

Histoire de Hainaut

Jacques de Guyse, Jean Lefèvre, Agricol Joseph François Fortia d'Urban

HISTOIRE

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,

RUE DE SEINE N° 14.

HISTOIRE

DE

HAINAUT,

PAR JACQUES DE GUYSE,

TRADUITE EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD,

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.

(Le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,

RUE DE RICHELIEU, N° 14.

A BRUXELLES,

CHEZ ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M DCCC XXIX.

PREFACE.

Nous voici enfin parvenus au dernier livre de la première partie de notre chronique. Il se termine avec la vie de l'empereur Valens, brûlé vif dans une cabane après la perte de la bataille d'Andrinople, le 9 août de l'an 378 de notre ère. C'est l'époque à laquelle on vit l'empire d'Orient séparé pour toujours de l'empire d'Occident. Huit siècles se sont écoulés dans l'intervalle dont Jacques de Guyse a donné l'histoire, et nous apprenons de lui une suite de faits qui manquent dans toutes nos chronologies. Notre auteur dit qu'il finit avec la chronique de saint Jérôme. L'exemplaire d'Eusèbe, qu'a traduit M. Zohrab d'après une version arménienne, ne va pas aussi loin, et finit à l'an 329 de notre ère. Mais la chronique de saint Jérôme, telle que je la trouve dans l'édition de Venise 1769, qui est la dernière et la plus complète, s'étend en effet jusqu'à la mort de l'empereur Valens, que l'auteur, dans sa manière de compter, place sous l'an 381 de notre ère, et qui est pour nous 378.

Je crois devoir observer ici que les Annales de Hainaut par Jacques de Guyse ont en quelque sorte servi de texte au prêtre Jean le Fèvre, qui les a fort amplifiées dans ses Grandes histoires de Hainaut, dont le volumineux manuscrit est conservé à la Bibliothèque du Roi, sous le numéro R, 462, au-dessous duquel on a écrit au dos 234. Il est relié en maroquin doré sur tranche, avec les armes du cardinal de La Rochefoucaud, né en 1558, instituteur de la congrégation de Sainte-Geneviève, où il est mort le 14 février 1645. Voyez son article dans la Biographie universelle, XXXVIII, 303.

Ce manuscrit est du seizième siècle, et s'étend depuis la destruction de Troie, du tems d'Abdon, juge d'Israël, jusqu'à l'entrée de madame Marie, reine douairière de Hongrie, à Valenciennes, le 2 décembre 1532. Voici le détail de ce que contient chaque volume pour le tems écoulé jusqu'à l'époque où Jacques de Guyse s'arrête dans sa première partie. Tous ces volumes sont écrits en français.

I. Après avoir rendu hommage à Jacques de Guyse dans son *Prologue*, l'auteur entre en matière en racontant la naissance de Bavo, fils de la sœur légitime de la femme de Laomédon, et conséquemment cousin-germain de Priam. Il écrit ensuite l'histoire du monde entier, et principalement celle des Juifs jusqu'à la mort du roi David, qui termine son premier livre. Le second

commence avec le règne de Salomon, et finit, comme le premier livre de Jaques de Guyse, à la *translation des prêtres, c'est-à-dire du prêtrage de Belges*. Le troisième livre commence avec le règne d'Ursus, et finit avec la vie de Tarquin l'Ancien, écrasé par sa propre fille.

II. (Numéroté R, 463; et 235.) Le quatrième livre commence par l'histoire de Cambro, roi de Belges, du tems de Servius, roi de Rome, et finit par celle de Walacrin, duc de Belges. Le cinquième livre raconte d'abord l'institution des ducs annuels pour le gouvernement du royaume et de la cité de Belges, jusqu'à la mort de Dunvallo, roi de la Grande Bretagne, arrivée l'an 393 avant notre ère. Enfin, le sixième livre parle d'abord du prophète Esdras, et va jusqu'à la paix faite entre Bélinus et Brennus, fils de Dunvallo, par le moyen de leur mère. L'écrivain dit avoir commencé son volume le 20 avril 1523, et l'avoir fini le 26 juin de la même année. Son écriture est belle et très-lisible.

III. (Numéroté R, 464; et 236.) Le septième livre commence par Artaxercès, roi de Perse, mari d'Esther, et finit par l'histoire du dévouement de Marcus Curtius, l'an 362 avant notre ère. Le huitième livre parle d'abord d'Artaxercès III, surnommé Ochus, et finit par l'alliance des Samniciens ou Samnites avec les Romains. Le neuvième commence par l'avènement d'Arsamis, fils d'Artaxercès Ochus, au royaume de Perse, et va

jusqu'à la nouvelle victoire remportée sur les Samnites par le dictateur Pétilius.

IV. (Numéroté R, 465; et 237.) Le dixième livre raconte les guerres des successeurs d'Alexandre, jusqu'au triomphe de Carvilius après la prise de Populonie, l'an 293 avant notre ère. Le onzième commence avec le règne de Ptolémée Évergètes sur l'Égipte, et s'arrête au refus du rachat des prisonniers faits par Annibal. Le douzième va depuis Léo IV, roi de Belges, jusqu'à Agésipolis, roi de Lacédémone, et Gaudotus, roi des Tolocobogiens.

V. (Numéroté R, 466; et 238.) Le treizième livre va depuis Ptolémée Épiphanes, roi d'Égipte, jusqu'à la venue de Magon en Italie contre les Romains; le quatorzième, depuis Séleucus Philométor, roi d'Asie et de Sirie, jusqu'à la paix entre les Romains et Philippe, roi de Macédoine; le quinzième, depuis la nouvelle guerre des Romains contre Philippe, jusqu'à la défaite de la flotte de Polixander, amiral du roi Antiochus, par les Romains.

VI. (Numéroté R, 467; et 239.) Le seizième livre va depuis Ptolémée Philométor, roi d'Égipte, jusqu'à la mort d'Annibal. 17. Depuis Prusias, roi de Bithinie, jusqu'à la défaite des Cimbres par les Romains. 18. Depuis la prise de Toulouse par les Romains, jusqu'à la mort de Mithridates, roi de Pont.

VII. (Numéroté R, 468; et 240.) 19. Depuis le

combat du grand Pompée contre Sertorius, jusqu'à la mort de Titurius et de Cotta, par l'adresse d'Ambiorix. 20. Depuis la révolte des Germains, des Éburons, des Quades, des Huyniens, des Brabançons, des Nerviens, etc., contre les Romains, jusqu'à la nativité de saint Jean-Baptiste. 21. Depuis la naissance de Jésus-Christ, jusqu'à la guérison qu'il fit d'un aveugle.

VIII. (Numéroté R, 469; et 241.) 22. Depuis la résurrection de Lazare jusqu'à la venue de l'apôtre saint Paul à Thessalonique. 23. Depuis la venue de saint Pierre à Rome jusqu'à la mort et à la résurrection de saint Materne. 24. Depuis la révolte des Saxons et des Gaulois contre l'empereur Néron, jusqu'à la légende des saints Procès et Martinien, des saints Timothée et Apollinaire, et autres martirs.

IX. (Numéroté R, 470; et 242.) 25. Depuis saint Linus, pape et martir, jusqu'à Titus, qui, fesant le siège de Jérusalem, reprend ses soldats de leur intempérance. 26. Description des murs de Jérusalem, et détail sur le siège de cette ville par Titus, jusqu'à la mort de sainte Pélage. 27. Depuis saint Clet, pape et martir, jusqu'à Lucius, premier roi chrétien en Bretagne.

X. (Numéroté R, 471; et 243.) 28. Depuis que l'empereur Commode voulut soumettre les Francs à un tribut, jusqu'à la mort de saint Hérasien, évêque d'Antioche. 29. Depuis saint Marcel, pape et martir, jusqu'à saint Romain, martir. 30. De-

puis Melchiades, pape et martir, jusqu'à la passion des saints Gordien et Épimaque et d'autres martirs.

XI. (Numéroté B, 472; et 244.) 31. Depuis l'expédition de Julien l'Apostat en Perse, jusqu'à l'histoire de Josaphat, qui emmena avec lui Nachor le Prophète, et ce Nachor se retire au désert. 32. Suite de l'histoire de Josaphat, que son père, le roi de Perse, veut empêcher d'embrasser le christianisme, jusqu'à l'irruption des Suèves, des Vandales et des Bourguignons. Les Bourguignons s'établissent en Bourgogne, les Vandales en Andalousie, les Goths et les Alains en Catalogne. 32. Depuis la mort de l'empereur Arcadius, que l'on sait avoir eu lieu le 1er de l'an 408, jusqu'à celle d'Huneric, roi des Vandales en Afrique, qui périt mangé de vers au mois de décembre de l'année 484, et auquel succéda Gonthamond.

On voit que ces onze volumes in-4° remplacent le volume in-folio de Jacques de Guyse, qui n'a guère été grossi que par des additions tirées de l'histoire générale, en sorte que celle que j'imprime ici nous donne tout ce que nous savons sur l'histoire du Hainaut à cette époque. J'ai seulement cru devoir ajouter ce que j'ai pu tirer d'ailleurs pour l'histoire des Gaulois, et comme j'ai voulu faire connaître les sources où j'avais puisé ces faits, ce volume ne m'a pas suffi. Je lui donnerai une seconde partie, dont l'impression est déjà commencée. Celle de la traduction n'en ira

pas moins vite, puisque le sixième volume est déjà terminé, et le septième fort avancé. Je n'épargne ni travail ni dépense pour faire avancer l'ouvrage et pour le compléter. On peut dire que ce monument du quatorzième siècle en fera mieux connaître la littérature que tout ce qui a paru jusqu'à présent.

LE MARQUIS DE FORTIA.

Paris, 17 juin 1829.

ANNALES

HISTORIÆ

ILLUSTRIUM PRINCIPUM

HANNONIÆ.

CONTINUATIO LIBRI SEXTI.

CAPITULUM LVIII.

De quibusdam operibus Adriani et morte ejus (1).

COMESTOR.

Ipse quoque Adrianus imperator in Jerusalem eversâ per Titum statuam suam posuit, ubi arca Domini steterat, quià vestigia civitatis quædam adhùc manebant. Et Judæi, qui latentes undecunque remanserant, quandoque ad locum sanctum redibant, et in tantum multiplicati, amoverunt statuam. Ob hoc Adrianus

(1) Vinc. de Beauv. IX, 90.

ANNALES

HISTORIQUES

DES NOBLES PRINCES

DE HAINAUT...

CONTINUATION DU LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE LVIII.

De quelques actions d'Adrien et de sa mort.

COMESTOR.

L'EMPEREUR Adrien fit placer sa statue à Jérusalem dans le lieu où avait été le temple du Seigneur. Quoique cette ville eût été détruite par Titus, il en restait encore quelques vestiges, et les Juifs se tenaient cachés dans les environs pour venir de tems en tems visiter le saint lieu. Ils se multiplièrent tellement à la fin, qu'ils enlevèrent la statue de l'empereur. Cet attentat fut cause qu'Adrien porta les derniers coups à cette ville, en la

apposuit manum extremam, et funditùs evertit urbem, et edixit ne quis Judæorum remaneret in terrâ illâ. Et de hâc ultimâ eversione videtur dicere Lucas: *et captivi ducentur in omnes gentes.* HUGO FLORIACENSIS. Denique ipse Adrianus Hierosolymam reædificavit, et illam Æliam de suo nomine appellavit. Cujus opere factum est, ut loca sancta, id est dominicæ passionis et resurrectionis, quondàm extrà urbem jacentia, tunc ejusdem muro septentrionali circumdentur. Deinde præcepit ne cui Judæo introeundi Hierosolymam esset licentia, christianis tantùm civitate permissâ. Unde primus ibidem ex gentibus Marcus episcopus constitutus est; ut ex hôc tempore et deinceps ibidem assumere episcopos ex circumcisione cessatum est. EUSEBIUS, *in Chronicis.* Tandem Adrianus morbo intercutis aquæ apud Baias mortuus est. Hic cùm insignes plurimas ædes Athenis fecisset, agonem edidit, bibliothecam miri operis extruxit. Item Romæ palatium quod dicitur Adriani, ædificari jussit. HUGO. Floruit his diebus Acquila orator, genere ponticus, secundus interpres mosaicæ legis post Septuaginta.

---

ruinant de fond en comble et en ordonnant à tous les Juifs de quitter le pays. C'est de cette dernière destruction que parle saint Luc lorsqu'il dit : *Ils seront emmenés captifs chez toutes les nations*. HUGUES DE FLEURY. Dans la suite, Adrien lui-même rebâtit Jérusalem, et l'appela de son nom Ælia. Par cette reconstruction, les lieus saints, c'est-à-dire ceux de la passion et de la résurrection, qui étaient auparavant hors de la ville, se trouvèrent compris dans son enceinte septentrionale. L'empereur interdit l'entrée de la ville aux Juifs, et la réserva exclusivement aux chrétiens. C'est pourquoi on choisit pour la première fois un étranger pour évêque en élevant saint Marc à cette dignité, et depuis cette époque on cessa de les prendre parmi les circoncis. CHRONIQUE D'EUSÈBE. Adrien mourut d'hidropisie à Baïes. Il fit construire un grand nombre d'édifices à Athènes, y établit des jeux publics et une bibliothèque magnifique. Il fit aussi élever à Rome le palais qui porte son nom. HUGUES DE FLEURY. En ce tems-là florissait l'orateur Aquila le Pontique, second interprète de la loi de Moïse depuis les Septante.

CAPITULUM LIX.

De institutione capitis jejunii, trium missarum nativitatis et *Gloria in excelsis* (1).

Ex libro Pontificum.

Sixto papæ successit Thelesforus. Hic, natione Græcus, ex anachoretis, sedit annis xi. Qui constituit ut septem hebdomadis antè Pascha jejunium celebraretur, et in natali Domini noctes missæ celebrarentur. Nam omni tempore ante horæ tertiæ cursum nullus præsumebat missas celebrare, quâ horâ Dominus noster ascendit crucem; et ut antè sacrificium hymnus diceretur angelicus, hoc est *Gloria in excelsis Deo*. Hic martyrio coronatus est et sepultus juxtà corpus beati Petri in Vaticano, iv° nonas januarii.

(1) Vinc. de Beauv. IX, 90.

CHAPITRE LIX.

Institution du carême, des trois messes de Noël et du *Gloria in excelsis*.

Histoire des Papes.

Le pape saint Sixte eut pour successeur saint Télesphore, Grec de nation et anachorète, qui siégea onze ans. Il établit l'usage du jeûne de sept semaines avant Pâques, et voulut qu'on célébrât des messes pendant la nuit de la fête de Noël; car auparavant on ne se serait permis, dans aucun tems, de dire la messe avant la troisième heure, parce que ce fut à cette heure que Jésus-Christ monta sur la croix. On doit aussi à ce pape l'himne angélique, ou le *Gloria in excelsis Deo*, qu'on chante avant le sacrifice. Il reçut la couronne du martire et fut enterré à Rome auprès de saint Pierre dans le Vatican, le IVe des nones de janvier.

CAPITULUM LX.

De imperio Antonini Pii (1).

EUSEBIUS.

Titus Antoninus, cognomento Pius, cum filiis suis Aurelio et Lucio, Romanorum tertius decimus imperavit: cœpit anno Domini CXL, mundi verò IVMCIII, et imperavit annis viginti duobus. Hugo Floriacensis. Antoninus Pius erat vir peritissimus et naturâ benignus. Qui ab Adriano in filium adoptatus fuerat, cujus et gener erat; et ità tranquillus extitit, ut meritò Pius appellatus sit. Nam ad illum exteræ gentes legatos misêre, Indi scilicet, Bactriani et Hyrcani, justitiâ tanti imperatoris compertâ. Erat enim carens appetentiâ gloriæ et ostentatione.

(1) Vinc. de Beauv. IX, 91.

CHAPITRE LX.

Règne d'Antonin-le-Pieux.

EUSÈBE.

Titus Antonin, surnommé le Pieux, treizième empereur romain, gouverna l'empire avec ses fils Aurèle et Lucius : il commença à régner l'an de Jésus-Christ 140 et du monde 4103, et occupa le trône pendant vingt-deux ans. Hugues de Fleury. Antonin le Pieux était un prince très-habile et plein de bonté. Il avait été adopté par Adrien dont il était aussi le gendre. La douceur de ses mœurs lui valut le surnom de Pieux, et sa justice était si célèbre parmi les peuples étrangers, que les Indiens, les Bactriens et les Hircaniens lui envoyèrent des ambassades. Il était insensible à l'ostentation et à la vaine gloire.

CAPITULUM LXI.

De Apollonio philosopho et Galieno medico (1).

EUSEBIUS.

Temporibus Antonini Pii, Apollonius stoïcus, natione calcedonicus, et Basilides scythopolitanus, philosophi illustres habentur. Qui verissimi quoque Cæsaris præceptores fuerunt. Taurus quoque Berytius, platonicæ sectæ philosophus, clarus habetur. Item Eusebius. Antonini Pii temporibus, floruit Galienus insignis medicus. Actor. Hic siquidem scripsisse reperitur librum de alchymiâ, cujus titulus est *de Ramo pomi congelati*; de medicinâ vero libros plurimos, videlicet *de Complexionibus*, *de Elementis*, *de Malitiâ complexionis diversæ*, *de Virtutibus naturalibus*, *de Compendiositate pulsuum*, *de Pulsibus his qui introducuntur*, *de Causis pulsuum et eorum differentiis*; item librum commentariorum super librum suum de pulsibus his qui introducuntur; item librum *de Anatomiâ*, *de Juvamento membrorum*, *de Morbo et causâ accidente*, *de Crisi*; item *de Criticis diebus*; item libros *de Divanudiarum* majorem et minorem; item *de Simplici medicinâ*, *de Profectis medicinis*,

(1) Vinc. de Beauv. IX, 92.

CHAPITRE LXI.

Du philosophe Apollonius et du médecin Galien.

EUSÈBE.

Du tems d'Antonin-le-Pieux, Apollonius le stoïcien, de Calcédoine, et Basilide, de Scithopolis, se rendirent célèbres dans la philosophie. Ils furent les véritables précepteurs de César. Laurus de Bérite, philosophe platonicien, florissait dans le même tems. EUSÈBE. Sous le règne du même empereur vivait aussi le célèbre médecin Galien. L'AUTEUR. Il composa un livre d'alchimie intitulé *la Branche du pommier gelé;* plusieurs ouvrages de médecine, savoir : les traités *des Complexions*, *des Élémens*, *des Inconvéniens de chaque complexion*, *des Forces naturelles*, *de l'Utilité du pouls*, *des Pulsations*, *des Causes du pouls et de ses Différences;* des commentaires sur son *Traité des pulsations;* un livre d'*anatomie*, d'autres sur *l'Usage des membres*, *les Causes accidentelles des maladies*, *les Crises*, *le Tems critique;* des traités *de la Médecine simple*, *des Progrès de la médecine*, *de la Nature des maladies*, *des Expériences;* un livre intitulé *le Génie de la santé ou la Thérapeutique; l'Antidote des passions*, ouvrage contenant ses secrets et adressé à Montée; le livre *du Pouls et de l'Urine* dédié à Glaucon; celui qui est intitulé *Achinagogue;* un recueil de lettres adressées à Paternien, et peut-être encore d'autres ouvrages dont nous

de Proprietate, *de Experimentis*; item librum *Tegni et Megategni* (1), librum *de Ingenio sanitatis*, qui dicitur *facultas therapeutica*; item Passionarium antidotarium librum secretorum suorum ad Monteum; item ad Glauconem *de Pulsibus et urinis*, librum qui dicitur *Achinagoga*; item librum epistolarum ad Paternianum, et fortè alios qui ad nostram notitiam minimè devenerunt. HIERONYMUS *contrà Jovianum*. Galienus doctissimus Hippocratis interpres, athletas quorum vita et ars sagina est, dicit in exhortatione medicinæ, nec posse diù vivere nec sanos esse; animasque eorum, et nimio sanguine et adipibus involutas, nihil tenue, nihil cœleste, sed semper de carnibus et unctu et ventris ingluvie cogitare. Florebat eo tempore Polycarpus Smyrneus episcopus et Papias Hierapolitanus.

CAPITULUM LXII.

De Justino philosopho et morte Antonini (2).

HELINANDUS.

PORRÒ Justinus philosophus Antonino Pio librum de christianâ religione compositum tradidit, et be-

(1) Ces deux mots s'écrivent τέχνη et μεγατέχνη.

(2) Vinc. de Beauv. XI, 94.

n'avons point connaissance. SAINT JÉRÔME *contre Jovien*. Galien, savant interprète d'Hippocrate, dit dans une exhortation médicale, en parlant des athlètes, dont la vie et le métier sont tout entiers dans leur embonpoint, qu'ils ne peuvent ni vivre long-tems ni se bien porter; et que, chargés de graisse et gorgés de sang, ils ne sont susceptibles d'aucune idée délicate et sublime, et s'occupent uniquement de viandes, d'huile et de tout ce qui peut satisfaire leur voracité. Saint Policarpe, évêque de Smirne, et Papias, d'Hiéraple, florissaient aussi à cette époque.

OBSERVATION. On n'a su comment exprimer en français: « *item libros* de Divanudiarum *majorem et minorem;* » il y a vraisemblablement en cet endroit quelque erreur de copiste.

CHAPITRE LXII.

Du philosophe Justin. Mort d'Antonin.

HÉLINAND.

LE philosophe Justin présenta à Antonin-le-Pieux un ouvrage sur la religion chrétienne, et le rendit par là favorable aux chrétiens. L'AUTEUR. Trogue Pompée, né en Espagne, composa en langue latine l'histoire du monde depuis Ninus, roi d'Assirie, jusqu'au règne de

nignum illum ergà Christianos homines reddidit. Actor. Pompeius Trogus, natione Hispanus, totius orbis historias, à tempore Nini regis Assyriorum usque ad monarchiam Cæsaris, latino sermone composuit per libros XLIV, quorum abbreviationem fecit Justinus, ejus discipulus, de quo multa in hôc opere locis congruis inseruimus. Hugo Floriacensis. Porrò Antoninus Pius decessit anno imperii sui vigesimo tertio. Ob ejus honorem templa, sacerdotes atque alia multa honorum insignia, Romæ à senatoribus sunt decreta. Tunc Marcus Aurelius Antoninus, Romanorum imperium assecutus, imperavit annis decem et novem. Hic fuit vir tantæ severitatis, ut ab infantiâ vultum nec ex lætitiâ neque ex mœrore mutaverit. Hic etiàm ascivit sibi ad imperii partem Aurelium Commodum suum propinquum; et hi ambo contrà Parthos admirabili virtute et felicitate pugnaverunt, et unà de victoriâ parthicâ triumphaverunt.

CAPITULUM LXIII.

De imperio Antonini Veri et Aurelii (1)

EUSEBIUS *in Chronicis*.

Romanorum igitur quartus decimus regnavit Marcus Antoninus, qui et Verus, et Lucius Aurelius

(1) Vinc. de Beauv. XI, 95 et suiv.

César, en 44 livres. Cette histoire fut abrégée par Justin, son disciple, dont nous avons emprunté plusieurs passages. HUGUES DE FLEURY. Antonin-le-Pieux mourut dans la vingt-troisième année de son règne. Le sénat lui consacra un temple et des prêtres, et fit rendre à sa mémoire les plus grands honneurs. Marc-Aurèle Antonin, qui lui succéda, régna dix-neuf ans. C'était un prince si sévère, que, même dans son enfance, la joie ou la douleur ne le firent jamais changer de visage. Il associa à l'empire Aurélius Commode, son parent. Tous deux combattirent les Parthes avec autant de bonheur que de courage, et reçurent ensemble les honneurs du triomphe.

CHAPITRE LXIII.

Règne d'Antoninus-Vérus et de Marc-Aurèle.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

MARC-AURÈLE Antonin, 14ᵉ empereur, qui régna avec Vérus et Lucius Aurélius Commode, monta sur le trône l'an 162 de Jésus-Christ et 4125 du monde.

Commodus, anno Domini CLXII, mundi verò IVMCXXV. Hi primùm æquo jure imperium administraverunt, cùm usque ad hoc tempus singuli Augusti fuerint. HUGO FLORIACENSIS. Horum imperatorum temporibus, persecutio christianorum, jàm post Neronem quartâ vice, excitata est. Quâ fervente, Polycarpus vir egregius, Joannis evangelistæ et apostoli discipulus, Smyrneorum episcopus, in Asiâ martyrio vitam finivit. ACTOR. Item sub eisdem Antonino et Aurelio passi sunt venerabiles martyres Pionius, Justinus, cum sociis ipsorum. Item facta est persecutio Lugdunensium et martyrisatio sanctorum Fortini episcopi sociorumque ejus. Item passi sunt Alexander et Attalus cum sociis ipsorum; item Ponticus et Blandina virgo. Item passa est sancta Felicitas cum septem filiis suis. Item passus est sanctus Pontianus et Flocellus. Item Praxedis et Potentiana virgines passæ sunt. Item Victor et Corona virgo passi sunt. Item sanctus Concordius et Marcellus et Valerianus cum sociis eorum passi sunt. Item plures alii passi sunt horum temporibus, quorum nomina non ascripsimus, brevitatis causâ. EUSEBIUS. (1) Eo tempore Hegesippus insignis habetur, et Dionysius, Corinthiorum episcopus; sed et Pynitus nobilissimus apud Cretam episcopus fuit; Philippus etiàm et Apollinaris et Melito Musanusque et Modestus et præcipuus Irenæus. Quorum omnium ad nos usque apostolicæ fidæi et sanæ doctrinæ præclarissima monumenta prælata sunt. HIERONYMUS *de illustribus viris*. Hegesippus vicinus apostolorum tempo-

(1) Vinc. de Beauv. XI, c. 112.

Ce fut pour la première fois qu'on vit plusieurs empereurs régner ensemble; jusqu'à cette époque l'empire avait toujours été gouverné par un seul Auguste. HUGUES DE FLEURY. Sous ces princes, les chrétiens furent persécutés pour la quatrième fois depuis Néron. Pendant le cours de cette persécution, saint Policarpe, disciple illustre de l'apôtre saint Jean, l'évangéliste, et évêque de Smirne, termina sa vie en Asie par le martire. L'AUTEUR. A la même époque périrent les vénérables martirs saint Pionius et saint Justin, avec leurs compagnons; saint Fortin et ses compagnons, pendant la persécution de Lion; saint Alexandre et saint Attale, avec leurs compagnons; saint Pontique; sainte Blandine, vierge; sainte Félicité et ses sept fils; saint Pontien et saint Flocelle; sainte Praxède et sainte Potentienne, vierges; saint Victor et sainte Couronne, vierge; saint Concorde, saint Marcel, saint Valérien, avec leurs compagnons, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. EUSÈBE. Saint Hégésippe, Denis, évêque de Corinthe; Pinitus, d'une famille noble, évêque de Crète; Philippe, Apollinaire, Mélitor, Musan, Modeste, et surtout saint Irénée, se rendirent célèbres dans le même tems. Ils nous ont tous laissé d'illustres monumens de la foi apostolique et d'une saine doctrine. SAINT JÉRÔME. *Hommes ill.* Saint Hégésippe, presque contemporain des apôtres, composa en cinq livres l'histoire de l'Eglise, depuis la Passion de Jésus-Christ jusqu'à son tems, et y rassembla beaucoup de choses utiles aux fidèles. Cet ouvrage est écrit avec simplicité; l'auteur y dépeint les caractères du stile de tous les écrivains dont il rapporte la vie. Il dit lui-même qu'il vint à Rome sous saint Anicet, dixième successeur de saint Pierre, et qu'il y demeura jusqu'au

rum, omnes, à passione Domini usque ad suam ætatem, ecclesiasticorum actuum texens historias, multaque ad utilitatem credentium pertinentia hinc indè congregans, quinque libros composuit sermone simplici, ut quorum vitam sectabatur, dicendi quoque exprimeret caracterem. Asserit se venisse sub Aniceto Romam, qui decimus post Petrum fuit episcopus, et perseverasse usque ad Eleutherium, ejusdem urbis episcopum, qui Aniceti quondàm diaconus fuerat.

CAPITULUM LXIV.

De mortê Aurelii Commodi et imperio Marci Antonini (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Igitur Aurelius Commodus, dùm cum fratre in vehiculo veheretur, undecimo imperii sui anno, casu morbi quem Græci apoplexim vocant, suffocatus est. Quo defuncto, Marcus Antoninus solus paucis diebus reipublicæ præfuit, demùmque severiores leges novis conditionibus temperavit. Per omnes enim provincias tributa donavit, omniaque fiscalium negotiorum calumniosa monumenta simul congesta in foro jussit incendi. Hic, quartus decimus ab Augusto, in Panoniâ constitutus, repentino morbo obiit. Ob cujus

(1) Vinc. de Beauv. XI, c. 113.

tems de saint Eleuthère, aussi évêque de Rome, qui avait été diacre de saint Anicet.

CHAPITRE LXIV.

Mort de Lucius-Vérus; Marc-Aurèle règne seul.

HUGUES DE FLEURY.

Lucius-Vérus, voyageant en litière avec son frère, meurt de la maladie que les Grecs appellent apoplexie, dans la onzième année de son règne. Après sa mort, Marc-Aurèle gouverna seul l'empire pendant peu de tems. Il tempéra la trop grande sévérité des lois. Il fit remise des tributs dans toutes les provinces, et fit brûler dans la place publique toutes les pièces relatives aux réclamations injustes du fisc. Ce prince, quatorzième empereur depuis Auguste, mourut subitement dans la Campanie, où il résidait. On éleva en son honneur des temples, des colonnes et beaucoup d'autres monumens. Son fils Lucius Aurélius Commodus lui succéda. Sous Marc-Aurèle florissaient Théodotion,

honorem, templa, columnæ et alia multa condita esse reperiuntur. Cui successit Lucius Aurelius Commodus filius ejus. Temporibus Antonini Veri floruit Theodotion, tertius divinæ legis interpres, et Atticus philosophus platonicus, de quo Hieronymus in prologis Bibliæ multa refert.

CAPITULUM LXV.

De imperio Lucii Aurelii Commodi (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Aurelius igitur Commodus, patre defuncto, imperavit annis tredecim. Eusebius. Cœpit autem anno Domini CLXXXI, mundi verò IVMCXLIV (2). Hic luxuriæ et obscœnitati deditus interfecit plurimos senatorum, illos tamen maximè quos advertit industriâ vel nobilitate præcellere. Eusebius *libro* v°. Eâ tempestate pax ecclesiis per omnem terram propagabatur, et sermo Domini ex omni genere hominum ad agnitionem et pietatem Dei summi animas congregabat, denique et in urbe Româ multos ex illis illustribus et prædivitibus viris, cum liberis et conjugibus et propinquis atque omni pariter familiâ, sociavit ad fidem.

(1) Vinc. de Beauv. XI, c. 114.

(2) La phrase qui suit est tirée de Hugues de Fleury.

troisième interprète de la loi divine, et Atticus, philosophe platonicien, dont saint Jérôme parle beaucoup dans ses Commentaires sur la Bible.

CHAPITRE LXV.

Règne de Lucius-Aurélius Commode.

HUGUES DE FLEURY.

Aurélius Commode régna pendant treize ans après la mort de son père. Eusèbe. Son règne commença l'an 181 de Jésus-Christ et 4144 du monde. Il se livra à la débauche et à l'impudicité, et fit mettre à mort beaucoup de sénateurs, principalement ceux qui se distinguaient par leurs talens ou par leur naissance. Eusèbe, *livre* V. Sous le règne de Commode, l'Eglise fut en paix par toute la terre, et la parole de Dieu attira les peuples à la connaissance de la véritable religion. Mais l'antique ennemi du salut des hommes ne pouvant souffrir l'empressement avec lequel les familles les plus considérables de Rome, soit par la naissance, soit par les richesses, venaient se soumettre à l'évangile, employa divers stratagèmes contre nous. D'abord il suscita à Rome une accusation contre Apollonius, homme célèbre par la pureté de sa foi et par l'excellence de sa

Sed hoc non æquis oculis ille antiquus humanæ salutis hostis aspexit; continuò denique aggreditur variis nostros machinis impugnare. Primò in urbe Româ Apollonium, quemdam virum in fide nostrâ et in omnibus philosophiæ eruditionibus illustrem, ad judicium protrahit, accusatore ei suscitato quodam infelicissimo et desperatæ salutis homine : quique, cùm lex, quæ oblatos puniri jusserat christianos, in delatorem priùs animadvertendum censebat, à Perennio judice, ut ejus crura comminuerentur, sententiam primus excepit. Tunc Deum exoratur beatus Apollonius martyr, ut defensionem pro fide suâ quam, audiente senatu atque omni populo, luculenter et splendidè habuerat, ederet scriptam; et post hæc, secundùm senatûs consultum, capite plexus est : ità namque à prioribus lex iniquissimè promulgata sensebat. ACTOR (1). Hujus temporibus accidit historia sanctæ Eugeniæ virginis contrà Melantiam matronam Alexandriæ. Item sub hôc imperatore passi sunt gloriosi martyres Eusebius, Vincentius, Peregrinus atque Pontianus, cum sociis eorum. Item passus est beatus Antoninus.

(1) Jacques de Guise.

doctrine. Mais comme à cette époque la loi qui, auparavant, punissait les chrétiens accusés, s'appliquait d'abord à leurs délateurs, le misérable qui s'était chargé de l'accusation fut condamné lui-même par Pérennius à être rompu. Alors le bienheureux martir Apollonius demanda à Dieu la grace de mettre par écrit l'éloquente profession de foi qu'il venait de faire devant le sénat et le peuple. Ensuite il eut la tête tranchée par ordre du sénat, en vertu de la loi injuste qui avait été rendue sous les règnes précédens. L'AUTEUR. En ce tems-là arriva l'histoire de sainte Eugénie (1), vierge, contre Mélantia, dame d'Alexandrie. Sous le règne de Commode moururent les glorieux martirs saint Eusèbe, saint Vincent, saint Pérégrin, saint Pontien, avec leurs compagnons, et saint Antonin.

(1) C'est sainte Eugénie, vierge et martire, dont on célèbre la fête le 25 décembre. Voyez les Vies des Saints, par Baillet, qui donne sur cette sainte de plus grands détails que Godescard. Elle se retira, dit-on, travestie, dans un monastère d'hommes, dont elle devint abbé, comme le témoigne saint Avit, évêque de Vienne :

.... Mulier fortes processit in actus
Cùm stipante choro sanctorum fieret abbas,
Atque patrem complens celaret tegmine matrem.

On trouvera le poème d'Avit, sous le nom d'Alcimus Avitus, dans le *Chorus poetarum classicarum. Lugduni* 1616, in-4°.

CAPITULUM LXVI.

De causâ quare primitùs Westphalici atque Germanici contrà Romanos exactores conspiraverunt (1).

ACTOR.

His acciderunt temporibus illa de quibus Hugo tullensis fecit mentionem: licèt non hìc pertineant, valent tamen ad subsequentia cognoscenda. Dicit igitur quòd Germani de relaxatione tributorum, ab Antonino imperatore factâ, credentes ipsam fore perpetuam, maximam inde lætitiam peregerunt. Unde et accidit in territorio Westphalico, in civitate Osnaburgensi, quòd, cùm juvenes civitatis illius festum solemne aliàs consuetum peragerent, et in suis sacrificiis deo Marti exorarent, ut ab exactoribus romanis et ab eorum crudelitate eos eripere dignaretur, et ut Antonino imperatori, qui gratias eis impenderat, tributa relaxando, vitam diuturniorem præberet, et consimilia Marti deprecantes; romani exactores illiûs civitatis aliàs tributa colligentes, hæc audientes, indignati suprà modum, se continere non valentes,

(1) Les événemens racontés dans les chapitres qui suivent se rapportent probablement aux guerres que les empereurs Marc-Aurèle et Commode soutinrent contre les Cattes, les Marcomans et autres peuples germains. Voy. *J. Capitol. in Anton.*

CHAPITRE LXVI.

Causes de la première conspiration des Vestphaliens et des Germains contre les Romains à l'occasion de la levée des impôts.

L'AUTEUR.

Ce fut à cette époque que se passèrent les événemens dont parle Hugues de Toul. Quoique ce ne soit pas ici leur place, nous allons les rapporter, parce qu'ils sont utiles pour l'intelligence des faits postérieurs. Les Germains, suivant cet auteur, croyant que l'exemption d'impôts, que l'empereur Marc-Aurèle leur avait accordée, serait perpétuelle, en avaient conçu une grande joie. Des jeunes gens d'Osnabruck, en Vestphalie, en célébrant une fête, adressaient au dieu Mars, dans leurs sacrifices, la prière de les délivrer des exacteurs romains, et d'accorder une longue vie à l'empereur Marc-Aurèle, qui leur avait fait la grace de les exempter des tributs. Les receveurs d'impôts, qui exerçaient autrefois leurs fonctions dans cette ville, entrèrent en fureur en entendant exprimer ces vœux; et ne pouvant contenir leur indignation, ils se jetèrent sur ceux qui sacrifiaient, et en tuèrent un grand nombre. L'alarme se répandit dans la ville; on ferma les portes, et tous les receveurs qu'on y trouva furent impitoyablement massacrés. La nouvelle de cet événement excita beaucoup de rumeur dans la Vestphalie et dans les autres parties de la Germanie, et chaque ville voulut célébrer

quin ut sacrificantibus irruerent, et plures occiderent. Civitate proindè commotâ, clausis priùs portis, quotquot de exactoribus aut ipsis servientibus reperêrunt, crudeli morte ipsos trucidârunt. Hujusmodi rumoribus per Westphaliam et aliis circumvicinis Germaniæ civitatibus convolantibus, omnes quasi solemnitatem hujusmodi, quilibet in suâ civitate peregerunt, excubantes si quos exactorum romanorum quicquid indè proloquerentur. Affuerunt nonnulli qui, et licèt de facto nihil agerent, verba tamen comminatoria communitatibus intulerunt. Undè et odium grave in Germanorum cordibus contrà exactores Romanorum vehementer renovatum est; sicque factum est ut Osnaburgenses, Helstidienses (1), Huyenses, Susatimenses (2), Termoniacenses, Padernornenses cum Hasiis (3) contrà Romanos conspiratores, Sorricum nobilem westphalicum in ducem elegerunt.

CAPITULUM LXVII.

Qualiter Commodus Gallos et Germanos exactionare voluit contrà rationem.

HUGO TULLENSIS.

IMPERATOR Commodus, anno primo sui imperii misit legatos ad omnem Galliam in Treveri et Octoviâ,

(1) *Hascidienses*, porte le manuscrit de Saint-Germain.
(2) *Sasatunenses. Ibid.*
(3) Ces peuples occupent l'ancien pays des Cattes.

une fête comme celle d'Osnabruck, pour voir si leurs receveurs de l'impôt n'en murmureraient point. Plusieurs, en effet, sans oser agir, y trouvèrent l'occasion de menacer les citoyens. Ainsi fut ranimée la haine profonde que les Germains portaient aux receveurs des impôts pour les Romains. Les Osnabrugiens, les Herstidiens, les Hugniens, les Scératines, les Thermoniens, les Paderborniens et les Hassiens se révoltèrent contre l'empire, et choisirent pour duc Sorrien, noble Vestphalien.

CHAPITRE LXVII.

Comment l'empereur Commode voulut injustement lever des impôts sur les Gaulois et les Germains.

HUGUES DE TOUL.

L'EMPEREUR Commode envoya, la première année de son règne, des députés à Trèves et à Octovie, pour toute la Gaule; à Mayence et à Cologne, pour la Germanie, à l'effet de révoquer l'exemption d'impôts accordée par Marc-Aurèle, et d'ordonner, sous peine de mort, aux ha-

et ad omnem Germaniam in Maguntiâ et Agrippinâ, gratias ab Antonino de tributis relaxatis factas revocando, superaddendo sub mortis pœnâ, ut tributa annorum duorum subsequentium, infrà spatium quinque mensium à mandatis explicatis, sibi Romæ mitterentur. ACTOR. Qualiter Maguntini cum Germanis usi sunt, et qualiter interfecerunt legatos Commodi imperatoris, et qualiter Sorricum Westphalensem in ducem eorum elegerunt, et omnes Romanos à confinibus eorum ejecerunt aut interfecerunt, longum esset enarrare et aliqualiter extrà propositum transgredi; sed quià responsio Treverorum propositum nostrum tangit, illam aggredior. Treverini igitur, auditis imperatoris mandatis, dixerunt, quòd, quià totam tangebant Galliam, sine civitatum principalium assensu, responsionem determinatam super propositis nullo modo redderent; supplicabant tamen quatenùs de quâlibet civitate aliqui ad certam diem Treveris comparerent, audituri imperatoris mandata. Quod et factum est. Cùm autem de quâlibet civitate Galliarum excellentiores Treverim devenissent, et imperatoris urgentia mandata audivissent stupefacti, et impossibilitatem ad obediendum comperissent, quid agere deberent penitùs ignorârunt. Tandem dux Treverorum Werricus, ex patre Romanus, respondit: « Quià video ad « impossibile nos cogi, remittamus ad imperatorem « legatos cum decenti solemnitate, nôs à tali subita- « neâ exactione multipliciter excusando; supplicantes « etiàm ut tributis cum dilatione temporis fieri consue- « tis contentari dignetur, sin aliter exponet totam

bitans d'apporter à Rome, dans un délai de cinq mois, à compter du jour de la publication de cet ordre, deux années d'avance du tribut. L'Auteur. Il serait trop long et il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de raconter comment ceux de Maïence, aidés des Germains, massacrèrent les envoyés de Commode, et sous la conduite du Vestphalien Sorric, qu'ils avaient élu pour chef, tuèrent ou chassèrent de leur pays tous les Romains; mais je rapporterai la réponse des Tréviriens, parce qu'elle touche de plus près à mon sujet. Après avoir écouté les envoyés de l'empereur, ils dirent que comme toute la Gaule était intéressée dans cette affaire, ils ne pouvaient prendre une détermination sur ce qui leur était proposé, qu'avec l'assentiment des principales villes; et ils demandèrent que des députés de chaque ville se rendissent à Trèves un jour désigné, pour y entendre les volontés de l'empereur. Cette convocation eut lieu, et les premiers citoyens des villes de la Gaule se réunirent à Trèves. Lorsqu'on leur eut fait connaître les ordres pressans de Commode, ils furent consternés; et sentant qu'il leur était impossible de s'y conformer, ils ne surent à quoi se résoudre. Enfin Verric, duc de Trèves, dont le père était Romain, répondit: « Puisqu'on veut nous forcer à faire l'impossible, envoyons « à l'empereur, avec la solennité convenable, des députés, pour le supplier de nous dispenser d'un impôt « si imprévu, et de se contenter du tribut ordinaire, en « nous accordant un délai pour le payer, s'il ne veut « exposer les gouverneurs de nos villes et la Gaule entière à de perpétuelles mésintelligences avec les Romains et les receveurs du fisc. » Cette réponse plut à tout le monde. Les députés de Commode, voyant qu'il y avait péril pour eux de tous côtés, persuadèrent aux

« Galliam et civitatum rectores et specialiter Romanos « et tributorum exactores et collectores perpetuo dis« crimini. » Placuit omnibus responsio. Legati autem imperatoris cernentes eis ab utroque latere periculum imminere, petierunt congregationi quatenùs in excusationibus imperatori fiendis, ut meliùs crederentur, à filiis potentum Galliæ usque ad imperatoris præsentiam associarentur, et libenter assumerent responsionem civitatum imperatori explicandam; sin aliter tantum onus omninò refutabant. Qui indeliberatè et imperatoris perversitatem non attendentes, annuerunt quod petebant. Dux Werricus primitùs filium proprium obtulit ad associandum: cæteri verò nobiliores filios suarum civitatum benevolè præsentârunt. Quod et factum est. Cùm autem pervenissent ad imperatorem Commodum in civitate romanâ, et responsionem civitatum Galliæ perorâssent, indignatus imperator jussit omnes Gallos sibi præsentes crudelibus custodiis mancipari; iterùm dictos remittendo legatos ad Galliam, mandata replicando fortiora, superaddendo etiàm, quòd, nisi primis obedirent mandatis, capita Gallorum custodiis suis mancipatorum abscinderet, tanquàm jussionibus imperialibus non obtemperantes. Dux Treverorum, cùm audisset quod Commodus imperator perniciosè gesserat, et iterùm replicaverat mandata fortiora, sciens denique quòd Germani conspiraverant, turbatissimus imperatoris legatos retinuit indilatè, velociùs consilia civitatum Galliæ iterùm mandans, et declarans relationes legatorum, petiit quid esset agendum. Qui responde-

Gaulois, que leurs excuses seraient mieux reçues de l'empereur, si elles lui étaient présentées par les fils des citoyens les plus puissans de la Gaule; et dirent qu'ils les accompagneraient volontiers jusqu'en présence du prince, et lui expliqueraient la réponse des villes; qu'autrement ils refusaient de se charger d'une tâche si difficile. L'assemblée, sans méfiance de la barbarie de l'empereur, consentit imprudemment à ce que demandaient les députés. Le duc Verric fut le premier à offrir son fils pour ce message, et les nobles de ses états l'imitèrent. Lorsque les jeunes envoyés et leurs conducteurs furent arrivés à Rome, et qu'ils eurent apporté à l'empereur la réponse des villes de la Gaule, ce prince irrité fit mettre en prison, comme esclaves, tous les Gaulois qui étaient en sa présence, et envoya de nouveau dans la Gaule les mêmes députés avec des ordres plus sévères que les premiers, et en les chargeant de dire aux Gaulois que, s'ils n'obéissaient pas, il ferait mettre à mort ses prisonniers, comme rebelles aux volontés de l'empereur. Le duc de Trèves ayant appris la perfidie de Commode et les nouveaux ordres qu'il avait donnés, et sachant que les Germains venaient de se révolter, retint auprès de lui les envoyés de l'empereur, convoqua à la hâte une nouvelle assemblée des villes de la Gaule. Il y exposa la situation des choses, et demanda ce qu'il fallait faire. « Nous n'avons », répondirent les députés des villes, « que deux partis à prendre, c'est d'obéir sans réserve à l'empereur, autant « qu'il nous sera possible, ou d'exposer à des périls « certains la fleur de notre jeunesse, qui déjà est traitée « en esclave; et nous ne pourrions nous y résoudre. » Quelques-uns ajoutaient: « Il faut nous révolter avec « les Germains contre l'empereur. » Après avoir en-

runt : « Unum à duobus eligere, aut mandatis impe-
« ratoris usque ad ultimum de potentiâ totaliter obe-
« dire, aut florem juventutis civitatum nostrarum,
« qui jàm mancipati dicuntur, periculis irremediabi-
« libus exponere : quod esset insupportabile nobis. »
Et aliqui superaddebant : « Aut cum Germanis impe-
« ratori rebellare. » Dux Treverensium Werricus,
cùm responsiones civitatum audîsset, dilectionem fi-
lii proprii cunctis bonis temporalibus præponderans,
dixit : « De rebellionibus irrationabiliter conjuratis
« contrà invictos imperatores non memini quempiam
« finaliter prosperari ; nec suspicor imperatorem nos
« ad impossibile deduci velle. Si inobedientes cum
« Germanis rebellemus, imprimis filios nostros, qui
« sunt nostri principales thesauri, confusibiliter amit-
« temus : quod naturaliter tolerare non possem ; et
« indè sequitur civitatum nostrarum ultimata perditio.
« Si verò à tanto non à toto imperatori pareamus,
« juxtà possibilitatem civitatum, conservabimus filios
« et civitates nostras, famam et fidelitatem nostram
« magnificabimus. » Cunctis autem complacuit quæ
Werricus dux protulerat; indè elegerunt qui in quâ-
libet civitate fideliter Romanis ad hoc destinatis assis-
terent, ut tributa annorum duorum futurorum colli-
gerent, juxtà Commodi imperatoris imperium. Sed
tanta paupertas adhùc inerat Gallis, ut vix uniûs
anni tributum exsolvere valerent. Expiratis tandem
quatuor mensibus cum dimidio exactores tributorum
Treverim congregati, repererunt solùm pro solo anno
cum dimidio tributa persolvisse. Dux hoc videns dixit

tendu les réponses des villes, Verric ne consultant que sa tendresse pour son fils, parla ainsi : « De toutes les « révoltes excitées jusqu'ici contre les invincibles em-« pereurs, il n'en est pas une qui n'ait eu une fin mal-« heureuse. Je ne puis croire que Commode veuille « nous contraindre à faire l'impossible. Si nous nous « joignons aux Germains rebelles, nos enfans, qui « sont nos biens les plus chers, vont périr d'une mort « ignominieuse dont je ne puis supporter la pensée, et « nos villes n'échapperont pas à la destruction. Si, au « contraire, nous obéissons à l'empereur, autant que « nos ressources nous le permettent, nous conserve-« rons nos enfans et nos villes, et nous acquerrons « la réputation d'une fidélité inviolable. » La proposition du duc Verric obtint l'assentiment général ; et on nomma un certain nombre de citoyens pour procéder, de concert avec les receveurs romains, à la levée de deux années d'avance, suivant les ordres de l'empereur. Mais la pauvreté des Gaulois était encore si grande, qu'à peine avaient-ils de quoi payer l'impôt d'une année. Enfin, après quatre mois et demi, les receveurs assemblés à Trèves se trouvaient avoir reçu une année et demie d'impôt. Alors le duc leur promit de se porter caution du surplus, s'ils voulaient accorder un délai de deux mois, sous la condition que les fils des nobles Gaulois seraient mis en liberté et renvoyés sains et saufs. Les receveurs, regardant comme une chose indifférente le court délai qu'on leur demandait, promirent de ramener libres les jeunes ôtages. Ils quittèrent Trèves et partirent secrètement pour Rome avec l'argent qu'ils avaient reçu, sans songer à l'expiration des cinq mois que l'empereur avait accordés. Cependant, dès le lendemain du jour où les cinq mois étaient

exactoribus se fidejussorem velle esse pro residuo, si duorum mensium temporis darentur induciæ, tali pacto, ut filii nobilium Galliæ incolumes priùs et sani et liberi remitterentur. Exactores de dilatione temporis tàm modicâ non curantes, promiserunt in brevi dictos filios nobilium Gallorum incolumes et liberos reducturos. Tandem à Treveri versùs Romam cum tributis clàm recedentes, cum benevolentiâ Trevero-rum, de præfixione quinque mensium tàm præcisè limitatâ non advertentes, Commodus imperator in crastinum expirationis quinque mensium videns de Gallis rumores non audivisse, summo mane jussit duci dictos obsides filios Gallorum ad Capitolium; et ipsos, tanquàm rebelles et inobedientes, jussit omnes decapitari in omnium senatorum præsentiâ. Quod et factum est. Eâdem verò die, legati cum exactoribus, quos imperator ad Gallias destinaverat, Romam intrantes, et audientes quod imperator exercuerat, dolentes, populum romanum contrà imperatorem concitaverunt, et in tantum ut palatium Commodi obsiderent. Post injurias atque damna multiplicia imperatori facta, et promissione de satisfactis Gallorum in brevi seditione pacatâ, tributa Gallorum dictus suscepit imperator.

expirés, Commode, n'ayant reçu aucune nouvelle des Gaulois, fit conduire au Capitole, de grand matin, les jeunes Gaulois prisonniers, et ordonna qu'on leur tranchât la tête en présence de tous les sénateurs, pour punir leur rébellion; ce qui fut exécuté. Ce jour-là même les députés gaulois arrivèrent à Rome avec les receveurs de l'impôt qui avaient été envoyés dans la Gaule; et furieux d'apprendre ce qui venait de se passer, ils excitèrent le peuple à un tel point contre l'empereur, qu'il se vit assiégé dans son palais. Après avoir essuyé mille outrages, il apaisa facilement la révolte en promettant de donner satisfaction aux Gaulois, et se décida à accepter le tribut qu'ils lui apportaient.

CAPITULUM LXVIII.

Qualiter Sorricus dux Germanorum et Werricus dux Treverensis inter se fœdera pepigerunt.

Cum autem hujus rei rumores ad Gallos et Treveros devenissent, dux Werricus Treverensis, nimiùm dolens, juravit se nunquàm Romanis obtemperaturum, et, clausis januis Treverensibus, omnes Romanos, qui abjurare noluerunt Commodum imperatorem, interfici jussit; et mittens per omnes civitates Galliarum, quid fecerat imperator dolentes, aliqui timentes et debiles patienter toleraverunt; reliqui verò Romanos quosquos reperiebant trucidantes, rebellaverunt. Tandem dux Werricus cum totâ civitate Treverensi, cum Germanis et specialiter cum Sorrico duce eorum, fœdera pepigerunt contrà Romanos. Sed qualiter Germani à Germaniâ Romanos expulerunt, et Mosellani Germanos amicabiliter susceperunt, et ab urbe eorum Romanos reipublicæ exactores interfecerint, et reliquos effugaverint; qualiterve Romani-Germanici, Mosellani, Treverinici et montem castrum Tullense pro tuitione ceperint, et contrà Germanos Treverenses et Mosellanos, obsidione vallatâ, se defensaverint, non est meum edissere, quià terminos Hannonienses non attingunt; verùmtamen qualiter Werricus unàcum

CHAPITRE LXVIII.

Sorric, duc des Germains, fait alliance avec Verric, duc de Trèves.

Le bruit de ces événemens s'étant répandu dans la Gaule et chez les Tréviriens, le duc Verric, s'abandonnant à sa fureur, jura de ne jamais obéir aux Romains; et ayant fait fermer les portes de Trèves, il fit massacrer tous les Romains qui refusèrent de désavouer l'empereur. Ensuite il publia par toute la Gaule la barbarie de Commode. Quelques citoyens timides et faibles souffrirent sans se plaindre; mais tous les autres se révoltèrent, et égorgèrent tous les Romains qu'ils purent découvrir. Enfin le duc Verric et toute la cité de Trèves firent alliance contre les Romains avec les Germains, et principalement avec Sorric, leur duc. Je ne dirai pas comment les Germains chassèrent les Romains de leur pays et furent reçus avec amitié par les Mosellans, qui tuèrent ou mirent en fuite les receveurs romains, ni comment les Romains germaniques, les Mosellans et les Tréviriens s'emparèrent de la montagne et du château de Toul pour la défense de leurs frontières, et y soutinrent ensuite un siège contre les Germains, les Tréviriens et les Mosellans; le théâtre de ces événemens est trop éloigné du Hainaut; mais ce qui a plus de rapport à mon sujet, c'est l'invasion de l'empire par Verric et Sorric.

Sorrico imperium invaserint, ad meam spectat speculationem.

CAPITULUM LXIX.

Qualiter Werricus dux Treverensis et Sorricus dux Germanorum Romanos à Galliis effugaverunt, et Warnestonem ducem Morinorum interfecerunt.

Romanis igitur Germanicis, id est in Germaniâ natis, atque Treveriris fugitivis, infrà castrum Tullense patenter obsessis, dux Sorricus unàcum duce Werrico proposuerunt residuum Romanorum infrà Gallias contentorum totaliter perimere. Unde obsidione Tullensi Mosellanis et Hugoniensibus et Strasiburgensibus commissâ, cum populo innumerabili per totam Alsatiam, usque Legiam et Tungrim percurrentes, quosquos repererunt de exactoribus romanis gladio trucidârunt. Cùm autem Tungrim obsidere disponerint, Tungrini Romanos perlustrantes, quos capere vivos potuerunt, dictis ducibus ligatos præsentârunt, ceteris fugam capientibus, et portas civitatis aperientes, tota civitas cum ducibus dictis contrà Romanos conjurârunt. Abhinc totam Rhetiam perlustrantes et Romanos effugantes, qui Commodum imperatorem abjurare nolebant, tandem suprà ripariam Mosæ et Sambræ, in Huyniæ partibus, devenerunt, ubi amœnitatem aeris, aquarum, et territorii securi-

CHAPITRE LXIX.

Verric, duc de Trèves, et Sorric, duc des Germains, chassent les Romains des Gaules, et tuent Varneston, duc des Morins.

Les Romains germaniques, c'est-à-dire nés en Germanie, et les Tréviriens transfuges, ayant été mis en déroute et assiégés dans le château de Toul, Sorric et Verric résolurent d'exterminer entièrement tout ce qui restait de Romains dans les Gaules. A cet effet ils confièrent le siège de Toul aux Mosellans et à ceux de Haguenau et de Strasbourg, et, suivis d'une multitude innombrable, ils parcoururent toute l'Alsace jusqu'à Liège et Tongres, massacrant de tous côtés les receveurs romains. Comme ils se disposaient à assiéger Tongres, les habitans de cette ville, se mettant aussi à la poursuite des Romains, leur amenèrent enchaînés ceux qu'ils purent prendre vivans, et ayant ouvert leurs portes aux deux ducs, ils firent alliance avec eux contre l'empire. De là les vainqueurs allèrent ravager la Rhétie, où ils continuèrent à mettre en fuite les Romains qui ne voulaient point abjurer leur fidélité à l'empereur. Enfin ils arrivèrent sur les rives de la Meuse et de la Sambre, au pays de Hainaut; et charmés de la douceur de l'air, de la fraîcheur des

tatem, sentientes, illic pausaverunt aliquantisper, oppida, villulas et fortalitia construentes; quæ à Sorrico duce Westphalico, ut in pluribus adhùc, nominantur. Audierunt tandem Romanos Galliæ inferioris in civitatibus Octoviæ atque Tornaci pro majori parte transfugisse; quare decreverunt eos invadere, et primò Octoviam obsederunt. Werricus igitur cum suâ gente versùs paludes Hainiæ locum periculosiorem, à parte videlicet septentrionis dictæ civitatis, in quodam monte, qui quidem Mons-Werrici dicitur, gallicè Werries (1), juxtà paludes Huinæ acies suas collocavit. Habebat enim propè se fortalitia duo Romanis plena, castrum videlicet Cæsaris (2), ab oriente in monte fortissimo, et Cæsaris-locum (3) ab occidente in paludum medio, contrà quos artificiosè se munivit. Sorricus verò cum suâ gente fluvium Sambræ persequens, dictam Octoviæ civitatem à parte meridiei etiàm obsedit: sic obsidione solâ plura Romanorum fortalitia obsessa tenebantur. Obsidione factâ, mandaverunt Romanis infrà civitatem commorantibus, aut redderent se ipsos, aut abjurarent Commodum imperatorem, qui proditoriè nobiles Galliarum occiderat; aut si per violentiam caperentur, nulli parcerent neque Gallo neque Romano. Fit magna in civitate seditio Romanorum contrà Octovios: adeò siquidem erant mixti, ut vix trecenti puri Romani, quin patrem aut matrem aut uxorem aut liberos gallos haberent, reperirentur. Tandem trium inducias dierum

(1) Vihéries ou Viéries, village à trois lieues au nord de Bavai.

(2) C'est peut-être Moncean, ferme ou hameau près de Viéries.

(3) Peut-être Quiévrain.

eaux et de la tranquillité de cette contrée, ils s'y reposèrent quelque tems, et bâtirent en divers lieux des villes, des villages et des forteresses, dont plusieurs conservent encore aujourd'hui le nom de Sorric, duc de Vestphalie. Ayant appris ensuite que les Romains de la Gaule inférieure s'étaient réfugiés, pour la plupart, dans les villes d'Octovie et de Tournai, ils résolurent de les y poursuivre, et mirent d'abord le siège devant Octovie; Verric plaça son armée au nord de la ville, près des marais de la Haine, sur une montagne appelée Mont-Verric, en français Verries. Cette position était fort dangereuse, car il avait auprès de lui deux forteresses pleines de Romains; le Camp-de-César, à l'orient, sur une montagne fortifiée; et César-lieu, à l'occident, au milieu des marais. Il sut habilement se prémunir contre leurs attaques. Sorric, au contraire, suivit la Sambre avec ceux de sa nation, et alla attaquer la ville du côté du midi. De cette manière ils tenaient assiégés à la fois plusieurs lieus occupés par les Romains. Le siège établi, ils sommèrent les Romains qui étaient dans la ville, ou de se rendre, ou d'abjurer leur fidélité à l'empereur Commode, qui avait traîtreusement fait périr de nobles Gaulois; et déclarèrent que si Octovie était prise d'assaut, ils n'épargneraient ni Gaulois ni Romains. Il s'éleva alors dans la ville une grande dissention entre les Romains et les Octoviens. La population était tellement mélangée à Octovie, qu'à peine s'y trouvait-il trois cents Romains purs, dont le père, la mère, la femme ou les enfans ne fussent pas Gaulois. Enfin ils demandèrent trois jours pour se consulter. Pendant ce tems-là les Romains purs, receveurs des impôts, rassemblèrent toutes leurs richesses et s'enfuirent à Tournai lorsque la nuit fut venue. Le lende-

consulendi petierunt. Interim Romani puri tributorum exactores, ærariis magnis congregatis, noctu versùs Tornacum transfugerunt. In crastinum Octovii hoc scientes, videntes eis pericula imminere, omnes unanimiter cum ducibus Commodum imperatorem abjurârunt, promittentes nunquàm sibi aut suis exactoribus tributa persolvere nec obedire. Abhinc Werricus recedens, pactionibus civitatis susceptis, venit ad Fanimartis obsidionem, in loco qui nunc dicitur à Werrico Werchin (1). Sed Romanis exactoribus effugatis, infrà paucas hebdomadas, cum Werrico fœdera pepigerunt. Interim Sorricus cum suâ gente partes superiores Galliæ inferioris visitabat, solùm exactores romanos perquirens, et civitates sibi confœderans. Werricus igitur committens partes superiores Galliæ inferioris Sorrico, ad Castrum-Cæsaris et ad comitatum Nerviorum acies suas retorquens, totam regionem à puris Romanis exactoribus liberavit. Omnes verò Commodum imperatorem cum cæteris civitatibus et oppidis Galliæ inferioris abjurantes, et pertranseuntes, Werricus civitatem Tornacensem obsedit, à parte comitatûs nerviensis, in loco qui dicitur Werchin (2). Sorricus verò ab aliâ parte ripariæ eamdem etiàm obsedit civitatem non modico post. Fuerat siquidem Tornacus omnium Romanorum fugitivorum recursus. Videntes Tornacenses duram eorum obsidionem, miserunt ad Warnestum ducem Morinorum, qui ex parte patris Romanus, ex parte verò

(1) Verchain, sur l'Écaillon, à 6 lieues ouest de Bavai.

(2) Village près et à l'est de Tournai.

main, les Octoviens en ayant été instruits, et voyant le danger qui les menaçait, déclarèrent unanimement, eux et leurs chefs, qu'ils ne regardaient plus Commode comme leur empereur, et promirent de ne jamais obéir ni payer aucun tribut à lui ou à ses receveurs. Verric, après avoir reçu la soumission de cette ville, alla mettre le siège devant Famars et campa dans le lieu qui depuis a été appelé, de son nom, Verchin; mais dans l'espace de quelques semaines les habitans chassèrent les Romains et firent alliance avec Verric. Cependant Sorric parcourait avec son armée la partie septentrionale de la Gaule inférieure, poursuivant les receveurs romains et attirant les villes dans son parti. Verric le laissa dans ce pays; et ramenant ses troupes vers le Camp-de-César et le comté des Nerviens, il délivra toute la contrée des Romains purs. Partout l'exemple des villes de la Gaule inférieure fut suivi, et l'autorité de Commode méconnue. Verric vint ensuite assiéger Tournai du côté du pays des Nerviens, au lieu appelé aujourd'hui Verchin, et quelque tems après Sorric arriva pour attaquer la ville de l'autre côté de la rivière. Tournai servait d'asile à tous les Romains fugitifs. Les habitans se voyant rudement assiégés, demandèrent du secours à Varnest, duc des Morins, qui était Romain par son père et Ménapien par sa mère, et qui exerçait la charge de receveur du fisc chez les Morins, chez les Ruthiens et chez d'autres nations. Ce duc ayant appris que les Tréviriens et les Germains s'approchaient de ses frontières et avaient assiégé dans Tournai les Romains qui s'y étaient réfugiés, se mit à la tête de ses sujets et de tous les Romains qu'il put rassembler, et marcha vers Tournai. Lorsque Verric sut que l'armée de Varnest, après avoir passé la Lis,

matris Menapiensis, et exactor fiscorum tàm Morinensium quàm Ruthenorum ac plurium aliarum nationum erat; quatenùs à tàm gravi obsidione liberarentur. Warnestus dux audiens Treberinos atque Germanos suos appropinquare fines, et Romanos plures in civitate Tornacensi obsessos, omnes Romanos quos reperire valuit, unàcum sibi subditis congregans, versùs Tornacum iter arripuit. Cùm audisset Werricus fluvium Lisæ Warnestonis acies pertransîsse, et fines Menapiorum intrâsse, Tornacum approximando, decrevit proprium obsidionis locum derelinquere, ripariam Scaldi transeundo, ad finem ut liberiùs sibi invicem succurrerent, si necessitas afforèt. Dicti igitur duces acies suas in diversis locis inter duos alveolos, uno ad quingentos passus propè Tornacum, alio ad quatuor ferè millium passuum remotiùs; ultimam aciem eorum collocaverunt in loco qui à dictis duobus ducibus adhùc Sorri- Werricus dicitur, gallicè Sourleswez, Warnestonis potentiam expectantes. Warnestone igitur Tornacum appropinquante, quotquot Romani erant in Tornaco omnes ad Warnestonem confugerunt : erat quippè numerus pugnatorum Warnestonis unàcum Tornacensibus ferà trium legionum. Hi cùm vidissent ex alterâ parte fluvioli, ad quingentos passus propè Tornacum fluentis à parte orientis, tentoria, clypeos, hastas et vexilla relucere, solùm in unâ parte decreverunt ipsos ferociter invadere. Qui in pluribus fluvioli vadis pertransire cupientes, aciem primariam Trevirorum immaniter invasi, circà dictum alveolum

était entrée dans le pays des Ménapiens et s'approchait de la ville, il résolut de changer la disposition du siège et de traverser l'Escaut, afin que ses deux corps d'armée pussent se secourir plus facilement en cas de besoin. Les deux ducs disposèrent donc leurs troupes sur plusieurs points entre les deux bras de la rivière, situés, l'un à 500 pas de la ville, et l'autre à 1000 pas plus loin, placèrent leur arrière-garde dans un lieu qu'on appela de leurs noms Sorric-Verric, en français Sourlesvez, et attendirent ainsi l'attaque de Varnest. A son approche tous les Romains qui étaient dans Tournai vinrent se joindre à lui; et ses troupes, réunies à celles des assiégés, se trouvaient former près de trois légions. Lorsqu'ils aperçurent des tentes de l'autre côté du bras de rivière qui coule à 500 pas de Tournai, vers l'orient, et qu'ils virent briller des armes, des piques et des boucliers, ils portèrent toutes leurs forces sur ce point, et voulant passer la rivière à gué, ils se jetèrent avec fureur sur l'avant-garde des Trévíriens. Il périt de part et d'autre beaucoup de monde dans cette rencontre. Enfin, après avoir perdu quantité de soldats, Varnest parvint à passer la rivière et rallia son armée dans une grande plaine qui s'étend sur les bords de l'Escaut. La nuit étant venue, ils s'occupaient à établir leur camp, les uns disposant les tentes, les autres creusant des fossés ou coupant du bois, lorsque tout à coup, à la faveur du crépuscule, Verric et Sorric, à la tête de leurs troupes en bon ordre, se jettent sur le camp de Varnest, le tuent et font un horrible carnage des Romains, poursuivent les fuyards jusqu'à Tournai, ou les forcent de se noyer dans l'Escaut, et demeurent ainsi maîtres du champ de bataille, non sans avoir perdu beaucoup des leurs. Pour rap-

ab utrâque parte multi corruerunt. Tandem, licèt cum magnâ perditione, Warnestus cum suis pertransiit, et in planicie magnâ non longè à Scaldi flumine protensâ, suas acies recollegit. Dùm autem Warnestus cum suis Romanis nocte primariâ occuparentur circà suæ collocationis ordinationem, et à diversis tentoria protenderentur, ab aliis fossata disponerentur, et ab aliis ligna pro domiciliis præpararentur; et eccè, circà noctis crepusculum et ex insperato, Werricus et Sorricus cum suis aciebus ordinatis descendentes usque ad Warnestonis tentoria, qui Warnestonem occidentes, et maximam stragem exercentes Romanorum, superviventes versùs Tornacum in fugam conversi, aut in ripariâ Scaldi submersi, non sine maximâ perditione Treberorum atque Germanorum, ipsi tamen campum obtinuerunt. Et à Warnestone et ab horâ victoriæ factæ Warnave campum illum vocaverunt.

CAPITULUM LXX.

Qualiter Werricus atque Sorricus duces civitatem Tornacensem subjecerunt.

Post dies paucos, priùs mortuis eorum sepultis, et vulneratis medicatis, dicti duces iteratò dictam civitatem Tornacum obsederunt; Werrico ad proprium locum in quo priùs extiterat, ultrà fluvium Scaldi transmeante, Sorrico ab alterâ parte, versùs meri-

peler le nom de celui qu'ils avaient vaincu et le moment de leur victoire, ils appelèrent Varnave la plaine où le combat avait eu lieu.

CHAPITRE LXX.

Verric et Sorric soumettent la ville de Tournai.

Après quelques jours employés à ensevelir les morts et à soigner les blessés, les deux ducs attaquèrent de nouveau la ville; Verric du lieu où il s'était placé d'abord, au-delà de l'Escaut, et Sorric de l'autre côté, vers le midi. Le siège dura sept semaines, pendant lesquelles il se donna beaucoup d'assauts. Enfin, une nuit

diem, aciem dirigente. Post multos insultus et obsidionem septem hebdomadarum, tandem unâ dierum, dux uterque, quilibet à parte suâ, eâdem horâ noctis, civitatem ferociùs solito invaserunt. Sed cùm negligentiùs debito civitatem à parte Werrici defenderent ab aliâ parte præoccupati, Werricus muros obtinuit. Quod cùm autem perpendissent Tornacenses, pontes civitatis confregerunt. Werrico credente civitatem obtinuisse, reperit exiguam portionem fore captivatam. Tornacenses verò per tres dies contrà graves insultus Treverorum ripariam ferociter defendentes, et contrà Sorricum ab aliâ parte civitatis muros observantes, tandem páctione interveniente, ad misericordiam civitatem susceperunt. Qui abjuratione Commodi et exactorum ejus contenti, civitatem indemnem post fœdus initum relinquentes, ad castrum Duacense deindè Attrebatense, et tandem ad civitatem Morinorum accesserunt. In cujus obsidione omnes civitates Galliarum ad dictos duces solemniter transmittentes, unanimiter omnes Commodum imperatorem et ejus exactores cujuscumque nationis extiterint abjurando, promittentes in eorum ligâ atque conjuratione inviolabiliter permanere, ducibus tandem cum tranquillitate repatriatis, remansit Gallia tàm superior quàm inferior sub regimine Werrici, ducis Treverorum, ab omni tributo per duodecim annos libera et in suis antiquis libertatibus restituta, pluribus aliis nationibus contrà Commodum imperatorem hoc idem agentibus.

ET SIC FINITUR LIBER SEXTUS.

que les deux ducs avaient, chacun de son côté, et à la même heure, redoublé d'efforts pour emporter la ville, Verric trouva la partie qu'il attaquait moins bien défendue que de coutume par les assiégés, qui étaient occupés d'un autre côté, et s'empara de la muraille; mais les habitans rompirent aussitôt les ponts, et Verric, qui se croyait déjà maître de la ville, s'aperçut qu'il n'en occupait encore qu'une faible partie. Pendant trois jours les assiégés soutinrent avec courage les assauts vigoureux des Tréviriens, et défendirent, de l'autre côté, leurs murailles contre les attaques de Sorric; enfin ils obtinrent la paix et furent reçus à merci. Les vainqueurs se contentèrent de leur faire abjurer leur obéissance à Commode et aux receveurs des impôts, et sans exiger de la ville aucun tribut, s'en éloignèrent après avoir fait alliance avec elle. Ils allèrent ensuite assiéger Douai, puis Arras, et enfin la ville des Morins. Pendant le siège de cette dernière ville, toutes les cités de la Gaule envoyèrent aux deux ducs de solennelles ambassades pour se déclarer ennemies de l'empereur Commode et de ses receveurs, de quelque nation qu'ils fussent, et jurer de rester inviolablement attachées à la ligue. Les deux ducs retournèrent ensuite tranquillement dans leur patrie; et pendant douze ans la Gaule supérieure et inférieure, soumise à Verric, duc de Trèves, fut exemte de tout tribut et rendue à son antique liberté, pendant qu'à son exemple d'autres nations secouèrent le joug de l'empereur Commode.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIBER SEPTIMUS.

CAPITULUM I.

Qualiter Germani et Galli ab imperio Commodi totaliter recesserunt.

ACTOR.

Quia autem ab exordio hujus operis determinare decrevi de illustribus principibus qui in Hannoniensi territorio principalem principatum habuerunt, et, temporibus Commodi, tota Gallia tàm superior quàm inferior proprium principem Commodumque videlicet abjuraverunt; idcircò de illo qui loco Commodi in dicto territorio principatum obtinuit, tractare cogor, neminem reperiens qui de hâc loquatur materiâ nisi Hugonem Tullensem. Dicit ergò temporibus, quibus Germani atque Galli contrà proprium imperatorem, Commodum videlicet, rebellaverunt, convocavit imperator senatores romanos, et indicavit quæ et quanta Galli contrà imperialem majestatem peregerant; qualiter etiàm Germani suos interfecerant legatos, et exactores seu tributorum collectores à Germaniâ expulerant, plures interfi-



Lith: de G. Engelmann

Le pape Silvestre baptise l'Empereur Constantin en présence de S.te Hélène sa mère.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE I.

Les Germains et les Gaulois achèvent de se soustraire à l'autorité de l'empereur Commode.

L'AUTEUR.

Pour remplir la tâche que je me suis imposée au commencement de cet ouvrage, d'écrire l'histoire des illustres princes qui ont gouverné le Hainaut, je vais parler de celui qui régna dans ce pays après que la Gaule supérieure et inférieure se fut affranchie du joug de l'empereur Commode. Hugues de Toul est le seul auteur qui ait traité cette matière. Il dit qu'à l'époque où les Germains et les Gaulois se révoltèrent contre Commode, ce prince assembla les sénateurs; et leur rappelant combien de fois les Gaulois avaient offensé la majesté impériale, il se plaignit de ce que les Germains avaient mis à mort ses envoyés, parla de l'expulsion et du massacre des receveurs de l'impôt, et fesant valoir encore beaucoup d'autres griefs, il implora le secours et les conseils des sénateurs; car, haï de tous les Romains, il n'eût trouvé hors du sénat personne qui eût voulu lui donner un avis. Les séna-

ciendo, multa alia gravamina superadjiciens, consilium et auxilium senatoribus postulando, quià ab omnibus Romanis exosus habitus, quibus alibi consiliari valeret, non habebat. Qui responderunt : « Galli, in internecionem nobilium eorum offensi, si « qua peregerunt à tanto non à toto excusandi de « rebellione, non est mirandum. Sed de conjuratione « cum Germanis, qui tuos interfecerant legatos, « condolendum est. Quarè consulimus ut contrà Ger« manos decem legiones transmittas, ipsos puniendo « et ad subjectionem reducendo. Deindè ad Galliam « descendant, ipsam ad dilectionem revocando; et si « non amicabiliter, tandem violenter reducantur. » Placuit imperatori consilium. Commodus Numerianum, suæ militiæ magistrum, convocans, præcepit ut decem congregaret legiones, et ut decreta senatorum adimpleret. Qui omnem armatum colligens, vix octo potuit colligere legiones : quotquot erant Romani exosum habebant Commodum. Ab illo tunc quo senatores venire super Germanos decreverant, fuit in Româ qui Werrico atque Sorrico decreta nuntiaret. Qui duces omnes civitates ducatuum eorum ad ferociter Romanos suscipiendum excitaverunt et se coaptaverunt; et gentem magnam congregantes, quilibet suos fines observabat. Tandem Numerianus (1) cum octo legionibus in territorio moguntinensi descendens, patriam spoliantes, civitatem obsederunt. Vigesimâ quintâ die obsidionis, ab uno latere subitò

(1) Le manuscrit de Saint-Germain porte *Munerianus*, et l'ancienne traduction française *Minerianus*.

teurs lui répondirent : « Les Gaulois avaient été of-
« fensés par le massacre de leurs plus nobles citoyens,
« et leur rébellion est, jusqu'à un certain point, ex-
« cusable ; mais ce qu'il y a de plus affligeant, c'est
« leur alliance avec les Germains qui avaient mis à
« mort vos députés. Notre avis est donc que vous en-
« voyiez dix légions contre les Germains pour les pu-
« nir et les réduire à l'obéissance. Cette armée entrera
« ensuite dans la Gaule pour ramener les habitans à
« leur ancienne fidélité ; et si elle ne peut y parvenir
« par la douceur, elle emploiera la force. » Ce conseil
plut à l'empereur ; il fit venir Numérien, maître de
sa milice, et lui ordonna de lever dix légions pour
mettre à exécution le décret du sénat ; mais Numérien
ne put rassembler plus de huit légions, tant les Ro-
mains haïssaient Commode. Aussitôt que l'expédition
contre les Germains fut résolue, Verric et Sorric en
reçurent l'avis de Rome. Ils exhortèrent toutes les
villes de leurs duchés à recevoir vaillamment les Ro-
mains ; et pour s'y préparer, ils levèrent de nombreuses
troupes, et chacun veilla sur ses frontières. Enfin Nu-
mérien entra sur le territoire de Maïence avec ses huit
légions, et après avoir ravagé le pays, vint mettre le
siége devant la ville. Il la tenait assiégée depuis vingt-
cinq jours lorsqu'il fut assailli d'un côté par Verric,
qui conduisait six légions de Gaulois armés à la légère ;
et de l'autre par Sorric, à la tête de huit légions de
Germains. Ces deux armées se jetèrent en même tems
sur les Romains ; et après beaucoup de sang répandu
de part et d'autre, Numérien et ses principaux officiers
furent tués, et les Romains si complètement taillés en
pièces, qu'à peine en put-il échapper un seul pour
porter à Commode la nouvelle de leur défaite. Après

super eos irruit Werricus dux cum sex legionibus expeditiorum Gallorum, et ab alio latere Sorricus cum octo legionibus Germanorum. Qui simul et eodem impetu in dictos irruerunt Romanos; et, post multa bella et strages ab utrâque commissas, post Numeriani internecionem ac aliorum ducum lamentabilem prostrationem, tandem sic omnes Romani illùc occubuerunt, ut vix remaneret ex eis qui Commodo imperatori stragem denuntiaret ipsorum. Recesserunt igitur à Moguntinensi campo victores Sorricus atque Werricus sani, et in suis ducatibus, ab omni tributo liberi usque ad quartum annum Severi imperatoris. Qui Severus Germanos subjiciens, Gallos tandem ad dimidium tributum, persolvi consuetum, misericorditer suscepit. Qui per magna tempora in obedientiâ imperatorum subsequentium sic remanserunt.

CAPITULUM II.

De morte Commodi et imperio Pertinacis et Juliani (1).

EUSEBIUS *in Chronicis*.

PORRÒ Commodus imperator, colossi capite sublato, suæ imaginis caput jussit imponi. Idem quoque Commodus multos nobilium interfecit, et spectacula po-

(1) Vinc. de Beauv. XI, 125 et 126.

cette victoire, Sorric et Verric retournèrent dans leurs duchés, et furent libres de toute espèce de tribut jusqu'à la quatrième année du règne de Sévère. Cet empereur, après avoir subjugué les Germains, se contenta d'imposer aux Gaulois la moitié du tribut qu'ils payaient autrefois, et ils restèrent ainsi pendant fort longtems soumis à ses successeurs.

CHAPITRE II.

Mort de Commode. Règnes de Pertinax et de Julien.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

COMMODE fit enlever la tête du colosse pour y substituer son image. Cet empereur fit mettre à mort un grand nombre d'illustres citoyens. Il donnait au peuple des spectacles magnifiques. Dans un incendie qui éclata à Rome, le palais et le temple de Vesta furent entière-

pulo romano præbuit insignia. Incendio Romæ facto, palatium et ædes Vestæ plurimaque urbis pars solo coæquatur. HUGO FLORIACENSIS. Flagitia itaque Aurelii Commodi imperatoris urbis pœna prosecuta est: nàm Capitolium fulmine ietum est, ex quo inflammatio facta romanam bibliothecam rapaci turbine concremavit. Porrò Cæsar Commodus, cunctis incommodus, in domo Vestiliani strangulatus interiit. Ælius autem Pertinax senex à senatu imperator erectus est. EUSEBIUS *in Chronicis*. Hic, obsecrante senatu ut uxorem suam Augustam, et filium Cæsarem appellaret, contradixit, sufficere testatus quòd ipse regnaret invitus: erat enim septuagenario major, cùm præfecturam urbis ageret, et ex senatûs consulto imperare jussus est, scilicet anno Domini CXCIII, mundi verò IVMLXIIII. Tandem Juliani jurisperiti scelere occisus est, quem posteà Severus apud Milvium pontem interfecit. HUGO. Julianus autem, qui vi sibi romanum vindicavit imperium, imperavit septem mensibus. Sicque inter Pertinacem Cæsarem et Julianum successorem ejus unus annus assumptus est. Per idem tempus erant insignes Clemens Alexandrinus philosophus et Pantænus stoicus et Africanus historicus et Musanus, de quibus multa refert Hieronymus, *de Illustribus viris*.

ment détruits, ainsi qu'une grande partie de la ville. HUGUES DE FLEURY. Rome porta la peine des crimes de l'empereur Commode : la foudre tomba sur le Capitole et mit le feu à la bibliothèque, qui fut réduite en cendres. Ce prince, odieux à tous les Romains, périt étranglé dans la maison de Vestilianus ; et Ælius Pertinax, déjà avancé en âge, fut choisi par le sénat pour régner après lui. CHRONIQUE D'EUSÈBE. Le sénat ayant prié le nouvel empereur de donner à sa femme le nom d'Auguste et à son fils celui de César, il s'y refusa en disant que c'était bien assez qu'on l'eût forcé de régner malgré lui. Il était en effet plus que septuagénaire lorsqu'exerçant la charge de préfet de Rome, il fut déclaré empereur par le sénat, l'an 193 de Jésus-Christ et 4064 du monde. Il fut assassiné par le jurisconsulte Julien, qui lui-même fut tué dans la suite par Sévère au pont Milvius. HUGUES. Julien s'empara de l'empire et le gouverna pendant sept mois. Ainsi le règne de Pertinax et celui de son successeur n'embrassent pas plus d'une année. A cette époque florissaient le philosophe saint Clément d'Alexandrie, saint Pantène, stoïcien; l'historien Africain (1), et Musan, dont saint Jérôme parle longuement dans ses *Hommes illustres*.

(1) Sexte Jules Africain, né dans la Palestine, d'une famille originaire d'Afrique, vivait sous l'empereur Héliogabale, et avait fixé sa demeure à Emmaüs. Il avait écrit une Chronographie en cinq livres, depuis le commencement du monde jusqu'à la troisième année du règne d'Héliogabale, l'an 221, avec des discussions chronologiques sur les points douteux. Voyez la Biographie universelle, article AFRICAIN.

CAPITULUM III.

De imperio Severi (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Severus igitur, genere Afer, qui se, ex nomine imperatoris quem occisum ultus fuerat, Pertinacem voluit appellari, romanum consecutus est imperium. Imperavit autem annis XVIII. Eusebius. Cœpit autem anno Domini CXCIV, mundi IVMLXV (2). Hugo Floriacensis. Hic fuit naturâ sævus, multisque bellis lacessitus fortissimè quidem rempublicam sed laboriosissimè rexit. Hic post Neronem in christianos quintam persecutionem exercuit. Quâ persecutione plurimi sanctorum per diversas provincias passi referuntur : inter quos Leonides, pater Origenis, capite cæsus est. Item martyrisatus est Philippus, pater sanctæ Eugeniæ, et quamplures alii in martyrologio.

(1) Vinc. de Bauv. XII, 1 et 6.

(2) Personne n'ignore qu'Eusèbe compte les années depuis la naissance d'Abraham, et jamais depuis la création ou depuis la naissance de Jésus-Christ : cette dernière supputation ayant été seulement imaginée au VI[e] siècle par Denis-le-Petit, et employée au VIII[e], surtout après le concile de Liptines, tenu en 743. Mais les copistes d'Eusèbe fesaient concorder sa méthode avec ces deux derniers sistèmes, et c'est la table des copistes que Vincent de Beauvais adopte toujours de préférence.

CHAPITRE III.

Règne de Sévère.

HUGUES DE FLEURY.

Sévère, né en Afrique, et qui se fesait appeler Pertinax, du nom de celui dont il avait vengé la mort, fut ensuite élevé à l'empire, et régna dix-huit ans. Eusèbe. Il monta sur le trône l'an 194 de Jésus-Christ et 4065 du monde. Hugues de Fleury. Ce prince était cruel; mais au milieu des guerres nombreuses qu'il eut à soutenir, et malgré les difficultés qu'il rencontra, il sut gouverner d'une main ferme et habile. Sous son règne les chrétiens furent persécutés pour la cinquième fois depuis Néron. Pendant cette persécution un grand nombre de saints souffrirent le martire dans les diverses provinces de l'empire, entre autres Léonide, père d'Origène; Philippe, père de sainte Eugénie, et beaucoup d'autres dont il est fait mention dans le Martirologe. Le XII des calendes de mai on fête à Rome la naissance du pape saint Victor, quinzième successeur de saint Pierre, qui gouverna l'Eglise pendant dix ans et reçut la couronne du martire sous l'empereur Sévère. *Histoire des Papes.* C'est ce pontife qui a établi l'usage de célébrer les Pâques le dimanche, et qui voulut qu'en cas de nécessité on employât indifféremment pour le batême des Gentils l'eau de rivière, l'eau de mer ou

XII kalendas maii Romæ natale sancti Victoris papæ, qui post beatum Petrum quintus decimus, rexit Ecclesiam annis x, et sub Severo principe martyrio coronatus est. *Ex libro Pontificum*. Hic constituit ut sanctum pascha die dominicâ celebraretur; et ut necessitate faciente, ubicumque inventum fuisset sive in flumine sive in mari sive in fontibus, tantùm christianâ confessione credulitatis clarificatâ, quicumque hominum ex gentili veniens baptizaretur. Item fecit constitutum ad interrogationem sacerdotum de circulo paschali, cum presbyteris et episcopis factâ collatione, et accersito Theophilo, Alexandriæ episcopo, ut à quartâ decimâ lunæ primi mensis usque ad vigesimam primam, die dominicâ custodiatur sanctum pascha.

CAPITULUM IV.

De Tertulliano et laudibus Origenis (1).

EUSEBIUS.

ANNO Severi decimo octavo, Tertullianus Afer, centurionis proconsulis filius, omnium ecclesiarum sermone celebratur, de quo Hieronymus in libro Illustrium virorum multa refert. ACTOR. Prout recitant

(1) Vinc. de Beauv. XII, 7, 8 et 9.

l'eau de fontaine, qui sont également purifiées par la foi chrétienne. Il prit l'avis des prêtres et des évêques pour régler une contestation qui s'était élevée au sujet de la célébration de la fête de Pâques, et décida, après avoir consulté Théophile, évêque d'Alexandrie, qu'on célèbrerait la Pâque le dimanche, depuis le quatorzième jour de la lune du premier mois jusqu'au vingt-unième.

CHAPITRE IV.

De Tertullien. Éloge d'Origène.

EUSÈBE.

La dix-huitième année du règne de Sévère, Tertullien, né en Afrique, d'un centurion du proconsul, se rend célèbre dans toutes les églises par ses ouvrages. Saint Jérôme parle beaucoup de lui dans son livre des Hommes illustres. L'AUTEUR. Suivant la Chronique d'Eusèbe et le Traité des Hommes illustres de saint

Eusebius in Chronicis et Hieronymus in libro de Illustribus viris, Origenes doctor temporibus Severi imperatoris floruit. De cujus laudibus Haymo in Christianarum rerum Memoriâ ità inquit: Novimus Eusebium à quibusdam ecclesiasticis viris aliquantulùm fuisse notatum, quòd nimius fuerit in laude Origenis: illud verò de eo breviter enarramus quod orthodoxi quinque et religiosi viri diffiteri non possunt. Origenes, Leonidis martyris filius, et ipsè ferè à pueritiâ martyr voluntate et forsitan actu, nisi quòd à patre subripiente noctu vestes ejus piâ fraude præpeditus est, magnam et manifestam gratiam à Deo scientiæ consequitur, potens in grammaticâ et ceteris communibus litteris, et in omni physicâ eruditione apprimè institutus, maximè in lectione et doctrinâ, divinorum voluminum potentissimus illius temporis et famosissimus indagator. Hic ergò, præ magnâ et incredibili scientiæ prærogativâ, doctor ecclesiæ apud Alexandriam à Demetrio, episcopo ipsius loci, constituitur; cathedramque doctorum tertius obtinet post Pantænum et Clementem, cujus scilicet Clementis et ipse extitit auditor. Ubi dùm verbum Dei docet palàm, tàm viros instruens quàm feminas, et omnem occasionem turpis maledicti gratia vult infidelibus tollere, quidam minùs perfecti sensûs exercet in proprio corpore, sed ferventis fidei et nimiæ castitatis opus: nàm illud evangelicum attendens, *sunt eunuchi qui castraverunt se propter regnum cœlorum: qui potest capere capiat;* mox in se ipsum adimplevit. Tunc ergò nullâ adversariis obtrectandi suspicione derelictâ, maximè

Jérôme, Origène, docteur de l'Eglise, florissait aussi sous le règne de l'empereur Sévère. Haimon, dans son Mémorial ecclésiastique, fait son éloge en ces termes : Je sais que plusieurs ecclésiastiques ont reproché à Eusèbe d'avoir trop loué Origène ; mais ce que je vais dire de lui, est appuyé sur l'autorité de cinq hommes pieux et orthodoxes, et ne sera point désavoué par eux. Origène, fils de saint Léonide, eut dès l'enfance le désir de souffrir le martire, et l'aurait souffert réellement si son père ne l'en eût empêché par une fraude pieuse, en lui cachant ses habits pendant la nuit. Par la grace de dieu de la science il se rendit habile dans la grammaire aussi-bien que dans la philosophie, mais surtout dans la lecture et l'explication des saintes Ecritures, dont il fut, de son tems, le plus savant et le plus illustre interprète. Son mérite extraordinaire le fit choisir par Démétrius, évêque d'Alexandrie, pour enseigner dans l'église de cette ville, où il occupa la chaire de docteur après Pantène et saint Clément, qui avait été son maître. Comme il y expliquait publiquement la parole de Dieu à une foule d'hommes et de femmes, pour ôter aux infidèles tout prétexte de le calomnier, il donna, un peu inconsidérément peut-être, un grand exemple de foi évidente et d'excessive charité, en accomplissant sur lui-même cette parole de l'Evangile : *Il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes pour gagner le royaume du ciel; que celui qui m'entend, m'entende.* S'étant mis ainsi à l'abri de tout soupçon, il s'occupa incessamment de ses fonctions, enseignant le jour et la nuit, en public et en particulier, et vivant dans l'abstinence la plus rigoureuse. Il veillait presque constamment ; et si quelquefois la nature lui demandait un instant de repos, il

doctrinæ et prædicationi instituit opportunè et importunè, per diem et per noctem, publicè et privatìm, et in abstinentiâ plurimâ, in jejuniis indesinentibus et vigiliis penè jugibus : ità ut si quandò aliquid parùm somnii necessitas naturalis exigeret, hanc ille non suprà stratum, quo nullo omninò utebatur, sed suprà nudi soli dependeret superficiem. Fertur autem quòd ex ejus auditorio plurimi ex utroque sexu martyres effecti sunt. Sed et illud præclarum fertur de eo, quòd nunquàm permisit ea quæ in ecclesiis disserebat à notariis excipi, nisi quandò jam sexagesimum ætatis agens annum, multo usu et labore plurimùm fiduciæ in verbo Dei acceperat, quandò scilicet jam inerat ei vitæ gravitas et maturitas ætatis et multæ experientiæ auctoritas.

CAPITULUM V.

De piâ excusatione Origenis (1).

VINCENTIUS.

Unde plurimùm admirari non sufficit, quòd vir tàm illustris, tàm apertè rebellans et obvians hæreticis, devolutus sit in ignominiosam hæresim et errorem, quòd scilicet seraphim in Isaia Spiritum

(1) Vinc. de Beauv. XII, 7, 8 et 10.

le prenait, non sur un lit, car il ne s'en servait jamais, mais sur la terre nue. Plusieurs de ses disciples, de l'un et de l'autre sexe, souffrirent le martire. On rapporte de lui, comme un fait remarquable, qu'il ne permit de mettre par écrit les paroles qu'il prononçait dans l'église, que lorsqu'il eut atteint soixante ans, c'est-à-dire lorsque la maturité de son âge et sa longue expérience lui eurent donné plus de confiance en lui-même.

CHAPITRE V.

Comment on peut excuser Origène.

VINCENT DE BEAUVAIS.

On ne peut trop s'étonner qu'un homme si illustre, un ennemi si déclaré des hérétiques, soit tombé dans la plus honteuse erreur, au point de soutenir que le séraphin d'Isaïe est le Saint-Esprit, de parler de la pénitence du diable, et de dire que les réprouvés obtiennent leur pardon après mille ans, et beaucoup

Sanctum esse exposuerit. Et in alio loco, de pœnitentiâ diaboli scripsit; et de ablutione reproborum post mille annos, et de multis aliis quæ orthodoxæ fidei adversantur; maximè cùm abstinentissimæ et castissimæ vitæ referatur fuisse, et tàm præclaræ doctrinæ, tàm puri et lucidi sermonis. Ego sanè de eo, salvâ fide patrum, dixerim, quòd vel hæc omninò non scripserit, sed ab hæreticis, ob præclarum nomèn ejus obfuscandum, malignè consuta sunt et conscripta, et nomine suo prætitulata; vel si scripsit, non statuit ex sententiâ, sed disseruit ex opinione: nàm, ut ipsemet dicit, philosophorum et hæreticorum dogmata didicerat, ne ad eos convincendos imperitior esset, si ignoraret quæ apud ipsos erant. Et fortassè cùm in aliquibus locis scribendo attigit eorum errores, calumniatus est hoc à se ipso dixisse; quòd si etiàm prædictas hæreses ut placeret quibusdam, ex sententiâ scripsit valdè compatiendum est tàm eruditi pectoris viro, qui tantam eruditionem copiam ministravit; cujus vitia, si qua sunt in Scripturis, potest eorum quæ fideliter scripsit luminosus quidem ac cœlestis splendor exsuperare. De quo à patribus scriptum est atque dictum, quòd ubi benè scripsit, nullus meliùs; quòd autem erratum est ab Origene; et si contrà orthodoxam fidem aliquid est descriptum, opinor ex hôc ei accidisse quod nimio lectionis studio philosophos est amplexus. Attigerat enim et omninò àssecutus fuerat secreta Platonis et Pythagoræ Cheremonisque stoici et Cornuti volumina cœterorumque philosophorum, et for-

d'autres choses contraires à la foi orthodoxe, surtout lorsqu'on songe que la vie de cet homme fut si chaste et si sévère, sa doctrine si sublime, ses discours si purs et si lucides. Avec tout le respect que je dois à la foi de mes pères, je crois que tant d'ouvrages condamnables n'ont pas été composés par Origène, mais par des hérétiques qui les ont publiés sous son nom, pour noircir sa réputation; ou que, s'il en est l'auteur, il ne les a point écrits pour exprimer son opinion, mais pour expliquer des doctrines; car il dit lui-même qu'il avait étudié les différens dogmes des hérétiques et des philosophes, afin de pouvoir les réfuter; et c'est injustement qu'on l'accuse de faire sa profession de foi, lorsqu'il ne fait qu'exposer leurs erreurs. Enfin si, comme on le veut, on doit reprocher ces hérésies à Origène, il faut plaindre cet homme si savant, qui sut si bien communiquer sa vaste érudition, et dont les fautes, si l'on en trouve dans quelques-uns de ses écrits, sont éclipsées par la lumière céleste qui brille dans les ouvrages que la foi lui a dictés; cet homme dont nos pères ont rendu ce témoignage, que, quand il écrit bien, nul n'écrit mieux que lui. Ce qu'il peut avoir dit de contraire à la foi orthodoxe, vient, selon moi, de ce qu'il s'appliqua trop à la lecture des philosophes. Il était parvenu en effet à expliquer parfaitement les ouvrages abstraits de Platon, de Pithagore, du stoïcien Chérémon, de Cornutus, etc.; et l'on peut croire qu'à force de méditer sur ces écrits, il but dans le calice doré de Babilone, et, malgré lui, en répandit la lie sur les saintes Ecritures; ce qui doit apprendre aux ecclésiastiques à ne pas trop se livrer à l'étude de la philosophie, de peur qu'enivrés de ce breuvage pernicieux, et enflés d'un vain orgueil, ils

tassè quòd nimis in eis moratus et diutiùs ebibit de calice Babylonis inaurato, quodam modo coactus est de ejus fece in sacram Scripturam effundere. Ex quo valdè et vigilanter cavendum est ecclesiasticis viris, ne nimis philosophicis institutis dent operam, ne fortè, cùm inebriati fuerint inanibus poculis et tumidis sensibus inflati, difficiliùs retracto pede, ad humilitatem Christi revocentur, et tardiùs fidei nostræ adquiescant, quandò quidem edocti sunt contraria. Neque, hoc dicendo, lectores artium damnamus et artes, nàm et ipsæ non inutiliter leguntur ad profundas thèologiæ quæstiones enodandas et perscrutandas rationes: quippè ipsa est domina artium, et cæteræ ut pedisequæ confamulantur. Verùm quosdam scolasticos non mediocriter reprehendimus, qui libris gentilium tàm familiariter adhærent, et totos se immergunt, ut totum penè in eis, vitæ suæ cursum et eruditionis tempus consumant. Quàm honestiùs erat ecclesiasticæ intendere disciplinæ! Quàm rectiùs et faciliùs sacræ Scripturæ libros addiscere! Quibus legendis si darent operam, paucioribus certè temporum spatiis, totam in se bibliothecam ecclesiæ transfunderent, quàm omnes frivolas illas et penè inutiles scientiolas quibus occupantur.

---

ne reviennent avec peine à l'humilité du Christ et à la simplicité de notre religion. Ce n'est pas que nous condamnions les lettres et ceux qui les étudient, car elles sont utiles pour pénétrer dans les profondeurs de la théologie, qui est la reine des sciences; mais nous nous élevons avec force contre certains prêtres scolastiques qui s'adonnent tellement à la lecture des écrivains profanes, qu'ils consument leur vie entière dans cette étude frivole. Combien ne serait-il pas plus convenable de s'occuper de la discipline ecclésiastique, plus louable et plus facile d'étudier les saintes Ecritures! S'ils voulaient s'y appliquer, il leur faudrait moins de tems pour connaître à fond toute la bibliothèque de l'Eglise, que pour posséder les vaines sciences dont ils s'occupent.

CAPITULUM VI.

(De multitudine librorum Origenis (1).

EXTANT Origenis commentarii, quos in sacras scripturas diligentes et luculentos edidit. Itaque triginta libros in partem quamdam Isaiæ prophetæ commentatur, in Ezechielem quoque viginti quinque libros, totidemque in Cantica Canticorum. Librum etiàm de Martyribus scribit ad Ambrosium, tantâ et tàm districtâ Spiritûs virtute, ut ejus sententiis tanquàm validissimis nervis multos ad martyrium stabiliret. Sunt et alia ejus opuscula innumerabilia, quæ omnia enumerare ejus compendii non est opus. HIERONYMUS *ad Pammachium et Oceanum*. Origenes mille et ampliùs tractatus, quos in ecclesiâ locutus est, edidit, et innumerabiles prætereà tomos. Quis tàm ardentem animum in scripturis non miretur? et cùm in cæteris libris omnes vicerit, in Cantico Canticorum ipse se vicit. Quòd si quis nobis ejus errores opposuerit, audiat liberè: *interdùm magnus dormitat Homerus, verùm operi longo fas est ignoscere somno*(2). VINCENTIUS. Licèt, ut dictum est, Origenes in multis erraverit, tamen quià multa et præclara

(1) Vinc. de Beauv. XII, 7, 8 et 11.

(2) Horat. *Ars poet.*

CHAPITRE VI.

Des nombreux ouvrages d'Origène.

Nous avons d'Origène des commentaires très-judicieux et très-amples sur l'Ecriture sainte, trente volumes sur une partie du livre d'Isaïe, vingt-cinq sur Ezéchiel, et autant sur le Cantique des Cantiques. Il dédia à Ambroise son livre des Martirs, ouvrage tellement rempli du Saint-Esprit, que beaucoup de fidèles furent affermis dans leur résolution de souffrir le martire, par la force des raisonnemens qu'il y emploie. Il a écrit encore un grand nombre d'autres ouvrages dont l'énumération n'est pas du ressort de cet abrégé. SAINT JÉRÔME, *Lettre à Pammaque et Océanus*. Origène a laissé plus de mille discours prononcés par lui en public, outre des écrits innombrables. Qui n'admirerait cette ardeur d'écrire? Autant il surpasse les autres écrivains dans tous ses ouvrages, autant il se surpasse lui-même dans le Cantique des Cantiques. Si l'on m'oppose ses erreurs, je répondrai: *Le bon Homère dort quelquefois, mais dans un long ouvrage il est permis de céder au sommeil*. VINCENT. Quoique Origène soit tombé, comme on l'a dit, dans beaucoup d'erreurs, il a composé un grand nombre de beaux ouvrages dont plusieurs sont admis par l'Eglise. Le pape Gélase, dans ses décrets, approuve, aussi-bien que saint Jérôme, quelques-uns de ses opuscules. Parmi ceux que j'ai pu trouver et dont

scripta reliquit, quædam eorum Ecclesia recipit. Nàm et papa Gelasius in decretis suis illa opuscula Origenis approbat, quæ beatus Hieronymus non reprobat. Ex his ergò quæ reperire potuimus, et ex quibus notabilia plurima opusculis nostris inseruimus, sunt ea quæ scripta sunt super Genesim homeliæ XVII, super Exodum homeliæ XIII, super Leviticum homeliæ XVI, super librum Numerorum homeliæ XXVIII, super Josue homeliæ XXVI, super Judicum homeliæ IX. Item de *Helcana* tractatus unus, super principium libri Job libri tres, super psalmum XXXVI[um] homeliæ V, super psalmum XXXVII[um] homeliæ II, super Jeremiam prophetam homeliæ XIV, super Isaiam prophetam homeliæ IX, super principium Canticorum libri III, super idem principium homeliæ II, super Ezechielem homeliæ XIV, super Mattheum libri XXVI, quorum tamen duodecim primos nusquàm me vidisse memini; item super Lucam homeliæ XXXVIII; item super principium Joannis tractatus unus, super epistolam ad Romanos libri X.

CAPITULUM VII.

De erroribus Origenis (1).

SCRIPSIT posteà libros *peri Archon* (2) in quibus

(1) Vinc. de Beauv. XII, 12.
(2) Περὶ Ἀρχῶν.

j'ai inséré dans mon ouvrage les passages les plus importans, on remarque : XVII homélies sur la Genèse, XIII sur l'Exode, XVI sur le Lévitique; XXVIII sur le livre des Nombres, XXVI sur Josué, et IX sur les Juges; un traité *de Helcana*, trois livres sur le commencement du livre de Job, V homélies sur le XXXVI[e] psaume, II sur le XXXVII[e], XIV sur le prophète Jérémie, IX sur Isaïe, III livres et II homélies sur le commencement des Cantiques, XIV homélies sur le prophète Ezéchiel, XXVI livres sur saint Mathieu, dont je n'ai pourtant jamais vu les douze premiers, XXXVIII homélies sur saint Luc, un traité sur le commencement de l'Evangile de saint Jean, et X livres sur l'épître aux Romains.

CHAPITRE VII.

Erreurs d'Origène.

IL écrivit ensuite son livre *des Principes*, qui renferme ses principales hérésies; il faut également se défier d'un passage de son commentaire sur saint Ma-

maximè ejus hæreses inveniuntur; et in commentario ejus suprà Mattheum cavendum est, quòd dicit panem illum quem dedit Dominus discipulis suis, non fuisse verum corpus ejus, exponens illud mysticè de pane verbi Dei. In commentariis quoque librorum Moysi videtur nimis allegoricum sensum sequi et quasi improbare historiæ veritatem. EPIPHANIUS, Salaminæ episcopus. Prætereo frivolam Origenis expositionem de tunicis pelliceis, quanto conatu quantisque egerit argumentis, ut tunicas pelliceas humana corpora crederemus. Qui inter multa ait: Nunquàm coriarius erat Deus aut corticarius, ut conficeret pelles animalium, et consueret tunicas pelliceas Adæ et Evæ. Manifestum est ergò, inquit, quòd de corporibus loquitur. Si autem propter unum verbum aut duo quæ fidei contraria sunt, multæ hæreses abjectæ sunt ab Ecclesiâ, quantò magis Origenes inter hæreticos habebitur, qui tantas perversitates contrà fidem Dei adinvenit, et Ecclesiæ hostis extitit? HIERONYMUS, *ad Avicum presbyterum*. Qui libros *peri Archon* Origenis à me translatos voluerit legere; et calceatis pedibus ad terram promissionis pergere, ne ibi à serpentibus mordeatur, et arcuato vulnere scorpii verberetur, legat priùs hunc librum, et antequàm ingrediatur viam quæ sibi cavenda sit noverit. Item IDEM *ad Pammachium et Oceanum*. Si mihi creditis, origenista nunquàm fui; si non creditis, nunc esse cessavi. Malè sensit Origenes de filio, pejus de Spiritu sancto; animarum de cœlo ruinam impiè protulit; veram carnis resurrectionem negavit; post multa autem secula

thieu, où il dit que le pain que Jésus-Christ donna à ses disciples n'était pas son vrai corps, mais une figure pour désigner le pain de la parole de Dieu. Dans ses commentaires sur les livres de Moïse, il cherche aussi trop souvent le sens allégorique, et paraît douter de la vérité des faits. SAINT EPIPHANE, évêque de Salamine. Je ne parlerai pas de ce qu'Origène dit des vêtemens de peau, et des efforts qu'il fait pour prouver que nos corps ne sont pas autre chose. Faut-il croire, dit-il, que Dieu était tanneur ou corroyeur parce qu'il est écrit qu'il fit des habits de peau pour Adam et Ève? N'est-il pas clair que cela doit s'entendre de leurs corps? Mais si l'Eglise regarde comme des hérésies un ou deux passages contraires à la foi, à combien plus forte raison ne doit-on pas mettre Origène au nombre des hérétiques, lui qui inventa tant de calomnies contre la religion et fut ennemi si déclaré de l'Eglise! SAINT JÉROME, *Lettre au prêtre Avice*. Si quelqu'un veut lire le livre des *Principes* d'Origène, traduit par moi, et marcher vers la terre promise, les piés chaussés, pour éviter la morsure des serpens et des scorpions, qu'il lise ces ouvrages avant de se mettre en route, et il saura ce qu'il doit fuir. LE MÊME, *Lettre à Pammaque et Oceanus*. Si vous me croyez, je n'ai jamais été origéniste; si vous ne me croyez pas, j'ai cessé de l'être. Origène a des sentimens condamnables sur le Fils, de plus condamnables encore sur le Saint-Esprit; il soutient que les ames périront après leur séjour dans le ciel; il nie la véritable résurrection, et avance que tous les hommes renaîtront dans un grand nombre de siècles. Saint Ambroise vient de recueillir son Hexaméron; mais comme vous prétendez être mes rivaux, vous avez pour les autres des ieux de taupes

unam de omnibus fore restitutionem asseruit. Nuper sanctus Ambrosius Hexameron illius compilavit; sed quià mei æmulatores vos esse dicitis, ad ceteros talpæ, caprarum in me oculos habetis. Item HIERONYMUS *ad Desiderium.* Origenes melior omnibus in bonis, pejor in malis fuit.

CAPITULUM VIII.

De pœnitentiâ Origenis (1).

HIERONYMUS.

IPSE quoque Origenes in epistolâ, quam ad Fabianum, romanæ urbis episcopum, scribit, pœnitentiam agit, quòd talia scripsit; et causas temeritatis in Ambrosium refert, quòd secretò edita in publicum protulit. VINCENTIUS. Extat etiàm libellus qui *Planctus Origenis* dicitur, et à beato Hieronymo translatus inscribitur, in quo sic ex ejusdem Origenis personâ legitur: « Heu mihi! mater mea, quæ peperisti virum « legis peritum; in iniquitate projectum; virum reli- « giosum et in impietatem delapsum! peperisti quasi « turrim excelsam et elatam, sed subitò usque ad pa- « vimentum prostratam; sicut arborem fructiferam « citò marcidam; sicut lampadem luciferam, et subitò

(1) Vinc. de Beauv. XII, 13 et 14.

et pour moi des ieux de chèvres. LE MÊME, *Lettre à Didier*. Origène surpasse tout le monde en bien comme en mal.

CHAPITRE VIII.

Pénitence d'Origène.

SAINT JÉRÔME.

DANS une lettre adressée à Fabien, évêque de Rome, Origène se repent d'avoir écrit ses ouvrages, et rejette la faute de sa témérité sur saint Ambroise, qui avait publié ce qui n'était pas fait pour voir le jour. VINCENT. Il existe un petit livre intitulé *Gémissemens d'Origène*, qui a été traduit par saint Jérôme, et dans lequel Origène parle ainsi de lui-même : « Pourquoi, ma « mère, avez-vous mis au monde un homme à la fois « savant dans la loi et couvert d'iniquités, un homme « pieux et impie tout ensemble ? Celui que vous avez « enfanté est comme une tour élevée jusqu'aux cieux « et bientôt renversée, comme un arbre chargé de « fruits et flétri avant la saison, comme une lampe « brillante qui s'éteint tout à coup. Qui donnera des « larmes à mes ieux pour me pleurer moi-même dans « mon repentir ? Je vois le sacerdoce pleurer sur moi

« extinguendam. Quis dabit capiti meo aquam, et
« oculis meis fontem lacrymarum, ut plangam me
« ipsum et contritione meâ? Cerno sacerdotium flere
« super me, et thorum meum araneam texentem.
« Require me, Domine, quià de superiori Jerusalem
« cecidi. Heu mihi! quondàm doctori, qui nec locum
« teneo discipuli. Tu nosti, Domine, quià invitus ce-
« cidi : volens alios illuminare, me ipsum obscuravi.
« Video super me nubem obnubilantem, et solem
« radios suos abscondentem : protege me, Domine,
« et mitte Spiritum tuum, ut igneo respectu repellat
« à me diabolum spinosum, et deleatur quæ contrà
« me est cautio peccati; ad vesperum demorabitur
« fletus, et ad matutinum lætitia. » VINCENTIUS. Scrip-
sit autem Origenes apologiam pro se, in quâ sic loqui-
tur : « Quidam eorum qui libenter habent criminari
« proximos, ascribunt nobis et doctrinæ nostræ cri-
« men blasphemiæ, quòd à nobis nunquàm audierunt,
« dicentes me patrem malitiæ ac perditionis et eorum
« qui de regno ejiciuntur, id est diabolum, dicere esse
« salvandum, quòd nec aliquis quidem manifestè in-
« saniens diceret. Sed nihil mirum mihi videtur, si
« adulteratur doctrina mea ab inimicis, tali adulterio
« quali et epistola Pauli apostoli corrupta est : quidam
« enim sub ejus nomine scripserunt epistolam falsam,
« ut ecclesiam Thessalonicensem exturbarent, quasi
« instaret dies Domini, et eos seducerent. Tale quid
« et in nobis video accidere; nam quidam actor hæ-
« reseos, cùm sub præsentiâ multorum habita fuisset
« inter nos disputatio, et descripta accipiens ab his

« et l'araignée préparer ma couche. Rappelez-moi à « vous, Seigneur, car je suis tombé de la Jérusalem « céleste. Hélas! autrefois docteur, je ne suis plus « même disciple maintenant. Seigneur, vous le savez, « c'est malgré moi que je suis tombé : en voulant éclai- « rer les autres, je me suis enveloppé de ténèbres. Un « nuage obscur plane au-dessus de ma tête et me cache « les rayons du soleil : protégez-moi, Seigneur, et en- « voyez votre Esprit pour éloigner de moi le démon et « effacer en moi toute trace de péché. Le soir alors « m'apportera la tristesse et le matin la joie. » VINCENT. Origène, dans l'apologie qu'il a composée pour lui-même, s'exprime ainsi : « Quelques-uns de ces hommes « qui se plaisent à calomnier m'accusent de blasphème, « quoiqu'ils n'en aient jamais entendu de ma bouche, « prétendant que j'admets le salut du père des réprou- « vés, de l'auteur de notre perdition, des diables, en « un mot, ce que l'homme le plus insensé n'oserait « supposer. Mais je ne dois pas m'étonner que ma doc- « trine ait été falsifiée comme le fut l'épître de l'apôtre « saint Paul, sous le nom de qui on écrivit une fausse « lettre où, pour troubler l'église de Thessalonique et « effrayer les fidèles, on supposait que la fin du monde « approchait. Je vois que la même chose m'est arrivée. « Un hérétique, après une dispute qui eut lieu entre « nous en présence de beaucoup de monde, se fit don- « ner mon manuscrit par les copistes; et aujourd'hui, « après y avoir fait tous les retranchemens, additions et « changemens qu'il a voulu, il publie sous mon nom « et dénonce partout l'ouvrage dont il est l'auteur. « Qu'on croie si l'on veut ce que j'atteste ici en pré- « sence de Dieu; mais celui qui ne me croira pas, et « qui voudra parler mal de moi, ne me fera aucun

« qui descripserant codicem, quod voluit addidit, et « quod voluit abstulit, et quod visum est ei permuta- « vit; et circumfert tanquàm ex nomine nostro, in- « sultans, et ostendens ea quæ ipse scripsit. Si quis « ergò vult credere mihi in conspectu Dei loquenti, « credat; si autem quis non credit, sed vult de me « malè loqui, mihi quidem nihil damni infert : erit « autem ipse falsus testis apud Deum et apud proxi- « mum falsum testimonium vel dicens vel dicentibus « credens. Timeat autem quod dictum est : *Maledicti « regnum Dei non possidebunt.* » HIERONYMUS, *de Illustribus viris* (1). Floruit Severi principis tempori- bus Polycrates, Ephesiorum episcopus, et Narcissus Hierosolymitanus; Appion quoque sub Severo prin- cipe in Hexameron tractus edidit; Sextus librum de resurrectione scripsit. HUGO, ubi suprà. Tunc etiàm floruit Simmachus, elegans divinæ legis interpres, et Theodotion, genere Ponticus, qui, tertio anno post memoratum Simmachum, secundam scripturarum sanctarum composuit editionem. In romanâ quoque cathedrâ Calixtus Zepherino successit; post quem Urbanus romanum pontificatum tenuit.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 16.

« tort, tandis qu'il sera coupable de faux témoignage « devant Dieu, comme imposteur ou comme ayant « ajouté foi à l'imposture. Qu'il songe à ce qui est écrit : « *Les calomniateurs ne possèderont point le royaume du* « *ciel.* » SAINT JÉROME, *Hommes illustres*. Sous le règne de Sévère vivaient Policrate, évêque d'Ephèse; Narcisse, évêque de Jérusalem; Appion, auteur d'un traité sur l'Hexaméron; et Sextus, qui a fait un ouvrage sur la résurrection. HUGUES, *ibid.* Dans le même tems florissaient aussi Simmaque, élégant interprète de la loi divine, et Théodotion, né dans le Pont, qui donna, trois ans après Simmaque, une seconde édition des saintes Ecritures. Saint Calixte succéda à saint Zéphirin dans la chaire pontificale de Rome, et fut remplacé par saint Urbain.

CAPITULUM IX.

De morte Severi et imperio Caracallæ (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Imperator autem Severus, apud Eboracum oppidum deficiens, reliquit filios duos Bassianum et Getam; quorum Geta hostis publicus judicatus interiit. Bassianus autem, Antonini cognomine assumpto, potitus est patrio regno. Porrò cùm Severus vixisset annis LXV, defunctus est, vir bellicosissimus omnium qui antè ipsum fuerunt, et græcis ac latinis litteris simul sufficienter instructus. Fuit etiàm acer ingenio et ad omnia quæ intendisset fine tenùs perseverans; benevolentiâ quoque quò se inclinasset mirabili atque perpetuâ; ad quærendum quoque diligens, et ad largiendum liberalis, et in amicos et inimicos pariter vehemens. Eusebius *in Chronicis*. Romanorum igitur decimus octavus, Antoninus Caracalla cœpit anno Domini CCXIII°, mundi verò IVMCLXXVI; et imperavit annis sex. Hugo. Hic Severi filius fuit, idem qui et Bassianus. Fuit autem libidine intemperantior patre. Qui etiàm novercam suam duxit uxorem. Eusebius. Hic imperator Caracalla cognominatus est, propter

(1) Vinc. de Beauv. XII, 17.

CHAPITRE IX.

Mort de Sévère. Caracalla, empereur.

HUGUES DE FLEURY.

L'EMPEREUR Sévère mourut à Yorck, laissant deux fils, Bassien et Géta. Ce dernier fut déclaré ennemi de la république et mis à mort. Bassien prit le surnom d'Antonin et se mit en possession de l'empire. Sévère mourut à l'âge de 65 ans. Ce prince était plus belliqueux qu'aucun de ses prédécesseurs, et très-savant dans les lettres grecques et latines. Il avait un esprit pénétrant, et persévérait jusqu'à la fin dans ses entreprises. Sa bienveillance pour ceux qu'il avait pris en affection ne se démentait jamais. Il était promt à s'irriter, aimait à répandre des largesses, et mettait la même ardeur dans ses amitiés et dans ses haines. CHRONIQUE D'EUSÈBE. Antonin Caracalla, dix-huitième empereur romain, parvint à l'empire l'an de Jésus-Christ 213, et du monde 4176, et régna six ans. HUGUES. Il était fils de Sévère, et le même que Bassien. Il surpassa son père par ses débauches, et épousa sa belle-mère. EUSÈBE. Il fut appelé Caracalla, du nom d'une espèce de vêtement alors en usage à Rome, et auquel on donna ensuite le nom d'Antonine. Narcisse et Alexandre, évêques de Jérusalem, vivaient sous son règne.

---

vestis genus, quod Romæ erogaverat et è contrario Caracallæ ex ejus nomine Antonianæ dictæ. Hujus temporibus floruerunt Hierosolymis episcopi Narcissus et Alexander.

CAPITULUM X.

De morte Caracallæ et imperio Macri et Gabali (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Cæsar igitur Aurelius Antoninus contrà Parthos egressus, apud Edissam occisus est, corpusque ejus Romam delatum. Vixit autem ferè annis triginta. Cui successit nullâ voluntate senatûs Macer Macrinus, palatii præfectus. Eusebius. Cœpit autem anno Domini CCXIX, mundi verò IVMCLXXXII, et imperavit anno uno. Hugo. Macer igitur Macrinus Ophilus, palatii præfectus, post Antoninum romanum invasit imperium. Sed emerso anno, tumultu militari occisus est. Porrò Marcus Aurelius Antoninus Gabalus, imperio romano potitus, imperavit annis quatuor. Eusebius. Hic fuit Romanorum vigesimus, Antonini Caracallæ, ut putatur, filius. Cœpit autem imperare anno Domini CCXX°, mundi verò IVMCLXXXIII. Hujus tempore Romæ papatum suscepit quindecimus Calixtus.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 20.

CHAPITRE X.

Mort de Caracalla. Règnes de Macrin et d'Héliogabale.

HUGUES DE FLEURY.

Aurèle Antonin Caracalla fut assassiné près d'Edesse, dans une expédition contre les Parthes, et son corps fut apporté à Rome. Il vécut près de trente ans. Macer Macrin, préfet du prétoire, lui succéda sans avoir été élu par le sénat. Eusèbe. Son règne commença l'an de Jésus-Christ 219, et du monde 4182, et dura un an. Hugues. Macer Opilius Macrin, préfet du prétoire, s'empara de l'empire après la mort d'Antonin Caracalla; mais un an après il fut tué par ses soldats révoltés. Marc-Aurèle-Antonin Héliogabale lui succéda, et régna quatre ans. Eusèbe. Ce prince, qu'on croit fils de Caracalla, fut le vingtième empereur romain. Il commença à régner l'an de Jésus-Christ 220, et du monde 4183. De son tems saint Calixte, quinzième pape, occupa le siège de Rome.

CAPITULUM XI.

De imperio Alexandri (1).

HUGO FLORIACENSIS.

ALEXANDER autem Mammeas, senatûs et militum voluntate imperator creatus, imperavit annis tredecim. EUSEBIUS. Hic, Romanorum vigesimus primus, imperare cœpit anno Domini CCXXIV°, mundi verò IVMCLXXXVII°. Hic in matrem Mammeam fuit unicè pius, et ob id amabilis omnibus. Hujus temporibus Romæ papatum suscepit Urbanus, deindè Pontianus. ACTOR. Legitur hic Alexander Xerxem, regem Persarum, gloriosissimè vicisse. A cujus victoriâ cùm rediret, sicut legitur in Passione Thomæ apostoli, supplicantes sui impetraverunt ab eo, ut mitteretur ad regulos Indorum, ut redderent corpus Thomæ apostoli civibus : sicque translatum est corpus ejus de Indiâ ad Edissam, et positum in locello argenteo, quod pendet in catenis argenteis. Hujus temporibus, inclyti martyres Christi, Tiburtius et Valerianus cum beatâ virgine Ceciliâ, Romæ martyrisati sunt. Item passus est beatus Calixtus papa. Item passi sunt beati martyres Urbanus papa cum sociis suis. Item passi sunt Quiricus et Julitte. Item passa est sancta Martina cum octo martyribus aliis.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 21.

CHAPITRE XI.

Règne d'Alexandre.

HUGUES DE FLEURY.

ALEXANDRE, fils de Mamméa, fut élu empereur par l'armée, et régna treize ans. EUSÈBE. Ce prince, vingt-unième empereur romain, commença à régner l'an de Jésus-Christ 224, et du monde 4187. Sa tendresse pour sa mère Mamméa lui acquit l'attachement de tout le monde. De son tems saint Urbain fut élu pape, et après lui saint Pontien. L'AUTEUR. Alexandre vainquit Xerxès, roi de Perse. On lit dans la Passion de saint Thomas, apôtre, que, comme il revenait à Rome après cette victoire, ceux qui l'entouraient obtinrent de lui, qu'il enverrait demander aux rois de l'Inde le corps de saint Thomas; qu'en conséquence le corps de cet apôtre fut transporté de l'Inde à Edesse, et placé dans une châsse d'argent suspendue à des chaînes de même métal. Sous le règne d'Alexandre, moururent pour la foi chrétienne, saint Tiburce et saint Valérien, sainte Cécile, vierge, à Rome; saint Calixte, pape; saint Urbin et ses compagnons; saint Cir et sainte Julitte; sainte Martine, et huit autres martirs.

CAPITULUM XII.

De imperio Maximini et ejus sævitiâ in Ecclesiam Dei (1).

EUSEBIUS *in Chronicis.*

PORRÒ Alexandro Maguntiaci tumultû militari occiso, Romanorum vigesimus secundus, regnavit Maximinus annis tribus. Hic primus ex corpore militari, sine senatûs auctoritate, ab exercitu imperator electus est, anno Domini CCXXXVII, mundi verò IVMCC. Hic, propter christianam Alexandri, cui successerat, et Mammeæ matris ejus familiam, excitavit in sacerdotes ejus et clericos persecutionem. Undè Romæ Pontianus papa, qui Urbano successerat, martyrio coronatus est. ACTOR. In Gestis tamen romanorum pontificum legitur, quòd Pontianus papa et Hippolytus presbyter exilio sunt deportati ab Alexandro in Sardiniâ insulâ, Buccinâ, Severo et Quinctiano consulibus (2). HUGO. Itaque Maximinus Julius, qui et Maximinus legitur appellatus, tertio quo regnabat anno, à Pupieno tyranno Acquileiæ interfectus, persecutionis et vitæ simul finem fecit. Moxque Pupienus et Balbinus frater ejus usurpaverunt romanum imperium, sed statim in palatio cæsi sunt.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 31.

(2) L'an 235 de notre ère.

CHAPITRE XII.

Règne de Maximin. Sa cruauté envers l'Église de Dieu.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

Après la mort d'Alexandre, tué dans une émeute de ses soldats à Maïence, Maximin, vingt-deuxième empereur romain, monta sur le trône et régna trois ans. Il fut choisi dans la milice et par l'armée sans le consentement du sénat, ce qui arrivait pour la première fois, l'an de Jésus-Christ 237, et du monde 4200. Sa haine contre la famille de son prédécesseur, et celle de sa mère Mamméa qui étaient chrétiennes, lui fit persécuter les prêtres et les clercs. Pendant cette persécution le pape saint Pontien, qui avait succédé à saint Urbain, reçut à Rome la couronne du martire. L'Auteur. On lit dans l'Histoire des pontifes de Rome, que saint Pontien, pape, et saint Hippolite furent exilés par Alexandre dans l'île de Sardaigne, à Buccina (1), sous le consulat de Sévère et de Quinctien. Hugues. Maximin Jules, appelé aussi Maximin, fut tué à Aquilée par le tiran Pupien, dans la troisième année de son

(1) Buccina, ou plutôt Bucinna, est le nom d'une petite île très voisine de la côte méridionale et occidentale de la Sardaigne. Voyez la carte de la *Sardinia antica* dans l'Histoire de Sardaigne, par M. Mimaut Paris, 1825. C'est peut-être la *Bucinna* de Pline, que l'on place ordinairement en Sicile. Le consulat de Sévérus et Quintianus eut lieu sous l'an 235.

CAPITULUM XIII.

De imperio Gordiani et Africano historiographo (1).

Ex scriptis Africani.

Gordianus itaque in regnum sublimatus romanum, imperavit annis sex. Eusebius. Cœpit autem Gordianus anno Domini ccxl, mundi verò ivmccIII. Hugo. His diebus Romæ Antero papæ Fabianus successit. Tunc et floruit Africanus inter scriptores ecclesiasticos nominatissimus, Porphyrius quoque philosophus, et Theopompus et Victor sophista apud Athenas. Eusebius. Gordianus autem admodùm adolescens, Parthorum natione superatâ, cùm victor reverteretur ad patriam, fraude Philippi præfecti prætorii, haud longè à romano solo interfectus est. Huic milites tumulum ædificant, qui Euphratem imminet, ossibus ejus Romam revectis.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 32.

règne. La persécution des chrétiens finit avec sa vie. Pupien et Balbin, son frère, usurpèrent alors l'empire, mais ils périrent bientôt assassinés dans leur palais.

CHAPITRE XIII.

Règne de Gordien. De l'historien Africain.

AFRICAIN.

Gordien fut alors élevé à l'empire et régna six ans. Eusèbe. Son règne commença l'an 240 de J.-C., et 4203 du monde. Hugues. Saint Fabien succéda, vers le même tems, au pape saint Antère. Africain, l'un des plus grands écrivains ecclésiastiques; le philosophe Porphire, Théopompe, et Victor, sophiste d'Athènes, se rendirent célèbres à cette époque. Eusèbe. Gordien, à peine dans l'adolescence, revenait dans sa patrie après avoir subjugué les Parthes, lorsqu'il fut assassiné, non loin des frontières de l'empire, par la trahison de Philippe, préfet du prétoire. Les soldats lui élevèrent un tombeau près de l'Euphrate et portèrent ses cendres à Rome.

CAPITULUM XIV.

De duobus Philippis imperatoribus (1).

EUSEBIUS.

ROMANORUM vigesimus quartus regnavit Philippus annis VII : cœpit autem anno Domini CCXLVI, mundi verò IVMCCIX. Hic filium suum Philippum consortem regni fecit, primusque omnium ex romanis imperatoribus christianus fuit. Regnantibus Philippis, millesimus Romanæ urbis expletus est annus : ob quam solemnitatem innumerabiles bestiæ in circo magno interfectæ sunt; ludique in campo Martio theatrales tribus diebus ac noctibus, populo pervigilante, celebrati. HAYMO. Philippo imperatori interesse volenti vigiliis paschæ et communicare mysteriis restitit Fabianus papa, nec permisit donec confiteretur peccata, et staret inter pœnitentes. ACTOR. Hi duo imperatores à beato Pontio ad fidem Christi sunt conversi, et à sancto Fabiano papâ baptizati sunt. Qui Fabianus et Pontius templi magni idola confregerunt, et ipsum funditùs everterunt; multique de populo ad notitiam Domini concurrentes baptismum alacriter susceperunt. Hi siquidem thesauros suos tandem ecclesiæ tradiderunt, ut pauperibus distribuerentur. HUGO. Porrò

(1) Vinc. de Beauv. XII, 33, 34 et 35.

CHAPITRE XIV.

Les deux Philippes, empereurs.

EUSÈBE.

Philippe, vingt-quatrième empereur, régna sept ans. Il commença à régner l'an de Jésus-Christ 246, et du monde 4209. Il associa à l'empire son fils Philippe, et fut le premier empereur chrétien. Sous les Philippes la millième année de la fondation de Rome fut célébrée par des fêtes où une infinité d'animaux féroces furent mis à mort dans le grand cirque. Il y eut dans le Champ-de-Mars des jeux de théâtre qui durèrent trois jours et trois nuits. Haimon. L'empereur Philippe ayant voulu assister aux prières qui se fesaient la veille de Pâques et participer aux saints mistères, le pape saint Fabien le lui défendit jusqu'à ce qu'il eût confessé ses péchés et qu'il se fût mis au rang des pénitens. L'auteur. Ces deux empereurs furent convertis à la foi chrétienne par saint Ponce et batisés par le pape saint Fabien. Saint Ponce et saint Fabien renversèrent les idoles du grand temple et le détruisirent de fond en comble. Ils admirent au batême une multitude de personnes qui brûlaient de connaître le vrai Dieu, et laissaient en mourant tous leurs biens à l'Eglise, pour qu'on les distribuât aux pauvres. Hugues. Les deux Philippes furent pris et tués, en lieus différens, par les ordres de Dèce, qui leur succéda.

ambo imperatores in diversis locis, fraude Decii successoris sui, circumventi sunt et occisi.

CAPITULUM XV.

De imperio Decii (1).

EUSEBIUS.

Romanorum vigesimus quintus regnavit Decius anno uno et mensibus tribus: cœpit anno Domini CCLIII, mundi verò IVMCCXVI. Hic è Pannoniâ inferioribus Dalmatiis natus fuit. Qui cùm Philippum patrem et filium interfecisset, ob odium eorum, in christianos persecutionem movet. *In Ecclesiasticâ historiâ.* In hâc Fabianus urbe Româ martyrio coronatus, sedem episcopatûs sui Cornelio reliquit. Actor. His temporibus floruit Dionysius Alexandrinus, de quo multa refert Hieronymus, de Illustribus viris, et Eusebius in sexto libro. Sub hôc Decio gravissima persecutio fuit christianorum in Alexandriâ, prout refert Eusebius ubi suprà. Item sub hôc Decio passa est beata Agatha virgo. Item sub eo passi sunt septem Dormientes; item Joannes et Paulus cum sociis eorum. Item passus est sanctus Triphon; item Abdon et Sennes; item Secundianus, Verianus et Marcellianus; item alii innumerabiles, quorum nomina, brevitatis causâ, pertranseo.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 36.

CHAPITRE XV.

Règne de Dèce.

EUSÈBE.

Dèce, vingt-cinquième empereur, qui parvint à l'empire l'an de Jésus-Christ 253, et du monde 4216, régna un an et trois mois. Il était né en Pannonie, de parens Dalmates, d'une condition inférieure. Il persécuta les chrétiens en haine des deux Philippes dont il était le meurtrier. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. Saint Fábrice ayant souffert le martire à Rome pendant cette persécution, fut remplacé par saint Corneille. L'AUTEUR. Dans ce tems-là florissait Denis d'Alexandrie, dont il est beaucoup parlé dans le Traité des Hommes illustres de saint Jérôme et dans le sixième livre de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Sous le règne de Dèce les chrétiens essuyèrent une violente persécution à Alexandrie, ainsi que le rapporte Eusèbe au même lieu. Sainte Agathe, vierge; les sept Dormans; saint Jean, saint Paul et leurs compagnons; saint Triphon, saint Abdon et saint Sennon; saint Sécundien, saint Vérien et saint Marcellien, et une foule d'autres saints qu'il serait trop long de nommer, souffrirent le martire à cette époque.

CAPITULUM XVI.

De imperio Galli et Volusiani (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Porrò Decius, non totis duobus annis principatu romani apicis administrato, cum filio suo, quem Cæsarem legerat, in medio Barbarorum sinu interfectus, regnum cum vitâ perdidit : post hunc Gallus Hostilianus, cum filio suo Volusiano, potitus regno, imperavit vix annis duobus. Eusebius. Cœpit autem anno Domini CCLIV, mundi verò IVMCCXVII. Hugo Floriacensis. Hujus regnum cùm floreret in initio, et cuncta ei ex sententiâ cederet, sanctos viros, qui, pro pace et prosperitate regni ejus, Domino supplicabant, persequi cœpit. Cum quibus pariter prosperitatem suam fugavit et pacem : nàm exortâ persecutione, exorta est ultio violationis nominis christiani, et usque ad profligandas ecclesias edicta decreverunt. Eatenùs incredibilium morborum pestis extenditur : nulla ferè provincia romana, nulla civitas, nulla domus fuit, quæ non illâ generali pestilentiâ correpta atque evacuata sit. Hâc solâ pernicie insignes Gallus et Volusianus, dùm contrà Æmilianum, novis rebus studen-

(1) Vinc. de Beauv. XII, 53, 54 et 55.

CHAPITRE XVI.

Gallus et Volusien, empereurs.

HUGUES DE FLEURY.

Dèce n'avait pas encore régné deux ans lorsqu'il fut tué au milieu des Barbares avec son fils qu'il avait fait césar. Après sa mort, Gallus et Volusien, son fils, gouvernèrent l'empire pendant deux ans environ. Eusèbe. Leur règne commença l'an 254 de Jésus-Christ et 4217 du monde. Hugues de Fleury. Les commencemens du règne de Gallus furent florissans; et tout réussit au gré de ses desseins jusqu'au moment où il persécuta les saints hommes qui priaient Dieu pour la paix et la prospérité de son empire; mais avec eux disparurent la paix et la prospérité. La vengeance de l'outrage fait au nom chrétien suivit de près la persécution: tandis qu'on détruisait les églises, en vertu des décrets de l'empereur, des maladies pestilentielles s'étendirent sur tout l'empire. Il n'y avait pas une seule province, une seule ville, une seule maison qui n'en fût infectée et dépeuplée. Ce fléau cruel fit périr Gallus et Volusien comme ils marchaient contre Emilien, qui s'était révolté. Ce dernier en mourut aussi le troisième mois après son usurpation. L'auteur. Il est prouvé que saint Corneille était pape du tems de Gallus et Volusien, comme le dit saint Jérôme. A la vérité, on lit

tem, bellum moliuntur civile, occisi sunt. Æmilianus quoque tertio mense invasæ tyrannidis extinctus est. ACTOR. Hic probatur Cornelius in papatu sedisse, temporibus Galli et Volusiani; quod et dicit Hieronymus. Liber tamen Pontificum Romanorum dicit eum passum fuisse sub Decio: Decium autem constat fuisse antè Gallum et Volusianum. Sed dicit hîc Helinandus Gallum fuisse vocatum Decium, et secundùm hoc binomius fuit. ACTOR. Sub isto imperatore passus est beatus Cornelius papa. *Ex Gestis Pontificum.* Hic temporibus suis rogatus à quâdam matronâ Lucinâ, corpora apostolorum Petri et Pauli de catacumbis levavit noctu; primùm quidem corpus beati Pauli beata Lucina levavit, et posuit in prædio suo in viâ Ostiensi, juxtà locum ubi decollatus est. Beati autem Petri corpus accepit beatus Cornelius, et posuit juxtà locum ubi crucifixus est, inter corpora beatorum episcoporum in templo Apollinis, in monte Aureo, in Vaticano palatio Neronis, VI kalendas junii. Post hæc, jubente Decio passus est. Corpus ejus collegit noctu beata Lucina cum clericis, et sepelivit in cryptâ, juxtà cimeterium Calixti, in arenario viâ Appiâ. *Ex Martyrologio.* XV kalendas octobris celebratur Romæ viâ Tiburtinâ, natale sancti Justini presbyteri, qui persecutione Decii, Galli et Volusiani, confessionis gloriâ insignissimus fuit.

dans l'histoire des évêques de Rome que le martire de Corneille arriva sous Dèce, qui précéda ces deux empereurs; mais Hélinand dit que Gallus s'appelait aussi Dèce, ce qui lève la difficulté. HISTOIRE DES EVÊQUES DE ROME. Ce saint, à la demande d'une dame nommée Lucine, enleva de leurs tombeaux, pendant la nuit, les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul. Sainte Lucine prit d'abord le corps de saint Paul et le porta chez elle, dans la voie d'Ostie, près de l'endroit où il fut décapité. Saint Corneille prit aussi le corps de saint Pierre et le porta, le VI des calendes de juin, près du lieu où il fut crucifié, au milieu des corps des saints évêques dans le temple d'Apollon, sur le mont d'Or, dans le Vatican, palais de Néron. Ensuite saint Corneille souffrit le martire par ordre de Dèce. Sainte Lucine vint, accompagnée de plusieurs clercs, chercher son corps pendant la nuit et l'inhuma dans une caverne, près du tombeau de saint Calixte, sous les sables de la voie Appienne. MARTIROLOGE. Le XV des calendes d'octobre on célèbre à Rome, dans la rue de Tibur, la naissance de saint Justin, prêtre, qui se rendit illustre par sa foi pendant la persécution de Dèce et celle de Gallus et Volusien.

CAPITULUM XVII.

De imperio Valeriani et Gallieni (1).

EUSEBIUS, *in Chronicis.*

ROMANORUM igitur vigesimus septimus imperavit Valerianus cum Gallieno annis quindecim. Valerianus in Rhetiâ ab exercitu augustus, Romæ à senatu Gallienus cæsar appellatus est. Cœperunt autem anno Domini CCLVI, mundi verò IVMCCXIX. *In Ecclesiasticâ Historiâ*, libro VII°. Miro autem modo Valerianus suprà cæteros, qui ante se fuerunt, humanus et benignus extitit ergà famulos Dei; ità ut in initiis multò ét illis benignior videretur, qui nomine saltem christiani dicebantur : et in tantum venerabatur servos Dei, ut omnis domus ejus erat ecclesia Dei. Depravatus autem est à veritate dejectus per quemdam doctorem pessimum, principem Ægyptiorum magorum, ut justos et sanctos viros persequi et interimi juberet. In quibus cùm Dionysius Alexandrinus episcopus unum solum Deum, qui fecit cœlum et terram, diceret adorandum, cæteros autem neque esse deos neque adorari debere, in exilium truditur et martyrisatur. ACTOR. Sub eodem imperatore passi sunt ve-

(1) Vinc. de Beauv. XII. 56 et suiv.

CHAPITRE XVII.

Des empereurs Valérien et Gallien.

CHRONIQUE D'EUSÈBE.

VALÉRIEN, vingt-septième empereur, gouverna l'empire pendant quinze ans avec Gallien. Valérien avait été fait auguste par l'armée dans la Rhétie, et Gallien proclamé césar à Rome par le sénat. Ils commencèrent à régner l'an de Jésus-Christ 256, et du monde 4219. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, livre VII. Valérien se distingua de tous ses prédécesseurs par son humanité et sa bonté envers les serviteurs de Dieu; et même, dans les commencemens de son règne, il leur fut plus favorable qu'aucun des empereurs qu'on croit avoir été chrétiens. Sa vénération pour eux était si grande, qu'on pouvait prendre son palais pour une église. Mais un docteur impie, maître des magiciens d'Egipte, le détourna du chemin de la vérité, et l'excita à persécuter et à faire mourir les hommes les plus pieux et les plus saints. Denis d'Alexandrie, entre autres, ayant déclaré qu'il fallait adorer un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, et que les autres dieux n'étaient rien, il fut envoyé en exil et martirisé. L'AUTEUR. Sous le même empereur, saint Prisque, saint Alexandre, saint Malc et saint Marin; saint Astire, sénateur; les papes saint Luce et saint Etienne, et l'évêque saint Fructueux, souffrirent aussi le martire. En ce tems-là florissait

nerabiles martyres Priscus, Alexander, Malcus et Marinus. Item Astirius senator sub eodem passus est. Item Lucius papa et Stephanus papa sub eodem passi sunt; item sanctus Fructuosus episcopus cum sociis suis. Hujus temporibus floruit sanctus Cyprianus episcopus martyr, de quo Hieronymus in libro de Illustribus viris multa proloquitur (1). Scripsit autem Cyprianus *de Duodecim Abusivis seculi* librum unum ad Donatum; *de Gratiâ Dei* librum unum; *de Lapsis* librum unum; item *de Aleatoribus* librum unum; item *de Unitate catholicæ ecclesiæ* librum unum; item *de Oratione dominicâ* librum unum; item *de Mortalitate* librum unum; item *de Opere et Eleemosynis* ad Quirinum librum unum; item *de Bono Patientiæ* librum unum; item *de Zelo et Livore* librum unum; item ad Demetrianum librum unum; item ad Fortunatum librum unum; item ad Quirinum libros III; item *de Laude Martyrii* librum unum; Item multa alia opuscula compilavit, quæ causâ brevitatis, obmittimus. Actor. Sub dictis imperatoribus passi sunt plures alii martyres, inter quos fuerunt Mellonus episcopus, Privatus episcopus, sancta Basilla, Protus et Hyacinthus, Eugenia virgo, Pontius, Venerandus. Item, præter dictos martyres, sub dictis imperatoribus multi alii passi sunt, prout patet in multis locis Martyrologii.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 62 et suiv.

saint Ciprien, évèque et martir, dont saint Jérôme parle longuement dans son traité des Hommes illustres. Ce saint a écrit les ouvrages suivans : *Les douze Abus du siècle*, dédié à Donat; *de la Grace de Dieu; des Fautes; des Jeux de hazard;* de l'*Unité de l'église catholique;* de l'*Oraison Dominicale; de la Mort; des Bonnes Œuvres et des Aumônes*, adressé à Quirinus; *des Avantages de la Patience; de la Jalousie et de l'Envie;* un livre adressé à Démétrien; un autre à Fortunat; trois à Quirinus; l'*Éloge du Martire*, et d'autres ouvrages moins importans qu'il serait trop long d'énumérer (1). L'AUTEUR. Il y eut encore, sous les empereurs Valérien et Gallien, plusieurs martirs, parmi lesquels on distingue saint Melon, évèque; saint Privat, évèque; sainte Basille; saint Prot et saint Hiacinthe; sainte Eugénie, vierge; saint Pons; saint Vénérand, et beaucoup d'autres dont il est fait mention dans plusieurs passages du Martirologe.

(1) Les œuvres de saint Ciprien ont été imprimées in-folio, pour la troisième fois, à Amsterdam, en 1700. Cette édition est très-belle et faite avec une grande habileté par Jean Fell, évêque d'Oxford, aidé de Jean Pearson, évêque de Chester.

F.

CAPITULUM XVIII.

De morte Valeriani imperatoris (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Porrò Valerianus, ad extremum, Dei præsidio destitutus, à rege Persarum Sapore captus ignominiosâ apud eum servitute consenuit; et quandiù vixit, hanc infamis officii pænam semper tulit, ut acclinis humi regem ascensurum in equum non manu sed dorso attolleret. At Gallienus, tàm claro Dei territus judicio, postquàm rerum summam solus obtinuit, leviùs ac moderatiùs agere cœpit, et pacem Ecclesiæ condonavit; statimque ira Dei in misericordiam versa est, et Æmilianus tyrannus apud Maguntiam, cùm res novas moliretur, occisus est. Marius quoque qui in Galliis, post mortem Posthumi, invaserat imperium, continuò interfectus est. Denique Gallienus imperator, Claudio succedente, defunctus est. Regnavit autem cum Valeriano annis septem, et solus annis octo; vixit autem annis L. Cui successit in imperio Decius.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 83.

CHAPITRE XVIII.

Mort de l'empereur Valérien.

HUGUES DE FLEURY.

A la fin de son règne, Valérien, privé du secours de Dieu, fut pris par Sapor, roi de Perse; il vieillit dans une honteuse captivité, et fut réduit, tant qu'il vécut, à servir de marche-pié à son vainqueur, lorsqu'il montait à cheval. Callien, resté seul empereur, fut effrayé de ce terrible jugement de Dieu, et se conduisit avec plus de modération. Aussitôt qu'il eut rendu la paix à l'Eglise, la colère du Seigneur se changea en miséricorde; et le tiran Maxence, qui s'était révolté. fut tué auprès de Maïence. Sa mort fut bientôt suivie de celle de Marius, qui s'était fait proclamer empereur dans les Gaules après la mort de Posthume. Gallien laissa, en mourant, l'empire à Claude. Il avait régné sept ans avec Valérien et huit ans seul. Sa vie fut de 50 ans. Dèce lui succéda.

CAPITULUM XIX.

De imperio Gallieni, qui et Decius dicebatur (1).

HIERONYMUS, *in vitâ Pauli, primi eremitæ.*

DECIUS itaque martyrum persecutor, testante Cypriano, qui sub eo passus est, volentes mori non permittebat occidi. ACTOR. De ejus crudelitate in sanctos Dei idem Hieronymus ibidem multa immania martyria recitat. ACTOR. Hujus temporibus floruit Paulus, primus eremita, et Antonius abbas. Inter martyres passos sub Decio fuerunt sanctus Polochronius episcopus, sanctus Pemenius presbyter, sancti Abdon et Sennes, sanctus Sixtus papa, sanctissimus Laurentius archidiaconus, sanctus Hippolytus cum sociis suis, sanctus Romanus, cum aliis multis, quorum nomina sunt in libro vitæ. *Ex Gestis sancti Hippolyti* (2). Hôc tempore, cùm Decius et Valerianus, de curru aureo descendentes, theatrum introïrent, ut christianos suppliciis exhiberent, arreptus à dæmone Decius exclamavit : « O Hyppolite! vinctum asperis catenis ducis me? » et Valerianus exclamavit : « O Laurenti ! igneis catenis me trahis! » et statim,

(1) Vinc. de Beauv., XII, 85 et suiv.
(2) *Ibid.* 95.

CHAPITRE XIX.

Règne de Gallien, appelé aussi Dèce.

SAINT JÉROME, *Vie de saint Paul, premier ermite.*

Dèce fut le persécuteur des saints, comme l'atteste le martire de saint Ciprien. Il ne voulait point qu'on donnât la mort à ceux qui la désiraient. L'AUTEUR. Saint Jérôme, dans l'ouvrage cité ci-dessus, rapporte d'affreux exemples de sa barbarie envers les serviteurs de Dieu. L'AUTEUR. Sous son règne vivaient saint Paul, premier ermite, et saint Antoine, abbé. Parmi les saints qui souffrirent le martire à cette époque, on cite saint Polochrone, évêque; saint Pémène, prêtre; saint Abdon et saint Sennès; saint Sixte, pape; saint Laurent, archi-diacre; saint Hippolite et ses compagnons; saint Romain; et beaucoup d'autres dont les noms sont inscrits au livre de vie. *Vie de saint Hippolite.* Dèce et Valérien étant descendus de leur char doré, entrèrent dans l'amphithéâtre pour présider au supplice des chrétiens. Mais tout à coup Dèce, saisi par le démon, s'écria : « O Hippolite! où me conduis-« tu, chargé de ces chaînes pesantes? » Valérien dit en même tems: « O Laurent! tu m'entraînes attaché « avec des chaînes de feu ! » et tomba mort aussitôt en présence de Dèce. Ce dernier mourut aussi après avoir été tourmenté pendant trois jours par le démon. Tri-

præsente Decio, expiravit. Decius verò, per triduum vexatus, mortuus est. Quod uxor ejus Triphonia videns, demissis omnibus christianis, perrexit cum filiâ suâ Cyrillâ ad Justinum presbyterum, et baptizata sequenti die, orans in domo suâ, migravit ad Dominum. Audientes autem quadraginta sex milites quòd Triphonia et Cyrilla christianæ essent, venerunt cum uxoribus suis ad Justinum presbyterum, ut baptismum perciperent. Quos cùm Dionysius papa, qui sancto Sixto successerat, baptizasset, et Claudius imperator adductos et nolentes sacrificare in carcerem reclusisset, Cyrillam aggreditur, et nolens sacrificare nec nubere cum prædictis militibus decollatur.

CAPITULUM XX.

De imperio Claudii (1).

EUSEBIUS *in Chronicis*.

IGITUR Romanorum vigesimus octavus regnavit Claudius annis ferè duobus : cœpit anno Domini CCLXXI, mundi verò IVMXXXIV. ACTOR. Sub hoc Claudio martyrisantur plures, utpote Marius, Martha, Audifax et Abachum; item Quirinus; item

(1) Vinc. de Beauv. XII, 96.

phonie, sa femme, frappée de cet événement, mit en liberté tous les chrétiens, et, accompagnée de sa fille Cirille, alla trouver le prêtre Justin. Le lendemain elle reçut le batême et expira en priant Dieu dans sa maison. Quarante-six soldats ayant appris que Triphonie et Cirille s'étaient faites chrétiennes, vinrent avec leurs femmes demander le batême à Justin. Denis, pape, qui avait succédé à saint Sixte, les batisa. Amenés devant Claude, ils refusèrent de sacrifier et furent jetés en prison. L'empereur fit venir ensuite sainte Cirille, et, sur son refus de sacrifier et de se prostituer à ses soldats, il lui fit trancher la tête.

CHAPITRE XX.

Règne de Claude.

CHRONIQUES D'EUSÈBE.

Claude, vingt-huitième empereur romain, parvint à l'empire l'an de Jésus-Christ 271, et du monde 1034. Son règne fut d'environ deux ans. L'auteur. Les martirs les plus célèbres sous son règne furent Marc, Marthe, Audifax et Abacum, Quirinus, Césaire et Julien, et la propre mère de l'empereur, que son fils fit décapiter. *Martirologe.* Le VIII des calendes de novembre on fête à Rome la naissance des quarante-six soldats qui furent batisés

Cæsarius et Julianus. Item hic Claudius matrem propriam quam christiano gladio jugulavit. *Ex Martyrologio* (1). VIII kalendas novembris celebratur Romæ natale quadraginta sex militum, qui ast suprà præmissum est, baptizati simul à Dionysio papâ, mox jubente Claudio imperatore, decollati sunt ac viâ Salariâ sepulti, ubi et alii martyres CXXI positi sunt. Inter quos fuerunt IIII milites Christi, Theodosius, Lucius, Marcus et Petrus. HUGO. Tandem Claudio imperatore defuncto, Quintillus frater ejus ab exercitu electus est et in solio sublimatus; sed septimâ die imperii sui interfectus, occubuit.

CAPITULUM XXI.

De imperio Aureliani (2).

EUSEBIUS.

IGITUR Romanorum vigesimus nonus regnavit Aurelianus annis quinque et mensibus sex: cœpit anno Domini CCLXXIV, mundi verò IVMCCXXXVI. Iste fuit vir industriæ militaris expertissimus, et Gothorum gentem duris præliis profligavit, ditionemque romanam antiquis terminis stabilivit, et Syriam totam

(1) Vinc. de Beauv. XII, 102.
(2) *Ibid.* 103.

ensemble par le pape Denis, comme on vient de le dire, ensuite mis à mort par ordre de Dèce et inhumés dans la voie *Salaria*, auprès de cent vingt-un autres martirs. On cite surtout parmi eux les quatre soldats de Jésus-Christ, Théodose, Luce, Marc et Pierre. HUGUES. Après la mort de l'empereur Claude, Quintille, son frère, fut proclamé empereur par l'armée; mais il fut tué après un règne de sept jours.

CHAPITRE XXI.

Règne d'Aurélien.

EUSÈBE.

AURÉLIEN, vingt-neuvième empereur, régna cinq ans et six mois. Il monta sur le trône l'an 274 de Jésus-Christ, et 4236 du monde. Ce prince, habile dans la guerre, remporta plusieurs victoires sur les Goths, rétablit l'empire dans ses limites et reconquit la Sirie. A son retour il reçut à Rome les honneurs du triomphe, et peu de tems après entoura cette ville d'une nouvelle muraille plus forte que la première. L'état de l'Eglise devenait de jour en jour plus prospère sous cet empereur. Un concile célèbre assemblé à Antioche condamna l'hérésie de Paul. Mais Aurélien, devenu

receptam sibi vindicavit : undè magnâ gloriâ Romæ triumphavit; et postmodùm eam muris firmioribus cinxit. Prætereà status ecclesiæ hôc tempore prosperioribus incrementis augebantur quotidie: undè apud Antiochiam celebre concilium congregatum, in quo Paulus hæreticus condemnatur. Tandem Aurelianus depravatus persecutionem gravissimam ecclesiis excitavit. Quo persecutionis tempore, in Galliis passa est beata virgo Columba in Senonensi civitate; aliique per diversas provincias occubuerunt, libenter pro Christo diversa certamina peragentes (1). Item in territorio tricassino, sub Aureliano ipso præsente, passi sunt sanctus Savinianus et sancta Savina soror ejus; item sanctus Patroclus; item Speusippus cum fratribus suis; item Benignus presbyter; item Priscus et Felix presbyteri cum eorum sociis; item Andochius cum sociis suis; item Symphorianus; item Mammetes; item Agapitus. Item plures alii sub Aurelio passi sunt, sed eorum nomina prætermitto, gratiâ brevitatis.

(1) Vinc. de Beauv. XII, 105 et suiv.

cruel à la fin de son règne, exerça contre les chrétiens une violente persécution, pendant laquelle sainte Colombe, vierge, souffrit le martire dans la ville de Sens (1). Plusieurs autres saints moururent aussi dans les diverses provinces de l'empire, après avoir soutenu de glorieux combats pour la cause de Jésus-Christ. A Troies, saint Savinien et sainte Savine, sa sœur, reçurent la couronne du martire en présence d'Aurélien lui-même; saint Patrocle, saint Speusippe et ses frères; saint Bénigne, prêtre; saint Prisque et saint Félix, prêtres, avec leurs compagnons; saint Andoche et ses compagnons; saint Simphorien, saint Mammès, saint Agapit, furent aussi martirisés sous Aurélien, avec beaucoup d'autres dont j'omets les noms pour abréger.

(1) L'an 620, un seigneur nommé Aubert, que l'on croit avoir été duc de Sens, abandonna son château pour en faire un couvent de moines. Vénilon, archevêque de Sens, y fit construire une église, qui prit le nom de sainte Colombe, martirisée en ce lieu. Le père Lelong, dans sa Bibliothèque historique de France, édition de Fontette, sous le n° 16719, fait mention d'une chronique composée par un moine de Sainte-Colombe, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1200. Il paraît que cette chronique a été perdue et qu'elle se retrouve dans un manuscrit plus récent et plus étendu que possède M. le marquis de Fortia, et qui est très-curieux. Il est intitulé Chronique de Sens, et paraît du quinzième siècle.

CAPITULUM XXII.

De imperio Taciti, Floriani, Probi, Cari, Carini et Numeriani (1).

EUSEBIUS.

Cum Aurelianus adversùs christianos persecutionem commovisset, fulmen juxtà eum comitesque ejus ruit, ac non multò post inter Constantinopolim et Heracleam in cenophrurio viæ veteris occisus est. Post quem Romanorum tricesimus regnavit Tacitus mensibus sex. Quo apud Pontum occiso, obtinuit Florianus imperium diebus octoginta novem. Hôc quoque apud Tarsum interfecto, Romanorum tricesimus primus regnavit Probus annis sex et mensibus quatuor : cœpit autem anno Domini CCLXXIX, mundi verò IVMCCXLII. Hugo Floriacensis. Hâc tempestate fuit quidam Manes, genere perses, acer ingenio, vitâ verò et moribus barbarus, qui, secundùm nomen suum insaniens, se Paralyticum nominabat. Ab hôc diffusa est hæresis Manichæorum per orbem universum. Hic asserebat esse duo principia, unum boni et alterum mali, unum lucis et alterum tenebrarum. Cùm omnis creatura bona sit per naturam, sed dùm fuerit vitiata, fit mala. Porrò Probus imperator apud Sirmium

(1) Vinc. de Beauv. XII, 120, 121 et suiv.

CHAPITRE XXII.

Des empereurs Tacite, Florien, Probus, Carus, Carin et Numérien.

EUSÈBE.

Peu de tems après la persécution excitée par Aurélien contre les chrétiens, la foudre tomba à côté de ce prince et de ceux qui l'accompagnaient. Il fut ensuite assassiné sur l'ancienne route qui conduit de Bizance à Héraclée. Tacite, trentième empereur, lui succéda, et régna six mois. Il fut tué dans le Pont, et laissa l'empire à Florien, qui n'en jouit que quatre-vingt-neuf jours. Après sa mort, arrivée à Tarse, Probus, trente et unième empereur, fut proclamé l'an 279 de Jésus-Christ, et 4242 du monde, et régna six ans et quatre mois. HUGUES DE FLEURY. De son tems parut Manès, né en Perse; homme d'un esprit vif, mais de mœurs grossières. Il était aussi fou que son nom l'annonçait, et se fesait appeler le Paraclitique. Ses sectateurs, sous le nom de Manichéens, se répandirent par tout le monde. Il distinguait deux principes : celui du bien et celui du mal; l'un produisant la lumière, et l'autre les ténèbres. Selon lui, toutes les créatures sortaient parfaites des mains de la nature et se corrompaient ensuite. L'empereur Probus ayant été tué à Sirmich par ses soldats révoltés, Carus, né à Narbonne, fut élevé à l'empire l'an de Jésus-Christ 285, et du

militari tumultu necatus est. Carus igitur Narbonensis anno ab incarnatione Domini CCLXXXV, scilicet ab initio mundi IVMCCXLIIX, imperavit annis duobus. Hic cùm filios suos Carinum et Numerianum consortes regni fecisset, ad bellum Parthicum profectus, in castris fulmine ictus interiit. Sub Numeriano imperatore, et Celerino urbis Romæ præfecto, passus est sanctus Maurus, cujus passio recolitur XI kalendas septembris, prout legitur ex Gestis ejus. Item sub eodem imperatore passi sunt Babillus episcopus cum sociis suis. Item passi sunt sanctus Chrysanthus et Daria cum pluribus aliis. EUSEBIUS (1). Porrò Numerianus, cùm ob dolorem lecticulâ veheretur, insidiis Apri soceri sui interimitur; vix autem fetore cadaveris, post aliquot dies, scelere comperto, sepelitur. Carinus quoque prælio victus apud Margum occiditur. Quibus successerunt Diocletianus et Maximianus.

CAPITULUM XXIII.

De imperio Diocletiani et Maximiani (2).

DIOCLETIANUS igitur Romanorum tricesimus tertius cœpit anno Domini CCLXXXVII, mundi verò IVMCCL, et imperavit annis viginti. Hic Dalmata,

(1) Vinc. de Beauv. XII, 129.

(2) Vinc. de Beauv. XIII, 1.

monde 4248, et règna deux ans. Après s'être associé ses deux fils, Carin et Numérien, il partit pour faire la guerre aux Parthes, et fut tué dans son camp d'un coup de foudre. Numérien étant empereur et Célérinus préfet de Rome, arriva le martire de saint Maur, que l'on célèbre le XI des calendes de septembre, comme on le voit dans la vie de ce saint. Saint Babille et ses compagnons, saint Chrisanthe et saint Daire, et beaucoup d'autres, souffrirent aussi le martire sous ce règne. Eusèbe. Numérien fut tué dans sa litière par la perfidie d'Aper, son beau-père, et ne fut enterré que quelques jours après, lorsque l'odeur du cadavre fit découvrir le crime. Carin fut vaincu dans un combat et tué à Murges. Ces deux frères eurent pour successeurs Dioclétien et Maximien.

CHAPITRE XXIII.

Règne de Dioclétien et de Maximien.

Dioclétien, trente-troisième empereur romain, parvint à l'empire l'an de Jésus-Christ 287, et du monde 4250, et régna vingt ans. Il était né en Dalmatie, d'un scribe. Aussitôt après son élection il tua Aper devant l'armée assemblée, et déclara qu'il était innocent du

scribæ filius, imperator electus, statim Aprum in concione militum percussit, jurans sine scelere suo Numerianum interfectum. Hic primus ut Deum se adorari, et gemmas vestibus calciamentisque inseri jussit; cùm ante eum omnes imperatores in modum judicum salutarentur, et clamiden purpuream à privato habitu plus haberent. HUGO FLORIACENSIS. His autem diebus Amandus et Ælianus in Galliâ, collectâ rusticorum, quos Bagaudas vocant, multitudine, perniciosos tumultus excitaverunt. Undè Diocletianus Maximianum Herculeum, quondàm commilitonem suum, Cæsarem fecit, et in Gallias destinavit. Qui facilè agrestium hominum imperitam multitudinem et confusam militari virtute compescuit. Sed in ipso itinere Thebea legio Seduno Galliæ loco Agauno sub præfato Maximiano, pro Christo passa est.

CAPITULUM XXIV.

De martyrio sanctorum Thebeorum (1).

EX GESTIS SANCTORUM THEBEORUM.

DIOCLETIANUS etenim, cùm Maximianum contrà Gallias destinavit ei, ad supplementum exercitûs, legionem Thebeam, quæ sex millia-sexcentos-sexaginta-

(1) Vinc. de Beauv. XIII, 2.

meurtre de Numérien. Ce fut le premier empereur qui se fit adorer comme un dieu, et qui porta des pierreries sur ses habits et jusque sur sa chaussure. Ses prédécesseurs ne recevaient d'autres respects que ceux qu'on rendait aux magistrats, et leurs habits ne se distinguaient de ceux des simples citoyens que par la chlamide de pourpre qu'ils portaient. Sous son règne Amand et Ælien ayant rassemblé dans la Gaule une multitude de paysans nommés Bagaudes, et les ayant excités à la révolte, Dioclétien créa césar Maximien Herculius, son ancien compagnon d'armes, et l'envoya dans la Gaule pour apaiser cette sédition. La discipline et la valeur de ses soldats vinrent facilement à bout d'une troupe d'hommes grossiers et sans expérience. Ce fut pendant cette expédition et par les ordres de ce même Maximien que la légion thébéenne souffrit le martire pour Jésus-Christ, dans un lieu de la Gaule nommé Agaune, près de Sion.

CHAPITRE XXIV.

Martire des Thébéens.

HISTOIRE DES SAINTS MARTIRS THÉBÉENS.

Lorsque Dioclétien envoya Maximien dans les Gaules, il lui donna, pour renforcer son armée, la légion thébéenne, qui était composée de 6,666 soldats. Il y avait deux villes de Thèbes : l'une en Thessalie, province de

sex milites habebat, ire jussit. Fuerunt autem duæ Thebæ, una in Thessaliâ Græciæ ab Ethione dicta, qui Cadmum adjuvit; altera in Ægypto quam Cadmus condidit. Hæc Ægypti nobilissima civitas et opulentissima centum portas habuit, et super Nilum sita fuit. Ab hôc milites illi dicti Thebæi, christianismum orientali more susceperunt à sancto Zabda Hierosolymitano episcopo; et apud sanctum Marcellinum, papam Romæ, confirmaverunt, ut antè gladiis interirent, quàm fidem Christi acceptam violarent. Hi ergò cum Maximiano montes Alpium transeuntes, in quâdam gratâ planitie consederunt; et audientes Cæsarem præcepisse, ut omnes suis idolis immolantes, fidem militiæ contrà hostes et contrà christianos præcipuè custodirent; nolentes tanto sceleri consentire, octo millibus ab Octodoro, ubi erat exercitus, secesserunt. Quod Maximianus audiens, legionem ad juramentum et ad sacrificia revocari præcepit. Sed legio, utpotè christiana, hoc se facere non posse respondit. Tunc Cæsar irâ succensus, suam et deorum iram vindicaturus, missis militibus, decimum quemque eorum præcepit decollari. Sed sancti cum gaudio capita porrigentes, quodam modo concertabant, ut alter ante alterum posset mori. Tunc sanctus Mauritius resistentes confortans alloquitur, et ut constanter quod cœperant consummarent, exemplo sociorum et devotione fidei adhortatur. Horum ergò firmam sententiam cùm imperatori milites nuntiâssent, ille continuò remandavit, ut iteratò quemque decimum trucidarent. Quo facto Exuperius signifer

la Grèce, devait son nom à Ethion, compagnon de Cadmus; l'autre, en Egipte, avait été bâtie par Cadmus. Celle-ci était une des principales et des plus opulentes villes d'Egipte. Elle avait cent portes et était située sur le Nil. C'est d'elle que les soldats dont nous venons de parler tiraient leur nom de Thébéens. Ils furent faits chrétiens suivant le rit oriental, par saint Zabda, évêque de Jérusalem, et renouvelèrent devant le pape saint Marcellin le serment qu'ils avaient fait de périr sous le glaive plutôt que de renoncer à la religion de Jésus-Christ. En passant les Alpes avec Maximien, ils s'arrêtèrent dans une vallée agréable pour y prendre du repos. Là ils apprirent que le général avait ordonné à toute son armée de sacrifier aux idoles et de regarder les chrétiens comme ennemis. Ne voulant pas se rendre coupables d'un si grand crime, les Thébéens se retirèrent à huit milles d'Octodure, où était l'armée. A la nouvelle de leur retraite, Maximien les rappela pour leur faire faire le serment et les sacrifices qu'il avait ordonnés; mais la légion déclara que, comme chrétienne, elle ne pouvait y consentir. Alors Maximien, transporté de fureur, la fit décimer par ses soldats, pour satisfaire à la fois sa vengeance et celle des dieux; mais ces saints martirs présentaient avec joie la tête au glaive, et c'était à qui mourrait le premier. Saint Maurice adressa ensuite la parole à ceux qui restaient, et les encouragea par ses exhortations et par l'exemple de leurs compagnons, à persévérer dans leur résistance. L'empereur ayant appris qu'ils étaient inébranlables, envoya des soldats pour les décimer une seconde fois. Cet ordre exécuté, les Thébéens qui avaient survécu, animés par une nouvelle exhortation de saint Maurice, leur chef, et de saint Exupère, leur porte-enseigne,

cum duce Mauritio exhortationem replicant, et validissimè confortatos remisit milites, projectis armis, nuda corpora offerentes, circumquaque trucidârunt.

CAPITULUM XXV.

De generali persecutione Ecclesiæ per Diocletianum excepta (1).

Tempore Diocletiani, dùm prosperis incrementis Ecclesia ubique per orbem dilataretur et cresceret, subitò turbo persecutionis increpuit. Anno quippe xix° imperii Diocletiani, propositum est ejus edictum, ut cunctæ quæ in orbe erant ecclesiæ usque ad solum dissiparentur, et Sacræ Scripturæ ubique igni cremarentur; omnesque, qui ecclesiis præerant, in vinculis ponerentur, ac demùm, exquisitis suppliciis, immolare cogerentur. Rapiebantur igitur omnium ecclesiarum principes et sancti clerici, necnon et cum eis nobiles et ignobiles multi, brevi quoque post tempore feminæ et pueri, ità ut, præ compeditorum multitudinem, carceres æstuarent. Sed dùm Diocletiani jussu et Maximiani ista geruntur, graves per

(1) Vinc. de Beauv. XIII, c. 5 et 6.

jettent leurs armes et s'offrent nus aux coups des envoyés de l'empereur, qui les massacrent jusqu'au dernier.

Observation. Jacques de Guyse confond ici trois villes de Thèbes l'une en Égipte, fondée par Busiris, qui avait cent portes; l'autre en Béotie, fondée par Cadmus, qui en avait sept; et la troisième en Cilicie, fondée par Éétion, père d'Andromaque.

CHAPITRE XXV.

Persécution générale de l'Église par Dioclétien.

Sous Dioclétien, l'Eglise commençait à prospérer et à étendre sa domination par toute la terre, lorsque le feu de la persécution s'alluma tout à coup. Par un édit publié la dix-neuvième année de son règne, l'empereur ordonna que dans tout l'empire les églises seraient rasées, les saintes Ecritures jetées au feu, et les prêtres contraints, par les plus affreux supplices, à sacrifier aux dieux. De tous côtés on se saisit des évêques et de leurs clercs, ainsi que d'une foule de gens de toute condition; bientôt même on enleva jusqu'aux femmes et aux enfans: de sorte que les prisons pouvaient à peine suffire à contenir la multitude des victimes. Mais tandis que ces cruautés étaient exercées par les ordres de Dioclétien et de Maximien, de grands troubles éclataient sur toutes les frontières de l'empire. Pressé par le danger, Dioclétien donna à Maximien Herculius, qui

omnes romani imperii fines subitarum perturbationum concrepuere fragores. Quibus periculis Diocletianus permotus, Maximianum Herculium ex Cæsare fecit Augustum, Constantinum verò et Maximium Galerium Cæsares legit, tradens Constantio Theodoram, Herculii Maximiani filiam, et suam Maximino Galerio. Hujus temporibus, Constantius Cæsar in Galliâ primo prælio, ab Alemannis profligato exercitu suo, vix ipse subreptus est; secundo autem secuta est satis secunda victoria, nàm paucis horis septuaginta millia Alemannorum cæsa fuerunt.

CAPITULUM XXVI.

De nominibus sanctorum à Diocletiano martyrisatorum.

Sub procellosâ persecutione Diocletiani, innumerabiles per martyrium cœlorum regna mercati sunt, utpotè Thebæi, de quibus superiùs actum est, item sanctus Gereo cum sociis suis; item Cassius et Florentius cum sociis eorum; item Victor Massiliensis; item quatuor Coronati; item Sebastianus Mediolanensis, Marcellianus et Marcus; item Nicostratus cum sociis suis; item Mennas miles, Dorotheus, Gorgonius cum sociis eorum; item sanctus Phileas cum sociis suis; item Erasmus episcopus cum sociis suis; item Bonifacius cum Aglae; item Juliana virgo; item

était césar, la qualité d'auguste, et fit césars Constance et Maximien Galère, en les mariant, le premier à Théodora, fille de Maximien Herculius, et le second à sa propre fille. Dans le premier combat que le césar Constance livra dans les Gaules, son armée fut taillée en pièces par les Allemands, et lui-même faillit perdre la vie; mais sa seconde bataille fût une victoire complète, et 70,000 Allemands y furent tués en peu d'heures.

CHAPITRE XXVI.

Noms des saints qui souffrirent le martire sous Dioclétien.

PENDANT la cruelle persécution de Dioclétien, un nombre infini de chrétiens conquirent le royaume des cieux par le martire, entre autres les Thébéens dont il vient d'être parlé; saint Géréon et ses compagnons; saint Cassius, saint Florence et leurs compagnons; saint Victor de Marseille; les Quatre-Couronnés; saint Sébastien, évêque de Milan; saint Marcellin et saint Marc; saint Nicostrate et ses compagnons; saint Menne, soldat; saint Dorothée, saint Gorgon et leurs compagnons; saint Philéas et ses compagnons; saint Erasme, évêque, et ses compagnons; saint Boniface et sainte Aglaé; sainte Julienne, vierge; saint Félix et saint

Felix cum Petro, cum sociis eorum; item Orontius, Vincentius et Victor; item Lucia vidua; item Geminianus; item Cosmas et Damianus; item Blasius episcopus; item Dorothea virgo; item Theodosia virgo; item Vitalis et Agricola; item Ascle, Philemonis et Apollonii; item Arrianus præses; item Ireneus episcopus et Domninus; item Januarius episcopus; item Gregorius Spoletanus presbyter; item Marcellinus et Exuperantius; item Sabinus episcopus; item Chrysogonus et Anastasia; item tres sorores Agape, Chionia et Irena; item Theodota cum tribus filiis suis; item Anastasia martyr; item Barbara virgo; item Florianus, Primus et Felicianus; item Vitus et Modestus atque Crescentia; item Albanus; item Donatianus et Rogatianus atque Pancratius; item Marcellinus, Petrus atque Erasmus; item Sergius, Bacchus cum sociis eorum; item Euphemia virgo; item Felix et Audauctus; item Adrianus et ejus uxor Natalia; item Simplicius, Faustinus et Beatrix; item sancta Christina virgo; item Cucufatus et Felix; item Theodorus; item Pantaleon; item Luceia; item Silvanus miles et Marcellinus papa; item Cyriacus et Appronianus cum sociis eorum; item Sisinnus et Saturninus; item Cyriacus cum sociis suis; item Marcellus papa; item Genesius; item Basilissa cum suis virginibus; item Julianus et Celsus; item Justina virgo atque Cyprianus; item Eulalia virgo; item Vincentius et Valerius; item decem et octo martyres, qui dicebantur Massa candida; item Georgius nobilis miles; item Fides virgo atque

Pierre, et leurs compagnons ; saint Oronte, saint Vincent et saint Victor ; sainte Lucie, veuve ; saint Géminien ; saint Côme et saint Damien ; saint Blaise, évêque ; sainte Dorothée, vierge ; sainte Théodosie, vierge ; saint Vital et saint Agricole ; saint Ascle, saint Philémon et saint Apollonius ; saint Arrien, président ; saint Irénée, évêque, et saint Domnin ; saint Janvier, saint Grégoire de Spolette, prêtre ; saint Marcellin et saint Exupérance ; saint Sabin, évêque ; saint Chrisogone et sainte Anastasie ; saintes Agape, Chionie et Irène, sœurs ; saint Théodote et ses trois fils ; sainte Anastasie ; sainte Barbe, vierge ; saint Florien, saint Prime et saint Félicien ; saint Vit, saint Modeste, et sainte Crescence ; saint Alban ; saints Donatien, Rogatien et Pancrace ; saint Marcellin, saint Pierre et saint Érasme ; saint Serge et saint Bacque, et leurs compagnons ; sainte Euphémie, vierge ; saint Félix et saint Audaucte ; saint Adrien et son épouse, sainte Natalie ; saint Simplice, saint Faustin et sainte Béatrix ; sainte Christine, vierge ; saint Cucufat et saint Félix ; saint Théodore ; saint Pantaléon ; sainte Luce ; saint Silvain, soldat, et saint Marcellin, pape ; saint Ciriaque et saint Apronien, avec leurs compagnons ; saint Sisinne et saint Saturnin ; saint Ciriaque et ses compagnons ; saint Marcel, pape ; saint Genès ; sainte Basilisse et ses vierges ; saint Julien et saint Celse ; sainte Justine, vierge, et saint Ciprien ; sainte Eulalie, vierge ; saint Vincent et saint Valère ; les dix-huit martirs, connus sous le nom de *masse blanche* ; saint George, noble soldat ; sainte Foi, vierge, et saint Caprais ; saint Félix d'Espagne, et saint Quentin. On lit dans la vie de ce dernier : « Sous le règne de Dioclétien et de Maximien, Rictius Varus fut nommé préfet de la Gaule, et chargé

Caprasius; item Felix Hispanus; item Quintinus, in cujus Gestis ità reperitur (1): « Temporibus Diocletiani et Maximiani Rictius Varus Galliæ præfecturam ac sæviendi in christianos accepit præceptum. Eo tempore viri sancti, Quintinus, Fuscianus et Victoricus, Crispinus et Crispinianus, ab urbe Româ simul progredientes, Parisiis, Deo duce, pervenerunt; ibique, divinâ illustrante gratiâ, nominatim loca, in quibus divisi prædicareunt elegerunt. Fuscianus et Victoricus Tornacensem urbem petierunt; Quintinus Ambianis prædicavit: jàm enim sanctus Lucianus Belvaci prædicaverat. Per hos sanctos tanta Dominus operabatur miracula, ut eorum prædicatio sequentibus signis probaretur esse sequenda. Rictius Varus autem christianorum sanguinem sitiens, ingressus Treverensem civitatem, quæ est propè flumen Mosellæ, tantam ex eis in ea cædem exercuit, ut sanguinis rivuli decurrentes in flumen, aquæ permixti, in colorem suum eum converterent. Præcepta quoque ejus ad alia loca cursores deferebant, ut quisquis christianum alicubi reperisset, palàm eum ad internitionem protraheret. Item cum prædictis martyribus, sub Diocletiano passi sunt Gentianus, Fuscianus, Justus puer, Crispinus et Crispinianus Suessionenses, Rufinus, Valerius, Macra virgo, Demetrius episcopus, Anastasius, Narciscus, Afra virgo et Hilaria cum tribus puellis ejus, Fausta virgo; item Benedicta virgo, Maturinus Senonensis, cum multis aliis, quorum nomina sunt in cœlis conscripta, et,

(1) Vinc. de Beauv. XIII, 136. L'extrait suivant ne se trouve

de persécuter les chrétiens. De son tems saint Quentin, saint Fuscien, saint Victoric, saint Crépin et saint Crépinien partirent ensemble de Rome et se rendirent, avec la grace de Dieu, à Paris. Là, éclairés par l'esprit divin, ils choisirent les lieus où chacun d'eux devait prêcher la foi, et se séparèrent. Saint Fuscien et saint Victoric allèrent à Tournai, et saint Quentin à Amiens. Saint Lucien avait déjà enseigné le christianisme à Beauvais. Les miracles éclatans que Dieu opéra par ces saints hommes démontrèrent la vérité de leurs paroles. Rictius Varus, altéré du sang des chrétiens, arriva dans la ville de Trèves, qui est située sur la Moselle, et y fit un carnage si horrible de ceux qu'il y trouva, que leur sang coula en ruisseaux jusqu'à la rivière et en rougit les eaux. Des courriers portaient en tous lieus les ordres de Varus, et partout les chrétiens furent mis à mort. Outre les saints dont nous venons de parler, on compte encore parmi les martirs qui périrent sous Dioclétien : Saint Gentien et saint Fuscien; saint Just, enfant; saint Crépin et saint Crépinien de Soissons; saint Rufin et saint Valère; sainte Marie, vierge; saint Démétrius, évêque; saint Anastase; saint Narcisse; sainte Afre, vierge, avec sainte Hilarie et ses trois servantes; sainte Fauste, vierge; sainte Benoîte, vierge; saint Mathurin, de Sens, et beaucoup d'autres dont les noms sont inscrits dans le ciel, et dont je ne parlerai pas pour être plus court. Cependant je ne passerai pas sous silence saint Piaton ou Piat, qui sortit de Rome après avoir été ordonné prêtre par saint Denis, et vint avec courage prêcher

pas dans le Recueil des Historiens de la France; soit que D. Bouquet n'ait pas lu la Vie de saint Quentin, d'où il est pris, soit qu'il ne l'ait pas jugé digne d'entrer dans sa collection.

causâ brevitatis omittimus (1). Verumtamen de beato Piatone, qui et Piatus dicitur, legitur quòd ab urbe Româ egressus, à beato Dionysio officium presbyteri sumpsit, et ad Tornacensem urbem prædicaturus intrepido cursu properavit; ubi sub Diocletiano passus legitur, eodem ordine quo et beatus Lucianus apud Belvacum. Actor. Quià multorum relatione comperi, beatum Piatum civitati Tornacensi et patriæ circumadjacenti, ad fidem prædicandam, à Româ fuisse destinatum, et pro tunc magna pars Hannoniæ, quæ comitatus Nerviensis, et ab aliquibus Bracbatense territorium dicebatur, dictæ conjungebatur civitati; autumant proindè multi in dicto comitatu fuisse meritis et prædicationibus sancti Piati plurimos ad fidem conversos : occasione cujus legendam ipsius huic operi ascribere curavi, prout patebit consequenter.

CAPITULUM XXVII.

De origine sancti Piati.

Venerabilis et Deo dignus, martyr futurus, atque sanctæ Ecclesiæ plantator, ante secula praelectus, Piatus exordium humanæ editionis in partibus Italiæ, provinciâ Beneventanâ, habuisse cognoscitur, parentibus generosis et nobilitatis ac locupletissimæ facul-

(1) Ce qui suit n'est plus emprunté à Vincent de Beauvais.

l'évangile à Tournai, où il souffrit le martire sous Dioclétien, de la même manière que saint Lucien à Beauvais. L'AUTEUR. Suivant un grand nombre d'auteurs, saint Piat fut envoyé de Rome pour prêcher la foi à Tournai et dans les pays environnans. A cette époque une grande partie du Hainaut, appelée par les uns comté des Nerviens, par les autres Brabant, fesait partie du territoire de la cité de Tournai. On dit que les vertus et la prédication de saint Piat y firent beaucoup de conversions. Ce motif m'a déterminé à insérer ici la légende de ce saint, comme on va le voir dans les chapitres suivans.

CHAPITRE XXVII.

Origine de saint Piat.

Le vénérable saint Piat, martir et fondateur de la sainte Eglise, élu de Dieu avant tous les siècles, naquit en Italie, dans la province de Bénévent. Ses parens étaient nobles, et doués à tel point de tous les avantages de la naissance et de la fortune, qu'ils s'élevaient au-dessus du vulgaire comme le cèdre parmi les coudriers ou le sapin au milieu des saules. La pauvreté

tatis tanto honore præpollentibus, ut quasi cedrus inter corylos vel abies juxta salices, sic ipsi inter vulgares turbas prærogativam dignitatum obtinerent. Non illos paupertas astrinxit, nec ulla servitutis nota adduxit, quin imò avitâ ingenuitate florentes inter quoscumque vicinos potentiores ac spectabiles cernebantur. Natus verò felix puer à progenitoribus vocatus est Pius, propter affluentiam congenitæ pietatis, ut quod illi exercebant opere iste inciperet designare vel nomine: sicut autem rosa inter spinas, vel sicut inter corvos columba; sic puer hic vitâ sanctus, mente sincerus, et proprio arbitrio innocens permanebat et rectus. Erat certè prudens ingenio, circumspectus eloquio, cautissimus in opere, serenissimus facie, castissimus corpore, tranquillus in mente et vallatus pietate; pauperum sustentator, mœstorum consolator, misericordiæ cultor, afflictis compatiens, tribulatis condescendens, anfractus levitatis abhorrebat, theatrales insanias fugiebat, conventus perfidorum præcavebat, consortia honestorum ambiebat. Cui dono creatoris accessit etiàm mira corporis pulchritudo, mira formositas, magna et jucunda atque temperata mentis alacritas. Ità verò electus morum ornamento pollebat, ut non solùm amicis, sed etiàm adversariis, complaceret. Ab infantiâ litterarum studiis primævos annos subegit, ut præpararetur in eo scientia, undè postmodùm sacræ doctrinæ manarent fluenta; atque ità auctoritate virtutum ornabatur, ut vas electionis propemodùm jàm existere cerneretur.

---

ne les avait jamais atteints, jamais ils n'avaient été flétris par la servitude, et leur noblesse héréditaire les fesait considérer par tous leurs concitoyens comme une famille puissante et respectable. A sa naissance, le bienheureux enfant fut appelé Pieux par ses père et mère, à cause de sa piété innée, et parce qu'ils voulurent que cette vertu qu'ils avaient toujours pratiquée s'annonçât en leur fils par le nom seul. Comme la rose au milieu des épines, ou comme la colombe au milieu des corbeaux, le saint enfant s'élevait dans l'innocence et la pureté. Il était plein de prudence, de circonspection et d'habileté; en même tems la sérénité de son visage annonçait la tranquillité de son ame, il gardait la plus grande chasteté, et sa piété lui servait de rempart contre les passions. Il était le soutien des pauvres, le consolateur des malheureux, et se montrait toujours miséricordieux et compatissant. Il détestait les détours de la politesse, fuyait les théâtres et les assemblées dangereuses, et recherchait la société des gens de bien. A toutes ces qualités le Créateur voulut encore ajouter la beauté du corps et un esprit fin et agréable. La réunion de tant d'avantages le fesait aimer, non-seulement de ses amis, mais même des adversaires qu'il avait à combattre. Dès son enfance il s'appliqua à l'étude des lettres, pour acquérir cette science d'où devaient sortir les trésors de la sainte doctrine. Enfin l'éclat de ses vertus était tel, qu'on croyait voir revivre en lui le vase d'élection.

CAPITULUM XXVIII.

De tempore quo beatus Piatus vivebat.

Tempora verò, quibus hæc gessisse probatur, sub crudelium imperatorum Diocletiani et Maximiani tyrannide transacta sunt. Qui, secundùm suæ perfidiæ chaos infinitum, ità remoti erant à lumine viventium, ut sanctum nomen salvatoris Jesu Christi vel audire nefas haberent perimmensum, et omnes divini cultûs sectatores quàque versum repertos irremediabili odio prosequerentur, et de eorum evasione usque ad animam testarentur. Quibus auctoribus, qui potiùs scelestissimis persecutoribus, ecclesiam Christi dilacerata et devastata est, sed tamen, gratiâ Dei, confortata, ut legitur in psalmo : *In tribulatione dilatasti mihi.* Quorum tempore passi sunt martyres Thebæi, et illorum imperio subversæ sunt ecclesiæ in pastorali officio, in tantum ut intrà unius mensis spatium, necata sunt decem et septem millia martyrum.

CHAPITRE XXVIII.

Du tems auquel vivait saint Piat.

Ces choses se passaient sous la tirannie des cruels empereurs Dioclétien et Maximien, qui, dans les ténèbres de leur barbare ignorance, étaient tellement privés de toute lumière, qu'ils regardaient comme un crime d'entendre seulement prononcer le nom de Jésus-Christ, et poursuivaient les fidèles d'une haine implacable jusqu'à la mort. Mais Dieu voulut que ces féroces persécuteurs, en déchirant le sein de son Eglise, lui donnassent en même tems de nouvelles forces, suivant ce qui est écrit dans le psaume : *Vous m'avez agrandi dans les tribulations*. Ce fut sous les mêmes empereurs que la légion thébéenne fut massacrée et les églises dévastées, même dans le tems où les pasteurs y célébraient l'office, au point qu'il périt en un mois dix-sept mille martirs.

CAPITULUM XXIX.

De consociis sancti Piati, et qualiter diversas elegerunt civitates.

Ea quidem tempestate, nobiles viri et potentes in verbo Domini, Dionysius episcopus, Lucius qui dicitur Lucianus, Quintinus vir senatoriæ dignitatis, et alii comites sanctissimi, videlicet Fuscianus, Victoricus, Crispinus, Crispinianus, Rufinus, Valerius, Regulus, Eugenius, cernentes pondus acerbissimæ persecutionis adeò desævire, ut nemo fidelium valeret ullâ pace potiri, sed agnitus mox ad supplicia pertrahi, non tamen sponte suâ, sed edocente Christi gratiâ, advertentes quanta in regionibus Galliarum messis et quàm pauci vel nulli essent operarii, deliberaverunt quoniàm quidem illis vivere et mori lucrum erat, ut à conspectu tyrannorum se interim segregantes, ad majorem Dei gloriam regiones Galliaram adirent, ubi, secundùm Christi mandatum, omni creaturæ prædicarent evangelium, credentes fide plenâ non diù defuturos sancti nominis vexatores, quibus urgentibus, copiam martyrii sortirentur. Huic tàm beato conventui sociatus est pari fide parique constantiâ famulus Dei Piatus non minùs quàm ceteri ad dominica bella paratus. Hôc verò comite, ut completa duodena societas est, promoventes à Româ, concitis

CHAPITRE XXIX.

Des compagnons de saint Piat. Ils vont prêcher en diverses villes.

En ce tems-là, des hommes d'une naissance distinguée, et puissans dans la parole de Dieu, saint Denis, évêque; saint Luce, surnommé Lucien; saint Quentin, sénateur, et d'autres saints personages comme Fuscien, Victoric, Crépin, Crépinien, Rufin, Valère, Régule et Eugène, voyant que la persécution était portée à son comble, que les chrétiens ne pouvaient jouir d'aucun repos et étaient traînés au supplice aussitôt qu'on les avait reconnus; et remarquant, par une inspiration de la grace divine, qu'il y avait dans la Gaule une abondante moisson à recueillir, et peu ou point de moissonneurs, ils résolurent de fuir la présence des tirans et d'aller dans les Gaules pour la plus grande gloire de Dieu, enseigner à tous l'Evangile suivant le commandement de J.-C., persuadés que les persécuteurs du nom chrétien ne manqueraient pas longtems, et que la palme du martire serait leur partage. A cette bienheureuse réunion vint se joindre saint Piat, le serviteur de Dieu, animé de la même foi et du même courage que ses compagnons, et non moins préparé qu'eux à combattre pour la sainte cause. Lorsqu'ils furent tous réunis, au nombre de douze personnes, ils sortirent de Rome et vinrent en grande hâte à Paris, où pratiquant le jeûne et la prière, ils prièrent le père

gressibus devenerunt Parisiis, ibique jejuniis et orationibus dediti, exorabant patrem luminum, ut eos dirigeret in benè placitum suum, daretque eis sapientiam, ut valerent, prout oportet, loqui verbum Dei, et innotescere gentibus Christi virtutem atque potentiam. Tunc beato Dionysio revelatum fuit cœlitùs, ut Parisiis resideret, ipsamque civitatem ac ejus confinia verbo Domini exornaret. Ipse denique fortissimos commilitones suos Lucium et Piatum consecravit presbyteros, quatenus in opus evangelii in ædificationem corporis Christi, quantò sacratiùs tantò vigilantiùs, instarent. Sanctus verò athleta Christi, Quintinus, Ambianis assumpsit, et ceteros, hoc est, Regulum Silvanectis, Lucianum Belvaci, Crispinum et Crispinianum Suessionis, Rufinum et Valerium Rhemis, Fuscianum et Victoricum urbi Morinorum, Piatum Tornacensibus, atque Eugenium prout Spiritui sancto complacuit, ad prædicandum destinavit. Eccè stellæ à sole justitiæ illuminatæ gentes Galliæ illustrant; ecce sidera non errantia cordibus gentilium fidei introitum dilatant; ecce ancillæ (1) Domini, quibus ministris, maxilla leviathan proferatur (2), ut de ejus fauce voraci gentes extrahantur, et in gregem ecclesiæ, Christo auctore, componantur. Ecce apostolicus duodenus numerus in his sanctis viris renovatus est, per quos sancta Ecclesia multiplici incremento coadolevit; per quos Francia antè nobilitata est, quàm appellata. Isti sunt duodecim candelabra

(1) On doit lire *armillæ*. Voyez Job, XL, 21.

(2) Lisez *perforatur*.

des lumières de les diriger suivant sa volonté, et de leur donner la sagesse, afin de pouvoir annoncer dignement la parole de Dieu, et publier devant les nations la vertu et la puissance du Christ. Ce fut alors que saint Denis reçut, par une révélation céleste, l'ordre de rester à Paris, et d'enrichir cette ville et ses environs de la parole du Seigneur. Lui-même ensuite consacra prêtres ses compagnons Lucius et Piat, afin qu'ils travaillassent, dans la tâche de l'Evangile, avec d'autant plus de sainteté et de vigilance à la fondation de l'Eglise chrétienne. Le saint athlète de Jésus-Christ, Quentin, choisit Amiens, et envoya les autres prêcher, savoir: Régule à Senlis, Lucien à Beauvais, Crépin et Crépinien à Soissons, Rufin et Valère à Reims, Fuscien et Victoric à Moriane, Piat à Tournai, et Eugène où l'appellerait le Saint-Esprit. Illustres étoiles, éclairées par le soleil de la justice, vous brillez sur les peuples de la Gaule! Nobles astres! dans votre cours réglé vous dilatez l'entrée de la foi dans le cœur des gentils! Puissans anneaux du Seigneur, qui percez la mâchoire de la baleine pour retirer les nations de sa gueule dévorante, vous rassemblez sous la houlette du Seigneur le troupeau des fidèles! Le nombre duodénaire des apôtres est renouvelé dans ces hommes sacrés, qui donnèrent à l'Eglise un accroissement immense, et à la France une noblesse avant qu'elle eût un nom. Voilà les douze candélabres ardens d'une flamme pure et éternelle, desquels le Seigneur a dit: « Je suis venu « apporter le feu à la terre; » ce qui fait déclarer à saint Paul que *notre Dieu est un feu qui consume*. Le Seigneur les plaça sur la montagne des vertus, non pour rester cachés, mais pour apparaître comme le fanal de la sainte Eglise, afin que ceux qui auront été

vero et æterno igne ardentia, de quo Dominus ait: « Ignem veni mittere in terram »; undè et Paulus dicit : « Etenim Deus noster ignis consumens est. » Hos Dominus in monte virtutum positos latere noluit, sed in sanctæ ecclesiæ notitiâ voluit sublevari, ut qui per eos ingrediuntur ad fidem, de ipsorum exemplis proficiant ad salutem.

CAPITULUM XXX.

Qualiter sanctus Piatus primò ad civitatem Tornacensem prædicavit.

Beatus ergò Piatus, cum gratiâ et benedictione comitum, ab eorum sanctâ secedens societate, in civitate Tornaco vel ejus suburbanis cœpit Christi nomen ferventer prædicare, et verbum fidei omnibus in commune ministrare, ut converterentur à simulacris ad Dominum, et acciperent sanctam renovationem per lavacrum regenerationis Spiritûs Sancti. Non ergò in doctis humanæ sapientiæ verbis evangelisare voluit, sed in ostensione Spiritûs et conversatione totiûs sanctitatis, commendans se ad omnem constantiam purificatæ vitæ et sanctimoniâ ac sanctarum virtutum jugi observantiâ. Ex his enim quos ad fidem primitivos collegit, secundùm oportunitatem temporis, lectores cantoresque constituit, et per diem præ-

initiés par eux à la foi, marchent au salut sur leurs traces.

CHAPITRE XXX.

Première prédication de saint Piat à Tournai.

Saint Piat donc, avec l'agrément et la bénédiction de ses compagnons, se retira de leur sainte société pour se mettre à prêcher avec ferveur le nom du Christ à la ville de Tournai et à ses faubourgs. Il administrait à tous en commun la parole de la foi, afin que renonçant aux idoles ils se tournassent vers le Seigneur, et qu'ils reçussent une sainte vie par le batême de la régénération du Saint-Esprit. Voulant annoncer l'Evangile, non dans les termes pompeux de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'Esprit Saint et dans des entretiens remplis de douceur et de piété, il se prépara à toute la constance d'une vie irréprochable par la sainteté et par l'observance continuelle des plus pures vertus. De ceux qu'il convertit les premiers il forma, suivant l'opportunité des tems, des lecteurs et

dicabat, noctu verò officio psalmorùm et lectionum invigilabat. Orationi instabat, postulans à Deo aperiri corda gentilium, et notitiam salvatoris infundi sensibus eorum. Attenuebat corpus jejuniis, serviens Deo in psalmis et hymnis, implorans paganis fidei revelationem, sibi verò jugem impendebat prædicandi assiduitatem. Talibus hærens, et his perseverans, caritatem Dei et proximi viriliter tenuit, animamque suam, quod est summa caritas, pro fratribus ponere exoptavit, nec amavit vivere in mundo, nisi ut fructum faceret Deo, et animas hominum subtraheret inimico. Cujus sanctam intentionem necnon et evangesilandi laborem respiciens et acceptans omnipotens Altissimus, factus illi exauditor et adjutor promptissimus, multos ad viam veritatis perducens, et animos servi sui de salute animarum lætificans, per manus autem beati Piati fiebant signa sanitatum et remedia quamplurima ægrotorum. Prædicavit denique instanter, servivit Christo viriliter; undè quod postulavit obtinuit, et populorum multitudinem ad gratiam perpetuæ salutis devotus perduxit.

---

des chantres. Le jour il se livrait aux travaux de la prédication, et la nuit à l'office des psaumes et des leçons. La prière l'occupait aussi beaucoup, car il demandait à Dieu d'ouvrir les cœurs des gentils pour y infuser la foi du Sauveur. Il mortifiait son corps par le jeûne, célébrait le Seigneur dans les psaumes et les himnes, implorait pour les païens la révélation de la foi, et s'adonnait lui-même avec assiduité à la prédication. En s'attachant à cette conduite, dans laquelle il persévéra, il prouva constamment son amour pour Dieu et pour le prochain, et, ce qui est le dernier terme de la charité, il souhaita passionnément de sacrifier sa vie à ses frères. Il ne voulait en effet vivre sur cette terre que pour faire fructifier la vigne du Seigneur, et pour soustraire les ames des hommes à leur éternel ennemi. Aussi le Très-Haut, lui tenant compte de ses pieuses intentions et de ses fatigues à publier l'Evangile, l'exauça avec bonté et le couvrit à chaque instant de sa protection toute-puissante en rappelant une multitude de gentils dans la voie de la vérité, et en comblant de joie le cœur de son serviteur par le salut d'un grand nombre de pécheurs. Saint Piat opérait d'ailleurs quantité de guérisons et de miracles, et c'est avec ces témoignages éclatans de la faveur divine qu'il a continué de prêcher sans relâche et qu'il a servi le Christ avec intrépidité. Tout ce qu'il a demandé il l'a obtenu, et il a conduit avec zèle une foule de peuples à la grace de leur salut éternel.

CAPITULUM XXXI.

Quòd Piatus primò fundavit ecclesiam in civitate Tornacensi et in confinibus ejus.

Iste est ergò primus Tornacensis ecclesiæ fundator et ejus regionis primus prædicator, à quo status fidei in civitate Tornaco primitùs exsurrexit, adolevit, convaluit, et in perpetuum concrescens permanebit. Iste est fons vel fluvius de Paradiso erumpens, quem Deus præparavit terram desertam, inviam et inaquosam irrigare, id est, latam gentilitatem edocere; ut qui deserti erant per idolatriam, fierent electi et dilecti per fidem, invii per ignorantiam essent pervii per veritatis notitiam, inaquosi per duritiam forent humidi per baptismatis ablutionem, per compunctionem ac confessionem. Qui dùm apostolicam exerceret prædicationem, vitæ tamen monachalis retinuit continentiam et sanctitatem, sectans jugiter parcimoniam in cibo, in potu, in somno, et in totâ vivendi habitudine modum servans eremitalem et temperantiam philosophalem.

CHAPITRE XXXI.

Piat fonde le premier une église à Tournai et aux environs.

Saint Piat est le premier fondateur de l'église de Tournai, et le premier prédicateur du pays : c'est par lui que la foi y a germé et grandi, qu'elle s'y est fortifiée et qu'elle s'y perpétuera à jamais en croissant de plus en plus. Il est véritablement cette fontaine ou cette rivière coulant du paradis, que Dieu a destinée à arroser une terre déserte, impraticable et aride, c'est-à-dire à convertir les nations des gentils, afin que ceux que l'idolâtrie avait fait rejeter et abandonner devinssent, par la foi, des élus et des bien-aimés; que ceux qui avaient été obstrués par l'ignorance se trouvassent dégagés par la connaissance de la vérité, et que de desséchés qu'ils étaient auparavant par la dureté, ils fussent humectés par l'ablution du batême, par la componction et la confession. La prédication apostolique à laquelle se livrait saint Piat ne l'empêchait pas de garder la continence et la pureté de la vie monacale, c'est-à-dire de se contenter constamment de peu de nourriture, de boisson et de sommeil, et de conserver dans toute sa manière de vivre la modération d'un ermite et la tempérance d'un philosophe.

CAPITULUM XXXII.

De vitâ et moribus sancti Piati.

Cujus sanctitatis vel prædicationis fama in aures populi circummanentis, velut odor suavitatis, longè latèque percrevit, et contemplatio eximiæ religiositatis ejus multorum sanctorum tandem gratiam sibi conciliavit in tantum, ut cernentes ipsius modestiam et sermonem divino sale conditum, ipso ejus intuitu perplures converterentur. Quid plura? ulli hominum non est possibile illius virtutum species enucleare, atque ad notitiam hominum deflectere illum decorem, illum favorem, quo et Deo interiùs adhærebat et saluti animarum exteriùs incumbebat. Victus ejus quotidianus panis grossior et aqua erat, præter tempus quadragesimæ: in quadragesimâ autem bis tantùm in septimanâ, id est, die dominicâ et quintâ feriâ, artissimo cibo corpus macerabat, potius quàm pascebat. Hæc verò operabatur, ut exhiberet corpus suum hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium suum nolens omninò conformari huic seculo, in cujus interiùs parata erat mansio omnipotenti Deo.

CHAPITRE XXXII.

Vie et mœurs de saint Piat.

Bientôt le bruit de sa sainteté et de ses prédications remplit toute la contrée, comme un doux parfum se répand de toutes parts. L'exemple d'une dévotion si pure lui concilia si bien les cœurs, qu'une foule d'idolâtres, frappés de sa modestie, de ses discours qu'assaisonnait un sel divin, et de la douceur de sa figure, se convertirent aussitôt. Que dirai-je? Il n'est pas possible de décrire toutes ses vertus ni de peindre cette grace, cette ferveur avec laquelle il adhérait intérieurement à Dieu, en travaillant extérieurement au salut des ames. Du pain grossier et de l'eau, c'était là sa nourriture ordinaire; et dans le carême il mortifiait son corps plutôt qu'il le nourrissait, en prenant deux fois par semaine seulement, le dimanche et le jeudi, quelques parcelles de substance. Il voulait ainsi faire de son corps une hostie vivante, pure et agréable au Seigneur; et préparant en lui-même la demeure du Dieu tout-puissant, il refusait de rien faire pour ce monde.

CAPITULUM XXXIII.

De famâ prædicationis Piati.

Fama igitur sanctitatis ejus et prædicationis penetraverat gallica regna, properans usque Romanam urbem; undè commoti principes, crudelitatis adjectores, continuò direxerunt vicarios tres viros agiles et feroces, de quorum voluntate certi erant, qui repertis christianis nullatenùs parcerent, sed totâ crudelitate celebriter punirent. Hi, accepto imperatorum decreto, assumptis quoque secum nequissimis suæ militiæ armigeris, civitates, quæ viantibus contiguæ erant, peragrare cœperunt, si fortè reperiri quivisset Christi miles Piatus, ut illo per tormenta lacerato, ad ultimum morti dato, imperatorum animos complacerent. Sed quià vir Dei, ut jàm dictum est, Tornacensium fines olim expetierat, et vineam Domini excolens, in agro sibi commisso ferventer desudabat, ipsi persecutores, hausto rumore ejus semper sibi obvio, è vestigio secuti sunt usque Tornacum, ubi prædicantem in populo et testificantem beatum Dei famulum invenerunt.

CHAPITRE XXXIII.

Renommée de la prédication de saint Piat.

Le bruit de sa sainteté et de sa prédication, après avoir traversé tous les peuples de la Gaule, parvint jusqu'à Rome. C'est pourquoi les chefs de l'empire, tout troublés et devenus plus cruels, dépêchèrent aussitôt trois de leurs lieutenans, hommes actifs et durs, dont ils connaissaient le dévouement, pour n'épargner aucun des chrétiens qu'on pourrait découvrir, et pour les punir sur-le-champ avec la dernière cruauté. Ces commissaires ayant reçu le décret des empereurs, et s'étant fait accompagner des soldats les plus féroces de l'armée, se mirent à parcourir les villes qui se trouvaient sur leur route, dans l'intention, s'ils rencontraient le vertueux soldat du Christ, saint Piat, de le déchirer par la torture, et de le livrer ensuite à la mort pour apaiser la colère des empereurs. L'homme de Dieu avait alors gagné, comme on l'a dit, le territoire de Tournai, où il cultivait la vigne du Seigneur, et fertilisait de ses sueurs le champ qui lui avait été destiné. Les persécuteurs, en se dirigeant sur les traces de sa renommée, qui volait toujours au-devant d'eux, suivirent ses pas jusqu'à Tournai, où ils le trouvèrent prêchant le peuple et confessant l'Évangile de Jésus-Christ.

CAPITULUM XXXIV.

Qualiter Piatus, dùm prædicaret, vidit suos tortores advenire, et publicè eos allocutus est.

Vir autem Domini stans in gradu, quem sibi in plateâ fecerunt ad loquendum, elevatis oculis, et contuens eos, statim ex vultu et habitu cognovit esse Romanos; et edocente Spiritu sancto, statim advertit ad quid venissent, dixitque ad populum : « Eccè, « fratres et filii carissimi, eccè Dominus Deus meus, « filius Dei vivi, Christus Jesus, meam senectutem « auferens, ministros adducit meæ resolutionis, qui « thecam hujus corporis avellant, ut anima libera ad « suum citiùs redire valeat conditorem. Sed vos, ô « viscera animæ meæ! sollicitè moneo, hortor, fideliter « consulo, ut verbum fidei quod accepistis, in quo et « statis, per quod salvi sitis, robustissimè conservetis, « nec timeatis minas principum, nec blanditias accep« tetis fallentium amicorum, quoniàm hi de terrâ « sunt et de terrâ loquuntur. Vos autem qui ad cœlestia « vocati estis, conculcate viriliter furorem hujus se« culi. Non vos decipiant divitiæ nec ambitio pecu« niarum; sed recogitate Dominum Jesum Christum, « qui tanta convitia et opprobria, flagella quoque et « crucis stipendia pro vobis sustinuit, ut vos eximeret

CHAPITRE XXXIV.

Saint Piat, au milieu de sa prédication, voit arriver ses bourreaux, et leur parle en public.

L'HOMME du Seigneur, monté sur une estrade qu'on lui avait construite pour se faire entendre, ayant levé les ieux et considéré les envoyés, reconnut aussitôt à leur figure et à leur habillement qu'ils étaient Romains. Alors, inspiré du Saint-Esprit, et fesant allusion au sujet pour lequel ils étaient venus, il dit au peuple: « Voici, frères et fils bien-aimés, voici le Seigneur mon « Dieu, le fils du Dieu vivant, Jésus-Christ, qui me dé« livrant de la vieillesse, m'envoie les ministres que « j'ai long-tems attendus pour briser l'enveloppe de ce « corps et permettre à mon ame, devenue libre, de re« tourner promtement dans le sein de son créateur. « Mais vous, les entrailles de mon cœur, je vous avertis, « je vous exhorte, je vous conseille de garder ferme« ment la parole de la foi que vous avez reçue, dont « vous jouissez maintenant, et par laquelle vous serez « sauvés. N'ayez aucune crainte des menaces des prin« ces; rejetez les caresses des amis qui vous trompent « et qui vous parlent de la terre, parce qu'ils sont faits « de terre. Pour vous, qui êtes appelés aux biens cé« lestes, bravez courageusement la fureur de ce monde; « ne vous laissez pas séduire par les richesses ni par la « soif d'en amasser; mais pensez continuellement à

« de potestate tenebrarum, et transferret in gloriam « suam et regnum. Hunc amate, hunc colite, hunc « omni horâ adorate; huic contrà omnia hujus mundi « molesta vos fideliter commendate; sed et pro me « grates illi agite, quià hodiè me lætificavit, accele-« rans diem vocationis meæ, quo dissolvar, ut pergam « ad Dominum, victurus cum Christo in secula secu-« lorum. »

CAPITULUM XXXV.

De oratione quam Piatus fecit ante ejus passionem.

Hinc oculos et manus ad cœlum protendens, dedit orationem, dicens: « Gratias tibi ago, Domine « Jesu Christe, redemptor mundi, qui me ad titulum « societatis tuæ vocare dignaris, et beatorum marty-« rum tuorum, qui jàm cursum fidei peregerunt, « consortem fieri voluisti. Dignare ergò perficere quod « cœpisti, ut cum electis tuis colonum et hæredem me « facias beatissimi regni tui. » His dictis, genuflexit, et orans non immemor autem dominicæ passionis, ubi dicit, *cùm persequentur vos in civitate istâ, fugite in aliam,* egressus à Tornaco cum quibusdam cre-

« notre Seigneur Jésus-Christ, qui endura pour vous « tant de mauvais traitemens, tant d'outrages, et jus-« qu'aux coups de fouet et au supplice de la croix, afin « de vous arracher de l'empire des ténèbres et de vous « transporter au milieu de sa gloire et de son royaume. « Aimez-le, honorez-le, adorez-le à toute heure; re-« commandez-vous sincèrement à lui contre les dou-« leurs de ce monde; rendez-lui graces aussi pour moi, « qu'il comble de joie aujourd'hui, en avançant le jour « de ma vocation, le jour où je dois me dissoudre pour « aller vers le Seigneur, et triompher avec le Christ « jusqu'à la fin des siècles. »

CHAPITRE XXXV.

Prière de saint Piat avant sa passion.

Ensuite levant les ieux et les mains au ciel, il se mit en oraison, et dit : « Je te rends graces, Seigneur Jé-« sus-Christ, rédempteur du monde, toi qui daignes « m'appeler au nombre de tes compagnons et me faire « partager le sort de tes saints martirs, qui déjà ont « parcouru la carrière de la foi; achève donc, je t'en « conjure, ce que tu as commencé, afin que tu me « fasses, avec tes élus, l'habitant et l'héritier de ton « royaume bienheureux. » Après cette prière, il s'age-nouille; et se souvenant de ces paroles du Seigneur, *lorsque vous serez poursuivis dans une ville, allez dans une autre*, il sort de Tournai en priant, suivi de quelques

dentium, cœpit ambulare et psallere, Dominoque persolvere officium laudis. Traditur autem in antiquis gestorum monumentis, quòd persecutores ab imperatoribus transmissi, postquàm à Româ digressi sunt sexto sabbato Tornacum pervenerunt, et eâdem die sanctum Piatum prædicantem repererunt, quem statim instanti tenuerunt, et eos qui cum eo psallebant continuò occiderunt; ipsa quoque quâ ille comprehensus est dies, et quâ illi occisi sunt, manifestè notata est, hoc est sexto idus septembris.

CAPITULUM XXXVI.

De disputatione sancti Piati cum tortoribus suis.

Orbato igitur sancto sacerdote cum ministris suis, et illis cum palmâ victoriæ præmissis ad Dominum, quorum non est numerus et nomina soli Deo nota sunt; beatus Piatus tenetur, ligatur, injuriatur et de suæ conditionis statu responsum dare minaciter jubetur. « Tune es, » aiunt, « ille scelestus qui maleficiis tuis « seducis populum, ut sacratissimis Diis non immo- « lent, et imperatorum nostrorum præcepta contem- « nant? » Sanctus respondit : « Ego maleficus non « sum, sed beneficiis cruditus supernis. Huic populo « viam veritatis ostendo, et quomodo credere debeant « in Dominum Jesum Christum edoceo; ut adhærentes

fidèles, se promène en psalmodiant, et chante les louanges de Dieu. Du reste, on raconte dans les anciens livres des gestes, que les persécuteurs envoyés par les empereurs arrivèrent à Tournai le sixième samedi après leur départ de Rome, et que ce même jour ils trouvèrent saint Piat qui prêchait, et dont ils s'emparèrent aussitôt, en même tems qu'ils tuèrent ceux qui psalmodiaient avec lui. Ce jour mémorable était le VI des ides de septembre (de l'an 287 sous les empereurs Dioclétien et Maximien).

CHAPITRE XXXVI.

Dispute de saint Piat avec ses bourreaux.

Le saint prêtre ayant été privé de ses ministres, qui le devancèrent vers le Seigneur avec la palme de la victoire, et dont le nombre et les noms sont connus de Dieu seul, il fut arrêté, lié, outragé, et forcé de répondre sur sa profession. « N'es-tu pas, » lui dit-on, « ce « scélérat qui séduit le peuple par des maléfices, pour « l'empêcher de sacrifier aux dieux et d'obéir aux or- « dres des empereurs? » Le saint répondit : « Je ne « suis pas un malfaiteur, mais j'ai été appelé aux biens « célestes. J'enseigne à ce peuple le chemin de la vé- « rité et comment il doit croire en notre Seigneur Jé- « sus-Christ; afin qu'adhérant au vrai Dieu, il renonce « au culte des idoles et aux ténèbres de l'ignorance, et

« Deo vero, ab idolorum cultibus et à tenebris igno-
« rantiæ recedant, et cognoscentes Deum verum ad
« terras pro eorum salute venisse, figmentum idolo-
« rum respuant, solique Deo vero cervicem cordis
« inclinent, qui pro omnium salute mortem crucis
« non despexit subire. » Persecutores dixerunt : « Quo-
« modo tu Deum prædicas, quem crucifixum pronun-
« tias? » Testis Christi Piatus subjunxit : « Licèt vestra
« infidelitas, auresque pro idolorum sordibus inqui-
« natæ, clementissimi regis nostri et Domini non
« mereantur arcanum audire, tamen, propter circum-
« stantem vulgi multitudinem, breviter dicam quo-
« modò ei Deus antè secula et verus homo in fine
« seculorum voluit crucifigi. Deus pater ingenitus,
« Dei filius, à patre solus genitus, Deus spiritus Sanc-
« tus, à patre et filio procedens, tres personæ, sed
« una substantia est. Qui nec initium habuit, nec ullo
« poterit fine concludi ; cujus sapientiâ fundata est
« terra, ejusque prudentiâ cœli stabiliti sunt ; qui
« creavit hominem ad imaginem suam, et contulit
« illi imperii potestatem super omnia in terris vel in
« aquis creata. Homo verò à Deo benè conditus à
« diabolo seductus est, sicque peccati jugo obligatus.
« Pro cujus absolutione veniens in mundum Dei filius,
« totam humanitatem absque peccati sorde de imma-
« culatâ virgine assumpsit, crucifigi et mori voluit,
« ut diabolum, mortis auctorem, eluderet, et homi-
« nem, quem seductor deceperat, tali arte redimeret.
« Ista est vera fides, quam qui tenuerit et baptizatus
« fuerit, salvus erit, et qui non crediderit, condam-

« que sachant que ce Dieu est venu sur la terre pour son « salut, il abjure les fausses divinités pour se soumettre « au souverain des êtres, qui ne dédaigna pas de subir « la mort sur la croix pour le salut de tous. « Comment « donc, » reprirent les persécuteurs », « peux-tu annon-« cer comme un dieu celui que tu avoues avoir été « crucifié ? » Le confesseur du Christ, le bienheureux Piat répliqua : « Quoique votre infidélité et vos oreil-« les, souillées par l'idolâtrie, ne méritent pas d'en-« tendre les mistères de notre Roi et Seigneur très-« clément, cependant, à cause de la multitude qui « nous environne, je dirai en peu de mots comment « un Dieu de toute éternité, devenu homme à la fin des « siècles, voulut être crucifié. Un Dieu, père increé, « un fils de Dieu, né du père seul, un Dieu Esprit-« Saint, procédant du père et du fils, forment trois « personnes et une substance unique; c'est ce Dieu le « père, qui n'a point eu de commencement et n'aura « point de fin; dont la sagesse a fondé la terre, et qui « dans sa prudence a consolidé les cieux; qui a créé « l'homme à son image, et lui a remis le pouvoir sur « toutes les créatures de la terre et des eaux. L'homme, « que Dieu avait formé pour le bien, ayant été séduit « par le diable, fut soumis au joug du péché. Le fils « de Dieu venant au monde pour l'absolution des pé-« cheurs, prit l'humaine nature, sans la tache du péché, « dans le sein d'une vierge immaculée; il voulut être « crucifié et mourir, pour confondre le diable, auteur « de la mort, et pour racheter, par cet art bienfesant, « l'homme que le séducteur avait perdu. Telle est la « vraie foi : quiconque l'aura gardée et aura été batisé, « sera sauvé; mais celui qui n'aura pas cru sera con-« damné. » L'homme de Dieu fut interrompu dans son

« nabitur. » Hæc et alia his similia proferente viro Dei, persecutores magis stimulis furoris exagitati, increpabant illum dicentes : « Te jàm longæva senectus « et annosa canities, maxime delusor, coactat ad re- « quiem, ut à talibus cessans deliramentis, vel nunc « serò lucraveris tempora vivendi. Ad quantum tamen « te maneat infortunium, ut pessimos mores deserere, « et ad congruum tibi vitæ modum te agere nequeas, « tibi dicimus quantùm tu tibi mortem conquiris ; ac « idcircò nomen et conditionem tuam nobis quanto- « ciùs expone. » Sanctus respondit : « Carnis parentes « Pium me nominaverunt ; sed quandò in Christo « merui regnari, sacro ore sacerdotis Piatus vocatus « sum. Conditionis verò cujus sim liquidò patet, cùm, « secundùm beatum apostolum, mihi vivere damnum « est, et mori lucrum, cujus et stigmata in corpore « meo porto. » Ad hoc maligni intulerunt : « Hoc est « quod dicimus, quià seductor, et deorum adversarius « comprobaris, et tuæ nescius parcere senectuti. » Sanctus Piatus respondit : « Eheu ! quod loquor, proh « dolor! non capitis, quià non estis de ovibus Christi. « Idolum nihil est ; et quod adoratis diabolus est, « quià vos et principes vestros protrahit in tenebras « perpetuæ condemnationis. »

discours par les persécuteurs que la colère transportait, et qui l'accablèrent de leurs invectives. « Ta « vieillesse avancée et tes cheveux blancs, » dirent-ils, « t'ordonnent le repos, à toi, le premier trompeur du « monde, et t'exhortent à renoncer à ces rêveries pour « jouir du peu de jours qui te restent. Vois donc quel « malheur te menace, si tu persistes à mener une vie « détestable et à ne pas embrasser une conduite hon- « nête. Vois combien tu t'exposes à la mort en agissant « comme tu fais. Mais explique-nous sur-le-champ ton « nom et ton état. » Le saint répondit : « Mes parens « charnels m'ont donné le nom de Pieux ; mais lorsque « j'ai mérité de vivre sous la loi du Christ, la bouche « sacrée du prêtre m'a nommé Piat. Quant à mon état, « il est connu de tous : j'ai pensé, d'après le saint « apôtre, que la vie était un mal et la mort un bien ; « et j'ai gouverné mon corps suivant ce principe. » Les méchans répliquèrent : « Voilà justement ce que nous « disons ; voilà pourquoi tu es un séducteur, un en- « nemi des dieux, et le bourreau de ta vieillesse. » « Hélas ! » dit saint Piat, « ce que j'annonce, ô douleur ! « vous ne le comprenez pas, parce que vous n'êtes pas « du nombre des brebis du Christ. Une idole n'est rien, « et ce que vous adorez est le diable ; car il vous en- « traîne vous et vos chefs dans les ténèbres d'une dam- « nation éternelle. »

CAPITULUM XXXVII.

De gloriosâ passione et morte Piati.

At illi in majorem furorem concitati, sanctum arctius colligaverunt, et, manibus de post astrictis, acris verberibus flagellaverunt. Cùmque flagellaretur, et fortiter vinctus teneretur, constans et firmus ac robore corporis validus permanebat, ac si juvenilis alacritas, et non senilis imbecillitas, in eo haberetur. Laudabat assiduè et publicè confitebatur nomen Domini Jesu Christi; et anhelanter exoptabat, ut confitendo nomen Christi, mereretur in Domino consumari, dicens : « Ego laudo, glorifico, invoco, adoro « et exoro dominum Jesum Christum, qui dilexit me, « et tradidit se ipsum pro me : Ipse mihi salvator, « ipse redemptor, ipse statim meus aderit coronator. » Tunc unus ex militibus, evaginato gladio caput ejus amputavit, et gloriosam animam, palmâ victoriæ redimitam, ad thronum Altissimi transmisit. Hæc verò beati Piati veneranda passio primæ diei kalendarum octobrium ascribitur; et antiquorum auctoritas obtinuit, ut ea dies martyris ejus condonetur celebris.

CHAPITRE XXXVII.

Glorieuse passion et mort de saint Piat.

Les envoyés, transportés d'une nouvelle fureur, lièrent le saint plus étroitement, et lui ayant attaché les mains derrière le dos, l'accablèrent de coups. Pendant qu'on le flagellait ainsi et qu'il était tenu fortement garotté, il montra une constance, une fermeté, une force de corps telle, qu'on l'aurait cru dans toute la vigueur de la jeunesse et non dans l'épuisement du vieil âge. Il louait continuellement et confessait publiquement le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il formait les vœux les plus ardens pour mériter, en confessant le nom du Christ, de mourir dans les bras du Seigneur. « Je loue, » s'écriait-il, « je glorifie, « j'invoque, j'adore et je prie Notre-Seigneur Jésus-« Christ, qui m'a aimé et s'est sacrifié pour moi. Il « sera bientôt mon sauveur, mon rédempteur, mon « rénumérateur. » Alors un des soldats ayant tiré son épée, lui coupa la tête, et envoya son ame glorieuse, parée des palmes de la victoire, vers le trône du Très-Haut. La passion du bienheureux Piat est marquée le premier jour d'octobre, jour qui, de toute antiquité, est consacré à la célébration de son martire.

CAPITULUM XXXVIII.

De miraculis apparentibus post mortem sancti Piati.

Sed beato martyre glorificato in cœlis, Christus jàm inchoat illum glorificare in terris : nàm, jacente sacro corpore in terrâ, et in fugâ nondùm actis inimicis, apparuit repentè ibidem lux de cœlis, cernentibus atque stupentibus tàm infidelibus quàm fidelibus, super sanctum martyrem ; et vox pariter cùm eâdem luce insonuit, dicens : « Euge, famule meus, Piate, « sicut tuum sanguinem fundendo pro me libèns oc- « cubuisti in terris, sic antè me glorificatus exultabis, « et cum electis meis æternis deliciis confrueris. Cor- « pus autem tuum, pro me in mortem prostratum, « non deseram ; sed quanta sint apud me tua præmia « gentibus aperiam per multa magnalia. » Tantam beati martyris victoriam, superno arbitrio mirificatam oculis, videntes et corde percipientes vicinæ nationes, crediderunt Christo ; et, præter hos quos in corpore vivens lucratus fuerat, conversi sunt quinque millia : supputatis autem diversorum vel locorum prædicandi vicibus, et collectis numeris, inventum est per illum triginta millia credidisse virorum, præter parvulorum turbas ac mulierum. Seniorum autem traditio et vulgaris relatio hoc commendat, quòd

CHAPITRE XXXVIII.

Miracles qui suivirent la mort de saint Piat.

Lorsque le bienheureux martir eut été glorifié dans les cieux, le Christ commença à le glorifier ici-bas. Son corps sacré gisait encore par terre, et ses ennemis ne venaient que de prendre la fuite, lorsqu'une lueur céleste apparut sur le saint martir, au grand étonnement des fidèles et des infidèles qui en furent témoins; et en même tems une voix retentit et dit: « Oui, Piat, « mon serviteur, puisque tu es mort sur la terre en « répandant volontiers ton sang pour moi, tu te ré-« jouiras devant moi dans ma gloire, et tu goûteras « avec mes élus les délices éternelles. Je n'abandonne-« rai pas ton corps étendu dans la mort à cause de moi; « mais je ferai voir par un grand nombre de merveilles « de quelles récompenses je t'ai gratifié. » Les peuples d'alentour voyant et appréciant dans leur cœur la grande victoire de l'heureux martir, honorée à leurs ieux par l'ordre des cieux, crurent en Jésus-Christ, et se convertirent au nombre de cinq mille, sans compter ceux que saint Piat avait gagnés de son vivant au Seigneur; car tenant compte de toutes ses prédications, et en réunissant toutes les conversions qu'il a opérées, on a trouvé qu'il avait attiré à la foi trente mille hommes, sans compter une multitude de femmes et d'enfans. Une ancienne tradition et les rapports du

cœlesti lumine super illum influente, et supernâ voce roboante, corpus sancti erectum in pedes steterit, et caput suum præ manibus acceptum tulerit, atque à loco decollationis divino remigio portaverit in locum tumulationis. Dei autem consilio, qui sanctos suos cum mensurâ probat, et sine mensurâ glorificatur, viri fideles, qui beati viri fuerant admonitione conversi, summâ devotione functi, paraverunt aromata et linteamina pretiosa, et involventes illud, diligenter sepelierunt in lapideo sarcophago mundo et tanti viri tumulatione digno. Ibi antiquis et modernis temporibus, multa peracta sunt miracula, quæ, si per singula scriberentur, deputarentur superflua. In ipsâ verò sepulturæ ejus horâ, cœlica super eo plenè refulsit gratia, quoniàm executores senserunt redolentia velut aromata; et suavissimus odor, è cœlo lapsus, corda omnium qui aderant refecit, et corpora; nempè exultantes et stupentes laudabant magnificè Deum suum, dicebantque : « Quis Deus magnus, sicut « Deus noster, qui sanctum istum pro se passum tàm « luciflué magnificat? » Tunc prostrati in terram confessionis exclamabant : « Credimus, dicentes te verùm « Dominum, unigenitum, patris filium, qui descen« disti de cœlo, et factus es pretium nostrum. » Locus autem tumuli beatissimi Piati vocitatur Siclinium (1), ubi sanctus pontifex Eligius adveniens, et monumentum hujus martyris requirens, tandem, Deo volente, reperit, et quasi nuperrimè passum sic recenti sanguine et integris vestibus invenit. Consepultos quoque

(1) Séclin, bourg à deux lieues de Lille.

peuple s'accordent à dire qu'au moment où brilla la lumière divine et retentit une voix céleste, le corps du saint se tint debout sur ses jambes, prit sa tête dans ses bras et la porta, avec l'aide d'en haut, du lieu de sa décollation à celui de son tombeau. Par l'inspiration du Seigneur, qui soumet ses serviteurs à des épreuves modérées et les glorifie sans mesure, les fidèles qui s'étaient convertis à la voix de l'heureux martir, s'empressèrent de préparer avec dévotion des aromates et des linges précieux, y enveloppèrent le corps du saint, et l'ensevelirent avec soin dans un sépulcre de pierre proprement disposé et digne des restes d'un si grand homme. De tout tems comme aujourd'hui il s'y opère quantité de miracles, qui sont trop nombreux pour être susceptibles d'être décrits. Au moment de la sépulture de saint Piat, la faveur divine éclata si vivement sur lui, que les exécuteurs eux-mêmes sentirent une odeur d'aromates, et qu'un parfum délicieux descendant du ciel réjouit le cœur et les sens de tous ceux qui étaient présens. Surpris et flattés d'un tel prodige, ils entonnèrent magnifiquement les louanges de Dieu, en disant : « Quel dieu est aussi grand que le nôtre, « qui glorifie d'une manière si éclatante le saint qui a « souffert la mort pour sa cause? » Alors s'étant prosternés sur la terre du martire, ils s'écrièrent : « Nous « croyons et nous confessons que tu es le vrai Dieu, « Fils unique du Père, qui es descendu du ciel pour « faire notre salut. » Le lieu du tombeau du bienheureux Piat se nomme Séclin. Le saint pontife Eloi, en y arrivant, y chercha le sépulcre du saint, et l'ayant découvert à l'aide de Dieu, il trouva le corps dans un état de conservation parfait, comme si le martire avait eu lieu tout récemment. Il trouva aussi dix clous

illos decem ferreos clavos reperit, quibus Dei martyr candentibus per ungulas digitorum traditur excruciatus. Hos decem clavos beatus Eligius ad populum palàm protulit, et immane tormentum, quod scriptura non pandit ipsum clavorum signis beatum martyrem protulisse, prodidit, et beatissimum corpus de priori monumento honorificè translatum in meliùs compositam et honoratiùs decoratam sepulturam recondidit. Qui beatus episcopus gloriosum martyrem multo amore et honore prosequens, ecclesiam ejus antiquam dejiciens, ampliorem atque decentiorem ædificare profecit, clericos instituit, beneficia delegavit, ut cultus divini officii ex more ibi celebraretur, ad laudem et gloriam sanctæ Trinitatis, amen.

CAPITULUM XXXIX.

De morte Diocletiani et Maximiani, et divisione imperii inter Constantinum et Galerium (1).

Ex Ecclesiasticâ Historiâ.

Et quoniàm Dominus tradiderat familiam suam castigari paucis, cruenti verò immanitatis ministri desævierunt in multis. Adest continuò ultrix Dei dextera, et illos qui primò, dùm pacem servarent Ecclesiæ, cum omni prosperitate imperium gubernave-

(1) Vinc. de Beauv. XIII, 160 et 161.

de fer ensevelis près de lui, et qui, rougis au feu, servirent, dit-on, à lui brûler les ongles des doigts. Saint Eloi étala ces dix clous devant le peuple, et lui fit voir aussi un énorme instrument de torture, qu'on ne dit pas, au reste, avoir servi au supplice du saint martir. Ensuite il transféra avec pompe le corps du bienheureux Piat du monument qu'il occupait d'abord, dans un autre mieux construit et mieux décoré; et poussant encore plus loin l'amour et le respect qu'il avait pour lui, il abattit son ancienne église pour en construire une autre plus vaste et plus convenable, dans laquelle il établit des clercs, et qu'il dota noblement, afin que l'office divin y fût célébré suivant l'usage reçu, et à la louange et à la gloire de la sainte Trinité. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXXIX.

Mort de Dioclétien et de Maximien, et partage de l'empire entre Constance et Galère.

Histoire ecclésiastique.

Dieu ayant donné à un petit nombre de personnes le soin de punir son troupeau, les ministres de sa vengeance exercèrent leur barbarie sanglante sur une foule de personnes. La main vengeresse de Dieu se montra partout; elle entraîna dans un tel changement de fortune ceux qui d'abord, pendant qu'ils laissaient l'Eglise en paix, avaient gouverné l'empire avec un bonheur

rant, in tantam rerum permutationem deduxit, ut Augustus ille in id vanitatis atque amentiæ perveniret, quo depositis cum collegâ pariter Augusto regni insignibus, privati et plebeii post imperium viverent. Hugo. Igitur Diocletianus ab invito exegit Maximiano, ut simul purpuram imperiumque deponerent, ac junioribus in republicâ constitutis, ipsi in privato habitu consenescerent. Itaque sub unâ die Diocletianus apud Nicomediam, Maximianus verò Mediolanum, deposuerunt imperium. Tunc Galerius Maximinus et Constantius Augusti in duas procurationes, Orientis scilicet et Occidentis, primi romanum imperium diviserunt; et Galerius Maximinus Illyricum, Asiam et Orientem tenuit; Constantius verò, vir summæ mansuetudinis et civilitatis, Galliâ tantùm et Hispaniâ contentus, Galerio cæteris partibus cessit. Eusebius *in Chronicis*. Galerius cœpit anno Domini CCC, mundi verò IVMCCLXIII, solusque biennio tenuit imperium. Itaque neque ex consortii rabie regnum suum piorum sanguine maculaverat, neque orationum domos et conventicula nostrorum, imitatus Maximiani vesaniam, hostili vastatione destruxerat; quin potiùs cultores Dei venerationi habuit et honori. Undè et meritò religiosus pater religiosiorem filium suum Constantinum regni benè parti reliquit hæredem. Hugo Floriacensis. Hic Dei nutu constitutus est imperator in Britannia, adhuc regnante Maximino Galerio in partibus orientalibus.

parfait, que l'empereur lui-même en vint à ce point de vanité et de démence, de déposer, avec son collègue, les insignes impériaux, et de vivre avec lui, au sortir de la plus haute dignité, comme de simples sujets et de simples hommes du peuple. HUGUES DE FLEURY. Dioclétien exigea de Maximien, qui s'y refusait, qu'ils déposâssent ensemble la pourpre impériale, et qu'après avoir mis des jeunes gens à la tête de la république, ils vieillissent comme les autres particuliers. Le même jour donc que Dioclétien abdiqua l'empire à Nicomédie, Maximien l'abdiqua à Milan. Ce fut alors que les empereurs Galère Maximin (1) et Constance partagèrent pour la première fois l'empire romain en deux parties, en empire d'orient et en celui d'occident. Galère Maximin obtint en partage l'Illirie, l'Asie et l'Orient; Constance ne retint pour lui que la Gaule et l'Espagne, et céda le reste à son collègue. CHRONIQUE D'EUSÈBE. Galère commença son règne en l'an 300 du Seigneur et 4263 du monde, et occupa seul le trône pendant deux ans. Quant à Constance, étranger à la manie d'étendre son gouvernement aux dépens de celui de son collègue, il ne souilla pas ses mains du sang des justes; il ne détruisit pas en ennemi, comme l'avait fait Maximin, les maisons consacrées à la prière et les assemblées des fidèles; au contraire, il honora et respecta les adorateurs de Dieu, et mérita, par sa religion, de laisser à son fils Con-

(1) Galère s'appelait Maximien, et ne doit pas être confondu avec Maximin II qui vivait de son tems, qui fut nommé césar l'an 305 et auguste l'an 308. Il paraît que Jacques de Guyse ne les a pas bien distingués, et qu'il donne ici et dans la suite le nom de Maximin à Galère.

CAPITULUM XL.

Qualiter Constantinus rex Britonum, antequàm Romam accessisset, invasit Galliam tàm inferiorem quàm superiorem.

Ex historiâ Britonum, et Almerici (1).

Postquam Constantius, rex Britanniæ, ex propriâ uxore Helenâ, quæ fuerat filia Cælis ducis Colcestriæ, Constantinum filium genuisset, exiit cùm undecim anni præterissent, ipse Constantius apud Eboracum, Britanniæ civitatem, morti subjacuit, regnumque filio donavit. Qui, ut solio honoris potitus est, cœpit intrà paucos annos probitatem maximam habere, leoninam feritatem ostendere, justitiam inter populos tenere, latronum rapacitatem hebetare, tyrannorum sævitiam conculcare, pacemque ubique renovare. Eâ tempestate erat quidam tyrannus Romæ, vocabulo Maxentius, qui quosque nobiles, quosque probissimos cives exhæreditare conabatur, pessimâque tyran-

(1) Voyez Geofroi de Monmouth, *de Origine et gestis Britannorum* (lib. II, c. 3), d'où ce chapitre est tiré. Alméric ne m'est pas connu d'ailleurs; il sera encore cité dans la suite, peut-être faudrait-il lire Albéric, dont la chronique est connue.

stantin l'héritage d'un royaume légitimement acquis. Hugues de Fleury. Constantin fut, par la permission divine, élu empereur dans la Bretagne, pendant que Galère Maximin régnait encore en Orient.

CHAPITRE XL.

Constantin, roi des Bretons, avant de se rendre à Rome, envahit la Gaule inférieure et la Gaule supérieure.

Histoire des Bretons, et histoire d'Alméric.

Constance, roi de la Bretagne, onze ans après la naissance de Constantin, que lui avait donné Hélène, sa femme, et fille de Cæl, duc de Glocestre, mourut à Yorck, cité bretonne, et laissa le trône à son fils. Celui-ci, devenu maître du royaume, commença, au bout de quelques années, à montrer, avec la plus grande vertu, un cœur de lion, et à maintenir la justice au milieu de ses peuples, à contenir la rapacité des voleurs, à refréner la méchanceté des tirans, et à rétablir la paix en tous lieus. En ce tems dominait à Rome un tiran nommé Maxence, qui employait tous les moyens de s'emparer des biens des nobles, et qui opprimait la république par le plus exécrable despotisme. Ses exactions augmentant de jour en jour, toutes les victimes de ses pillages accouraient épuisées en Bretagne, vers Constantin, qui les accueillait avec honneur. Enfin le grand nombre des réfugiés qui se trouvaient auprès de lui parvinrent à lui faire partager la

nide rempublicam opprimebat. Incumbente igitur ipsius sævitiâ, diffugiebant exterminati ad Constantinum in Britanniam, et ab ipso honorificè excipiebantur. Denique cùm multi tales ad eum confluxissent, incitaverunt eum in odium adversùs prædictum tyrannum. Igitur his et aliis incitatus Constantinus maximam congregavit armatorum multitudinem, quam tribus avunculis Helenæ, fratribus Cælis, ducis Cornubiæ, Johelino videlicet et Trahero necnon et Mario, commisit regendam. Qui imperium invadendo, primitùs Galliam intraverunt : Constantinus partes neustrasianas, Johelinus, Traherus necnon et Marius Galliam inferiorem, Romanis diffugientibus, invaserunt. Constantinus brevi valdè tempore Neustrasianos cum totâ superiori Galliâ subjugavit; Johelinus verò et Marius primò Rodoniam, de hinc Belvacum et Ambianas, armorum virtute subjecerunt. Ob hinc Morianam civitatem obsidentes, tandem se liberè reddidit. Deindè civitatem Tornacensem obsidentes, Marius ab unâ parte, videlicet à parte comitatûs Menapiorum, in loco qui à Mario adhùc Mairia dicitur; Johelinus verò à parte comitatûs Nerviorum aut Bracbatensium, quod idem est, in loco qui dicitur *Jolain* (1) à Johelino, dictam obsederunt civitatem. In quâ obsidione comitatum Menapiorum atque Bracbatensium multipliciter laceraverunt : nam Templum-Martis, quod metropolis erat comitatûs Menapiorum, solo coæquaverunt, residuum patriæ tributarium faciendo. In comitatu verò Nerviensi civitates

(1) Jalain, village à 3 lieues à l'ouest de Bavai.

haine qu'ils portaient au tiran. C'est pourquoi, excité par leurs instances, l'empereur rassembla une grande armée, dont il confia le commandement à Johélin, à Trahère et à Marius, tous trois oncles d'Hélène et frères de Cæl, duc de Glocestre. Ces généraux envahirent l'empire en entrant par la Gaule. Constantin s'avança dans la Neustrie, tandis que Johélin, Trahère et Marius se répandirent dans la Gaule inférieure, abandonnée par les Romains, qui prenaient la fuite de tous côtés. Constantin subjugua en peu de tems la Neustrie et la Gaule supérieure; Johélin et Marius firent d'abord la conquête de Rouen, puis de Beauvais et enfin d'Amiens. Ils mirent aussi le siège devant Moriane, qui se rendit à discrétion. Alors marchant sur la ville de Tournai, Marius du côté du comté des Ménapiens, dans un lieu qui de lui a pris le nom de Mairie; Johélin du côté du comté des Nerviens ou Brabançons, dans un lieu nommé, à cause de lui, Jolain, ils formèrent le siège de la ville. Pendant ce siège le comté des Ménapiens et celui des Brabançons eurent beaucoup à souffrir: Famars, la métropole du premier, fut rasée, et ce qui resta des habitans du pays fut rendu tributaire. Dans le comté des Nerviens les villes d'Ablatone, de Chièvre, de Port-des-Belges et les autres places fortes, en un mot tout le pays jusqu'à la mer fut conquis. Enfin Tournai elle-même fut contrainte de capituler et de payer tribut. Cependant les Romains qui habitaient à Famars et à Bavai, ayant rassemblé leurs richesses, se retirèrent à Trèves. Johélin et Marius, après avoir soumis Tournai, pressèrent le siège de Famars avec vigueur; le premier était campé dans un lieu nommé en français Goieul et situé sur l'Escaut; le second, du côté opposé, à Ma-

Ablatoniæ, Serviæ, Portûs-Belgorum, necnon aliorum oppidorum, usque ad mare omnia sibi subjecerunt. Tandem Tornacenses, pactionibus intervenientibus, se tributarios reddiderunt. Intereà Romani in Fani-Martis et civitate Octoviâ existentes, thesauros recollectos Treverim transtulerunt. Johelinus et Marius, subjectâ civitate Tornacensi, Fanum-Martis Johelinus in loco qui gallicè dicitur *Goieul* (1), suprà ripariam Scaldi, Marius in oppositum in loco, qui dicitur Marech (2), suprà fluvium Hunioli (3), ferociter obsederunt. Quæ civitas, consilio Romanorum usa, se ipsam unà cum totâ patriâ Constantino se tributariam reddidit; et hoc idem fecit Octovia. Ab hinc Galliarum superiorum partes petentes, ipsi cum Constantino adierunt Romam; subjugavitque illam sibi, et postmodùm monarchiam totius mundi obtinuit. Tres autem avunculos Helenæ, Johelinum videlicet et Traherum necnon et Marium, ipsos in senatorium ordinem promovit. ACTOR. Hæ etenim historiæ, Treberorum videlicet et Britanniæ, necnon et Eusebii, videntur discrepare de ortu et progenie Helenæ et famâ, matre Constantini; sed quicquid dicat Eusebius, tenendum est ipsam semper suis temporibus extitisse sanctissimam.

(1) C'est sans doute le village de Noyelle, situé près de la Selle et près de l'Escaut.

(2) Maresche, à 5 lieues ouest de Bavai.

(3) Le Honeau, qui se jette dans la Haine, au-dessus de Condé. Maresche est sur la Rouelle et près du Honeau.

resche, sur le Honeau. Cette ville, suivant le conseil des Romains, se rendit avec tout son territoire à Constantin et s'obligea de lui payer tribut. Octovie suivit le même exemple. Alors les deux généraux, ayant gagné la Gaule supérieure, accompagnèrent Constantin à Rome, dont celui-ci s'empara, ainsi que de l'empire du monde. Constantin admit au nombre des sénateurs les trois oncles d'Hélène, savoir : Johélin, Trahère et Marius. L'AUTEUR. Ces deux histoires, celle de Trèves et celle de Bretagne, paraissent être en contradiction au sujet de la naissance, de la race et de la réputation d'Hélène, mère de Constantin (1) ; mais quoi qu'en dise Eusèbe, il est certain que ce fut une femme d'une très-grande sainteté.

(1) Sainte Hélène, mère de Constantin-le-Grand, naquit, selon Procope, vers l'an 247, au bourg de Drépane, dans la Bithinie, de parens pauvres et qui exerçaient, dit-on, une profession peu relevée. Constantin lui-même semble rendre cette opinion indubitable en donnant à Drépane le nom d'*Hélénopolis* qu'il donna aussi à une ville de la Palestine : aussi cette opinion est celle qui réunit le plus de partisans. Mais les auteurs anglais, Baronius et d'autres écrivains font naître sainte Hélène à Yorck ou plutôt à Colchester, en Angleterre, de parens illustres, et d'autres dans le diocèse de Trèves. Voyez les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome II, les *Recherches* de Pini, et les *Vies des Saints*, par Godescard.

CAPITULUM XLI.

Qualiter Constantius reparavit imperium.

Ex Historiâ Treberorum.

Post Rictii-Vari cruentissimum imperium vel dominatum, nobis Gallis Constantii, primò Cæsaris deindè Augusti, reparatur imperium. Hic multâ clementiâ ergà homines, ergà Deum verò religione maximâ utebatur. Neque piorum sanguine regnum suum maculavit, neque orationis domos destruxit, sed Dei cultores venerationi habuit et honori. Hic non modò amabilis, sed venerabilis etiàm Treberinis fuit; præcipuèque Diocletiani suspectam prudentiam et Maximiani Rictii-Varique sanguinariam temeritatem imperio ejus evaserunt. Hic Alamannos, qui jàm à temporibus Valeriani imperatoris Treberorum confinia devastabant, in ipsis finibus Treberorum aggressus, magnâ strage delevit. Circà Lingonas unâ die adversam et secundam fortunam expertus est, ut sexaginta millia Alamannorum, captis eorum regibus, occideret. Anno sexto imperii sui obiit in Britanniâ Eboraci; et indè Treverim relatus, in Campo-Martio honorificè sepelitur cum epitaphio hujusmodi : *Ælius Constantius, vir consularis, comes et magister utriusque militiæ atque patritius et secundò consul*

CHAPITRE XLI.

Comment Constance restaura l'empire.

Histoire de Trèves.

Après l'administration barbare de Rictius Varus, la Gaule passa sous le gouvernement réparateur de Constance, d'abord César et ensuite Auguste, qui se distingua par une grande clémence envers les hommes, et par une piété exemplaire à l'égard de Dieu. Il ne souilla jamais son règne du sang des saints, il ne détruisit aucune maison de prière, mais il porta constamment aux adorateurs de Dieu un respect et un honneur sincère. Il se montra non-seulement gracieux, mais encore plein d'égards envers les Tréviriens, qui échappèrent, sous son empire, à la prudence suspecte d'un Dioclétien, et à la cruauté audacieuse d'un Maximin et d'un Rictius Varus. Constance ayant attaqué les Allemands, qui, dès le tems de l'empereur Valérien, dévastaient le territoire de Trèves, il en fit dans ce pays même un grand carnage. Près de Langres il éprouva, en un même jour, les rigueurs et les faveurs de la fortune, et tua soixante mille Allemands, après avoir fait leur roi prisonniers. Il mourut, à Yorck en Bretagne, [illegible] année de son empire, et ayant été transporté à Trèves, il fut enseveli avec de grands honneurs au Champ-de-Mars, où on lui fit cette épitaphe : *Ælius*

ordinariùs. Hic ex Helenâ, Treberorum nobilissimâ, Constantinum filium procreavit, imperatoremque Galliarum reliquit, qui etiàm totius regni monarchiam per bella maxima obtinuit. Beatissima verò mater ejus Helena cum magno exercitu Hierosolymam perrexit, ibique, cum Deì adjutorio, signum sanctæ Crucis invenit. Ecclesias ibidem solemnissimas fundavit, utpotè Sancti Sepulchri, beatæ Virginis in valle Jozaphat, in Bethleem, item juxtà Jordanem, prout inferiùs declarabitur.

CAPITULUM XLII.

De imperio Constantini et Licinii (1).

EUSEBIUS, *in Chronicis*.

CONSTANTINUS igitur ex Helenâ, Constantii concubinâ, procreatus, quarto persecutionis anno invasit imperium, qui fuit annus Domini CCCIX, mundi verò IVMCCLXXII, regnavitque viginti quatuor annis et decem mensibus (2). Sed et Licinius, communi omnium sententiâ ascitus, in imperium Augustus propugnit.

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 1.

(2) Ce qui suit immédiatement est tiré de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, lib. VIII.

Maximien, homme consulaire, gendre et maître des deux milices, préfet et consul ordinaire pour la seconde fois. Il eut d'Hélène, dont la famille était l'une des plus nobles de Trèves, un fils nommé Constantin, qu'il nomma empereur des Gaules, et qui, après plusieurs guerres sanglantes, obtint l'administration de tout l'empire. Sa bienheureuse mère Hélène se rendit à Jérusalem avec une troupe nombreuse; et y découvrit, par l'aide de Dieu, le bois de la sainte croix. Elle y fonda des églises célèbres, telles que celles du Saint-Sépulcre, de la bienheureuse Vierge dans la vallée de Josaphat, celle de Bethléem et d'autres près du Jourdain, comme nous le dirons plus tard.

CHAPITRE XLII.

Empire de Constantin et de Licinius.

Chronique d'Eusèbe.

Constantin, fils d'Hélène, concubine de Constance, obtint l'empire la quatrième année de la persécution des chrétiens, c'est-à-dire, l'an 309 de notre Seigneur, et [illegible] du monde. Son règne fut de vingt-quatre ans [illegible] mois. Licinius, d'un avis unanime, lui fut donné pour collègue. Maximin, qui n'était alors que César en Orient, vivement offensé de ce choix, ne put se contenir davantage, et s'arrogea lui-même le titre d'Auguste. Quant à Maximien Hercule, que nous avons dit

tur. Quæ res Maximinum vehementer offenderat, quià is tunc adhùc solummodo Cæsar in Orientis partibus habebatur; neque id ultrà ferens vi raptum sibimet Augusti nomen assumit. Maximianus verò, qui et Herculius, quem paulò antè collegam fuisse Diocletiani et cum eo imperii insignia deposuisse memoravimus, cùm à filio suo Maxentio, in urbe Româ tyrannidem tenente, fuisset expulsus, ad Constantinum tanquàm ad generum, miserationis causâ, confugiens, insidias ipsi, à quo religiosè susceptus fuerat, moliturus, in quibus turpiter deprehensus turpiùs perit; ità ut, post interitum, statuæ ejus atque imagines auferrentur et in ædibus publicis vocabula nominis ejus mutarentur. HUGO FLORIACENSIS. Maximianus igitur persecutor imperium, quod abjecerat, iterùm accipere volens, à Constantino nondùm imperatore (1) Massiliæ oppressus est et extinctus. Galerius etiàm Augustus Severum Cæsarem ad Italiam cum exercitu misit. Ubi, cùm urbem obsideret, militum suorum scelere, desertus et proditus, Ravennæ interfectus est. Diocletianus verò, sicut jàm dictum est, regiâ dignitate depositâ, Salonæ defunctus est. ACTOR. Hôc tempore passa est beata Lucia virgo in civitate Syracusarum.

(1) Constantin avait été proclamé auguste par son armée après la mort de son père Constance, à Yorck, le 25 juillet de l'an 306 Mais Galère le confirma sous le simple titre de césar, dont Constantin se contenta. Ce fut Maximien Hercule qui lui rendit le titre d'auguste le 31 mars 307. Galère le lui confirma l'année suivante 308. Ainsi le titre d'empereur lui appartenait bien en 310 lors de la mort de Maximien.

avoir été collègue de Dioclétien, et avoir renoncé, en même tems que ce prince, à la dignité impériale, s'étant vu chassé par son fils Maxence qui exerçait la tirannie à Rome, il se réfugia auprès de Constantin son gendre, comme pour lui demander protection, et en même tems lui tendit des embûches, pour prix de l'accueil bienveillant qu'il avait reçu de ce prince; mais il fut découvert avec honte et périt plus honteusement encore. Après sa mort, ses statues et ses images furent [illegible], et son nom fut effacé de tous les édifices publics. HUGUES DE FLEURI. Le persécuteur Maximien, voulant reprendre une seconde fois la pourpre qu'il avait quittée, fut accablé à Marseille par Constantin qui n'était pas encore empereur et qui le fit mettre à mort. L'empereur Galère envoya le césar Sévère avec une armée en Italie. Celui-ci y fesant le siège d'une ville, fut abandonné et trahi par ses soldats, et mis à mort à Ravenne. Dioclétien ayant renoncé à l'empire, comme nous l'avons déjà raconté plus haut, mourut à Salone. L'AUTEUR. En ce tems-là, la bienheureuse vierge Lucie souffrit le martire dans la ville de Siracuses.

OBSERVATION. Sévère, nommé auguste par Valère, attaqua inutilement Maxence dans Rome; abandonné par ses soldats, il se rendit dans la ville de Ravenne, et fut tué au mois d'avril de l'an 307; cette même année 307, Maximien Hercule vint trouver Constantin, lui donna sa fille Fauste, et le nomma auguste le 31 mars. Mais ayant ensuite voulu ôter la vie et l'empire à Constantin son gendre, Fauste sa fille le découvrit. Il fut convaincu et réduit à s'étrangler au commencement de l'an 310.

CAPITULUM XLIII.

De Maxentio et Ario (1).

Romæ à prætorianis militibus Maxentius, Maximiani Herculii filius, imperator per tyrannidem erat institutus, et in Orientis partibus regnabat Maximianus Galerius. Actor. Sub hôc Maxentio passa est virgo Catherina apud Alexandriam cum oratoribus quinquaginta, unà cum Porphyrio et Reginâ. Hôc etiam tempore computruit Arius, qui florere debuerat, et venenum sui erroris in Ecclesiam diffudit, asserens et dogmatisans Patrem et Filium et Spiritum Sanctum non esse unius substantiæ (2) et naturæ. De quo sanctus Petrus, urbis Alexandriæ episcopus, revelationem à decimo habuerat, ut à communione Ecclesiæ omninò separaretur : quod et fecit. Hic postmodùm graves intulit Ecclesiæ generali persecutiones, et errores induxit. Sub Maximino passi sunt sancti plures, utpotè Silvanus, Petrus et Lucianus episcopi; item Dorothea virgo; item Romanus, Quirinus et Pamphilus historiographus, de quo Hieronymus ad ejus commendationem, in libro de Illustribus viris, multa

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 4, 5 et suiv.

(2) Le manuscrit du fonds de Saint-Germain écrit *essentiæ* au lieu de *substantiæ*.

CHAPITRE XLIII.

De Maxence et d'Arius.

Maxence, fils de Maximien Hercule, avait été élu empereur à Rome par les soldats du prétoire, et gouvernait en tiran, pendant que Maximien Galère régnait en Orient. L'auteur. Sous le règne de Maxence la vierge Catherine souffrit le martire à Alexandrie avec cinquante orateurs, et en même tems que Porphire et sainte Reine. A la même époque, se putréfia Arius, qui aurait dû fleurir, et il répandit le poison de son erreur dans l'Église, soutenant et enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient ni d'une même substance ni d'une même nature. Saint Pierre, évêque d'Alexandrie, avait eu une révélation pour retrancher cet hérétique de la communion des fidèles : ce qu'il exécuta. Mais Arius suscita à l'Église générale de graves persécutions, et l'induisit dans l'erreur. Sous Maximin furent martirs plusieurs saints, tels que Silvain, Pierre et Lucien, évêques, la vierge Dorothée, Romain, Quirinus et Pamphile l'historien, de qui saint Jérôme écrivit, à sa recommandation, beaucoup de choses dans son livre des Hommes illustres, et plusieurs autres saints personnages, qu'il serait trop long de nommer. L'auteur. Quant à ce qu'on raconte, que Constantin, après être monté sur le trône, persécuta les chrétiens, je n'ai trouvé ce fait mentionné que dans les actes de saint

conscripsit, et plures alii quorum nomina, brevitatis causâ, prætermittimus. ACTOR (1). Quòd autem Constantinus post adeptum imperium christianos persecutus sit nusquàm legi præter quàm in actibus beati Silvestri, ubi legitur eumdem papam in monte Serapi (2) latuisse, ut persecutiones Constantini declinaret. In Martyrologio etiàm legitur, XVII kalendas Augusti, apud Antiochiam Syriæ natale beati Eustathii episcopi et confessoris, sub Constantino principe. Qui ob catholicam fidem in Trajanopolim (3), civitatem Syriæ, pulsus exilio, ibidem requievit. Dicunt tamen Eusebius et Hugo floriacensis, rabiem persecutionis non cessasse contrà Christianos, usque ad septimum annum Constantini Magni : ex tunc enim imperator idem pacem ecclesiis reddidit. Item ACTOR. Quoniàm igitur superiùs nomina martyrum, quorum certa tempora reperimus, scripsimus, nunc, completis decem persecutionibus, restat ut eorum quoque nomina, de quibus incertum est quibus temporibus passi sunt, hîc inscribamus, utpotè sancti Christophori martyris, item sanctarum Nicetæ et Aquilinæ, item sanctæ Margaretæ virginis, item sanctæ Reginæ virginis, item sanctorum Juliani et Ferreoli, item sancti Genesii episcopi, item sanctarum virginum

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 23.

(2) Peut-être faut-il lire *in monte Soracti*.

(3) Saint Jérôme raconte que saint Eustathe fut exilé en Thrace à Trajanopolis. (*De viris illustr.*, c. 85). D. Ceillier dit (*Hist. des Aut. eccl.*, t. IV, p. 188), qu'Eustathe fut exilé en Thrace, puis en Illirie, et qu'il mourut à Philippes.

Silvestre, où nous lisons que ce pape se cacha au mont de Sérapis, pour échapper aux persécutions de Constantin. On lit aussi dans le Martirologe, au XVII des calendes d'août, la naissance à Antioche et sous le règne de Constantin, de saint Eustate évêque et confesseur, qui, pour la cause de la foi catholique, fut exilé à Trajanopolis, ville de Sirie, et y trouva le repos. Cependant Eusèbe et Hugue de Fleury avancent que la rage de la persécution ne cessa contre les chrétiens qu'à la septième année du règne de Constantin-le-Grand : ce ne fut qu'alors en effet que cet empereur rendit la paix aux églises. Le même. Puisque nous avons rapporté ci-dessus les noms des martirs, dont les tems nous ont paru certains, il nous reste à inscrire ici maintenant que ces dix persécutions sont finies, les noms de ceux dont les époques sont restées incertaines, et qui sont : saint Christophe martir, sainte Nicète et sainte Aquiline, sainte Marguerite vierge, sainte Reine vierge, les saints Julien et Ferréol (1), saint Genès évêque (2), les saintes vierges Juste et Rufine, saint Antoine martir, sainte Marcienne, saint Marin et nombre d'autres martirs dont nous n'avons pu fixer les tems.

(1) Saint Ferréol, premier évêque de Besançon, était d'une illustre famille d'Athènes; il accompagna saint Irénée dans les Gaules, et fut envoyé par lui dans la Séquanie avec saint Ferjeux, son frère, qui avait la qualité de diacre. Les deux apôtres se fixèrent à Besançon, où ils vécurent cachés quelque tems. Après avoir vaqué le jour à leur saint ministère, ils se retiraient la nuit dans une grotte à quelque distance de la ville. Le bruit des conversions qu'ils opéraient étant parvenu aux oreilles de Claude, préfet romain, il leur fit trancher la tête le 16 juin 211.

(2) On ne connaît d'évêque de ce nom que saint Genès, évêque de Clermont en Auvergne en 656, conséquemment bien postérieur à cette époque.

Justæ et Rufinæ, item sancti Antonii martyris, item sanctæ Mariannæ; item sancti Marini, cum ceteris multis : horum et multorum aliorum tempora martyrii eorum reperire non valuimus.

CAPITULUM XLIV.

Qualiter Constantinus devicit Maxentium (1).

Cum jàm septimum annum imperii sui perageret, Constantinus adversùs Maxentium pessimis moribus adornatum, nondùm baptizatus, conspirante secum collegâ Licinio, bellum paravit. Et dùm illùc perageret, multaque secum de imminentis belli necessitate proximæ pugnæ pertractaret, vidit per soporem in cœlo signum sanctæ Crucis flammeo nitore rutilare, et angelos sibi assistentes et dicentes : « Constantine, « in hôc vinces. » Constantinus ergò signum quod viderat in vexillis militaribus depinxit; deindè in speciem crucis signum, quod dicitur labarum, transformavit; et sic instructus et armatus cum magnâ spe victoriæ, adversùs Maxentium dimicaturus, iter acceleravit. Cui Maxentius per pontem nävigiis com-

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 43, 44 et suiv..

CHAPITRE XLIV.

Victoire de Constantin sur Maxence.

HUGUE DE FLEURY, *livre V*.

La septième année de son règne, Constantin, qui n'avait pas encore été batisé, se prépara, de concert avec son collègue Licinius, à faire la guerre à Maxence dont les mœurs étaient décriées. Pendant qu'il était occupé de cette expédition, et qu'il réfléchissait à la nécessité prochaine de livrer bataille, il vit pendant son sommeil le signe de la croix briller dans les cieux d'un feu éclatant, et des anges entourer sa personne et lui dire : « Constantin, tu vaincras en ce signe. » C'est pourquoi Constantin fit peindre sur ses étendards militaires le signe qu'il avait vu, et auquel il donna ensuite la forme d'une croix et le nom de *labarum*. Ainsi apprêté et armé, il accéléra sa marche contre Maxence, avec une grande espérance dans la victoire. Maxence sortant par un pont de navires, marcha en ennemi à sa rencontre, après avoir ordonné de couvrir le fleuve de vaisseaux garnis de troupes, et de les joindre entre eux par un plancher uni. Mais comme on combattait vive-

positum egressus, hostiliter occurrit. Jusserat quoque navibus ad decipulam compositis fluvium sterni, et superpositis tabulis exæquari. Sed cùm utrinque pugnaretur, et exercitus Maxentii sanctæ Crucis virtute prosterneretur, ad urbem fugiendo remeare volens, Maxentius pontem, ut diximus, navigiis compositum, ascendit, et subitò subsedêre naves, et ipse lapsu equi in profundum demersus est : sicque belli futuros cædes sui nefandi capitis redemit interitu. Tunc Constantinus urbem Romam triumphans ingreditur, et ità totius Occidentis imperium usque ad Occeanum devenit, tàm ad Constantinum, quàm ad Licinium. Constantino igitur Augusto in urbe recepto, statim ut imagines ob honorem triumphi illius senatus erexit, vexillum sanctæ Crucis in dexterâ suâ manu fecit depingi, et subter ascribi : *hoc esse invincibile signum Dei vivi.* CASSIODORUS (1). Deniquè supplicium crucis, quod primitùs apud Romanos erat in usu, lege prohibuit : in figurationibus autem solidorum et imaginibus hoc signum jussit inscribi semper et figurari. EUSEBIUS. Eodem tempore, sancto Miltiade papâ romano migrante ad Dominum, ab omni populo Silvester electus fuit, et quià hoc esse meruit operibus declaravit. Cùm autem exîsset edictum ut christiani ad sacrificandum idolis cogerentur, secedens ab urbe Silvester Sirapiti latibulo cum suis clericis collocavit.

(1) In Historiâ Tripartitâ, lib. I.

ment des deux côtés, et que son armée était renversée par la vertu de la sainte croix, il voulut diriger sa fuite vers la ville, et monta sur le pont construit de la manière que nous avons décrite. Aussitôt les bâtimens s'enfoncèrent, et lui-même étant tombé de cheval fut englouti dans les eaux. Ce fut ainsi qu'il expia par la perte de sa vie criminelle tout le sang qu'il devait faire répandre (1). Constantin entra en triomphe dans la ville de Rome, et l'empire de tout l'Occident jusqu'à la mer passa dans ses mains et dans celles de Licinius. Constantin ayant été reconnu empereur par la ville, ordonna, aussitôt que le sénat lui eut fait ériger des statues en honneur de sa victoire, que l'étendard de la croix serait représenté dans sa main droite, avec cette inscription au-dessous : *Ceci est le signe invincible du Dieu vivant.* Cassiodore. Il abolit ensuite le supplice de la croix, qui auparavant était en usage chez les Romains ; et voulut qu'on inscrivît et qu'on représentât toujours ce simbole sur ses statues ou dans ses tableaux. Eusèbe. En ce tems-là, le pape saint Miltiade s'en étant allé vers le Seigneur (2), Silvestre fut élu à sa place par tout le peupel, et prouva par ses œuvres qu'il était digne de remplir cette dignité. Lorsqu'un édit ordonna aux chrétiens de sacrifier aux idoles, il sortit de la ville et se retira avec son clergé sur le mont de Sérapis.

(1) Cette victoire de Constantin eut lieu le 28 octobre de l'an 312. Constantin entra dans Rome le lendemain 29.

(2) Saint Miltiade ou Melchiades mourut le 10 janvier 314. Silvestre, romain de naissance, fils de Rufin et de Juste, femme d'une grande piété, fut élu ou ordonné pape le dernier jour du mois de janvier.

CAPITULUM XLV.

Qualiter Constantinus fidem catholicam suscepit, et eam disseminari jussit (1).

HUGO FLORIACENSIS.

Interea Constantinus Romæ positus validâ squaloris leprâ perfunditur; et cùm multorum cura medicorum ei adhiberetur, nec ùnus quidem facere potuerit, ut consequeretur salutem; tunc venientes sacerdotes Capitolii dixerunt illi, piscinam debere fieri in capitolio et compleri sanguine innocentium, et eo calente lotum posse salvari. Aggregatis igitur plurimis innocentibus infantibus, volebant eos mactare, prout inferiùs in epistolâ Constantini declarabitur. Actor. Tanta in eodem anno credidit multitudo, ut virorum baptizatorum numerus ad duodecim millia tenderetur, exceptis mulieribus et infantibus. Cùm autem senatorum caterva huic religioni fidem in nullo adhiberet, nec ob hoc irasci Augustum alicubi papa permitteret, præcepit Augustus excelsum tribunal sibi in basilicâ statui, et senatum ac populum sic affatus est : « Profanæ dissentiones mentium ideò « nullâ ratione salubre sumunt, quià nullus eas clarus « veritatis splendor illuminat. Istos enim certum est

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 47, 49.

CHAPITRE XLV.

Constantin embrasse la foi catholique et la fait répandre dans son empire.

HUGUES DE FLEURI.

CEPENDANT Constantin fut attaqué à Rome d'une lèpre affreuse. Le mal résistant à tous les efforts des médecins, les prêtres du Capitole vinrent auprès du prince, et lui conseillèrent de faire préparer au Capitole une cuve remplie du sang de jeunes innocens, et de s'y baigner pour se guérir. On rassembla donc un certain nombre d'enfans pour être égorgés, comme on le verra ci-après dans la lettre de Constantin. L'AUTEUR. Il y eut, cette même année, près de douze mille hommes qui reçurent la foi, sans compter les femmes et les enfans. Mais tandis que le corps des sénateurs montrait de l'aversion pour la nouvelle doctrine, et que le pape ne permettait pas de tourmenter l'empereur à ce sujet, Constantin lui-même fit élever une tribune pour lui au milieu d'une église, et parla ainsi au sénat et au peuple: « Si les dissensions qui animent « les esprits ne conduisent à aucun bien, c'est que la « lumière de la vérité reste obscurcie. Il est en effet « certain que nous ne pouvons appeler ni croire des « dieux ceux qui sont fabriqués par les hommes. Ce « serait avec plus de raison qu'on prendrait pour des « êtres divins les hommes qui les ont formés. Que ces

« deos nec dici debere nec credi, qui ab hominibus « facti sunt. Homines magis eorum dii dici possunt, « qui eos plasmaverunt. Habeant ergò jàm finem isti « errores et romana sapientia illum Deum excolat, à « quo ipsa custodiatur, non quem ipsa custodiat. Ut « autem notum sit orbi romano, vero Deo Jesu « Christo nos inclinare cervices, qui in me operatus « est quod aspicitis et probatis, intrà palatium meum « ecclesiam Christo arripui construendam. » Tunc omnis populus cum senatu clamavit : « Qui Christum « negant malè pereant, quià ipse est verus Deus. Et « iterùm jube, ut qui adhùc sacrificant diis, statim « ab urbe pellantur. » Ad hanc vocem, silentio petito, imperator sic allocutus est populum : « Inter « divina et humana servitia hoc interest, quòd hu« mana servitia coacta sunt, divina autem voluntaria : « Deus enim, quià quietâ mente colitur et sincero « affectu ab hominibus honoratur, spontanea debet « esse ejus cultura. Sit ergò omnibus notum, non « necessitate coactos, sed suo judice, liberos posse « fieri christianos : justum enim conspicimus, ut, sicut « petentibus culpa est si negetur, ità non petentibus, « si cogitur iniquum. Nobis autem magis in amicitiis « adhærebunt hi qui spontanei ad christianam legem « venire voluerunt. » Tunc omnibus populis christianis et paganis hanc legem laudantibus, et Augusto vitam optantibus, iteratus clamor populi factus est diutissimus; et, revertente Augusto ad palatium, tota civitas cereis et lampadibus repletur quasi coronata esset. Erat omnibus gaudium, quòd lex talis proces-

« erreurs finissent, et que la sagesse des Romains adore « ce Dieu, qui la garde et non qu'elle garde elle-même. « Pour qu'il soit connu à tout le monde romain que « nous avons courbé notre tête sous le joug du vrai « Dieu Jésus-Christ, qui a opéré en nous ce que vous « voyez et connaissez, j'ai résolu de bâtir dans mon « palais une église au Christ. » Alors tout le peuple s'écria avec le sénat : « Que ceux qui nient le Christ « périssent malheureusement, parce qu'il est le vrai « Dieu! Ordonnez donc que tous les citoyens qui sacri- « fient encore aux idoles soient chassés aussitôt de la « ville. » A ces mots l'empereur commanda le silence, et s'adressa au peuple en ces termes : « Entre le ser- « vice de Dieu et celui des hommes « dit-il » il y a cette « différence, que celui-ci est forcé, tandis que l'autre « reste volontaire. Dieu voulant être adoré d'un esprit « tranquille, et ne se contentant de la part des hom- « mes que d'un amour sincère, ne doit recevoir qu'un « culte volontaire. Sachez donc tous qu'on devient « chrétien non par nécessité mais par choix ; et « qu'ainsi l'on commet une faute égale en refusant « le batême à ceux qui le demandent, et en con- « traignant de le recevoir ceux qui ne le demandent « pas. Celui du reste qui embrassera de lui-même la « foi catholique peut compter sur une amitié particu- « lière de ma part. » Ce discours fut accueilli du peuple avec de longues acclamations, pour montrer qu'il approuvait la loi nouvelle et pour saluer l'empereur. Dès que celui-ci fut de retour dans son palais, la ville fut tellement remplie de lampes et de cierges allumés, qu'elle ressemblait à une couronne de lumière. La joie était dans tous les cœurs par la publication de cette loi, qui défendait de forcer et de refuser personne au sujet

serat, quæ nullum ad culturam impelleret, nullum à Christi culturâ repelleret. Universa sepulchra sanctorum honorantur, omnesque confessores ad exilia diversa tracti, cum honore regio revocantur. HUGO, *ubi suprà*. Publico quoque præcepit edicto, ut per totum romanum imperium templa clauderentur et ecclesiæ ædificarentur.

CAPITULUM XLVI.

De mutuis epistolis Helenæ et Constantini super legibus Moysis et Christi (1).

Ex Gestis beati Silvestri.

HELENA autem, mater Augusti, circumventa à Judæis, cùm esset in Bithyniâ cum duobus nepotibus Augustis, Constante et Constantino, ità ut penè Judæa fieri potuisset, hujusmodi scripta ad eum transmisit : « Domino semper Augusto, filio Constantino, « mater Helena semper Augusta. Veritatem sapientis « animus non recusat, nec fides recta patitur quam- « cunque jacturam. Benevolentiæ divinæ reputare de- « bemus, quòd meruisti simulacrorum figmenta de- « serere; sed errori applicatur humano, quià Jesum

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 50.

du nouveau culte. Tous les tombeaux des saints sont entourés d'offrandes et de prières, tous les confesseurs exilés sont rappelés avec honneur par le prince. HUGUES DE FLEURI, *au même endroit que dessus.* Constantin ordonna de plus par un édit de fermer les temples et d'ouvrir les églises dans tout l'empire romain.

CHAPITRE XLVI.

Lettres réciproques d'Hélène et de Constantin, au sujet des lois de Moïse et de Jésus-Christ.

Gestes de saint Silvestre.

LA mère de l'empereur Constantin, Hélène, ayant été circonvenue par des Juifs pendant son séjour en Bithinie avec ses deux petits-fils Constant et Constantin, à tel point que peu s'en fallut qu'elle ne se fît Juive, écrivit à son fils une lettre conçue en ces termes : « Au « seigneur toujours auguste Constantin son fils, Hé- « lène sa mère toujours auguste. L'esprit du sage ne « rejette pas la vérité, de peur qu'une foi sincère ne « soit exposée à souffrir quelque préjudice. Nous de- « vons attribuer à la faveur divine le changement qui « vous a fait renoncer aux idoles ; mais c'est sans doute « par un effet de l'erreur attachée à la nature humaine, « que vous avez voulu reconnaître Jésus de Nazareth « pour Dieu, et que vous supposez habiter dans les

« Nazarenum credere voluisti Deum esse, et hunc
« Dei Filium in cœlis estimare, qui à Judæis oriun-
« dus extitit, et magus accusatus sententiam crucis
« accipiendo defecit. Ad veritatis autem lumen at-
« tingere volentibus, scias alteram viam esse non
« posse, nisi Hebræorum, qui legem acceperunt.
« Sed ideò pietati tuæ sanitas reddita probatur, quià
« tu primus inter Augustos idolis renuntiasti. Verus
« ergò Deus Hebræorum salvari te fecit, quem cùm
« colere cœperis, regnum Salomonis sapientissimi et
« pacifici obtinebis; eruntque tecum prophetæ cum
« quibus locutus est Dominus; et omnia quæ per eos
« poposceris impetrabis. » Ad hæc ille rescripsit : « Do-
« minæ matri Helenæ semper Augustæ filius Constan-
« tinus semper Augustus. Qui moderatur secula et
« disponit totiûs orbis suffragia, per se quidem aspi-
« ramenta vivificat, sed per pectora principum suis
« jura seculis dictat. Quantò igitur excellentiorem
« locum tenemus inter homines, tantò omnium pate-
« mus aspectibus. Omnium itaque mortalium oculi,
« omnium judicia, omniumque vota, nostrum velle,
« nostrum nolle considerant; et ideò non solùm irre-
« prehensibile sed etiàm laudabile debet esse quod
« volumus. Deum verò intelligere super intellectum
« nostrum eminet; ipsa erroris nostri testantur judi-
« cia; quià deos esse putavimus, quos nostro jussu
« ab artificibus factos cernebamus. Cesset igitur in
« hâc definitione præsumptio nostra : sacerdotes Ju-
« dæorum et christiani pontifices in unum conveniant,
« et nobis præsentibus altercantes, ad veritatis inda-

« cieux ce fils de Dieu, qui est né chez les Juifs, et qui,
« accusé de magie, fut condamné au supplice de la
« croix. Mais puisque vous voulez arriver à la lumière
« de la vérité, sachez qu'il ne peut exister d'autre voie
« que celle des Hébreux, qui seuls ont reçu la loi. Si
« la santé a été rendue à votre piété, parce que vous
« êtes le premier des empereurs qui ayez abandonné
« le culte de vains simulacres ; c'est le vrai Dieu des
« Hébreux qui vous a sauvé. Lorsque vous aurez com-
« mencé de l'adorer, votre règne deviendra celui du
« très-sage et pacifique Salomon ; vous aurez avec
« vous les prophètes, auxquels le Seigneur a parlé, et
« vous obtiendrez tout ce que vous demanderez par
« leur intercession. » Voici la réponse de Constantin :
« A notre dame et mère Hélène toujours auguste,
« son fils Constantin toujours auguste. Celui qui gou-
« verne les siècles et dispose des esprits de tous les
« hommes, dirige lui-même nos inspirations, et se
« sert du cœur des princes pour établir ses lois dans
« l'univers. Plus le rang que nous occupons est élevé
« dans le monde, plus nous sommes exposés aux re-
« gards des hommes. Ainsi les ieux de tous les mortels,
« leurs jugemens et leurs vœux, s'attachent à toutes nos
« actions, à toutes nos volontés. Il faut donc qu'elles
« soient non-seulement irrépréhensibles, mais encore
« dignes d'éloges. Comprendre Dieu surpasse notre
« raison. Nos jugemens attestent notre erreur, de nous
« qui avons regardé comme des dieux, de vaines figures
« que nous avions vu fabriquer, suivant nos ordres,
« par de simples artisans. Cessons donc de porter sur
« des sujets aussi divins des jugemens précipités. Que
« les prêtres des Juifs et les pontifes chrétiens se ras-
« semblent, et qu'en discutant entre eux devant nous,

« ginem pervenire faciant. Ad cujus veritatis culturam
« unà nobiscum omne seculum invitemus. »

CAPITULUM XLVII.

De congregatione concilii super hâc questione (1).

Igitur die Iduum Martii, facta est congregatio Christianorum et Judæorum in urbe Româ, in quâ diversarum provinciarum fuerunt episcopi septuaginta quinque, Judæorum sacerdotes ducenti et viginti, exceptis duodecim scribis, quos Isachar pontifex misit altercandi gratiâ, non solùm hebræo, sed etiàm græco et latino sermone elimatos. Qui scilicet Isachar, simulatâ infirmitate, à profectione se subtraxit. Intrà palatium factus est conventus, in quo auditores esse voluerunt Constantinus et mater ejus : judices verò dederunt, qui nec Judæi essent nec christiani, ne unus è duobus gratiam suæ parti servaret. Unus ergò fuit Craton philosophus, qui nunquàm suaderi poterat, ut aliquid ab aliquo loco muneris acciperet, nunquàm in judicio personam regis vel cujuscunque potestatis accepit; et, cùm amicus esset terreni imperii, nihil terrenum habere volebat, nihil futuro die necessarium ; sed sua esse omnia quæcun-

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 51.

« ils nous mettent sur la voie de la vérité. C'est dans « cette recherche de la vérité que nous invitons tout « le monde à s'engager avec nous. »

CHAPITRE XLVII.

Assemblée d'un concile.

Le jour des ides de mars vit s'assembler à Rome un concile de chrétiens et de Juifs, où il assista soixante-quinze évêques de diverses provinces, deux cent vingt prêtres juifs, sans compter douze scribes que le pontife Isachar envoya pour soutenir la discussion et qui parlaient purement non-seulement l'hébreu, mais encore le grec et le latin. Quant à ce pontife même, il prétexta une indisposition pour s'exemter du voyage. L'assemblée se réunit dans le palais, où Constantin et sa mère voulurent assister, et choisirent pour juges des débats des hommes qui n'étaient ni juifs ni chrétiens, pour éviter toute influence de parti. L'un de ces juges était le philosophe Craton, à qui on n'avait jamais pu faire accepter aucune faveur ni du prince ni de toute autre personne élevée en dignité; et quoiqu'il fût l'ami des choses de ce monde, il ne voulait avoir rien de terrestre, rien qui pût lui être un jour nécessaire. Mais il affirmait que tout ce qu'il voyait était à lui, enseignant que tous les riches gardent avec inquiétude leurs richesses, pendant que lui-même jouit de la plus complète sécurité. Il disait aussi que les riches, qui

que oculis aspiceret libenter asserebat, instruens omnes divites cum sollicitudine divitias custodire, et ipsum securitate frui. Dicebatque si propterea divites auro utuntur et gemmis ac vestibus sericis, ut oculis intuentium placeant, igitur cum omnibus officiis et ornamentis suis eorum oculis serviunt, qui divites esse contemnunt, et eorum in se affectus excitant qui divites esse concupiscunt. Divites verò non facit amor pecuniæ sed contemptus. Huic datus est socius Zenophilus, qui, cùm ipse præfectus fuerit, nunquàm ab aliquo munus accepit; nec posse justum esse definivit, qui quâcunque occasione venientes ad se divitias exceperit. Horum igitur duorum rata assertio pro lege habebatur, nec inveniebatur quispiam, qui in ambiguo poneret quod eorum judicio terminatum fuisset. Igitur facto conventu, cunctisque residentibus, facta est longa concertatio singulis duodecim scribarum successivè cum beato Silvestro altercantibus. Cùmque singuli locuti essent, beato Silvestro rationes fidei ostendente, cœperunt omnes populi, cum regibus et judicibus, Deo laudes acclamare, qui tantam rationem per os ejus eorum auribus dedisset, ut nulla dubietas eorum mentibus de Christi omnipotentiâ propinaret.

n'usent de l'or, des pierreries et des habits de soie, que pour plaire aux ieux de ceux qui les regardent, ne font servir leurs dignités et leurs ornemens que pour les regards de ceux qui dédaignent la fortune, et ne gagnent que les cœurs qui ambitionnent ces richesses. Ce qui rend riche, ce n'est pas l'amour mais le mépris de l'argent. On adjoignit à Craton l'ancien préfet Zénophile, qui avait constamment refusé toute espèce de présent, et qui enseignait qu'on ne pouvait être un homme juste en courtisant à toute occasion la fortune. L'avis de ces deux sages était donc réputé loi, et jamais personne ne se serait avisé de mettre en doute ce qui aurait été décidé par leur jugement. Lorsque le Conseil fut rassemblé, et que tous les membres y furent présens, il s'établit une longue discussion entre chacun des douze scribes et le bienheureux Silvestre. Après qu'ils eurent tous parlé, et que saint Silvestre eut exposé les motifs de la foi, tout le peuple, avec les princes et les juges, se mirent à rendre graces à Dieu, qui leur avait annoncé par la bouche de son ministre une raison aussi élevée, afin qu'aucun doute ne vînt obscurcir dans les esprits la toute-puissance de Jésus-Christ.

Observation. Jacques de Guyse parle ici et dans la suite d'après les Gestes, ou actes de saint Sylvestre. Mais Baillet (Vies des Saints, 31 décembre) s'exprime ainsi : « Les actes que l'on a dressés, dès le cinquième siècle, du pontificat de saint Sylvestre, sont « bien moins propres à nous en faire connaître la vérité, qu'à nous « persuader que l'histoire d'un homme si célèbre a été corrompue « bien près de sa source. » Bollandus et Tillemont conviennent que ce sont des fables magnifiques. Voyez les Mémoires de Tillemont sur l'histoire ecclésiastique, Paris 1706, VII, 267.

CAPITULUM XLVIII.

De conflictu et victoriâ beati Silvestri contrà Judæos (1).

Tunc unus ex duodecim, Zambri, indignatus ait : « Miror vos prudentissimos judices verborum ambagibus credere, et Dei potentiam æstimare humanâ « ratione concludi posse (2). Jubeat clementissimum « imperium taurum ferocissimum produci, ut in conspectu ejus virtutem Dei omnipotentis ostendam. « Nolo enim cum isto verbis contendere, sed aliquid « actibus agere. » Tunc obsecrante beato Silvestro, jussit Augustus taurum adduci; et in spatio euntium ac redeuntium cœpit inquirere Silvester à Zambri, ad quos usus taurus ille quæreretur. Qui cùm esset maleficus respondit : « Quià nomen Dei nostri nulla vir- « tus sufferre prævalet : nàm seniores nostri cùm in « sacrificio Deo tauros feroces offerrent, hoc nomen « Dei magnum in aure tauri dicebant, qui statim mu- « gitum reddens simul etiàm spiritum exhalabat. » Tunc Silvester ait : « Et tu hoc nomen quomodo audiens didicisti ? » Qui respondit : « Non est tuum hoc

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 52.

(2) L'auteur de ces *gestes* du pape Silvestre se conforme ici au précepte de Zambri, qui paraît n'avoir pas eu de goût pour la discussion : c'est peut-être qu'il aura trouvé plus aisément des miracles que des argumens.

CHAPITRE XLVIII.

Conflit et victoire de saint Silvestre disputant contre les Juifs.

Alors un des douze scribes, nommé Zambri, s'écria d'un air indigné : « J'admire que des juges doués « d'une sagesse si excellente se laissent prendre à des « paroles trompeuses, et s'imaginent que la puissance « divine puisse être limitée par la raison humaine. Que « le très-clément empereur fasse venir un taureau fu- « rieux, afin que je montre en sa présence la vertu du « Tout-Puissant. Car je veux le combattre non par des « paroles mais par des faits. » Alors, sur la prière de saint Silvestre, l'empereur ordonna d'amener un taureau. Le saint pontife, au milieu des allées et des venues qu'occasionaient les nouveaux préparatifs, interrogea Zambri sur ce qu'il voulait faire de cet animal. Celui-ci, dans sa méchanceté, répondit, qu'aucune vertu ne pouvait résister au nom de son Dieu, et que les sacrificateurs hébreux, lorsqu'ils offraient à Dieu des taureaux féroces en sacrifice, n'avaient besoin que de prononcer le grand nom de Dieu à l'oreille de ces animaux, pour les forcer d'exhaler en même tems un mugissement et la vie. « Et comment » reprit Silvestre, « avez-vous appris ce nom de Dieu? » « Ce n'est pas à « vous l'ennemi des Juifs, à connaître ce mistère, » répondit Zambri. Pendant ces discours, une troupe de soldats amena un taureau farouche, que de très forts

« nosse mysterium, qui Judæorum inimicus es.» Cùmque loqueretur, taurus ferocissimus à multis militibus præsentatus est, vinctus funibus à capite et à tergo. Consenserunt ergò omnes, ut diceret illud nomen in aure tauri. Quod cùm fecisset, statim miser factus mugitum dedit, et violentissimè ejectis oculis, expiravit. Tunc Judæis beato Silvestro insultantibus, facta est tumultuatio per duas ferè horas; et fixus orationi Silvester à Domino Jesu Christo petebat auxilium. Deindè, petito silentio, ascendens in eminentiori loco, dixit clarâ voce : « Dominus Jesus Christus, « quem ego prædico, cum aliis miraculis quod fecit, « mortuos etiàm in nomine suo suscitavit : undè ap« paret hoc nomen diaboli esse non Dei, quod viven« tem taurum occidit, si mortuum suscitare non po« tuerit. Nàm viventem occidere possunt et latrones « et serpentes et ursi : in Deuteronomio autem ipse « Deus loquitur dicens : *Videte quòd ego sum so« lus, etc.... ego occidam et ego vivere faciam, etc....* » Tunc judices cum Augusto urgebant Zambri, ut taurum suscitaret; et cùm se illum suscitare non posse dixisset, addidit : « Suscitet hunc Silvester, invocato « illo Galilæo, ut eum deitatis ejus assertorem reci« pere valeamus. » Tunc devotare se cœpit, et per salutem Augusti asserere, quòd si Silvester taurum à morte exigeret, omnes judaïcam legem dimitterent, et christianæ religioni se traderent. Tunc petente beato Silvestro, judices dixerunt judaicæ assertionis actoribus, ut sigillatim edicerent an illi sententiæ cordis assensum præbeant. Qui cùm singuli pacto

liens tenaient attaché à la tête et au dos. Toute l'assemblée fut d'avis que Zambri articulât à l'oreille de l'animal le nom si redoutable. Aussitôt qu'il est prononcé, le taureau consterné pousse un mugissement, et, lançant des regards furieux, expire. Alors le bienheureux Silvestre devint le jouet des Juifs. Mais après deux heures de tumulte, le saint, qui s'était livré à l'oraison pour implorer l'assistance de Jésus-Christ, ayant réclamé le silence, monta sur une estrade et dit à haute voix : « Le Seigneur Jésus-Christ, que je prê« che, a, sans parler de ses autres miracles, ressuscité « des morts en son nom : mais je soutiens que c'est le « nom du diable et non celui de Dieu qui a tué le tau« reau, si le même nom n'a pas le pouvoir de le rap« peler à la vie. Ne voyons-nous pas en effet que les « brigands aussi, les serpens et les ours, ont le pouvoir « de tuer? Le Seigneur dit dans le Deutéronome : « *Voyez que je suis seul... je tuerai et je ferai vivre à ma* « *volonté, etc.* » Alors les juges et l'empereur pressèrent Zambri de ressusciter le taureau; mais après avoir avancé qu'il n'avait pas cette vertu, il ajouta : « Que « Silvestre lui-même le ressuscite, en invoquant le Ga« liléen, pour nous donner la preuve de sa divinité. » Puis il se mit à se dévouer et à jurer par le salut de l'empereur, que si Silvestre délivrait le taureau de la mort, ils abandonneraient tous la loi judaïque pour embrasser la religion chrétienne. Alors, sur la demande du bienheureux Silvestre, les juges exigèrent le consentement des défenseurs de la cause des Juifs, qui s'empressèrent de le donner, et qui affirmèrent aussi qu'ils n'avaient pas le pouvoir de ressusciter le taureau. Aussitôt saint Silvestre fit séparer tous les fidèles des incrédules, et commença une oraison qui dura près

consentirent, utpote qui taurum nullo modo suscitare posse assererent. Beatus Silvester omnes incredulos à fidelibus segregari jussit. Tunc facta est oratio per unam ferè horam; omnibusque orantibus et flentibus, inclinavit se Silvester ad aurem tauri, in quâ nomen illud dixerat Zambri, et ait : « Nomen male-« dictionis et mortis, sicut intrasti in aure tauri hujus, « ità egredere Domini Jesu Christi virtute, in cujus « nomine dicitur tibi, taure, surge! » Hôc dicto, taurus, recuperato flatu, surrexit cum omni mansuetudine. Cujus vincula manu suâ sanctus Silvester solvit; eumque cum omni mansuetudine ad armentum suum ire præcipit. Tunc omnes Judæi pedibus ejus provoluti, fatebantur se Christo credere, rogantes ut oraret pro eis. Helena quoque, projectis aureis vestibus, genua ejus deosculans, rogabat sibi pœnitentiæ locum dari; credìditque cum omnibus filiis et filiabus suis. Sed et ipsi judices et amici eorum et ampliùs quàm tria millia Judæorum ad fidem Christi conversi sunt.

d'une heure. Pendant que tous les fidèles priaient et pleuraient, le saint se pencha vers l'oreille du taureau, dans laquelle Zambri avait articulé le nom meurtrier, et dit : « Nom de malédiction et de mort, qui es entré « dans l'oreille de ce taureau, hâte-toi d'en sortir par « la vertu du Seigneur Jésus-Christ, au nom duquel, « taureau, il t'est dit : *Lève-toi !* » A ces mots l'animal ayant repris halcine se leva avec une extrême douceur. Le saint brisa de sa main les liens qui le retenaient, et lui commanda de retourner tranquillement à son troupeau. Alors tous les Juifs tombèrent aux genoux de Silvestre et confessèrent le Christ, en conjurant son serviteur de prier pour eux. Hélène rejetant ses vêtemens dorés embrassa elle-même ses genoux en le suppliant de lui assigner un lieu pour faire pénitence, et se convertit à la foi du Christ avec tous ses fils et toutes ses filles. De même les juges, leurs amis et plus de trois mille Juifs se firent chrétiens.

CAPITULUM XLIX.

De dracone per eum superato (1).

Post aliquot dies, pontifices, qui fuerant templorum, Augusto dixerunt : « Populus romanus invic- « tissimi draconis periclitatur afflatu. Solebant enim « virgines sacrosanctæ deæ Vestæ, per omnem kalen- « darum diem, abire ad ejus descensum, et cibos ei « similaginis ministrare. Ex quo autem pietas vestra « legem christianam accepit, huic nihil fertur. Ideò « indignatus flatu suo quotidiè populum vexat. » Calpurnius quoque præfectus urbis, ait : « Per singulos « dies moriuntur plusquàm sex millia hominum ; et « non est aliud remedii genus, nisi ut placeatur. » Respondens sanctus Silvester ait : « Ostende mihi vel « unum christianum ex his qui moriuntur. » Præfectus dixit : « Si christianos non invadit, descende ergò ad « eum, tu ; et fac illum in nomine Dei tui vel uno « anno ab interfectione hominum cessare, ut credamus « Christum tuum virtutem deitatis habere. » Tunc Silvester, oratione factâ, juxtà revelationem beati Petri, ipse et cum eo presbyteri quidam et diaconi descenderunt, solo Christi sacramento refecti. Pontifices autem miserunt post eos Porphyrium et Torqua-

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 53.

CHAPITRE XLIX.

Dragon vaincu par saint Silvestre.

Quelques jours après, les anciens pontifes des idoles dirent à l'empereur : « Le peuple romain est empoi-« sonné par le souffle d'un dragon invincible. Les « vierges de la très-sainte déesse Vesta avaient coutume « pendant tout le jour des calendes, d'aller à sa des-« cente, et de lui offrir des gâteaux de fine fleur; mais « depuis que votre piété a reçu la loi des chrétiens, on « ne lui porte plus rien, et voilà pourquoi il est devenu « furieux et afflige chaque jour le peuple de son souffle « impur. » Calpurnius, préfet de la ville, ajoute : « Il « meurt par jour plus de six mille hommes; et il n'y « a pas d'autre remède à ce fléau, que d'apaiser le « monstre. » « Montrez-moi, » dit Silvestre, « un seul « chrétien qui soit mort. » « S'il n'attaque pas les chré-« tiens, » reprit le préfet, « descendez vers lui, et faites « qu'au nom de votre Dieu, il cesse pendant un an de « causer la mort aux hommes; nous croirons alors que « votre Christ est un Dieu. » Alors Silvestre, ayant fait sa prière, descendit, suivant la révélation de saint Pierre, en emmenant avec lui quelques prêtres et quelques diacres qui n'étaient munis que du sacrement de Jésus-Christ. Les pontifes envoyèrent après eux les mages Porphire et Torquatus, pour avertir ceux qui restaient, de l'arrivée des chrétiens auprès du dragon.

tum magos, ut sibi nuntiarent illos ad draconem pervenisse. Orans igitur Silvester cum suis per gradus centum et quinquaginta descendit : magi verò sacrificantes et invocantes dæmonia, descendebant post eos. At ubi pervenerunt ad flatum draconis, comprehendit eos angustia, et ceciderunt : Silvester autem cum suis intravit ad draconem, ubi habitabat Satanas, et dixit ei : « Jesus Christus natus ex Virgine, « crucifixus et sepultus resurrexit et ascendit ad cœlos, « indè venturus est judicare vivos et mortuos. Ex- « specta eum fixus in loco isto, donec veniat. » Tunc apprehendens eum, ligavit os ejus filo canabineo tripliciter torto, quod secum portaverat ; et imponens super ceram, signavit annulo ferreo, qui signum crucis habebat sculptum ; apprehensusque portas æreas, quæ ibi erant, egrediens, ad se adduxit, et in circulos earum induxit catenam, quam secum portaverat ; et cùm clausisset eas, ait : « Hoc dicit apostolus Christi « Petrus : istæ januæ non aperiantur, usque ad diem « judicii. » Clavem verò catenæ subterravit ; et cùm omnia sibi à beato Petro præcepta complêsset, ascendit indè. Cùmque invenisset magos volutantes se in terrâ præ angustiâ, factâ oratione, elevavit eos, et secum eduxit. Qui mox cursu rapidissimo pergentes, sani detulerunt codices maleficiorum suorum, et projicientes eos ad pedes beati Silvestri, incenderunt eos, dicentes : « Sic ardeant qui non credunt in Christum, « filium Dei, quem Silvester prædicat ! » Transacto autem anno, ministri draconis probantes apud se quòd verè superatus esset draco, prosternentes se pedibus

Silvestre descendit en priant avec ses compagnons cent cinquante marches. Les mages les suivaient en invoquant les démons et en leur sacrifiant; mais dès qu'ils furent parvenus sous le souffle du dragon, ils furent saisis d'angoisses et tombèrent à la renverse. Quant à Silvestre, il pénétra avec les siens jusqu'au monstre, où habitait Satan, et lui dit : « Jésus-Christ, né d'une « vierge, qui a été crucifié et enseveli, est ressuscité « et monté aux cieux d'où il viendra juger les vivans « et les morts. Lié dans ce lieu, tu attendras sa venue. » Alors il le saisit, il lui lie la gueule avec un fil de chanvre tordu en trois, qu'il avait apporté; et mettant de la cire dessus le fil, il le scella d'un anneau de fer, sur lequel était gravé le signe de la croix. Puis empoignant les portes d'airain qui se trouvaient là, il les tira en sortant, passa une chaîne dans les cercles qu'elles formaient, et les ayant fermées, dit : « Voici « ce qu'ordonne Pierre, l'apôtre de Jésus-Christ : « *Que ces portes ne s'ouvrent qu'au jour du jugement.* » Après avoir enfoui sous terre la clé de la chaîne, et accompli tous les préceptes qu'il avait reçus de saint Pierre, il remonta; et ayant trouvé les mages qui se roulaient par terre de douleur, il fit une oraison, les releva, et les emmena avec lui. Ceux-ci s'avançant d'un pas rapide, et se voyant guéris, apportèrent les livres de leurs maléfices, et les jetant aux piés de saint Silvestre, les brûlèrent en disant : « Qu'ainsi soient « brûlés ceux qui ne croient pas au Christ, fils de « Dieu, que Silvestre annonce ! » Un an après, les ministres du Dragon reconnaissant que le monstre avait été véritablement vaincu, se prosternèrent aux piés du bienheureux Silvestre, et crurent tous en Jésus-Christ. C'est ainsi que le peuple romain a été délivré

beati Silvestri, crediderunt omnes in Christum. Sic factum est ut populus romanus à duplici morte liberaretur, id est, à culturâ draconis et à veneno ejus. In ipso autem anno baptizati sunt triginta millia virorum, exceptis mulieribus et parvulis. Actor. Extat epistola Constantini generalis ad omnes episcopos, quam inter decreta Patrum Isidorus collocavit; in quâ idem Constantinus modum suæ conversionis exponit, et ecclesiam romanam omnibus ecclesiis præesse decrevit, in hunc modum.

CAPITULUM L.

Epistola generalis Constantini de conversione suâ (1).

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, impe-
« rator Cæsar Flavius Constantinus sanctissimo patri
« patrum Silvestro, omnibusque ejus successoribus,
« urbis Romæ episcopis, ac ceteris omnibus catholicis
« episcopis, eidem sacrosanctæ romanæ ecclesiæ, per
« hanc nostram imperialem constitutionem, subjec-
« tis nunc et in posteris temporibus; gratia, pax,
« charitas, gaudium, cum omnibus vobis. Ea quæ
« Salvator noster, Altissimi filius, per sanctos apos-
« tolos suos Petrum et Paulum, interveniente patre
« nostro Silvestro, mirabiliter operari dignatus est,

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 54.

d'une double mort, c'est-à-dire, du culte et du venin du dragon. La même année, trente mille hommes reçurent le batême, sans compter les femmes et les enfans. L'AUTEUR. Il nous reste une lettre encyclique de Constantin à tous les évêques, qu'Isidore a insérée entre les décrets des Pères, et dans laquelle le même empereur expose le fait de sa conversion, et ordonne à toutes les églises de reconnaître la prééminence de celle de Rome. La lettre est conçue en ces termes :

CHAPITRE L.

Lettre circulaire de Constantin sur sa conversion.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'empe-
« reur César Flavius Constantin au très-saint Père des
« pères, Silvestre, et à tous ses successeurs, évêques
« de Rome, ainsi qu'à tous les autres évêques catho-
« liques soumis maintenant et à l'avenir, par notre
« présente constitution impériale, à ladite très-sainte
« Eglise romaine; grace, paix, charité, joie soient
« avec vous. Les miracles que notre Sauveur, fils
« du Très-Haut, a daigné opérer par ses saints apôtres
« Pierre et Paul, à l'intervention de notre père le
« bienheureux Silvestre, pour l'instruction de tous les
« peuples, notre bonté s'est empressée de les publier
« avec sincérité. Lorsqu'une lèpre hideuse dévorait

« ad agnitionem omnium populorum, liquidâ enarra-
« tione propagare studuit nostra benignitas. Nàm
« cùm validissima squaloris lepra carnem meam in-
« vasisset nec aliquis medicorum curam posset adhi-
« bere, advenerunt sacerdotes Capitolii, dicentes
« mihi fontem in Capitolio debere fieri, atque inno-
« centium sanguine compleri, meque calentem eo loco
« posse mundari. Itaque, secundùm eorum dicta,
« aggregatis plurimis innocentibus infantibus, dùm
« vellent sacrilegi paganorum sacerdotes eos mactare
« et ex eorum sanguine fontem replere, cernens se-
« renitas nostra lacrymatus matrum eorum, illicò
« facinus exhorruit, misertusque eis proprios illis res-
« titui filios præcepi, datisque vehiculis et donis con-
« cessis, gaudentes ad propria relaxavi. Eâdem igitur
« transactâ die, nocturno nobis facto silentio, dùm
« somni tempus advenisset, adsunt apostoli Petrus et
« Paulus, dicentes mihi : « Quoniàm flagitiis impo-
« suisti terminum, et effusionem sanguinis innocentis
« horruisti, missi sumus à Christo Domino dare tibi
« sanitatis recuperandæ consilium. Audi ergò et fac.
« Silvester, episcopus civitatis, ad montem Siraptem
« tuas persecutiones fugiens, in cavernis petrarum
« cum suis clericis latebram fovet. Hunc cùm ad te
« adduxeris, ipse tibi piscinam pietatis ostendet, in
« quâ dùm te tertiò merserit, omnis te valitudo ista
« lepræ deseret. Quod cùm factum fuerit, hanc tu
« vicissitudinem salvatori tuo compensa, ut omnes
« jussu tuo per orbem totum ecclesiæ restaurentur.
« Te autem ipsum in hâc parte sacrifica, ut idolorum

« notre chair, et que nous étions abandonné des mé-
« decins, les prêtres du Capitole survinrent, et nous
« conseillèrent de faire préparer une fosse dans leur
« temple, de la remplir du sang des innocens, et de
« nous y plonger pour nous guérir. Suivant leur avis,
« nous fîmes rassembler plusieurs enfans; mais tandis
« que ces prêtres païens et sacrilèges se disposaient à
« égorger et à remplir de leur sang la fontaine, notre
« sérénité, touchée des larmes des mères, conçut une
« horreur subite de ce crime; et ayant pitié d'elles,
« nous ordonnâmes que leurs enfans leur fussent ren-
« dus. C'est pourquoi je les ai renvoyés tous joyeux
« chez eux, après leur avoir fourni des voitures et fait
« des présens. Pendant la nuit qui suivit cette journée,
« au milieu des ténèbres et de notre sommeil, les apô-
« tres Pierre et Paul apparurent devant nous et nous
« dirent : « C'est parce que tu as mis un terme à tes
« crimes, et que tu as eu horreur de verser le sang
« innocent, que le Christ notre Seigneur nous a en-
« voyés pour te donner un avis qui doit te rendre
« la santé. Ecoute donc et exécute. Silvestre, évêque
« de Rome, qui s'est enfui au mont de Sérapis pour se
« mettre à l'abri de tes persécutions, reste caché dans
« des cavernes avec ses clercs. Lorsque tu l'auras fait
« venir devant toi, il te fera connaître une piscine de
« piété, qui te guérira de la lèpre, après que tu t'y
« seras plongé trois fois. Après cela, pour témoigner
« ta reconnaissance à ton Sauveur, ordonne que toutes
« les églises du monde soient rétablies. Offre toi-même
« le sacrifice de ta personne dans cette circonstance,
« et renonçant à ta superstition envers les idoles, ho-
« nore et adore le Dieu vivant, qui est le seul et vrai
« Dieu. — En nous réveillant, nous mandâmes notre

« omnium superstitione relictâ, Deum vivum qui
« solus et verus est, adores et excolas. — Exsurgens
« igitur à somno, advocato magnifico patre et illu-
« minatore nostro Silvestro, omnia dixi verba mihi
« à sanctis apostolis præcepta; percunctatusque sum
« eum, qui essent isti duo, Petrus et Paulus? Ille
« ait, non eos verè dici deos, sed Dei apostolos, sal-
« vatoris Jesu Christi. Rursùm interrogavi utrùm
« illorum imagines haberet expressas, ut ex picturâ
« disceremus, hos esse quos revelatio docuerat. Tunc
« idem pater imagines apostolorum per diaconum
« suum exhibere præcepit. Quas dùm aspicerem, et
« illorum quos in somno videram, vultus in eis figu-
« ratôs agnoscerem, clamore coràm omnibus satrapis
« meis confessus sum eos esse quos in somno videram.
« Ad hoc beatus Silvester indixit nobis pœnitentiæ
« tempus, inter palatium nostrum Lateranense, in
« uno cilicio, ut omnia quæ à nobis impiè peracta et
« impiè disposita fuerant, vigiliis, jejuniis, lacrymis
« et orationibus apud Deum relaxari impetraremus;
« deindè apud præsulem irem, ibique abrenuntians
« Sathanæ pompis et operibus ejus, credere me in
« Deum patrem et filium et Spiritum Sanctum,
« spontè coràm omni populo professus sum; bene-
« dictâque fonte illic me trinâ mersione unda salutis
« purificavit; positoque me in fontis gremio, manum
« de cœlo me contingentem vidi propriis oculis; de
« quâ mundus exsurgens me ab omni lepræ squalore
« mundatum agnoscite.

« magnifique père et maître Silvestre, et nous lui com-
« muniquâmes ce qui nous avait été ordonné par les
« saints apôtres. Nous lui demandâmes ensuite qui
« étaient ces deux hommes nommés Pierre et Paul; et
« il nous dit que c'étaient non de vrais Dieux, mais les
« apôtres de Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ. Nous
« lui demandâmes de plus s'il avait leurs portraits,
« afin que nous pussions nous assûrer, d'après leurs
« images, s'ils étaient ceux que nous avions connus par
« la révélation. Alors le saint père nous fit présenter
« par son diacre les portraits des apôtres. Les ayant
« considérés et reconnus, nous témoignâmes par un
« cri, en présence de tous nos satrapes, que c'étaient
« les mêmes que nous avions vus en songe. Alors le
« bienheureux Silvestre nous fixa un tems pour faire
« notre pénitence, dans notre palais de Latran, et
« vêtu d'un simple cilice, afin d'obtenir de Dieu, par
« les veilles, le jeûne, les larmes et la prière, le pardon
« de toutes nos impiétés. Ensuite il nous prescrivit
« d'aller devant le juge. C'est là que renonçant à Satan,
« à ses pompes et à ses œuvres, nous avons confessé,
« de notre plein gré et en public, notre foi en Dieu
« le père, le fils et le Saint-Esprit. Puis une fontaine
« ayant été bénite, nous nous purifiâmes par une triple
« immersion dans l'onde du salut, et nous étant placé
« au milieu de l'eau, nous vîmes de nos propres ieux
« sortir du ciel une main qui nous toucha. Sachez donc
« qu'en sortant purifié de la fontaine nous nous trou-
« vâmes purgé de la lèpre. »

CAPITULUM LI.

De exaltatione romanæ ecclesiæ super omnes ecclesias (1).

« Igitur levatus de sacro fonte, utile judicavi unà
« cum satrapis meis et universo senatu, ampliùs quàm
« nostrum imperium et terrenum thronum sedem sa-
« cratissimam beati Petri gloriosè exaltari, tribuentes
« ei potestatem et honorificentiam imperialem; de-
« cernentesque sanctimus, ut principatum teneat,
« tàm suprà quatuor præcipuas sedes, scilicet An-
« tiochenam, Alexandrinam, Constantinopolitanam
« Hierosolymitanamque, etiàm super omnes in orbe
« terrarum Dei ecclesias; et qui pro tempore pontifex
« ejusdem romanæ ecclesiæ extiterit, celsior et prin-
« ceps cunctis sacerdotibus totius mundi existat; et
« quæcunque ad cultum Dei vel christianorum fidei
« stabilitatem procuranda sunt, disponat : justum
« quippe est ut ibi lex sancta caput teneat principatûs,
« ubi sanctarum legum institutor Jesus beatum Pe-
« trum apostolatûs obtinere præcepit cathedram, ubi
« et crucis patibulum sustinens beatæ mortis poculum
« sumpsit, suique domini et magistri imitator appa-
« ruit; et ibi gentes pro Christi nomine colla flectant,
« ubi doctor eorum beatus Paulus apostolus pro

(1) Vincent de Beauvais, XIV, 55.

CHAPITRE LI.

Élévation de l'Église romaine au-dessus de toutes les Églises.

« Après être sorti de la fontaine sacrée, nous avons « jugé, avec nos satrapes et tout le sénat, qu'il était « utile d'élever glorieusement au-dessus de notre em- « pire et d'un trône terrestre le très-Saint-Siége du « bienheureux Pierre, en lui accordant le pouvoir et « les honneurs impériaux ; et nous avons décrété qu'il « aurait la suprématie, tant sur les quatre principaux « siéges d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople « et de Jérusalem, que sur toutes les églises de Dieu « qui sont dans l'univers. Nous voulons aussi que le « pontife qui présidera à l'église romaine, soit au- « dessus et le prince de tous les prêtres du monde, et « qu'il dispose de tout ce qui concerne le culte de Dieu « et la stabilité de la foi chrétienne. Il est juste en effet « que la loi sainte occupe le premier rang de la prin- « cipauté, là où l'instituteur des lois saintes, Jésus- « Christ, a voulu que le bienheureux Pierre occupât « la chaire de l'épiscopat, au lieu même où suspendu « à la croix il prit la coupe de la mort des bienheureux, « et apparut marchant sur les traces de son seigneur « et maître ; il est juste aussi que les peuples courbent « la tête pour le nom du Christ, devant la ville où leur « docteur, le bienheureux apôtre Pierre, a souffert le « martire en tendant le cou pour son sauveur ; et qu'ils

« Christo extenso collo, martyrio coronatus est; ibi
« proni et humiliati cœlestis regis famulentur officio,
« ubi superbi terreni regis serviebant imperio. Intereà
« quoque nosse volumus omnem populum per orbem
« terrarum, construxisse nos, intrà palatium nos-
« trum Lateranense, Salvatori nostro ecclesiam à
« fundamentis cum baptismo, et de fundamentis ejus,
« secundùm numerum apostolorum, duodecim co-
« phinos terræ onustatos, propriis humeris aspor-
« tasse; quam sacrosanctam ecclesiam caput et ver-
« ticem omnium ecclesiarum universo orbe dici et
« coli ac prædicari sanctimus. Construximus itaque
« ecclesias beatorum Petri et Pauli, primorum apos-
« tolorum, quas auro et argento locupletavimus, ubi
« et sacratissima eorum corpora cum magno honore
« recondentes, thecas ipsorum ex electro, cui nulla
« prævalet elementorum fortitudo, construximus; et
« crucem ex auro purissimo et gemmis pretiosis per
« singulas eorum thecas posuimus atque clavis aureis
« confiximus.

« se prosternent et s'humilient au service du roi des « cieux, là même où ils obéissaient aux ordres d'un « roi terrestre et orgueilleux. Nous voulons de plus « que toute la terre sache que nous avons bâti, dans « notre palais de Latran, une église entièrement neuve « et un batistère à notre Sauveur, et que des fondations « de cette église nous avons emporté sur nos épaules « augustes douze corbeilles de terre, c'est-à-dire au- « tant qu'il y a d'apôtres. C'est cette même église qui, « suivant notre décret, doit être nommée, honorée et « proclamée la capitale et la souveraine de toutes les « églises du monde. Nous avons donc construit les « églises des apôtres saint Pierre et saint Paul, que « nous avons enrichies d'or et d'argent, sur le lieu « même où leurs corps sacrés ont été par nos soins in- « humés avec honneur et enfermés dans des châsses « d'ambre que nous avons fait fabriquer exprès, et que « ne sauraient détruire les outrages du tems. Nous « avons en outre placé une croix faite de l'or le plus « pur et des plus riches pierreries sur chacune de ces « deux châsses, auxquelles nous les avons fixées avec « des clous d'or. »

CAPITULUM LII.

De imperio et imperialibus collatis beato Silvestro papæ (1).

« Igitur sanctis apostolis, dominis meis, per eos « etiàm beato Silvestro, patri nostro et universali « papæ, omnibusque ejus in sede beati Petri succes- « soribus pontificibus, imperii nostri palatium Late- « ranense contradimus, quod in orbe omnibus pala- « tiis præfertur atque præcellit; deindè diadema « capitis nostri, simulque phrygium superhumeralem, « qui imperiale circumdare assolet collum, et chla- « mydem purpuream tunicamque coccineam et omnia « imperialia indumenta et omnem processionem im- « perialis culminis et gloriam potestatis nostræ. Et « quemadmodùm imperialis potentia diversis officiis « cubiculariorum et ostiariorum et omnium excubi- « torum ornatur, ità et sanctam romanam ecclesiam « decorari volumus; et ut ampliùs pontificale decus « præfulgeat, decrevimus et hoc, ejusdem ecclesiæ « clericis ex linteaminibus candidissimo colore equos « eorum decorari, et ità equitari. Decrevimus et hoc, « ut venerabilis pater Silvester et omnes ejus succes- « sores pontifices, diadema, quod ex capite nostro

(1) Vincent de Beauvais, XIV, 56.

CHAPITRE LII.

De l'Empire et des ornemens impériaux conférés au bienheureux pape Silvestre.

« C'est pourquoi nous cédons aux saints apôtres, nos « maîtres, et, pour eux, au bienheureux Silvestre, « notre père et pape de l'Eglise universelle, ainsi qu'à « tous les pontifes ses successeurs au siège de saint « Pierre, notre palais impérial de Latran, qui l'emporte « sur tous les palais de la terre, et de plus le diadème « de notre tête, ainsi que la mitre phrigienne qui sert « à couvrir le cou de l'empereur, la chlamide de pour- « pre, la tunique d'écarlate et tous les insignes impé- « riaux avec l'ensemble des honneurs qui y sont atta- « chés et qui font la gloire de notre dignité. De même « que le pouvoir impérial est rehaussé par les divers « offices des cubiculaires, des huissiers et des gardes; « de même nous voulons que l'église romaine en soit « accompagnée; et pour ajouter encore à l'éclat de la « dignité pontificale, nous ordonnons que les clercs « de la même église montent des chevaux ornés de « draperies d'une blancheur éblouissante. Nous ordon- « nons aussi que le vénérable père Silvestre et tous les « pontifes ses successeurs, se ceignent du diadème fait « de l'or le plus pur et des pierres les plus précieuses, « que nous avons détaché de notre front pour le re- « mettre à ce saint prélat, et qu'ils le portent sur leurs

« illi concessimus, ex auro purissimo et gemmis pre-
« tiosis uti debeant, et eorum capite ad laudem Dei
« pro beati Petri honore gestare. At ipse beatissimus
« papa super coronam clericatûs quam gerit, om-
« ninò ipsâ ex auro non est passus uti coronâ. Phry-
« gium quoque candido nitore splendidum, resur-
« rectionem dominicam designans, ejus sacratissimo
« vertici manibus nostris imposuimus; et tenentes
« frænum equi ipsius, pro reverentiâ beati Petri,
« stratoris officium ei exhibuimus : statuentes eodem
« phrygio omnes ejus successores uti in processio-
« nibus ad imitationem imperii nostri. Et ut pontifi-
« calis apex non vilescat, sed ampliùs quàm terreni
« imperii dignitas et gloriæ potentiâ decoretur, ecce
« tàm palatium nostrum, ut prælatum est, quàm
« urbis Romæ et omnis Italiæ seu occidentalium re-
« gionum provincias, loca et civitates, patri nostro
« Silvestro ejusque successoribus, decrevimus dispo-
« nendum, ac jure romanæ ecclesiæ permanendum.
« Undè congruum perspeximus nostrum imperium
« et regni potestatem orientalibus partibus trans-
« ferri, et in Byzantiæ provinciâ in optimo loco,
« nomini nostro, civitatem ædificari, et illùc impe-
« rium nostrum constitui; quoniàm, ubi principatus
« sacerdotum et christianæ religionis ab imperatore
« cœlesti constitutum est, justum non est ut impe-
« rator terrenus habeat potestatem. Denique coràm
« Deo, qui nos regnare præcepit, et coràm terribili
« ejus judicio, obtestamur, quòd hoc nostrum impe-
« riale constitutum omnes successores nostros impe-

« têtes pour la gloire de Dieu et le respect dû à saint « Pierre. Mais le bienheureux pape Silvestre s'est absolument refusé à mettre sur la couronne cléricale dont il « est orné, cette autre couronne d'or que nous lui avions « destinée. Nous avons imposé sur son chef sacré la « mitre d'une blancheur éclatante, qui est le signe de la « résurrection du Seigneur ; et tenant la bride de son « cheval, nous avons fait pour lui, en l'honneur de « saint Pierre, l'office d'un valet de pié, ordonnant « que tous ses successeurs porteraient la même mitre « dans les processions, à l'imitation de ce qui se pratique « par l'empereur lui-même. Et de peur que la dignité « pontificale ne vînt à s'avilir, et afin que sa considération et son glorieux pouvoir l'emportent sur les « attributions de tous les empires de la terre, nous « avons décrété que notre palais, dont il a été question, « ainsi que les provinces, les villes et autres lieux de « Rome, de toute l'Italie et des contrées occidentales, « seraient dévolus à Silvestre, notre saint père, et à « ses successeurs, et demeureraient sous la domination « de l'église romaine. C'est pourquoi nous avons trouvé « bon de transporter notre empire et le pouvoir de la « royauté en Orient, et de bâtir dans la province de « Bizance, dans une situation excellente, une ville à la- « quelle nous donnerons notre nom, et qui deviendra « le siège de notre gouvernement ; parce qu'il ne serait « pas juste qu'un empereur terrestre exerçât l'autorité « aux lieux mêmes où la domination des prêtres et de « la religion chrétienne a été établie par l'empereur « céleste. Enfin nous défendons en présence de Dieu, « qui nous a élevé au trône, et en vue de son jugement « terrible, à tous les empereurs qui viendront après « nous, à tous les grands de l'empire et à tous les

« ratores et cunctos optimates et universum populum
« in nostro imperio, nulli quocunque modo licere,
« hæc quæ à nobis imperiali sanctione sacrosanctæ
« romanæ ecclesiæ vel ejus pontificibus concessa sunt,
« refragari aut confringere, vel in quocunque con-
« vellere. Si quis autem in hôc temerator aut con-
« temptor extiterit, æternis condemnationibus subja-
« ceat innodatus, et sanctos Dei principes apostolo-
« rum Petrum et Paulum sibi, in præsenti vitâ et in
« futurâ, sentiat contrarios, atque in inferno inferiore
« concrematus cum diabolo et omnibus impiis defi-
« ciat. Hujus verò imperialis decreti nostri paginam
« propriis manibus roborantes, suprà corpus beati
« Petri posuimus, eidem apostolo Dei immobiliter ob-
« servare spondentes, et nostris successoribus impera-
« toribus conservanda in mandatis relinquimus. (1) »

(1) Cet acte, qui se trouve assez rarement, est la fameuse donation de Constantin, qui en a imposé si long-tems aux peuples et aux princes mêmes. Voltaire en a donné une version abrégée et inexacte dans ses Essais sur les mœurs et l'esprit des nations. Tillemont, dans son Histoire des Empereurs, tome IV, page 659, note 65, prouve évidemment que Constantin n'a point été batisé à Rome par le pape Silvestre, mais dans son lit, auprès de Nicomédie, peu de tems avant sa mort. C'est ce que sur le témoignage d'Eusèbe, de saint Jérôme, de Théodoret, de Socrate, d'Évagre, du concile de Rimini et de la chronique d'Alexandrie, le cardinal du Perron et Papebrok dans les Bollandistes, ont reconnu contre Baronius. F.

« peuples de nos états, de révoquer, d'annuler ou de « violer en rien les concessions que nous avons faites « et sanctionnées en faveur de la sacro-sainte église « romaine et de ses pontifes. Que celui qui sera assez « téméraire, assez irrévérencieux pour braver notre « défense, soit damné éternellement, qu'il encoure la « disgrace des saints apôtres Pierre et Paul, en cette « vie et en l'autre, et qu'il brûle au fond des enfers « avec le diable et tous les impies. Après avoir con-« firmé et fortifié de notre propre main le présent acte « de notre volonté impériale, nous l'avons déposé sur « le corps de saint Pierre, en promettant au même « saint de l'observer religieusement, et nous recom-« mandons à tous les empereurs qui viendront après « nous de lui rester également fidèles. »

CAPITULUM LIII.

De translatione sedis imperialis ad Constantinopolim, et ædificatione civitatis Constantinopolis (1).

Tunc ædificavit sibi Bizantium, maritimam civitatem, et vocavit illam Constantinopolim de nomine suo. Ornavit denique illam diversis fabricis, et construxit in eâ plures ecclesias, quarum unam appellavit Irenem et aliam Apostolorum. Aliam verò dedicavit agiæ Sophiæ, id est, sanctæ sapientiæ, quæ Christus est; et aliam archangelo Michaeli. Transtulit etiàm eò omnes penè nobiles Romanorum et ordinem senatorum cum uxoribus et liberis eorum. Urbem verò Romam cum palatio suo, quod Lateranense dicitur, concessit apostolis Christi Petro et Paulo et sancto patri Silvestro. Sanctivit etiàm et instituit testamento, quòd omnia quæ ad ecclesiasticum ordinem pertinent, romani episcopi judicio dispositionem accipiant. Sed et per totum romanum imperium privilegia singulis civitatibus dedit, ut omnis populus christianus sub episcoporum ordinatione liberè Domino deserviret. *Ex libro Cosmographiæ.* Sic ergò dignitatem imperii Constantinopolim transtulit, instituens ut totius caput esset Orientis, et ad imperii romani memoriam Nova

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 57.

CHAPITRE LIII.

Translation du siège impérial à Constantinople, et édification de cette ville.

Alors Constantin bâtit pour lui Bizance, ville maritime, et l'appela de son nom Constantinople. Il l'embellit par diverses constructions, et érigea au milieu d'elle plusieurs églises, dont il nomma l'une Irène et une autre l'église des Apôtres. Il en dédia une troisième à sainte Sophie, c'est-à-dire à la sagesse divine, qui est le Christ, et une quatrième à saint Michel-archange. Il y transporta aussi presque tous les nobles romains et l'ordre des sénateurs avec leurs femmes et leurs enfans. Quant à la ville de Rome, il la donna avec le palais de Latran aux apôtres du Christ Pierre et Paul et au saint père Silvestre. Il sanctionna et institua par son testament, que tout ce qui appartenait à l'ordre ecclésiastique serait à la disposition souveraine de l'évêque de Rome. De plus il accorda aux différentes cités de l'empire romain des privilèges, qui permettaient à tout le peuple des fidèles de servir librement le Seigneur sous l'ordination des évêques. *Livre intitulé Cosmographie.* Ce fut ainsi qu'il transféra à Constantinople le siège impérial, en fesant de cette ville la capitale de tout l'Orient, et en la nommant la Nouvelle Rome, en l'honneur de l'empire romain. Plus tard, lorsque la cité de Bordeaux était assiégée, et

Roma diceretur. Verùm postmodùm cùm Burdegalis civitas obsideretur, et Arelas cum suâ provinciâ gentilibus opprimeretur, Gregorius Junior (1) papa infestationem paganorum non sustinens, metuens ne ulteriores romanæ gentis partes gentilis furor invadat, Karolum (2) regem Francorum, missis ei clavibus sepulchri sancti Petri et vinculis ejusdem, muneribus tantis invitat, ut romani senatûs patricius efficiatur. Quod humiliter ac devotè suscipiens Karolus, in romanum erigitur patronatum, strenuissimè pro fide pugnans et Romæ reipublicæ curam gerens. Huic successit Pipinus filius ejus, Karolo magno (3) monacho facto. Cui successit Karolus (4) filius ejus, qui duos habuit filios Karolum magnum (5) et Ludovicum. URBANUS PAPA. Karolum magnum Adrianus Pipinum nominavit. Karolus autem pro republicâ pugnans, tandem in ultimis vitæ suæ terminis imperii (6) nomen sumpsit; ut qui romani imperii defensor extiterat, pro tantis meritis acciperet Augusti nomen, et inter

(1) C'est le pape Grégoire III.

(2) Il s'agit ici de Charles Martel, duc d'Austrasie. Ces nonces du pape Grégoire III sont les premiers qu'on vit en France. *Voy.* les Annales de Metz, à l'année 741, dans le tome II, page 685, de D. Bouquet.

(3) Lisez *Karlomanno.*

(4) Le roi Pepin laissa deux fils, Charlemagne et Carloman, qui lui survécurent. Charlemagne eut quatre fils, Pepin le Bossu, Charles, Carloman, dit Pepin, roi d'Italie, et Louis. Ce dernier, qui fut surnommé le Débonnaire, est le seul qui survécut à son père.

(5) Il est ici question de Carloman, fils de Charlemagne, et batisé par le pape Adrien sous le nom de Pepin.

(6) Charlemagne fut couronné empereur le 25 déc. de l'an 800.

que la ville d'Arles, avec tous ses habitans, était opprimée par les Gentils, le pape Grégoire-le-Jeune ne pouvant résister à l'invasion des païens, et craignant de voir les derniers boulevarts du peuple romain devenir la proie des barbares, invita Charles, roi des Francs, en lui envoyant en présent les clés du tombeau de saint Pierre et les liens de ce grand apôtre, à prendre la qualité de patrice du sénat de Rome : Charles recevant cette proposition avec humilité et dévotion, fut élevé au patronat romain, et combattant courageusement pour la foi, prit soin de la république romaine. A ce prince succéda son fils Pepin, dont le frère, nommé Carloman, prit l'habit monastique. A Pepin succéda son fils Charles qui eut pour fils Carloman et Louis. LE PAPE URBAIN. Carloman fut nommé Pepin par le pape Adrien. Charlemagne ayant combattu pour la république, prit le titre d'empereur dans les derniers tems de sa vie : celui qui s'était fait le défenseur de l'empire romain, reçut pour ses mérites le titre d'auguste, et fut loué comme l'un des plus braves soldats de la Cour céleste. Ce fut à cette époque que finit la domination des empereurs grecs sur les Latins; mais Rome s'est montrée plus ennemie de son propre empereur que de personne autre, pendant tout le tems qu'elle s'est débattue entre deux maîtres. Placée entre le pontificat et l'empire, on la vit exclure l'un et mépriser l'autre. Ainsi donc en l'an du Seigneur 801, lorsque la dignité impériale brillait d'un grand lustre chez les Grecs, Charlemagne étant venu à Rome reçut du pape Léon et de tout le peuple romain un décret qui lui conférait le titre d'empereur et d'auguste, parce que les empereurs romains avaient eu autrefois leur siége à Rome. Depuis ce tems, la

cœlestes aulicos miles fortissimus prædicaretur. Ex tunc ergò apud Latinos est Græcorum potentia terminata, nullique Roma magis infesta est quàm imperatori suo, dùm duos dominos habere contendit, et inter pontificium et imperium posita, alterum excludit, alterum contemnit. Anno ergò Domini DCCCI°, cùm apud Græcos nomen imperatoris micaret, Karolus Romæ moram faciens, accepit à Leone papâ et omni populo romano decretum, ut Karolus nomen imperatoris indueret et Augusti, eo quòd Romani imperatores olim in urbe romanâ sedem habuissent. Ex eo igitur tempore, imperio Græcorum apud Occidentem evanescente, nomen rediit imperatoris ad quasdam partes Occidentis : ex quo quædam romani imperii facta est confusio de duobus nomen unum tenentibus; divisio enim minuit potestatem; et sicut à solo Deo Græcorum pendet imperium, ità à sede tantùm romanâ papa affirmat imperium Occidentis pendere. Apud principes quidem Alemanniæ imperatoris est electio, apud papam electi confirmatio et consecratio. Novâ distinctione imperator nominatur ut Dominus, consecratur ut non Dominus : Nempè imperialia non accipit insignia, quæ sibi soli collata papa conservat; ad altare modicum in latere basilicæ sancti Petri consecratur à solo papâ, cùm è diverso papa imperatoris insignia in sui consecratione teneat, et ad altare majus sancti Petri accipiat unctionem.

domination des Grecs s'évanouissant en Occident, le nom d'empire revint à quelques parties de cette région; ce qui a donné lieu à une certaine confusion au sujet de l'empire romain, en ce qu'un même nom était revendiqué à la fois par deux personnes. En effet la division affaiblit la puissance; et de même que l'empire des Grecs ne dépend que de Dieu, de même le pape affirme que l'empire d'Occident ne dépend que du siège romain. Il est vrai cependant que l'élection de l'empereur appartient aux princes d'Allemagne, et que le pape ne fait que confirmer l'élection et consacrer l'élu. Mais par une distinction nouvelle l'empereur est nommé comme maître et consacré comme seigneur; c'est-à-dire qu'il ne reçoit pas les insignes impériaux, que le pape seul garde comme lui ayant été conférés particulièrement. Le sacre de l'empereur se fait par le pape seul à un petit autel situé à l'un des côtés de la basilique de saint Pierre, tandis que le pape dans la cérémonie de sa consécration, tient en sa main les insignes de l'empire, et reçoit l'onction au grand autel de saint Pierre.

CAPITULUM LIV.

Qualiter Licinius imperator persecutus est christianos (1).

EUSEBIUS.

INTEREA Licinius, qui primò, quasi probitate morum, non solùm ab imperatore Constantio in societatem regni fuerat accitus, verùm et in propinquitate ex conjunctione susceptus, sororem namque Constantini in matrimonium acceperat; videns imperatorem non tàm vi et metu, quàm amore et religione omnibus imperare, et summâ veneratione cunctis esse mortalibus, præcipuè christianis; invidiâ percussus, occultis cum insidiis decipere paravit. At ille totus confidens in Deo, ad omnia se illo signo, quod ei cœlitùs monstratum fuerat, muniebat, nec ullis per hoc insidiis fieri obnoxius poterat. Verùm Licinius iratus quòd ille christianorum precibus juvaretur, et ideò tutus maneret, stultâ iracundiâ permotus, imperatori quidem apertum bellum indicit, regnique fidem societatemque contaminat, nostros verò privato et speciali odio persequi parat. Omnes christianos extrà palatium suum ejicit, crudeliter eos macerat, et tyrannicis edictis ipsos in carceribus retrudit, et exiliat.

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 58 et suiv.

CHAPITRE LIV.

Persécution des chrétiens par l'empereur Licinius.

EUSÈBE.

Cependant Licinius, qui d'abord avait été appelé, à cause de la droiture de son caractère, à partager l'empire avec Constance, et qui de plus était entré dans la famille de ce prince en épousant la sœur de Constantin; Licinius, dis-je, voyant que l'empereur gouvernait ses peuples plutôt par l'amour et la religion, que par la force et la crainte, et s'apercevant qu'il était vénéré de tous les mortels, surtout des chrétiens, fut rongé d'envie, et chercha à le surprendre dans des embûches secrètes. Mais l'empereur plein de confiance en Dieu se munissait contre tout accident du signe qui lui avait été montré dans les cieux, et par ce moyen se mettait à l'abri de tous les malheurs. Licinius irrité de le voir secouru des prières des chrétiens, et vivre ainsi dans une pleine sécurité, ne garda plus aucune mesure, et lui fit une guerre ouverte; il ne tint nul compte de sa foi ni de son association à l'empire, et se prépara à persécuter nos frères auxquels il portait une haine particulière et extrême. Il expulse de son palais tous les chrétiens, et les traite avec cruauté; par ses édits tiranniques il les fait jeter en prison et les chasse en exil. L'auteur. Un

Actor. Sub hôc procelloso turbine multi martyrisantur : nam sub Licinio passi sunt, vii idus martii apud Sebastem Armeniæ minoris, milites quadraginta; item sanctus Theogenes; item in Ponto in civitate Thomis (1) passio trium fratrum Argei, Narcissi et Marcellini, qui, sub Licinio principe, pro Christo martyrisati sunt, cum pluribus aliis, quorum nomina sunt in libro vitæ. Hugo Floriacensis (2). Postquàm hujus armis præcinctus tyrannidem cœpit Licinius agitare, Constantinus veris virtutibus adornatus, tot tantisque flagitiis ire obviàm parat, ut fidei adversarium trucidaret. Facta est igitur congressio in Bithyniâ circa Chrysopolim; et victus est Licinius atque comprehensus, et apud Thessalonicam capite truncatus; sicque dejecto Licinio et extincto, Constantinus mirâ bellorum felicitate soliditatem romani regni solus obtinuit.

(1) La ville de Tomi, que l'exil d'Ovide a illustrée.

(2) Vinc. de Beauv. XIV, 61.

grand nombre de saints furent martirisés pendant la durée de ce tourbillon orageux. Sous Licinius en effet furent mis à mort, le VII des ides de mars, à Sébaste de la petite Arménie, les quarante soldats (1); de même saint Théogènes; de même à Tomis, sur les bords du Pont-Euxin, les trois frères Argée, Narcisse et Marcellin, qui souffrirent le martire sous le règne de Licinius, avec plusieurs autres saints personages, dont les noms sont inscrits au livre de vie. HUGUE DE FLEURY. Lorsque Licinius commença à se conduire en tiran armé, Constantin qui était orné des vraies vertus, se prépara à s'opposer à de si grands et de si nombreux forfaits, et à détruire l'ennemi de la foi. Il se livra entre eux une grande bataille en Bithinie près de Scutari. Licinius fut vaincu, pris, et décapité à Thessalonique. Après le renversement et la mort de ce prince, Constantin obtint par l'heureux succès de sa guerre l'empire romain sans partage.

(1) La fête de ces quarante martirs se célèbre le 10 mars, c'est-à-dire, le VI des ides de ce mois, et non le VII, comme le porte notre texte.

CAPITULUM LV.

De Ario et hæresi suâ.

De concilio Nicæno Rufinus in Ecclesiasticâ Historiâ, libro x° (1).

Temporibus Constantini, erat presbyter quidam apud Alexandriam, nomine Arius : specie quidem religiosus, sed gloriæ et laudis ac vanitatis improbè cupidus, prava quædam de fide Christi proferre cœpit, et à substantiâ Patris Filium separare. Hugo, *ubi suprà.* Prædicabat Arius Filium creaturam esse, et Spiritum Sanctum ab eo creatum esse. Addebat etiàm quòd erat quandò non erat. Et cùm has faceret Arius inter Patrem et Filium et Spiritum Sanctum differentias, Alexander, ejusdem urbis episcopus, ei resistebat; sed cùm illum ab execrabili errore revocare non valeret, expulit eum ab ecclesiâ sanctâ. Ille verò contrà eum seditionem excitavit. Quòd audiens princeps pius Constantinus, coadunare fecit sanctam synodum apud Nicæam, Bithyniæ urbem, anno incarnationis dominicæ CCCXVI; conveneruntque ibi CCCXVIII episcopi : et hæc est prima sancta synodus universalis. Jàm papa Silvester defunctus fuerat, et

(1) Vinc. de Beauv., XIV, 62.

CHAPITRE LV.

Arius et son hérésie. Concile de Nicée.

Rufin, *Histoire ecclésiastique*, *livre* x.

Du tems de Constantin, vivait à Alexandrie un prêtre nommé Arius. Religieux en apparence, mais au fond avide à l'excès de louange, de gloire et d'éloges, il se mit à avancer de mauvais principes concernant la foi du Christ, et à séparer le fils de la substance du père. Hugue de fleury, *à l'endroit cité.* Arius annonçait que le fils était une créature, et que de lui avait été créé le Saint-Esprit. Il ajoutait aussi qu'il était quand il n'était pas. Alexandre, évêque d'Alexandrie, s'opposait à ces distinctions qu'Arius établissait entre le père, le fils et le Saint-Esprit; mais ne pouvant le tirer de son erreur exécrable, il le chassa de la sainte Eglise. Mais Arius excita contre l'évêque une sédition. A cette nouvelle, le pieux empereur Constantin fit assembler un concile à Nicée, ville de Bithinie, en l'an 316 de l'Incarnation, dans lequel furent présens trois cent dix-huit évêques. Ce fut le premier concile universel. Le pape Silvestre était déjà mort; Marc lui avait succédé, et Jules avait pris la place de Marc. Celui-ci occupait alors le siège apostolique; mais son grand âge l'empêcha d'assister au concile de

illi Marcus successerat, Marco verò Julius. Iste tunc in apostolicâ cathedrâ residebat; verùm tamen hic non interfuit concilio propter senectutis imbecillitatem, sed affuerunt pro eo Vitus et Vincentius, romanæ ecclesiæ presbyteri. ACTOR. In libro tamen pontificali legitur Silvestrum papam illi concilio interfuisse, et statuta quàmplurima de clericis et laicis statuisse : quid verò à parte rei fuerit discretioni legentium relinquimus (1).

CAPITULUM LVI.

De libellis episcoporum à Constantino exustis.

SOZOMENUS, *in Tripartitâ Historiâ* (2).

IN concilio Nicæno Constantinus princeps ultimus cum paucis introivit conventum, minori sede quàm episcopis sibi positâ; erat in medio nec resedit, donec episcoporum jussiones hoc sibi petiit concedi. RUFINUS *ubi suprà*. Et cùm ex omnibus ferè locis episcopi congregati diversis ex causis inter se quædam jurgia detulissent, frequenter interpellabatur, et à singulis

(1) On lit dans l'Art de vérifier les dates qu'Osius présidait au concile de Nicée au nom du pape Silvestre. Ce concile se tint en 325, et saint Silvestre occupa le trône pontifical depuis l'an 314 jusqu'à l'an 336.

(2) Vinc. de Beauv. XIV, 63.

Nicée, où il envoya, à sa place, Vitus et Vincent, prêtres de l'église romaine. L'Auteur. On lit cependant dans le livre pontifical que le pape Silvestre se trouva à ce concile, et qu'il y institua un grand nombre de réglemens au sujet des clercs et des laïques. Nous abandonnons à nos lecteurs le soin de discerner sur ce point la vérité (1).

(1) Il est aujourd'hui reconnu que le pape Silvestre n'assista point à ce Concile à cause de son âge avancé.

CHAPITRE LVI.

Constantin fait brûler les livres des évêques.

Sozomène, *Histoire tripartite*.

L'Empereur Constantin entra le dernier avec un petit nombre des siens dans l'assemblée du concile de Nicée. On lui avait préparé un siège moins élevé que celui des évêques; mais il se tint au milieu de la salle et ne s'assit qu'après en avoir demandé la permission aux prélats. Rufin. Comme les évêques, qui s'étaient rassemblés de presque toutes les parties du monde, se disputaient entre eux pour différens motifs, Constantin était souvent interpellé, et chacun lui présentait des mémoires. Mais lorsqu'il s'aperçut que des altercations de cette nature fesaient oublier la chose principale, il fixa un jour où les prélats devraient en

libelli offerebantur. At ille videns quòd per hujusmodi jurgia causa summi negotii frustraretur, diem certam statuit, quâ unusquisque episcoporum, si quid querimoniæ habere videretur, deferret; et cùm resedisset, suscepit à singulis libellos, quos simul omnes in sinu suo continens, nec quid in eis contineretur aperiens, ait ad episcopos: « Deus vos sacerdotes constituit, et « potestatem dedit vobis de nobis quidem judicandi; « et quidem nos à vobis rectè judicamur. Vos autem « qui nobis à Deo dati estis dii, non potestis ab ho« minibus judicari, quià non est conveniens ut homo « Deos dijudicet : sed Dei inter vos solius exspectate « judicium, de quo scriptum est : *Deus stetit in sy« nagoga deorum, etc.* Hic omissis jurgiis, ea quæ « ad fidem Dei pertinent, sine ullâ animorum con« tentione, discutite. » Cùmque hoc dixisset, omnes simul querimoniarum libellos exuri jussit, ne innotesceret ulli homini simulatio sacerdotum. Ità Patrum veritus est vitia publicare, et Cham reprobi filii maledictionem incurrere, qui patris verenda non texit. Ideoque alibi dixisse legitur Constantinus : « Verè si vidissem sacerdotem aut aliquem eorum « qui monastico habitu amicti sunt, peccantem, « chlamydem meam explicarem ad operiendum, ne « ab aliquo posset videri. »

référer auprès de lui, s'ils avaient quelque sujet de plainte. Lorsqu'il se fut rassis, il reçut de chacun d'eux des libelles, qu'il mit tous ensemble dans son sein ; et sans vouloir prendre connaissance de ce qu'ils contenaient, il dit aux évêques : « Dieu vous a fait « prêtres, et vous a donné le pouvoir de nous juger « nous-mêmes ; et certes vous nous jugez avec équité. « Vous donc, qui nous avez été donnés comme des « dieux par le Dieu tout-puissant, vous ne pouvez être « jugés par les hommes, parce qu'il ne convient pas « que l'homme juge les dieux. C'est pourquoi attendez « pour vous le jugement de Dieu seul, de qui il est « écrit : *Dieu se tint dans la sinagogue des dieux, etc.* « Laissant maintenant de côté toutes les disputes, dis- « cutez, sans animosité, les points qui touchent à la « foi divine. » Après ce discours, tous les évêques ordonnèrent de brûler les libelles de leurs plaintes, afin que personne ne connût les haines réciproques des prêtres. Ce fut ainsi que l'empereur craignit de publier les vices des Pères, et d'encourir la malédiction du fils réprouvé Cham, qui ne couvrit pas la honte de son père. On rapporte aussi ailleurs que Constantin dit : « Certes si je voyais pécher un prêtre ou quelqu'un de « ceux qui sont vêtus de l'habit monastique, j'éten- « drais ma chlamide pour le couvrir, afin qu'il ne fût « vu de personne. »

CAPITULUM LVII.

De institutione Symboli et exilio Arii, et de viris qui floruerunt temporibus Constantini (1).

RUFINUS, *ubi suprà.*

IGITUR discussis assertionibus Arii diutino multoque tractatu, placuit omnibus, et velut uno cunctorum ore et corde decretum est, *omoysion*(2) scribi debere, id est, ejusdem cum Patre substantiæ Filium confiteri. ACTOR (3). Tunc concorditer compositum est symbolum quod cantatur in Ecclesiâ in missâ post evangelium diebus ad hoc ordinatis. Arium igitur cum sibi adhærentibus in exilium expulerunt. ACTOR (4). Eodem tempore claruerunt in Dei ecclesiâ plures sancti confessores, ut potè beatus Nicolaus Myrrheorum episcopus; beatus Jacobus cognominatus Sapiens, Nisibonensis, id est Antiochenensis, episcopus; item sanctus Evurtius, Aurelianensis episcopus; item Lactantius, qui magnus in Græciâ compilator extitit librorum, quorum translationes non reperimus (5).

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 166.

(2) Ομόσιον.

(3) Jacques de Guyse.

(4) Le même.

(5) Vinc. de Beauv. dit (XIV, 89) *Omnium opusculorum nihil*

CHAPITRE LVII.

De l'institution du Simbole, de l'exil d'Arius, et des personages qui fleurirent du tems de Constantin.

RUFIN.

Les assertions d'Arius ayant été discutées longuement et soigneusement, il plut à tous, et il fut décrété comme d'un seul avis et d'une seule voix, qu'on devait écrire *omousion*, c'est-à-dire, confesser que le Fils était de même substance que le Père. L'AUTEUR. Ce fut alors qu'on composa avec un accord unanime le simbole que l'on chante dans l'Eglise à la messe après l'Evangile et à des jours réglés. Arius fut chassé en exil avec tous ses partisans. L'AUTEUR. Dans le même tems brillèrent dans l'église de Dieu plusieurs saints confesseurs, tels que l'évêque de Mire, saint Nicolas; saint Jacques surnommé le Sage, évêque de Nisibe ou d'Antioche; saint Euverte, évêque d'Orléans, Lactance, qui compila dans la Grèce un grand nombre de livres dont nous n'avons pu trouver les traductions. Du tems du même Constantin fleurit aussi Eusèbe, évêque de Césarée de Palestine, qui fut très-versé dans les saintes écritures, et se montra un investigateur diligent de la bibliothèque divine (1), ainsi que le martir

apud nos reperi prœter septem libros adversùs gentes. Cet ouvrage contre les Gentils est d'Arnobe, qui fut le maître de Lactance, écrivain latin dont nous avons les ouvrages.

(1) C'est-à-dire de la Bible.

Floruit etiàm tempore Constantini Eusebius (1), Cæsareæ Palestinæ episcopus, qui in scripturis divinis studiosissimus fuit, et bibliothecæ divinæ cum Pamphilio martyre diligentissimus pervestigator. Edidit multa volumina, ex quibus sunt : in Isaiâ libri decem ; contrà Porphyrium, qui eodem tempore scribebat in Siciliâ, ut quidam putant, scripsit libros viginti duos (2); item pro Origene libros sex ; commentarios eruditissimos in centum et quinquaginta psalmos ; item de vitâ Pamphili libros tres ; item de martyribus alia opuscula ; item Ecclesiasticæ Historiæ libros decem ; item chronicorum canonum omnimodam historiam, et multa alia. Ex libris Ecclesiasticæ Historiæ et chronicorum Eusebii in hôc opere (3) suis locis inserui. Scripsit enim chronicorum historiam, à primo anno Abrahæ usque ad annum Domini CCCXXVII (4), quam Hieronymus ex græco in latinum transferens, ulteriùs prosecutus est eam usque ad annum Domini CCCLXXIX^um ; deindè Prosper historiam continuat usque ad annum Domini CCCCLXI ; sed Sigibertus

(1) Ici Jacques de Guyse copie Vincent de Beauvais ; XIV, 90.

(2) L'édition de Vincent de Beauvais porte 25 ; Suidas dit 30, dont 20 seulement existaient du tems de saint Jérôme. *Fabricius, bibliot. græc.* l. v, c. 4. n. 26.

(3) Cette phrase est de Vincent de Beauvais.

(4) L'édition de Scaliger de la Chronique d'Eusèbe s'arrête à l'an 327, et celle de Venise à l'an 329, et toutes deux aux mêmes événemens ; mais la supputation des années n'est pas la même dans l'une que dans l'autre. La dernière année de la chronique de saint Jérôme est marquée 379 dans l'édition de Scaliger, et 381 dans celle de Venise ; et la dernière année de la chronique de Prosper est marquée 446 dans la première, et 449 dans la seconde.

Pamphile. Il publia plusieurs ouvrages, dont dix livres sur Isaïe, vingt-deux livres contre Porphire, qui écrivait vers la même époque, en Sicile, ainsi que quelques-uns l'ont cru; six livres en faveur d'Origènes; des commentaires très-savans sur les cent cinquante psaumes; trois livres sur la vie de Pamphile; d'autres opuscules sur les martirs; dix livres de l'Histoire Ecclésiastique; une chronique universelle, et beaucoup d'autres ouvrages. J'ai inséré ici en leurs lieus des extraits de l'Histoire Ecclésiastique et des chroniques d'Eusèbe. Il a écrit des chroniques historiques, qui commencent à la première année d'Abraham et vont jusqu'à l'an de Jésus-Christ 327 : saint Jérôme les a traduites du grec en latin et continuées jusqu'à l'an du Seigneur 379. Ensuite Prosper les a conduites jusqu'à l'an 461. Sigebert, moine de Gemblours, reprend depuis l'année 381 jusqu'à l'an 1113; c'est lui qui nous servira de guide au livre suivant. Eusèbe a de plus composé une histoire de l'Eglise en dix livres, comprenant le tems qui s'est écoulé entre l'ascension du Seigneur et la victoire de Constantin, c'est-à-dire l'époque où ce prince, déjà partisan de la religion chrétienne et adorateur du vrai Dieu, quoique non encore batisé, s'avança pour combattre Maxence, tiran de la ville de Rome, après qu'il eut vu dans les cieux le signe qui lui assurait la victoire. Rufin, prêtre d'Aquilée, a traduit du grec en latin l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe. Outre cela, Eusèbe a compilé, ainsi qu'on le rapporte, en vingt livres, les passions des martirs, des évêques, des confesseurs, des vierges et des femmes saintes de presque toutes les provinces. SAINT JÉRÔME, *des Hommes illustres.* Sous le règne de Constantin, fleurit le moine Antoine, dont Athanase, évêque d'A-

incipit ab anno Domini CCCLXXXI (1). Exinde Sigebertus, Gemblacensis monachus, usque ad annum Domini MCXIII^um^, cujus historiam in libro sequenti diligenter prosequemur (2). Historiam quoque ecclesiasticam texuit Eusebius in libris decem, ab ascensione Domini usque ad victoriam Constantini, cùm scilicet jàm christianæ religionis fautor, verique Dei venerator, nondùm tamen baptizatus, processit ad bellum contrà Maxentium, urbis Romæ tyrannum, ostenso ei cœlitùs signo in quo vinceret. Hos libros Rufinus, presbyter Aquilegiæ, transtulit de græco in latinum. Prætereà idem Eusebius, ut legitur, penè omnium provinciarum passiones martyrum et episcoporum et confessorum et sacrarum virginum ac mulierum in viginti libris comprehendit. HIERONYMUS, *de Illustribus viris*. Regnante etiàm Constantino, floruit Antonius monachus, cujus vitam Athanasius, Alexandriæ episcopus, insigni volumine prosecutus est. Item floruerunt Vincentius et Florentius confessores.

(1) La Chronique de Sigebert, publiée en 1513 par Henri Estienne, commence en effet à l'an 381, et finit à l'an 1113 : les additions qui ont été faites à l'ouvrage de Sigebert, descendent jusqu'à l'an 1210.

(2) Cette dernière phrase est de Jacques de Guyse, et ce qui suit appartient à Vincent de Beauvais.

lexandrie, a écrit la vie dans un ouvrage remarquable. Ce fut à la même époque que fleurirent les confesseurs Vincent (1) et Florent (2).

(1) Saint Vincent, l'un des plus illustres martirs de Jésus-Christ, naquit à Saragosse en Espagne, et fut l'une des victimes des ordres donnés l'an 303 de notre ère par les empereurs Dioclétien et Maximien. On place sa mort au 22 janvier de l'an 304. Voyez *Prudence*, hymne 5, et les sermons 274, 275, 276 et 277 de saint Augustin. Godescard en parle sous le 22 janvier.

(2) Saint Florent est le patron de la ville de Roye en Santerre, aujourd'hui dans le département de la Somme, arrondissement de Montdidier. L'opinion commune a presque toujours fait saint Florent frère de saint Florien, martirisé à Lorch, ville ruinée de la Norique, qui est maintenant dans la haute Autriche sur le Danube. On met le tems de ce martire sous Dioclétien : on ajoute que Florent voyant son frère mort, quitta son pays après avoir souffert lui-même divers tourmens pour la défense de Jésus-Christ, et qu'il se réfugia dans les Gaules. Voyez les *Act. SS. Flor.* dans la Collection du père le Cointe, an. 694, n. 13. Mais Baillet trouve ces actes suspects, parcequ'ils disent que Florent se mit sous la discipline de saint Martin évêque de Tours, bien postérieur à cette époque. Il est possible que ce dernier fait soit une addition d'un copiste ignorant, qui a confondu ensemble deux saints Florent.

CAPITULUM LVIII.

De inventione sanctæ crucis, et opinione Hieronymi de Constantino (1).

RUFINUS, *ubi suprà.*

INTEREA Helena, divinis admonita visionibus, Hierosolymam petit, atque ibi locum, in quo sacrosanctum Christi corpus patibulo affixum pependerat, ab incolis perquirit. Qui idcircò difficilis ad inveniendum erat, quià ab antiquis persecutoribus simulacrum in eo Veneris fuerat defixum, ut si quis christianorum in loco illo Christum adorare voluisset, Venerem videretur adorare; et ob hoc infrequens et penè oblivioni datus fuerat locus. ACTOR (2). Peregit igitur beata Helena tantùm, quòd reperit pretiosum lignum sanctæ crucis, prout clariùs habetur in historiâ super ejus inventione conscriptâ, quam dictus Rufinus longo sermone contexuit. ACTOR (3). Verùm quià justum est, ut opiniones solemnium doctorum de arduis huic operi inscribamus, idcircò decrevimus opinionem Hieronymi, quæ suprà dictis videtur ob-

(1) Vinc. de Beauv. XIV, 94.

(2) Jacques de Guyse.

(3) Vinc. de Beauv. XIV, 102. Mais la dernière phrase du chapitre est de Jacques de Guyse.

CHAPITRE LVIII.

Invention de la sainte Croix, et opinion de saint Jérôme sur Constantin.

RUFIN.

CEPENDANT Hélène, avertie par des visions divines, se rendit à Jérusalem, et s'informa auprès des habitans du lieu où le corps sacré du Christ avait été suspendu à la croix. Ce lieu était difficile à reconnaître, parce que les anciens persécuteurs y avaient placé une statue de Vénus, afin que si quelque chrétien eût voulu y adorer le Christ, il parût adorer Vénus : c'est pourquoi ce lieu saint avait cessé d'être fréquenté et était tombé presque entièrement dans l'oubli. L'AUTEUR. Enfin Hélène fit tant, qu'elle découvrit le précieux bois de la sainte Croix, comme il est clairement expliqué dans l'histoire de cette découverte, que Rufin a écrite avec les plus grands détails. L'AUTEUR. Comme il convient de rapporter ici les opinions des plus célèbres docteurs sur les points les plus difficiles, nous avons résolu de ne pas passer sous silence celle de saint Jérôme qui paraît contraire à ce que nous avons raconté plus haut. En effet nous lisons dans sa chronique, que l'empereur Constantin envoya ses enfans à Antoine avec une lettre pleine d'estime pour lui, et qu'il tua de la manière la plus cruelle son fils Crispus et Fausta son épouse. Ayant reçu le batême, dans les derniers tems de sa vie, d'Eu-

viare, sub silentio non præterire. Dicit enim in suâ chronographiâ, quòd Constantinus imperator cum liberis suis honorificas ad Antonium litteras direxit, Crispum autem filium suum interfecit crudelissimè, et uxorem suam Faustam; extremo autem vitæ suæ tempore, ab Eusebio, Nichomediæ episcopo, baptizatus in Arianum dogma declinavit, à quo, inquit, usque in præsens tempus, ecclesiarum rapinæ et totius orbis discordia secuta est. Mirandum quomodo tantus doctor tàm solemnia facta ab Ecclesiâ approbata, prout patet in legenda sancti Silvestri et in inventione sanctæ crucis, quorum legendæ in ecclesiâ romanâ leguntur, subticuerit aut neglexerit. Causas etiàm quare filium suum et uxorem dictus Constantinus interfecerit nullibi reperire potui; vel fortè bis fuit baptizatus, vel fortè loquitur de alio Constantino. Quare quid indè fuerit discretioni legentium derelinquo (1).

(1) Eusèbe, qui écrivait sous les ieux même des fils de Constantin, raconte le batême de ce prince, et ce témoignage est au-dessus de toute exception. Il est confirmé par ceux de saint Ambroise, de saint Prosper, de Socrate, de Théodoret, de Sozomène, d'Évagre, de Gélase de Cyzique, de saint Isidore et de la Chronique d'Alexandrie. Tant d'autorités ne sont contredites que par les faux actes de saint Silvestre, et par quelques autres pièces de même valeur. *Lebeau*, Bas-Emp., t. I, p. 292, édit. 1819. Les cruautés de Constantin envers sa famille sont avouées et condamnées aujourd'hui par tous les auteurs. Ils ne s'expliquent pas aussi franchement à l'égard de ses sentimens religieux, sur lesquels la plupart gardent le silence, et paraissent n'avoir fait aucune attention au passage cité de la Chronique de saint Jérôme, passage d'autant plus difficile à rétorquer, qu'il est certain qu'un des sectateurs les plus fougueux d'Arius, l'évêque Eusèbe de Nicomédie, se rendit entièrement maître de l'esprit de Constantin dans les dernières années de la vie de ce prince.

sèbe évêque de Nicomédie, il tomba dans l'arianisme, ce qui a occasioné jusqu'à nos jours, dit saint Jérôme, le pillage des églises et jeté la discorde dans tout l'empire. Il est surprenant qu'un si grand docteur ait passé sous silence ou omis à dessein les actes si célèbres de Constantin, que l'Eglise a approuvés, qui sont rapportés dans la légende de saint Silvestre et dans l'Histoire de l'invention de la sainte Croix, et qui se récitent dans l'église romaine. Du reste je n'ai pu trouver nulle part pour quelle raison Constantin a tué son fils et son épouse. Peut-être a-t-il été batisé deux fois (1), ou peut-être qu'il s'agit dans saint Jérôme d'un autre Constantin. Je laisse la solution de ces difficultés à la discrétion de mes lecteurs.

(1) On peut consulter sur ce sujet les Bollandistes, sous la date du 21 mai, p. 17, § 19. Papebrok s'y décide, contre Baronius, en faveur d'Eusèbe, et suit en cela, comme il le dit, le sentiment de presque toutes les personnes un peu habiles de la France. Il réfute aussi l'imagination encore plus insoutenable de ceux qui ont voulu dire que Constantin avait été batisé à Rome par saint Silvestre et rebatisé à la mort par Eusèbe de Nicomédie. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tome IV, p. 660.

CAPITULUM LX.

De ignominiosâ morte Arii (1).

RUFINUS, *libro* X°.

DENIQUE quidam, nomine Eusebius, arianus, fidelis tamen simulans, opportunitatem temporis nactus et principis familiaris effectus, omnia revolvere et in irritum concilii Nicæni gesta revocare molitur. Arium venire fecit, et imperialibus edictis concilium denuò Constantinopolim convocari. Quò illi maximè convenerunt qui Arium et Eusebium sectabantur. Qui sæpè cum Alexandro, Alexandriæ episcopo, congressi ut Arium susciperet, ad ultimum certam diem statuentes, denuntiaverunt, ut aut ipse Arium susciperet, aut, si reniteretur, se ecclesiâ pulso et in exilium truso, ab alio suscipiendum sciret. Tunc ille nocte, quæ ad constitutam intererat diem, sub altari jacens, atque in oratione et lacrymis eam totam pervigilem ducens, ecclesiæ causam Domino commendabat. Cùmque lux orta fuisset, nec tamen ab oratione Alexander cessaret, Eusebius cum suis omnibus, velut hæretici belli signifer, domum Arii matutinus

(1) Vinc. de Beauv. XV, 2.

CHAPITRE LX.

Mort ignominieuse d'Arius.

RUFIN, *livre* x.

ENFIN un Arien, nommé Eusèbe, qui simulait les sentimens d'un fidèle, ayant trouvé les moyens de s'insinuer dans les bonnes graces du prince, s'efforça de tout changer et de rendre nuls les actes du concile de Nicée. Il fait venir Arius, et obtient un édit impérial pour la convocation d'un concile à Constantinople. Tous les sectateurs d'Arius et d'Eusèbe furent les plus empressés à s'y rendre. Ayant voulu forcer Alexandre, évêque d'Alexandrie, à recevoir Arius, ils lui fixèrent un délai, pour qu'il accueillît cet hérésiarque, ou, s'il refusait, pour s'entendre chasser de son église, exiler, et se voir forcé de laisser à un autre le soin de recevoir Arius. Alors Alexandre, la veille même du jour fixé pour terme, se coucha sous l'autel, et passa la nuit tout entière sans dormir, mais en oraison et en larmes, pour recommander à Dieu la cause de son église. Lorsque l'aurore parut, et qu'il n'avait pas encore cessé de prier, Eusèbe avec tous ses partisans monta de grand matin à la maison d'Arius, portant, pour ainsi dire, à sa main l'étendard de la guerre hérétique; et lui ordonna de le suivre à l'église, en lui protestant qu'Alexandre, s'il persistait encore dans son refus,

ascendit, eumque sequi ad ecclesiam jubet, protestatus quòd Alexander, nisi præsens acquiesceret, expulsus loco cederet. Igitur cùm cunctorum animi essent in exspectatione suspensi, quò vel Alexandri perseverantia vel Eusebii atque Arii instantia declinaret, Arius ad ecclesiam pergens, episcoporum et populorum frequentiâ constipatus, humanæ necessitatis causâ, ad publicum declinavit locum; ubi cùm sederet, intestina ejus atque omnia viscera ejus in secessûs cumulum defluxêre : ità in tali loco dignam mortem blasphemiæ ac fetidæ mentis exsolvit. Quod cùm in ecclesià nuntiatum fuisset Eusebio et his qui unà secum sanctum et innocentem virum Alexandrum de recipiendo Ario fatigabant, adoperti confusione discedunt. Alexandro autem anno sequenti defuncto apud Alexandriam, Athanasius miræ probitatis sedem suscepit.

CAPITULUM LXI.

De persecutione Arianorum in Athanasium (1).

Igitur à secundo anno Constantii, impietas Ariana, ejusdem imperatoris fulta præsidio, exiliis, carceribus et variis afflictionum modis, primùm Athanasium,

(1) Vinc. de Beauv. XV, 4 et 5.

serait chassé et lui céderait sa place. Pendant que tous les esprits demeuraient suspendus dans l'attente de ce qui devait résulter soit de la constance d'Alexandre, soit des instances d'Eusèbe et d'Arius, celui-ci se dirigeant vers l'église entouré d'une foule d'évêques et de peuple, fut tout-à-coup surpris par un besoin inattendu, qui le força de gagner un lieu public. Tandis qu'il y était arrêté, ses intestins et toutes ses entrailles se répandirent hors de son corps ; et ce fut dans un pareil lieu qu'il fut puni par une mort juste de son blasphème et de la corruption de son cœur. Dès que cette nouvelle fut apportée dans l'église à Eusèbe et à tous ceux qui tourmentaient le saint et innocent évêque Alexandre, pour qu'il reçût Arius, ils furent couverts de honte et se retirèrent. Alexandre mourut l'année suivante à Alexandrie, et fut remplacé par Athanase, homme d'une merveilleuse vertu.

CHAPITRE LXI.

Persécution des Ariens contre Athanase.

A dater de la seconde année de Constance, l'impiété des Ariens, aidée de la protection de ce prince, persécuta d'abord Athanase et ensuite tous les évêques qui n'étaient pas de son parti, par les emprisonnemens et toutes sortes d'afflictions. Athanase errant par toute

deindè omnes non suæ partis episcopos, persecuta est. Nàm in toto orbe profugus agitur Athanasius episcopus, nec ullus ei tutus ad latendum supererat locus. Intereà sex continuis annis ità latuisse fertur in locum cisternæ non habentis aquam, ut solem nunquàm videret; et cùm per ancillam, quæ sola conscia dominorum officiis qui ei latebras præbuerant, videbatur, indicatus fuisset, tanquàm Dei spiritu admonitus, ipsâ nocte, quâ ad eum comprehendendum cum judicibus veniebatur, emigravit ad locum alium : ità illi qui venerant frustrati, dominisque in fugam conversis, de ancillâ, ut falsâ indice, pœnas sumunt. Verùm ne graves alicui latebræ suæ fierent, et occasio calumniæ innocentibus quæreretur, nihil sibi ultrà jàm tutum in Constantii regno præsumens, ad Constantis partes profugus abscedit; à quo satis honorificè religiosèque susceptus est. Et qui Constans litteras fratri suo Constantio pro restitutione Athanasii in ecclesiam scribens, cum honore susceptus est. Sed postmodùm, defuncto Constante, Constantius iterùm Athanasium exiliat. HIERONYMUS(1). Hôc tempore, Maximinus, Treberorum episcopus, clarus habetur, à quo Athanasius, Alexandriæ episcopus, cùm à Constantio quæreretur ad pœnam, honorificè susceptus est, et sex annis in puteum siccum plenum ossibus enutrivit, et ibi fidem Catholicam, id est, *Quicunque vult salvus esse, antè omnia opus est ut teneat catholicam fidem, etc*... composuit prout etiàm habetur in Historiâ Treberorum. RUFINUS, *ubi suprà*.

(1) Vinc. de Beauv. XV, 7

la terre ne trouvait d'asile nulle part. On rapporte cependant qu'il se tint si bien caché pendant six ans de suite dans un lieu qui avait servi de réservoir, qu'il ne vit jamais le soleil. Ayant été dénoncé par une servante, qui possédait seule le secret de ses maîtres, qui avaient procuré une cachette au saint évêque; il fut averti du danger, comme par le Saint-Esprit, la nuit même qu'elle vint avec les juges pour l'arrêter, et il s'enfuit dans un autre endroit. Les officiers qui étaient venus pour le saisir, se voyant prévenus et trouvant les maîtres de la servante en fuite, l'accusèrent de faux témoignage et la punirent. Athanase, de peur de compromettre ceux qui seraient tentés de lui fournir un asile et de nuire ainsi à des hommes innocens; et de plus, ne trouvant aucune sûreté à rester dans l'empire de Constance, s'enfuit dans les provinces gouvernées par Constant[1], qui le reçut avec beaucoup d'honneur et de dévotion. Ce prince écrivit même à son frère Constance, pour obtenir qu'il fût rétabli dans son église, et en effet, il y fut reçu avec respect; mais, après la mort de Constant, il fut de nouveau exilé par Constance. SAINT-JÉRÔME. En ce tems-là, Maximin, évêque de Trèves, jouissait d'une grande célébrité. C'est lui qui accueillit Athanase, évêque d'Alexandrie, que Constance voulait faire périr; il le nourrit pendant six mois dans un puits à sec et plein d'ossemens. Athanase y composa sa *Foi catholique*, c'est-à-dire, le livre qui commence par ces mots : *Quiconque veut être sauvé, doit avant tout garder la foi catholique*. Le même fait est rapporté dans l'histoire de Trèves. RUFIN. Vers la même époque, la face de l'Eglise était souillée et difforme; elle était en effet déchirée, non comme aupa-

Eâ tempestate facies Ecclesiæ fœda et admodùm turpis erat : non enim sicut priùs ab externis sed à propriis vastabatur filiis; fugabat unus et alius fugabatur, et uterque erat de Ecclesiâ. Cum Arianis adhæserunt duæ aliæ sectæ videlicet Eunomianos et Macedonios, qui distinctiones diversas in Trinitate sanctâ apponebant.

CAPITULUM LXII.

De Liberii papæ exilio et de Felice papâ (1).

Ex libris Pontificum.

Post Julium igitur papam, qui et ipse multas tribulationes sustinuit, et decem mensibus exilio fuit, qui et sepultus est viâ Aureliâ pridiè idus aprilis; Liberius quoque successor ejus à Constantio deportatur exilio, eo quòd noluerit hæresi Arianæ consentire; et fuit in exilio annis tribus; et congregans sacerdotes, cum consilio eorum, silentio ordinavit in locum suum Felicem presbyterum, honorabilem virum. Et fecit concilium Felix, et invenit duos presbyteros consentientes Constantio augusto Ariano, nomine Ursatium et Valentem; et damnavit eos in concilio quadraginta octo episcoporum. Post paucos

(1) Vinc. de Beauv. XV, 11.

ravant par des étrangers, mais par ses propres enfans : l'un chassait, l'autre était chassé, et tous deux étaient de l'Eglise. Deux sectes nouvelles, celle des Eunomiens et des Macédoniens, adhérèrent aux Ariens; elles fesaient diverses distinctions dans la Sainte-Trinité.

CHAPITRE LXII.

Du pape Libère et du pape Félix.

Livres des Pontifes.

Après le pape Jules, qui souffrit lui-même beaucoup de tribulations, ayant passé dix mois dans l'exil, et qui fut enterré sur la voie Aurélia la veille des ides d'avril, Libère son successeur, fut également exilé par Constance, parce qu'il refusait d'adhérer à l'hérésie d'Arius; son exil dura trois ans. Ayant convoqué les prêtres, il ordonna, d'après leur avis et secrètement, le prêtre Félix, homme recommandable, pour le remplacer. Félix tint un concile et trouva deux prêtres, nommés Ursatius et Valens, unis d'opinion à l'empereur Arien, Constance; il les condamna au milieu du concile, composé de quarante-huit évêques. Peu de jours après, Ursatius et Valens, que le zèle fesait agir, prièrent Constance de rappeler Libère d'exil, afin qu'ils participâssent tous à la même com-

autem dies, zelo ducti Ursatius et Valens, rogaverunt Constantium, ut revocaret Liberium de exilio, ut unâ tantùm communione participarent, extrà scilicet baptismum. Tunc missâ auctoritate, Liberius consensit præceptis Augusti, sicque de exilio rediens, habitavit in cimiterio beatæ Annæ apud germanam Constantii, ut quasi per ejus interventionem rediret in civitatem. At illa, quæ fidelis erat, noluit rogare Augustum, quià senserat concilium. Constantius autem unâ cum Ursatio et Valente, convocavit aliquos ex fece arianâ; et, quasi facto concilio, misit et vocavit Liberium de cimiterio beatæ Annæ, Felicem episcopatu expellens, qui catholicus erat. HIERONYMUS *in Chronicis*. Sic ergò exilii tædio victus Liberius et in hæreticâ pravitate subscribens, Romam quasi victor intravit. *Ex libro Pontificum*. Ab eodem die fuit persecutio in clero, ità ut intrà ecclesiam presbyteri et clerici necarentur et martyrio coronarentur. Depositus autem Felix habitavit in prædio suo viâ portuensi, ubi et requievit in pace IV kalendas augusti. ACTOR (1). Eâdem tempestate, sub Constantio ariano, martyrisati fuerunt plures venerabiles viri, ut potè Eusebius presbyter, Gregorius venerabilis. Undè ab eodem die intrà ecclesiam, jussu Constantii imperatoris, quisquis inventus fuisset non sic confiteri vel participari sicut Liberius, indiscussus gladio percutiebatur. In plateis et in vicis et in ecclesiis, sive in balneis, gladio trucidabantur, persequente Constantio christianos unâ cum Liberio. Item sub eodem Constantio marty-

(1) Jacques de Guyse.

munion hors du batême. La permission ayant été accordée, Libère souscrivit aux ordres de l'empereur; et, revenu de son exil, il habita dans le cimetière de Sainte-Anne, chez la sœur de Constance, afin d'obtenir, par l'intervention de cette princesse, son retour dans la ville. Mais la princesse, qui était fidèle, ne voulut adresser aucune demande à l'empereur, parce qu'il avait ordonné un nouveau concile. Constance convoqua, avec Ursatius et Valens, plusieurs ecclésiastiques de la secte d'Arius, et ayant formé une espèce de concile, y appela Libère, qu'il fit venir du cimetière de Sainte-Anne, et chassa de l'épiscopat Félix, qui était catholique. SAINT-JÉRÔME, *Chronique*. Libère, vaincu par l'ennui de l'exil, et tombé dans l'hérésie, entra comme un vainqueur dans Rome. *Livre des Pontifes*. A partir de ce jour commença, la persécution des ecclésiastiques, tellement que dans l'église on tuait les prêtres et les clercs, qui gagnaient ainsi la couronne du martire. Félix, après sa déposition, habita sa campagne, située sur la voie du port d'Ostie, et y mourut le IV des calendes d'août. L'AUTEUR. En ce tems-là, sous l'Arien Constance, plusieurs personages vénérables, tels que le prêtre Eusèbe et le respectable Grégoire, souffrirent le martire; et tous ceux qui dans l'Eglise, furent découverts opposés à la doctrine et à la foi de Libère, furent, par l'ordre de Constance, livrés sans examen au glaive du bourreau. Tant que dura la persécution de Constance, uni avec Libère contre les chrétiens, ils furent impitoyablement massacrés dans les places publiques, dans les rues, dans les églises et dans les bains. Sous le même Constance fut martirisé Paul, évêque de Constantinople. La fête de saint Paulin,

risatur Paulus Constantinopolitanus episcopus; item Treveris, pridie kalendas septembris, natale sancti Paulini episcopi et confessoris, qui à Constantio ob catholicam fidem exilio relegatus est. HIERONYMUS *in Chronicis* (1). Igitur Romanorum tricesimus septimus, eodem tempore, Gallus, Constantii patruelis, Cæsar factus est. Idem verò Gallus Cæsar sollicitatus à Constantio patrueli, cui in suspicionem ob egregiam indolem venerat, Istriæ occiditur, et Julianus frater ejus Mediolani Cæsar appellatur. Eodem quoque tempore, Victorinus rhetor et Donatus grammaticus, præceptor meus, insignes Romæ habentur, à quibus Victorinus et statuam in foro Trajani meruit. ACTOR (2). Hic est Donatus, cujus libellus usque hodiè in scholis legitur à pueris, prima grammaticæ rudimenta discentibus, *partes orationis quot sunt octo, quæ etc.*, principium habens. Item HIERONYMUS *in Chronicis*. Anno Constantii decimo nono, Antonius monachus centesimo quinto ætatis suæ anno in eremo moritur. ACTOR (3). Fuerunt probatissimi discipuli Antonii multi, ut potè Paulus simplex, Macarius, Isidorus, Hilarion, *Pambo* et alii plures, quorum nomina scripta sunt in libro vitæ, qui temporibus Ægyptiorum venustissimè floruerunt. Floruit et eâdem tempestate beatus Hilarius doctor, Pictaviensis episcopus.

(1) Vinc. de Beauv. XV, 13.
(2) Vincent de Beauvais.
(3) Jacques de Guyse, d'après Vinc. de Beauv. XV, 15 et suiv.

évêque et confesseur, qui fut exilé par ce même prince, pour la cause de la foi catholique, est célébrée à Trèves, la veille des calendes de septembre. SAINT-JÉRÔME, *Chronique*. Gallus, cousin de Constance, fut créé césar vers la même époque : c'est le trente-septième prince des Romains. Poursuivi par son cousin Constance, qui le tenait pour suspect, à cause de son bon naturel, il fut tué dans l'Istrie, et son frère Julien fut nommé césar à Milan (1). Dans le même tems, le rhéteur Victorinus et le grammairien Donat, mon précepteur, jouissaient à Rome, d'une grande célébrité : Victorinus mérita d'avoir une statue sur la place de Trajan. L'AUTEUR. C'est le même Donat dont le livre est encore lu dans les écoles par les enfans qui apprennent les premiers élémens de la grammaire : ce livre commence ainsi : *Combien y a-t-il de parties du discours? Huit, qui sont*, etc. SAINT-JÉRÔME, *Chronique*. En l'an dix-neuf de Constance, le moine Antoine meurt dans le désert à l'âge de cent cinq ans. L'AUTEUR. Les disciples les plus célèbres d'Antoine sont Paul-le-Simple, Macaire, Isidore, Hilarion, Pambon, et plusieurs autres dont les noms sont inscrits au livre de vie, et qui fleurirent avec éclat du tems des Egiptiens. Vers la même époque fleurit le bienheureux docteur Hilaire, évêque de Poitiers.

(1) L'empereur Jules Constance ou Constance II fit trancher la tête au césar Gallus vers la fin de l'an 354, et Julien fut déclaré césar le 6 novembre 355.

CAPITULUM LXIII.

De morte Constantii et successione Juliani (1).

In Tripartitâ Historiâ.

Interea verò Constantius veniens Mopsocrenis nimiâ contagione, apoplexiæ passione defunctus est. Cui successit Julianus, Constantii filius. Hugo Floriacensis. Nàm Constantinus, qui Bysantium suo nomine Constantinopolim appellavit, duos habuit ex eodem patre, sed non ex eâdem matre, germanos, scilicet Dalmatium et Constantium; qui Constantius habuit duos filios, Gallum et Julianum, quorum Gallus modico tempore sub Constantio Augusto Cæsar fuit; Julianus verò primò quidem scholis vacavit, sed postmodùm à Constantio augusto Galliarum Cæsar constitutus fuit. Qui et sororem suam Constantiam ei matrimonio junxit. Cæsar itaque factus Julianus Gallos (2) mirâ celeritate vicit apud Rhenum. Hieronymus *in Chronicis*. Igitur Romanorum tricesimus sextus imperavit Julianus, anno Domini CCCLXI°, mundi verò IVMCCCXXVII° : imperavit autem anno uno

(1) Vinc. de Beauv. XV, 25 et 26.

(2) Les ennemis que vainquit Julien étaient les Francs, les Allemands et les Saxons, et non les Gaulois, qui étaient alliés des Romains, ou plutôt Romains eux-mêmes.

CHAPITRE LXIII.

Mort de Constance, avènement de Julien.

Histoire Tripartite.

Cependant, Constance se rendit à Mopsucrène à cause d'une maladie contagieuse, et y mourut d'une attaque d'apoplexie. Julien, fils de Constantin, lui succéda. Hugue de Fleury. Constantin, qui donna son nom à la ville de Bizance, en l'appelant Constantinople, eut deux frères consanguins, savoir, Dalmatius et Constance. Celui-ci eut deux fils, Gallus et Julien; Gallus fut quelque tems césar sous l'empereur Constance; Julien fréquenta d'abord les écoles et fut plus tard créé césar des Gaules, par le même Constance, qui lui fit épouser sa propre sœur, Constantia (1). Julien étant césar, vainquit avec une merveilleuse promtitude, les Gaulois sur les bords du Rhin. Saint-Jérôme, *Chronique*. Julien, le trente-sixième empereur des Romains, monta sur le trône impérial l'an 361 du Seigneur et 4327 du monde : il régna un an et huit mois. L'auteur. Cependant, on donne ailleurs à son règne trois ans de durée, en

(1) Julien épousa Julia Héléna, fille de Constantin et de Fausta. Constantine et non Constantia, fille des mêmes princes, fut mariée d'abord à Hannibalien, roi de Pont, puis à Constantius Gallus. Il parvint à l'empire par la mort de Constance, le 3 novembre 361.

et mensibus octo. ACTOR (1). Alibi tamen annotantur in regno ejus anni tres, illis autem octo mensibus pro anno computatis (2); deindè Beda in libro de Temporibus dicit eum regnasse annis duobus et mensibus octo. *Tripartita Historia.* Hic Julianus olim discens apud Constantinopolim, cùm esset adolescens, pædagogum habebat Mardonium grammaticum, Nicocledem rhetorem, *Eubolium* verò sophistam, tunc christianum. Erat quoque Julianus at initio christianus; cùmque in locutione proficeret, fama per populum volitabat, quòd romanam etiàm rempublicam gubernare posset. Quod dùm latiùs audiretur, æstuationes inducit imperatori Constantio, quam ob rem abstinuit eum ab urbe romanâ, et misit Nichomediam, prohibens ne cum Libanio sophistâ conveniret, qui ibi morabatur paganus existens. Julianus ergò Libanium audire non audens, libris tantùm ejus utebatur. Tunc venit ad eum Maximus philosophus ephesius, famâ ejus protractus, quem posteà Valentinianus quasi magum jussit occidi. Cujus religionem cœpit Julianus imitari; cùm ejus verba quasi philosophica prægustasset. Is etiàm imperii cupidinem animo ejus immiserat. Cùmque hæc non laterent aures imperatoris, inter spem metumque consti-

(1) Vincent de Beauvais.

(2) Ici Jacques de Guyse omet une phrase essentielle de Vincent de Beauvais, et que voici : *Undè hic videtur fuisse vitium scriptoris; deindè etc.* Mais il est clair qu'on peut donner au règne de Julien trois ans et trois mois, ou seulement un an et huit mois, selon qu'on le commence à l'élévation de Julien à l'empire par ses soldats, ou à la mort de Constance.

comptant les huit mois pour un an; et Bède, dans son livre des Tems, dit qu'il régna deux ans et huit mois. *Histoire Tripartite.* Julien, lorsqu'il étudiait à Constantinople, avait pour maîtres, pendant son adolescence, le grammairien Mardonius, le rhéteur Nicoclès de Lacédémone et le sophiste Eubolius, alors chrétiens. Julien lui-même avait d'abord embrassé le christianisme; et, comme il possédait l'art de la parole, le bruit courait dans le peuple qu'il serait capable de gouverner la république romaine. Ces bruits, répandus au loin, parvinrent aux oreilles de l'empereur Constance, qui, pour cette raison, lui interdit la ville de Rome, et l'envoya à Nicomédie, en lui défendant toute espèce d'entretien avec le sophiste Libanius, qui y vivait dans le paganisme. Julien n'osant pas aller entendre Libanius, se contentait d'étudier ses livres. Alors il vit venir à lui Maxime, philosophe d'Ephèse, que sa réputation avait attiré, et que plus tard Valentinien fit mettre à mort, comme magicien. Julien se mit à imiter la religion de ce philosophe, après avoir goûté ses discours philosophiques, et puisa dans ses leçons l'amour du pouvoir. Cela ayant été connu de l'empereur, Julien, placé entre la crainte et l'espérance, voulait éloigner tout soupçon; après avoir été chrétien, il devint un lâche apostat. Il reçut la tonsure, et feignit de mener la vie monastique: en secret il s'adonnait à la philosophie, et en public il lisait les saints livres des chrétiens. Plus tard, il devint lecteur dans l'église de Nicomédie, et évita, sous cet habit, la fureur de l'empereur. Cependant, Julien se conduisait ainsi par crainte; car il ne renonçait pas à l'espoir qu'il avait conçu au fond de son cœur. Il promettait à ses amis

tutus, suspicionem celari volens; qui dudùm integer fuerat Christianus, posteà proditor apostata est effectus. Tonsus monasticam simulabat vitam, et latenter quidem exercebatur in philosophiâ, in manifesto autem sacros christianorum legebat libros; deindè in ecclesiâ Nichomediæ lector est constitutus, et sub hôc habitu furorem declinavit imperatoris. Hoc equidem pro timore faciebat, nequaquàm à spe recedens, quam in mente conceperat. Dicebat autem amicis suis fore felicia tempora, cùm fieret imperator. Deindè factus suspectus imperatori, diffugit. Quem celatum inveniens Eusebia, uxor imperatoris, vix suasit imperatori, ut non occideretur, sed ad philosophandum mitteretur Athenas. Quò veniens, quærens ubique vates, invenit unum qui ei apparere solemniter fecit dæmones. Quos videns Julianus, signavit se, et statim dæmones diffugerunt. Majus autem culpavit eum, quià se signaverat. Cùmque ille laudaret virtutem Sanctæ Crucis, ait magus : « Ne « putes, ô bone vir, quià timuerint hoc signum, sed « potiùs abominati recesserunt. » Sicque capiens miserum, replevit eum odio signaculi christiani. Evocatus posteà ab Athenis, constitutus Cæsar à Constantio, acceptâ conjuge Constantiâ, sorore ejus, directus est in Gallias contrà barbaros. Ingressus ergò in aliquam civitatem, corona laurea, quibus solent ornari civitates, inter columnas pendens, rupto fune, decidit super caput ejus, et eum aptissimè coronavit. Vicit ergò regem barbarorum, et Augustus appellatus est. Cùmque deesset corona imperialis,

un avenir heureux lorsqu'il serait parvenu à l'empire. Enfin, il devint suspect à Constance et prit la fuite. Eusébie, femme de l'empereur, l'ayant découvert dans sa cachette, eut beaucoup de peine d'obtenir de son mari qu'il fût épargné et envoyé philosopher à Athènes. Lorsque Julien y fut arrivé, il chercha des devins, et en trouva un qui fit apparaître, devant lui et publiquement, des démons. A cette vue, Julien fit le signe de la croix, et aussitôt les démons prirent la fuite. Alors le magicien lui fit des reproches de s'être signé, et, l'entendant louer la vertu de la sainte-croix, ajouta : « Ne crois pas, homme simple, que les dé« mons ont eu peur de ce signe ; crois plutôt qu'ils se « sont retirés parce qu'ils l'ont en abomination. » Ce fut ainsi qu'il le remplit, pour son malheur, de haine contre le signe du christianisme. Lorsqu'il fut rappelé d'Athènes, Julien fut créé césar par Constance, qui lui donna en mariage sa sœur Constantia, et l'envoya dans les Gaules contre les Barbares. Comme il fesait son entrée dans une ville, une couronne de laurier dont les villes ont coutume d'être ornées, et qui pendait entre des colonnes, rompit sa corde, et tomba sur sa tête en s'y adaptant parfaitement. Julien vainquit le roi des Barbares et reçut le nom d'Auguste. Comme on n'avait pas de couronne impériale, on lui ceignit le front d'un collier qu'un des enseignes portait à son cou.

---

unus signa portantium torquem, quem habebat in collo, capiti ejus circumposuit.

CAPITULUM LXIV.

De malis moribus Juliani et malis factis sub eo.

Actor (1).

De malis moribus hujus Juliani apostatâ et crudelitate in christianos, Gregorius Nazianzenus, in libro II° contrà paganos, et Historia Tripartita, Hieronymus in Chronicis, et Rufinus multa proloquuntur, quæ, brevitatis causâ, prætermittimus. Sub hôc Juliano passi sunt plures venerabiles martyres, ut potè Gallicanus, qui olim magister militiæ Constantini, ab eodem valdè dilectus extiterat; item Joannes et Paulus primicerii Constantiæ; item sanctus Donatus, Aretinus episcopus; item Gordianus et Epimachus, ejusdem imperatoris vicarii; item Quiriacus, Hierosolymitanus episcopus, qui Judas antè ejus conversionem appellabatur, qui lignum sanctæ Crucis, ad præceptum sanctæ Helenæ, adinvenit. *In Tripartitâ Historiâ* (2). Julianus, avunculus hujus Juliani, cùm pallia et corporalia Deo dicata Antiochiæ in unum

(1) Jacques de Guyse, d'après Vinc. de Beauv. XV, 27 et suiv.

(2) *Ibid.* 32.

CHAPITRE LXIV.

Mauvaises mœurs de Julien et mauvais actes de son règne.

L'AUTEUR.

Grégoire de Nazianze, livre II, contre les païens; l'Histoire Tripartite; saint Jérôme, dans sa Chronique, et Rufin, entrent dans de longs détails sur les mœurs dépravées de ce Julien-l'Apostat et sur sa cruauté envers les chrétiens; mais, pour être plus court, je suis forcé de les passer sous silence. On compte sous cet empereur plusieurs martirs, tels que Gallican, qui avait été maître de la milice de Constantin, et qui possédait l'amitié de ce prince; de même Jean et Paul, primeciers de Constance; de même saint Donat, évêque d'Arezzo; de même, Gordien et Epimaque, lieutenans de Julien; de même, Ciriaque, évêque de Jérusalem, qui se nommait Juda avant sa conversion, et qui découvrit le bois de la sainte Croix, en suivant les ordres de sainte Hélène. *Histoire Tripartite*. Julien, oncle de l'empereur, ayant rassemblé à Antioche les tapisseries et les corporaux qui avaient été consacrés à Dieu, les jeta à terre et s'assit dessus par moquerie; mais bientôt ses parties honteuses et le haut de ses cuisses furent frappés

congregasset, projiciens ea in terrâ, contumeliosè etiàm super ea sedit ; moxque verenda ejus et loca femoribus circumposita tantâ putredine percussa sunt, ut vermes crearent; quâ passione usque ad mortem non caruit. In Sebasteâ Joannis Baptistæ sepulchrum aperuerunt, ossa igni tradiderunt, pulverem disperserunt. BEDA *de Temporibus*. Sed Dei providentiâ affuerunt quidam de Hierosolymis monachi mixti colligentibus, quique ad patrem suum Philippum quæ auferre potuerant pertulêre. Ille verò ducens suprà se tantum thesaurum propriis servare vigiliis, ad maximum tunc pontificem Athanasium, per Julianum diaconum suum misit. Quæ ille suscepta, paucis arbitris, sub cavato sacrarii pariete inclusi, prophetico spiritu, profutura generationi posteræ conservavit. Cujus præsagium sub Theodosio principe per Theophilum ejusdem urbis episcopum completum est. Qui, destructo Serapidis templo, sancti Joannis ibidem consecravit ecclesiam. THEODORICUS. Julianus contrà sacrum altare Antiochiæ ignominiosè minxit; item sepulchrum et ossa sancti Babilæ dispersit. ACTOR. Eodem tempore, prout legitur, Martinus sub Juliano Cæsare, contentus uno servulo, militabat, cui versâ vice ipse serviebat. Qui in portâ urbis Ambianensis pauperi nudo sibi occurrenti, in mediâ hieme, dimidiavit pallium suum, et nocte sequente audivit Dominum ad angelos suos dicentem : « Martinus adhùc catechumenus hâc me « veste contexit. » Quâ voce auditâ, Martinus statim ad baptismum convolavit, et biennio posteà in armis fuit, soloque nomine militavit.

d'une puanteur si forte, que les vers s'y mettaient; ce mal lui dura jusqu'à la mort. A Sébastée, le tombeau de saint Jean-Batiste fut ouvert, ses ossemens furent livrés aux flammes et ses cendres jetées au vent. BÈDE, *des Tems*. Par la grace de Dieu, des moines se trouvèrent mêlés parmi ceux qui les recueillaient; ils en rapportèrent à Philippe, son père, tout ce qu'il leur fut possible de sauver. Celui-ci, trouvant audessus de ses forces de conserver en sa garde un si grand trésor, l'envoya au souverain pontife Athanase, par son diacre Julien. Athanase l'ayant reçu, l'enferma dans le creux d'un mur du sanctuaire intérieur, et le conserva, par un instinct prophétique, à la vénération de la postérité. Le présage qu'il avait formé fut réalisé, sous le règne de Théodose, par Théophile, évêque d'Antioche, qui, après avoir détruit le temple de Sérapis, consacra sur son emplacement l'église de Saint-Jean-Batiste. THIERRI. Julien (préfet d'Orient) eut l'infamie de pisser contre le grand autel de l'église d'Antioche. Ce fut lui (l'empereur Julien) qui dispersa le tombeau et les ossemens de saint Babilas. L'AUTEUR. Nous lisons que, vers la même époque, Martin était au service militaire sous Julien-César, n'ayant qu'un seul esclave, qu'il servait lui-même à son tour. Ayant rencontré, au milieu de l'hiver, à la porte de la ville d'Amiens, un pauvre qui était nu, il partagea son manteau avec lui, et entendit la nuit suivante, le Seigneur qui disait à ses anges : « Martin, n'étant encore que catéchumène, « m'a couvert de ce vêtement. » Martin, après avoir entendu cette voix, vola aussitôt au batême; deux ans après, il fut sous les armes et servit en son propre nom.

CAPITULUM LXV.

De viâ Juliani in Persidem et ejus malâ morte:

AMPHILOCHIUS, *in vitâ sancti Basilii* (1).

JULIANUS itaque pergens contrà Persas, venit in partes Cæsariensium. Basilius autem simul, cum coessentibus sibi obviavit ei. Quem videns imperator dixit ei : « Super prophetatus sum te, ô Basilî. » Qui respondit : « Utinàm philosophareris! » et obtulit ei pro benedictione tres ordeaceos panes. Imperator autem jussit stipatores suos accipere quidem panes, et reddi ei fænum, dicens : « Ordeum est pabulum « jumentorum, quod dedit nobis; recipiat et ipse « fœnum. » Qui suscipiens dixit ei : « Nos quidem « imperator ex quibus comedimus obtulimus tibi; tu « autem ex quibus nutris irrationabilitatem naturæ « reddidisti nobis. » Audiens hæc Julianus et insaniens, dixit ad eum : « Pastio istius fœni, sine abla- « tione dabitur, tibi; quandò autem Persas subjiciens « reversus fuero, desolabor civitatem tuam, ut fiat « ferifera magis quàm homifera. » Et hæc dicens pergebat ad Persarum regionem. Regrediens autem Basilius in civitatem, et convocans omnem multitudinem,

(1) Vinc. de Beauv. XV, 43 et 44.

CHAPITRE LXV.

Marche de Julien en Perse, et sa mort misérable.

AMPHILOQUE, *Vie de saint Basile.*

JULIEN, en s'avançant contre les Perses, arriva sur le territoire de Césarée. Basile alla au-devant de lui avec son clergé. Lorsque l'empereur l'eut aperçu, il lui dit : « Basile, j'ai prophétisé sur ton sujet. » « Plût à Dieu que tu fusses sage, » répondit-il, et il lui offrit, en signe de bénédiction, trois pains d'orge. Julien ordonna à sa suite de les recevoir et de lui donner du foin en retour, disant : « L'orge qu'il « nous a donné est la nourriture des chevaux; qu'il « reçoive une botte de foin à la place. » Saint Basile, en la prenant, dit : « Prince, nous vous avons offert « de ce que nous mangions; et vous, au contraire, « vous nous donnez en échange ce qui sert à la nour- « riture des bêtes. » L'empereur, irrité de cette réponse, répliqua en ces termes : « Tu peux manger de « ce foin sans craindre qu'on ne t'en enlève; mais « quand je reviendrai de la conquête de la Perse, « je désolerai ta ville de manière qu'elle ne produise « plus que des bêtes au lieu d'hommes. » Après ces mots, il continua sa marche contre les Perses. Basile, de retour dans sa ville, convoqua une foule immense, et lui fit part de ce que l'empereur avait

narravit eis imperatoris verba, et post consilium de pecuniis datum, statim præcepit clero et omni populo civitatis, cum mulieribus et infantibus, ascendere in montem Didymi, in quo honoratur et adoratur Dei genitricis templum. Et tribus diebus jejunium suscipientes, postulaverunt Deum iniqui imperatoris sensum dissipari. Et adhùc postulantibus et vigilantibus eis in oratione cum contrito corde, vidit Basilius in visum multitudinem militiæ cœlestis abire hinc et indè in montem, et in medio eorum suprà thronum gloriosum sedentem quemdam in muliebri habitu, et dicentem ad proximè sibi adstantes magnificos viros: « Vocate mihi Mercurium, et abibit interficere Julianum, in filium meum et Deum multa « blasphemantem. » Sanctus autem cum armaturâ suâ adveniens, jussus ab eâ velociter abiit. Expavescens igitur magnus Basilius cum Eubolo solo venit in civitatem, adiitque martyrium sancti Mercurii martyris, in quo et ipse jacebat et arma ejus conservabantur. Quærens autem ea et non inveniens vocavit custodem, et sciscitabatur ab eo ubi illa fuissent. Qui cum sacramento dicebat vesperi ea ibi fuisse ubi perpetuò conservabantur. Credidit igitur visioni et cum gaudio recucurrit ad montem omnibus adhùc dormientibus. Quos excitans ad orationem exhortatus est, et cum exultatione evangelisavit illis revelationem sibi factam, et tyrannum hâc nocte interfectum, et cum omnibus gratias agens, reversus est in civitatem. Et venientes ad martyrium sancti Mercurii, invenit lanceam illius sanguine madidam. Et

dit; et, après avoir donné son avis relativement à l'argent qu'on lui demandait, il ordonna sur-le-champ au clergé et à tout le peuple de la cité de monter avec les femmes et les enfans sur la montagne de Didime, sur laquelle on a élevé un temple en l'honneur et pour le culte de la mère de Dieu. Après avoir passé trois jours dans le jeûne, tous demandèrent à Dieu de troubler la raison d'un empereur aussi plein d'iniquité. Pendant qu'ils priaient et qu'ils passaient la nuit en oraison avec un cœur contrit, Basile eut une vision dans laquelle lui apparut la multitude de la milice céleste qui allait çà et là sur la montagne; et, au milieu d'elle, quelqu'un en habit de femme, qui était assis sur un trône de gloire, et qui disait aux grands personages qui l'entouraient : « Appelez à moi Mercure, pour qu'il aille tuer Ju- « lien, qui blasphème continuellement contre mon « fils et contre Dieu. » Le saint arrivant avec son armure alla aussitôt où on l'envoyait. Le grand Basile tout troublé entra dans la ville avec le seul Eubole, et se rendit au tombeau du saint martir Mercure, où le corps de ce bienheureux était conservé avec ses armes. Les cherchant et ne les trouvant pas, il appela le gardien et lui demanda où elles étaient. Celui-ci affirma avec serment, que le soir même elles étaient encore à la place où on avait coutume de les garder. Basile crut donc à sa vision, et retourna avec joie sur la montagne, pendant que tous ses compagnons dormaient encore. Il les réveilla pour les exciter à la prière, et leur annonça avec joie la révélation qui lui avait été faite et la mort du tiran arrivée pendant la nuit; puis il rendit graces à Dieu avec toute sa troupe, et rentra dans la ville. En arrivant au tombeau de

iterùm cum omnibus gratias agens Deo, imperavit cunctos venire in magnam ecclesiam, et participare divinis mysteriis. Et post cursum septem dierum, eccè Libanius, Juliani quæstor, fugâ usus, venit in civitatem; et audiens populi congregationem in ecclesiam, eò advenit, annuntians impiam mortem tyranni, et dicens, quòd, cùm secùs Euphratem fluvium esset, et relictâ nocte septimâ excubiæ militum custodirent eum, venit quidam ignotus miles cum armis suis et lanceâ, qui valido et terribili impetu perfodit eum, et subitò abscedens nusquàm comparuit. Ipse verò miserrimus diram atque horribilem vociferationem emittens, cum blasphemo clamore expiravit. Procidensque nuntius genibus Basilii, postulabat baptisari. Quod consecutus, consectalis Basilii est effectus. HUGO FLORIACENSIS, *ubi suprà*. Dùm autem miserabiliter moreretur Julianus, cœpit Christum Deum blasphemare, dicens : « Vicisti, Galilææ; vi« cisti ! » Atque in his vocibus miser expiravit, anno imperii sui tertio.

---

saint Mercure, il trouva sa lance encore trempée de sang. Il renouvela ses actions de grace au Seigneur, en appelant tout le monde dans la grande église, pour y participer aux mistères divins. Au bout de sept jours, Libanius, questeur de Julien, ayant pris la fuite, arriva dans la ville, et, apprenant que le peuple était rassemblé dans l'église, s'y rendit aussitôt, et y annonça la mort impie du tiran, racontant que Julien se trouvant près de l'Euphrate, et étant entouré, il y avait sept jours, de sa garde, un soldat inconnu s'avança avec ses armes et sa lance, lui porta un coup violent et terrible, et disparut pour ne plus revenir. Julien, dans son malheur, vociféra des mots durs et horribles et mourut en poussant un cri blasphématoire. Libanius, après ce récit, tomba aux genoux de Basile, demanda le batême, et l'ayant obtenu, il devint le sectateur de ce prélat. HUGUE DE FLEURY. Tandis que Julien mourait d'une mort si misérable, il se mit à blasphémer le Christ, disant: « Tu « as vaincu, Galiléen; tu as vaincu! » C'est en proférant ces paroles qu'il expira, la troisième année de son empire (1).

(1) Julien, fesant la guerre aux Perses, reçut, en les poursuivant, un coup de dard qui lui perça le côté jusqu'au foie; il mourut de cette blessure, un peu avant le milieu de la nuit du 26 au 27 de juin de l'an 363, dans la trente-deuxième année de son âge, après avoir régné sept ans et demi depuis qu'il avait été fait césar, environ trois ans depuis qu'il avait pris le titre d'auguste, et seulement vingt mois, non achevés, depuis la mort de Constance.

CAPITULUM LXVI.

De imperio Joviani (1).

HUGO, *ubi suprà.*

Post Juliani necem, Jovianus imperavit mensibus octo. Hic erat vir fortis et nobilis; et illo tempore millenarius quo Julianus electionem militibus suis lege proposuit, ut aut sacrificarent aut militiæ cederent, qui magis elegit singulum amittere, quàm impii imperatoris præceptionibus obedire. Hunc tamen Julianus ad bellum proficiscens, propter belli necessitates, inter viros militares habebat. Qui cùm violenter post Juliani necem à militibus ad imperium traheretur, dixit non se velle paganis hominibus imperare, cùm ipse christianus existeret. Cùmque vox omnium ei communiter proclamasset dicentium se quoque christianos esse, suscepit imperium. Rufinus. Mox ut Jovianus electus est, affuit ei divina clementia contrà omnem spem, cùm clausi nudique tenerentur hostibus, nec evadendi facultas ulla suppeteret, subitò enim missos à Barbaris oratores vident, pacemque deposcere, exercitu quoque inediâ consumpto cibos ceteraque necessaria in mercimoniis polliceri.

(1) Vinc. de Beauv. XV, 47.

CHAPITRE LXVI.

De l'empire de Jovien.

HUGUE DE FLEURY, *à l'endroit cité.*

Après la mort de Julien, Jovien gouverna l'empire pendant huit mois. C'était un homme ferme et généreux, et qui, étant *millénaire* lorsque Julien imposa, par une loi, le choix à ses soldats, ou de sacrifier aux idoles ou de quitter le service militaire, aima mieux remettre son épée que de se rendre aux désirs de ce prince impie. Julien, en partant pour la guerre, ne voulut pas se priver d'un homme qui lui était nécessaire, et le retint à son service. Après la mort de l'empereur, se voyant porté par l'armée à l'empire, il déclara, qu'étant chrétien, il ne voulait pas commander à des païens; enfin, tous les soldats s'étant écriés qu'ils étaient chrétiens comme lui, il accepta la couronne. Rufin. Aussitôt après l'élection de Jovien, la clémence divine le favorisa contre toute espérance. En effet, comme son armée était de toutes parts enveloppée par les ennemis, et qu'elle ne voyait plus aucun moyen d'échapper à sa perte, plusieurs envoyés des Barbares arrivèrent tout à coup pour demander la paix, et pour offrir aux Romains épuisés par la faim, des vivres et toutes sortes de denrées. La paix fut conclue pour trente ans. Jovien ramena ses

Itaque, in triginta annos pace compositâ, ad romanum regressus est solum; lapsuque prædecessoris admonitus, honorificis et officiosissimis litteris Athanasium requirit, à quo formam fidei et ecclesiarum disponendarum suscepit modum. HUGO FLORIACENSIS.
Verùm cùm ad Illyricum Jovianus remeasset, in quoddam cubiculum novum sese recepit; ubi calore prunarum et nitore parietum nuper calce illitorum prægravatus et suffocatus, octavo demùm mense, quo imperare cœpit, vitam finivit, et tàm pia tàmque læta principia mors immatura corrupit.

CAPITULUM LXVII.

De imperio Valentiniani (1).

VALENTINIANUS deniquè magnus, qui et ipse pro fide catholicâ ab impiissimo Juliano militiâ privatus fuerat, Joviano defuncto, apud urbem Nicæam, Romanorum consensu militum, adeptus imperium, imperavit annis undecim. Hic non tantummodò fortitudine sed et prudentiâ, temperantiâ atque justitiâ et corporis magnitudine præfulgebat. Ipse fratrem suum Valentem sibi in consortium regni assumpsit; et sibi

(1) Vinc. de Beauv. XV, 48 et 49.

troupes dans ses états, et, instruit par les fautes de son prédécesseur, écrivit dans les termes les plus honorables et les plus flatteurs à Athanase, pour l'engager à revenir; il reçut de ce prélat une formule de foi et un règlement pour le régime des églises. HUGUE DE FLEURY. Pendant que Jovien séjournait en Illirie, il se retira dans une salle nouvellement bâtie, où il fut suffoqué par la vapeur du charbon et par les exhalaisons de la muraille fraîchement enduite de chaux. Il mourut dans le huitième mois de son règne, et ce fut ainsi qu'une mort prématurée détruisit les espérances que des commencemens aussi religieux et aussi heureux avaient fait naître.

CHAPITRE LXVII.

Règne de Valentinien.

VALENTINIEN-LE-GRAND, qui lui-même avait été renvoyé du service militaire, à cause de la foi catholique qu'il suivait, par l'impie Julien, fut, après la mort de Jovien, salué empereur par tous les soldats romains, dans la ville de Nicée. Il régna onze ans, et se distingua non-seulement par sa valeur, mais encore par sa prudence, par sa tempérance, par sa justice et par la hauteur de sa taille. Il associa Valens, son frère, à l'empire, et lui céda le gouvernement de l'Orient, ne se réservant que celui de l'Occident. SAINT JÉRÔME, *Chronique*. Valentinien était d'ailleurs un prince excel-

quidem occiduas retinuit, fratri verò suo orientales partes regendas concessit. HIERONYMUS, *in Chronicis.* Hic Valentinianus aliàs imperator egregius, et Aureliano moribus similis, nisi quòd ejus severitatem nimiam et parcitatem quidam crudelitatem et avaritiam interpretabantur. Cœpit autem regnare cum Valente, fratre ejus, anno Domini CCCLXVII, mundi verò IVMCCCXXX. Eodem tempore floruit Apollinaris, Laodicensis episcopus, de quo multa ad ejus laudem refert idem Hieronymus in libro Illustrium virorum. Eodem anno romanæ ecclesiæ tricesimus quintus episcopus ordinatur Damasus. *Ex libro Pontificum.* Hic Damasus, natione Hispanus, sedit annis decem et octo. Cum eodem ordinatus est sub intentione Ursinus, et, facto concilio sacerdotum, quià fortior erat et plurima multitudo, Damasum in sede apostolicâ constituerunt; Ursinum autem ab urbe Româ expulerunt, eumque Neapolim episcopum ordinaverunt.

lent et semblable pour les mœurs à Aurélien ; cependant, quelques personnes prenaient sa sévérité extrême pour de la cruauté, et son économie pour de l'avarice. Il commença à régner avec Valens, son frère, l'an 364 du Seigneur et 4330 du monde. En ce tems-là, florissait Apollinaire, évêque de Laodicée, de qui saint Jérôme fait un grand éloge dans son livre des Hommes illustres. Ce fut en cette année (ou plutôt en 366), que Damase, trente-cinquième évêque de Rome, monta sur la chaire pontificale. *Livre des Pontifes*. Damase, Espagnol d'origine, occupa le saint-siège pendant dix-huit ans (1). Ursin fut ordonné en opposition avec lui ; mais les prêtres s'étant assemblés en concile, ils établirent sur le siège apostolique Damase, qui était soutenu par le parti le plus fort et le plus nombreux ; ils chassèrent Ursin de Rome, et l'ordonnèrent évêque de Naples.

(1) Le père Pagi met l'ordination de Damase au 1er octobre de l'an 366, et sa mort au 10 décembre 384. Ainsi son pontificat dura dix-huit ans et soixante-onze jours. Valentinien fut élu empereur le 25 février 364, à Nicée, par l'armée romaine. Il mourut le 17 novembre 375, à Brégétio dans la Pannonie, c'est-à-dire à Brégentz dans le Tirol. Il régna conséquemment onze ans et près de neuf mois.

CAPITULUM LXVIII.

Qualitèr Basilius devicit Arianos, et Valentinianus Gratianum filium ejus imperatorem instituit (1).

HIERONYMUS, *in Chronicis.*

Anno tertio imperii Valentiniani, Valens frater ejus, ab Eudoxio, arianorum episcopo, baptizatus, nostros persequitur. Qui cùm baptizaret eum, jurejurando alligavit eum, ut in illâ sectâ permaneret. Hic Valens primò exiliavit Eusebium episcopum Samosatenum. *Ex Gestis Basilii.* Ariani etiàm obtinuerunt ab imperatore Valente, ut ejiceret christianos ab ecclesiâ Nicææ civitatis et daret eis. Ad quem vir sanctus Basilius veniens locutus est pro christianis. Valens autem dixit Basilio : « Vade et judica eos, sed « non secundùm favorem populi tui. » Basilius respondit : « Si judicium meum reprehenderis, me exilia ; « et catholicos ejice. » Tunc abiit ad arianos, et ait : « Venite vos et catholici, et clausam ecclesiam utri« que signate ; et, post tres dies, si orationibus ves« tris aperitur, vestra sit ; sin autem, et nos idem « faciemus unâ nocte. Quòd si non nobis aperiatur, « recipite eam. » Quod et factum est ; et aperta est ultrò catholicis : nàm factâ oratione à catholicis

(1) Vinc. de Beauv. XV, 50 et suiv.

CHAPITRE LXVIII.

Basile est vainqueur des Ariens. — Valentinien crée empereur Gratien son fils.

SAINT JÉRÔME, *Chronique.*

En l'an trois de Valentinien, son frère Valens reçoit le batême des mains d'Eudoxe, évêque des Ariens, et persécute ceux de notre communion. Eudoxe, en le batisant, lui fit jurer de persister dans sa secte. Valens exila d'abord Eusèbe, évêque de Samosate. *Gestes de Basile.* Les Ariens obtinrent aussi de l'empereur Valens qu'il chassât les chrétiens de l'église de Nicée, pour la donner aux partisans d'Arius. Saint Basile s'étant rendu près de l'empereur, parla en faveur des chrétiens : Valens lui répondit : « Va, et juge « sans consulter l'opinion ou l'animosité de ton peuple. » « Si vous avez jamais lieu de vous plaindre de mon ju« gement, » répliqua Basile, « exilez-moi et chassez les « chrétiens. » Alors il alla trouver les Ariens et leur dit : « Venez avec les catholiques, et, après avoir fermé « l'église, marquez-en la porte les uns et les autres de « vos sceaux. Après trois jours, si elle est ouverte par « vos prières, qu'elle soit à vous : sinon, nous ferons « la même expérience pendant une seule nuit; et si « nous ne parvenons pas à l'ouvrir, elle sera encore la « vôtre. » Ainsi fut fait, et l'église s'ouvrit d'elle-même aux catholiques ; car ceux-ci s'étant livrés à la

christianis, præcinente Basilio : « Attollite portas, « principes, vestras, et elevamini, portæ æternales; « et introibit Rex Gloriæ. » Subitò contriti sunt vectes, et ceciderunt clavi cum pessulo, et sub vento vehementi portæ applicuerunt parietibus, et intraverunt ecclesiam. Ob hoc multi ariani, viso miraculo, conversi sunt ad fidem catholicam. HIERONYMUS, *ubi suprà.* Anno Valentiniani tertio, Gratianus filius ejus Ambianis imperator factus est; et anno eodem, apud Attrebatas, lana è cœlo pluviæ mixta defluxit. Item Hilarius, Pictaviensis episcopus, obiit. Item Eusebius Vercellensis et Athanasius contrà Arianos semper militantes, multas à Valente sustinent passiones. Anno Valentiniani octavo, Didymus Alexandrinus multa de nostro dogmate per notarios commentatur. Qui, post quintum nativitatis suæ annum, luminibus orbatus est; elementorum quoque non ignarus fuit.

prière, pendant que Basile chantait ce verset : *Princes, ouvrez vos portes, et vous, portes éternelles, élevez-vous, le roi de gloire doit entrer.* Tout à coup les arêtes furent brisées, les clous tombèrent avec la serrure; les portes, chassées par un vent violent, s'appliquèrent sur la muraille, et les catholiques entrèrent dans l'église. Beaucoup d'Ariens qui furent témoins de ce prodige se convertirent à la vraie foi. SAINT JÉRÔME, *à l'endroit cité.* En la troisième année de Valentinien, Gratien, son fils, fut proclamé empereur à Amiens (1); et, dans la même année, on vit tomber du ciel, dans la ville des Atrébates, de la laine mêlée de pluie. Ce fut à la même époque que mourut Hilaire de Poitiers, et qu'Eusèbe de Verceil et Athanase souffrirent de la part de Valentinien mille persécutions en combattant l'arianisme. En la huitième année de Valentinien, Didime d'Alexandrie emploie des secrétaires à commenter nos livres canoniques. Quoique aveugle dès l'âge de cinq ans, il ne fut pas étranger aux connaissances de la phisique.

(1) Gratien, fils de Valentinien et de Sévéra, né à Sirmich le 18 avril ou le 23 mai 359, élevé par le célèbre poète Ausone, fut fait auguste par son père, le 24 août 367, à l'âge de plus de huit ans, sans avoir passé par la dignité de césar.

CAPITULUM LXIX.

Qualiter Valentinianus oppidum Valentinum reparavit, et gratiis imperialibus adornavit.

Ex Historiâ Almerici.

Valentinianus cum Gratiano imperatores Gallias visitantes, et apud Fanum Solis atque Martis silvæ Carbonariæ residentes pro tempore, idola primitùs destruxerunt, fidem catholicam per viros sanctos ubique Galliarum disseminari jusserunt, et quos Julianus exiliari præceperat ad propria cum honore revocarunt. Hi siquidem civitates et oppida hactenùs ruinosa, pontes et passagia, vicos et carrerias in meliùs reparari fecerunt. Inter quod, cùm reperissent juxtà Fanum Martis oppidum Vallis Saxonensium aptissimum defensioni et inter aquas sic amœnitate circumcinctum et præclarum, allectus dulcedine Valentinianus illùc commorari diutiùs cupiens, insulas duas aut aggeres, quod idem est, circà castrum effodi et transportari jussit in aquarum medio, et fortificans, et pontibus ipsas ad se invicem applicans et combinans, muris et turribus ligneis ac lapideis circumvallans, portas duas tantumdem in eâdem cum præexistente, quæ Ansenorici porta dicebatur, constituens,

CHAPITRE LXIX.

Valentinien restaure la ville de Valenciennes, qu'il gratifie de plusieurs privilèges.

Histoire d'Alméric.

Les empereurs Valentinien et Gratien, visitant les Gaules et résidant pour quelque tems à Solèmes et à Famars, dans la forêt Charbonnière, détruisirent les idoles, et ordonnèrent que la foi catholique serait prêchée dans tout le pays des Gaulois. Ils rappelèrent aussi avec honneur tous ceux que Julien avait exilés. Ils firent réparer les villes et les bourgs qui avaient été ruinés, les ponts et les passages, les chemins et les routes. Pendant ce tems-là, ayant remarqué près de Famars, la ville du Val des Saxons, comme étant très-propre à former un point de défense et offrant un séjour délicieux entouré d'eaux, Valentinien, attiré par la beauté du pays, voulut y résider plus long-tems, et fit creuser autour du château, au milieu des eaux, deux îles ou bastions qu'il fortifia en les joignant par un pont, et qu'il environna de tours de bois et de pierres. Il bâtit aussi deux portes, sans compter celle qui existait auparavant et que l'on nommait la porte d'Ansénoric. Enfin, il accorda plusieurs privilèges impériaux à la ville, et lui donna son propre nom; c'est pourquoi long-tems après on la trouva encore

ipsum oppidum privilegiis imperialibus multipliciter insigniens, nomine suo proprio ipsum decoravit. Undè per magna tempora postmodùm Valentiniana nuncupata reperitur. Hic Valentinianus piè considerans, quòd multi sub ejus imperio degentes in casibus piis contrà leges imperiales in pœnis diversis incidebant non malitiosè, nec habebatur in inferiori Galliâ locus in quo contutari valerent, statuit edicto imperiali, ut omnis utriûsque sexûs in casibus piis christianus existens, contrà leges imperatorum progrediens, de cetero in oppido suo Valentiniano imperiali liberè contutaretur, ac libertate ibidem potiretur, et non solùm in oppido, verùm et circumferentiâ usque ad certos limites, quos imperator idem primitùs jusserat consignari. Quæ quidem circumferentia usque ad moderna tempora bannus oppidi Valentiniani nuncupatur. Undè postmodùm accidit quòd multæ civitates atque territoria plateam aut insulam, vicum aut manerium, circa dictum castrum pro suorum tutamento computorum mercarentur, et domicilia fabricarent in eisdem. Proindè ipse Valentinianus magnum burgum in majore insulâ secùs castrum primò institui jussit, et legibus adornavit. Dedit insuper licentiam, ut quælibet natio in dictis insulis in posterum congreganda, suis propriis legibus, acsi in propriis civitatibus moraretur, uti volerent. Itaque quælibet insula circà castrum habitata legibus et consuetudinibus à dicto castro et magno burgo distinctis uterentur, si viderent dictas leges suis consuetudinibus et usibus obviare. Hic imperator Galliam inferiorem multùm me-

nommée Valentinienne. Le même Valentinien, considérant avec bonté que beaucoup de personnes qui vivaient sous son empire s'exposaient à divers châtimens, en violant, dans certains cas, sans aucune méchanceté, les lois impériales, considérant, en outre, qu'il n'existait dans la Gaule inférieure aucun lieu où ils pussent être en sûreté, ordonna par un édit que toute personne des deux sexes qui suivait la loi du Christ et qui manquait en certaines occasions aux décrets des empereurs, serait à l'abri de toute poursuite, et jouirait d'une pleine liberté dans la ville de Valenciennes, et non-seulement dans la ville, mais encore aux environs jusqu'à certaines limites, que l'empereur lui-même prit soin de marquer. L'espace compris entre ces limites se nomme encore aujourd'hui le ban de Valenciennes. Il résulta de ce décret, que plusieurs villes achetèrent des places, des quartiers, des rues et des maisons autour du château de Valentinien pour la sûreté de leur commerce, et y bâtirent des demeures. Valentinien lui-même fit bâtir un grand bourg dans la grande île, près de la place, et lui donna des lois. De plus, il accorda à tous les peuples qui s'assembleraient par la suite dans ces nouveaux quartiers, la liberté de vivre sous leurs lois particulières, comme s'ils étaient dans leur propre cité. C'est pourquoi tous les quartiers habités qui entourent le château peuvent user d'autres lois et d'autres coutumes que celles de la place même et du grand bourg, si ces dernières leur paraissent contraires à leurs coutumes et à leurs usages particuliers. Le même prince améliora aussi beaucoup le sort de la Gaule inférieure, et lui fit remise de tout impôt pendant trois ans. Enfin, les empereurs ayant

lioravit, relaxavitque tributum annis tribus. Abhinc tandem imperatores recedentes ceteras nationes imperii visitarunt.

CAPITULUM LXX.

Qualiter Maximianus tyrannus cum Caradoco invaserunt imperium et specialiter Galliam inferiorem.

ALMERICUS.

TEMPORIBUS Valentiniani atque Gratiani imperatorum, Maximianus tyrannus, Britonum rex, ascito sibi Caradoco duci Cornubiæ, magistro suæ militiæ, post totiùs Galliæ superioris subjectionem, inferiorem Galliam invasit; et post Morianam, Attrebas, Tornacum, Fanorum Solis et Martis ac civitatum circumvicinarum cruentam spoliationem, Maximianus Octoviam civitatem, Caradocus Valentinianam obsederunt. Maximianus in paucis mensibus Octoviam obtinuit, et in eâ quotquot Romanos reperit trucidavit. Ærarium verò tributorum illùc congregatum Romanis transmittendum generaliter dispergens, unicuique stipendiario aut militi suam distribuit portionem. Hic Maximianus in despectum Romanorum, etiàm ut denominatio illius civitatis suo prædecessori regi videlicet Britanniæ, qui Octovius dicebatur, in posterum non ascriberetur; nomen civitatis Octoviæ

quitté ce pays, allèrent visiter les autres nations de leur empire.

CHAPITRE LXX.

Le tiran Maximien envahit avec Caradocus l'empire, et notamment la Gaule inférieure.

ALMÉRIC.

Du tems des empereurs Valentinien et Gratien, le tiran Maximien (1), roi des Bretons, s'étant associé Caradocus, duc de Cornouailles et maître de sa milice, envahit la Gaule inférieure, lorsqu'il vit que la Gaule supérieure était soumise. Après avoir pillé Morinne, Arras, Tournai, Solèmes, Famars et les villes voisines, Maximien forma le siège d'Octovie, tandis que Caradocus alla faire celui de Valenciennes. En peu de mois, le premier s'empara de la place qu'il assiégeait, et tua les Romains qu'il y trouva; puis, dispersant la caisse des impôts publics, il donna à chaque auxiliaire et à chaque soldat une portion de l'argent. Le même Maximien, en signe de mépris pour l'empire, et pour que le nom de la ville ne fût pas rapporté dans la suite au roi de Bretagne, son

(1) Il s'agit ici de l'Espagnol Magnus Maximus, général des troupes romaines en Angleterre, qui se fit proclamer Auguste à Lion, le 25 août 383.

immutavit, et à protofundatore Bavacum præcepit deinceps vocitari : quæ denominatio usque ad moderna tempora perduravit. Videns autem Maximianus Caradocum in obsidione Valentiniani oppidi nihil proficere, imò suos gravissimè molestari, illùc suas direxit acies, et fasciculis lignorum innumerabilibus, navigiis, cordis, pontibus et consimilibus applicatis, in quintâ invasione duas ceperunt insulas juxtà castrum, in quibus turres ligneas miræ celsitudinis elevarunt, à quibus castrum invadentes, multipliciter Romanos atterentes. Tandem à castro prosiliit telum, et ducem Caradocum percutiens, brachium dextrum transfodit. De equo prolapsus Maximianus, ipsum credens mortuum, irâ succensus crudeliùs solito dictum castrum invasit. Sed nihil proficiens, tandem pactionibus intervenientibus, ipsum obtinuit, et Caradoco et ejus successoribus tribuit possidendum. Fuerat siquidem Caradocus telo, prout dictum est, brachio dextero transfossus, ratione cujus inutilis ad arma videbatur; sed ingenio ac nobilitate pollens ceteros excedebat. Ab hinc Maximianus Cæsaris locum, de quo superiùs libro quinto capitulo 16 habitum est, invasit et obtinuit, et omnimodum prædam suis commilitonibus condivisit, et tandem fortalitium pratis coæquavit. Indè comitatum Nerviorum, quod Bracbatense nuncupatur, invadens, spolians et domans, usque ad Oceanum omne locum munitum obtinuit. Indè ad Castrum Cæsaris revertens, quod suprà montem ab antiquis Propantium nominatum fundatumque cernebatur, ipse cum suis Britonibus circumcinxit et

prédécesseur, qui se nommait Octovius, changea le nom de la ville d'Octovie, et voulut qu'elle fût appelée dorénavant Bavai, du nom de son premier fondateur ; et l'on continue encore à l'appeler ainsi. Maximien voyant que Caradocus, loin d'avancer dans le siège de Valenciennes, souffrait chaque jour de grandes pertes, réunit son armée à la sienne, et, ayant préparé d'innombrables fagots de bois, des bateaux, des cordes, des ponts et autres choses semblables, ils s'emparèrent, à la cinquième attaque, des deux îles près du château, dans lesquelles ils bâtirent des tours d'une grandeur prodigieuse, dont ils se servirent pour livrer aux Romains des assauts qui leur coûtèrent beaucoup de monde. Enfin, on lança du château un dard qui perça Caradocus au bras droit. Maximien saute aussitôt de cheval, en le croyant mort, et, enflammé de colère, il attaque avec une nouvelle fureur le château; mais, ses efforts restant inutiles, il offrit de traiter avec les assiégés, qui lui remirent le fort, qu'il céda pour jamais à Caradocus et à ses successeurs. Celui-ci avait été blessé au bras droit, ainsi que nous l'avons dit, et sa blessure semblait lui interdire l'usage des armes; mais il se distinguait au-dessus de tous les autres par sa bravoure et son habileté. Ensuite, Maximien attaqua et prit Césarlieu, dont nous avons parlé au chapitre 16 du cinquième livre; tout le butin fut partagé entre ses soldats, et la forteresse fut rasée. De là, il envahit le comté des Nerviens, que l'on appelle le Brabant; il le ravagea et le soumit ainsi que toutes les places fortes jusqu'à l'Océan. Puis il revint au château de César, qui avait été bâti sur une montagne nommée anciennement Propantie; il l'entoura et en fit le siège; mais les

obsedit. Sed Romani in castrum existentes, auxilio fulti Nerviorum, contrà Maximianum viriliter restiterunt. Tandem post bella et insultus quamplurima, Romani castrum, salvis salvandis, Maximiano tradiderunt, et in comitatu Nerviorum etiàm desolato ad inhabitandum diffugerunt. Tunc Maximianus dictum resarciens locum, Britonibus expertissimis communivit, à quibus per plura tempora Britonicus Mons appellatus reperitur. Indè est quòd aliquota pars ejusdem villæ, vicus cum portâ, usque ad moderna tempora consimili denominatione perhibetur appellari gallicè *Bertaimont*, et maximè circà ripariam ad pedem montis circumfluentem. Abhinc Maximianus usque ad fluvium Rheni omnia suo subjugavit imperio. Thronum autem sui imperii ad Treveros constituens, ita debacchatus est in duos imperatores Gratianum et Valentinianum, quòd, uno interempto, alterum ex Româ effugavit. Actor. Hunc quem historiæ Britonum et Almericus vocant Maximianum, Sigebertus et plures alii Maximum tyrannum consueverunt appellare, prout apparebit in principio secundæ partis hujus operis, ubi Sigebertus de ipso facit mentionem. Licèt enim me superiùs et meritò excusaverim de denominationibus nationum Germaniæ, quasi idiomate ignarus, tamen decet ut ostendam juxtà veritatem historiæ nationes quas idem Maximus sibi in Germaniâ subjugavit. Subjugavit, inquam, Colonienses, Bremenses, Felicienses, Acquenses, Rotemundenses, Clivenses, Juliacenses, Duiseburgenses, Misienses, Wethflarienses, Lypur-

Romains qui s'y étaient enfermés, aidés des Nerviens, lui opposèrent une vigoureuse résistance. Cependant, après de longs combats et des assauts meurtriers, ils finirent par le remettre à Maximien, à la condition qu'ils emporteraient tout ce qu'ils pourraient sauver, et gagnèrent le comté dévasté des Nerviens, pour y fixer leurs demeures. Maximien ayant réparé les fortifications de la place, la fit garder par les Bretons les plus aguerris, d'où lui vient le nom de Mont-Breton qu'elle obtint pendant quelque tems; et c'est pour cela qu'une partie de ce lieu, savoir, un quartier avec sa porte, a continué de porter une pareille dénomination, qui est celle de Bertaimont (1) en français, principalement près de la rivière qui coule autour de la montagne. Maximien réduisit aussi sous sa domination tout le pays jusqu'au Rhin. Ayant établi le siège de son empire à Trèves, il attaqua si vivement les deux empereurs Gratien et Valentinien le jeune, que le premier ayant trouvé la mort dans cette lutte, le second fut contraint de s'enfuir de Rome. L'AUTEUR. Celui que l'histoire des Bretons et Aluéric nomment Maximien, est appelé le tiran Maxime par Sigebert et par d'autres auteurs, ainsi qu'on le verra au commencement de la seconde partie de cet ouvrage, où le même Sigebert fait mention de lui. Quoique je me sois déjà excusé avec raison de donner les noms des nations de Germanie, dont j'ignore la langue, je dois cependant nommer, avec toute la vérité qu'exige l'histoire, les peuples que le même Maxime rangea en Germanie, sous sa domination. Ces peuples furent : les habitans de Cologne, de Brême, les *Féliciens,* les habitans

(1) Bertamont, village situé au sud et près de Mons.

genses, Wesalienses, Confluentinos, Andernacenses, Merlenses, Lucelemburgenses, Treverenses, Barrenses, Mediatricos. Sed qui fuerunt Mediatrici? Multas revolvi historias. Reperi tandem quòd quos Almericus appellat Mediatricos Hugo vocat Mosellanos; moderni verò ipsos Methenses vocant. Et istæ sunt nationes quæ Maximo viriliter restiterunt : Hassienses, Gismarienses, Gothingenenses, Gravembergenses, Herfeldiacenses, Marcburgenses, Fluslarienses (1), Fuldenses, Saxonibus cum eis adjunctis. Hos cùm reperisset Maximianus simul in Hassiâ congregatos, ipsos intactos dimittens, Treverim remeavit. Caradocus autem post Maximiani recessum à comitatu Mortisiensi dictum oppidum Valentinianum undique reparavit. Castrum et dongionem miro fortificans modo, et omnes insulas oppidi resarciens, fossatis aquæ currentis ac murorum fortium dictas insulas undequaque circumcinxit; aggeres etiàm infrà castrum apportari jussit, ad hoc ut super alias circumvicinas insulas altiùs supereminerет. Portam unam et vicum unum superaddidit, et super fluviolum Rodosii, quem effodi jusserat, à parte Orientis portam situavit; et à nomine proprio vicum et portam Caradoci appellari jussit : quæ et licèt vulgariter nunc porta Cardon dicatur, debet tamen porta Caradon appellari, prout patet ex denominatione constructoris. ACTOR. Secundùm veritatem historiæ, porta quam Carados construxit, ex quo super fluviolum Rodosii situata fuit, non fuit illa quæ nunc Caradonis appellatur,

(1) *Fruslariacenses.* Manuscrits de Saint-Germain.

d'Aix, de Ruremonde, de Clèves, de Juliers, de Duisbourg; les *Misiens*, les Vestphaliens, les Limbourgeois, les Véséliens, ceux de Coblentz, d'Andernach; les *Merliens*, ceux du Luxembourg, de Trèves, de Bar, et les Médiomatrices. Mais qui furent ces Médiomatrices? Après avoir consulté beaucoup d'histoires, j'ai à la fin trouvé que le peuple nommé les Médiomatrices par Alméric, est désigné par Hugue de Toul sous le nom de Mosellans, qui sont appelés Messins par les modernes. Les nations qui résistèrent vigoureusement à Maximien, sont: les Hessois, les *Gismariens*, les Gottingiens, les *Gravembergiens*, les Herfordiens, les Mariembourgeois, les Frizlariens et les Fuldiens, qui étaient soutenus par les Saxons. Maximien les ayant trouvés tous rassemblés dans la Hesse, n'osa pas les attaquer et revint à Trèves. Caradocus, après le départ de Maximien du comté de Hainaut, répara entièrement la ville de Valenciennes; il fortifia le château et le donjon avec un art admirable, et rétablissant toutes les îles de la ville, il eut soin de les entourer d'un fossé d'eau courante et de fortes murailles. Il fit en outre élever des bastions autour du château pour dominer de là toutes les autres îles voisines. Il ajouta une porte et un quartier à la place; il plaça à l'Orient, et sur la rivière de la Ronelle, qu'il avait fait creuser, cette porte, à laquelle il donna son nom ainsi qu'au nouveau quartier, qui sont connus l'un et l'autre sous la dénomination de porte et de quartier de Caradocus. Quoique la porte soit appelée Cardon par le peuple, elle doit néanmoins porter le nom de Caradon, qui est celui de son fondateur. L'AUTEUR. Pour ne pas manquer à la vérité historique, il est juste d'observer que la porte qui fut construite par Caradocus, étant située sur la rivière

sed fortè fuit in loco ubi pons lapideus situatus. Caradocus verò, quià sui Cornubienses lacticiniis fuerant enutriti, postularunt quatenùs trans fluvium in pratis pro animalibus enutriendis, villulam construi valerent, ut sui compatriotæ lacticiniis sibi connaturalibus foverentur: et concessit Caradocus; appellaveruntque villulam Cornubiam, nunc verò vulgariter *Cornes* aut Cornu nunçupatur. Mauritio verò filio ducis Caradoci Fanum-Martis Maximianus tribuit possidendum, ad hoc ut ejus pater filii præsentiâ consolaretur.

CAPITULUM LXXI.

De venerabilibus viris qui floruerunt tempore Valentiniani (1).

HIERONYMUS, *in Chronicis.*

Anno Valentiniani nono, patres monachorum vitâ et antiquitate Macharius et Isidorus aliusque Macharius, Heraclides et Pambus, Antonii disciputi, per Ægyptum habebantur ut sancti. Actor. Florebant cum illis in Ægypti partibus et Thebaïdæ, illis temporibus, patres abbates, Pastor, Moyses, Pyor, Am-

(1) Vinc. de Beauv. XV, 61, 88, 89, 90 et 96.

de la Ronelle, ne peut être celle qui porte aujourd'hui le nom de Caradon : il est possible qu'elle ait été située où l'on voit un pont de pierres. Comme les Cornouilliens de l'armée de Caradocus avaient été nourris de laitage, ils lui demandèrent l'autorisation de bâtir un village au-delà de la rivière, au milieu des prés, pour y élever des bestiaux, afin de pouvoir suivre leur premier genre de vie. Caradocus leur accorda leur demande; et ils donnèrent à leur village le nom de Cornoue, que l'on prononce communément aujourd'hui Corne ou Cornu. Maximien donna Famars à Maurice, fils du duc Caradocus, pour consoler le père par la présence de son fils.

CHAPITRE LXXI.

Personages recommandables par leur piété, qui vécurent du tems de Valentinien.

SAINT JÉRÔME, *Chroniques.*

En la neuvième année de Valentinien, les pères des moines, par la sainteté de leur vie et par leur ancienneté, Macaire et Isidore, ainsi qu'un autre Macaire, Héraclide et Pambon, disciples d'Antoine, passaient, en Egipte, pour des saints. L'AUTEUR. Avec ceux-ci florissaient en même tems, en Egipte et dans la Thébaïde, les révérends pères abbés Pasteur, Moïse, Pyor, Ammonius, Hellim et Apelles, Sérapion, Hélénus, Ephrem, Eulogius, Dorothée, Piammon, Benjamin,

monius, Hellim et Apelles, Serapion, Helenus, Ephrem, Eulogius, Dorotheus, Piammon, Benjamin, Marcus, Apollonius, Evagrius, Melas et Paulus; in Libyâ, Or, Copres, Mutius et Benus, et plures alii sancti patres, de quibus Hieronymus multa stupenda conscribit. RUFINUS. Gregorium Nazianzenum Cappadocia nobis cum Basilio germinavit, ambo nobiles, ambo Athenis erudiit, ambo collegæ, ambo de auditorio disgressi ad profitendam rhetoricam rogabantur. Basilius non multò post Cæsaræ, Cappadociæ episcopus fuit; Gregorius verò apud Nazianzam oppidum in loco patris episcopus surrogatur. HIERONYMUS, *de Illustribus viris*. Gregorius, Nazianzenus episcopus, vir eloquentissimus, præceptor meus, et quo scripturas explanante didici, ad triginta millia versuum omnia opera sua composuit. HIERONYMUS, *in Chronicis*. Alemanorum triginta circiter millia apud Argentoriam, Galliarum oppidum, ab exercitu Gratiani strata sunt. Eodem tempore post Auxentii seram mortem, Mediolani Ambrosio episcopo constituto, omnis ad fidem rectam Italia convertitur. AUCTOR. Cujus Ambrosii gesta Paulinus egregiè descripsit.

Marc, Apollonius, Evagre, Mélas et Paul; en Libie, Or, Copres, Mutius et Bénus, et plusieurs autres saints pères de qui saint Jérôme raconte beaucoup de choses admirables. RUFIN. La Cappadoce nous a donné Grégoire de Nazianze avec Basile, tous deux nobles, tous deux élevés à Athènes, émules l'un de l'autre, et pressés tous deux, au sortir de l'école, d'enseigner la rhétorique. Basile devint bientôt évêque de Césarée, en Cappadoce; et Grégoire fut subrogé à l'évêché de Nazianze, à la place de son père. SAINT JÉRÔME, *Hommes illustres.* Grégoire, évêque de Nazianze, homme d'une rare éloquence, mon précepteur, et celui sous lequel j'ai appris les Ecritures, composa dans tous ses ouvrages jusqu'à trente mille vers. SAINT JERÔME, *Chroniques.* Trente mille Allemands environ furent taillés en pièces à Argentoria (1), ville des Gaules, par l'armée de Gratien. Dans le même tems, après la mort tardive d'Auxence, et après qu'Ambroise eut été nommé évêque de Milan, l'Italie se convertit à la vraie foi. L'AUTEUR. L'histoire d'Ambroise a été très-bien écrite par Paulin.

(1) Aujourd'hui le village de Harbourg, vis-à-vis de Colmar. Voyez Ammien Marcellin, livre 30, chapitre 8 : il dit que Priarius, roi des Allemands, y fut tué; Paul Orose, livre 7, assure que l'empereur Gratien assista lui-même au combat, qui eut lieu l'an 378, au mois de mai.

CAPITULUM LXXII.

De morte Valentiniani et imperio Valentis (1).

HIERONYMUS, *in Chronicis.*

VALENTINIANUS autem subitâ sanguinis eruptione, quæ græcè apoplexis dicitur, Brigitione moritur. Post quem Gratianus, assumpto in imperium Valentiniano fratre, cum patruo Valente, regnavit, anno Domini CCCLXXVIII, mundi verò IVMCCCXLI. Anno Valentis duodecimo, qui fuit primus annus nepotum ejus, multi monachorum Nitriæ per tribunos et milites cæsi sunt: Valens enim, lege datâ, ut monachi militarent, nolentes fustibus jussit interfici. *In Historiâ tripartitâ.* Eo siquidem tempore, impius Valens nigromantiam fecit, perscrutans quis post eum imperaret. Dæmon autem quatuor litteras demonstravit T. E. O. D. Imperator igitur zelo ductus, multos hujus nominis occidit, putans eos tyrannidem velle assumere. Occidebantur ergò Theodoti, Theodori, Theodoli, et quicunque has litteras in capite sui nominis habebant. Quo timore plurimi sua nomina mutaverunt, negantes cum juramento quæ priùs

(1) Vinc. de Beauv. XV, 97, 98, 99 et 100.

CHAPITRE LXXII.

Mort de Valentinien, et empire de Valens.

SAINT JÉRÔME, *Chroniques*.

VALENTINIEN meurt à Brégétion (en Pannonie), d'une subite éruption de sang, nommée en grec apoplexie. Après lui, Gratien ayant associé à l'empire Valentinien son frère, régna avec Valens, son oncle. Son règne commença l'an 375 du Seigneur et du monde 4341. En la douzième année de Valens, qui fut la première de ses neveux, beaucoup de moines de Nitrie furent tués par les tribuns et leurs soldats : en effet, Valens ayant rendu une loi pour forcer les moines au service militaire, fit périr sous les coups ceux qui s'y refusèrent. *Histoire tripartite*. En ce temps-là, l'impie Valens pratiqua l'art de la nigromantie, pour savoir qui régnerait après lui. Le démon lui fit voir les quatre lettres TH, E, O, D. L'empereur, emporté par la passion, ordonna la mort d'un grand nombre de personnes de ce nom, qui, selon lui, aspiraient à la tirannie. Tout ce qui portait les noms de Théodote, Théodore, Théodule, et tous ceux dont le nom commençait par ces quatre lettres, furent privés de la vie. Nombre de personnes changèrent de nom par crainte, et renièrent avec serment ceux qu'elles avaient porté d'abord. SAINT JÉRÔME, *Chroniques*. Enfin;

habuerant. HIERONYMUS, *in Chronicis*. Anno deniquè imperii sui quarti decimi, Valens de Antiochiâ exire compulsus, serâ pœnitentiâ, nostros de exilio revocat. Lacrymabile bellum in Thraciâ commissum est; in quo, deserente equitum præsidio, romanæ legiones à Gothis cinctæ, usque ad internecionem cæsæ sunt. Ipse autem imperator Valens, cùm sagittâ saucius fugeret, et ob dolorem nimium sæpè equo laberetur, ad cujusdam villulæ casam deportatus est, quò persequentibus Barbaris, et incensâ domo, sepulturâ caruit. ACTOR (1). Hîc autem finit Hieronymus Chronicam suam. Fluxerunt autem ab incarnatione Domini usque ad finem Valentis anni CCCLXXX; ab Urbe conditâ MCXXXI, scilicet sub regibus anni CCXL, sub consulibus CCCLXIV, sub Augustis et Cæsaribus DXXVI; ab initio autem mundi, secundùm hebraïcam veritatem, anni IVMCCCXLIII, secundùm septuaginta verò VMDLXXVIII. Ab hinc verò scribunt Prosper et Beda et consequenter Sigebertus Gemblacensis (2), quem super alios historiographos, Deo duce, in sequentibus prosequi propono. A tempore igitur Julii Cæsaris usque ad tempora Valentis et Valentiniani, et usque ad Arturi atque Gothorum, Hunnorum atque Wandalorum tempora, fuit territorium Hannoniense semper principibus romanis, demptis aliquibus tyrannis, totaliter subjectum. Quare si in præmissis de moribus et factis eorum pauca conscripserim, non credidi in

(1) Vincent de Beauvais.

(2) Ce qui suit est de Jacques de Guyse.

dans la quatorzième année de son règne, Valens contraint de sortir d'Antioche, rappelle, par un repentir tardif, les nôtres de l'exil. La Thrace est le théâtre d'une guerre déplorable, dans laquelle les légions romaines, abandonnées par la cavalerie, sont entourées par les Goths et entièrement massacrées. L'empereur Valens lui-même, obligé de fuir, blessé d'un coup de flèche, et ne pouvant, à cause de la douleur excessive qu'il endure, se tenir à cheval, est transporté dans la cabane d'un village; mais les Barbares qui le poursuivaient, mettent le feu à la cabane, et son corps est privé de sépulture. L'AUTEUR. Ici finit la chronique de saint Jérôme. On compte, depuis l'incarnation du Seigneur jusqu'à la mort de Valens, 380 ans; depuis la fondation de Rome, 1131 ans; savoir : 240 sous les rois, 364 sous les consuls, et 526 sous les augustes et les césars; depuis le commencement du monde, selon la vérité hébraïque, 4343 ans; et 5578, selon les Septante. Après saint Jérôme, ont écrit Prosper et Bède, et plus tard, Sigebert de Gemblours, que je me propose, avec l'aide de Dieu, de suivre dans ce qui me reste à dire, de préférence à tous les autres historiens. Depuis Jules-César jusqu'aux empereurs Valens et Valentinien, et jusqu'au tems d'Artur et à celui des Goths, des Huns et des Vandales, le territoire de Hainaut resta sous la domination des empereurs romains, à l'exception de courts intervalles remplis par quelques tirans. Si donc j'ai parlé dans ce qui précède, de leurs mœurs et de leurs actions, je n'ai pas

hôc à conceptis et promissis exorbitare, cùm fuerint veri principes territorii Hannoniensis.

ET SIC FINIT LIBER SEPTIMUS.

Explicit prima pars Historiæ illustrium principum Hannoniæ, edita à fratre Jacobo de Guisiâ ordinis fratrum minorum conventûs Valencenensis. Deo gratias.

OBSERVATION. Valens ne mourut pas l'an 380 comme le dit Jacques de Guyse. Il perdit contre les Alains et les Huns, le 9 août 378, la fameuse bataille d'Andrinople, où les deux tiers de son armée restèrent sur la place. Blessé lui-même et porté dans une cabane, il y fut brûlé vif, sans être connu, par les vainqueurs, le même jour, à l'âge de cinquante ans, après avoir régné quinze ans quatre mois et quelques jours.

cru sortir de mon cadre ni de mon sujet, parce qu'ils étaient véritablement princes de Hainaut.

AINSI FINIT LE SEPTIÈME LIVRE.

Fin de la première partie de l'Histoire des illustres princes de Hainaut, publiée par le frère Jacques de Guyse, de l'ordre des frères Mineurs du couvent de Valenciennes. Grâces à Dieu.

TABLE

ANALITIQUE ET ALFABÉTIQUE

DES CINQ PREMIERS VOLUMES

FORMANT LE PREMIER VOLUME DU MANUSCRIT DE JACQUES DE GUYSE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

DISCOURS
SUR LA PREMIÈRE PARTIE
DES
ANNALES DE HAINAUT.

AVERTISSEMENT.

Ce Discours sera partagé en plusieurs chapitres, et quelques-uns des chapitres en plusieurs paragraphes. Chaque paragraphe sera désigné par § et précédé d'un chiffre romain qui en marquera le numéro. Par ce moyen, lorsque, pour bien comprendre le contenu d'un article ou paragraphe, il sera nécessaire de se souvenir de ce qui aura été dit dans un autre, je citerai facilement ce dernier en écrivant son numéro entre deux parenthèses. Si, par exemple, dans le cours d'un article, on trouve cette citation (*Art.* XX), cela signifiera que pour bien comprendre l'article en question, il faut recourir à celui qui aura été numéroté XX. Les citations en chiffres arabes renverront au bas de la page.

La Table des matières sera placée à la fin du volume.

I. Parvenu à la fin de la première partie des *Annales de Hainaut*, je crois devoir donner à mes lecteurs un résumé de l'histoire qu'elle contient, et discuter le degré de confiance méritée par mon auteur. C'est ce que je vais faire en suivant l'ordre des tems, et quoique Jacques de Guyse n'ait pas rapporté de fait plus ancien que la fondation de la ville de Trèves, je remonterai plus haut, et j'exa-

minerai tout ce que nous savons des Celtes et des Gaulois dans les tems les plus reculés.

INTRODUCTION.

II. Avant d'entrer en matière, je crois devoir faire sentir la nécessité de l'étude de l'histoire pour l'examen d'une question très-importante, en la considérant principalement relativement à la nation française, qui est la nôtre. Je rapporterai d'abord l'opinion d'un savant distingué, qui n'est pas du même avis que moi sur certains objets. Notre intention à tous deux n'est nullement d'attaquer la religion dans laquelle nous avons été élevés; nous fesons au contraire profession de l'honorer et de la respecter; mais nous sommes convenus de ne faire dans nos deux mémoires aucun usage des vérités révélées, et d'écrire comme pourrait le faire un homme qui ne raisonnerait que d'après les lumières de la religion naturelle.

CHAPITRE PREMIER.

Sur le degré de civilisation auquel sont parvenues les nations anciennes, et principalement les Celtes.

III. L'origine du monde, ou son existence première, est une chose incalculable, et qui échappe à tous les raisonnemens et observations. Le monde peut avoir cent millions comme cent milliards d'années d'existence, vu qu'il est difficile d'assigner comment le Créateur a pu se déterminer plus tôt que plus tard

à organiser la matière, et que n'étant point susceptible de caprices ou d'améliorations d'idées et de perfectionnement, il a dû tout voir et embrasser dès l'origine des tems. Ainsi le monde peut être regardé comme éternel, ou ayant une durée quasi-éternelle : les planètes, telles que la terre, doivent être regardées comme partageant cette destinée.

Mais la population du monde et de la terre, car c'est d'elle qu'il s'agit ici, peut avoir été retardée dans beaucoup de parties, et pendant des milliers de siècles, par des circonstances inconnues, telles en particulier que l'envahissement du globe par les eaux. Un très-petit nombre de familles pastorales ont pu habiter quelques terres d'Asie, par exemple, sans chercher à se propager au loin, et à sortir des cantons qu'elles occupaient.

La grande population existante aujourd'hui, doit en général remonter à un très-grand nombre de siècles, et peut-être à des millions de siècles; mais les travaux de cette population divisée en plusieurs nations auront été ensevelis sous les eaux de déluges divers, et bien plus encore sous les terres, sables et matières quelconques roulées par les inondations et débordemens des mers.

Mais quoique l'on puisse et que l'on doive même tenir pour certains les déluges et leurs effets destructeurs, on ne doit pas être indulgent pour les nations qui n'ont point laissé de traces d'une existence honorable ou d'une civilisation avancée; et, par civilisation, il faut entendre les monumens dans les lettres

et les arts. Celles qui n'en produisent pas doivent être regardées comme ignorantes et barbares jusqu'à ce qu'elles aient fait leurs preuves; et c'est, je pense, une indulgence gratuite que de vouloir les considérer comme savantes, par la raison qu'on ignore leur ancienne situation. L'histoire ne juge que de ce qu'elle voit ou de ce qui lui a été transmis par des historiens éclairés. Appliquant cela aux Celtes dont on parle tant, je crois qu'ils doivent être mis au rang des peuples barbares et ignorans. On n'a d'eux aucun ouvrage, aucune histoire nationale. Six cens mots celtes ne suffisent pas pour constituer une langue, et n'offrent même qu'un titre de la pauvreté des idées. Il n'y a pas d'apparence que les ouvrages celtes aient péri; car s'ils eussent existé ou eussent été de quelque valeur, les Romains, les Grecs en eussent eu quelque connaissance, les eussent traduits, et nous en eussent transmis des morceaux importans. Les poésies nationales, composées par les druïdes, ne devaient être que des strophes grossières ou chargées de quelques images prises dans la nature, ou embellies par le récit de quelques combats; mais tout cela se peut faire sans littérature, ni goût, ni talens. La grande fécondité dans ce genre de compositions ne prouve le plus souvent que l'ignorance de ceux qui les composent ou les écoutent. Si l'on suppose que ces compositions poétiques étaient déposées uniquement dans la mémoire de leurs auteurs, c'est une raison de plus pour croire qu'elles n'étaient point travaillées, et que de plus les Celtes n'avaient peut-être pas même l'usage

de l'écriture ou de la parole fixée; ce qu'on pourrait croire, avec le danger pourtant de heurter vivement quelques savans du jour, mais qui me paraissent plus complaisans dans leurs intentions, que forts dans leurs preuves.

2° La civilisation des Celtes ne peut se démontrer par des monumens; car rien n'indique qu'ils en aient laissé, tandis que des peuples bien plus anciens ont couvert la terre des débris d'une architecture noble et savante. Si l'on disait que le tems a détruit les monumens des Celtes, parce que la pierre en était molle, la réponse me paraîtrait encore plus molle que la pierre; car qui ne sait que la France possède une multitude de carrières de la plus dure pierre, des granits, des marbres, etc.; et que s'il est des pierres que le tems pulvérise, il en est beaucoup qu'il durcit? et les monumens des anciens Romains, même en France, en sont la preuve.

La capacité des Celtes dans les arts pourrait résulter encore de choses indestructibles, comme d'instrumens métalliques, ou d'ornemens en fer, en bronze; sans parler de statues de marbre. Or, rien de tout cela qui ait quelque valeur n'existe avec certitude, et ne peut être revendiqué par les Celtes ou leurs défenseurs.

Les médailles qu'on montre, quoique trouvées dans la Celtique, peuvent fort bien n'être pas celtes; il faudrait le démontrer par des caractères et des légendes celtiques. Les Celtes, soit par les colonies phéniciennes du midi de la France, soit par les invasions

qu'ils firent en Italie, en Espagne, et dans tous les pays environnans, durent emporter des portions de butin considérables; et celui qu'ils recherchaient le plus devait être les monnaies d'or et d'argent : ainsi l'étranger et la guerre ont pu introduire dans la Celtique beaucoup de médailles. Il faudrait un grand corps de médailles celtiques, et ce corps n'existe pas.

En résumé, la première origine ou la création du monde est incalculable; la civilisation, quoique moins ancienne, est pourtant plus ancienne que ce que nous connaissons par l'histoire; mais néanmoins on ne peut croire à la civilisation de tel ou tel peuple en particulier, que d'après des preuves positives; et de ce qu'on n'a pas ces preuves, il est bien plus naturel de conclure qu'elle n'a point existé, que de conclure qu'elle a existé. Ces peuples ont contre eux une preuve négative presque aussi forte qu'une preuve positive, jusqu'à ce qu'ils aient fourni des écrits ou des monumens, indice de leurs lumières et de leurs notions et culture des arts. J'applique cela à ces Celtes dont votre ame honnête et généreuse s'est faite le patron, et qui vous ont vraiment de grandes obligations.

Quant au degré comparé des connaissances des anciens et des modernes, je pense que les modernes en ont beaucoup plus, non pas par une plus grande aptitude, mais parce qu'ils ont trouvé dans la découverte et l'emploi bien entendu de la boussole et de l'imprimerie, comme par plusieurs institutions qui leur paraissent propres, de plus grands moyens pour étendre et fixer les connaissances qui, mobiles de leur

nature, sont plus arrêtées qu'elles ne l'étaient dans les tems anciens, et sont moins susceptibles de se perdre ou de s'altérer.

C'est ma pensée du matin, brute et sans correction.

CHAPITRE II.

RÉPONSE.

§ 1. **Antiquité du monde en général, et spécialement des Celtes.**

IV. Il y a cette différence entre l'Être parfait, ou Dieu, et les êtres imparfaits, tels que les planètes et l'homme, que l'Être parfait est toujours égal à lui-même, immuable et tout-puissant, au lieu que l'être imparfait est changeant, périssable et borné. Il naît d'un germe éternel, mais qui prend et perd son enveloppe, et dont l'accroissement et le dépérissement composent la vie passagère. Il est nécessaire à Dieu pour exercer sa puissance et sa bonté, destinées à le protéger et à le soutenir; mais son existence est hors de celle de Dieu, à qui toute imperfection est nécessairement étrangère.

Les planètes et la terre ont donc un germe indestructible, mais qui se développe lentement et par degrés, et qui perd ensuite son enveloppe; ce qui les conduit nécessairement à ce que nous appelons la mort.

Quelle est la durée de la vie de la terre? quand a-t-

elle commencé? quand finira-t-elle? où en est son existence? la nôtre en est-elle absolument dépendante? à quelle période sommes-nous de sa vie? Ce sont de grandes questions qui ne peuvent être résolues que par l'expérience et de longues observations. Il est surtout important de connaître le degré de civilisation des anciens peuples, la marche qu'elle suit, et les progrès qu'elle fait. La question examinée ici est donc du plus grand intérêt.

Pour la juger, il faut connaître l'histoire des tems qui nous ont précédés; il faudrait en quelque sorte une statistique du monde pendant chaque siècle, afin de comparer l'un à l'autre. Sans doute il est vraisemblable que la population est la même qu'elle a toujours été; mais il est au moins certain qu'elle augmente et diminue successivement dans un lieu déterminé. Certainement l'Italie n'a pas aujourd'hui la même population que lorsqu'elle dominait sur le monde entier, que lorsqu'elle était le centre des richesses et de la puissance. La Grèce d'aujourd'hui n'est pas celle du tems de Périclès et d'Alexandre: il y a une vie et une mort dans les sociétés politiques comme dans les individus. Les unes n'ont qu'une existence éphémère; d'autres, construites plus solidement, résistent plus long-tems à la vieillesse, qui finit par les atteindre aussi. C'est du sort de ces associations particulières que se compose celui de la grande société. Mais si nous avons tant de peine à connaître et à juger l'état de notre propre gouvernement, comment celui de nos voisins sera-t-il mis à

notre portée? La différence des langues et des mœurs n'est-elle pas un obstacle très-difficile à surmonter? et s'il nous est si difficile de voir ce qui se passe autour de nous, et en quelque sorte sous nos ieux, comment pénétrerons-nous à travers les ténèbres de l'histoire, et les mensonges intéressés de la plupart de ceux qui l'ont transmise? L'étude des faits ne doit-elle pas être nécessairement accompagnée de cette philosophie qui domine en quelque sorte sur eux, afin d'y faire le choix de ce qui est vrai, instructif, intéressant? Ne devons-nous pas nous accoutumer avant tout à lier nos idées, de manière à juger l'inconnu par le connu?

La difficulté de juger les peuples qui ont habité ce globe avant nous, augmente encore par le changement du langage et des mœurs, par les catastrophes morales et physiques. Les Égiptiens, avec leurs hiérogliphes et leurs piramides, n'ont pu réussir à nous transmettre les idées que ces piramides et ces hiérogliphes étaient destinés à nous conserver. La langue connue sous le nom de sanscrit nous est restée; nous avons des manuscrits qui nous en conservent les ouvrages; nous sommes parvenus à les traduire; et nous ne savons pas encore qui a parlé le sanscrit. Homère a été copié, traduit, imprimé dans toutes nos langues modernes; et un savant allemand (1) n'a pas craint de soutenir que ce grand poète ne savait pas écrire; un autre savant de cette nation nous enseigne à le

(1) Jean-Henri Voss, mort le 29 mars 1826. M. de Sainte-Croix lui a répondu dans le Magasin Encyclopédique.

lire, et nous apprend, par exemple, que Nestor n'a pas dit aux généraux qu'il voulait persuader : « J'ai « connu des hommes qui valaient mieux que *vous;* » mais « des hommes qui valaient mieux que *nous;* » ce qui détruit toutes les plaisanteries de Voltaire sur ce passage, et nous fait voir que l'homme de France qui était le plus digne d'apprécier le poète grec ne l'a pas bien compris. Soyons donc réservés dans nos assertions, et surtout soyons modestes; ne croyons pas légèrement que nous avons plus de science, plus de goût, plus de morale que les anciens; et bien loin de nous vanter de ce prétendu progrès des lumières dont nous nous targuons avec tant de confiance, craignons d'être inférieurs à nos devanciers, et ne blâmons pas si facilement les Indiens et les anciens eux-mêmes qui ont placé leurs ancêtres dans l'âge d'or, et qui se sont crus dans l'âge de fer.

Après avoir considéré l'homme en général, venons-en à la nation qui mérite le mieux notre attention, à celle qui peuplait autrefois le sol que nous habitons. Il est bien clair d'abord que ce sol a souffert de grands bouleversemens. Les volcans éteints de l'Auvergne et d'autres provinces, les lits de coquilles trouvés à une assez grande profondeur en Touraine et ailleurs, les palmiers découverts dans les puits des carrières de Montmartre, et qui y sont surmontés de deux autres lits de dépôts d'anciens déluges et d'anciennes pétrifications, suffisent pour nous faire reconnaître qu'il nous doit être difficile de remonter par nos propres historiens à une très-haute antiquité. Nos monumens

décharnés par un climat humide et froid, ne nous présentent à Carnac (1) que de véritables squelettes. Un temple druïdique existe encore à Autun (2). Des médailles d'un or très-pur et des monnaies d'argent antérieures à celles des Romains (3), nous font reconnaître les traces d'une ancienne civilisation. Mais n'ayant pu conserver ni nos mœurs, ni notre langue, ni notre gouvernement, doués par la nature d'un caractère frivole et léger, peut-être plus propre au bonheur, mais certainement moins apte à tous les établissemens solides et constans, nous sommes réduits à chercher chez les nations étrangères les commencemens de notre propre histoire; et comme l'existence de ces nations nous a laissé des traces indubitables, elle rappelle la nôtre, et ne nous permet pas de douter que, dans les tems historiques les plus anciens, nous avons aussi formé un corps de nation plus ou moins civilisé, plus ou moins savant, peut-être inférieur à ce que nous sommes aujourd'hui, peut-être aussi supérieur : c'est ce qu'il est important d'examiner sans prévention et sans préjugé.

§ 2. Sur l'ancienne langue et l'ancienne littérature des Celtes.

V. On doit s'attendre d'abord, puisque notre patrie

(1) Commune située dans le département du Morbihan, près Quiberon, dans un espace de trois lieues, qui domine au loin la mer. Voyez les dessins qu'en a publiés M. de Cambry dans ses Monumens celtiques; Paris, 1805.

(2) Voyez Introduction à l'Histoire d'Avignon, pag. 114.

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe. Paris, 1807, t. II, p. 389.

a été subjuguée plusieurs fois, à ne plus retrouver les monumens de l'état politique qui a précédé la conquête. C'est ainsi que la race de Hugues Capet a dû détruire les monumens de Charlemagne, celle de Pepin ceux de Clovis. Clovis a lui-même, tant qu'il a pu, fait disparaître les traces de la domination des Romains, et ceux-ci des Celtes : en sorte qu'il ne faut s'attendre à trouver parmi les écrivains celtes que ceux qui ont employé le langage des Romains; car ce n'est sans doute pas sérieusement que l'on a nié qu'il y ait eu une langue celtique. Les Grecs et les Romains ont eux-mêmes conservé plusieurs mots qu'ils nous ont donnés comme venant de cette langue. L'auteur d'une Histoire de France curieuse, mais peu connue, appelé Guillaume Marcel, mort à Arles en 1708, en a rassemblé un assez grand nombre, en citant les anciens auteurs d'où il les avait tirés. J'ai cru devoir les rapporter après lui dans les articles qui suivront. Le nombre de ces mots n'est à la vérité pas assez considérable pour nous faire savoir si la langue de laquelle ils sont tirés était riche ou pauvre, harmonieuse ou grossière; mais ils ne permettent pas de douter qu'il y en ait eu une; et lorsque Varron nous dit que l'on parlait trois langues à Marseille, il nous prouve bien évidemment que les Phocéens y conservaient leur langue, et qu'ils étaient obligés de savoir le celte pour commercer avec les Celtes, et le latin pour commercer avec les Latins. C'est ce que nous dit formellement Isidore de Séville (1), né à

(1) *Originum*, lib. xv, cap. 1, dans les *Auctores linguæ latinæ*. Genève, 1622, pag. 1189, lig. 48 et suiv.

Carthagène, et nommé à l'évêché de Séville l'an 601. Il a composé son *Traité des Origines* avec le secours de livres que nous n'avons plus aujourd'hui. Je rapporterai en entier ce passage, qui m'a paru curieux. « Lorsque Cirus se fut emparé des villes maritimes « de la Grèce, et que les Phocéens, vaincus par lui, « étaient livrés à tous les malheurs qui suivent la con- « quête, ils jurèrent de s'éloigner si loin de l'empire « des Perses, qu'ils n'en entendraient plus même pro- « noncer le nom. Pour remplir ce serment, ils par- « tirent pour les golfes les plus éloignés de la Gaule ; « et, s'étant garantis par leurs armes de la férocité des « Gaulois, ils bâtirent *Massilia* (Marseille), et lui « donnèrent le nom de leur chef. Varron dit que ces « peuples avaient trois langues, parce qu'ils parlaient « le grec, le latin et le gaulois. » *Hos Varro trilingues esse dicit, quòd et græcè loquantur, et latinè, et gallicè.*

Avant les Grecs, il y avait eu dans les Gaules des colonies phéniciennes et puniques, dont la langue était aussi restée dans leurs établissemens. Un carme déchaussé de Biscaie, nommé le père Bartolomé de Santa-Teresa (1), vient de faire paraître une dissertation dans laquelle il explique, par le basque, la fameuse scène en langue punique que Plaute a insérée dans une de ses comédies (2). Selon ce religieux, le

(1) L'Universel du 1er mars 1828.

(2) Le *Pœnulus*, acte V, scène 1. Voyez-en l'explication dans la Bibliothèque universelle de 1688, p. 256. Voyez aussi le Théâtre des Latins par J.-B. Levée; Paris, 1821, t. VII, p. 402, où l'on trouvera trois textes des vers puniques, tous différens de celui de Le Clerc dans la Bibliothèque universelle.

punique de Plaute est du basque tout pur. Il y a longtems que les Irlandais expliquent aussi la même scène dans leur langue, et l'on croit que les Bas-Bretons ont fait une tentative semblable. Il est possible que le basque, l'irlandais et le bas-breton aient quelque analogie avec le phénicien; mais ces langues n'en sont pas moins très-différentes entre elles, et les diversités qui se trouvent entre plusieurs langues modernes dérivées du latin le feront comprendre aisément. D'ailleurs les Carthaginois, dont Plaute nous a parlé le langage, avaient déjà corrompu le phénicien. Cet auteur les nomme *biscalcilinguæ*, et souvent ailleurs *bilingues*, parce qu'ils parlaient deux langues, savoir celle des Tiriens et celle des Libiens. On en tirait des conséquences désavantageuses pour ces peuples, qu'on appelait, par cette raison, doubles, infidèles, trompeurs. Virgile a dit (1):

> *Quippe domum timet ambiguam, Tyriosque bilingues.*
>
> Cette ville suspecte et ce peuple sans foi,
> Tout l'effraie.

Quant à la forme des lettres usitées dans la Gaule, César dit positivement (2) qu'elle était celle des anciennes lettres grecques, dont ils se servaient dans les actes publics et particuliers. Ainsi que l'observe le savant Mabillon (3), c'étaient des marchands égiptiens qui fournissaient les Gaulois de feuilles de *papyrus*. Les anciennes archives des églises et des

(1) Énéide, livre I, vers 661.
(2) Lib. VI, cap. 4.
(3) *De re diplom.*, lib. I, cap. 8.

abbayes conservaient des actes et des documens publics écrits sur ces feuilles. On voit encore ces anciennes lettres grecques, étrusques ou phéniciennes sur les médailles celtiques et celtibériennes (1), qui sont en très-grand nombre, et antérieures à celles des Romains, dont la date est récente et donnée par Pline, tandis que l'époque à laquelle remontent les médailles celtibériennes et celtiques est inconnue.

La littérature des Celtes n'est pas moins certaine par le témoignage de César et de Pompéius Méla, qui nous apprennent que les druïdes avaient écrit même sur le mouvement des astres. Le plus ancien écrivain de l'occident que nous connaissions est Pithéas, au moins contemporain d'Alexandre. Il était né à Marseille, où les Grecs étaient arrivés près de trois siècles avant Alexandre; en sorte qu'il est difficile qu'il ne se soit pas établi entre les Celtes et les Phocéens un rapport d'études et de connaissances qui n'a pu que tourner à l'avantage des uns et des autres. Trogue Pompée, qui était né à Vaison, et qui était mort quelques années avant l'ère chrétienne, avait composé une histoire universelle en trente-quatre livres en latin; et il est le seul historien latin que nous sachions avoir fait cette entreprise. Nous n'avons malheureusement plus que l'extrait de son ouvrage, composé par Justin; mais cet extrait suffit pour nous faire voir que Trogue Pompée avait connu des monumens qu'il n'avait puisés ni chez les Grecs, ni chez les Romains; ces monumens appartenaient consé-

(1) J'en ai plus de deux cens dans mon cabinet.

quemment à notre littérature, qui était celle du pays même de l'historien. Enfin j'ai donné dans mon mémoire et plan de travail sur l'histoire des Celtes ou Gaulois (1), la liste de cent auteurs qui étaient celtes, ou qui ont écrit sur les Celtes, en m'arrêtant au règne d'Antonin-le-Pieux, qui lui-même était né à Nîmes, et qui est certainement l'un des plus grands empereurs qu'aient eus les Romains. Ces derniers peuvent-ils accuser de barbarie et d'ignorance une nation qui, fort peu de tems après leur avoir été soumise, leur a donné un de leurs meilleurs empereurs? et ne trahirions-nous pas ce que nous devons regarder comme notre cause, si nous osions avancer ce que les Romains n'ont pas dit, et si, à l'exemple de M. de Wailly, dans sa traduction des Commentaires de César (2), nous appelions à chaque instant *barbares* nos ancêtres, lorsque César lui-même ne leur donne pas ce nom? Leur longue et courageuse résistance, malgré leurs divisions intestines, véritable cause de leur perte, ne prouve-t-elle pas leur civilisation, du moins à cette époque?

§ 3. Du progrès des arts chez les Celtes.

VI. L'habitude que nous avons conservée de regarder les Romains comme nos maîtres, nous fait tellement méconnaître les productions mêmes de nos ancêtres,

(1) Paris 1807, t. 3 des Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe. p. 97.

(2) Paris 1799, 2 vol. in-12. J'ouvre au hazard cet ouvrage, et j'y trouve, dès la première ligne de la page 257, tome 1, le mot latin *hostes*, les ennemis, traduit par *les barbares*.

que lorsque nous apercevons dans un monument de la régularité et de belles proportions, nous décidons sur-le-champ qu'il est romain. Si, au contraire, il est brute et grossier, nous décidons qu'il est celte; et nous ne supposons jamais ce que les Romains eux-mêmes nous apprennent, que nous avons eu avant eux des chemins publics avec des bornes de distance en distance (1), et que la ville de Marseille était celle où les Romains envoyaient leurs enfans pour s'instruire. Des arcs de triomphe se trouvent encore aujourd'hui à Orange, à Carpentras, à Cavaillon, construits évidemment par des architectes gaulois-marseillais, du tems de la victoire de Domitius Ahénobarbus, plus de cent vingt ans avant l'ère chrétienne; et parce que M. Ménard reconnaît que ces arcs de triomphe sont construits selon les règles de l'ordre composite, et que Vitruve nous dit que cet ordre a été employé pour la première fois à Rome sous le règne de l'empereur Titus, M. Ménard, dans les Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions (2), veut renverser toutes les traditions de son propre pays, et reculer jusqu'au règne de Septime Sévère les constructions des trois arcs de triomphe que je viens de nommer. C'est ainsi qu'allant plus loin que Vitruve, qui n'a jamais prétendu que l'ordre composite ait été inventé par les Romains, il nous

(1) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, page 279 et suivantes des Antiquités du département de Vaucluse, sur le témoignage de Polybe. Voyez aussi l'Art de vérifier les dates avant J.-C. V. 233.

(2) Tome 32. J'ai combattu son opinion dans l'Art de vérifier les dates avant J.-C. V. 279.

enlève l'avantage d'avoir été créateurs en architecture, et d'avoir appris avant ces sauvages conquérans de l'ancien monde, les arts dont la perfection ne leur appartient en aucune manière, selon Virgile lui-même, mais aux Grecs qui les ont précédés, et dont nous avons su conquérir avant eux les découvertes et les habitans eux-mêmes auxquels nous avons donné asile.

Excudent alii spirantia molliùs æra, etc. (1).

D'autres avec plus d'art, cédons-leur cette gloire,
Colorcront la toile, ou d'une habile main
Feront vivre le marbre et respirer l'airain ;
De discours plus flatteurs charmeront les oreilles ;
Décriront mieux du ciel les pompeuses merveilles :
Toi, Romain, souviens-toi de régir l'univers ;
Donne aux vaincus la paix, aux rebelles des fers ;
Fais chérir de tes lois la sagesse profonde :
Voilà les arts de Rome et des maîtres du monde.

Cet avantage de la domination, si méprisable et si fragile, auquel se bornaient les Romains, et qu'ils n'acquirent qu'en perdant leur liberté, ne leur est pas demeuré long-tems; mais il n'en est pas moins certain, par leur propre témoignage, qu'ils n'ont rien inventé dans l'architecture, ni dans aucun des beaux-arts.

Il en est de même des médailles marseillaises évidemment antérieures aux médailles romaines, et bien mieux frappées. N'étaient-elles pas véritablement devenues gauloises? et peut-on croire que celles qui

(1) L'Énéide de Virgile, livre VI, vers 848 et suivans. Traduction de l'abbé Delille. Paris, 1824. II, 291.

avaient été frappées dans les parties septentrionales de la Gaule n'aient pas aussi participé à cette perfection? C'est ce que l'on ne peut nier pour celles d'Avignon, un peu moins méridionales que celles de Marseille. Comme les mines d'argent étaient extrêmement abondantes en Espagne, les médailles celtibériennes sont beaucoup plus communes; et il ne paraît pas qu'elles aient été aussi belles que celles de Marseille (1): mais elles sont vraisemblablement et par là même plus anciennes; et leur origine doit être attribuée aux Phéniciens, de qui les Grecs tenaient leur écriture, comme ils en conviennent eux-mêmes. C'est pour cela que les lettres qui se trouvent sur ces médailles sont les mêmes que les anciennes lettres grecques; c'est encore pour cela que César a dit que les Celtes fesaient usage des caractères grecs pour leur écriture, quoique leur langue fût très-différente de la langue grecque. Au reste, les médailles ou monnaies d'or et d'argent étaient tellement communes dans la Gaule, que Diodore de Sicile (2) nous dit que l'usage était d'en paver les temples. Il ne cite point son auteur, et l'on a conjecturé qu'il avait tiré ce fait

(1) A la suite de sa Notice sur Jules-François-Paul Fauris de Saint-Vincens, Aix, an VIII, le fils de ce savant antiquaire a fait graver cinq planches de médailles de Marseille comprenant : (1) 20; (2) 15; (3) 18; (4) 19; (5) 22, en tout 94 médailles. M. Mionnet, pag. 67 de sa Description des médailles antiques grecques et romaines, Paris, 1806, en donne 156.

(2) Livre V, chap. 29 dans l'édition de Rhodoman et la traduction de Terrasson; et chapitre 27, dans l'édition de Wesseling, tome I, page 351. C'est Wesseling qui fait la conjecture dont je parle.

de Posidonius, que cite Strabon pour le récit suivant (1), que je rapporte en entier, parce que l'on pourrait en inférer que ces monnaies étaient grecques, ce que nie Posidonius lui-même.

« On prétend que les Tectosages intervinrent à « l'expédition de Brennus contre Delphes, et que les « trésors trouvés par Cæpio, général romain, dans « la ville de Toulouse, étaient une partie des trésors « enlevés à Delphes, et qu'ils avaient consacrés, en « y ajoutant quelque chose du leur, pour apaiser le « courroux du dieu dont ils avaient saccagé le temple. « C'est pour cela qu'on ajoute que Cæpio, qui osa y « toucher, termina misérablement sa vie, comme un « sacrilège, chassé de sa patrie et dans l'opprobre. « Mais le récit de Posidonius (Ποσειδωνίου) est plus pro« bable. Il dit que les trésors trouvés à Toulouse s'éle« vaient environ à quinze mille talens (2), qu'une « partie était déposée dans les temples, une autre « dans les lacs sacrés, et que c'était simplement de « l'or et de l'argent en lingots sans aucun type. Mais « le temple de Delphes avait déjà été dépouillé alors « de tous ces objets, puisque les habitans de la Pho« cide avaient tout enlevé dans la guerre sacrée (3);

(1) *Strabonis libri* XVII, édition de Siebenkees. *Lipsiæ* 1798, tome 2, p. 32 et suivantes, livre IV, chap. 3, parag. 16, p. 188 dans l'édition de Casaubon.

(2) Justin, qui parle aussi des trésors enlevés par Cæpio, dit, *lib.* 32, *cap.* 3, qu'il y avait cent dix mille talens d'argent et quinze mille talens d'or; en supposant que les talens de Posidonius soient des talens attiques, ce serait 80 millions de nos francs. Au sujet de cette différence, consultez les notes sur Justin.

(3) Ils avaient puisé dans les trésors de Delphes pour soutenir

« et si quelque chose avait encore pu y être trouvé
« par les Gaulois, cela avait dû être partagé entre un
« grand nombre d'hommes. Il n'est d'ailleurs pas vrai-
« semblable que les Tectosages soient retournés sains
« et saufs dans leur patrie, puisque après s'être éloi-
« gnés de Delphes ils furent très-malheureux; et que
« s'étant divisés, ils se dispersèrent sur diverses routes.
« Ainsi l'historien que je viens de citer, s'accordant
« avec beaucoup d'autres à dire que la région dont il
« est ici question était abondante en or, et que les
« hommes qui l'habitaient étaient superstitieux et sans
« aucun penchant pour le luxe dans les choses com-
« munes de la vie, il arriva nécessairement que la
« Gaule eut des trésors en beaucoup d'endroits, sur-
« tout parce qu'ils veillaient à la sûreté des marais,
« dans lesquels ils déposaient des masses d'argent et
« même d'or. C'est pourquoi les Romains, s'étant
« emparés de cette contrée, vendirent les marais à
« l'encan; et beaucoup de ceux qui en achetèrent y
« trouvèrent des lingots d'argent. Quant à la ville de
« Toulouse, il y avait un temple révéré où tous les
« voisins se rendaient, et où un grand nombre portait
« des présens auxquels personne n'osait toucher; en
« sorte que ce temple renfermait une abondance de
« trésors. »

Ce même Posidonius que Strabon vient de citer, est aussi appelé en témoignage par Athénée sur les

la guerre pendant dix ans. Ils y avaient pris dans cet espace de tems plus de dix mille talens. (Diod. de Sicile, XVI, 56) ou 53 millions de francs.

Celtes en plusieurs occasions (1), et entre autres pour un fait où cet auteur est presque contemporain. Louernios, ancien roi des Auvergnats, qui vivait cent cinquante ans avant l'ère chrétienne, monté sur un char magnifique, parcourait souvent les terres de ses états, et répandait à son peuple des monnaies d'or et d'argent. Ce fait, où le terme de monnaie, en grec νόμισμα, ne laisse aucun doute, nous est confirmé par Strabon (2). Il reste encore beaucoup de médailles celtiques, et il en existe plusieurs recueils gravés. On peut consulter celui qu'en a fait M. Mionnet dans sa Description des Médailles antiques grecques et romaines imprimée en 1806 (3); mais l'histoire nous manque pour les expliquer et les classer. Il n'en serait pas moins absurde d'en contester jusqu'à l'existence. Au commencement de ce siècle il en a été découvert plusieurs centaines dans une commune voisine d'Orange (4), et dont le nom, qui est Jonquières, rappelle ces anciens marais dont vient de parler Strabon, et où les Gaulois déposaient leurs trésors. Ce lieu était en effet un marais. M. Mionnet n'a pas connu ces médailles, et l'on en trouvera peut-être encore bien d'autres qui achèveront de prouver le progrès

(1) Tome I, pages 103 et 167; et tome II, page 489 de la traduction française par Lefebvre de Villebrune.

(2) A la fin de son livre IV, pages 42 et 43 dans l'édition de Siebenkees, pag. 191 de celle de Casaubon.

(3) Pag. 63 - 96.

(4) Voyez la description que j'en ai donnée dans les Antiquités de Vaucluse, Paris, 1808, p. 285.

qu'avaient fait les Gaulois dans l'art de fabriquer les métaux comme dans beaucoup d'autres.

§ 4. Dégradation des arts dans les Gaules, et difficulté d'en suivre les vicissitudes.

VII. Sans doute les Gaulois, après la perte de leur liberté, perdirent aussi leur littérature et leurs arts. Lorsque les Francs nous eurent subjugués à leur tour, ces arts des Grecs que nous nous étions appropriés, et que nous avions même tirés avant eux directement des Phéniciens, ont disparu; en sorte que nous sommes retombés dans une barbarie de laquelle nous sommes sortis assez tard. C'est là un exemple de cette dégradation dans la civilisation, qu'il ne faut pas se contenter d'étudier sur notre sol, si nous voulons la bien connaître. Il n'est peut-être pas même un seul pays dans le monde que l'on puisse suivre assez long-tems dans son histoire pour faire de bonnes observations sur ce sujet : il faut nécessairement passer d'une contrée à l'autre pour observer le progrès et la décadence de la civilisation. C'est ce que nos connaissances nous permettent de faire pour les Grecs, les Romains et nous. Ce rapprochement suffit pour nous convaincre qu'outre la décadence particulière qu'ont évidemment éprouvée les Grecs et les Romains considérés isolément, il semble qu'il y ait eu une décadence générale prise dans la civilisation considérée à son plus haut point dans ses différentes époques. En effet, le sanscrit l'emporte, nous dit-on, sur le grec; la langue grecque paraît supérieure à la langue romaine,

et celle-ci à nos jargons modernes. Homère, Démosthènes, Hérodote, Archimèdes n'ont point été égalés à Rome; Cicéron, Virgile, Pline le naturaliste et Sénèque n'ont peut-être pas eu, parmi les modernes, d'émule véritablement digne d'eux; et si cela est, ne devons-nous pas craindre que le genre humain n'éprouve insensiblement des pertes, au lieu de faire des progrès? N'avons-nous pas même à redouter l'effet de nos dissentions actuelles, si, luttant contre elles avec courage, nous ne fesons pas les plus grands efforts pour substituer une noble et grande émulation à une stupide admiration de nous-mêmes; si, loin de nous croire supérieurs à nos devanciers, nous ne fesons profession de rendre justice à leurs ouvrages, afin de sentir le besoin que nous avons de nous perfectionner encore pour mériter de leur être comparés, et même de les surpasser? C'est en admirant Euripides et Sophocles, que Racine est venu se placer à côté d'eux; et Euclides n'a pas eu de partisan plus zélé que Neuton.

Quand je parle de nos dissentions, je ne fais point allusion à nos discussions littéraires, qui au contraire sont souvent très-utiles, lorsque l'aigreur ne s'y mêle point, et que les critiques ne dégénèrent pas en satires; c'est de nos guerres que je me plains, qui portant tous nos moyens à notre destruction mutuelle, nous en privent pour une foule d'objets importans au bonheur de la société. Le seul bien qui puisse en résulter est l'acquisition de quelques connaissances géographiques et l'étude des langues étran-

gères, avantages que le gouvernement peut nous procurer aussi facilement, s'il le veut, dans le sein de la paix, et certainement à moins de frais.

Au reste ce n'est peut-être pas chez les Celtes, ni chez les peuples qui n'ont point d'histoire ancienne, qu'il faut chercher les connaissances anciennes; c'est chez les grandes nations qui, ayant conservé les monumens de leurs premières annales, peuvent, comme les Chinois et les Indiens, nous convaincre qu'ils ont connu, à l'époque la plus reculée, cette boussole et cette imprimerie que nous tenons d'eux, et qu'ils n'ont point inventées; en sorte que l'on peut remonter à des nations plus anciennement civilisées, telles que les Égiptiens et les Caldéens, qui ont su toutes ces choses avant eux; et s'ils les ont sues, comme on n'en peut guère douter, peut-on n'être pas persuadé que le reste du monde les apprit d'eux, de même que nous avons porté nos connaissances jusqu'en Amérique? Cette Amérique elle-même n'a-t-elle pas offert à M. de Humboldt des traces évidentes d'anciennes communications avec les Égiptiens et les Chinois? N'en résulte-t-il pas qu'une marine égale à celle par laquelle nous croyons être si supérieurs aux anciens, a véritablement existé, et nous prive de cet avantage que nous sommes persuadés d'avoir sur eux?

A la vérité les traces de ces anciens travaux ne subsistent que dans d'obscures traditions, telles que celles qu'Hérodote et Platon nous ont conservées, et celles qui existent encore dans l'Inde, où l'on a cru retrouver la preuve que l'Irlande a été connue autre-

fois. C'est ce que l'on verra par les Mémoires que le colonel Vilford a donnés à la Société de Calcutta, et parmi lesquels il ne faut pas oublier celui du huitième volume, qui ajoute quelques modifications aux précédens. L'ingénuité avec laquelle l'orientaliste anglais convient qu'il avait d'abord été trompé sur quelques points par son interprète, ne donne que plus de force à son assertion, lorsqu'il s'engage, dans ce huitième volume, à démontrer que les îles de l'ouest, célèbres dans la mithologie des Indiens, sont ces îles britanniques, jadis en rapport de pèlerinage et de culte avec l'Inde (1).

Ne soyons donc pas si persuadés que les connaissances sont aujourd'hui tellement *arrêtées*, qu'elles ne peuvent rétrograder. Nous avons encore de grands efforts à faire pour arriver à ce point, et nos livres ne feront pas ce que les piramides égiptiennes n'ont pu faire. Nos manuscrits ne peuvent être comparés, pour la beauté et la durée, à ceux des Indiens, et le papier de soie des Chinois est bien supérieur à notre vélin. Ne nous lassons pas de mûrir et de perfectionner nos travaux : l'esprit d'invention et l'esprit d'observation doivent réunir leurs efforts pour tendre vers ce grand but, seul digne de nous intéresser et de nous attacher à la vie.

(1) Notice du huitième volume des *Asiatick Researches* (par M. de Volney) dans la Revue philosophique, p. 22.

CHAPITRE III.

De la langue celtique ou gauloise.

VIII. Le pays que nous appelons aujourd'hui la France, du nom des Francs qui l'ont subjugué dans le cinquième siècle de notre ère, était autrefois connu sous celui de Gaule, et les peuples qui l'habitaient étaient appelés Gaulois; elle était bornée au septentrion par l'océan britannique qui la séparait de l'île de la Grande-Bretagne; à l'orient par le Rhin, la grande Germanie, la Rhétie et une partie des Alpes avec l'Italie; au midi par la mer Méditerranée, les Pirénées et l'Espagne; elle était baignée à l'occident par l'océan occidental.

César n'a pas distingué les Celtes des Gaulois, lorsqu'il décrit la Gaule en ces termes :

« Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont » l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aqui- » tains, la troisième par ceux que nous appelons Gau- » lois, et qui, dans leur langue, se nomment Celtes. » Ces nations diffèrent entre elles par le langage, les » mœurs et les lois. Les Gaulois sont séparés des Aqui- » tains par la Garonne, des Belges par la Marne et la » Seine. Les Belges sont les plus braves de tous ces » peuples; étrangers aux mœurs élégantes et à la civi- » lisation de la province romaine, ils ne reçoivent » point du commerce extérieur ces produits du luxe » qui contribuent à énerver le courage : d'ailleurs

» voisins des peuples de la Germanie qui habitent au-
» delà du Rhin, ils sont continuellement en guerre
» avec eux. Par la même raison, les Helvétiens sur-
» passent en valeur le reste des Gaulois : ils luttent
» chaque jour avec les Germains pour les repousser,
» ou pour pénétrer eux-mêmes par leur territoire.
» La partie habitée par les Gaulois commence au
» Rhône, et a pour limites la Garonne, l'océan et le
» pays des Belges; elle va aussi jusqu'au Rhin du côté
» des Helvétiens et des Séquanais; elle est située au
» nord. Le pays des Belges commence à l'extrême
» frontière de la Gaule, et est borné par la partie in-
» férieure du cours du Rhin; sa position est au nord-
» est. L'Aquitaine est bornée par la Garonne, les
» Pirénées et l'océan, qui baigne aussi les côtes d'Es-
» pagne; elle est située au nord-ouest (1), » relative-
ment à l'Italie.

On observera que dans cette division de toute la Gaule, César ne comprend pas le pays des Allobroges, ni la Gaule narbonnaise qui, de son tems, fesait déjà partie de la province romaine; mais il y comprend les Suisses, appelés alors Helvétiens, ce qui, de ce côté-là, donnait à la Gaule le Rhin pour limite. On observera aussi qu'il désigne par le nom de Séquanais ou Séquaniens, ce que nous avons appelé depuis la Franche-Comté.

Diodore de Sicile s'est cru plus instruit que Jules-César, en distinguant les Celtes des Gaulois. « Il est
» bon, » dit-il, « de rapporter ici quelques circon-

(1) Julius Cæsar, *de bello Gallico*, I, 1.

» stances qui sont inconnues à un grand nombre de
» personnes. On appelle *Celtes* les peuples qui habi-
» tent au-dessus de Marseille, entre les Alpes et les
» Pirénées. Mais ceux qui demeurent au nord de la
» Celtique, le long de l'océan et de la forêt Hercinie
» jusqu'aux confins et au midi de la Scithie, sont
» appelés *Galates*. Cependant les Romains donnent
» indifféremment ce nom et aux vrais Galates et aux
» Celtes. Parmi les premiers, les femmes ne cèdent
» en rien à leurs maris, du côté de la force et de la
» taille. Les enfans, à leur naissance, sont très-blonds;
» mais ils deviennent aussi roux que leurs pères à
» mesure qu'ils avancent en âge (1). »

On voit que les Aquitains, la Gaule narbonnaise et la province de César composent les Celtes de Diodore, tandis que les Gaulois ou Celtes du premier, joints à ses Belges, sont les Galates de l'historien grec, qui leur donne des cheveux blonds, ce qui prouve que l'on a eu quelque raison de faire dériver leur nom du mot grec *gala*, qui signifie lait, leur peau étant très-blanche.

On observera que selon César, qui, ayant séjourné neuf ans dans les Gaules, devait bien les connaître, les Aquitains, les Gaulois et les Belges parlaient des langues différentes. En effet le basque, le bas-breton et le hollandais sont encore aujourd'hui trois langues bien distinctes. Ceux qui ont prétendu qu'il y avait eu dans la Gaule une langue primitive (2), sont ob-

(1) *Diodori Biblioth. hist.* v. 32, édit. de Wesseling.

(2) Guillaume Marcel, Histoire de la monarchie française. Paris, 1686. I, 11.

ligés de la créer pour en faire dériver ces trois dialectes, en remontant plusieurs siècles avant Jules-César; et qu'est-ce qu'une langue qui n'a point de monumens écrits, et qu'il faut puiser dans son imagination?

Qui peut douter de l'existence des langues autochtones, des langues du pays? Nous n'avons pas découvert une île sauvage dont les habitans n'eussent des noms pour les choses, et ceux-là ne doivent leur vocabulaire ni à l'égiptien Thot, ni au phénicien Cadmus, ni à l'Hercule grec. Chez les peuples amalgamés comme le nôtre, la langue primitive s'est compliquée tous les jours d'acquisitions hétérogènes. C'est une langue de sinthèse, bigarrée d'hébraïsmes ou de phénicien, comme le pense Guichard; d'hellénismes, comme le prouvent Étienne et Frippault; de latinismes évidens, de celticismes démontrés; il faudrait dépouiller par l'analise cette langue sinthétique de tout ce qui lui est étranger, pour retrouver une langue primitive, si elle a existé. Cette langue ne serait plus guère qu'un patois.

Aussi M. Fallot vient-il de publier des Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace (1), où il donne un sistème tout entier. « C'est, » dit-il, « le patois de nos provinces séquanaises, pré-» existant chez les Gaulois à la conquête des Romains, » qui est la véritable langue gallicane, tout-à-fait » différente de la langue celtique. C'est ce patois que » parlaient les anciens peuples de l'Italie, et qui,

(1) In-12. Voyez l'Universel des 14 et 21 février 1829.

» conjointement avec la langue teutonique, a donné » naissance à la langue latine, et par suite à la langue » française. »

Don Félix de Azara (1), après avoir séjourné vingt ans dans l'Amérique méridionale en qualité de commissaire des limites espagnoles dans le Paraguai, y a compté trente-cinq langages différens. Il croit pouvoir présumer, sans exagération, qu'il y a bien encore six autres langues parmi les nations qui sont à l'ouest des Pampas, autant parmi celles du sud, et huit parmi les anciens Indiens de la province de Chiquitos. Cela fait en tout cinquante-cinq idiomes très-différens; et, sous ce rapport, ce n'est pas, selon lui, une supposition outrée, de croire que dans toute l'Amérique il y avait mille langues différentes, c'est-à-dire, peut-être plus que dans toute l'Europe et dans toute l'Asie.

Moins un pays est civilisé, plus on y trouvera d'idiomes différens. Pour former une langue, il faut une grande nation civilisée, et c'est peut-être une absurdité que de chercher une langue primitive chez un peuple encore sauvage.

(1) Voyez la traduction de ses voyages par M. C. A. Walckenaer. Paris, 1809.

CHAPITRE IV.

Recueil des mots celtiques ou gaulois qui se trouvent dans les auteurs grecs et latins.

IX. Les Romains, lorsqu'ils entrèrent dans les Gaules, ne distinguèrent pas les différens idiomes qui y étaient employés : mais ils y puisèrent quelques mots qu'ils introduisirent dans leur langue. César, après sa conquête, reçut au rang des sénateurs plusieurs Gaulois de la Gaule narbonnaise, et Cicéron se plaint qu'ils avaient corrompu le goût (1). A plus forte raison, le langage des Gaulois fut altéré par son mélange avec celui des Romains. C'est le résultat nécessaire de la victoire, qui fait qu'en passant sous le joug des étrangers on perd jusqu'à son nom. Ce vaste continent auquel nous donnons le nom d'Amérique, ne s'en était peut-être pas encore donné à lui-même, et ne s'attendait sûrement pas qu'il le recevrait d'un Florentin assez obscur dans son propre pays. Virgile, en admettant la descendance des Romains, ne voulut pas du moins que les Latins eussent perdu leur nom. Il fait dire au roi Latinus (2) :

> Que du moins les Troïens, à mon cœur odieux,
> Ne soient jamais nommés; ce nom m'est un outrage.
> Qu'ils conservent leurs mœurs et gardent leur langage;
> Qu'Albe et le Latium, les rois et leurs sujets,

(1) *M. Tullii Ciceronis Epist. lib.* IX, *epist.* XV, *ad Pœtum.*

(2) Énéide, XII, 823. *Ne vetus indigenas*, etc.

Leurs noms et leurs honneurs, subsistent à jamais;
Que la race italique, en conquérans féconde,
Fasse de Rome un jour la maîtresse du monde :
Mais que de Troie enfin périsse jusqu'au nom.

En Espagne, les Turdétans, ces peuples de la Bétique, appliqués aux belles-lettres, et qui se vantaient de posséder des livres d'histoire très-anciens, des poëmes, et des lois écrites en vers depuis six mille ans (1), ne furent pas aussi jaloux que les Latins de conserver leur langue et leurs usages. Ils adoptèrent absolument les mœurs et la manière de vivre des Romains, au point qu'ils oublièrent leur propre langage (2). C'est ce que nous assure Strabon, et ce que confirme Artémidore en disant que les Ibériens des côtes de l'Espagne se servaient de la grammaire italique (3). Les Gaulois qui, de tout tems, ont été jaloux de la gloire de leurs ancêtres, n'en sont pas venus jusque-là; toutefois ils n'ont pu se dispenser de recevoir la langue romaine, qui a souffert beaucoup de changemens à son tour : ainsi, qu'on ne s'étonne point si dans la suite des siècles on a fait une si grande différence (4) entre la langue gauloise et la celtique, et si celle-ci est devenue tantôt grecque par le commerce des Phocéens de Marseille, tantôt romaine par la domination des Romains, ce qui lui fit donner le

(1) Strabon, livre III, p. 139, dans l'édition de Casaubon.

(2) *Id.* p. 151.

(3) *Vossius, in Melam. lib.* II, *cap.* 6, p. 741.

(4) *Tu verò, Posthumiane, vel celticè vel si mavis gallicè loquere, dummodò Martinum loquaris.* Sulp. in Dial.

nom de langue romane; elle a été enfin théotisque, ou, pour mieux dire, toutes ces langues ensemble, après l'établissement des Goths, des Bourguignons, et en dernier lieu des Francs, avec lesquels les Gaulois sont enfin devenus les mêmes par un mélange de plus de quatorze siècles.

Il sera donc curieux pour l'histoire de notre langue et pour la connaissance des étimologies de distinguer les mots celtiques reconnus tels par les Romains. J'en donnerai une liste par ordre alfabétique.

GLOSSAIRE D'ANCIENS MOTS CELTIQUES.

A.

X. Alauda, alouette; ce mot est naturellement gaulois, et il ne semble pas qu'il faille chercher son étimologie chez les Grecs ni chez les Latins. Pline dit que la légion qu'on appelait au commencement *Galerita*, prit le nom d'*Alauda* qui était gaulois : *atque ab illo Galerita appellata quondàm, posteà gallico vocabulo etiàm legioni nomen dederat Alauda* (1); c'était une de ces légions que César avait levées à ses dépens, dont une, dit Suétone (2), dans la Gaule transalpine, et qui, d'un mot gaulois, fut nommée *Alauda* (l'alouette); il lui fit prendre l'habit et la discipline des Romains, et la gratifia tout entière du nom de cité. Comme elle était com-

(1) Plinius, *lib.* XI, *cap* XXXVII.

(2) *In Julio Cæsare*, *cap.* 24. *Conscriptam vocabulo quoque gallico; Alauda enim appellabatur.*

posée de Gaulois, il est vraisemblable que les soldats préférèrent le nom d'*Alauda*, puisé dans leur langue, à celui de *Galerita*, qui était latin.

XI. ALAUSA; ce mot se trouve dans le poëte Ausone, né à Bordeaux.

Stridentesque focis, obsonia plebis, Alausas (1).

Comme on ne le voit point ailleurs dans les auteurs grecs et latins qui ont traité des poissons, il y a lieu de croire qu'il est gaulois, et c'est ce que nous appelons encore aujourd'hui une alose. Salvien, né à Cologne ou à Trèves, et religieux à l'abbaye de Lerins, écrit aussi ce nom d'*Alausa* (2); mais on voit qu'il était Gaulois comme Ausone.

XII. ALPES; ce mot était générique, ainsi que nous l'apprend Isidore (3); les anciens Gaulois l'employaient non-seulement pour désigner les montagnes qui s'étendent dans la France, l'Allemagne et l'Italie, et qui retiennent encore aujourd'hui ce nom, mais encore toutes les autres montagnes. Sidonius Apollinaris, né à Lion, parlant du mont Athos en Macédoine, où est l'isthme que Xerxès, roi des Perses, fit percer pour faire passer ses navires au travers, a dit (4):

Admissoque in Athon tumente ponto,
Juxtà frondiferæ cacumen ALPIS
Sculptas classibus isse per cavernas.

(1) Ausonius, *in Mosellâ*, vers 127.
(2) *Poetæ latini minores*, édition de Lemaire. I, 251.
(3) L. XIV, c. VIII. *Gallorum linguâ* Alpes *montes alti vocantur.*
(4) *Sidon Apoll. carmine* IX.

XIII. Ambacti; c'est Jules César qui nous donne ce mot : il dit dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules (1) que les anciens Gaulois jugeaient du crédit et de l'autorité d'un chevalier, par le nombre des *ambactes* et des cliens qui l'environnaient : *atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ità plurimos circùm se ambactos clientesque habent. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.* Ce mot se trouve aussi dans Ennius, mais dans un sens moins noble, puisque, selon les anciennes gloses, il y est pris pour un valet à gages δοῦλος μισθωτός. Festus dit même que c'était un esclave, *servus;* mais il se trompe. Le passage que nous venons de citer de César, qui devait mieux les connaître, les représente comme des écuyers qui combattaient auprès de leurs chevaliers, et qu'il nomme même avant les cliens que l'on distingue incontestablement des valets. Ce mot de client, qui était romain, ne semble même placé là que pour expliquer le mot gaulois. En effet le mot *ambactes* signifiait dans l'ancienne langue belgique, juridiction ou ressort, d'où venait le mot *ambacht-heeren*, le seigneur justicier (2); ce qui donne lieu de croire que les ambactes étaient à peu près comme des écuyers, ou, pour mieux dire, de petits seigneurs qui relevaient d'autres plus grands et plus puissans qu'eux, c'est-à-dire ce que l'on appela depuis des vassaux. Dacier, dans ses notes sur Festus, soutient que le mot *ambactus* est romain;

(1) L. vi, c. 15.

(2) Gerardus Vossius, *in Etymologic. linguæ latinæ*, *verbo* Ambactus.

mais Oberlin prouve que ce mot est celtique (1).

XIV. Armorique; c'est le nom que l'on donnait à divers peuples de la côte des deux provinces autrefois appelées la Normandie et la Bretagne, et peut-être de quelques autres provinces. Nous l'apprenons encore de César (2) : *universis civitatibus, quæ oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli.* Léland dit qu'*ar mor* signifiait en langue celtique, sur la mer. C'est en effet ce que signifie *ar moer* (*am mur*); mais d'autres tels que Ritter (3) préfèrent de rapporter l'origine du mot armorique au celtique *ar*, qui signifie un sol gras fertile en prés et en pâturages (4), en sorte que les peuples qui ont reçu ce nom sont les habitans d'une contrée féconde sur le bord de la mer. La Tour d'Auvergne dérive ce mot du celtique *oar armoric* qui signifie vers la petite mer, c'est-à-dire vers le détroit de Calais. En effet les départemens qu'indique César dans ce passage sont ceux du Calvados, de la Manche, des Côtes du Nord, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de l'Ile-et-Vilaine. Les Curiosolites sont les habitans du diocèse de Saint-Malo, entre Dinant et Lamballe en Bretagne, département des Côtes du Nord; les

(1) Cæsar *de bello Gallico. Parisiis.* 1819. Édit. de Lemaire, p. 251.

(2) *De bello Gallico*, VII, 75.

(3) *In histor. Gall.*

(4) Voyez le Glossaire de Wachter au mot *ar*.

Rhedones sont ceux du diocèse de Rennes en Bretagne, département de l'Ile-et-Vilaine; les *Ambibari* sont ceux du diocèse d'Avranches, département de la Manche; Ortélius les place à Cherbourg, dans le même département mais beaucoup plus au nord; les *Caletes* sont ceux du pays de Caux, département de la Seine-Inférieure; leur capitale est Lillebonne; les *Osismii*, selon les uns, sont les habitans de Saint-Pol de Léon et de Tréguier dans les départemens du Finistère et des Côtes du Nord; mais d'Anville les place à Carhaix (Karhez) dans la Basse-Bretagne, département du Finistère, arrondissement de Châteaulin; les *Lemovices* sont les habitans de Limoges : mais comme il ne peut en être question ici, il faut supposer qu'il y avait d'autres *Lemovices* en Bretagne : on a proposé de lire ici *Leonices* pour les habitans de Saint-Pol de Léon. Les *Veneti* sont certainement les habitans de Vannes, département du Morbihan. On croit qu'ils étaient ainsi appelés de la blancheur de leur peau. Strabon dit que les Vénitiens en étaient une colonie. Enfin les *Unelli*, selon d'Anville, occupaient la contrée où se trouvent aujourd'hui Valognes, Coutances et Cherbourg, département de la Manche; Valognes fut d'abord leur capitale, et ensuite Coutances. On voit que cette matière n'a pas encore été suffisamment éclaircie. Nous y reviendrons dans la suite.

XV. ARIPENNIS, arpent. Ce mot se trouve dans Columelle : *Galli*, dit-il (1), CANDETUM *appellant in areis urbanis spatium* C. *pedum, in agrestibus autem*

(1) Livre 5, chap. 1.

pedum CL *quod aratores* CANDETUM *nominant*, *semijugerum quoque aripennem vocant* (1). « Les Gaulois « donnent le nom de *candetum* à une surface de cent « piés, mesure de ville, ou à une surface de cent cin« quante piés, mesure de campagne : les laboureurs « appellent cette mesure *candetum*, comme ils ap« pellent *aripennis* un *semijugerum*. » Les Flamands, dont l'ancienne langue était un dialecte du celtique, retiennent encore ce mot, qu'ils écrivent ainsi : *aertpandt*, qui signifie un certain espace de terre (2). Grégoire de Tours (3) et Réginon (4) emploient le mot *aripennis* pour ce que nous appelons arpent. *Acripennis* et *agripennis* se trouvent avec la même signification dans la chartre de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Caen. *Addidimus prætitulatæ Ecclesiæ viginti acripennos vineæ;* et ensuite *de istis tribus agripennis*, etc. Voyez Vossius (5), qui improuve l'étimologie donnée par Scaliger (6) qui dérivait *aripennium* d'*arvipennium*. M. Bignon (7) ne l'approuve pas non plus. Nous parlerons du *candetum* à son article.

B.

XVI. BACCAR, racine odoriférante, que plusieurs

(1) Voyez le Dictionnaire de Henri Etienne.
(2) Gerard. Vossius, *Etym.* au mot *Arvipendium*.
(3) Livre 1, chap. 6.
(4) Livre 1.
(5) Dans son Traité *de Vit. Serm.* livre III, chap. 1.
(6) Dans son commentaire sur les *Diræ* de Valérius Caton.
(7) Dans ses notes *ad veteres formulas*, pag. 614.

auteurs ont appelée *nardus* des champs. C'est Dioscorides qui nous apprend que les Gaulois lui donnaient ce nom.

XVII. Baditis, herbe que les Grecs appelaient Νυμφαία, et les Latins *Clava Herculis* (1). C'est la plante que nous appelons aujourd'hui lis d'étang ou nénuphar.

XVIII. Bagaudæ, nom que les Gaulois donnaient à une faction de paysans qui s'étaient joints à quelques voleurs pour ravager les Gaules, et qui se retiraient ensuite dans les forêts. Il en est question dans Aurélius Victor (2), dans Salvien, dans Eutrope, dans saint Jérôme, et ailleurs. Il est difficile de savoir d'où ce mot a été tiré, et les auteurs varient sur ce sujet comme sur tant d'autres. Le président Fauchet, sur la fin du premier livre des Antiquités gauloises, dit : « Les Gaulois travaillez de tailles et d'aydes pu- « bliques, s'eslevèrent l'an de Jésus-Christ ccxc ou « environ, sous la conduite de Amand et d'Élian, qui « prirent le nom de *Bagaudes*, que d'autres disent » signifier en vieil langage gaulois *rebelles* ou *traistres* « *forcez*, et d'autres les estiment avoir été payisans, « et que ce mot signifie *tribut* : comme encore il n'y « a pas long-temps qu'en certains endroits de France « l'on appelait les Malletostes *Bagoages*. Ce trouble « fut appaisé par Maximinian, compagnon de Dioclé- « tian. » Tillemont (3) fait remonter jusqu'à l'an 286,

(1) Marcellus, *de Medic. cap.* 33.
(2) Vie de Dioclétien.
(3) Histoire des Empereurs. Paris, 1704, IV, 9.

cette expédition de Maximien Hercule contre les deux chefs des Bagaudes, qui avaient pris le titre d'empereur. Le premier est nommé dans ses médailles Aulus Pomponius Ælianus, et le second Cnæus Salvius Amandus. Saint-Maur des Fossés, à une lieue de Paris, était appelé autrefois le château des Bagaudes. Guillaume Marcel conjecture qu'ils furent ainsi nommés du mot *Gau*, qui, dit-il, signifiait en langue celtique, une forêt (1). Ils se réfugièrent sans doute en Espagne où le patrice Asturius tua, l'an 441, une multitude de Bagaudes tarragonais, et l'an 443 Mérobaudès, le même que notre roi Mérovée, gendre du patrice Asturius, réprima l'insolence des Bagaudes aracellitains. C'est ce que nous apprend la chronique d'Idace.

XIX. Baracaca, Écritures ou Livres sacrés chez les Celtes, selon Hésychius, dans son Dictionaire grec.

XX. Bardi, secte de Druïdes chez les Celtes, selon ce même Hésychius, dont le sentiment est adopté par Pithou. Ils ne s'appliquaient qu'à chanter les actions de ceux qui se signalaient dans les combats (2), et pour cet effet ils suivaient les armées, ainsi que nous l'assure Lucain.

> *Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas,*
> *Laudibus in longum vates demittitis ævum,*
> *Plurima securi fudistis carmina Bardi* (3).

(1) L'Histoire des Gaules, I, 337.

(2) Diodore de Sicile, livre v. Athénée, *Deipnosoph. cap.* 12; il cite Posidonius; Ammien Marcellin, liv. 15; Festus, au mot *Bardus*.

(3) Lucanus l. 1, *de Bello civili.*

C'étaient proprement les poètes de nos anciens Gaulois : ce mot subsiste encore dans les îles britanniques, où l'on parlait une langue à peu près la même que le bas-breton que nous appelons improprement langue celtique. On appelle BARD, dit Cambden (1), non-seulement les poètes, mais encore les généalogistes. Abraham Vandermyl (2) dit que ce mot venait de *Bardo* ou *Wardo*, qui en langue teutonique signifiait : je vois et j'observe; ce qui se rapporte beaucoup à la manière de parler des Hébreux qui ont appelé leurs prophètes, illuminés. Mathias Martini (3) préfère cependant de croire que ce mot vient de *Warde*, c'est-à-dire la parole et les vers; ce qui convient naturellement à l'emploi des Bardes, qui étaient les poètes de la nation. Je reviendrai sur ce sujet dans la suite, lorsque je parlerai de l'établissement des Bardes, rapporté au tems d'un roi celte de ce nom.

XXI. BARDOCUCUL, habit ou manteau à peu près semblable à celui que des paysans du Béarn nomment *capo*, d'où pend un capuchon en forme de cornet, qu'on appelait à Rome *cucullus*, du mot celtique *cucul*.

Vel thuris piperisque sis cucullus (4).

« De peur que tu ne serves de cornet à l'encens et au » poivre. »

Il est vraisemblable que les Bardes furent les pre-

(1) *In Britanniâ.*
(2) Dans son Glossaire. Voyez Buxtorf.
(3) *In Dictionario philologico.*
(4) Martialis, livre III, ép. 2.

miers qui se servirent de ces manteaux à capuchon, qui étaient économiques et fort commodes pour le mauvais tems, parce qu'ils enveloppaient la tête. Ces deux avantages les rendirent si communs dans les Gaules, principalement dans la Saintonge, que ce même Martial a dit :

Gallia santonico vestit te Bardocucullo (1).

« Ce Bardocucul ou cette cape de Saintonge, tu la » dois à la Gaule. »

Juvénal dit aussi (2) :

...... *si nocturnus adulter*
Tempora santonico velas adoperta cucullo.

« Si pour assouvir tes désirs adultères tu caches ton » visage pendant la nuit en le couvrant d'une cape de » Saintonge. »

Au reste, le mot *cucul* subsiste encore dans la Grande-Bretagne, qui parlait un langage gaulois, et y signifie un manteau (3). Voyez ce mot plus bas à l'article XLIV.

XXII. BARO ou VARO; nous disons aujourd'hui *Baron*. Il y a peu de langues qui ne puissent trouver quelque étimologie à ce mot (4), que l'on croit être gaulois (5), et qui est assez extraordinaire, en ce qu'il

(1) *Id.* livre XIV, ép. 126.
(2) *Satyr.* VIII, vers 144 et 145.
(3) Cambden, dans sa *Britannia*.
(4) Voyez Ménage, Dictionnaire étymologique de la langue française, art. Baron.
(5) P. Pithæus, *subsec. lib.* 1, *cap.* 8.

a changé plusieurs fois de signification ; car il a signifié d'un côté un extravagant et un étourdi, puis un goujat ou un valet de soldat. En effet le satirique Perse s'exprime ainsi :

> *Baro, regustatum digito terebrare salinum*
> *Contentus perages, si vivere cum Jove tendis* (1).

« Pauvre sot! si tu aspires à vivre en bonne intelli» gence avec Jupiter, résous-toi à racler ta salière » avec le doigt toute la vie. » Le scholiaste de Perse dit sur ce passage : Linguâ Gallorum *barones vel varones dicuntur servi militum*, *qui utique stultissimi sunt*, *servi videlicet stultorum*. Il est remarquable qu'encore aujourd'hui les Italiens appellent *barone* un homme méprisable et sans esprit. Au lieu de *baro*, quelques manuscrits de Perse ont *varo*.

D'un autre côté on a prétendu que les Romains avaient entendu par le mot *baro* un homme fort et vaillant (2). Hirtius Pansa, au premier livre de la Guerre d'Alexandrie (3), parlant de Quintus Cassius Longinus, gouverneur de l'Espagne ultérieure, s'exprime ainsi : *Concurritur ad Cassium defendendum ; semper enim Barones, compluresque evocatos cum telis secum habere consueverat.* « On accourt pour défendre Cassius, car il avait toujours avec lui un certain nombre de *Barons* et d'*évoqués* armés ; » mais tous les manuscrits écrivent *Berones* et non *Barones*.

(1) Persii *satyra* v, vers 138 et 139.

(2) Ménage, Dict. étym. au mot Baron.

(3) *Cap.* 53.

M. Lemaire, qui le reconnaît, ne peut expliquer ce mot. Le Deist de Botidoux traduit *de braves;* les évoqués étaient des chevaliers attachés au service du général. Voyez Pitiscus dans son *Lexicon*, édition de 1737, à l'article *Evocati;* il n'a point consacré d'article au mot *Buro* ni *Bero*. Les Bérons étaient une nation gauloise établie en celtique (1). C'est peut-être dans cette nation que Cassius avait pris des gardes, en sorte que ce passage ne pourrait servir ici de preuve, tandis qu'il est certain que Cicéron (2) emploie le mot *baro* dans le sens de sot, comme Perse.

Ce qu'il y a d'aussi certain, c'est que dans les tems modernes, soit que le sens du mot *baro* eût changé, soit qu'il eût conservé une autre acception plus ancienne, ce nom fut donné comme un titre d'honneur aux personnes les plus nobles; *Ubinam est*, dit saint Augustin, *Cæsaris corpus præclarum*, *ubi apparatus deliciarum*, *ubi multitudo dominorum*, *ubi caterva Baronum*, *ubi acies militum* (3)? et dans un autre endroit : *Dic ubi Imperatores et Reges*, *ubi Duces*, *Principes aut Barones* (4). Ce mot, dans les lois saliques des Germains, des Ripuaires et des Lombards, est pris simplement pour un homme. Les Barons, dans l'ordre féodal, étaient les grands vassaux, c'est-à-dire ceux qui tenaient immédiatement des fiefs

(1) Voyez mon Histoire de Portugal. I, 40.

(2) *Epistolæ ad familiares*, IX, 26, *ad Pætum.*

(3) S. August. *serm.* XLIII *ad Fratr. in Erem.*

(4) *Id. serm.* LXVIII *ad eosdem.*

du roi : *Si quis Baronum meorum comitum, vel aliorum qui de me tenent, mortuus fuerit* (1).

XXIII. Bascauda ; c'était un baquet ou cuvette où l'on rinçait les pots et les verres, ainsi que nous l'apprend le scholiaste de Juvénal sur ces vers :

Adde et bascaudas, et mille escaria, multùm
Caelati, biberat quo callidus emtor Olynthi (2).

« Ajoutez des cuvettes, mille bassins et quantité de » coupes cizelées, dont s'était servi ce personage » rusé qui acheta la ville d'Olinthe » (Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand).

Martial dit expressément que ce mot leur était venu à Rome des îles Britanniques :

Barbara, de Pictis veni Bascauda Britannis ;
Sed me jàm mavult dicere Roma suam (3).

« Cuvette étrangère, je proviens des Bretons bi» garrés ; mais déjà Rome préfère de me compter au » nombre de ses fabrications. »

XXIV. Becco. L'histoire romaine, qui parle avec éloge d'Antonius Primus, général du parti qui fit périr l'empereur Vitellius, dit qu'il était natif de Toulouse, conséquemment Gaulois, et qu'il porta dans son enfance le surnom de *Becco*, ce qui signifie bec de coq (4). Il est vrai que ce mot signifie non-seulement

(1) Henricus I, *In constitutione quæ legitur apud* Matt. Paris.

(2) Juvenal, satire XII, vers 46 et 47.

(3) Martial, livre XIV, ép. 97.

(4) Suétone, Vie de Vittellius, à la fin, chap. 18.

cela, mais encore le bec de tout autre oiseau, et qu'il est en usage parmi toutes les nations celtiques, comme il l'était apparemment du tems que Suétone écrivait, puisqu'on dit en France *bec* et *becqueter*, en suisse *Bicken*, en Angleterre *Pic*, en Espagne *Pico* et *Picar*, et en plusieurs endroits de l'Allemagne *Picken* ou *Pecken*. Ce qui est surtout remarquable, c'est que le mot, tel qu'il est dans Suétone, subsiste à Toulouse, où l'on s'en sert encore aujourd'hui quand on chatouille les petits enfans (1).

XXV. Bélénus ou Bélénos, est le nom que les Gaulois donnaient à Apollon, et sous lequel ils honoraient cette prétendue divinité. Ce mot est celtique, et signifie blond, jaune. Les Gaulois le regardaient comme le dieu qui présidait à la médecine, et qui avait une vertu singulière pour guérir les maladies. Ausone en fait mention dans ces vers :

Nec reticebo senem nomine Phœbitium
Qui, Beleni ædituus, nil opis inde tulit (2).

Apollon était aussi honoré à Aquilée sous le nom de Bélénus, comme le font voir diverses inscriptions que l'on a trouvées dans cette ville. Il est prouvé par un passage de Capitolin (3) que Bélénus était le même qu'Apollon. Voici ses expressions : *Deum Belenum*

(1) L'Histoire des Gaules par Marcel. I, 13.

(2) Ausone, *in professor. carm.* 194. et 200. Voyez les notes de l'éditeur d'Ausone, *ad usum Delphini*, sur ces deux endroits, pages 140 et 150.

(3) *In Maximin. cap.* 22.

per aruspices spopondisse, Maximinum esse vincendum. Unde etiàm posteà Maximini milites jactasse dicuntur, Apollinem contrà se pugnasse. Hérodien confirme la même chose (1) : *Belin* (les inscriptions disent indifféremment *Belinus* et *Bélénus*) *vocant indigenæ, magnâque eum religione colunt, Apollinem interpretantes.*

Élias Schédius (2), persuadé que le nom de Bélénos était mistérieux dans ses lettres, les a considérées selon leur valeur numérique en grec, puisque Jules César nous apprend que les Gaulois fesaient usage des lettres grecques, et a trouvé qu'elles fesaient 365, nombre des jours que le soleil met à parcourir le zodiaque.

Β	Η	Λ	Ε	Ν	Ο	Σ
2.	8.	30.	5.	50.	70.	200.

Ces valeurs réunies ensemble composent en effet le nombre 365.

XXVI. *Belinuncia*. Les Gaulois donnaient ce nom à la Jusquiame, que les Romains appelaient Apollinaire, parce qu'elle était consacrée à Apollon. C'est ce que nous apprend Dioscorides (3). *Ὑοσκύαμος Γάλλοι Βιλινουντίαν*. Les Espagnols l'appellent encore *velenno*, et les Hongrois *belend* (4).

XXVII. Béliocandium, herbe que l'on a depuis

(1) *Herodian.* VIII, 3 19.

(2) *De Diis Germanorum.*

(3) *Lib.* IV, *cap.* 67.

(4) Dict. de Moréri. Paris 1759, art. Bélénus.

appelée mille-feuilles. C'est encore Dioscorides (1) qui nous fait connaître ce nom qu'il dit donné par les Gaulois. Μυριόφυλλον Γάλλοι Βελιουκάνδας.

XXVIII. Benna, chariot ou fourgon à deux roues, garni d'osier. Benna *linguâ gallicâ genus vehiculi appellatur, undè vocantur Combennones in eâdem* Benna *sedentes.* De *benna* s'est formé le diminutif *benellus*, duquel dérive le vieux mot français *bennel* ou *benneau*, qui signifie tombereau. On lit dans Monstrelet (2), sous l'an 1408 :

« Et entre temps que ces choses étoient dites et « faites, maître Sansien le Leu, et le messager de « Pierre de la Lune (3), qui avoient apporté les lettres « dessus dites au roi, tous deux arragonnois, mitrés et « vêtus d'habillements où étoient figurées les armes « d'icelui Pierre de la Lune renversées, furent amenés « moult honteusement et déshonnêtement sur un « bennel (4) du Louvre, en la Cour du palais, et « prestement, en près le marbre, au pied des grands « dégrés, fut un échafaudis levé, sur lequel tous deux « furent mis, et montrés moult longuement à tous « ceux qui voir les vouloient, et avoit écrit èsdites

(1) Livre iv, chap. 110.

(2) Livre i, chapitre 46, dans l'édition de M. Buchon. Paris, 1826.

(3) C'est l'antipape Pierre de Lune, qui, en 1394, avait pris le nom de Benoît xiii.

(4) Ici et plus bas, l'édition de 1826 écrit *bannel*. C'est une faute d'impression. Toutes les anciennes éditions écrivent *bennel*, et ce mot est donné de cette manière par Ménage dans son Dictionnaire étymologique, à l'article Bennel où le passage de Monstrelet est rapporté.

« mitres : *Ceux-ci sont déloyaux à l'église et au roi*, « et après furent ramenés au Louvre sur ledit BENNEL, « comme dessus. » Ce mot BENNEAU est encore en usage dans le Boulonais et en Normandie. Nous disions anciennement BENNE, comme disent encore à présent les Allemands, ainsi que l'a remarqué Cluvérius au premier livre de sa Germanie, chapitre 8. *Hodiè apud Germanos genus carri, id est, vehiculi duarum rotarum dicitur* BENNE. Scaliger sur les Catalectes : *Belgarum fuit* BENNA, *quâ etiàmdum hodiè utuntur : quin et apud eos hodie genus carri, itemque apud Helvetios* EIN BENNE *vocatur* (1).

Ce mot signifiait aussi un endroit propre pour la pêche : *Cum Piscatoria* (dans Aimoin) *quæ appellatur* BENNA : et dans Helgaud, qui a fait la vie du roi Robert, *Eccè venientes ad portum Sequanæ, quæ dicitur Caroli* BENNA, *hoc est piscatoria quæ erat difficultate transmeabilis.*

On le trouve aussi quelquefois signifiant un panier ou une corbeille : *Coxit panes, et carnes et accepit cervisiam in vasculis proùt potuit, quæ omnia in vase, quod vulgò* BENNA *dicitur, collocavit* (2).

XXIX. BRACA, BRACCA, ou BRACHA, est un certain vêtement ou plutôt haut-de-chausse de nos anciens Gaulois; il en est fait mention dans la vie d'Alexandre Sévère par Lampridius, dans celle d'Aurélien par Vopiscus, et dans Ammien Marcellin,

(1) Dict. étym. de Ménage, art. Bennel.

(2) Voyez Surius, *in vitâ S. Remigii*, XIII *januarii.*

livre XVI, où il appelle les soldats gaulois *bracatos*. On appelle encore aujourd'hui ce vêtement BRAGUES ou BRAGUIER dans la Gaule Narbonnaise, et ce mot a beaucoup de rapport avec celui de *broeck* qui est flamand, et de *breache* qui est anglais. Diodore de Sicile dit en termes exprès que ces *bracæ* étaient en usage et qu'on les appelait ainsi dans la Gaule Narbonnaise (1), qui en prit le nom de *braccata* (2). C'est ce que dit Vossius, qui prétend que le mot *braca* appartient à la langue parlée par les constructeurs de la tour de Babel. Il est du moins certain que les Gaulois s'en servaient, ainsi que le prouve une ancienne épigramme rapportée par Suétone dans la vie de Jules César :

> *Gallos Cæsar in triumphum ducit, iidem in curid*
> *Galli bracas deposuerunt, latumclavum sumpserunt* (3).
> Le Gaulois, par César, amené comme esclave,
> Quitte au sénat sa braie, et prend le laticlave.

Ducange croit que la braie ou *braca* était la partie de l'habillement qui couvrait les cuisses, et que ce vêtement avait reçu ce nom parce qu'il était trop court (4). On voit que BRAIE OU BRAYE et BRAYETTE sont la même chose que *brague* et *braguette*. A Paris on dit *braïette* : dans les provinces on dit *braguette*. C'est un diminutif de brague (5).

(1) Diodore de Sicile, v. 30.
(2) Voyez Vossius, I, 2.
(3) Suétone, Julius Cæsar, chap. 80.
(4) Note de Maurice Levesque sur Suétone. Paris, 1808 I, 152.
(5) Dict. étym. de Ménage, art. Braguette.

XXX. Brance, espèce de blé blanc assez commun en Dauphiné. Les paysans l'appellent aujourd'hui Blanche (1). Les Romains l'appelaient *sandalum*, c'est ce que nous dit Pline : *Galliæ quoque suum genus farris dedere, quòd illic* Bracem *vocant, apud nos sandalam nitidissimi grani* (2). On voit que l'éditeur Franzius, que je cite ici, écrit *Brace* et *sandalam* au lieu de *Brance* et *sandalum* qu'on lit dans d'autres éditions. Il en donne les raisons dans ses notes où il s'appuie sur plusieurs manuscrits. Teissier écrit *Brance*, et soupçonne que la brance de Grenoble est la touzelle des départemens méridionaux (3).

XXXI. Brigumum, herbe que les Grecs appelaient Α'ρτεμισία; c'est l'armoise ou herbe de Saint-Jean (4). Pline (5) dit qu'elle est employée dans les maladies des femmes et qu'elle s'appelait autrefois *Parthénis*, mais qu'Artémise, épouse du roi de Carie, sans doute en reconnaisance du bien que lui avait fait cette plante, voulut qu'elle portât son nom. Ce naturaliste est ici dans l'erreur selon le père Hardouin ; car Hippocrates, qui était plus ancien qu'Artémise, femme de Mausole, fait mention de l'armoise sous le nom d'Artémise. Mais on compte dans la famille d'Hippo-

(1) Voyez Chorier, Histoire du Dauphiné.

(2) Pline, livre XVIII, chap. 11, édition de Franzius, *Lipsiæ*, 1787. VI, 60.

(3) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809. II, 484.

(4) Marcellus *de Medic.* c. 26.

(5) Livre XXV, chap. 7 dans les anciennes éditions et 36 dans celle de Franzius.

crates, sept médecins de ce nom qui ont vécu dans des tems différens et les ouvrages publiés sous son nom appartiennent à plusieurs de ces médecins (1). Ainsi c'est peut-être le commentateur qui se trompe et non l'auteur ancien, ce qui arrive assez souvent.

XXXII. Briva, mot celtique qui signifiait un trajet ou plutôt un pont, comme on le voit en plusieurs places qui retiennent encore aujourd'hui leur ancien nom. Brives surnommée la Gaillarde à cause de l'élégance de ses constructions, et qui était autrefois dans le bas Limousin, est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture dans le département de la Corrèze. Elle est d'une haute antiquité, et, selon la tradition, doit son origine à un temple de Saturne qui s'élevait au milieu de son enceinte actuelle. Son nom latin est *Briva Curetiæ*, parce qu'il y avait un pont sur la Corrèze. C'est Grégoire de Tours (2) et Aimoin (3) qui lui donnent le nom de *Brivam Curretiam vicum*. De même *Briva-Isuræ* ou *Brivisura*, c'est-à-dire *Pons Isuræ* signifie Pont de l'Oise ou Pontoise, chef-lieu d'une sous-préfecture dans le département de Seine et Oise; cette ville est ancienne, et a un pont sur l'Oise. Brioude, ville très-ancienne de l'Auvergne, aujourd'hui chef-lieu d'une sous-préfecture dans le département de la Haute-Loire, a reçu son nom de la même manière: en effet près de cette ville, à la vieille Brioude, on admirait autrefois sur l'Allier un

(1) Biographie universelle, art. Hippocrate, XX, 410.

(2) Livre VII, c. 10.

(3) Aymoinus, livre III, ch. 61.

pont d'une seule arche et d'une merveilleuse grandeur, dont la construction remontait à une très-haute antiquité, et qui avait peut-être été rebâti par les Romains. Ce bel ouvrage s'est écroulé en 1822. Sidonius Apollinaris appelle cette ville *Briva*, dans ces vers :

> *Hinc te suscipiet benigna Brivas,*
> *Sancti quæ fovet ossa Juliani.*

On pourrait citer encore un grand nombre d'exemples du mot *Briva*, employé dans le même sens. Mais on se contentera de nommer encore ici *Samarobriva* ou *Somorobriva*, pont sur la Somme, premier nom donné à l'ancienne ville d'Amiens, presque entourée par la rivière de Somme. On sait qu'elle était capitale de la Picardie et à présent chef-lieu du département de la Somme. Elle est antérieure à la conquête des Romains, on l'appelait alors *Somorobriva Ambianorum*. L'empereur Antonin qui la fit rebâtir lui donna le nom d'*Ambianum* d'où est dérivé celui d'Amiens. S'il faut en croire Ménage (1), un M. du Buisson a démontré manifestement qu'Amiens s'appelait *Samarobriga*. En effet il y a plusieurs lieus dont le nom est terminé en *briga*, et il est vraisemblable que *briga* est la même chose que *briva*. Buchanan au second livre de son Histoire d'Écosse, dit que *briga* signifie ville. Ses paroles méritent d'être rapportées. BRIAM *Strabo lib.* 7 *et cum eo consentiens Stephanus*, *ait* URBEM *significare*: *id ut confirment*, *hæc nomina*

(1) Dict. étym. art. Brive.

indè facta proferunt, PULTOBRIA, BRUTOBRIA, MESIMBRIA *et* SELIMBRIA. *Sed quæ illis est* Brutobria, *aliis est* Brutobrica; *et quæ Ptolemæo finiuntur in* briga, *Plinio exeunt in* brica : *ut verisimile sit* Briam, Brigam *et* Bricam *idem significare. Verùm originem omnibus è Galliâ esse vel hinc apparet, quod Galli antiquitùs in Thraciam et Hispaniam, non autem illi in Galliam, colonos misisse dicuntur. Igitur apud scriptores idoneos hæc ferè hujus generis leguntur*, etc. Il cite après cela quarante-cinq noms terminés en *briga*, et les auteurs d'où ils sont tirés. En effet Étienne de Bizance, au mot Αἶνος, dit que cette ville de Thrace s'appelait autrefois, selon Apollodore, *Poltymbria*, et Strabon (1) qu'il cite à ce sujet dit en effet : « Mésembrie, colonie des Mégariens, portait auparavant le nom de Ménébrie; « comme qui dirait ville de Ménas; ce dernier mot « désigne le nom de son fondateur, et BRIA, dans la « langue des Thraces, signifie ville; en effet la ville « fondée par Selys s'appelle *Selymbrie*, et la ville « d'Aenos s'appelait autrefois *Poltyobrie*, ville de « Poltys. » Étienne de Bizance, au mot Σηλυμβρία dit, comme Strabon, que cette ville de Thrace fut ainsi appelée de son fondateur Sélys et du mot *Bria* qui, chez les Thraces signifie ville. Il ajoute en preuve que Poltymbria veut dire aussi ville de Poltys. On voit qu'il écrit Poltymbria au lieu de Poltyobria et Sélymbria au lieu de Sélybria. Cependant les deux autorités peuvent être considérées comme n'en fesant

(1) Livre VII, pag. 319 de l'édition de Casaubon.

qu'une seule, assez forte pour ne pas douter que *bria* ne signifiât ville chez les Thraces : mais *briva* n'est pas *bria* quoi qu'en dise Buchanan. *Bridge*, en anglais, signifie *pont :* comme *bruck* en allemand. Sarebruck est un pont sur la rivière de Sarre, d'où vient que cette ville est nommée en latin *Sarapons*. Saumur, ville assez ancienne, et qui a un pont sur la Loire, est nommé *Robrica* dans la carte de Peutinger ; selon d'Anville (1), *Robrica* n'est qu'une ancienne station située à Longué ; mais on l'a placée depuis au camp romain situé dans la commune de Chénehuttes, à un miriamètre au-dessous de Saumur, sur les bords du Thouet (2). Peut-être y avait-il un pont sur cette petite rivière qui se jette dans la Loire. Au reste les étimologistes modernes distinguent *briga* de *briva*. Ils disent que *brig* en celtique signifie pont, comme dans *samarobriga*, tandis que ce même *brig* en ibérique désigne une ville comme dans *Conimbriga* et *Segobriga*. Quant à *brig*, c'est par une altération du celtique qu'il signifie pont comme dans *Brivadurum* ou *Brivodurum*, nom qu'ils donnent à Brioude ; mais *bridge* en anglais veut certainement dire pont, comme dans *Bridgetown*, *Bridgewater* (3).

XXXIII. Bulgæ sont de certaines poches ou sacs

(1) Notice de la Gaule, page 57.

(2) Recherches historiques sur la ville de Saumur, par Bodin. Saumur 1812. tom 1, p. 51. *Voy*. Sa carte, planche 1re.

(3) Dictionnaire géographique universel, par V. Parisot. Paris, 1828, p. 701.

de cuir, qu'on appelle encore aujourd'hui boulgètes. *Bulgas Galli saculos scorteos appellant* (1).

C.

XXXIV. CANDETUM, nom que donnaient les Gaulois à une certaine contenance de terre, qui était de cent piés dans les villes, et de cent cinquante à la campagne (2). Ces piés étaient sans doute carrés, puisque la mesure était une surface, et dans ce cas elle avait dix piés de ville en tous sens; mais il semble par le texte de Columelle qu'elle pouvait avoir en longueur et en largeur cent piés mesure de ville ou cent cinquante piés mesure de campagne, en sorte que la surface était de dix mille piés carrés de ville ou de vingt-deux mille cinq cens piés carrés de campagne.

XXXV. CANDOSOCCUS, sarment que l'on enterre pour le faire provigner. Ce mot se trouve dans Columelle (3) : *quos nostri agricolæ mergos, Galli candosoccos appellant;* « que nos agriculteurs appellent « *mergos*, et les Gaulois *Candosoccos.* » On couvrait ces sarmens de terre parce qu'ainsi la terre fournissait plus de nourriture à ces branches à fruit. Aussi les coupaient-ils après la vendange, comme des sarmens inutiles, pour leur ôter toute communication avec le cep, c'est ce que nous appelons des *sautelles.* Il y a quelques contrées de l'Aquitaine où l'on appelle

(1) Festus.
(2) Columella, l. 5, c. 1.
(3) Livre 5, c. 5.

encore aujourd'hui Candsos, les vignes qui n'ont que trois ou quatre rangs de souches.

XXXVI. Caracalla, espèce d'habit ou de simarre, sorte de robe longue et traînante, qui descendait jusqu'aux talons. La mode et le nom de ce vêtement passèrent des Gaules à Rome sous l'empereur Antonin. C'est Aurélius Victor (1) qui nous l'apprend en ces termes : *cùm è Galliâ vestem plurimam devexisset, talaresque Caracallas fecisset, coegissetque plebem ad se salutandum indutam talibus introire, de nomine hujusce vestis caracalla cognominatus est.* Il semble donc que c'est dans les Gaules plutôt qu'ailleurs, que l'on doit chercher le mot *caracalla;* mais on n'y trouve rien d'approchant, si ce n'est le mot de *casaca*, appelée par nous *casaque* et par les Flamands *casake.* Juste Lipse dans la lettre 44 de la troisième Centurie de ses lettres adressées aux Belges, *ad Belgas*, dérive ce dernier du grec κάσαι. *Apud Ægyptios*, στολάς τινας πιλητὰς, *verba sunt Agatharcidæ*, προσαγορεύουσι κάσαι, *id est vestes quasdam coactiles, vocant casas. Atque in ultima, habes casack difficili aliàs originatione.* Voyez Vossius (2). Mais *casaque* ressemble bien peu à *caracalla.* La caracalla, en grec Καρακάλλιον (ornement de la tête) avait une cuculle ou capuchon qui pendait derrière (3) : saint Jérôme nous dit (4) : *Efficitur pal-*

(1) *Epitome Hist. Aug.* Vie d'Antonin Caracalla. *Voy.* aussi Diod. l. 78, p. 890, c; Spart. p. 72, d; et 89, d; Chronique d'Eusèbe, note de Scaliger, dans son édition, p. 230.

(2) *De vitiis sermonis*, liv. III, chap. 3.

(3) Vossius, *in Etymolog.* Au mot *Caracalla.*

(4) *De Vest. sacerdotali.*

liolum miræ pulchritudinis, perstringens fulgore oculos, in modum caracallarum, sed absque cucullo.

Ce fut l'empereur Caracalla qui porta cette espèce d'habit des Gaules à Rome, où il en fit une grande distribution au peuple, et il voulait qu'on vînt le saluer ainsi vêtu. Il le portait lui-même fort souvent, et voulait aussi que les soldats le portassent. C'est ce qui fit donner à ce prince le nom de *Caracalla* ou *Caracallus*, comme les auteurs l'appellent souvent, et surtout les Grecs. Au contraire, le peuple romain appelait cet habit une Antoninienne, parce que le prince qui l'avait donné avait pris le nom d'Antonin. Mais il avait changé quelque chose à la manière dont on le portait dans les Gaules. On prétend qu'il était composé de plusieurs pièces cousues ensemble, et qu'il descendait jusqu'aux talons, en sorte qu'il avait rapport à nos soutanes. Il y en avait de plus courts surtout hors de Rome; ceux qui étaient longs auraient été incommodes pour des soldats. Les historiens disent sous l'an 212 de notre ère, que Caracalla se concilia l'amour du peuple en lui donnant ces habits. Il était naturel que le peuple, qui craignait peu la cruauté de ce prince, se réjouît de sa prodigalité (1).

XXXVII. Carroco, poisson dont parle Ausone, poète de Bordeaux (2), et qu'Élie Vinet croit être le même que celui que l'on appelle aujourd'hui

(1) Tillemont, Histoire des empereurs. III, 125.
(2) *Epist.* IV.

créac ou esturgeon (1). En effet la pêche de ces poissons se fait à Bordeaux avec une espèce de tramaux dérivans, connus sous le nom de *créadiers*. Elle commence en quelques endroits en février, et dure jusqu'en juillet et août, et même plus tard; en d'autres à la Notre-Dame de mars et dure jusqu'en septembre (2).

XXXVIII. CATEÏA se trouve dans l'Énéide de Virgile (3) :

> *Teutonico ritu soliti torquere cateias.*
> Et leurs bras font voler au milieu des alarmes
> Ces pesans javelots lancés par les Teutons.

Servius explique ainsi ce mot : *Cateiæ gallica tela sunt : unde et Teutonicum ritum dixit*. Ce mot n'est plus en usage. Guillaume Marcel ne l'a retrouvé que dans CATE, machine dont on se servait encore dans le douzième siècle pour jeter des pierres dans les villes assiégées. Voyez Catel dans son Histoire de Toulouse, à l'endroit où il parle de la mort du comte de Montfort. Mais Servius n'a pu confondre une machine de guerre avec une espèce de javelot. Au reste le nom de Teutons commun à toutes les nations germaniques n'est point celui des Celtes ni des Gaulois.

XXXIX. CERVISIA, cervoise, aujourd'hui appelée la bierre, est une boisson encore en usage dans quelques provinces des Gaules, et très-commune en An-

(1) Hist. natur. des poissons, par Lacépède. Paris, 1819. II, 252 et 313.

(2) Encyclopédie, art. *Créadiers*.

(3) VII, 741.

gleterre où l'on en fait une consommation énorme. Pline (1) en parle en ces termes : *ex iisdem (frugibus) fiunt et potus, zythum in Ægypto, cœlia et ceria in Hispaniâ : cervisia et plura genera in Galliâ, aliisque provinciis.* « Si les blés font la princi-« pale nourriture de l'homme, il a encore trouvé le « moyen d'en composer différentes sortes de breu-« vages, comme le *zythum* en Égipte, le *célia* et le « *céria* en Espagne, et la *cervoise* ou bierre dans les « Gaules et plusieurs autres provinces. » Il ajoute : « l'écume de toutes ces espèces de boissons est un cos-« métique utile pour les femmes ; il rend leur teint « uni ; il entretient son éclat et sa fraîcheur. » Cambden (2) croit que le mot cervoise venait de *keirch* qui signifiait l'avoine dont on la fesait ; il pense donc que ce mot était gaulois. C'est ce que dit aussi Vossius dans ses étimologies. On appelle *cervoisiers* les marchands de bierre ou brasseurs (3). Dans le livre des Cestes, attribué à Jules Africain, on lit (4) : Πίνουσι γοῦν ζῦθος Αἰγύπτιοι, κάμον Παιόνες, Κελτοὶ βερβησίαν, σίκερα Βαβυλώνιοι, au lieu de βερβησίαν, il faut lire κερβησίαν, comme l'observe Ménage (5).

Diodore de Sicile regarde le *zythum*, en grec *zuthos* des Égiptiens, comme n'étant autre chose que la

(1) *Hist. nat.* l. XXII, c. 25, à la fin du livre.

(2) Géographie Britannique.

(3) Encyclopédie, art. *Cervoisiers*.

(4) P. 299.

(5) Dict. étym. art. *Cervoise*, où il rapporte un grand nombre d'autres passages.

bierre; il dit en effet (1) : « En faveur des peuples « dont le terroir n'est pas propre à la vigne, Osiris « inventa une boisson (*zuthos*) faite avec de l'orge, « et qui, pour l'odeur et la force, n'est guère différente « du vin. » Il répète plus bas (2) que les Égiptiens font avec de l'orge une boisson qu'ils appellent *zythum* et dont l'odeur et la saveur sont presque aussi agréables que celles du vin.

Dans un autre endroit (3), ce même auteur dit que « Dionusos, » appelé par les Latins Bacchus, « fut « celui qui inventa le *zuthos*, boisson composée d'orge « et presque aussi bonne que le vin : il en gratifia les « peuples qui habitent des contrées peu propres à la « culture des vignes. » On s'est donc bien évidemment trompé lorsqu'on a voulu (4), en se fondant sur une étimologie, que Diodore de Sicile eût pris du cidre pour de la bierre.

Les déclamations d'Ammien Marcellin, de Julien, de Dioscorides, de Galien et d'Avicenne, contre la bierre des Gaulois, ne prouvent pas plus contre cette boisson, que les épigrammes de Piron. Il est certain qu'un ami des vins délicats et légers de la Bourgogne, doit médire de l'épaisse et lourde boisson que l'on appelle bierre, et que celui qui sacrifie au Bacchus de la Champagne et de Falerne, peut négliger

(1) Liv. 1, chap. 20.

(2) *Id.* chap. 34.

(3) Livre IV, chap. 2.

(4) Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois. Paris, 1806, p. 13.

les autels du Bacchus de la bierre, quoiqu'on assure que ce dernier a régné en France long-tems avant l'autre (1).

Il n'est pas démontré que nos ancêtres, scrutateurs de la nature dans ses moindres parties, n'aient pas employé le houblon, qui croît spontanément dans plusieurs de nos provinces. Les Gaulois, ainsi qu'on vient de le voir dans un passage de Pline, ont inventé l'emploi de l'écume ou du levain de la bierre comme un cosmétique.

Aristote, Sophocles et Théophraste parlent de la bierre et de l'ivresse qu'elle occasione. Les Espagnols, du tems de Polibe, buvaient de la bierre (2). Cette boisson était employée, chez les Francs, avant leur entrée dans les Gaules. Les Belges, leurs voisins, en fesaient un grand usage; mais il ne faut pas croire que l'Aquitaine, la Provence et les villes commerçantes de l'occident de la Celtique, fussent privées de vin, comme le grand nombre des écrivains l'a supposé, d'après la défense de Domitien. C'est dans les contrées éloignées des ports de mer, dans l'intérieur de la Belgique, sur les rives du Rhin, qu'une coupe de vin se vendait un esclave. Un des plus ardens partisans des Gaulois, élude les passages qui pouvaient être favorables à l'ancienne culture du raisin dans les Gaules, pour conserver à nos Gaulois une philosophie répulsive de toute mollesse, que

(1) Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois. Paris, 1806, p. 13 et 14.

(2) *Id.* p. 14.

César n'attribue qu'aux Belges. Ceux-ci vivaient dans un état de modération et de vigueur qui les rendait invincibles (1). A la vérité les Gaulois distingués des Celtes, d'après Diodore de Sicile, avaient à peu près les mœurs des Belges.

XL. CIRCIUS, vent qui soufflait avec tant d'impétuosité dans la Gaule Narbonnaise, que les maisons en étaient souvent fracassées ; c'est à ce vent que l'empereur Auguste fit élever un temple pendant le séjour qu'il fit dans les Gaules : ces détails nous sont donnés par Sénèque (2) : *Venti quorumdam locorum proprii. Atabulus Apuliam infestat ; Calabriam, Iapix ; Galliam Circius : cui ædificia quassanti, tamen incolæ gratias agunt, tanquàm salubritatem cælo debeant ei. Divus certè Augustus templum illi, cùm in Galliâ moraretur, et vovit, et fecit.* Strabon (Géograph. livre IV), en parlant de la Crau ou champ d'Hercules, dit : « Tout le pays au-dessus de celui-ci « est exposé au vent ; mais celui du nord est si hor« rible et si violent dans cet endroit (la Crau), qu'on « assure qu'il ébranle et roule les pierres, renverse « les hommes de leurs chars, et leur enlève leurs « habits et leurs armes. » Strabon appelle ce vent μελαμβόριον, c'est-à-dire borée noir ou vent du nord noir. Ce vent ne vient pas de l'occident, comme le dit Guillaume Marcel, mais du nord. On le connaît à Avignon sous le nom de bise, et l'on dit à cette oc-

(1) Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois, Paris, 1806. p. 14 et 15.

(2) *Seneca*, l. v. *nat. quæst.* cap. 17.

casion de cette ville; *sine vento, venenosa; cum vento fassidiosa.* « Le vent y est fatigant; mais sans « le vent, l'air y est empoisonné. » M. Astruc favorise l'opinion de Guillaume Marcel en disant : « Le « circius des anciens est l'ouest-nord-ouest; ce vent « est modéré dans le Haut-Languedoc; il augmente « à mesure qu'il avance, et il est déjà violent à Car- « cassonne; mais il est d'une violence extrême dans « le Bas-Languedoc, principalement à Narbonne, à Bé- « ziers et à Agde, où il va se perdre dans la mer, ne s'é- « tendant guère que jusqu'à Montpellier ou à Nîmes. »

Aulu-Gelle, dans ses Nuits Attiques (1), fait parler Favorin pour expliquer la nature de tous les vents. Ce philosophe, qui était né à Arles, y dit entre autres choses : « On sait que chaque pays a ses termes par- « ticuliers pour désigner les vents qui règnent sur « lui; termes formés par les habitans, soit du nom « des lieux où ils demeurent, soit de quelque autre « cause qui a influé sur ses dénominations parti- « culières. Les Gaulois, mes compatriotes, appellent « *circius* (la bise), ce vent piquant et glacé qui souffle « dans leur pays, pour peindre sans doute sa violence « et l'impétuosité de ses tourbillons. » Plus bas, dans le même chapitre, Aulu-Gelle lui-même, parlant de Favorin, fait l'observation suivante : « Quant au « vent qui souffle des Gaules et qu'il appelait *circius*, « Marcus Caton, au troisième livre de ses *Origines*, « l'appelle *cercius;* car, en parlant des Espagnols qui « habitent au-delà de l'Èbre, il s'exprime ainsi : On

(1) Livre II, chap. 22.

« trouve dans ce pays des mines de fer et des mines
« d'argent très-abondantes, et une montagne consi-
« dérable de sel, dans laquelle on en voit reparaître
« de nouveau, à mesure qu'on en ôte. Le vent Cercius,
« quand on parle, vous remplit aussitôt la bouche :
« il est si violent qu'il renverse un homme couvert
« de ses armes, et une voiture chargée. »

Pline le naturaliste (1), en distinguant les différentes classes de vents, parle ainsi de celui qui nous occupe. « Dans la province Narbonnaise, le plus
« connu des vents est le *circius;* il ne le cède à nul
« autre en vigueur, puisqu'il pousse les vaisseaux de
« cette côte en droite ligne au port d'Ostie, par la
« mer Ligustique. Cependant, non-seulement il est
« inconnu dans les autres contrées du globe; mais
« même, un peu avant Vienne, ville de la même pro-
« vince, ce vent si redoutable est arrêté tout court
« par la rencontre d'une cime de montagne peu éle-
« vée. Il en est de même du vent austral, qui, selon
« Fabianus Papirius, ne pénètre jamais en Égipte :
« ce qui prouve évidemment la force des lois de la
« nature, qui prescrivent des limites certaines au
« cours et à la durée des vents. » Nicolas Chorier, dans son Histoire du Dauphiné (2), atteste pareillement le fait du circius, fait qu'il dit très-avantageux pour la ville de Vienne. Il dit que ce vent répond à notre nord-nord-ouest (3) : c'est le contraire de l'au-

(1) Livre II, chap. 47.

(2) Grenoble, 1661, p. 45.

(3) C'est la même chose à Avignon. Voyez les détails curieux

tan ou vent du sud. Nos ancêtres l'appelaient cers ou cyerce. Goudelin, poète de Toulouse, dans son Chant-Royal, écrit en languedocien, dit :

Quand le *cers* et l'*autà* se gourmon toutes dous.

Rabelais (1) : « O, me disoyt ung petit enflé, qui « pourroyt avoir une vessie de ce bon vent de Lan- « guegoth que l'on nomme cierce! Le noble Scur- « ron, médicin, passant ung jour par ce pays, nous « comptoyt qu'il est si fort, qu'il renverse les char- « rettes chargées. »

L'éditeur (2) n'est pas d'accord avec Chorier, et dit que ce vent est ouest-nord-ouest. Il est possible que sa direction ne soit pas la même en Dauphiné qu'en Languedoc. Au reste Cambden (3) dit que circius vient de *cyrch*, mot celtique, qui signifie effort, violence, impétuosité; mais comme le vent circius appartenait à la Gaule Narbonnaise, je doute que cette étimologie soit préférable à celle que donne Aullu-Gelle.

XLI. Corna, herbe qu'appelaient ainsi les Gaulois et que Dioscorides appelle argémone, Ἀργεμώνη Γάλλοι κορνα. Ἄργεμα, *argéma*, était le nom que les Grecs

que donne à ce sujet le savant docteur Guerin dans ses mesures barométriques. Avignon, 1829, p. 172-174. La direction de ce vent venant de celle des chaînes de montagnes entre lesquelles il passe, le circius peut souffler en Languedoc autrement qu'à Avignon, où le Rhône détermine son cours.

(1) Livre IV, chap. 43. Pantagruel.

(2) Édit. de Paris, 1823, VI, 405.

(3) Dans sa *Britannia*.

donnaient à un ulcère blanc sur le globe de l'œil, nom qui était dérivé du mot ἀργὸς, blanc. L'argémone était la plante qui servait à guérir cet ulcère. Il paraît que c'est la corne de cerf, *coronopus*, genre de plante dont les fleurs et les fruits sont semblables aux fleurs et aux fruits du plantain, dont il ne diffère qu'en ce que les feuilles sont profondément découpées comme les cornes d'un cerf, tandis que les feuilles du plantain sont seulement dentelées.

XLII. COVINUS, chariot dont les essieux étaient garnis de faulx. Pomponius Méla (1), parlant des habitans de la Grande-Bretagne, dit : « Armés à la manière des Gaulois, ils combattent, non-seulement « à pié et à cheval, mais encore dans des chars, dont « une espèce particulière est armée de faulx, et connue « sous le nom de *covinus.* » *Gallicè armati, covinos vocant, quorum falcatis axibus utuntur.* « Leur « force est en infanterie, » dit Tacite en parlant de ces mêmes Bretons (2) : « Quelques nations se servent « aussi des chars. C'est le plus distingué qui tient les « rênes ; ses vassaux combattent. »

Jules César n'oublie pas de parler de ces chars lorsqu'il fait le récit de sa descente en Bretagne (3). A peine eut-il débarqué, que les Bretons envoyèrent en avant leur cavalerie et ces chars armés de guerriers ; dont ils avaient coutume de se servir dans les combats. « Voici, » dit-il (4), « la manière dont ils

(1) *De Situ orbis*, III, 6.
(2) *Agricolæ vita, cap.* 12.
(3) *De bello Gallico.* III, 24.
(4) *Id. cap.* 33.

« combattent avec ces chariots. D'abord ils les font
« voler rapidement autour de l'ennemi, en lançant
« des traits ; la seule crainte qu'inspirent les chevaux,
« et le bruit des roues jettent souvent le désordre
« dans les rangs. Quand ils ont pénétré au milieu
« des escadrons, ils sautent à bas de leurs chars et
« combattent à pié. Alors les conducteurs des chars
« se retirent peu à peu de la mêlée, et se placent à
« la portée des combattans, qui se replient aisément
« sur eux, s'ils sont pressés par le nombre. C'est ainsi
« que les Bretons réunissent dans les combats l'agilité
« du cavalier et la fermeté du fantassin. Tel est aussi
« l'effet de leurs exercices journaliers, qu'ils savent
« arrêter leurs chevaux lancés sur une pente rapide,
« les modérer ou les détourner à volonté, courir sur
« le timon, se tenir sur le joug, et de là s'élancer dans
« leurs chars. Ce nouveau genre de combat ébranla
« les Romains. »

Quelques-uns de ces chars étaient armés de faulx et pouvaient causer le plus grand dommage surtout dans la plaine; mais puisque la vue en était nouvelle pour les Romains, qui avaient déjà long-tems combattu dans les Gaules, il paraît que ces chars étaient particuliers aux Bretons. On se sert encore aujourd'hui en Angleterre du mot COUVAIN, pour exprimer la voiture des chariots. C'est Vossius qui nous l'assure (1). Il veut peut-être indiquer le mot anglais *conveyance*, qui signifie transport, voiture, envoi et qui répond assez bien à notre mot *convoi*, plutôt

(1) Vossius *in Etym.* au mot *covinus*.

qu'à un chariot de guerre. Mais les Belges se servaient aussi du *covinus* dans les combats. Nous l'apprenons de Lucain (1) :

Et docilis Rector rostrati Belga covini.

Au reste les Bretons et les Belges n'étaient pas les seuls qui se servissent des chariots armés de faulx; ces chariots étaient aussi d'un très-grand usage dans l'Orient où l'invention en était attribuée à Cirus, mort l'an 529 avant notre ère; mais ils étaient beaucoup plus anciens, du moins en Égipte où l'Exode (XIV, 6, 7) nous fait voir Pharaon sur son char avec six cens chariots d'élite et tous les chariots d'Égipte. Or, l'Art de vérifier les dates place le passage de la mer Rouge 1645 ans avant notre ère, onze siècles avant Cirus. (Voyez l'article chariots de guerre dans le dictionnaire de la Bible par dom Calmet.) Voici la description qu'on en trouve dans les anciens, tels que Salluste (2), Xénophon (3), Tite-Live (4), Diodore de Sicile (5), Quinte-Curce (6), et plusieurs autres. Ils étaient composés d'un train de bois très-fort, dont le timon attelé de deux ou de quatre chevaux portait à son extrémité deux longues lances dirigées en avant, comme deux cornes ferrées à trois pointes. L'essieu, saillant plus qu'aux autres voi-

(1) *De bello civili. lib.* 3.
(2) Fragm. 194 et 349.
(3) Expédition de Cyrus, liv. VI.
(4) Livre XXXVII, chap. 41.
(5) Livre XVII.
(6) Chap. 49.

tures au-delà des roues, était armé par les bouts de deux larges faulx horizontales, et deux autres droites ou courbées, posées par-dessous. Les traverses ou volées fixes du timon en portaient de même. D'autres dirigées en avant et posées par-dessus le siège du conducteur, rasaient par côtés à fleur de terre. On hérissait de longues pointes de fer le derrière du chariot, afin qu'on ne pût y monter, ni l'attaquer par cet endroit. On en garnissait aussi quelquefois les jantes et moyeux tournans des roues. Deux hommes, cuirassés de la tête aux piés, sans autre ouverture que celles nécessaires pour respirer et pour voir, se plaçaient sur deux sellettes élevées dans le corps de la machine représentant une espèce de tour de bois forte et basse; l'un en avant pour garder les chevaux; l'autre en arrière, le dos tourné à son compagnon, pour observer ce qui pouvaient venir de ce côté, et diriger le jeu des faulx tranchantes que l'on tenait aussi mobiles avec des cordes et des charnières et que l'on pouvait hausser ou abaisser suivant le besoin. Dans la bataille, on rangeait ces chariots au-devant de la ligne, observant de les laisser à une certaine distance les uns des autres; le conducteur les pousse à toute bride au milieu des bataillons ennemis, où ils percent, tranchent, enlèvent ou renversent tout ce qui se rencontre sur leur passage (1).

Il paraît que l'usage de ces chariots avait été abandonné, et qu'il fut repris par Antiochus et Mithri-

(1) Note de C.-P. Fradin, sur Pomponius Méla. Paris, 1804, III, 284 et 285.

dates (1); ils épouvantèrent d'abord les Romains, qui s'en moquèrent bientôt et avec raison. Il est rare en effet de trouver une plaine assez rase pour que ces chariots y puissent courir librement; le moindre obstacle les arrête, outre qu'un seul cheval blessé ou abattu les rend absolument inutiles. Ce fut principalement l'industrie des Romains qui en fit abandonner l'usage; sitôt qu'on en venait aux mains, ils semaient le champ de bataille de chausse-trapes, dont les pointes blessaient les chevaux et brisaient les roues. On appelle chausse-trape un solide vidé par des sections qui forment quatre rayons disposés de façon que, de quelque sens qu'on jette cette machine à terre, trois de ses rayons s'y enfoncent, et que le quatrième se présente en l'air perpendiculairement.

XLIII. Crupellarii, sorte d'esclaves que les Gaulois destinaient à faire le métier de gladiateurs, ainsi que nous l'apprenons dans ce passage de Tacite (2). « L'Éduen Julius Sacrovir, avec les auxiliaires de sa « nation, » (l'an 21 de notre ère, sous l'empire de Tibère), « s'était emparé d'Autun. Cette capitale des « Gaules, en le rendant maître de toute la jeune no« blesse qu'y rassemble la réputation de ses écoles, lui « répondait des familles. On avait fabriqué des armes « secrètement : il les fit distribuer aux habitans. On « rassembla quarante mille hommes, dont le cin« quième était armé comme nos légionnaires; le reste

(1) Institutions militaires de Végèce. III, 24.

(2) *C. Taciti Annalium*. III, 43.

« avait des épieux, des couteaux et d'autres instru-
« mens de chasseur. Il y joignit les *crupellaires*. C'est
« ainsi qu'on nomme des esclaves destinés au métier
« de gladiateur, qu'on revêt, suivant l'usage du pays,
« d'une armure complète de fer, qui les rend impéné-
« trables aux coups, mais incapables d'en porter eux-
« mêmes. » *Gladiaturæ destinati quibus more gentico continuum ferri tegimen (Crupellarios vocant) inferendis ictibus inhabiles, accipiendis impenetrabiles.* On voit que ce mot de crupellaires était employé par les Éduens. Ces peuples de l'ancienne Lionnaise première, formaient une république qui, du tems de Jules César, comprenait ce que nous appelons aujourd'hui les évêchés d'Autun, Châlons-sur-Saône et Mâcon, qui s'étendaient sur une partie du duché de Bourgogne, du Nivernais, du Bourbonnais et de la Bresse, à peu près le département de Saône-et-Loire. Ces peuples alliés des Romains, qui les appelaient frères, étaient les seuls Gaulois qui eussent cet avantage. *Soli Gallorum, fraternitatis nomen cum populo romano usurpant* (1). Julius Sacrovir, distingué par sa naissance et par les belles actions de ses ancêtres, avait obtenu, par cette raison, le titre de citoyen romain, dans le tems que cette récompense se donnait rarement, et toujours au mérite (2). Ils eurent presque toujours les armes à la main contre les Arvernes qui s'opposaient courageusement à leur ambition. Jules César, qui d'abord avait

(1) *Taciti Annalium*, XI, 25.
(2) *Id.* III, 40.

cherché à se les rendre amis et favorables à ses entreprises, les traita toujours avec ménagement, quelque sujet qu'il eût de s'en plaindre. *Etsi multi jàm rebus perfidiam Æduorum Cæsar perspectam habebat,... tamen retinendos eos non censuit, ne aut inferre injuriam videretur, aut dare timori aliquam suspicionem* (1). Mathias Martini, théologien et philologue allemand, croit que le mot de *crupellarii*, comme la plupart des mots celtiques (2), venait immédiatement du chaldéen *kirbel*, qui signifie couvert: en effet *karbelah* répond au mot latin *paludamentum*, qui est proprement ce que nous appelons une cotte d'armes. On peut voir sur ce sistème le *Lexicon philologicum, præcipuè etymologicum; in quo latinæ et à latinis auctoribus usurpatæ, tùm puræ, tùm barbaræ voces ex originibus declarantur, comparatione linguarum*, etc. Brême, 1623, Francfort, 1655; in-folio. *Accedunt Cadmus græcè Phenix et glossarium Isidori.* Utrecht, 1697, 2 volumes in-folio. Cette édition, revue et publiée par Grævius, est la plus estimée. Les exemplaires sous la rubrique d'Amsterdam, 1701, ou d'Utrecht, 1711, ne diffèrent que par le changement du frontispice et par l'addition d'une préface de Jean Leclerc, composée à la prière du libraire Delorme, devenu possesseur du restant de l'édition, qui contient une vie de l'auteur et une dissertation sur les étimologies. Cet ouvrage de Martini est plein de recherches, et a été

(1) *De Bello Gallico*, VII, 54.

(2) Voyez le Phaleg de Bochart.

fort utile aux savans qui se sont occupés après lui de la science des étimologies (1).

XLIV. Cucul, mot celtique, dont nous avons parlé à l'article Bardocucul (*art.* XXI), et qui signifie manteau à capuchon. Les Latins en avaient formé *cucullus*, ainsi qu'on le voit dans Juvénal (2), lorsqu'il dit en parlant de Messaline, épouse de l'empereur Claude :

Dormire virum quùm senserat uxor
Ausa Palatino tegetem præferre cubili,
Sumere nocturnos meretrix augusta cucullos,
Linquebat, comite ancillâ non ampliùs unâ.

« Dès que son épouse le croyait endormi, préférant un grabat au lit impérial, cette auguste courtisane se couvrait d'un manteau de nuit, et sortait du palais suivie d'une seule confidente. »

Et plus bas, dans la même satire, il dit (3) :

Dormitat adulter?
Illa jubet sumpto juvenem properare cucullo.

« Mon amant dormirait-il? qu'on l'éveille et qu'il se hâte de prendre son manteau. »

Quelquefois *cucullus* signifie seulement capuchon comme dans cette épigramme de Martial (4).

Pullo Mævius alget in cucullo;

« Mævius tremble dans un capuchon noir. » C'est

(1) Biographie universelle, art. Martini.
(2) Satire VI, vers 118.
(3) Vers 330.
(4) X, 76.

l'habit que l'on donnait aux esclaves. On lit en effet dans Columella (1): *Cultam vestitamque familiam magis utiliter, quàm delicatè habeat; munitam diligenter à vento, frigore pluviâque, quæ euncta prohibentur pellibus manicatis, centonibus confectis, vel sagis cucullis* (ou peut-être *cucullatis*): « le métayer tiendra les gens soignés et vêtus moins déli-« catement que commodément, et aura soin qu'ils « soient bien garantis du vent, du froid et de la pluie. « Il suffira de leur donner à cet effet des fourrures « garnies de manches, de mauvaises casaques, ou « des sayes à capuchons. »

Cet habillement était cependant aussi porté par des hommes libres, tels que Mævius dont nous venons de parler, et Bassus à qui Martial dit (2):

Non te cucullis asseret caput tectum.

« Couvrez votre tête de plusieurs capuchons; vous « n'échapperez pas à ses embrassemens. »

Nannéius même, qui, selon Martial, se vantait d'être assis en vrai chevalier, portait un capuchon.

Illinc cucullo prospicit caput tectus
Oculoque ludos spectat indecens uno (3).

« Couvert alors d'un capuchon, il ne regardait les « jeux que d'un œil et très-mal à son aise. »

Les Latins disaient aussi *cuculla* et *cucullio*, avec

(1) I, 8.

(2) XI, 98.

(3) *Martialis epigr.* V. 14, vers 6.

le même sens que *cucullus*. On en cite plusieurs exemples (1).

XLV. Culcita et Tomentum; ces mots, que l'on trouve dans les auteurs latins, signifient ce que nous appelons à Paris le lit de plumes et le matelas, mais en observant qu'à proprement parler *culcita* n'est que la toile ou le sac, et *tomentum*, ce que l'on met dedans, paille, plume ou laine. On a cru que ces deux mots étaient gaulois d'après deux passages de Pline ; dans le premier, il dit : *Lanæ et per se coactam vestem faciunt : et si addetur acetum, etiàm ferro resistunt ; imò verò etiàm ignibus, novissimo sui purgamento ; quippe ahenis polientium extractæ, in tomenti usum veniunt, Galliarum, ut arbitror, invento : certè Gallicis hodiè nominibus discernitur ; nec facilè dixerim quâ id ætate cœperit. Antiquis enim torus è stramento erat, qualiter etiàm nunc in castris* (2). « On fait avec de la laine seulement des « vêtemens de feutre, qui même résistent à l'effort du fer avec une préparation de vinaigre. Bien « plus, les laines deviennent susceptibles de résistance « à l'action du feu, au moyen d'une dernière purga- « tion qu'on leur fait subir; et c'est pourquoi l'on « fait usage, pour bourrer les matelas, de celles qui « ont passé par la chaudière des dégraisseurs. Cet « emploi de la bourre de laine dans les matelas est, « comme je pense, une invention des Gaules; au

(1) Voyez le *Lexicon antiquitatum romanarum*, par Pitiscus. *Hagæ comitum*. 1737. I, 603.

(2) *Naturalis Historiæ*, *lib*. VIII, *cap*. 48.

« moins est-il certain que ces sortes de bourres por-
« tent aujourd'hui divers noms gaulois, selon ses
« différentes espèces : et j'ai peine à dire avec certi-
« tude en quel tems l'usage de leur donner ces noms
« a commencé. Quant aux anciens Romains, leur
« matelas consistait en une paillasse, comme c'est
« encore la coutume à l'armée. »

Ce n'est pas ici le lieu de discuter si des vêtemens de laine peuvent résister à l'effort du fer, moyennant une certaine préparation, ce qui paraît peu croyable. Quant à l'action du feu, la résistance n'est nullement absolue. Il est seulement vrai de dire que la laine bien dégraissée s'allume difficilement, brûle mal, et que le feu qui y prend s'éteint aisément de lui-même. Mais Pline assure ici que les matelas de laine étaient une invention de la Gaule appelée Transalpine par les Romains, c'est à dire de notre Gaule, témoin Pline lui-même qui dit ailleurs (1): *Sicut in culcitis præcipuam gloriam Cadurci obtinent. Galliarum hoc, et tomenta pariter, inventum. Italiæ quidem mos etiàm nunc durat in appellatione stramenti.* « Le lin du Querci est le plus estimé pour faire
« des matelas. Aussi l'invention des matelas et des
« lits bourrés est-elle venue des Gaules. Les Italiens
« couchaient autrefois sur la paille; et une marque
« de cela, c'est qu'encore présentement un lit s'ap-
« pelle en latin *stramentum*, comme qui dirait une
« jonchée de paille. »

Ce nom de *Cadurcum* qui vient d'être traduit par

(1) *Naturalis Historiæ*, *lib.* IX, *cap.* 1.

Querci, aujourd'hui le département du Lot, était tellement employé pour désigner le matelas qui y avait été inventé, qu'on ne se croyait pas obligé d'y ajouter *culcita* ni *tomentum*. En effet Juvénal dit (1) :

Ille petit veniam, quoties non abstinet uxor
Concubitu, sacris observandisque diebus,
Magnaque debetur violato pœna cadurco,
Et movisse caput visa est argentea serpens.

« Le pontife égiptien intercède encore pour celle « qui ne sut pas résister aux désirs de son époux, « pendant les jours de continence et de fêtes solen- « nelles. En violant cette loi, en souillant le matelas « de lin, elles ont mérité, à l'entendre, un châtiment « rigoureux : on a vu le serpent d'argent remuer la « tête. »

Dans un autre endroit il s'exprime ainsi (2):

Institor hybernæ tegetis niveique cadurci.

« Le marchand de manteaux d'hiver grossièrement « tissus, ou de matelas de lin aussi blanc que la « neige. »

Sulpitia fait aussi mention de bandelettes de lin de Cahors :

Ne me cadurcis destitutam fasciis
Nudam caleno concubantem proferat.

Le mot *culcita* seul est pris pour matelas dans le vers suivant de Juvénal (3).

(1) Satire 6, vers 538.
(2) Satire 7, vers 221.
(3) Satire 5, vers 17.

Ergò duos post
Si libuit menses neglectum adhibere clientem,
Tertia ne vacuo cessaret culcita lecto;
Una simus, ait. Votorum summa.

« Après t'avoir négligé pendant deux mois, si un « patron s'avise enfin de t'inviter, toi, son client, afin « qu'il n'y ait point de place vide sur le lit du troi- « sième matelas; s'il te dit : Soupons ensemble, tes « vœux sont comblés. »

L'esprit de l'institution du clientage dégénéra vers la fin de la république. Avant ce tems, le patron assistait le client dans ses besoins, et le client donnait son suffrage au patron quand il briguait quelque magistrature ou pour lui-même ou pour ses amis. Les cliens devaient respecter leur patron, et le patron, de son côté, devait à ses cliens sa protection et son secours. Ce droit de patronage fut institué par Romulus, pour réunir les riches et les pauvres; de façon que les uns fussent exemts de mépris, et les autres à couvert de l'envie. Mais la condition des cliens devint peu à peu une espèce d'esclavage (1).

Quant aux lits, les anciens ne s'asséyaient pas comme nous à Rome pour prendre leurs repas : ils se couchaient sur des lits plus ou moins semblables à nos lits de repos, dont l'usage peut nous être resté de l'antiquité. Leur corps était élevé sur le coude gauche, afin d'avoir la liberté de manger de la main droite, et leur dos était soutenu par derrière avec des traversins quand ils voulaient se reposer. Avant la

(1) Note sur Juvénal. Paris 1825, p. 161.

seconde guerre punique, les Romains s'asséyaient sur de simples bancs de bois. Scipion l'Africain fut le premier qui apporta de ces petits lits, qu'on a long-tems appelés *puniciani*. On a supposé qu'un menuisier nommé Archias les avait imités, comme on a cru le prouver par ce vers d'Horace :

Si potes archiacis, conviva, recumbere lectis (1).

Mais cette preuve ne vaut rien; elle n'est fondée que sur une méprise de copiste. C'est *archaïcis* qu'il faut lire dans le texte, ainsi que le prouve le passage d'Horace, par lequel il commence une de ses épîtres (2).

Si potes archaïcis conviva recumbere lectis,
Nec modica cœnare times olus omne patella,
Supremo te sole domi, Torquate, manebo.

« Torquatus, si vous pouvez vous résoudre à man- « ger sur des lits à l'antique ailleurs que chez vous, « et que vous soyez homme à vous contenter d'un « petit plat d'herbes que nous mangerons tout entier, « je vous attendrai chez moi après le coucher du so- « leil. » *Archaïci lecti* est un mot grec, un hellénisme, et Horace a dit *archaïci lecti* comme Denis d'Halicarnasse, ἀρχαικας τράπεζας. « J'ai vu dans les temples, » dit cet écrivain grec, « servir des soupers aux Dieux sur de vieilles tables de bois : » Ἐγὼ γοῦν ἐθεασάμεν ἐν ἱεραῖς οἰκιαῖς δεῖπνα προθειμένα Θεοῖς ἐν τραπέζαις ξυλίναις ἀρχαικαῖς.

(1) Id. p. 31.
(2) *Libri I epist.* 5, *ad Torquatum.*

Archaïci lecti sont donc de vieux lits, des lits à la vieille mode, qui se sentaient de la modestie des premiers Romains, et qui n'étaient enrichis ni d'or ni d'ivoire, comme ceux que le luxe avait fait inventer depuis quelque tems (1).

On croit que l'usage des bains qui commença aussi à s'introduire au tems de Scipion l'Africain, maintint celui des lits. Tant que dura la république, les femmes se contentaient de s'asseoir sur ces lits; mais depuis les premiers Césars jusqu'à l'an 320 de l'ère chrétienne, elles adoptèrent et suivirent la coutume des hommes. On retint plus long-tems sous l'ancienne discipline les jeunes gens qui n'avaient pas encore la robe virile. Lorsqu'on les admettait à table, ils y étaient assis sur le bord du lit de leurs plus proches parens.

Le plus grand cérémonial des Romains était de n'avoir que trois lits autour d'une table, afin qu'un des côtés demeurât vide pour le service (2). Le maître de la maison se plaçait sur le lit à droite au bout de la table : le plus honorable était celui du milieu.

La somptuosité particulière de ces lits de table consistait; 1° dans l'ébène, le cèdre, l'ivoire, l'or, l'argent, l'écaille de tortue, et autres matières précieuses dont ils étaient faits ou enrichis; 2° dans les superbes couvertures de diverses couleurs, bordées d'or et de pourpre; 3° dans les trépiés d'or ou d'argent.

(1) Note de Dacier sur Horace. Paris, 1709.

(2) Voyez le dessin que j'en ai donné dans l'Histoire de Portugal, I, 439.

L'an 134 avant notre ère, Scipion l'Africain, nommé consul pour la seconde fois, étant venu en Espagne, commença par écarter du camp tout ce qui ne servait qu'à entretenir le luxe. Il retrancha les lits pour les repas, et ordonna que l'on mangeât sur des espèces de paillasses, leur en donnant lui-même l'exemple. C'est Appien qui nous apprend cette particularité (1), *κλίνας τε ἀπεῖπεν ἔχειν, καὶ πρῶτος ἐπὶ στιβάδων ἀνεπαύετο.* « Il interdit l'usage des lits, et lui-« même coucha le premier sur des feuillages. » Le mot *κλίνη* signifie lit, et celui de *στιβάδες* désignait les feuilles que l'on coupait pour faire des lits.

Quant au mot *culcita*, il appartenait très-anciennement à la langue latine, puisqu'il est employé par Plaute dans sa *Casina* (2).

> *Si sors autem decollavit, gladium faciam culcitam,*
> *Eumque incumbam.*

« Si le sort me trompe, je fais un lit de mon épée « sur laquelle je me laisse tomber. » Aussi Festus en donne une étimologie latine en disant : *Culcita, quod tomento inculcatur, appellata.* A la vérité elle paraît bien peu vraisemblable. Elle serait évidemment fausse si l'on écrivait *culcitra* comme dans les anciennes éditions de Cicéron (3); mais les modernes écrivent *culcita* (4). L'orateur romain répète deux

(1) *De rebus Hispanicis*, *lib.* VI, *cap.* 85.
(2) Act. II, sc. 4. vers 28.
(3) Telles que celle de Genève, 1660.
(4) Paris 1821.

fois ce mot. D'abord dans une lettre à Atticus (1), où il dit qu'il ne peut pas loger à Alsium, chez Silius, parce qu'il n'y a point de lits. Alsium était une ville de Toscane, sur une petite rivière nommée Aro, fort près de la mer et à environ vingt milles de Rome. Cette ville était apparemment mal pourvue de meubles.

Le second passage de Cicéron est tiré des Tusculanes (2). Un de ses interlocuteurs fait dire à Épicure voulant consoler la malheureuse Andromaque après la prise de Troie : *Collocemus* (*eam*) *in culcitâ plumeâ* ; « mettons-la sur un lit de plumes. » On ne voit pas qu'aucun de ces deux passages indique à ces sortes de lits une origine gauloise.

Cependant, si l'on fabriquait les matelas à Cahors, on allait à Langres chercher de belles laines pour les remplir. Martial nous le prouve par les vers suivans (3) :

> *Leuconicis agedum tumeat tibi culcita lanis,*
> *Constringatque tuos purpura pexa toros.*

« Que ton matelas regorge d'une laine langroise ; « que la pourpre peignée resserre tes lits. » Ainsi le lit tout entier se prenait dans les Gaules, lorsqu'il était garni en laine.

On pourrait croire que le mot *culcita* ne s'applique

(1) Livre XIII ép. 49 dans les anciennes éditions et 50 dans les modernes.

(2) Livre III, chap. 46 dans l'ancienne édition et 19 dans la nouvelle.

(3) Livre XI, épigr. 57.

qu'aux matelas des lits de table : le contraire est prouvé par le récit d'une anecdote que rapporte Macrobe, où ce mot est rapporté deux fois (1) :

Relatâ ad se magnitudine æris alieni, quam quidam eques Romanus dùm vixit excedentem ducentis celaverat, culcitam emi cubicularem in ejus auctione sibi jussit; et præceptum mirantibus, hanc rationem reddidit : Habenda est ad somnum culcita, in quâ ille, cum tantùm deberet, dormire potuit. « Ayant entendu dire qu'un chevalier Romain venait « de mourir en laissant des dettes énormes, et qui « excèdaient vingt millions de sesterces (trois mil- « lions 974,000 de nos francs) (2), Auguste fit ache- « ter le lit dans lequel couchait cet homme, et dit à « ceux qui étaient surpris d'un ordre semblable : — « Un lit sur lequel pouvait dormir un homme aussi « endetté, doit être bien favorable au sommeil. »

On voit que Macrobe, dans ce passage, pour ne donner lieu à aucune erreur, ajoute au mot *culcita* l'épithète *cubicularis.*

(1) *Saturnal. lib. II, cap.* 4.

(2) En admettant que sous Auguste 1000 sesterces valaient 1958 fr. 70 c. ainsi que le dit M. Letronne dans ses Tables de Rollin, p. 19.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME V.

TABLE

DES CHAPITRES DU CINQUIÈME VOLUME.

LIVRE SEPTIÈME.

Chapitres. Pages.

Chapitres. Pages.

Chapitres. Pages.

En tête du septième livre est une miniature dans laquelle le pape Silvestre batise l'empereur Constantin, en présence de sainte Hélène sa mère.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

HISTOIRE

DE

HAINAUT,

PAR JACQUES DE GUYSE,

TRADUITE EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.

(Le texte est publié pour la première fois sur deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.)

TOME CINQUIÈME,

DEUXIÈME PARTIE.

A PARIS,

CHEZ PAULIN, LIBRAIRE,

RUE NEUVE-SAINT-MARC, N° 10.

A BRUXELLES,

CHEZ ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M DCCC XXXI.

TOME CINQUIÈME.

SECONDE PARTIE.

DISCOURS

SUR LA PREMIÈRE PARTIE

DES

ANNALES DE HAINAUT.

INTRODUCTION.

SUITE DU CHAPITRE IV ET DU GLOSSAIRE D'ANCIENS MOTS CELTIQUES.

D.

XLVI. DERCOMA, boisson composée d'orge et de miel, selon Guillaume Marcel qui cite pour le prouver le chapitre XII du quatrième livre d'Athénée; mais le dictionnaire de Cellarius (1) dit que c'est une espèce de gobelet et cite aussi le quatrième livre d'Athénée, où je n'ai pu découvrir ce mot. Dans le onzième livre de son ouvrage, cet auteur parle de toutes les espèces de vases où buvaient les anciens et ne dit rien du *dercoma*.

(1) *Basileæ* 1584, au mot Δέρκομα.

XLVII. Doucone, sureau rampant. Voyez *ducone* après l'article suivant.

XLVIII. Druides. « Dans toute la Gaule, » dit Jules César mort l'an 44 avant notre ère, « il n'y « avait que deux classes d'hommes auxquels apparte-« naient les honneurs et la considération ; car, pour « le bas peuple, il n'avait guère que le rang d'esclave, « ne fesant rien par lui-même, et n'étant admis à « aucun Conseil. La plupart, accablés de dettes, « écrasés d'impôts, ou en butte aux violences des « Grands, se mettaient au service des nobles qui « exerçaient sur eux les mêmes droits que les maîtres « sur leurs esclaves. De ces deux classes, l'une était « celle des Druides, l'autre celle des Chevaliers. Les « premiers, ministres des choses divines, présidaient « aux sacrifices publics et particuliers, et conser-« vaient le dépôt des doctrines religieuses. Le désir « de l'instruction attirait auprès d'eux une nom-« breuse jeunesse. Leur nom était environné de res-« pect ; ils connaissaient de presque toutes les contes-« tations publiques et privées. S'il s'était commis « un crime, s'il s'était fait un meurtre, s'il s'élevait « quelque débat sur un héritage ou sur des limites, « c'étaient eux qui en décidaient ; ils dispensaient « les peines et les récompenses. Si un particulier ou « un magistrat ne déférait point à leur décision, ils « lui interdisaient les sacrifices. Cette peine était « chez eux la plus sévère de toutes : ceux qui l'encou-« raient était mis au rang des impies et des criminels ; « on les évitait, on fuyait leur abord et leur entre-

« tien, comme si cette approche avait quelque chose
« de funeste : s'ils demandaient justice, elle leur
« était refusée; ils n'avaient part à aucun honneur.
« Le corps entier des Druides n'avait qu'un seul
« chef, dont l'autorité était absolue. A sa mort, le
« premier en dignité lui succédait : si plusieurs
« avaient des titres égaux, les suffrages des Druides,
« ou quelquefois les armes, en décidaient. A une
« époque marquée de chaque année, les Druides
« s'assemblaient dans un lieu consacré, sur la fron-
« tière du pays des Carnutes, qui passait pour le
« point central de la Gaule. Là se rendaient de toutes
« parts ceux qui avaient des différends, et ils se
« soumettaient au jugement des Druides et à leurs
« ordonnances. On croyait que leur doctrine avait
« pris naissance dans l'île de Bretagne, et dans la
« suite ceux qui désiraient en avoir une connaissance
« plus approfondie, se rendaient dans cette île pour
« s'y instruire (1).

« Les Druides n'allaient point à la guerre; ils ne
« contribuaient pas aux impôts comme le reste des
« citoyens; ils étaient dispensés du service militaire,
« et exempts de toute espèce de charges. De tels pri-
« viléges, et le goût particulier des jeunes gens, leur
« amenaient beaucoup de disciples; d'autres y étaient
« envoyés par leurs familles. Là ils apprenaient,
« disait-on, un grand nombre de vers, et passaient
« souvent vingt années dans cet apprentissage. Il

(1) Julius Cæsar *de Bello Gallico*, VI, 13. éd. de Panckoucke. Paris, 1828. J'ai fait quelques changemens à la traduction.

« était défendu de les écrire, quoiqu'ils se servissent « des lettres grecques pour la plupart des autres af- « faires publiques et privées. César a cru voir deux « raisons de cet usage : l'une était de ne point livrer « au vulgaire des mistères de leur science, l'autre « d'empêcher les disciples de se reposer sur l'écri- « ture, et de négliger leur mémoire. Il arrive en effet « presque toujours, que l'on s'applique moins à re- « tenir par cœur ce que l'on peut trouver dans les « livres. Leur dogme principal était que les ames ne « périssent point et qu'après la mort, elles passent « d'un corps dans un autre. Cette croyance leur pa- « raissait singulièrement propre à exciter le courage, « en inspirant le mépris de la mort. Ils traitaient « aussi du mouvement des astres, de la grandeur de « l'univers, de la nature des choses, du pouvoir et « de l'influence des Dieux immortels, et transmet- « taient ces doctrines à la jeunesse (1).

On voit que les Druides, appelés Δρυίδαι par les Grecs, et *Druides* ou *Druidæ* par les Latins, ce qui est absolument la même chose, étaient les ministres de la religion chez les Celtes et surtout chez les Gaulois, comme chez les peuples de la Grande-Bretagne. Ils réunissaient le sacerdoce et l'autorité publique avec un pouvoir souverain. L'étimologie de leur nom mérite une attention particulière.

Étimologie du nom des Druides.

XLIX. Les anciens ont dérivé le nom des Druides,

(1) Id. chap. 14.

du grec Δρῦς, chêne; et c'est sans doute en conséquence de cette étimologie que ceux qui écrivent *saronides* dans le texte de Diodore de Sicile (1), croient que cet historien leur donne ce nom du mot grec *Σάρον*, sinonime de Δρῦς. Dans les différens dialectes de la langue celtique, les mots *dar, derou*, *derouen*, *dair*, *darakh*, *darogh*, etc., signifient un chêne, sans doute à cause de la dureté de son bois, du mot *deour*, en latin *fortis*, *robustus*. *Robur* était devenu, par une raison semblable, sinonime de *quercus* en latin; ainsi c'est par hazard, dans ce sistème, que le mot *deour* des Celtes ou plutôt des Bretons ressemble au Δρῦς des Grecs. Les Druides, ainsi qu'on le verra bientôt, attribuaient de grandes vertus au gui de chêne. Il paraîtrait donc d'abord naturel d'en conclure que le nom de cet arbre est la racine de celui des Druides; c'est le sentiment de Pline et de plusieurs autres écrivains (2).

« Les Druides, » dit effectivement Pline (3), « qui « sont les prêtres et les philosophes (les Mages) des « Gaulois, ne pensent pas qu'il y ait rien de plus « sacré que le gui et que l'arbre sur lequel il croît, « pourvu que ce soit le chêne-roure, *robur*. Aussi « choisissent-ils pour leurs sacrifices des forêts de « roures, et ils ne sacrifient jamais sans avoir des

(1) Livre III, chap. 31. Je discuterai ce passage dans la suite en parlant du roi Sarron.

(2) Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, par Sabathier. Paris, 1773. XIV, 498. art. Druides.

(3) Livre XVI, chapitre dernier.

« feuilles de cet arbre; en sorte qu'il semblerait que « c'est de son nom grec (Δρῦς) *drus*, qu'ils ont été « appelés *Druides* (1). »

L'un des traducteurs français de Pline, Louis Poinsinet du Sivry, pense que le mot Druide vient plutôt de l'armorique *deru*, un chêne. De ce mot *deru*, s'est formé, par contraction, le celtique *dru*, qui signifie fort, et d'où plusieurs savans se sont efforcés de dériver le nom des Druides. « Quoi qu'il « en soit, » ajoute Poinsinet de Sivry, « je suis très « éloigné de nier l'affinité des mots *dru* et *deru*, et « leur analogie mutuelle avec le mot grec *drus*, un « chêne : je pense, au contraire, que c'est cette affinité « qui a donné lieu aux Latins de traduire *deru* par « *robur*; ce que nos pères ont à leur tour traduit par « le vieux mot *roure*, qui n'est que le mot *robur* fran« cisé (2). » On peut voir sur ce sujet une dissertation composée par Théod. Hasaeus, et citée avec éloge par le savant Vesseling, dans ses notes sur Diodore de Sicile. L'auteur de cette Dissertation regarde aussi l'origine du mot Druide comme devant être prise, non dans la langue grecque, mais dans la langue qu'il nomme celtique (3). Cette dénomination est contraire au texte de Diodore, que commente Vesseling, puisque l'historien grec place les Galates en

(1) Histoire Naturelle de Pline, traduite en français. Paris, 1772, V, 629.

(2) Id. p. 688. Note du traducteur.

(3) *Origo celtica est. Diodori Siculi Biblioth. Amstelodami* 1746. I, 354 dans l'éd. in-folio. Note de Wesseling.

Gaulois au nord de la Gaule. Vesseling attaque même ce texte dans la troisième note qui suit celle-là, et cite à cette occasion Cluvérius qui a voulu réformer le texte grec. Mais Vesseling lui-même prouve très-bien que cette correction de Cluvérius n'est pas recevable, étant contraire à tous les manuscrits. On sait que le bas-breton, appelé communément celtique, est presque le même langage que celui du pays de Galles d'où César fait venir les Druides. Cette langue est donc encore aujourd'hui la langue Galloïse, et ce sont les géographes modernes qui, entraînés par l'autorité de Jules César, ont confondu à cette époque les Celtes avec les Gallois ou Gaulois.

Fréret ne peut se résoudre à faire venir le mot Druide du grec *drus*, ni du gallois *derü*, et donne à ce nom [illegible] origine toute différente ; voici quelle est sa raison. [illegible] dans l'île Britannique que la religion des Druides résidait comme dans son centre. César (1) nous apprend (*art.* XLVIII) que ceux qui voulaient en acquérir une connaissance plus profonde, allaient l'étudier dans cette île. Il s'ensuit que l'on doit chercher dans la langue galloise et irlandaise, la vraie manière d'écrire et de prononcer le nom des Druides. Les poésies bretonnes du cinquième et du sixième siècle, c'est-à-dire d'un tems où cette religion n'était pas encore tout-à-fait abolie, parlent de ces prêtres, dont le nom s'y trouve écrit *Derouydden* au pluriel, et *Derouydd* au singulier ; c'est sur cette façon d'é-

(1) *De Bello Gallico*. VI, 13.

crire, selon Fréret, que doit être fondée l'étimologie qui nous en apprendra la signification primitive. Il soupçonne que le mot *Derouydd* est composé des deux mots gallois *De* ou *Di*, Dieu, et *Rhouydd* ou *Rhaidd*, participe du verbe irlandais *Rhaidhim* ou *Rhouidhim*, parler, dire, s'entretenir. Par cette étimologie, le nom de Druides aura la même signification que le mot Θεολόγος des Grecs (1), duquel est venu notre mot théologien.

Fréret observe avec raison que Diodore de Sicile (2) donne en effet le nom de théologiens aux Druides. Il ajoute que le mot *De* ou *Di* est ancien dans la langue galloise. Comme la nation des Gaulois confondus mal à propos avec les Celtes, était extrêmement religieuse (3), ainsi que l'observe César, elle avait eu de bonne heure un nom dans sa langue pour exprimer le souverain être. *De* ou *Di* est un mot primitif, et le même que *da*, qui signifie bonté, bienfesance, bon, bien. *Da* a conservé cette acception dans *oui-dà*, pour lequel on trouve *oui-bien*, dans quelques écrivains. Il n'est pas surprenant que l'idée de bienfesance soit entrée dans la formation du nom de la Divinité. Dans la langue germanique, *God*, Dieu, est aussi formé de la même racine que *good*, bon (4).

(1) Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, par Sabathier. Paris, 1773. XIV, 498 et 499. art. Druides.

(2) Livre V, chap. 31.

(3) *Natio est omnium Gallorum admodùm dedita religionibus. De Bello Gallico*, VI, 16.

(4) Dict. pour l'intell. les aut. class. XIV, 499. art. Druides.

Les Druides étaient les seuls auxquels il appartînt de parler des Dieux. Seuls ministres des sacrifices (1), seuls interprètes du ciel, ils passaient pour les seuls qui connussent la nature divine. Ces augustes prérogatives justifient l'origine que Fréret donne à leur nom.

Le christianisme a rendu ce nom de Druides aussi odieux, qu'il avait été jusqu'alors respectable : on ne le donna plus, dans les langues galloise et irlandaise, qu'aux sorciers et aux devins. Dès le tems des Anglo-Saxons, il avait déjà cette acception (2).

L. DUCONE, herbe que les Grecs ont nommée Χαμαιάκτη, sureau rampant, des mots χαμαὶ sur terre, et ἀκτὴ, sureau. Les Romains l'appelaient *Ebulum*, d'où nous avons tiré le mot d'Hièble. C'est Dioscorides (3) qui nous dit que les Gaulois lui donnaient le nom de *Douconé*, περὶ χαμαιάκτης Ῥωμαῖοι ἐϐούλουμ Γάλλοι δουκονέ.

Le sureau hièble, *sambucus ebulus* de Linnée, a les racines vivaces, les tiges herbacées, striées, ordinairement simples, hautes de trois à quatre pieds, c'est-à-dire de 10 à 13 centimètres ; ses feuilles ont de cinq à sept folioles ovales, dentées, glabres. Ses fleurs sont blanches, disposées en ombelles à trois rayons principaux, et accompagnées de stipules. Ses baies sont noires. Il croît en Europe dans les lieux frais et gras, sur les bords des rivières, et fleurit au

(1) Diodore de Sicile. v. 31.
(2) Dict. pour l'intell. des aut. class. XIV, 499.
(3) Livre IV, chap. 168.

milieu de l'été. Ses propriétés médicales sont semblables à celles du sureau commun, et même plus actives; aussi en fait-on fréquemment usage. La beauté de ses feuilles et de ses fleurs doit le faire entrer dans la composition des jardins paysagers. Il est l'indice des terres fortes et fertiles. Un aveugle peut acheter avec sécurité un champ dans lequel son odorat lui annonce la présence de cette plante. L'abondance du sureau rampant nuit souvent aux récoltes dans ces sortes de terres, et il est difficile de l'extirper. Les labours, en divisant ses racines, augmentent le nombre des piés pour l'année suivante. Ce n'est que par le défonçage, ou par la culture des plantes qui exigent des binages d'été, telles que les fèves de marais, les haricots, les pommes de terre, etc., que l'on peut y parvenir après plusieurs années d'efforts.

Un cultivateur, jaloux de ses intérêts, ne doit pas négliger de faire couper tous les étés les sureaux hièbles qui sont à la proximité de sa demeure pour les faire jeter sur le fumier. La quantité d'engrais qu'ils fournissent étant proportionée au nombre de leurs feuilles et à la grosseur de leurs tiges, on juge facilement combien ils peuvent en augmenter la masse. Il est probable qu'on en tirerait une grande quantité de potasse si on le brûlait avant sa floraison. Il y a des lieus où cette plante couvre exclusivement des arpens entiers. Que de richesses non exploitées par le seul effet de l'ignorance! (1) Sans

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris 1809. XII, 64. art. sureau.

doute nos ancêtres ont connu le prix de l'hièble, puisqu'ils lui ont donné un nom particulier qui s'est conservé jusqu'à nous par la tradition, quoique l'usage de ce nom ait été perdu.

LI. Dun ou Dunum. Dun est la terminaison française d'une infinité de lieux. On prétend que c'est un ancien mot celtique qui signifie un lieu éminent, une hauteur; il est aisé de le remarquer dans plusieur villes des Gaules, d'Angleterre, de Germanie, et d'autres pays dont le nom se trouve terminé en français par Dun comme Château-Dun, ou commencé comme dans Dunkerque, et terminé en *dunum* dans les noms latins comme dans *Lugdunum*, *Uxellodunum*, *Augustodunum*, *Virodunum*, etc.

C'est à l'occasion de *Lugdunum* que nous trouvons le plus ancien passage relatif à la terminaison de ce mot. Il est tiré d'un traité curieux, mais qui paraît faussement attribué à Plutarque, sous ce titre : « Des noms des fleuves et des montagnes. » Voici ce passage.

« Auprès de l'Arar » (la Saône) « est une mon« tagne qui s'appelait *Lugdunum*, et qui reçut ce « nom pour la cause que je vais rapporter. Momoros « et Atépomaros, qui avaient été détrônés par Sé« séronées, entreprirent, d'après la réponse d'un « oracle, de bâtir une ville sur cette montage. Ils en « avaient déjà jeté les fondemens, lorsqu'une mul« titude de corbeaux, dirigeant leur vol de ce côté, « remplirent les arbres d'alentour. Momoros, très« versé dans la science des augures, donna à la ville

« le nom de *Lugdunum*. Car *Lougos*, dans la langue « du pays, signifie corbeau, et *Dounos* une mon« tagne. Voyez Clitophon dans le treizième livre « de la fondation des villes (1). » Le texte porte λοῦγον γὰρ τῇ σφῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι· δοῦνον δὲ τὸν ἐξέχοντα.

Clitophon, suivant l'auteur de ce traité, à l'article 25 sur le fleuve Indus, et selon Stobée, était de l'île de Rhodes. Aucun autre écrivain que celui d'où a été tiré ce passage, ne cite son ouvrage sur la fondation des villes. Le corbeau était l'oiseau le plus observé dans son vol par les augures; et le mot *dounos* ou *dunum* se retrouve non-seulement dans le nom de plusieurs de nos villes, mais encore dans celui de *dunes* que nous donnons aux côtes élevées de la mer.

On observera que βουνὸς, en grec, signifie hauteur, et Saumaise (2) a cru que les Gaulois en avaient dérivé le mot δοῦνος ou *Dunum*. On sait que *Lugdunum* est la ville de Lion située au confluent de la Saône et du Rhône, et qu'il y a en cet endroit une hauteur sur laquelle est bâti le château de Pierre-Encise.

Augustodunum, aujourd'hui Autun, est le nom qui fut donné, en l'honneur d'Auguste, à *Bibracte*, ville des anciens peuples Éduens, *Ædui* (3); elle

(1) Plutarque. περὶ ποταμῶν art. 6. *Tubingæ* 1804. XIV, 442.

(2) *De Hellenisticâ*, p. 3.

(3) Jules César en parle au livre I, c. 25 et au livre VII, c. 55 et 63 *de Bello Gallico*. Voyez l'édition de Lemaire, Parisiis 1822, IV, 207. Il y est prouvé que *Bibracte* est le même qu'*Augustodunum*.

fut très-célèbre et très-illustre du tems des Romains, qui la traitèrent de sœur, et accordèrent le droit de bourgeoisie à ses citoyens. Elle était située en Bourgogne : c'est à présent le chef-lieu du département de Saône-et-Loire.

Uxellodunum est placée par Jules César (1) *in agris Cadurcorum;* c'était une ville des anciens peuples *Cadurci* dans l'Aquitaine première. César dit qu'elle était très-forte, et défendue de tous côtés par des rochers escarpés, dont l'accès eût été difficile à des hommes armés, même sans avoir d'ennemis à combattre. Il ajoute (2) qu'une rivière qu'il ne nomme point traversait le vallon qui environnait presqu'en entier le rocher escarpé où était située Uxellodunum. Quoique cette place se soit rendue fameuse pour avoir été la dernière qui s'est défendue contre les Romains, on ne la connaît guère mieux aujourd'hui, soit qu'il y ait plusieurs places qui approchent de l'assiette que César lui a donnée, soit qu'il n'y en ait point qui soit tout-à-fait semblable à la description qu'il en a faite. Ceux même qui habitent les lieux où elle peut avoir été, ne s'accordent plus sur ce sujet. L'opinion la plus commune et celle qui avait d'abord été généralement admise, plaçait *Uxellodunum* à Cahors, non-seulement parce que Cahors avait toujours été la capitale et la plus considérable du pays, qu'elle avait une montagne, une rivière et une fontaine; mais en-

(1) *De Bello Gallico*, VIII, 32.
(2) Chap. 40.

core parce qu'elle avait changé de nom lorsque les capitales des diocèses avaient pris celui des peuples. Mais toutes ces raisons, quoique très-plausibles, ne changent point sa situation qui n'est nullement conforme à la description donnée par Jules César. D'ailleurs le géographe Ptolémée l'appelle *Duïona* ou *Divona* et non pas *Uxellodunum*. Τούτοις δὲ Καδοῦρκοι, καὶ πόλις Δουηώνα (1). Joseph Scaliger a cru qu'*Uxellodunum* est ce que l'on appelle encore aujourd'hui dans le pays, *lo Puech d'Ussolou*, près la ville de Martel; Guillaume Marcel adopte cette opinion, fondée non-seulement sur ce que cette place paraît plus conforme que toute autre à la description de Jules César; mais encore sur ce qu'elle retient le nom d'*Uxellodunum*, et que la rivière dont le nom n'est pas donné par Jules César peut être la Dordogne aussi bien que le Lot. Ce sentiment a été adopté par Philippe Labbe (2), par Adrien de Valois (3), et par le célèbre d'Anville (4). Vigenère, dans sa traduction des commentaires de César (5), a prétendu qu'*Uxellodunum* était Capdenac, et cette opinion soutenue par le comte de Caylus (6), a été défendue tout récemment avec beaucoup de force par M. Champollion Figeac dans ses Nouvelles recherches sur la ville

(1) Ptol. *lib. II*.
(2) *Pharus Galliæ antiquæ*. 1644.
(3) *Notitia Galliarum*.
(4) Notice de la Gaule.
(5) 1589 et 1603.
(6) Recueil d'antiquités. V, 277 et suivantes.

Gauloise d'*Uxellodunum* (1). Mais il n'a pu détruire les argumens donnés par l'abbé de Veyrac qui avait été seigneur du Puy d'Issolu, et qui connaissait très-bien le pays qu'il avait parcouru et mesuré. Voici ce qu'il a dit dans le Mercure François (2).

1° Il n'est pas nécessaire que la rivière du Lot ou de la Dordogne, suivant le lieu que l'on supposera être *Uxellodunum*, entoure la place. La phrase latine est *flumen infimam vallem dividebat, quæ* (se rapportant à *vallem* et non à *flumen*) *totum penè montem cingebat.*

2° Si la montagne eût été environnée de la rivière du Lot ou de la Dordogne dans tout son contour, excepté du côté de l'isthme de 300 piés (97 mètres), Caninius, qui avait à peine assez de troupes pour entourer la ville seule, en eût eu encore bien moins pour entourer le rocher, le vallon et la rivière; il n'aurait pu empêcher les habitans de descendre à la rivière d'un ou d'autre côté. *Quantùm copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitum* (Caninius) *ducere instituit.*

3° M. de Veyrac prétend que le puech d'Issolu est un composé de rochers tellement escarpés, qu'on n'y peut monter qu'en grimpant.

4° Qu'il est environné d'un profond vallon du côté du nord et de l'occident; et que du côté de l'orient ce vallon n'est entrecoupé que par une langue de terre formant une espèce de promontoire qui

(1) Paris, 1820, in-4°.
(2) Août 1725. p. 1544 et suiv.

prend sa racine à plus de 60 toises (117 mètres) au-dessous des murailles d'Uxellodunum.

5° Le puech d'Issolu est régulièrement rond, et a une demi-lieue de diamètre. Son sommet est parfaitement uni et assez vaste pour contenir non-seulement les cinq mille hommes de Luctérius qui les y avait renfermés, mais encore une population considérable, ce que l'on ne peut dire de Capdenac.

6° Hirtius dit que Caninius établit trois camps sur un lieu fort élevé, *trina excelsissimo looo castra fecit*. Le promontoire qui divisait le vallon du côté de l'orient, est ce lieu dont parle l'historien.

7° Au puech d'Issolu, au même endroit qui est marqué par Hirtius, on voit cette grande fontaine ou plutôt l'ancien canal de cette fontaine, qui est encore appelée la fontaine romaine.

8° Quant au lieu qui servit d'assiette à la terrasse et à la tour, l'abbé de Veyrac l'a trouvé en face à quelque distance. Il a supputé, le niveau à la main, jusqu'à quelle hauteur pouvait aller celle de la tour; et il a trouvé qu'elle devait surpasser d'une toise et demie (29 décimètres) le faîte de la fontaine. L'abbé de Veyrac a remarqué aussi que depuis les murailles de la ville, jusqu'à l'endroit où est la fontaine, le rocher tombe à plomb, et que depuis cet endroit-là jusqu'à celui où était la tour, il se forme une pente très-rude, laquelle vient se joindre imperceptiblement au promontoire dont il a parlé, ce qui rendait l'attaque de la fontaine si difficile; et l'endroit où était la tour s'appelle encore *bel castel*. Le mot *castel*, en

langue vulgaire, signifie également *tour* et *château*.

9° L'abbé de Veyrac cite ensuite les autorités dont nous avons parlé. Il y ajoute celle du cadastre terrier de la paroisse de Veyrac, dressé en 1662 par M. Pelot, intendant de Montauban. Dans cet écrit, d'après les anciens titres latins, et les chartes, qui servirent de base au cadastre, le *puech d'Issolu* est toujours rappelé au nom d'*Uxellodunum*.

10° Enfin l'abbé de Veyrac cite comme monument, d'après Lebret, un vieux portique appelé par ceux du pays la porte des Romains.

Il ajoute à l'observation de Scaliger sur les médailles trouvées dans ce lieu, que plusieurs laboureurs de la paroisse de Veyrac et des villages circonvoisins s'étaient enrichis par la quantité de médailles d'or et d'argent découvertes, soit en labourant la terre, soit en la creusant, pour y trouver des truffes. Il assure que dans le cimetière de Veyrac ainsi qu'au château et aux murs d'un vieux monastère, on voyait encore nombre de pierres sépulcrales et antiques qui n'avaient pu être extraites que du Puy d'Issolu.

L'éditeur des Commentaires de César pour la collection de M. Lemaire (1), frappé de toutes ces preuves, y ajoute quelques considérations qui ne lui laissent aucun doute, tirées principalement de son texte, et conclut qu'Uxellodunum est aujourd'hui le Puy d'Issolu situé sur la Dordogne dans cette ancienne province qu'on appelait autrefois le Querci et qui est aujourd'hui le département du Lot. Sa ter-

(1) *Parisiis*. 1822, IV, 387.

minaison *dunum* est assurément bien motivée par sa situation.

Virodunum est Verdun, chef-lieu d'un arrondissement dans le département de la Meuse.

Castellodunum est Châteaudun, chef-lieu d'un arrondissement dans le département d'Eure-et-Loir, dont Chartres est la capitale. Elle appartenait autrefois aux Carnutes.

Melodunum est Melun, chef-lieu du département de Seine-et-Marne. Jules César en fait mention (1). Il dit que c'était une ville des Sénonais, située dans une île de la Seine.

Noviodunum Æduorum se trouve mentionnée dans Jules César, qui en fait une ville des Éduens, située sur les bords de la Loire dans une position avantageuse (2); c'est aujourd'hui Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre. Elle est aussi appelée *Nivedunus* (3).

Noviodunum Biturigum nous est aussi donnée par Jules César comme une ville des Bituriges (4). On a cru assez généralement que c'était Neuvy-sur-Baranjon, paroisse où l'on comptait 80 feux, située dans le Berri à une lieue et demie au sud-sud-est de Nancey, aujourd'hui dans le département du Cher, arrondissement de Bourges, où le Baranjon se jette dans l'Èvre ou Yèvre, qui elle-même se jette dans le Cher. Cette opinion a été adoptée par l'éditeur de

(1) *De Bello Gallico*, VII, 58 et 60.
(2) Id. VII, 55.
(3) Voyez l'édition de Lemaire, IV, 322.
(4) *De Bello Gallico*. VII, 12.

M. Lemaire dans son texte et par M. Artaud dans sa traduction de Jules César (1). Mais l'éditeur de M. Lemaire revient sur ce sujet dans son Index géographique, et sur l'assertion et les raisonnemens de M. de la Cour, lieutenant dans les dragons de la garde royale, veut que ce soit Nouan-le-Fuzelier, placé dans l'arrondissement de Romorantin, département de Loir-et-Cher, sur la route d'Orléans à Bourges, entre la Motte Beurron et Salbris.

Noviodunum Suessionum est encore donnée par Jules César (2); le nom de *Noviodunum* indique Noyon, et le nom des Suessions, Soissons. On a donc hésité entre ces deux villes. M. Artaud trouve la dernière opinion la plus probable et c'est ce qui a paru aussi à Guillaume Marcel (3) qui cite à ce sujet le géographe Sanson, en s'appuyant sur le texte de Jules César qu'il rapporte. On sait que Soissons est le chef-lieu du département de l'Aisne.

Noviodunum ou *Noviomagus*, Noyon, appartenait aux *Veromandui*, peuples de l'ancienne Belgique seconde comme les *Suessiones;* mais il n'est pas fait mention de cette ville dans Jules César qui parle seulement des Véromanduens, ce qui suffit pour qu'il n'eût pas attribué *Noviodunum* aux Suessions s'il avait voulu parler de Noyon. L'éditeur de M. Lemaire est resté dans le doute, et ne m'a pas paru avoir suffisamment examiné la question.

(1) Paris, 1828.

(2) *De Bello Gallico*, II, 12.

(3) Art. *Suessiones* de son Histoire des Gaules. I, 238.

Juliodunum in Pictonibus est aujourd'hui Loudun, chef-lieu d'un arrondissement dans le département de la Vienne.

Cæsarodunum est une ville des anciens peuples *Turones* dans la Lionnaise troisième : c'est la même que Tours, ville archiépiscopale et capitale de la Touraine, aujourd'hui chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. Jules César nomme les *Turones* (1) ou habitans de l'ancienne province de la Touraine; mais il ne dit rien de leur capitale: le premier nom de cette ville, située sur la Loire, est inconnu; celui de *Cæsarodunum* ne lui a été donné que sous les empereurs romains. La chronique de Geoffroi de Monmouth attribue la fondation de Tours à Brutus descendant d'Énée, vers l'an 1109 avant notre ère (2).

Segodunum est la capitale des *Rutheni* dont parle Jules César (3) et qui occupaient de son tems le Rouergue et l'Albigeois. Mais l'Albigeois est regardé par César comme hors de leur province. *Segodunum* est nommée par Ptolémée; son nom moderne est Rodez capitale du Rouergue et chef-lieu du département de l'Aveyron.

Vellaunodunum est nommée par Jules César (4), comme une ville des Sénonais, située à une journée d'*Agendicum* qu'on avait cru être Sens, mais que

(1) II, 35; VII, 4 et 75.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe. Paris, 1811. I, 77.

(3) I, 45; et VII, 7, 64, 75.

(4) VII, 11.

l'on prouve assez bien être Provins (1). D'autres ont pensé que Vellaunodunum était Château-Landon; mais cette petite ville située dans le département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, est située à 18 lieues communes ou plus de sept miriamètres de Provins, chef-lieu d'un arrondissement du même département. L'éditeur de M. Lemaire donne trois autres opinions à ce sujet (2), et il paraît que cette question n'est pas encore bien éclaircie.

Au reste, ce n'est pas seulement dans les Gaules que l'on trouve des villes dont le nom finit par *dunum*. On en cite d'autres en Espagne, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, sur les Alpes, dans la Sarmatie et la Dacie (3).

LII. Dusii; c'était le nom que donnaient les Gaulois à des faunes ou démons incubes qui se mêlaient, suivant eux, avec les animaux, et quelquefois avec les femmes : *celeberrima fama est*, dit saint Augustin (*de Civitate Dei*, XV, 22)... *quosdam dæmones, quos Dusios Galli nuncupant, hanc assiduè immunditiam et tentare, et efficere, plures talesque asseverant, ut hoc negare impudentiæ videatur.*

E.

LIII. Eglecopala; ce nom gaulois nous est donné par Pline (4) en ces termes : *Columbinam Gallia suo*

(1) Mémoires de Jules César, traduction nouvelle, par M. Artaud. Paris, 1828. II, 126.

(2) Caïus Julius Cæsar. *Parisiis.* 1822, IV, 395.

(3) Dict. étymologique, par Ménage. Paris, 1694. Art. Dun.

(4) Hist. nat. XVII, 8.

nomine Eglecopalam appellat. « Quant à la marne « colombine, les Gaulois l'appellent en leur langue « *Eglecopala.* » Il ajoute : « On la tire par gros « morceaux, comme les pierres se tirent des carrières : « mais ensuite elle se résout tellement par le soleil et « la gelée, qu'elle ne forme plus que des feuilles très-« minces. Elle est également bonne pour le blé et « pour le fourrage. » On sait que le nom de marne s'applique à tous les mélanges de calcaire et d'argile qui sont susceptibles de se déliter à l'air, et qu'on emploie dans beaucoup de lieus pour amender les terres (1).

Quoiqu'on lise *Eglecopala* dans tous les manuscrits, comme ce nom ne se prête pas à une étimologie dans cette forme, on l'altère pour l'expliquer. Ceux qui le font dériver du grec lisent *Eglecopela*, comme Dalechamp, des mots αἰγλήεις, brillant et πέλιος, livide; le père Hardouin préfère, au lieu de ce dernier mot, πέλεια qui signifie pigeon, sans doute pour se rapprocher de la colombine des Latins. Mais Poinsinet de Sivry, qui cherche une étimologie véritablement gauloise, comme l'y autorise le texte de Pline, prétend que la voïelle *e* appartient au mot *nomine* qui la précède, en sorte qu'il faut lire *glecopala* ou *glec'opala.* Ce mot lui paraît venir évidemment d'*opala*, opale, dans toutes les langues, et de *gleich.* On sait que l'opale est une pierre précieuse, chatoyante, laiteuse, à reflets colorés; quant à *gleik*, *gleich*, *glick*, etc., il signifie *égal*, sem-

(1) Voyez le Dict. d'agriculture, Paris, 1809. Art. Marne.

blable, pareil, dans les diverses langues, tant germaniques que celtiques; témoin *gleich*, semblable, pareil, en langue belgique ou flamande, qui est un reste de l'ancienne langue des Celtes. C'est cette même marne que les Latins appellent *colombine*, c'est-à-dire chatoyante ou gorge de pigeon (1).

LIV. EMARCUM, nom que les Gaulois donnaient à une sorte de vigne. Nous devons la connaissance de ce nom à Cornélius Celsus qui vivait sous Tibère. Ses ouvrages sur la médecine lui ont mérité le titre d'Hippocrates latin. Columella dit (2) qu'il connaissait parfaitement, non-seulement l'agriculture, mais encore la nature entière. Quintilien (3), qui ne lui donne d'ailleurs qu'un génie médiocre, convient cependant qu'en écrivant sur l'histoire, l'éloquence, la guerre, l'agriculture et la médecine, il avait au moins montré qu'il était instruit dans tous ces arts.

Columella, après avoir parlé de deux classes de vignes, ajoute (4) : « Celsus fait une troisième classe « des vignes qui ne sont recommandables que par « leur fertilité, telles que les trois *Helvenatæ*, dont « les deux plus grandes sont regardées comme pa- « reilles entre elles, parce que leur vin n'est ni de « moindre qualité, ni moins abondant dans l'une « que dans l'autre. L'une des deux, que les habitans « des Gaules appellent *Emarcum*, ne rend qu'un vin

(1) Histoire naturelle de Pline. Paris 1772. VI, 42.

(2) Livre II, chap. 2.

(3) 12, 11.

(4) Livre III, chap. 2.

« médiocre. » *Earum altera, quam Galliarum incolæ Emarcum vocant, medioeris vini.*

LV. Eporediæ. Pline dit (1) que les Gaulois appelaient ainsi ceux qui dressaient les chevaux : *Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant.* Selon Poinsinet de Sivry (2), *vred* en celtique signifie une bride, en italien *redina;* et *bride* n'est autre chose que ce mot différemment prononcé. Eu-vred qui s'écrit en celtique *ewred*, signifie donc *bonne bride*, c'est-à-dire bon écuyer, d'où *Eu-vredia*, nom de plusieurs villes dont les Latins font *Eu-orédia*, *Eboredia*, *Ep-orédia.* Cette dernière prononciation l'a emporté sur les deux premières comme plus conforme au génie de la langue latine : de là, dis-je, le nom de ville *Eporedia Salassorum*, aujourd'hui *Evrea* ou *Ivréa*, que nous appelons Ivrée, dans l'ancien pays des Salasses, à l'occasion de laquelle Pline donne ce nom gaulois.

LVI. Essedum, nom que l'on donnait à une voiture à quatres roues, que les Romains avaient prise des peuples de la Grande Bretagne (3). Non-seulement Jules César en parle dans le passage que j'ai cité, mais Cicéron y fait allusion lorsqu'il écrit à Trébatius (4) : « gardez-vous des chars bretons ; » *in Britanniâ ne ab essedariis decipiari,*

(1) Hist. nat. Livre III, chap. 17.

(2) Note sur ce passage de sa traduction. II, 190.

(3) Jules César, *de Bello Gallico*, IV, 33. J'ai rapporté la traduction de ce passage à l'article *Covinus*. Le texte de cet article de Jules César se rapporte aux *Esseda* et non aux *Covini*.

(4) *Epistolæ ad famil.* VII, 6.

caveto. Il nomme encore ces chariots dans une autre lettre au même Trébatius (1). Mais les Belges avaient cette même espèce de voitures comme on le voit par ce vers des Géorgiques de Virgile :

> *Belgica vel molli melius feret esseda collo* (2).
> Un jour tu le verras, ce coursier généreux,
> Ensanglanter son mors et vaincre dans nos jeux;
> Ou, plus utile encor, dans les champs de la guerre,
> Sous de rapides chars faire frémir la terre.

Les commentateurs de Virgile ont conclu de ce passage et du nom de *Belgica* omis dans la traduction de l'abbé Delille, que les Belges avaient imaginé l'usage de ces chars (3). Mais les Romains en firent aussi des voitures de luxe destinées aux voyages. On croit que ce fut César qui les introduisit à son retour des Gaules. Cicéron reproche à Antoine d'avoir adopté cette innovation. « Un tribun « du peuple, » dit-il dans une de ses Philippiques (4), « voyageait porté sur un *essedum* (5); des licteurs « ornés de lauriers le précédaient : au milieu d'eux, « une comédienne s'offrait aux regards dans une li- « tière ouverte; les honnêtes habitans des cités, « obligés de sortir à sa rencontre, ne l'appelaient « pas de son nom de théâtre; ils la saluaient du

(1) *Id. Epist.* 10.

(2) *Georg.* III, 204.

(3) Junius Philargirius, *in III Georg. Virgil.*

(4) Philipp. II, chap. 24.

(5) Un traducteur moderne, Paris 1821, traduit ici *essedum* par un char gaulois. Mais on a vu que ce char était breton ou belge.

« nom de Volumnia, » parce que Volumnius l'avait mise en liberté. « Venait ensuite un char à quatre « chevaux (*rheda*), rempli de jeunes débauchés, son « cortège ordinaire. » Nous trouvons encore ici une troisième dénomination pour les chars; elle est aussi gauloise comme nous l'apprend Quintilien et comme nous le verrons dans la suite. Il paraît ici que *rheda* était une calèche ou voiture découverte.

Quant au mot *esseda*, Cicéron l'emploie encore avec *rheda* dans le passage suivant où il écrit à Atticus (1), en parlant d'un ami de Pompée, dont le luxe lui a paru ridicule. *Hic Vedius venit mihi obviàm cum duobus essedis et rhedâ equis junctâ et lecticâ, in familiâ magnâ, pro quâ si Curio legem pertulerit, HS centum pendat necesse est. Erat prœterea cynocephalus in essedo; nec deerant onagri.* « Ce Védius « est venu au-devant de moi avec deux chariots, une « chaise roulante attelée à des chevaux, une litière « et un si grand nombre d'esclaves, que si la loi de « Curion passe, Védius sera assurément taxé à plus « de cent mille sesterces. Il avait de plus un cino- « céphale (espèce de singe à tête de chien) sur un « de ses chariots, et des onagres dans son équipage. » On observera que cette épître n'a été écrite que l'an de Rome 703 (2), quatre ans après l'expédition de Jules César en Bretagne (3). Pitiscus qui dit le con-

(1) *Ad Attic.* VI, 1.

(2) Suivant la chronologie adoptée par M. Le Clerc, Paris, 1821, p. 111 de son édition.

(3) Chronologie de Tacite, sous l'an 699 de Rome.

traire (1), se trompe. Sous Auguste, Horace en fait mention (2) :

Esseda festinant, pilenta, petorrita naves.

« Après cela viennent en grande hâte, des chariots, « des litières, des carrosses, et jusqu'à des navires. » Ce passage nous donne encore un mot (*petorritum*) que Festus et Varron disent être gaulois, et qui signifie aussi chariot, comme on le verra à l'article de ce mot dans la suite de ce glossaire. On voit par ces quatre noms donnés aux chars en Bretagne et dans les Gaules avant Jules César (sans compter celui de *Benna* dont l'article a été donné plus haut), que de grandes routes y étaient tracées depuis long-tems et que la civilisation devait y être fort avancée. Le *petorritum* ou *petoritum* était une voiture suspendue à quatre roues. *L'Essedum* est donné aussi pour breton par le poète Properce (3).

Esseda celatis siste Britanna jugis.

Les hommes en dignité en fesaient usage, puisque selon Suétone (4), l'empereur Caligula combattant contre les Germains, se trouvait au-delà du Rhin, sur son *essedum*, resserré avec ses troupes dans un défilé, *cùm Caius trans Rhenum inter angustias, densumque agmen iter essedo faceret*. Plus tard, l'em-

(1) *Lexicum antiquitatum romanorum*. 1737. Art. *Esseda*.

(2) *Epistol. lib. II*, ép. 1, vers. 192.

(3) II, 1, 86.

(4) Vie de Caligula, chap. 51, n° 4.

pereur Galba se rendait à Rome pour prendre possession de l'empire après la mort de Néron. Lorsque, sur sa route, à droite et à gauche, chaque ville s'empressait d'immoler des victimes, un taureau, blessé d'un coup de hache, rompit ses liens, se jeta sur son *essedum* les piés en l'air, et le couvrit de sang. *Cum per omne iter dextra sinistraque oppidatim victimæ cæderentur, taurus securis ictu consternatus, rupto vinculo, essedum ejus invasit* (1).

Aussi Martial s'indigne que l'on attelle des animaux difformes à un *essedum* pour les donner en spectacle. Il s'en exprime en ces termes (2).

Turpes esseda quòd trahunt bisontes,

« Les bisons traîner des chars. »

On s'en servait encore à la guerre plusieurs siècles après Jules César, puisque Sidonius Apollinaris s'exprime ainsi (3) :

Hinc ager sonat, hinc arar resultat,
Hinc sese pedes atque eques reflectit,
Stridentum et moderator essedorum.

Plus tard encore, Jornandès (4), confondant l'*essedum* avec le char armé de faux dont nous avons parlé à l'article *covinus*, dit : *bellum gerunt bigis; curribusque falcatis, quos more vulgari essedas vocant.*

(1) Vie de Galba, chap. 18, n. 2.
(2) *Epigramm. lib. I*, 105, 8.
(3) *Epistol. lib. II*, 10, 22.
(4) *De rebus Gothicis*, c. 2.

LVII. EUBAGES, secte de Druides qui s'attachait principalement à connaître la nature, et se mêlait de la divination. Leur nom nous est donné par l'historien Ammien Marcellin (1) : *Eubages verò scrutantes seriem et sublimia naturæ pandere conabantur.*

G.

LVIII. GAESUM. Voyez *Gesum.*

LIX. GALBA, gras. Suétone rapporte plusieurs raisons pour lesquelles le nom fut donné à l'empereur Galba qui était de la maison Sulpitia. « On n'est « pas d'accord, » dit-il, « d'où prit le surnom de « *Galba* le premier des Sulpitius qui s'appela ainsi; « selon quelques-uns, c'est pour avoir embrasé enfin « avec des torches enduites de *galbanum* une ville « d'Espagne qu'il avait assiégée long-tems en vain; « selon d'autres, c'est pour s'être servi constamment, « dans une maladie chronique, de remèdes enveloppés « de laine, et qui, pour cela, portent le nom de *gal-* « *beum.* Plusieurs pensent que les Gaulois le nom- « mèrent ainsi dans leur idiome, parce qu'il était « fort gras : il en est au contraire qui prétendent « que c'est parce qu'il semblait aussi maigre que les « vers qui naissent dans le hêtre, et qu'on appelle « *galbæ.* »

Nous n'avons plus de mots qui approchent de celui-là si ce n'est le mot flamand *kalf* qui signifie un veau (2).

(1) Ammianus Marcellinus. L. XV.
(2) Vossius, *in Etymologic.* au mot *Galba.*

Suétone (1) et Martial (2) flétrissent les mœurs de Galba.

LX. Gau. On a vu à l'article *Bagaudæ* que ce mot signifie, en celtique, une forêt; il signifie aussi pierres ou cailloux dans la septième muse normande :

> D'engaigne qu'ils avoient après estre sortis,
> Ils prirent de gros gaux, et cassirent les vitres (3).

LXI. Gesum ou Gæsum, espèce de javelot dont se servaient les soldats gaulois. Nous lisons dans Festus: *Gesum, grave jaculum.* Virgile en arme les Gaulois lors de la prise de Rome :

> *Duo quisque Alpina coruscant*
> *Gæsa manu, scutis protecti corpora longis* (4).
>
> Deux traits qu'avait fournis à leur main aguerrie
> Le chêne vigoureux des Alpes, leur patrie,
> Sont leur arme légère; et de longs boucliers
> D'un airain protecteur les couvrent tout entiers.

Il est vraisemblable que les Gaulois qui prenaient de l'emploi dans les armées étrangères, et que l'on appelait *Gésates*, tiraient leur nom de cette sorte d'armes. Voici comme Polibe parle de ces soldats mercenaires (5) :

Διεπέμποντο πρὸς τοὺς κατὰ τὰς Ἄλπεις καὶ τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν κατοικοῦντας Γαλάτας, προσαγορευμένους δὲ διὰ τὸ μισθοῦ στρατεύειν Γαισάτους, ἡ γὰρ λέξις αὕτη οὗτως

(1) Vie de Galba, chap. 22.

(2) *Epigr. lib. I*, 97.

(3) Ménage, Dict. étym. art. Galet.

(4) *Æneid.* VIII, 662.

(5) Livre II de son histoire, chap. 22.

σημαίνει κυρίως. « (Les Insubriens et les Boïens, les « deux plus grands peuples de la nation gauloise) « envoient chez les Gaulois qui habitaient le long des « Alpes et du Rhône (l'an 232 avant notre ère), et « qu'on appelle Gésates, parce qu'ils servaient pour « une certaine solde, car c'est ce que signifie propre- « ment ce mot. »

On voit que Polibe dérive ici le mot Γαισάται autrement que nous ne venons de le faire d'après Guillaume Xylander, dans ses notes sur la vie de Marcellus par Plutarque. Reiske commente Polibe en disant que Γαισάται, en germain *gæste*; répond au grec ξένοι, amis étrangers, et plus particulièrement appelés et enrôlés avec une solde. Cette étimologie, plus conforme au texte de Polibe, est cependant moins naturelle que de faire venir Γαισάται de γαίσῳ espèce de javelot dont se servaient les Gaulois comme Virgile semble le dire; mais il faut convenir que Polibe (1) emploie le même mot pour des javelots dont se servaient les Romains.

LXII. Gigarus, herbe que les Latins appellent *Proserpinalis* (2). Cette plante est bonne contre le saignement de nez.

LXIII. Gilarum ou Gelarum, herbe que l'on appelle aujourd'hui serpolet (3). Le thym serpolet, ou simplement serpolet, a les tiges ligneuses, rampantes, rameuses, plus ou moins velues; les feuilles

(1) VI, 39, 3 et XVIII, 1, 4.

(2) Marcellus, *de Medic.* c. x.

(3) Id. *ibid.*

opposées, planes, ovales, un peu ciliées, plus ou moins velues; les fleurs rouges ou blanches, disposées en épis courts ou en têtes terminales. Il croît dans toute l'Europe dans les terrains secs, sur les montagnes pelées, est toujours vert, et fleurit pendant la plus grande partie de l'été. On en remarque plusieurs variétés relatives au plus ou moins de poils, à la couleur des fleurs, à la panachure des feuilles; une surtout qu'on appelle *à odeur de citron*, est fort remarquable, et pourrait être considérée comme une espèce, si Miller n'avait assuré que le semis de ses graines produisait l'espèce commune.

Cette plante forme de charmans gazons, d'une odeur très-suave; mais elle est l'indice d'un mauvais sol; ainsi les cultivateurs ne doivent pas la voir avec plaisir sur leurs fonds. Les moutons, les chèvres et les lapins la mangent; mais on a probablement exagéré la qualité qu'elle donnait à leur chair, qualité plutôt due aux autres plantes qui se trouvent avec elle, telles que la *fétuque ovine;* car l'expérience prouve qu'ils ne l'aiment point. Les abeilles trouvent d'abondantes récoltes sur ses fleurs, et le miel qu'elles en tirent est excellent.

On le place ordinairement en bordures que l'on tond tous les ans après la fleur, comme le buis, ou en touffes qu'on laisse monter à volonté. Un terrain maigre, léger et chaud est celui qui lui convient le mieux, la gelée l'attaquant fréquemment dans ceux qui sont argileux et froids. On doit le changer de place ou de terre tous les quatre ou cinq ans, parce

qu'il est très-effritant. Sa multiplication s'opère par graines qu'on sème à l'exposition du levant, lorsque les gelées ne sont plus à craindre, ou plus communément par le déchirement des vieux piés pendant l'hiver ou au commencement du printems. Toutes ses parties, et surtout ses calices, contiennent une huile essentielle, jaune, très-odorante, et abondamment chargée de camphre. On les fait entrer dans les parfums; on les emploie à l'assaisonnement des mets, et dans la médecine comme stomachiques et carminatives. La dessiccation, loin de leur faire perdre cette odeur semble l'aviver.

On ne doit pas manquer de planter le serpolet dans les pelouses des parties sèches des jardins paysagers dont ils forment le plus bel ornement; mais il faut le proscrire des gazons proprement dits; car il nuirait à l'uniformité de couleur qu'on exige d'eux, et il ne tarderait pas à les détruire par le prolongement de ses tiges. Cette dernière considération a lieu aussi pour le pâturage; ainsi l'on conseillerait d'y arracher la totalité des piés qui s'y trouvent, pour faciliter la reproduction de la bonne herbe, si l'idée qu'on attache à son influence sur la chair des moutons, et l'agrément de son parfum, ne dictaient pas leur conservation (1).

LXIV. Glastrum, ou *Vitrum* (2), et selon Pline Glastum, Guède, pastel, plante propre à la tein-

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809. Article Thym.

(2) Oribasius, *de Simplicibus*.

ture. Jules César l'appelle *vitrum* dans le passage suivant (1) : *Omnes verò se Britanni vitro inficiunt, quod cœruleum efficit colorem ; atque hoc horridiore sunt in pugna aspectu.* « Tous les insulaires de la « Grande Bretagne se teignent le corps avec du pas- « tel, ce qui leur donne une couleur azurée, et rend « leur aspect horrible dans les combats. »

Le Pastel ou Guède, en latin *Isatis*, est une plante du genre de la tétradinamie siliqueuse et de la famille des crucifères, que l'on cultive en grand dans quelques parties de la France, à raison de ses feuilles, qui, convenablement préparées, fournissent une couleur bleue très-solide à la peinture. Les Gaulois l'appelaient *Glastrum* du mot *Glas*, qui signifie encore aujourd'hui *vitrum* ou du verre, en Allemagne.

Le pastel a la racine pivotante, fusiforme, bisannuelle, assez grosse et très-pourvue de fibrilles; la tige haute de trois à quatre piés, c'est-à-dire de 97 à 130 centimètres, velue, très-rameuse à son sommet; les feuilles alternes, presque glabres ; les inférieures pétiolées , lancéolées et fort grandes; les supérieures amplexicaules et sagittées; les fleurs jaunes, disposées en panicules à l'extrémité des tiges et des rameaux, et chacune composée d'un calice de quatre folioles, d'une corolle de quatre pétales, de six étamines, dont deux plus courtes; d'un ovaire supérieur surmonté d'un stile à stigmate épais. Le fruit est une silicule en cœur allongé, monosperme, à deux valves carinées.

(1) *De Bello Gallico*, lib. v, cap 14.

Cette plante croît naturellement dans plusieurs contrées de l'Europe, et principalement sur le bord de la mer Baltique. Elle ne craint point les plus fortes gelées.

On cultivait le pastel plus abondamment qu'aujourd'hui avant la découverte de l'Amérique; elle était alors la seule plante dont on pût obtenir une teinte solide. L'introduction de l'indigo dans nos fabriques l'en a presque expulsée; je dis presque, parce qu'on y a reconnu que son union avec l'indigo augmentait la fixité et l'intensité de la couleur que cette dernière fécule donne aux laines, et qu'en conséquence on l'y emploie toujours, mais en petite quantité.

La cause qui fait préférer l'indigo au pastel, vulgairement appelé *guède* ou *guesde*, et *vouède*, malgré son infériorité, c'est qu'il est bien plus riche en parties colorantes, et que, quoique venant de loin, et produit par des mains esclaves, c'est-à-dire étant beaucoup plus cher, il est cependant d'un usage plus économique.

Quoi qu'il en soit, cette plante ne mérite pas moins toute l'attention des cultivateurs français, non-seulement sous le rapport qui vient d'être cité, mais encore comme propre à nourrir les bestiaux pendant tout l'été, et même pendant tout l'hiver, c'est-à-dire à une époque où les alimens verts leur sont le plus nécessaires.

C'est dans les environs de Toulouse, dans ceux d'Avignon, non loin de Caen et de Valenciennes,

que l'on cultive le plus le pastel : celui des deux premières contrées est plus recherché comme contenant plus de parties colorantes, avantage qu'il doit uniquement à la chaleur du climat.

Une terre substantielle et profonde est celle qui convient exclusivement au pastel destiné à la teinture, parce que plus ses feuilles sont grandes et nombreuses, et plus il y a de bénéfice à en tirer ; il faut de plus qu'elle ne soit pas trop argileuse et trop humide, parce que, dans le premier cas, les racines ne pénétreraient pas assez facilement, et que, dans le second, les feuilles pourriraient. Celui qu'on sème dans l'intention d'en nourrir les bestiaux, doit l'être dans la plus médiocre ; car il y aurait de la perte à faire autrement. En Angleterre, on lui consacre toujours, au rapport d'Arthur Young, de vieux prés qu'on veut rompre, et dont des cultivateurs *voyageurs*, ce sont ses expressions, paient par an, pour deux ans, une rente triple de la rente ordinaire; ce qui démontre suffisamment les avantages de cette culture.

Il y a deux variétés de pastel, l'une plus petite, plus velue, à graine jaune; l'autre plus grande, presque glabre, et à graine violette. C'est cette dernière qui mérite la préférence, non-seulement à raison de sa grandeur, mais encore parce que la poussière est moins retenue par les feuilles, et que la pâte qu'on en fabrique est moins impure.

On doit, par un ou deux labours profonds, faits

avant et pendant l'hiver, préluder à celui qui précède immédiatement les semailles.

Si l'on veut tirer tout le parti possible de la culture du pastel, il ne faut pas épargner le fumier, et le fumier bien consommé, avant ce dernier labour.

Il est bon de diviser le terrain en planches bombées, de trois à quatre piés (ou de 97 à 130 centimètres) de large, et de donner, par des rigoles convenablement disposées, de l'écoulement aux eaux, si l'on a lieu de craindre leur abondance.

C'est au mois de février qu'on sème ordinairement le pastel. Sa graine doit être répandue très-clair; car chaque pié occupe beaucoup d'espace, dix-huit à vingt pouces (ou de 49 à 54 centimètres) de diamètre. Dans quelques endroits on le sème en rayons, et cette pratique est dans le cas d'être recommandée.

Lorsque le pastel est levé et qu'il a déjà acquis une certaine force, c'est-à-dire vers le mois d'avril, plus tôt ou plus tard, selon le climat, il convient de le débarrasser des piés qui sont faibles et trop rapprochés des autres, et de lui donner un binage.

Les feuilles du pastel commencent à mûrir en juin. Elles sont bonnes à cueillir lorsqu'elles ne peuvent plus se soutenir droites et qu'elles jaunissent. Il est très-important de faire cette opération par un tems sec, pour qu'elle s'exécute plus facilement; et que les feuilles soient moins chargées de terre.

La récolte du pastel se fait de deux manières; ou l'on arrache les feuilles avec la main en les tor-

dant, ou on les coupe avec une faucille ou une faux. Ces deux manières ont des avantages et des inconvéniens qui probablement se compensent. Il semble que si, comme l'assurent les cultivateurs, et comme la théorie l'indique, la maturité est nécessaire pour obtenir une abondante et une bonne fécule, il faudrait n'ôter que les feuilles qui se sont affaissées sous leur propre poids, qui ont commencé à jaunir, c'est-à-dire les plus basses, et laisser celles du centre jusqu'à ce qu'elles soient à leur tour parvenues à maturité.

On fait ainsi, pendant l'été, trois et quelquefois quatre coupes de pastel, suivant que le sol est plus fertile et la saison plus favorable (1).

LXV. Gouge, outil de menuisier; est un ciseau à biseau concave pour creuser en rond; les maréchaux s'en servent aussi. Son nom vient de *Guvia*, mot gaulois. Isidore évêque de Séville, au dix-neuvième livre de ses Origines (2), au chapitre où il parle des ouvriers en bois, *de lignariis*, s'exprime ainsi : *Canterium Gallia, Guvia.* Vitruve n'emploie cependant pas en ce sens le mot *canterium* ou *cantherium*, par lequel il désigne un chevron, pièce de bois qui descend depuis le faîte jusqu'au bas de la couverture d'un bâtiment.

La Gouge est encore aujourd'hui appelée *gwef* en bas-breton. Les Espagnols l'appellent aussi *Guvia.*

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809, article Pastel où l'on trouvera de plus grands détails.

(2) A la fin du chapitre 19.

Ils disent *Guvia de carpentero.* Ménage déduit ainsi l'étimologie : *guvia*, *gubja*, GOUGE. On voit que l'*i* voïelle est devenu consonne suivant lui (1).

LXVI. GOURD, en latin GURDUS. Quintilien (2) dit que ce mot signifiait un homme matériel et stupide, et qu'il était originairement espagnol : *Gurdos, quos pro stalidis accipit vulgus, ex Hispaniâ duxisse originem audivi.* Aulu-Gelle reproche à Labérius de s'être servi de plusieurs mots qui n'étaient pas véritablement latins (3), et cite *gurdus* comme étant de ce nombre. En effet Labérius dans sa comédie intitulée *Cacomemnon*, avait dit :

Hic est, inquit, ille GURDUS *quem ego*
Me abhinc duos menses ex Africâ
Venientem excepisse tibi narravi.

« Voilà ce sot personage, *gurdus*, que je reçus, « comme je vous l'ai dit, à mon retour d'Afrique, il « y a deux mois. »

Guillaume Marcel croit que ce mot n'était pas moins en usage dans les Gaules. En effet quelques-uns de nos écrivains du moyen âge s'en sont servis, entre autres Sulpice Sévère et Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, dans la description du siège de Paris, en ces termes :

Pugna adolet, ponunt animas cum sanguine Gurdi.

(1) Dictionnaire étimologique. Paris, 1694, art. Gouge.

(2) Livre I, chap. IX.

(3) *Noctes atticæ*, XVI, 7.

et ailleurs :

Æstibus accingunt carpentum arentibus arcis,
Ante fores Gurdi miserandæ gramine plenum.

où un Glossateur a fait cette note : GURDI; *id est* stulti : *et hic norimanni intelliguntur.* On dit encore aujourd'hui *gourd* et *s'engourdir* dans la même signification.

Le mot *gurdus* a été pris dans les derniers tems par les Latins, comme nous prenons en France le mot *gourd* pour celui qui a les membres engourdis. Les Gloses d'Isidore de Séville disent GURDUS, *lentus, inutilis.* C'est de ce mot, en cette signification, que nous avons fait le verbe *gourdir*, et son composé *engourdir*, qui est le plus en usage.

Aujourd'hui *gordo* en espagnol, signifie gras. Le mot *gordon*, en espagnol, désigne un gros grasset.

Voyez Vossius dans son Traité *de vitiis sermonis*, livre II, chapitre 8.

H.

LXVII. HÆMATITES. Guillaume Marcel donne ce nom à la fleur du tournesol sur l'autorité d'un livre *de nominibus, virtutibus, seu medicaminibus, herbarum*, dont l'auteur est Lucius Apulée, philosophe platonicien du second siècle; d'autres l'attribuent au médecin peu connu Apuléius Celsus; mais il doit être d'un auteur plus ancien que ce dernier: sur *l'Hæmatitès*, voyez plus bas l'article Héliotrope.

LXVIII. **Hæsus.** C'est ainsi qu'écrit Lactance en parlant d'une divinité gauloise que Lucain appelle *Hésus*. Voyez ce dernier mot.

LXIX. **Halus** ou **Alum** est une herbe merveilleuse pour les blessures (1); les Latins l'appelèrent par cette raison *consolida* et ensuite *alum*. Guillaume Marcel dit que c'est la *consyre* ou *consolide grande*.

La consolide ou plutôt la consoude, en latin *symphytum*, est une plante à racine vivace, épaisse, fibreuse, noire en dehors, à tige anguleuse, fistuleuse, rameuse, rude au toucher, velue, haute d'un à deux piés, c'est-à-dire de 3 à 6 décimètres, à feuilles alternes, lancéolées, décurrentes, rudes au toucher; velues, souvent longues de six à huit pouces ou 16 à 21 centimères, et larges de trois à quatre pouces, ou de 8 à 11 centimètres; à fleurs rougeâtres ou d'un brun jaunâtre, disposées, dans les aisselles des feuilles supérieures, en épis unilatéraux et recourbés.

Cette plante, qu'on appelle la CONSOUDE OFFICINALE, ou plus communément la *grande consoude*, croît dans les bois et les prés humides, le long des ruisseaux, et des rivières ombragées. Elle fleurit pendant une partie de l'été. Sa racine, qui est visqueuse et astringente, jouit d'une grande réputation comme spécifique dans la phthisie, les fluxions de poitrine, les crachemens de sang, ainsi que pour consolider les plaies, affermir les hernies, etc., etc.

(1) Apuleius, *de virtut. herbarum*, *cap.* LIX.

Malgré ce genre d'utilité, qui se rapporte directement à l'homme, la consoude est presque toujours une plante que les cultivateurs doivent détruire; car quand une fois elle s'est emparée d'un pré, elle s'y multiplie au point de nuire à la production des autres herbes, et quoique les chevaux et les bœufs la mangent quand elle est jeune, son abondance diminue de beaucoup la valeur du foin que l'on espère de ce pré. Pour la détruire, il suffit d'en couper la racine entre deux terres avec une pioche, la portion restante ne repoussant plus dès que les bourgeons du collet en seront séparés (1).

Quant à l'*alum* des Latins, c'est ce que nous appelons la Bugle, dont le vrai nom latin est *ajuga*. Ce genre de plantes n'a d'intérêt pour le cultivateur que par l'abondance, dans certains lieux de quelques espèces qu'il contient. On compte une douzaine de bugles. Deux seulement ont des propriétés médicinales.

La Bugle Ivette, en latin *Teucrium chamæpitys*; c'est le nom que lui donne Linné. Cette plante a les feuilles trifides, linéaires, entières, et les fleurs jaunes, latérales, solitaires et sessiles. Elle est annuelle, et se trouve quelquefois en très-grande quantité dans les lieux secs et pierreux, surtout dans les jachères; souvent elle n'a que deux à trois pouces, de cinq à huit centimètres de haut; lorsqu'on la froisse, elle exhale une odeur aromatique, analogue à celle du camphre.

(1) Nouveau cours d'agriculture. Paris, 1809, art. Consoude.

La Bugle musquée, en latin *Teucrium iva*, selon la dénomination de Linné, a les feuilles ligulées, bidentées, et les fleurs jaunes, solitaires et sessiles. Elle est annuelle, et se trouve très-communément dans les parties méridionales de la France, aux mêmes endroits que la précédente. Elle s'élève de quatre à six pouces, c'est-à-dire de onze à seize centimètres.

Ces deux plantes fleurissent au milieu de l'été, et sont regardées comme apéritives, nervines, céphaliques, emménagogues, sudorifiques, etc. On en fait assez souvent usage. Les bestiaux ont paru les repousser. Linné les place parmi les germandrées.

Toutes les bugles ont les tiges tétragones et les feuilles opposées (1).

LXX. Héliotrope, ou *tournesol*, plante qui tourne vers le soleil. Les Grecs l'appelaient Ἡλιοτρόπιον (2). Guillaume Marcel dit que sa fleur se nomme *Hæmatitès*, et que la plante est l'herbe au chancre.

Le tournesol est une plante annuelle et monoïque, du genre *croton*, qui croît naturellement dans les départemens méridionaux de la France, où elle est connue sous le nom de *morelle* (3); on la trouve aussi en Espagne, en Italie et dans le Levant. C'est

(1) Nouveau cours d'agriculture. Paris, 1809, art. Bugle.

(2) Apuleius, *de virtut. herb.*

(3) M. Nissole, de l'Académie des Sciences, a donné en 1712 la description de cette plante qu'il nomme, après M. Tournefort, *Ricinoïdes ex quâ paratur* Tournesol *Gallorum*. Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1712, p. 332 et suivantes. On y trouvera une figure très-exacte de cette plante.

le croton teignant, *croton tinctorius* de Linné. Cette plante est très-utile aux arts par la teinture que l'on obtient de son suc, et qui, dans le commerce, porte le même nom. Elle s'élève ordinairement à un pié, ou 32 centimètres, avec une tige herbacée, cilindrique, rameuse, feuillée, cotonneuse et blanchâtre. Ses feuilles sont alternes, rhomboïdales ou ovales, ondées, molles, et supportées par de longs pétioles. Ses fleurs viennent en grappes courtes et sessiles au sommet des rameaux et dans leurs bifurcations. Les mâles occupent la plus grande partie des grappes; les femelles sont situées à la base. Celles-ci produisent des fruits pendans, composés de trois capsules réunies, qui sont rondes, raboteuses et d'un vert foncé.

Malheureusement, dit M. Decandolle (1), on doit ranger encore parmi les plantes sauvages le tournesol ou la maurelle, dont le commerce est exclusivement réservé au seul village du Grand-Gallargues, département du Gard, arrondissement de Nîmes; cette plante s'exporte presque entièrement en Hollande. Chaque année les habitans de ce village, après avoir recueilli la maurelle qui vient naturellement autour d'eux, s'écartent de tous côtés pour en trouver de nouvelle, et vont faire cette récolte jusqu'à Toulon et Perpignan. Aucun d'eux n'a pensé à cultiver cette plante, pour éviter ces voyages éloignés et des recherches incertaines; son produit est cependant assez

(1) Rapport à la Société d'agriculture de Paris, sur un voyage botanique et agronomique dans les départemens du sud-ouest.

importaut pour que cette culture pût être avantageuse en ce pays. Ceux qui vont cueillir la maurelle dans des cantons très-éloignés, y fabriquent le tournesol, mais reviennent le vendre à Gallargues, seul marché de cette denrée. Ceux qui la recueillent près de Gallargues, la portent à leurs femmes qui sont chargées de la préparer.

Les vaisseaux et instrumens destinés à recueillir le suc de la maurelle sont de différentes grandeurs et placés ordinairement à un rez-de-chaussée dans une espèce de hangar ou d'écurie. Au-dessous d'un pressoir, ayant huit piés et demi ou 276 centimètres de longueur sur dix-huit pouces ou 49 centimètres de hauteur, on dispose une cuve de pierre pour recevoir le suc. Dans le même lieu, est une autre cuve de pierre ayant la forme d'un parallélipipède, et dans laquelle on met l'urine et les autres ingrédiens nécessaires. Enfin on établit dans le même endroit un moulin, dont la meule posée de champ, a un pié ou 32 centimètres d'épaisseur; un cheval la fait tourner; elle roule autour d'un pivot perpendiculaire dans une ornière circulaire assez large et assez profonde, où l'on met la maurelle que l'on veut broyer; ce moulin est fait à peu près comme ceux dont on se sert pour écraser les olives ou les pommes à cidre. Celui qui n'a ni pressoir ni moulin pour moudre sa maurelle, a recours à son voisin, auquel il abandonne en paiement une partie du suc.

Pour broyer la maurelle, on doit choisir un jour convenable; il faut que le tems soit serein, l'air sec,

le soleil ardent et le vent nord ou nord-ouest. Quand la plante est bien écrasée, on en remplit un cabas, fait de jonc et semblable à ceux dont on se sert pour mettre les olives au pressoir. Ce cabas est pressé fortement; le suc exprimé coule dans la cuve de pierre placée sous le pressoir. Dès qu'il a cessé de couler, on retire le cabas, et on jette le marc, qui, dit-on, est un excellent fumier. On commence cette opération dans la matinée, et on la continue jusqu'à ce que tout le suc soit exprimé, ayant soin de changer de cabas, dès que l'on s'aperçoit que celui dont on s'était servi jusque-là est percé. Quand on a tiré tout le suc, les uns avant de l'employer le laissent reposer un quart d'heure, les autres en font usage sur-le-champ. Il est porté dans une espèce de petite cuve de bois.

Avant de l'exprimer, on doit avoir fait une provision de toile qui ait déjà servi, et qui cependant n'ait été blanchie ni par la rosée ni par la lessive. Si elle est sale, on la lave et on la fait sécher; toute toile, même grossière, est bonne, pourvu qu'elle soit de chanvre. On la divise en plusieurs pièces; c'est le travail des femmes. Chacune a devant elle un baquet de bois pareil à celui dont les blanchisseuses se servent pour savoner le linge; elle prend une, deux, ou trois pièces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verse ensuite par-dessus un pot de suc de maurelle qu'elle a toujours à son côté, et tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchis-

seuses, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin que cette toile soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, on en remet d'autres, et toujours ainsi de suite, jusqu'à ce que tout le suc exprimé soit employé.

Après cette opération, on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher; on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétrerait moins facilement, et qu'il est essentiel qu'ils sèchent vite. Quand ils sont séchés, on les retire et l'on en forme des tas.

Un mois avant de commencer cette opération, on a soin de ramasser de l'urine dans la cuve de pierre; la quantité qu'on en met n'est pas déterminée; c'est ordinairement trente pots, ce qui donne cinq à six pouces (de 14 à 16 centimètres) d'urine dans chaque cuve. On y jette ensuite cinq à six livres, c'est-à-dire de 24 à 30 hectogrammes de chaux vive. Ceux qui sont dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre ou cinq hectogrammes; car il faut observer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton; après cela, on place au-dessus de l'urine des sarmens ou des roseaux, assujétis à chaque extrémité de la cuve; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc et bien séchés. On en met ordinairement sept à huit l'un sur l'autre, quelquefois plus ou moins, selon la grandeur de la cuve; on couvre ensuite cette même cuve d'un drapeau ou d'une couverture.

Les drapeaux sont ordinairement exposés pendant vingt-quatre heures à la vapeur de l'eau; il n'y a sur cela aucune règle certaine; la force et la quantité de l'urine doivent décider : on les visite de tems en tems, et lorsqu'on s'aperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte. Pendant qu'ils sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut avoir soin de les retourner et de prendre garde qu'ils ne trempent dans la liqueur, dont le contact détruirait entièrement leur partie colorante.

Comme il faut une grande quantité d'urine, et que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois et demi tous les drapeaux que demandent les marchands, on a imaginé de suppléer à l'urine par le fumier. Cependant le plus grand nombre des particuliers se sert de l'urine; mais tous emploient en même tems l'une et l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine sont les plus aisés à préparer; quelque tems qu'ils restent exposés à la vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que le bleu, et la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'élève, quelque abondant qu'il soit. Il n'en est pas de même quand on emploie le fumier, et cette autre méthode demande beaucoup plus de vigilance.

Dès qu'on veut exposer les drapeaux qui ont reçu la première préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche dans un coin de l'écurie; sur cette couche on jette un peu de paille brisée, on met par-dessus les chiffons entassés les uns sur

les autres, et tout de suite on les couvre d'un drap comme dans l'autre méthode. Si le fumier est de la première force, on va au bout d'une heure retourner les chiffons; une heure après on les visite encore, et lorsqu'ils ont pris une couleur bleue, on les retire. Si le fumier n'est pas fort, on les y laisse plus long-tems, quelquefois douze heures, et plus même quand cela est nécessaire. On sent bien que tout ceci dépend du degré de force du fumier. On doit être attentif à visiter souvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, si on les y laissait trop long-tems exposés, en détruirait la couleur, et tout le travail serait perdu. Le fumier qu'on emploie est celui de cheval, de mule ou de mulet. Quelquefois on met les drapeaux entre deux draps, et les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire, on n'expose les chiffons qu'une seule fois à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelquefois, lorsque l'opération ne réussit pas par la seconde méthode, on expose les drapeaux à la vapeur de l'urine; mais ces cas sont rares. On doit observer que, pendant tout le tems que dure cette préparation, on met presque tous les jours de l'urine dans la cuve, mais on n'y met que trois fois de la chaux vive ou de l'alun. Chaque fois qu'on expose de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, on la remue bien avec un bâton; on change même le fumier à chaque nouvelle opération. Dès que les drapeaux ont été assez imprégnés de la vapeur de l'urine, on les imbibe une seconde fois du suc nouveau de maurelle.

Si après cette seconde imbibition, ils sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau suc; alors la marchandise est dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée, on les imbibe de nouveau suc une troisième fois, quelquefois une quatrième; mais cela arrive rarement.

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme on vient de le dire, sont bien secs; on les emballe dans de grands sacs; on les y serre et presse bien; puis on fait un second emballage dans d'autres sacs, ou dans de la toile avec de la paille, et l'on en forme des balles de trois à quatre quintaux; des marchands commissionaires de Montpellier ou des environs les achètent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette (1).

Les drapeaux de tournesol sont fort aisés à décolorer; par conséquent ils sont de faux teint: l'eau froide enlève sur-le-champ la couleur, et les décolore entièrement. C'est avec la partie colorante qu'on fait à Amsterdam les pains de tournesol.

Le bleu de la maurelle n'est pas aussi beau que celui qu'on retire du pastel ou de l'indigo. En Allemagne, en Hollande et en Angleterre, on en colore les conserves, les gelées, et les diverses liqueurs. Dans quelques pays, les chiffons de tournesol servent à donner au vin la couleur qui lui manque. Les Hollandais emploient cette teinture pour vernir en

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1784, p. 687. Mémoire de M. Montet.

violet la croûte de leur fromage. Le tournesol en pain est d'usage dans plusieurs arts; avec cette espèce de pierre, on trace différens dessins sur la toile ou la soie que l'on veut broder. Enfin c'est avec le tournesol que l'on teint ce gros papier d'un bleu foncé dont les pains de sucre sont enveloppés.

Cette teinture est fréquemment employée par les chimistes, parce qu'elle a la propriété de rougir sur-le-champ, dès qu'on la mêle avec une substance acide quelconque, dont elle décèle ainsi la présence.

On distingue dans le commerce le *tournesol en drapeaux* et le *tournesol en pain.* Le premier se fait de la manière qui vient d'être dite, et se vend en drapeaux et au poids; le second se débite sous la forme d'une pâte sèche. Ce sont les Hollandais qui nous vendent celui-ci; ils le composent avec la matière première que nous leur fournissons (1).

Nous avons cru devoir parler fort au long de la maurelle, parce que son utilité dans le commerce a pu la faire connaître dans les tems les plus anciens. Mais on a donné le nom de tournesol à diverses espèces de plantes, dont les fleurs se tournent toujours du côté du soleil lorsqu'elles sont épanouies, entre autres à l'hélianthe annuel qui, à raison de sa grandeur, montre cette propriété d'une manière plus positive (2). C'est le tournesol que l'on cultive dans nos jardins, où il figure très-bien. On y voit aussi

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809, art. Tournesol.

(2) Id. *ibid.*

cette plante connue sous le nom d'héliotrope dont les fleurs ont une odeur très-agréable.

LXXI. HÉSUS est une divinité gauloise à laquelle, selon Lactance (1), les Druides sacrifiaient des hommes; *Galli Hæsum atque Teutatum humano cruore placabant.* Lucain (2) en fait mention; et confirme ce fait :

Teutates, horrensque feris, altaribus Hesus.

Bochard croit que cet Hésus est le même que Mars. *Hesus*, dit-il, *propriè fortem sonat*, *ut Ebræis Hizzuz.* C'est de la même racine que dérive le nom donné à Mars par les Phéniciens, comme nous l'apprenons de Iamblique cité à ce sujet par Julien l'apostat (3) dans son discours en l'honneur du soleil Roi, en ces termes : « Les habitans d'Édesse (4), pays « de tout tems consacré au soleil, donnent à ce Dieu « pour assesseurs Monime et Azizos, parce que, se- « lon Iamblique, duquel nous aimons à emprunter « beaucoup de faits, entre une infinité d'autres, ce « Monime est notre Hermès (Mercure); et cet Azizos « notre Arès (Mars), tous deux en effet assesseurs « du soleil, et répandant autour de la terre les plus « grands bienfaits. » Ἄρης Ἄζιζος λεγόμενος ὑπό σαν οἰκούντων τὴν Ἔδεσσαν Σύρων.

(1) Lactantius, *lib.* I, *Div. institut.*

(2) *De bello civili. lib.* I.

(3) Ο' Παραϐάτης.

(4) Une variante porte Émèse.

Toutes ces étimologies semblent pouvoir être contestées.

I.

LXXII. Isarmidorum signifiait en celtique une porte de fer : c'est ce que rapporte un auteur du moyen âge (1) : *Vetusta paganitas ob celebritatem clausuramque fortissimam superstitiosissimi templi, Gallicâ linguâ Isarnodori, id est ferrei ostii indicit nomen.* On observera que Guillaume Marcel, qui écrit *Isarmidorum* dans le titre de son article, écrit *Isarnodori* dans sa citation que je viens de rapporter.

L.

LXXIII. Lance, en grec *Lancia*, en latin *Lancea*. Diodore de Sicile, qui vivait du tems de Jules César et d'Auguste, dit que les Gaulois se servaient de certaines armes qu'ils appelaient des lances : προβάλλονται δὲ λόγχας, ἃς ἐκεῖνοι ΛΑΓΚΙΑΣ καλοῦσι, πηχναίας τῷ σιδήρῳ, καὶ ἔτι μείζω τὰ ἐπιθήματα ἐχούσας (2). « Ils » les Gaulois, « portent de longues épées qui leur pendent « obliquement sur la cuisse droite par des chaînes de « fer ou d'airain. » Varron, auteur plus ancien que Diodore, dit selon Aulu-Gelle (3), que *lancea* n'est

(1) *In vitâ S. Eugendi abbatis agaurentis, apud Surium.* La fête de saint Eugende se célèbre le 1er janvier.

(2) *Diodori Siculi Biblioth.* v, 30. Voyez la note de Wesseling sur ce texte.

(3) *Noctes atticæ* xv, 30.

pas un mot latin, mais espagnol. *Lanceam dixit non latinum sed hispanicum verbum esse.* Casaubon, dans ses notes sur Strabon (1), se plaint de Varron assez amèrement sur ce sujet. *Vocem* lancea *Varro, Gallis iniquè adimens, Hispanis tribuit.* Cependant il est assez vraisemblable que ce mot est venu d'Espagne aux Gaulois; car outre que les Aquitains parlaient demi-espagnol, comme Strabon l'a remarqué, Vossius (2) observe que plusieurs villages d'Espagne ont pris leur dénomination du mot *lancea*. Voyez les preuves qu'il en donne. Agathias (3) dit aussi que cette arme était celle des Francs. *Lanciarius*, dont nous avons fait LANCIER, se trouve dans les Gloses anciennes : Λογχοφόρος, *lanciarius*, ce mot subsiste encore dans toute l'étendue des pays auxquels a été attribué le nom de celtique; car les Espagnols disent *lança*, les Flamands et les Allemands *lancie*, les Anglais *launce*, et les Italiens qui tenaient ce mot des Romains, comme les Romains le tenaient sans doute des Espagnols ou des Celtes, disent *lancia*. Il faut cependant convenir que Pline (4) attribue aux Éoliens l'invention des lances, et que Sisenna, dans Nonius Marcellus, semble en faire honneur aux Suèves : *Gallia materibus, Suevi lanceis configunt.*

LXXIV. LARIX, arbre qui rend une espèce de gomme que l'on nomme *résine*, et qui croît dans

(1) Page 78 de la première édition.
(2) *De Vitiis sermonis*, page 16.
(3) *Lib. II*, p. 40 *ed. Paris.*
(4) *Hist. nat.* VII, 56.

quelques contrées des Alpes, ainsi que nous l'apprenons de Dioscorides (1) : Καὶ ἀπὸ Γαλατίας τῆς πρὸς ταῖς Ἄλπεσιν ἣν ἐπιχωρίως ἀ τῆς οἱ ἔποικοι Λάρικα ὀνομάζουσιν. C'est le mélèze, très-grand arbre, qui fait partie du genre des pins dans les ouvrages de Linné, et qui a en effet les mêmes caractères que les sapins dans la fructification; mais il perd ses feuilles tous les ans, et ses fruits ont une autre disposition. Il se rapproche encore plus des véritables cèdres.

Ce n'est pas seulement dans les Alpes que se trouve le mélèze; plusieurs chaînes de montagnes de l'Allemagne en contiennent, ainsi que quelques-unes de celles du nord de l'Europe et de l'Asie. On a regardé celui de Sibérie et celui de la Chine comme formant des espèces distinctes; mais il y a tout lieu de croire que ce sont seulement des variétés de celui des Alpes. Il n'en est pas de même de celui d'Amérique, appelé *épinette rouge* au Canada. Il forme deux espèces bien caractérisées, ainsi que l'a prouvé Lambert dans sa Monographie des pins, et qu'on peut le vérifier sur les fruits venus de ce pays.

C'est sur les montagnes les plus élevées et dans le nord de l'Europe, que croît naturellement le mélèze. Il se refuse complètement aux pays chauds; mais par la culture on peut facilement le multiplier dans les tempérés. Il réussit fort bien, par exemple, dans le climat de Paris, où il commence à se garnir de feuilles et de fleurs dans les derniers jours de mars. A cette époque, encore plus que dans le reste de l'été, son

(1) *Lib. I*, c. 93.

feuillage, d'un vert extrêmement tendre et d'une disposition peu commune, produit un effet très-agréable à l'œil du contemplateur; et ses cônes de fleurs, alors d'un violet pâle, et ressemblant un peu à certaines fraises, contrastent avec elles de manière à se faire valoir réciproquement. Aussi le mélèze entre-t-il avantageusement dans la composition des jardins paysagers, où il se place et produit également de brillans effets, soit isolément au milieu des gazons, soit sur le bord des massifs, soit enfin au milieu même de ces massifs.

Mais ce n'est que très-secondairement que l'on doit considérer le mélèze sous ses rapports d'agrément. Ce qu'il faut observer c'est que cet arbre est le plus haut, le plus droit et le plus incorruptible de nos bois indigènes. Il est excellent pour tous les usages et très-recherché : car en plusieurs cantons de la Suisse une pièce de bois de mélèze coûte le double d'une pièce de chêne de la même dimension.

L'estimable et infortuné Malesherbes dit qu'en 1778 on lui fit voir dans le Valais une maison de paysan construite en mélèze, qui existait depuis deux cent quarante ans; le bois en était encore si sain et si entier, que Malesherbes ne pouvait presque y faire entrer la pointe d'un couteau.

On a fait des recherches pour employer les mélèzes à la mâture; mais on en a trouvé très-peu qui, avec une hauteur prodigieuse, eussent la grosseur requise.

On tire malheureusement peu de parti d'un bois

si précieux, parce que la nature ne le produit ordinairement que sur des montagnes très-escarpées, au-dessus de la région où se trouvent les sapins, et dont il est très-difficile de descendre de grosses pièces de bois. Il faudrait, pour les exploiter, construire des chemins à grands frais.

Nous ne sommes pas encore certains que les mélèzes plantés dans nos plaines y parviennent jamais à la même hauteur que dans les Alpes; mais nous savons déjà qu'ils s'élèveront pour le moins à la hauteur de nos chênes.

L'expérience nous a appris que le mélèze s'élève facilement dans nos jardins; cependant il ne s'en trouve jamais dans les Alpes qu'à une grande hauteur, et on ne le connaît pas dans les Pirénées. Comment se fait-il qu'un arbre dont la graine est ailée et portée au loin par les vents, reste depuis tant de siècles dans la région la plus élevée des Alpes, sans que l'on en voie dans la partie inférieure des mêmes montagnes?

Dans le Valais, des pâturages sans arbres sont immédiatement au-dessous des neiges et des glaces. Les bois viennent ensuite. Il y en a de trois sortes, que l'on distingue aisément à leur verdure : les mélèzes, les sapins et les chênes. Ces derniers sont entremêlés d'autres arbres; mais les premiers, qui occupent la région supérieure, et les sapins, qui couvrent l'intermédiaire, sont toujours exclusivement, de la même espèce.

Le mélèze est en quelque sorte intolérant; il n'y a

pas dans les bois de ces arbres comme dans les autres, de grandes herbes, ni de broussailles; il en est de même des pins et des sapins.

Mais ce même mélèze, lorsqu'il est jeune, est un arbre délicat auquel nuit le voisinage des autres arbres et même des grandes plantes.

Cela posé, il est aisé de concevoir comment la graine de mélèze, apportée par les vents, ne produit pas de jeunes piés dans les environs.

Si ces graines tombent dans les bois de sapin, qui sont les plus voisins, le sapin ne permet pas aux mélèzes de s'y établir.

Si elles tombent plus bas, mais toujours sur le côteau, ce sera dans le bois de chêne, qui n'est pas un arbre intolérant; mais ces bois sont excessivement fourrés et pleins de broussailles au milieu desquelles une plante aussi délicate que le jeune mélèze ne saurait s'élever.

Quant aux graines que le vent emporte dans la vallée, il s'y trouve trois sortes de terrains, des terres labourées, des vignes et des pâturages; le plant qui en provient est labouré ou coupé avant qu'il soit assez fort pour être remarqué.

M. de Malesherbes prouve que cette raison seule s'oppose à sa conservation par l'exemple d'un propriétaire de Berne. Des mélèzes avaient cru naturellement sur la berge des fossés qui entouraient sa châtaigneraie, parce qu'il n'y avait pas dans ce lieu de cause de destruction pour eux dans leur jeunesse, et que le propriétaire, loin de les détruire lorsqu'il

les eut remarqués, interdit la totalité de sa châtaigneraie aux bestiaux et aux faucheurs, ce qui lui donna en peu d'années un superbe bois de mélèze, qui probablement devait faire périr ses châtaigniers.

Le mélèze semble avoir été destiné par la nature aux plus grands et aux plus importans services, puisqu'il est le géant des arbres de l'Europe. Il est hors de doute que son bois est incomparablement plus durable que celui du sapin; mais nous ne connaissons pas encore sa force comparative. Il pèse sec cinquante deux livres huit onces deux gros par pié cube ce qui revient à 742 kilogrammes et 4 hectogrammes par mètre cube. Pline cite une poutre que Tibère fit transporter à Rome, et qui avait vingt-deux pouces d'écarrissage à la hauteur de cent dix piés, ce qui, par ce calcul, le pié romain étant de onze pouces, fait voir que l'arbre dont elle était tirée devait avoir deux cent vingt piés (71 mètres) de haut et dix-huit piés et un tiers (6 mètres) de circonférence à sa base. Si aujourd'hui on ne trouve plus de mélèze de cette force, cela vient probablement de ce qu'ils sont relégués dans des lieux où ils croissent trop serrés, et où on ne pense pas à les aller éclaircir pour augmenter leur croissance en grosseur.

De l'aveu de ceux qui connaissent l'emploi du bois de mélèze, c'est le meilleur de tous pour la charpente, la menuiserie, les conduites d'eau, etc. Sa force égale au moins celle du chêne, et l'on ne connaît pas de bornes à sa durée. Chez les Grisons, on en fabrique des tonneaux qu'on peut appeler éter-

nels, où le vin ne s'évapore presque pas. Dans toutes les parties des Alpes où il croît, on en bâtit des maisons, en plaçant des poutres d'un pié d'écarrissage les unes sur les autres. Sa résine, attirée par la chaleur du soleil, en bouche tous les intervalles de manière à rendre ces maisons impénétrables à l'air et à l'humidité. Il graisse l'outil avec lequel on le travaille, et n'est pas convenable pour le tour. Il ressemble à du bois de sapin à couches très-serrées; tantôt il est blanc, tantôt coloré en jaune ou en rouge.

On observe que le mélèze qui vient dans le Valais, au pié des montagnes, fournit un meilleur bois que celui des hauteurs; ce qui est un préjugé favorable pour la qualité de celui que l'on cultive en plaine.

L'écorce des jeunes mélèzes est astringente et s'emploie dans les tanneries (1).

LXXV. Leuca, lieue, mesure dont les anciens Gaulois fesaient usage pour déterminer la distance des lieues: Λεύγη, μέτρον τί Γάλακτος (2) ou plutôt Γάλαταις ou Γαλάτικον. Saint Jérôme (3) nous le dit formellement : *In Nilo flumine, sive in rivis ejus, solent naves funibus trahere; certa habentes spatia, quæ appellant* funiculos, *ut labori defessorum recentia trahentium colla succedant. Nec mirum, si una quæque gens certa viarum spatia suis appellet nominibus, cùm et Latini* mille passus, *et Galli*

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris 1809. VIII, 238. art. Mélèze.

(2) Hésychius.

(3) Chapitre 3 sur Joël.

leucas, *et Persæ* parasangas, *et* rastas *universa Germania, atque in singulis nominibus diversa mensura sit.*

Les actes du martire de sainte Geneviève disent la même chose : *Ab Aurelianense urbe usque Turonum civititatem; quæ tertia Lugdunensis nuncupatur; perhibentur esse stadia sexcenta, milliaria septuaginta quinque, leugæ quæ adhùc veteri Gallorum linguâ nuncupantur, quinquaginta.* « De « la ville d'Orléans à la cité de Tours, capitale de la « troisième Lionnaise, on compte 600 stades, ou « 75 milles, qui font cinquante mesures appelées « encore aujourd'hui *lieues* dans l'ancienne langue « des Gaulois. »

Isidore, archevêque de Séville, au chapitre seizième de son livre des Origines, dit : *Mensuras viarum nos* milliaria *dicimus, Græci* stadia, *Galli* leucas; et plus bas dans le même chapitre, *leuca finitur passibus quingentis.* On voit par ce passage que, suivant cet auteur, la lieue était de 500 pas. A ce compte cinquante lieues auraient fait vingt-cinq milles et non soixante et quinze, comme l'assure l'auteur qui vient d'être cité.

Mais Jornandès, qui dit au chapitre 60, *centum leugas, ut Galli vocant*, dit aussi au chapitre 16 *leuga Gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur.* « La lieue des Gaulois vaut 1500 pas, ce qui fait 75 milles pour 50 lieues. »

Ce mot se trouve aussi dans Ammien Marcellin (1) :

(1) Livre XV.

exindèque non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur; dans Yves de Chartres; et ailleurs. Ingulphe croit que *leuca* vient de λευκὸς, blanc, et que les lieues ont été ainsi appelées à cause des pierres blanches desquelles il dit qu'on marqua les distances des chemins, lorsque l'empereur Philippe se fit chrétien : et cela en mémoire de la blancheur et de la pureté d'ame qu'il avait reçue par le batême, ce qui est tout-à-fait ridicule. Il est cependant vrai que l'on marquait les lieues avec des pierres blanches; et c'est à cause de ces marques blanches que Périon dérive *leuca* de λευκή. Voici ses expressions : λευκὴ candida, *sive* alba *dicitur; hinc* lieue, *duomillia passuum* (*quam vulgus poenè ad verbum* leue *appellat*) *dicimus ex eo, ut mea fert opinio, quod locorum intervalla, quondàm petris et lapidibus, qui candidi albique essent designarentur.* On voit que ce Périon, savant philologue et bénédictin du seizième siècle, donne deux mille pas à la lieue qu'il fait ainsi plus grande que les auteurs anciens. Le passage que je viens de citer, est tiré du traité *De origine linguæ Gallicæ et ejus cum græcâ cognatione, dialogorum libri IV*, Paris, 1555, in-8°. On apprend, par le privilège pour l'impression, que l'auteur avait traduit ces dialogues en français; mais cette version n'a point paru. Dans le premier livre, Périon prétend démontrer que Samothès, un des fils de Japhet, apporta la langue grecque dans les Gaules; dans le second, il examine comment cette langue s'est corrompue par son mélange avec le latin, lors

de la conquête des Gaules par les Romains; dans le troisième, il explique, par les racines grecques, les mots français dont l'étimologie semblait la plus difficile à trouver; et enfin, dans la quatrième, il traite des accens, des diphtongues, et donne des règles pour écrire correctement. La Monnoye, dans ses notes sur la Bibliothèque de La Croix du Maine, dit que cet ouvrage est un des plus mauvais qui aient paru sous le règne de Henri II; et il est certain que Périon manque de critique et d'exactitude; mais on doit reconnaître aussi que son ouvrage, écrit avec une élégance cicéronienne, renferme bien des particularités curieuses. C'est d'après Périon, que le célèbre Henri Estienne a cherché à prouver la *conformité du langage français avec le langage grec* (1).

Cette opinion n'a pas été adoptée généralement. La langue celtique a trouvé aussi des partisans pour l'étimologie du mot *lieue*. Le savant antiquaire anglais sir Henri Spelman, dans son glossaire, dit que *leuca* vient du mot breton *lead*, ou *leach* qui signifie pierre : il pense que les anciens Gaulois, de même que les Romains, ont marqué les distances des chemins par des pierres. Gérard-Jean Vossius l'a cru comme lui (2).

Barthius, dans ses *adversaria* (3), observe que Nithard, au lieu de *leuga* ou *leuca*, écrit toujours *leuva* : c'est ainsi, selon Barthius, que ce mot doit

(1) Biographie universelle. art. Périon.

(2) *De Vitiis sermonis*, livre III, chap. XIX.

(3) Livre XLVI, chap. IX.

être écrit, ce qui approche plus encore du français lieue. Léland écrit *lega;* les Espagnols et les Italiens, *legua*. Voyez, outre le glossaire de Spelman déjà cité, Vossius dans un autre endroit (1), Pierre Pithou (2), ainsi que les notes de Lindenbrog et de Valois sur Ammien Marcellin.

Bochard, dans son Phaleg (3), découvre une autre origine de ce mot. Il croit que les anciens disaient *lefka* pour *leuca* et que *lefca* a été formé de ces mots phéniciens *aleph-canim*.

Au reste, on croit que lorsque les Druides vinrent s'établir dans le pays des Carnutes qui était comme le milieu des Gaules (4), la petite montagne à laquelle aboutissaient plusieurs chemins, et que l'on appelle encore aujourd'hui le mont des lieues, y fesait à peu près le même effet que cette colonne appelée à Rome le millier d'or, ou le commencement du premier mille, c'est-à-dire le point d'où partait le premier mille, et le terme auquel aboutissaient toutes les distances de l'Empire.

LXXVI. Limeum est le nom d'une herbe dont les chasseurs empoisonnaient leurs flèches. « Les Gaulois » dit Pline (5), « donnent le nom de *limeum* à « une plante dont les chasseurs expriment le suc pour « y tremper leurs flèches, préparation qu'ils appellent

(1) *De Vitiis sermonis*, livre II, chap. XI.

(2) *Adversaria*, livre I, chap. XIII.

(3) Page 752.

(4) *In finibus Carnutum quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato.* Cæsar *de Bello Gallico*. l. VI.

(5) *Hist. nat. lib. XXVII, cap.* 76 dans l'éd. de Franzius.

« par cette raison *le poison du cerf.* On met dans « trois mesures appelées *modius* (c'est-à-dire dans « vingt-six de nos litres) de potion salivaire (*sali-* « *vatum*), autant de cette plante qu'il en faut pour « la trempe d'une seule flèche; et dans les maladies « des bœufs, on leur en fait avaler une forte dose. Il « faut ensuite les attacher à la crèche jusqu'à ce qu'ils « soient purgés; car ordinairement ce remède les « rend furieux : et s'il survient une sueur, on leur « jette de l'eau froide sur le corps. »

Il est difficile de savoir quelle est la plante moderne qui répond au *limeum* des anciens. Le savant botaniste italien Louis ou Aloisio Anguillara (1) veut que ce soit *l'herba terra* des Piémontais, qui en expriment un suc appelé *medicame.* C'est, dit-on, *l'aconitum pardalianches primum, seu thora major.* L'aconit est un genre de plantes propre aux hautes montagnes de l'Europe, qui renferme plusieurs espèces remarquables par leur beauté, et célèbres par le poison qu'elles contiennent.

C'est une grande question parmi les savans étimologistes, que la signification de cette dénomination celtique *lim*, à laquelle les Romains, pour la plier à leur idiome avaient ajouté une désinence latine en *eum.* Poinsinet de Sivry a cru retrouver évidemment cette ancienne expression celtique dans le *lim* des Allemands, des Suédois, des Islandais, etc. *Lim*, dans la langue de ces peuples, signifie un *gluten*, un enduit tenace, etc. Voyez le docte Jean Ihre, au

(1) Partie XII, page 213.

mot suédois LIM, *gluten*. Ainsi le *lim* ou *limeum* des anciens Gaulois exprimait dans leur langue, la plante dont le suc glutineux servait d'enduit à leurs flèches. Cette explication est assez naturelle. Mais ceux qui préfèrent les étimologies grecques, veulent que *limeum* ou *loemacum* vienne du mot grec λοιμὸς, qui signifie peste.

LXXVII. LINNÆ, vêtement propre à la nation gauloise, selon Isidore, archevêque de Séville (1): *Nationibus sua cuique propria vestis est... Gallis, Linnæ. Linna*, dans Plaute, est une sorte de gros surtout pour la guerre.

LXXVIII. LUG, signifie corbeau, selon Clitophon, de Rhodes, cité dans un traité attribué à Plutarque. Ce passage a été rapporté à l'article *Dunum* pag. 11.

M.

LXXIX. MARCK, ou plutôt *marra;* ce mot signifiait cheval en langue celtique, dans ce que les Gaulois nommaient *Trimarkisia*, l'ordonnance de trois chevaux : Τοῦτο ὤνομαζον τὸ σύνταγμα τριμαῤῥίσιαν, τῇ ἐπιχωρίῳ φωνῇ· καὶ ἵππων τὸ ὄνομα ἔστω τις μάῤῥαν ὄντα ὑπὸ τῶν κελτῶν (2). « Ils donnent à ce corps, dans leur « langue, le nom de *Trimarrisia*. Il faut qu'on sache « que les Celtes nomment un cheval *marra.* »

Colliomarck était le nom d'une herbe que les La-

(1) *Origin. lib.* XIX, *cap.* 23.

(2) Pausanias, *in Phocicis* chap. XIX. Guillaume Marcel écrit μάῤῥα ; mais M. Clavier préfère μάρκα.

tins appelaient *Equi ungula* (1), ongle de cheval.

LXXX. MARGA; marne, ou terre blanche: espèce de craie ou de chaux dont on se sert pour engraisser la terre et la rendre plus fertile (2).

LXXXI. MATARA ou MATARIS, espèce de pique ou de hallebarde, autant qu'on peut le conjecturer d'un passage de Jules César, qui, parlant des Helvétiens (aujourd'hui les Suisses) qui combattaient près des bagages, dit que les uns lançaient des dards sur les Romains du haut de leurs chariots, d'autres les blessaient à travers les roues avec ces sortes d'armes : *Inter carros rotasque mataras ac tragulas subjiciebant* (3). « D'autres, se glissant entre les roues, nous « blessaient avec des javelots et des flèches. » Voyez ci-dessus l'article *Lancea* (LXXIII) où, dans un passage de Nonius Marcellus, on écrit *materis* au lieu de *mataris*. Nos dictionaires écrivent *matara* ou *mataris*, qu'ils traduisent par grand javelot ou demi-pique, et qu'ils considèrent comme une arme gauloise. Tite-Live a aussi employé ce mot dans le même sens. Cicéron (*ad Herennium*, IV, 32) écrit *materis*. Il cite pour exemple d'une métonimie cette phrase ou la *materis* est prise pour les Gaulois eux-mêmes. *Nec tàm facilè ex Italiâ materis transalpina depulsa est.* « On ne chassa pas aussi facilement de « l'Italie les *Matères* transalpines. »

(1) Marcellus, *de medic.* c. VI.

(2) Pline, *Hist. nat. lib. XVII*, *cap.* 6.

(3) Jules César, *de Bello Gallico*, *lib. I*, *cap.* 26.

O.

LXXXII. OGMIOS, en grec, en latin, Ogmius, nous est connu par Lucien (1), qui s'exprime ainsi dans un de ses dialogues :

« Les Celtes (Κελτοί) en leur langage appellent « Hercules *Ogmios*. La forme sous laquelle ils repré- « sentent ce dieu a quelque chose de fort étrange » pour les Grecs, qui représentaient toujours leur Hercules jeune, ou dans la force de l'âge. « Chez les « Celtes, c'est un vieillard d'un âge fort avancé, « chauve sur le sommet de la tête; le peu de che- « veux qui lui restent sont entièrement blancs; il a « la peau ridée, brûlée par le soleil au point d'être « noire : tels sont nos vieux nautoniers. On le « prendrait pour Caron, pour Japet, pour quelque « habitant du sombre Tartare, en un mot, pour tout « autre que pour Hercules. Cependant, tel qu'il est, « il porte tous les attributs de ce Dieu : il est comme « lui revêtu de la peau du lion; il tient la massue « dans sa main droite, de la gauche il présente un « arc tendu; un carquois est suspendu à son épaule : « enfin c'est un Hercules tout entier.

« En le voyant, je crus d'abord que les Celtes ne « le représentaient sous cette forme bizarre, que pour « insulter aux Dieux de la Grèce, ou pour se venger « de ce héros, qui vint autrefois dans leur pays, et « y fit un butin considérable, lorsque, cherchant les

(1) Dans son dialogue intitulé Ἡρακλῆς préface.

« bœufs de Gérion, il parcourut la plus grande partie
« des contrées occidentales.

« Cependant je ne vous ai point encore dit ce
« que la figure a de plus singulier. Cet Hercules
« vieillard attire à lui une multitude considérable
« qu'il tient attachée par les oreilles; les liens dont
« il se sert sont de petites chaînes d'or et d'ambre,
« d'un travail délicat, et semblables à des colliers de
« la plus grande beauté. Malgré la faiblesse de leurs
« chaînes, ces captifs ne cherchent point à prendre
« la fuite, quoiqu'ils pussent aisément s'échapper; et
« loin de faire aucune résistance, de roidir les piés,
« de se renverser en arrière, ils suivent avec joie
« celui qui les guide, ils le comblent d'éloges, ils
« s'empressent de l'atteindre, ils voudraient même le
« devancer; et par cette ardeur, ils relâchent leur
« chaîne, » en se rapprochant de celui qui les tient
attachés : « on dirait qu'ils seraient fâchés de re-
« couvrer leur liberté. Mais ce qu'il y a de plus
« bizarre dans cette peinture, c'est que l'artiste ne
« sachant où attacher le bout des chaînes (car la
« main droite du héros tient une massue et la gauche
« un arc), a imaginé de percer la langue du Dieu,
« et de faire attirer par elle tous ces hommes qui le
« suivent. Hercules, le visage tourné vers eux, les
« conduit avec un gracieux sourire.

« Je restai long-tems à considérer ce tableau, dont
« la vue me remplissait tout à la fois d'étonnement,
« d'incertitude, et même d'indignation. Un Celte se
« trouvait alors auprès de moi; c'était un homme

« instruit dans les sciences de la Grèce; l'élégance
« avec laquelle il parla notre langue, le témoignait
« assez. Je le crois même un philosophe du pays. —
« Étranger, me dit-il, je vais vous expliquer l'énigme
« de ce tableau qui paraît vous causer quelque in-
« quiétude. Nous autres Celtes, nous ne pensons pas
« comme les Grecs que l'éloquence soit Hermès; mais
« nous l'assimilons à Hercules, qui l'emporte sur
« Hermès par la supériorité de ses forces. Si nous le
« représentons sous la forme d'un vieillard, n'en
« soyez pas surpris : c'est seulement dans un âge
« avancé que le talent de la parole se montre avec le
« plus d'éclat; et si vos poètes vous disent la vérité:

« La jeunesse en sa fougue est toujours incertaine (1);

« mais la vieillesse

« Est dans tous ses discours plus sage et plus sensée (2).

« La même raison vous fait dire de Nestor que le
« miel coulait de ses lèvres, et que les orateurs de
« Troie fesaient entendre une voix aussi douce que
« les lis, c'est-à-dire que les fleurs; car, si je m'en
« souviens bien, le nom de lis, en votre langue,
« signifie toute espèce de fleurs.

« Ne soyez pas non plus étonné de ce qu'Hercules,
« emblême de l'éloquence, conduit avec sa langue
« les hommes enchaînés par les oreilles. Vous savez
« le rapport intime qui existe entre les oreilles et la

(1) Homère, Iliade, livre 3, vers 108.
(2) Euripides, Phéniciennes, vers 533.

« langue. Ce n'est pas pour insulter au héros qu'on « la lui a percée; je me souviens qu'un de vos poètes « comiques a dit dans ses ïambes :

« Et toujours les babillards
« Ont la langue perforée (1)

« Enfin, nous croyons que c'est par la force de « son éloquence qu'Hercules a accompli tous ses ex- « ploits. C'était un sage qui fesait violence par le « charme de sa persuasion. Ses traits sont ses dis- « cours pénétrans, rapides, lancés avec adresse, et « qui blessent agréablement les ames. — Tel fut le « discours du Celte (2). »

La statue de cet Hercules se trouve très-bien faite à Rome dans une tour peu éloignée de l'église de Saint-Louis; elle a été fort bien gravée en tête du Pomponius Méla qu'a fait imprimer à Bâle, en 1513, André Ratander (3). Guillaume Marcel l'a reproduite dans son Histoire des Gaules (4). Mais dom Martin, qui écrivait au plus tard en 1727, époque de l'approbation donnée à son ouvrage sur la religion des Gaulois, dit qu'il a fait chercher à Rome très-soi-

(1) Ces vers sont d'un ancien poète comique dont le nom est inconnu.

(2) J'ai cru devoir faire quelques changemens à la traduction que l'on trouvera dans les Œuvres de Lucien, traduites du grec. Paris, 1789, IV, 241 et suivantes.

(3) J. Picard *de priscâ Celtopædiâ. Parisiis* 1556; sur cet ouvrage de Jean Picard de Toutry, on peut voir la Bibliothèque historique de France, par le père Lelong. édition de Paris 1768. I, p. 229.

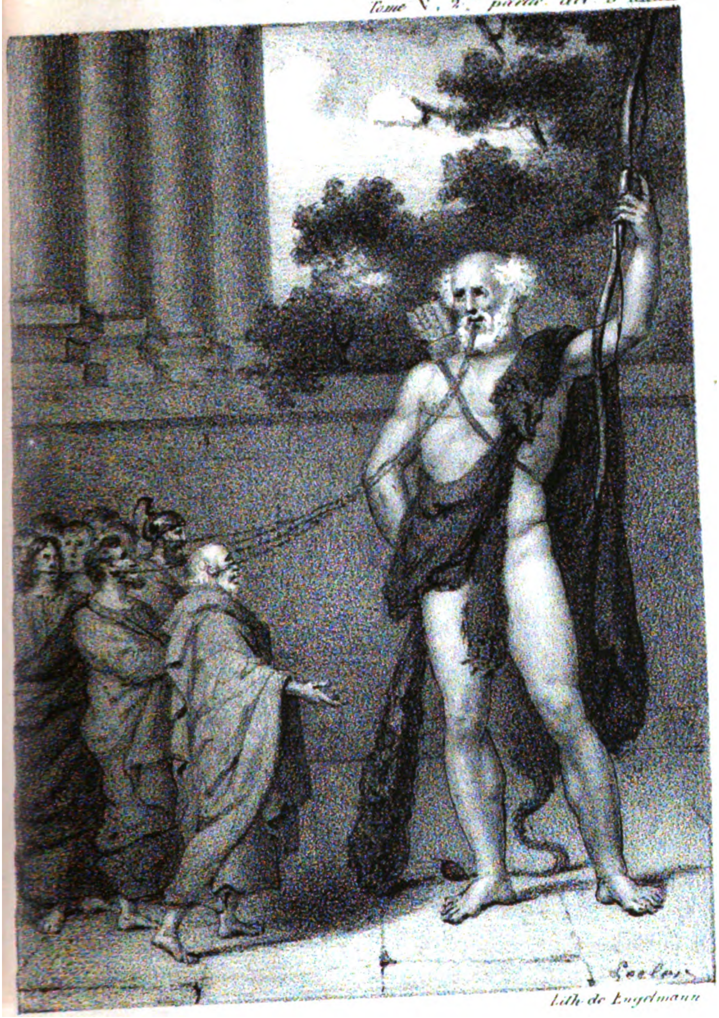
(4) Paris, 1686, I, 69.

gneusement cette statue d'Ogmios, sans avoir pu la découvrir : j'ai cru devoir la publier encore ici pour en faciliter la recherche aux archéologues.

Ce Guillaume Marcel explique le mot *Ogmios* par divin; mais je ne sais où il a puisé cette explication. *Ogmos* en grec signifie chemin; *Ogmios* peut donc signifier que la statue d'Hercules était placée sur un chemin. C'est ce que Lucien ne nous dit point.

Antoine Gosselin, dans son *Historia veterum Gallorum* imprimée à Caen en 1636, in-8°, dit que le nom de Bourgogne tire son origine de celui d'Ogmios et de celui de *Burgus*. Cette mauvaise étimologie ne fait pas honneur à son auteur. L'ouvrage est divisé en trois parties; il traite, dans la première, des druides et de la religion; dans la seconde, de la cavalerie et de la milice des anciens Gaulois; et dans la troisième, des peuples des Gaules et de leurs mœurs. « Gosselin, » dit Huet, « n'avait pas assez « creusé cette matière; il aurait travaillé plus uti[illegible] « ment pour sa réputation, s'il se fût borné aux [illegible] « quités romaines, dans lesquelles il excellait. » [illegible] fut vivement critiqué par Bochart dans la pièce [illegible] vante : *De Ant. Gosselini Veter. Gallorum hi*[illegible] *judicium*. Caen 1638, in-12 (1). Dom J[illegible] Martin, dans son livre sur la religion des Ga[illegible] imprimé à Paris en 1727, a prétendu que Lu[illegible] s'était trompé en prenant Ogmios pour Hercules, tandis que cette divinité gauloise est Hermès; mais Lucien dit formellement qu'Ogmios n'est pas Hermès.

(1) Biographie universelle, art. Gosselin, par M. Weiss.



Lith. de Engelmann

Hercules gaulois (Ogmios)

d'après Lucien et une statue trouvée à Rome

dom Martin le prend pour Mercure ou plutôt Hermès. (Thoth)

Voyez les chapitres 10, 11 et 12 du second livre de dom Martin.

P.

LXXXIII. *Pades*, arbres qui portent la poix. On croit que le fleuve du Pò qui a sa source dans les Alpes au mont Viso, entre le Dauphiné et le marquisat de Saluces, fut nommé *Padus* à cause de la quantité de ces arbres qui environnaient sa source : *Quoniàm circà fontem arbor multa sit picea, quæ Pades gallicè vocetur, Padum; hoc nomen accepisse* (1).

On donne généralement le nom de *poix* ou *poix-résine* à toutes les résines qui fluent naturellement ou par incision des arbres du genre des pins et des sapins, mais plus particulièrement à celle que fournit le SAPIN-PESSE.

Lorsque l'on met la poix-résine du sapin-pesse dans de l'eau, sur le feu, elle se fond et l'on peut la filtrer à travers une toile claire. Cette poix purifiée perd alors le nom de *poix-grasse*, de *poix de Bourgogne*. Lorsque l'on y mêle du noir de fumée, elle devient la *poix-noire* : mais aussi la poix-noire n'est quelquefois que du goudron épaissi (2).

Le SAPIN-PESSE ou *pèce*, *picéa* ou *épicéa*, sapin de Norwège, faux sapin, *Pinus abies* de Linné, est sans doute ce que Pline nomme le *Pades* des Gaulois.

(1) Plin. *Hist. nat. l. III, cap.* 16.

(2) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris 1809. x, 288. art. poix.

Il est fréquemment confondu avec le sapin, avec lequel il a en effet beaucoup de rapports par son bois, mais dont il diffère considérablement par la forme de ses feuilles et la disposition de ses fruits. Il croît naturellement au nord de l'Europe et sur les montagnes dont la hauteur est considérable, telles que les Alpes, les Vosges, etc. Il s'élève à plus de soixante piés, c'est-à-dire dix-neuf mètres et demi de haut, et toujours très-droit, au moyen de sa flèche semblable à celle du sapin commun. Ses branches sont verticillées et se recourbent avec grace dans leur vieillesse; ses feuilles sont longues d'un demi-pouce (de plus d'un centimètre), tétragones, piquantes, d'un vert noir, nombreuses et couvrant irrégulièrement les parties supérieures et latérales des rameaux. Ses cônes sont pendans à l'extrémité de ces rameaux, et ont quatre à cinq pouces (de onze à treize centimètres) de long, sur quinze à dix-huit lignes (de 3 à 4 centimètres) de diamètre; leurs écailles sont échancrées.

Cet arbre n'est pas moins utile que le sapin dans les lieux où il croît naturellement, et ces lieux sont plus rapprochés des habitations des hommes; car on en voit beaucoup dans les vallées inférieures des montagnes, et par conséquent dans des lieux susceptibles de culture. Son bois, comme on vient de le voir, diffère peu de celui du sapin commun; il est seulement plus blanc. On l'emploie absolument aux mêmes usages, et on le recherche également pour tous les services qui demandent en même tems de

la force et de la légèreté. C'est lui qui fournit la poix ordinaire ou poix grasse ou poix de Bourgogne; il ne faut pas la confondre, comme on le fait souvent, avec le *galipot* et le *goudron* qui proviennent du pin, ni avec le bitume minéral ou *asphalte*.

La coupe des sapins-pesses doit être faite dans les mêmes principes que celle des sapins communs, c'est-à-dire çà et là, ou en jardinant. Le semis de leurs graines, en grand et dans les pépinières, n'en diffère pas non plus d'une manière importante; cependant, comme ils ont moins besoin d'humidité et qu'ils sont moins sujets à être frappés, pendant l'été, par des coups de soleil, la réussite de leur plant est plus certaine; aussi sont-ils plus communs dans les jardins paysagers. L'effet qu'ils y produisent est beaucoup plus pittoresque que celui des sapins. Rien de plus imposant qu'un vieil épicéa isolé au milieu des gazons, ou placé sur le bord et à quelque distance des massifs, ainsi qu'il est facile d'en juger dans une infinité d'endroits aux environs de Paris et ailleurs. Leur surabondance seule nuit à leurs effets.

On peut très-facilement multiplier cet arbre par marcottes et par boutures; mais les arbres ainsi produits ne valent pas ceux venus des semences.

On cultive dans les pépinières royales un sapin-pesse venant des Vosges qui a les feuilles plus plates et plus piquantes, et qui paraît devoir former une espèce distincte.

La résine ou la poix des sapins-pesses découle en gouttes fluides et blanches de toutes les fentes qui

se trouvent naturellement à leur écorce. Ces gouttes ne tardent pas à devenir solides et jaunâtres après leur exposition à l'air. Les arbres en fournissent tant qu'ils subsistent. Cette poix ne se trouve pas accumulée dans des réservoirs, comme la térébenthine du sapin, mais coule de l'aubier pendant la durée des deux sèves; on l'obtient artificiellement en beaucoup plus grande abondance, en fesant de légères entailles au bois du côté du midi; entailles qu'on rafraîchit tous les quinze jours, lorsqu'on vient récolter la résine qui en a découlé et qui s'est consolidée sur leurs bords ou plus bas. Dans les cantons où l'on veut ménager les arbres, on n'opère qu'à la sève d'août; on ne leur fait qu'une entaille et on ne leur demande plus rien lorsqu'ils sont parvenus à un certain âge; car une production outre mesure les épuise et finit par les faire périr. Dans les années sèches et chaudes, la récolte est plus abondante et son résultat de meilleure qualité.

La poix détachée de l'arbre se met dans un sac et est apportée à la maison où, pour la purifier, on la fond dans des chaudières pleines d'eau, et on la passe dans des toiles claires. Sa couleur devient alors jaune et sa consistance peu solide. La moindre chaleur la ramollit. On en fait de la poix noire en la fondant à feu nu avec du noir de fumée.

Les usages de la poix sont fort étendus dans la marine et dans les arts. La France ne fournit pas à beaucoup près celle que sa consommation lui rend nécessaire. On en tire par la distillation une espèce

d'essence de térébenthine qu'on appelle *eau de rase*, et que l'on emploie comme la véritable térébenthine, quoiqu'elle lui soit de beaucoup inférieure (1).

LXXXIV. Pateræ, nom que les anciens Gaulois donnaient aux prêtres de Bélénus, ou aux interprètes des oracles d'Apollon. Nous trouvons ce nom dans le poëme où Ausone fait l'éloge des professeurs de Bordeaux sous ce titre : *Commemoratio professorum Burdigalensium* (2). Ce poëme est divisé en vingt-sept parties. La quatrième est en l'honneur d'Accius Patera, *Pater*, *Rhetor*. Comme elle est peu connue, je la rapporterai ici tout entière.

Ætate quanquàm viceris doctos priùs,
Patera fandi nobilis :
tamen quod ævo floruisti proximo,
juvenisque vidi senem :
honore mœstæ non carebis næniæ,
Doctor potentum Rhetorum.
Tu Bagocassi stirpe Druidarum satus,
si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis è templo genus :
et inde vobis nomina
tibi pateræ : sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici.
fratri, patrique nomen à Phœbo datum :
natoque de Delphis tuo.
Doctrina nulli tanta in illo tempore
cursusque tot fandi et rotæ.
Memor, disertus, lucida facundia,
carere cultu præditus,

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris 1809. XI, 370. art. sapin.

(2) Voyez le *Chorus poetarum Classicorum*. *Lugduni* 1616. p. 3102.

salibus modestus, felle nullo perditus,
vini cibique abstemius,
lætus, pudicus, pulcher : in senio quoque ut
aquilæ senectus aut equi.

On voit qu'Ausone dit qu'il n'a connu Accius qu'étant vieux lorsque lui-même était jeune. Or Ausone était né vers l'an 309; ainsi Accius naquit environ une génération auparavant, c'est-à-dire vers l'an 276. Il était fils du grammairien Phœbicius, et père de l'orateur Delphidius; sa famille était de Baïeux dans l'ancienne Armorique. Son nom *Patéra* semble plutôt un nom appellatif qu'un nom propre, comme le prouvent les deux vers qui viennent d'être rapportés :

Tibi Pateræ; sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici (1).

La patère, en latin *patera* (2), était un instrument des sacrifices. Un grand nombre de patères, échappées à l'injure du tems, se trouvent dans plusieurs cabinets de l'Europe. Elles servaient, suivant le témoignage des anciens, à divers usages. On les employait à recevoir le sang des taureaux et des victimes qu'on immolait. Quelques-uns racontent, dit Cicéron, que Coriolan immola un taureau, reçut son sang dans une patère, et se procura la mort en le buvant (3). Un autre usage des patères est marqué

(1) Voyez la vie d'Accius sous le nom de Patère dans l'Histoire littéraire de la France. Paris 1733. partie 2, p. 124.

(2) Antiquité expliquée par D. Bern. de Montfaucon. II, 142.

(3) Voyez le Brutus de Cicéron au n° x; mais Atticus au n° xi dit que ce récit est une fable.

par Virgile qui dit que Didon, tenant la patère de la main droite, la versa entre les cornes de la vache blanche; mais il parle ailleurs des patères pleines de sang. Ceux qui sacrifiaient, s'en servaient donc pour verser du vin entre les cornes des victimes. Il paraît par ce que nous venons de dire, que les patères devaient toujours avoir un creux, et que ces instrumens tout plats, qu'on trouve en certains cabinets, ne sont point des patères. Cela paraît par ces autres passages de Cicéron. « On vit Mercure verser du sang « dans sa patère. » Et dans le sixième discours contre Verrès, il indique une patère, dont les femmes se servaient pour les choses divines, c'est-à-dire pour les sacrifices. De ces patères, les unes avaient un manche, les autres n'en avaient point. En général le mot patère, en latin *patera*, signifie coupe ou tasse.

LXXXV. Pec, mot celtique, ou gaulois, qui désignait toute sorte de bétail. Voyez ci-après l'article LXXXVII.

LXXXVI. Pécule, vient de *Peculium*. Chez les Romains, on entendait par pécule ce qu'un fils de famille, ou un esclave, amassait par son industrie, ou acquérait de quelque autre manière, et dont on lui laissait l'administration.

Il n'y avait originairement dans le droit qu'une sorte de pécule pour les fils de famille et pour les esclaves. Le pécule des uns et des autres était une légère portion des biens du père de famille ou du maître, que celui-ci consentait de séparer du reste de ses biens, pour le compte du fils de famille ou de l'esclave.

Il était au pouvoir du maître d'ôter à l'esclave le pécule entier, de l'augmenter ou de le diminuer; tout ce que l'esclave acquérait était au profit du maître.

Il en était aussi de même anciennement des fils de famille; mais, dans la suite, on distingua le pécule de ceux-ci du pécule des esclaves.

La division la plus générale du pécule du fils de famille, était en pécule militaire et pécule bourgeois, *militare* et *paganicum*.

Le pécule militaire se divisait en *castrense* et *quasi castrense*.

On appelait pécule *castrense*, ce qui avait été donné au fils étant au service militaire, par ses parens ou amis, ou ce qu'il avait lui-même acquis au service, et qu'il n'aurait pas pu acquérir s'il n'avait été au service; car ce qu'il aurait pu acquérir autrement, n'était pas réputé pécule *castrense*.

On entendait par pécule *quasi castrense*, ce qui venait au fils de famille autrement que par le service de robe ou d'épée; il était de deux sortes, le *profectice* et *l'adventice*.

Le *profectice* était celui qui venait des biens du père.

Le pécule *adventice* était celui qui venait de la mère, des parens maternels, et de toute autre manière que des biens du père.

Tous les anciens droits du père de famille sur le pécule profectice, subsistent encore partout où la puissance paternelle a lieu; mais il n'a plus que l'usu-

fruit du pécule adventice; la propriété en appartient au fils.

Il y a même cinq cas où le père n'a pas l'usufruit du pécule adventice, savoir : 1° lorsque le fils a accepté une succession contre la volonté du père; 2° lorsque l'on a donné un esclave au fils, sous la condition qu'il le mettrait en liberté; 3° quand les biens ont été donnés au fils, à condition que le père n'en aurait pas l'usufruit; 4° dans le cas où le père aurait partagé avec un de ses enfans la succession d'un autre enfant; 5° lorsque le père, sans juste cause, aurait fait divorce avec sa femme.

Le père avait anciennement le tiers du pécule adventice pour prix de l'émancipation qu'il accordait au fils de famille : mais Justinien, au lieu du tiers en propriété, lui donna la moitié en usufruit, de sorte que le fils en conservait seul toute la propriété (1).

Cujas, dans ses Récitations sur le titre *de jure dotium*, et sur le titre *de pactis conventis*, au Code de Justinien, dit que *peculium* est un mot gaulois. Il se fonde sur un texte formel d'Ulpien, dans la loi 9, paragraphe 3 au Digeste *de jure dotium*. Ulpien s'y exprime ainsi : *ceterùm, si res dentur in eâ quæ Græci* παράφερνα *dicunt, quæque Galli peculium vocant* (2). « Au reste si quelque chose est donné en « ce que les Grecs appellent biens paraphernaux et « les Gaulois pécule. » Cette autorité semble incon-

(1) Explication des cérémonies et coutumes des Romains, par Nieupoort, trad. par l'abbé Desfontaines. Paris 1741.

(2) *In l. si ego. § cæterum ff. de jure dotium.*

testable. Aussi Denys Godefroy, dans ses commentaires sur cette loi, et le jurisconsulte Hauteserre dans ses *Rerum Aquitanicarum libri quinque* (1), ont suivi l'opinion de Cujas.

Ménage n'en regarde pas moins comme constant que le mot *peculium* est purement latin (2). Aussi son compatriote Loyauté, aujourd'hui peu connu, mais qu'il dit être un avocat très-docte au parlement de Paris, propose de lire dans le texte d'Ulpien *alii* au lieu de *Galli*. C'est dans les notes de ce Loyauté sur le livre de saint Augustin *contrà Julianum*. Mais cette conjecture, qui n'est appuyée sur aucun manuscrit, ne peut être soutenue.

Ménage qui le reconnaît ne veut rien changer dans le texte d'Ulpien qu'il explique en disant que les Gaulois dont parle ce jurisconsulte sont les Gaulois que les Romains appelaient *Cisalpins*, qui, dit-il, parlaient latin. Il le prouve par le témoignage de Servius qui sur ces vers du premier livre des Géorgiques (3) :

> *Quid dicam, jacto qui semine comminùs arva*
> *Insequitur, cumulosque ruit malè pinguis arenæ*

fait l'observation suivante : COMMINUS, *id est* statim, sine intermissione. *Non est ergò* ex propinquo : *qui significatus frequentissimus est in Cisalpinâ Galliâ. Vulgò enim dicunt* : vado ad eum sed comminùs.

(1) Toulouse, 1648 in-4°; livre 2, chapitre 17.

(2) Dictionnaire étymologique. Paris 1694, p. 567. Art. Pécule.

(3) Vers 104.

> Dans les champs la semence est-elle déposée ?
> Il la couvre *à l'instant* sous la glèbe écrasée.

Ce même Servius, sur ces mots du huitième livre de l'Énéide (1) :

Virgatis lucent sagulis :

quæ habebant in virgarum modum deductas vias, et benè allusit ad Gallicam linguam, per quam virga *purpura dicitur* virgatis *ergò ac si diceret* purpuratis.

Varron, livre premier *de Re rusticâ*, chapitre 32, dit : *cæteraque, quæ alii* legumina; *alii, ut Gallicani quidam*, legaria, *appellant utraque dicta à legendo : quod ea non secentur, sed vellendo leguntur.* « Et les autres plantes, que les uns nomment *legu-* « *mina*, les autres, comme certains Gaulois, *legaria*, « mots tirés tous deux du mot *legere*, » qui signifie cueillir, « parce qu'on ne coupe pas ces plantes, « mais qu'on les cueille en les arrachant. »

Enfin Cornutus, sur ces mots de la seconde satire de Perse :

. . . . *Grandes patinæ, tucetaque crassa,*

« Les grands repas et les ragoûts pleins de graisse, » fait l'observation suivante : Tuceta *apud Gallos Cisalpinos* bubula *dicitur, condimentis quibusdam crassis oblita et macerata : et ideò toto anno durat.*

Toutes ces autorités recueillies par Ménage l'ont convaincu qu'il avait raison, et il se félicite du suffrage qu'il a obtenu de Fabrot regardé par lui comme

(1) Vers 660.

Et de leurs colliers d'or la parure flottante.

le premier jurisconsulte de son tems. Voici comment s'exprime ce Fabrot dans son Énarration sur le Paratitle de Cujas, au Code *de pactis conventis : Ego potiùs accedo Ægidio Menagio τῷ πάνυ; Gallos Cisalpinos qui latinè loquebantur, ea quæ extrà dotem sunt, peculium appellare.*

Cet honorable témoignage dédommagea Ménage des plaisanteries qu'un jurisconsulte avait faites de lui à cette occasion : mais je crois que sans plaisanter, on peut dire que toutes ses citations prouvent que les Cisalpins, même en parlant, si l'on veut, avaient des expressions qui leur étaient propres et qui pouvaient fort bien ne pas dériver du latin. Tel était peut-être le mot *peculium* duquel est venu notre mot pécule. Encore aujourd'hui les Piémontais et les Milanais ont une foule d'expressions qui leur sont particulières et que l'on entend difficilement à Rome, quoique les trois nations parlent l'italien.

LXXXVII. PECUNIA, monnaie, est un mot gaulois, ainsi que nous l'apprenons de Cassiodore. Quoique les anciennes histoires ne fassent pas mention des monnaies gauloises, il est vraisemblable que l'usage en était admis dans les Gaules lorsque les Romains commencèrent à s'en servir; car le mot *pecunia* que l'on croit être latin, est purement gaulois et vient de PEC ou *Pecus* qui signifiait, en langue celtique, toute sorte de bétail, soit que les premières espèces dont on se servit pour la facilité du commerce que l'on fesait dans l'origine par des échanges, fussent fabriquées de cuir, ou que le mot fût relatif à celui

de pécule ou de patrimoine, dont le plus solide et le plus nécessaire consiste dans les troupeaux qui nous fournissent la nourriture et les habits (1).

Le premier souverain que l'histoire nous présente comme ayant fait frapper de la monnaie est Janus qui, si nous en croyons Dracon de Corcire, cité par Athénée (2), et appuyé par le témoignage de Macrobe (3), fit le premier frapper de la monnaie de cuivre. D'un côté elle portait l'empreinte de son effigie, et de l'autre celle du vaisseau de Saturne. Les deux traditions sont puisées dans deux sources différentes; car elles ne rapportent pas l'histoire de Janus de la même manière.

Ces anciens événemens exigent une ancienne chronologie : je n'en connais pas d'antérieure pour cette époque à celles de Sanchoniatôn et d'Eusèbe. Or selon Sanchoniatôn, Ilos, qui est le Kronos des Grecs et le Saturne des Latins fit entourer de murailles le lieu qu'il habitait sur les rives de la mer Méditerranée, et fonda Biblos, la première ville de Phénicie. Ses alliés portaient le nom d'Éloïm. Le texte d'Eusèbe (4) écrit en grec Ἐλοείμ, et il est remarquable que ce nom est celui que donne à Dieu le premier verset de la Genèse.

(1) Histoire de la monarchie française, par Guillaume Marcel. Paris 1686. I, 64.

(2) Livre XV, chap. 46 de ses *Deipnosoph. XV libri*, p. 692 dans l'édition de Casaubon. Athénée cite le traité περὶ λίθων, des pierres, composé par Dracon. L'ouvrage et l'auteur sont également inconnus d'ailleurs.

(3) Saturnales, livre I, chap. 7.

(4) *Eusebii præparatio evangelica. Coloniæ* 1688, page 37.

Ilos parcourut la terre; et dans le cours de ses voyages, il donna à sa fille Athéna, le royaume de l'Attique. Continuant à distribuer ses bienfaits, il donna la ville de Biblos à la déesse Baaltis, et celle de Bérite à Poséidôn et aux Cabires. Enfin il érigea l'Égipte en souveraineté en faveur de Taaut, et vint s'établir dans les contrées du midi (1).

Tel est le récit de Sanchoniatôn qui nous explique comment les constructions phéniciennes, connues sous le nom de murs ciclopéens, passèrent en Italie par le moyen de l'Ilos phénicien qui est le Saturne, des Latins, et ce même Saturne selon Eusèbe (2), n'est autre chose qu'un nom que les Assiriens donnaient à Bélus en le divinisant.

La date de son arrivée en Italie ne se trouvait pas dans le texte d'Eusèbe, puisqu'elle n'est pas dans la version arménienne publiée à Milan. C'est une addition de saint Jérôme qui même a été tronquée dans les anciens manuscrits latins de la Chronique, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs (3), ce qui a trompé le père Pétau. La véritable leçon porte l'arrivée de Saturne à l'an 1831 avant notre ère; elle est contraire à la Chronologie d'Eusèbe qui fait monter Ninus sur le trône l'an 2048 avant notre ère, et Saturne son père l'an 2166. Il serait difficile d'établir une date

(1) Id. p. 34-37. livre I, chap. 9 dans cette édition grecque et latine de la Préparation évangélique d'Eusèbe.

(2) *Sancti Eusebii Hieronymi operum tomus octavus. pars prima. Venetiis* 1769. p. 47. *Chronicus canon, exordium libri.*

(3) Discours sur les murs ciclopéens imprimé à Rome en 1815; p. 48.

positive pour des faits aussi reculés, et cette recherche n'entre pas ici dans notre sujet.

Le premier souverain grec que l'histoire nous présente comme ayant fait frapper de la monnaie est Thésée; voici ce qu'en dit Plutarque (1) : « Il fit « aussi frapper une monnaie avec la marque d'un « bœuf, soit à cause du taureau de Marathon, ou en « mémoire du général Tauros qu'il avait défait, soit « enfin pour exhorter ses concitoyens au labourage; « et l'on dit que c'est de cette monnaie qu'ont été « tirées ces expressions : cela vaut cent bœufs; cela « vaut dix bœufs. »

Dacier, traducteur de Plutarque, prétend, dans une note, que, selon d'autres auteurs qu'il ne cite point, Thésée fit frapper cette monnaie pour conserver la mémoire de la manière dont on fesait auparavant le commerce par l'échange du bétail. Cette monnaie, ajoute ce traducteur, avait la marque d'un bœuf, et valait deux drachmes, c'est-à-dire vingt sous (2). Elle pesait cent soixante-quatre grains et un tiers dans le sistème de M. Letronne (3); et comme, dans ce sistème, le grain, poids de marc, est 0,0531 en grammes (4), le bœuf pesait 8,726 grammes, ou près de neuf grammes.

(1) Les vies des Hommes Illustres de Plutarque, traduites par Dacier, t. I, p. 55.

(2) Id. *ibidem*. Note du traducteur.

(3) Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines. Octobre 1817, p. 102.

(4) Id. p. 5.

L'événement que rapporte Plutarque était assez important pour mériter d'être consigné dans les fastes connus sous le nom de marbres de Paros ou d'Arondel. Ainsi l'on peut supposer que l'époque 22 de ces marbres, qui n'a pu être déchiffrée qu'en ce qui concerne la date, placée sous une année correspondante à l'an 1255 avant l'ère chrétienne et sous le règne de Thésée (1), se rapporte à cette ordonnance de Thésée, quoique cette lacune ait été suppléée autrement (2) par Chandler.

Quant au proverbe auquel Plutarque fait allusion, il est évidemment tiré de l'endroit où Homère, dans son Iliade (3), nous représente Glaucus aveuglé par le dieu fils de Kronos (Jupiter fils de Saturne), échangeant des armes d'or contre des armes d'airain, des armes du prix de cent *bœufs*, pour d'autres qui ne valaient que dix bœufs. C'est ce que M. Dugas Montbel traduit ainsi: « Alors le fils de Saturne « prive Glaucus de sa raison, puisqu'en échangeant « son armure avec Diomède, il lui donne des armes « d'or du prix d'une hécatombe, pour des armes « d'airain qui ne valaient que neuf taureaux. »

Χρύσεια χαλκείων, ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων.

On doit observer que Henri Étienne, dans sa version latine, a soin de mettre *numis*, monnaies,

(1) L'Art de vérif. les dates avant J.-C. III, 145.

(2) *Marmorum Oxoniensium inscriptiones græcæ. Oxonii* 1791. p. 13 et 108.

(3) Chant Z ou VI, vers 236.

à côté de *bobus*, bœufs. Ce passage d'Homère, ainsi commenté par Plutarque, paraît formel. Ainsi Pline le naturaliste a eu raison de dire que *pecunia* était une espèce de monnaie, parce que le simbole le plus ancien qui ait paru sur la monnaie était quelque animal, en latin *pecus*. Voici ses expressions : *signatum est notâ pecudum, unde et pecunia appellata.* Mais ce nom de *pecus*, comme nous l'avons observé, doit être pris dans la langue des Gaulois et non dans celle des Romains qui avaient gravé sur leur *as* la figure de Janus avec le vaisseau de Saturne. Ce furent les Gaulois qui s'étant servis d'abord de pièces de cuir pour leur commerce, commencèrent les premiers à employer les métaux pour cet usage. C'est ce que dit formellement Cassiodore (1) : *Pecunia enim à pecudis tergo nominata Gallis auctoribus, sine aliquo adhuc signo ad metalla translata est.*

En effet l'Histoire Romaine ne fait aucune mention de monnaie frappée dans la composition qui fut faite de la forteresse du Capitole que les Gaulois tenaient assiégée après avoir saccagé la ville de Rome : elle dit seulement que les Romains qui s'obligèrent de leur payer mille livres d'or (2), évaluées par Marcel à cinq cent soixante mille francs de notre monnaie (3), ne fournirent cette quantité qu'en prenant les ornemens des dames, qui les portèrent spontanément et les sacrifièrent avec empressement pour

(1) L. VII *Variarum epist.* XXXI.

(2) Tite-Live, V, 48.

(3) Histoire de la Monarchie Françoise. Paris, 1686. I, 65.

la liberté de leur patrie. *Cùm in publico deesset aurum ex quo summa pactæ mercedis Gallis conficeret, à matronis collatum acceperunt* (1).

On sait que la prise de Rome eut lieu l'an 387 avant notre ère. La monnaie fut bientôt après en usage, tant parmi les Romains que parmi les Gaulois, qui la fabriquèrent en très-grande abondance. Nous savons en effet par Strabon (2) que Louernios, roi des Auvergnats, qui régnait vers l'an 155 avant notre ère (3), avait de telles richesses que souvent, pour montrer son opulence à ses amis, il se promenait dans les champs monté sur un char, d'où il jetait çà et là des monnaies d'or et d'argent, que ses compagnons ramassaient; c'est ce qu'avait dit avant Strabon un historien digne de foi, et qui parlait ainsi environ 78 ans après l'évènement (4):

« Posidonius détaillant quelles étaient les richesses « de Louernios père de Bétultus, dit que pour cap« tiver la bienveillance du peuple, il parcourait les « campagnes sur un char (5), répandant de l'or et de

(1) Tite-Live, V, 50.

(2) Livre IV, p. 191. J'ai appelé ce prince *Louernios* à la p. 400 de la première partie de ce volume. C'est effectivement ainsi que son nom se trouve écrit dans les éditions de Strabon et d'Athénée; mais il est vraisemblable que ce nom est l'origine des 'Αρούερνοι ou Auvergnats, et qu'il faut lire *Aovernios*, et *Aovernoi*.

(3) Trente-trois ans avant son fils Bétultus qui fut défait par les Romains l'an 122 avant notre ère. Voyez l'Art de vérif. les dates avant J.-C. V, 234.

(4) Il vivait l'an 77 avant l'ère chrétienne. Voyez le mémoire sur les Celtes dans le troisième volume des Mémoires pour servir à l'ancienne histoire du Globe, p. 102.

(5) Florus dit que ce char était d'argent. Catrou et Rouillé disent

« l'argent à des miriades de Celtes qui le suivaient. Il « fit une enceinte carrée de douze stades, » plus de deux mille mètres, « où l'on tint toutes pleines des « cuves d'excellentes boissons, et une si grande « quantité de mets, que pendant nombre de jours « ceux qui voulurent y entrer eurent la liberté de se « repaître de ces alimens servis sans interruption. « Une autre fois il assigna le jour d'un festin; un « poète de ces peuples barbares, c'est-à-dire un « Barde, étant arrivé trop tard, se présenta devant « lui, et chanta ses éminentes qualités, mais en lais- « sant tomber des larmes sur ce qu'il n'était pas venu « assez tôt. Louernios, flatté de ces éloges, se fait « donner une bourse d'or, et la jette à ce poète, qui « courait à côté de lui. Le poète, la ramassant, le « chante de nouveau, disant que la terre où Louer- « nios poussait son char devenait, sous ses pas, une « source d'or et de bienfaits pour les hommes. Ces « détails se trouvent dans le vingt-troisième livre de « Posidonius (1), qui dit ailleurs (2) que chez les « Celtes les domestiques portent à boire dans des « vases d'argent, et à manger dans des plats de « même métal; il ajoute que chez ces peuples il y « avait des théâtres sur lesquels on se battait pour « de l'or et de l'argent (3). »

seulement qu'il était garni d'argent à la gauloise. Mais le mot *argenteus*, employé par Florus, signifie d'argent dans Cicéron et Pline. M. Du Rozoir dans sa traduction de Florus, III, 3, traduit *argenteo carpento* par char d'argent.

(1) Athénée, Banquet des Savans, livre IV, chap. 13.

(2) Même chapitre.

(3) On trouvera ces passages en entier dans l'Introduction à l'Histoire d'Avignon. I, 235.

On a trouvé en effet en 1804, sur les bords de l'Ouvèze, près de deux cens médailles d'argent, qui ont évidemment servi de monnaie dans les Gaules beaucoup plus anciennement qu'au tems dont nous parlons (1). Elles sont encore aujourd'hui presque toutes réunies dans mon cabinet, à Paris, et ne paraissent pas appartenir à la nation des Auvergnats, mais à celle des Bituriges qui est beaucoup plus ancienne. Nous en avons déjà parlé (2). Guillaume Marcel a fait aussi graver dans son Histoire des Gaules, les quatre monnaies gauloises qu'il a jugé les plus curieuses, et il en donne une description très-détaillée (3).

LXXXVIII. PENNA, montagne. Il y a plusieurs places des Gaules dont la situation est sur des montagnes, outre celles qu'on appelle *Pennines* dans la Viennoise cinquième, qui retient le nom de *Penne* (4). L'un des sommets des Alpes porte le nom de *Penninum jugum* (5). « Je suis étonné, » dit Tite-Live en parlant d'Annibal (6), « que l'on ne convienne pas du « lieu par où il passa les Alpes; que l'on croie com- « munément que ce fut par le sommet appelé Pen-

(1) Mémoires de l'Athénée de Vaucluse. Seconde partie. Avignon 1806. p. 99.

(2) P. 400 du vol. précédent.

(3) Histoire de la Monarchie Françoise. Paris 1686. I, 65.

(4) Voyez *Petrus Vallis Sarnensis.* Hist. Albig. c. XXXVI.

(5) Tite-Live, V, 35 le nomme seulement *Apenninum*, et l'y distingue de ce qu'il nomme *saltus Taurinus* ou défilé du mont Genèvre, par lequel Annibal passa.

(6) Id. XXI, 38.

« nin; et que ce furent les Carthaginois, en latin « *Pœni*, qui lui donnèrent ce nom. Cœlius, au con- « traire, dit que ce fut par celui de Crémone. Mais « ces deux sommets, au lieu de le conduire chez les « Tauriniens, l'auraient conduit chez les Gaulois « Libuens, à travers les monts Salassiens. D'ailleurs « il n'est pas vraisemblable que ces passages aient « été ouverts en ce tems-là du côté de la Gaule, « puisque les routes qui conduisaient sur le Pennin, « étaient occupées par des peuples demi-Germains. « Et si l'étimologie dont on vient de parler fesait « impression sur quelqu'un, il est aisé de le détrom- « per en lui apprenant que ce n'est pas du passage « des Carthaginois que le Pennin a pris son nom, « mais d'un temple ou d'un Dieu ainsi nommé et « adoré sur les hauteurs par les Véragres qui les ha- « bitaient (1). »

En effet Guichenon, dans son Histoire de Savoie, nous a conservé l'inscription qui était sur le piédestal d'une belle statue représentant ce Dieu sous la figure d'un jeune homme nu, et conçue en ces termes : *L. Lucilius Deo Pennino optimo maximo donum dedit*. Ce Lucius Lucilius est peut-être celui qui était consul l'an 265 de notre ère, et qui dans une inscription rapportée par Gruter est appelé Lucius Cæsonius Macer Lucilius Ruffinianus (2).

(1) Tout ce passage est traduit en entier et commenté avec soin dans un petit écrit intitulé : Supplément au Tite-Live, inséré dans la collection des auteurs classiques de M. Lemaire. 11 p. in-8°.

(2) Gruter, Inscript. page 381, num. 1, 3 écrit *Lucillo;* mais à la page 166, num. 2 il écrit *Lucilio*. Sur ce Lucilius voyez l'Hist. des Empereurs, par Tillemont. III, 472.

Il ne faut pas dissimuler cependant que selon Caton et Servius ce n'était pas un dieu, mais une déesse, que l'un appelle *Pennina* et l'autre *Apennina*, mais la figure et l'inscription prouvent que Tite-Live a mieux connu le dieu que ces deux auteurs. L'historien de Savoie ajoute ces paroles: « Sur la montagne du petit Saint-Bernard, qui est de la Val « d'Aoste, est une colonne de marbre de la hauteur « de quatorze piés, » quarante-cinq décimètres, « dédiée aussi autrefois au dieu Penninus, sur la-« quelle était une escarboucle, que l'on appelait l'œil « de Penninus. » Dans la suite, on enleva la statue de ce Dieu pour mettre en sa place celle de Jupiter, et alors l'escarboucle fut appelée l'œil de Jupiter. Il est sûr cependant que malgré ce changement le culte de Penninus ne fut pas aboli, et les montagnards continuèrent à l'honorer.

Les savans sont embarrassés de savoir quel dieu était ce Penninus. Les épithètes d'*optimus maximus* sembleraient d'abord faire croire que c'était le soleil et que cet œil, dont on vient de parler, était le même que l'œil d'Osiris, qui, en Égipte, représentait le soleil (1).

En général, dans la langue des Gaulois, *penn* signifiait un lieu élevé, un sommet (2). Ainsi le dieu Pennin chez eux devait être le dieu des hauteurs, ou des montagnes.

(1) Dictionaire pour l'intell. des auteurs classiques. Paris 1786. XXXII, 554. Art. Pennin et Penninus.

(2) La religion des Gaulois. Paris 1727. II, 373.

LXXXIX. PETORITUM ou PETORRITUM, chariot ou voiture suspendue à quatre roues. C'est un mot gaulois. *Petoritum Gallicum vehiculum esse et nomen ejus dictum existimant à numero quatuor rotarum* (1). Quelques-uns le dérivent du mot grec πέτομαι, qui signifie être emporté d'un mouvement rapide, et du mot latin *rota*, *ob volucres rotas*, ou plutôt de l'éolique πέττορες, au lieu de τέσσαρες: Vossius observe que si l'on préfère cette dernière étimologie, on pourrait dire que les celtes auraient puisé cette expression chez les Massaliens (2). Mais Varron est d'un sentiment contraire, et croit que ce mot est purement gaulois. *Petorritum enim non ex græcâ dimidiatum, sed totum transalpibus factum; nam est vox gallica* (3). Nous n'avons plus l'ouvrage où Varron s'exprime ainsi; mais le chapitre où il est cité dans les Nuits Attiques, mérite d'être rapporté ici en entier.

« Si ceux qui, dégoûtés d'un autre genre de vie, « viennent à se livrer à l'étude des lettres dans un « âge avancé, sont avec cela naturellement grands « parleurs et ont quelque facilité à s'énoncer; on ne « peut se faire une idée à quel point et de quelle ma- « nière ridicule et frivole, ils affectent de faire éta- « lage de leurs connaissances. On peut mettre cer- « tainement de ce nombre cet homme qui, derniè- « rement, disait sur *petorritum* des choses si pleines « d'une vaine subtilité. Car comme on demandait

(1) Festus, l. XV, c. xxx.

(2) Vossius, *in Etymologic.* au mot *petoriti.*

(3) Varron, cité par Aulu-Gelle l. XV, c. 30.

« quelle était la forme du chariot appelé *petorritum*, « et de quelle langue ce mot tirait son origine; il « nous décrivit une forme de chariot bien différente « de celle qu'ont en effet ceux appelés *petorrita*, et « nous dit que ce mot venait du grec, et signifiait des « roues qui tournent avec rapidité; car il n'y avait, « disait-il, dans *petorritum* qu'une lettre à changer « pour y trouver *petorotum*. Il prétendit même que « Valérius Probus l'avait écrit ainsi. Pour moi, quoi- « que je n'aie pas laissé de me procurer la plupart des « écrits de Probus, et de les lire avec soin, je n'y ai « jamais rencontré rien de semblable, et je ne crois « pas que l'on trouve pareille chose nulle part ail- « leurs dans ce savant écrivain. En effet *petorritum* « ne vient point du grec; mais ce mot est entiè- « rement gaulois. Nous en trouvons la preuve au « quatorzième livre des Choses Divines de Marcus « Varron, dans lequel cet homme si profond dit, en « parlant du chariot appelé *petorritum*, que ce terme « est gaulois. »

En effet le mot *Pedar*, si l'on en croit Camden (1), signifie encore aujourd'hui le nombre de quatre en Angleterre. Mais on ne le trouve pas dans nos dictionaires.

XC. PIPERACIUM, herbe que les Grecs appelaient *ἄκορον* et les Romains *venerea* : *ἄκορον* Ρωμαῖοι Βενέρεα, Γαλλοὶ πεπεράκιον (2). Le mot *ἄκορον* signifie en grec insatiable, appétissant. Je crois que le *pipe-*

(1) *Britanniæ descriptio.*

(2) Dioscorides, l. I, c. II.

racium de Dioscorides est ce que nous appelons poivre long ou piment, en latin *capsicum*. Ce genre de plantes de la pentandrie monoginie et de la famille des solanées, renferme une demi-douzaine d'espèces, dont une est cultivée dans les parties méridionales de l'Europe et dans les colonies européennes intertropicales, pour son fruit. C'est à tort qu'on la croit venue d'Amérique, et le passage de Dioscorides en est la preuve. L'usage en est immémorial dans nos provinces méridionales.

Cette espèce, qui est le *piment annuel* des botanistes, a les racines fibreuses, les tiges striées, rameuses, hautes d'un à deux piés, ou de trois à six décimètres; les feuilles alternes, longuement pétiolées, entières, lancéolées, luisantes, d'un vert noirâtre; les fleurs blanchâtres, longuement pédonculées, solitaires, extraaxillaires; les fruits rouges, ovales, alongés, à pédoncule recourbé vers la terre, et variant entre un et quatre pouces, c'est-à-dire 3 et 11 centimètres, de long, sur six à dix-huit lignes, c'est-à-dire 1 à 4 centimètres de diamètre. Elle est annuelle, comme l'indique son nom. Son fruit tient lieu de poivre, et la consommation qui s'en fait dans les pays chauds est très-considérable. Il est, dans ces pays, peu de ragoûts où on ne le fasse entrer, souvent au-delà de ce qui convient aux palais accoutumés à un assaisonnement plus doux. On l'apporte par charretées dans les marchés de l'Espagne; là, comme dans les parties méridionales de la France, on mange ces fruits crus ou confits dans le

vinaigre avant leur complète maturité, sous le nom de *poivrons*. C'est l'assaisonnement du pain au déjeuner de presque tous les manœuvres, et même des pauvres propriétaires de ces contrées. Les riches ne dédaignent nullement d'en faire usage, et j'en ai fait venir à Paris, où ils ont été trouvés fort bons à ma table. On les regarde comme digestifs, incisifs, antiseptiques, et détersifs. Réduits en poudre, ils sont un violent sternutatoire. Les habitans des colonies ne tarissent pas sur l'éloge de leurs vertus; c'est, selon eux, une panacée universelle, et le seul moyen que la nature leur ait donné pour digérer. Sans doute elle n'est pas nécessaire, et l'estomac y fait très-bien ses fonctions quand on ne le surcharge pas. Mais comme la sobriété n'est pas une vertu très-ordinaire, les poivrons sont souvent utiles. C'est un objet de produit pour les cultivateurs, et il faut qu'ils s'occupent des moyens de le multiplier le plus possible dans les lieux où ils sont recherchés et où le climat leur convient.

En tout pays il est avantageux de semer de bonne heure la graine du piment annuel, parce que l'on vend très-bien les fruits encore verts, pour être mangés crus ou confits au vinaigre. En conséquence on doit ensemencer aussitôt qu'il n'y a plus de gelées à craindre. Dans les lieux où la culture est un peu perfectionnée, cette graine est semée sur couche, et l'on couvre, pendant la nuit, le jeune plant qui en provient, pour le repiquer lorsqu'il a trois à quatre pouces (8 à 11 centimètres) de haut, dans

une terre abondamment fumée, et à une exposition chaude. Cette pratique est indispensable dans le climat de Paris, où les printems sont rarement beaux. Là, c'est ordinairement en mars qu'on le sème, et en mai qu'on le repique; mais ce n'est presque qu'une culture d'agrément, l'hiver arrivant, si l'été est froid ou pluvieux, avant que les piés aient donné le quart des fruits qu'ils devraient produire. Les premières gelées blanches suffisent pour les faire tous périr.

En Espagne, et même en France, sur les bords de la Méditerranée, on sème en février, et même quelquefois en janvier, sur une planche bien préparée, bien fumée et bien exposée, et les plus soigneux couvrent le plant pendant les nuits qu'ils soupçonnent devoir être froides. Ils le repiquent en avril à dix-huit ou vingt pouces (49 ou 54 centimètres) de distance, dans un jardin et même en plein champ, dans un terrain un peu frais, et lui donnent deux binages pendant le cours de l'été. Trop de chaleur lui est alors nuisible; c'est pourquoi l'on préfère les expositions abritées du soleil à midi. On commence à cueillir des fruits verts dès la fin de mai, et l'on continue jusqu'à l'hiver. Les fruits mûrs sont recueillis tous ensemble à la fin de la saison, et comme alors il y a encore considérablement de fruits verts, la floraison se succédant sans interruption pendant tout l'été, on arrache les piés et on les expose au soleil, afin de faire rougir ceux qui sont assez près de leur maturité pour prendre cette couleur.

Ensuite on enfile tous ces fruits, et l'on en forme de longs chapelets, qu'on attache contre les murs à l'exposition du midi, pour les faire sécher, soit sans les vider de leurs graines, soit après les avoir vidés. En Espagne, on a vu les maisons de tout un village ainsi couvertes, depuis le sommet du toit jusqu'à la portée de la main. Dans quelques lieux on réduit en poudre l'enveloppe de ces fruits ainsi desséchés; mais presque partout on se contente de la couper en petits morceaux au moment même de l'emploi. Elle se conserve plusieurs années quant on la tient dans un lieu sec; mais en général la meilleure est toujours la plus fraîche.

Beaucoup de personnes mettent du piment vert dans le vinaigre destiné à l'usage de la table, et dans toutes les préparations du vinaigre, telles que cornichons, capres, etc. On s'en sert aussi pour rendre plus piquantes certaines liqueurs spiritueuses, et même L'eau-de-vie pure.

Il y a plusieurs manières de préparer les poivrons pour le commerce. Les uns les font tremper dans de l'eau salée pendant deux ou trois jours; ensuite ils les mettent dans du vinaigre bouillant. D'autres les font bouillir un moment dans de l'eau, et les jettent dans du vinaigre froid, salé, et aromatisé avec du girofle ou de la canelle. Dans quelques lieux, on les incorpore, après les avoir grossièrement moulus, avec de la pâte qu'on fait cuire, et le pain qui en provient, convenablement desséché, est réduit en poudre pour l'usage. On prétend que cette préparation adoucit

et améliore beaucoup leur saveur. Les plus jeunes sont les plus tendres et les plus doux, mais aussi ceux qui se conservent le moins. Il faut qu'ils soient d'une consistance ferme et d'un beau vert, pour être estimés de bonne qualité dans le commerce. Quoique les habitans du nord de l'Europe ne les recherchent pas autant que ceux du midi, le commerce qu'on en fait chez eux, ne laisse pas que d'être d'une certaine importance (1).

XCI. PLANORATUM, et selon les meilleurs manuscrits PLAUMORATUM. C'est un nom que nous donne Pline (2). « Dans la Rhétie Gauloise, » dit-il, « on a « imaginé, il n'y a pas long-tems, d'ajouter à la « charrue deux petites roues, d'où ces sortes de char- « rues prennent le nom de *plaumoratum*. » La Rhétie gauloise avait pour capitale Avenche, ville de Suisse. Le terme absolument barbare employé ici par Pline, a paru celtique à son traducteur (3) qui assure qu'on trouve dans les lois lombardes *Ploum*, pour *aratrum*, charrue. *Rat* ou *radt* signifie roue en langue belgique; en slavon, *radlo* signifie un soc de charrue, *rataj* un laboureur. Goropius Becanus explique *Plaumoratum* par *Plog met rat* qu'il traduit en belgique par *aratrum cum rotâ*, charrue avec une roue. Cette invention des Rhétiens Gaulois fut sans doute adoptée

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809, X, 74. art Piment.

(2) Hist. nat. XVIII, 18, et dans l'édit. de Franzius, 48.

(3) Poinsinet de Sivry. Note sur ce passage.

par l'Italie septentrionale; car à l'occasion de ces deux vers de Virgile (1)

Cæditur, et tilia ante jugo, levis altaque fagus,
Stivaque, quæ currus (2) *à tergo torqueat imos,*

Servius s'exprime ainsi : *currus autem dixit Poeta, propter morem provinciæ suæ, in quâ aratra habent rotas, quibus juvantur.* En effet l'abbé Delille traduit :

De huit piés en avant que le timon s'étende :
Sur deux orbes roulans que ta main le suspende.

R.

XCII. Raphium, un Linx ou Loup-Cervier. Pline (l. VIII, c. xix) dit que Pompée le Grand fut le premier qui fit paraître dans les jeux publics, cet animal qui a la figure d'un loup et la peau tachetée comme un léopard. *Pompeii Magni primum Ludi ostenderunt* Chaum, *quem Galli* Raphium *vocabant, effigie lupi, pardorum maculis.* Suivant M. Klein les plus beaux linx sont en Afrique et en Asie, principalement en Perse. Ceux d'Europe, et nommément ceux qui viennent de Prusse, sont moins beaux. Mais Buffon dit que le linx est plus commun dans les pays froids. Les plus belles peaux de linx viennent de Sibérie sous le nom de loup-cervier, et de Canada sous celui de chat-cervier.

(1) Géorgiques, I, 173 et 174.

(2) L'édition de Michaud écrit ici *cursus*; mais la note dit *currus*.

XCIII. RHEDA signifie une voiture à quatre roues, et cette expression était gauloise comme nous l'assure Quintilien. *Plurima Gallica valuerunt ut Rheda ac Petoritum, quorum alter Cicero, tamen altero Horatius utitur* (1). En effet Cicéron et César ont employé ce mot, qui paraît évidemment gaulois puisque les mots *Reden* ou *Ryden* signifient encore aujourd'hui en Flandre et en Allemagne, aller à cheval et même en voiture (2).

C'est dans son plaidoyer pour Milon (3), que Cicéron répète plusieurs fois le mot *rheda* et emploie le mot *rhedarius*.

Obviam fit ei Clodius, expeditus, in equo, nullâ rhedâ, *nullis impedimentis, nullis græcis comitibus, ut solebat; sine uxore, quod nunquam ferè: quùm hic insidiator, qui iter illud ad cædem faciendam apparasset, cum uxore veheretur in* rhedâ, *pænulatus, magno et impedito, et muliebri ac delicato ancillarum puerorumque comitatu. Fit obviàm Clodio ante fundum ejus, horâ ferè undecimâ, aut non multò secùs. Statim complures cum telis in hunc faciunt de loco superiore impetum. Adversi* rhedarium *occidunt. Quùm autem hic de* rhedâ, *rejectâ pænulâ, desiluisset, seque acri animo defenderet, illi, qui erant cum Clodio, gladiis eductis, partim recurrere ad* rhedam, *ut à tergo Milonem adorirentur; partim, quod hunc jàm interfectum puta-*

(1) Quintil. l. I, *Institut. cap. V.*

(2) Vossius, *in Etym. verbo* Rheda.

(3) Chapitre 10.

rent, cædere incipiunt ejus servos, qui post erant. Ex quibus qui animo fideli in dominum et præsenti fuerunt, partim occisi sunt; partim cùm ad rhedam *pugnari viderent*, etc. « Clodius vient au devant de « lui, à cheval, sans *voitures*, sans embarras, n'ayant « avec lui ni ces Grecs qui le suivaient ordinaire-« ment, ni sa femme qui ne le quittait presque jamais: « et Milon, ce brigand qui avait, dit-on, prétexté « ce voyage pour commettre un assassinat, était en « *voiture*, avec son épouse, enveloppé d'un manteau, « suivi d'une troupe d'enfans et de femmes, cortège « embarrassant, faible et timide. La rencontre eut « lieu devant une terre de Clodius, à la onzieme heure, « ou peu s'en faut. A l'instant, du haut d'une émi-« nence, une troupe de gens fond sur Milon. Ceux qui « l'attaquent par devant, tuent le *conducteur de sa* « *voiture*. Milon se dégage de son manteau, s'élance « à terre et se défend avec vigueur. Ceux qui étaient « auprès de Clodius tirent leurs épées: les uns re-« viennent vers la *voiture*, pour attaquer Milon par « derrière; d'autres, le croyant déjà tué, font main-« basse sur les esclaves qui le suivaient de loin. Plu-« sieurs de ces derniers donnèrent des preuves de « courage et de fidélité. Une partie fut massacrée; « les autres, voyant que l'on combattait autour de la « *voiture*, » etc.

Isidore de Séville nous dit formellement (1) que la *Rheda* avait quatre roues : *Rheda, genus vehiculi quatuor rotarum*. Aussi l'on y portait un grand nom-

(1) *De Origin*. XX, 12.

bre d'objets, comme nous l'apprend Martial (1).

Capena grandi quâ pluit guttâ,
Phrygiæque matris Almo quà lavat ferrum,
Horatiorum quâ viret sacer campus,
Et quâ pusilli fervet Herculis fanum,
Faustine, plenâ Bassus ibat in rhedâ. etc.

« Bassus passait sur une *voiture* remplie de toutes « les provisions d'une campagne fertile, par la porte « Capène où l'eau coule de nombreux aqueducs, par « cette porte près de laquelle les prêtres de Cibèle « lavent dans l'Almon leurs instrumens de fer, et près « de laquelle se trouvent le champ sacré des Horaces « et le temple du petit Hercules. Dans cette voiture « vous auriez vu des choux pommés, des poireaux « de toute espèce, de petites laitues, de la poirée « bonne pour les estomacs paresseux, une forte cou- « ronne de grives bien grasses, un lièvre blessé par « un chien gaulois (*leporemque læsum Gallici canis* « *dente*), et un cochon de lait qui n'avait point en- « core mangé de fèves. Un coureur chargé précédait « la voiture, et portait des œufs enveloppés dans du « foin. »

L'empereur Auguste, voulant être instruit plus vite et plus à propos de ce qui se passait dans chaque province, fit placer des jeunes gens à peu de distance les uns des autres sur les grandes routes, et ensuite des chariots (2) et des voitures; ces chariots ou ca-

(1) *Epigramm.* III, 47.
(2) Suétone, Augustus. 49.

briolets avaient deux roues et se nommaient *birotæ*, par cette raison; tandis que les voitures ou *rhedæ* en avaient quatre. Aussi ces voitures pouvaient porter un poids de quarante quintaux, tandis que les cabriolets n'en portaient que deux. Les voitures étaient conduites par huit mules en été, dix en hiver; on n'attelait jamais plus de trois mules aux cabriolets. C'était ce qu'ordonnait une loi de l'empereur Constantin qui portait: *Rhedæ mille pondo tantummodò superponi, Birotæ ducenta; octo mulæ jungantur ad Rhedam, æstivo videlicet tempore, hyemali decem: Birotis trinas sufficere judicavimus* (1).

Au reste la *Rhéda* n'était pas la seule voiture à quatre roues; il y en avait une appelée *Carrus*, d'où est venu le nom de char et de charrette: on peut comparer la *Rhéda* des anciens à notre calèche, et le *Carrus* au chariot de poste. Ce *Carrus* ne pouvait porter que 600 livres d'après une loi (2) dont le texte est : *Rhedæ mille librarum pondus imponi debet; carro sexcentarum et non ampliùs*. Mais celle qui portait le nom de Rheda était la plus usitée, surtout pour le service de la poste. C'est pour cela que les chevaux de poste furent appelés *veredi*, *à vehendâ rhedâ*, et les postillons *Veredarii*, suivant le témoignage de Festus Pompéius: *Veredos antiqui dixerunt, quòd veherent rhedas, id est, ducerent*. Ce nom resta même aux chevaux de poste lorsqu'ils ne furent

(1) Voyez l'Histoire des grands chemins de l'Empire, par Bergier; liv. IV, chap. 10.

(2) 47 *de Cursu publ. Aug. et Parang.*

plus attelés et qu'ils ne servirent qu'à porter des voyageurs. C'est ainsi que l'entend Procope en disant : *equis publicis vectus, quos veredos vocant.*

On fesait un tel usage de ces voitures de poste dans l'empire romain que Justinien nomme cette voiture *rhedam currentem* dans une loi (1) où il ordonne que ce qui tombe d'une voiture appartient au maître de la voiture et non pas à celui qui le trouve.

Le *Carpentum* était plus ancien que la *Rheda* et soumis aux mêmes lois. Tous deux ne pouvaient porter que mille livres pesant. C'est ce qu'ordonne une loi rendue par les empereurs Valentinien et Valens (2) : *perspicuè sanxeramus, ut in Carpentis Rhedarum mensuram subditam nullus excederet*, etc.

XCIV. Rhenones ; ce mot, dans Jules-Cæsar, signifie des robes fourrées à l'usage des anciens Germains. Ils ne se couvrent, dit-il (3), que de peaux de renne *rhenonum tegimentis*, qui laissent à nu la plus grande partie de leur corps. C'est donc mal à propos que Vossius a cru trouver l'origine des *Rhenones* dans la langue grecque. Il a dérivé leur nom de ῥῆνες qui signifie des agneaux dont les peaux, selon lui, servaient à cet usage (4). Sans doute la langue celtique dans la partie méridionale des Gaules a pris une infinité de mots des Phocéens qui s'établirent dans le pays des Saliens 600 ans avant notre ère.

(1) §. *Ult. instit. de rerum divisione.*

(2) L. XXX. *Cod. Theod. de cursu publ. et Parang.*

(3) *De bello gallico* VI, 21.

(4) Vossius, *in Etym. verbo Rhenones.*

Mais ce sont les Germains qui portaient les *Rhenones*, comme nous l'apprenons de Jules-César; et Salluste l'a dit aussi (1). Ce mot n'est donc pas gaulois, ainsi que le prétend Guillaume-Marcel sur l'autorité de Vossius. Cependant Buffon (2) croit qu'il existait jadis en France des rennes, du moins dans les hautes montagnes, telles que les Pirénées, dont Gaston Phébus était voisin, comme seigneur et habitant du comté de Foix, et que, depuis ce tems, elles ont été détruites comme les cerfs, qui autrefois étaient communs dans cette contrée, et qui cependant n'existent plus aujourd'hui dans le Bigorre, le Couserans, ni dans les provinces adjacentes. Il est certain que la renne ne se trouve plus actuellement que dans les pays les plus septentrionaux; mais l'on sait aussi que le climat de la France était autrefois beaucoup plus humide et plus froid qu'il ne l'est aujourd'hui par la quantité des bois et des marais. On voit, par la lettre de l'empereur Julien, quelle était de son tems la rigueur du froid à Paris: la description des glaces de la Seine ressemble parfaitement à celle que nos Canadiens font de celle du fleuve de Quebec. Les Gaules, sous la même latitude que le Canada, étaient, il y a deux mille ans, ce que le Canada est de nos jours, c'est-à-dire, un climat assez froid pour nourrir les animaux qu'on ne trouve aujourd'hui que dans certaines provinces du nord.

(1) Isidore de Séville, *de Origin*. XIX, 23.

(2) Edition du comte de La Cépède, Paris, 1818, VII, 340. art. de la Renne.

Au reste le texte de Jules-César et celui de Salluste prouvent que les *Rhenones* étaient germains, et si les rennes se trouvaient dans le midi de la France, elles existaient à plus forte raison dans le nord de la Germanie. Mais le nom de *rehen* appartient à la Norvège, et Pline donne celui de *tarandus* à la renne (1).

S.

XCV. Sagum, espèce de vêtement broché d'or et d'argent, et bigarré de diverses couleurs, que les Gaulois portaient à l'armée : Isidore dit qu'il fut appelé carré, ou, pour mieux dire, composé de quatre pièces ; *Sagum autem ; Gallicum nomen est, dictum autem sagum quadrum, eo quod apud eos primùm quadratum vel quadruplex esset* (2). Ce n'était qu'un manteau dont les Espagnols s'enveloppaient aussi. En effet lorsque César vint en Espagne combattre Afranius qui défendait le parti du jeune Pompée, et qu'il eut séduit une partie des troupes de ce général, Pétréius son collègue, vola aux retranchemens et chassa les uns, tua les autres. Le reste, dit César (3), dans ce danger imprévu, se rassemble, s'enveloppe le bras gauche de son manteau et saisit son glaive de la main droite. *Reliqui coeunt inter se et sinistras sagis involvunt, gladiosque destringunt.*

Suétone donne donne le même sens au mot *sagum* lorsqu'il dit qu'Othon s'amusait à courir la nuit dans

(1) Id. p. 338.

(2) Isidor. *Orig. lib.* XIX, *cap.* xxiv.

(3) *De bello Civili*, I, 75.

les rues, et que lorsqu'il rencontrait un homme faible ou ivre, il déployait son manteau, et l'y ayant enfermé il le fesait sauter en l'air. *Ferebatur vagari noctibus solitus; atque invalidum quemque obviorum vel potulentum corripere, ac distento sago impositum in sublime jactare.*

Il paraît que cette manière de berner les passans, que nous trouverions aujourd'hui de bien mauvais ton, était fort en usage à Rome sous les premiers empereurs, puisque le poëte Martial, né en Espagne sous l'empire de Claude, y fait allusion dans une de ses premières épigrammes. Il y dit à son livre (1):

> *Audieris cùm grande sophos, dùm basia jactas,*
> *ibis ab excusso missus in astra sago.*

« Au lieu d'applaudissemens, de caresses, un man-
« teau, secoué avec vigueur, te lancera dans les airs. »

C'est de ce nom de *sagum*, qu'est venu celui de *saye* ou plutôt *saie* employé parmi nous dans le même sens. Baïf et Périon l'ont cru ainsi. Cependant Saumaise (2) ne veut pas que ce mot soit d'origine gauloise, soutenant qu'il est d'origine grecque. Le contraire me paraît prouvé par le nom des Tectosages, peuple bien certainement gaulois, comme on le verra à son article.

Au reste ce vêtement peut avoir dégénéré dans la suite des siècles en casaques, puisque les Francs qui s'établirent dans la Gaule s'étant mêlés avec les an-

(1) Epigr. lib. I, 4.

(2) Sur Tertullien, *de pallio*, page 70.

ciens habitans de cette contrée, le trouvèrent si bien à leur gré, qu'ils le préférèrent même à leurs habits : *cùm inter Gallos Franci militantes virgatis eos sagulis lucere conspicerent, novitate gaudentes, antiquam consuetudinem dimiserunt et eos imitari cœperunt* (1).

De *sagum* Cicéron a fait *res sagi* pour désigner ce qui regarde la guerre ; c'est encore cette expression qu'il adopte pour dire : être sous les armes, *in sagis esse;* prendre les armes, endosser le harnais, *saga sumere, ad saga ire*; enfin il en a dérivé le mot *sagatus*, pour désigner celui qui porte l'habit de guerre. Ces trois dernières locutions sont réunies au commencement d'un discours de l'orateur romain (2).

On trouvera une foule de passages sur le *sagum* et le *sagulum* des Gaulois dans Pitiscus, qui prouve très-bien que ce vêtement était ouvert et n'était attaché qu'avec une boucle (3).

XCVI. Samolus, nom que les Druides gaulois donnaient à une plante qui croissait dans les marais. On la cueillait à jeun de la main gauche, pour les maladies des bœufs et des porcs. Celui qui la cueillait ne devait pas la regarder, ni la mettre ailleurs que dans l'auge où s'abreuvaient ces animaux : et on l'y broyait, pour qu'ils pussent l'avaler en boisson (*Pline, Hist. nat. livre XXIV, chap.* xi). On croit que c'est l'herbe que nous appelons pulsatille.

(1) Sangallensis, *in vitâ Caroli magni.*

(2) Quatorzième philippique, chap. I.

(3) *Lexicon antiquitatum romanarum. Hagœ-Comitum*, 1737, III, 320.

XCVII. SAPANA, nom que donnaient les Gaulois à cette herbe que les Grecs appelaient *ἀνάγαλλις* et les Romains *Macia*. Ἀνάγαλλις, Ῥωμαῖοι μακία, Γάλλοι σαπάνα (1). C'est notre mouron rouge.

Le mouron est un genre de plantes de la pentandrie monoginie et de la famille des primulacées, qui renferme une douzaine d'espèces, dont deux sont très-communes dans nos champs.

Les mourons *rouge* et *bleu* ont la racine annuelle; les tiges tétragones, couchées, rameuses; les feuilles opposées, sessiles, ovales, aiguës; les fleurs solitaires et axillaires. Ils ont été confondus comme deux variétés; mais ce sont deux espèces très-voisines qui se distinguent facilement par la couleur de leurs fleurs. On donne au premier, sans raison connue, le nom de *mouron mâle*, et au second celui de *mouron femelle*. Leur tige a au plus six à huit pouces (16 à 22 centimètres) de long. Ils fleurissent pendant tout l'été. Les vaches et les chèvres les mangent sans les rechercher. Leurs feuilles ont une légère odeur aromatique qui devient désagréable quand elles sont trop froissées; leur saveur est d'abord douce et ensuite amère. Elles passent pour vulnéraires, détersives et céphaliques. On les a indiquées comme un spécifique contre l'hidrophobie, mais cela n'est pas confirmé (2).

XCVIII. SAPO, savon en français; les Saxons l'appellent *sepe*; les Allemands *seipfen* ou *seiffe*; les

(1) Dioscorides.

(2) Nouveau cours complet d'agriculture; Paris 1809, art. Mouron.

Flamands *seep* ou *zeepe;* les Danois *seepe;* les Anglais *sope;* et les Turcs *sapoun* (1). Pline (2) dit que les Gaulois ont inventé le savon. Voici ses expressions: *prodest et sapo. Gallorum hoc inventum rutilandis capillis ex sevo et cinere. Optimus fagino et caprino, duobus modis spissus ac liquidus. Uterque apud Germanos majore in usu viris quàm fœminis.* « Un « autre remède est employé (pour la guérison des « écrouelles). C'est le savon, inventé dans les Gaules « pour rendre les cheveux blonds; on le compose avec « du suif et des cendres. Le meilleur est fait de cen- « dres de hêtre et de suif de chèvre. Il y en a de deux « sortes, épais et liquide; l'un et l'autre, chez les « Germains, sont plus à l'usage des hommes que des « femmes. »

Le père Hardouin observe que le savon des modernes diffère de celui des anciens, en ce qu'il entre de l'huile dans la composition du savon moderne. En effet, selon M. Guettard, le savon dont notre auteur attribue l'invention aux Gaulois, est de nos jours une substance composée essentiellement d'huile et d'alcali fixe; par sa partie saline, il est dissoluble dans l'eau; par sa partie huileuse, il agit sur les résines et sur les corps gras: on peut le regarder comme une espèce de dissolvant universel. On estimait à Rome le savon d'Allemagne, puis celui de Gaule. Voyez l'auteur du livre *de Simplicibus Medicinis Galeni*, dans les Œuvres

(1) Voyez Isaac Pontanus, dans son Glossaire celtique, au mot *Sapo.*

(2) Hist. natur. XXVIII, 12.

de Galien (1) : *Sapo conficitur ex sevo bubulo, vel caprino, aut vervecino et lixivio cum calce : optimum judicamus Germanicum ; est enim mundissimum, et veluti pinguissimum : deinde Gallicum.*

On voit que cet auteur croit le savon fabriqué premièrement en Germanie. En effet Martial (2) qualifie ce même savon germanique de *Mattiacæ pilæ*, par allusion à la ville de *Mattiacum*, Baden, en Germanie :

> *Si mutare paras longævos cana capillos,*
> *Accipe Mattiacas (quò tibi calva?) pilas.*

« Ma vieille, si tu veux teindre tes cheveux gris, « prends des boules de ce savon. Mais à quoi bon? « N'es-tu pas chauve? »

Il le qualifie plus haut de *spuma caustica* et de teutonique (3)

> *Caustica Teutonicos accendit spuma capillos.*

« Un caustique roussit les cheveux des Teutons. »

Comme la principale base de ce savon était un sel lixiviel tiré des cendres, plusieurs auteurs ont parlé du savon sous la dénomination de *cinis*, ou de *unguentum cineris*, et ont qualifié *cinerarios* les peuples qui s'en servaient : c'est pourquoi on lit chez Valère Maxime (4) : *Romanæ feminæ quo formam suam concinniorem efficerent, summâ cum diligentiâ ca-*

(1) Tome 13, *ad Patern.* page 100.
(2) *Lib. XIV*, *epigr.* 25.
(3) Id. epigr. 24.
(4) *Lib.* II, *cap.* I, n° 5.

pillos cinere rutilarunt. « Les femmes romaines pre-
« naient un soin extrême de rehausser leur beauté
« naturelle, en donnant à leurs cheveux une couleur
« blonde au moyen du savon. »

Un traducteur moderne (1) croit que *cinere* doit être traduit ici par le mot poudre: il justifie sa traduction par le passage de Pline qui vient d'être rapporté et qu'il cite mal (2): *cinere et sebo;* il traduit ces mots par de la poudre et de la pommade; mais Pline dit formellement, comme on l'a vu, que les Germains employaient pour rendre les cheveux blonds (*rutilandis capillis*) du savon fabriqué avec du suif et des cendres.

On lit aussi chez Quintus Sérénus:

> *Ad rutilam speciem nigros flavescere crines*
> *Unguento cineris, prædixit Tullius auctor.*

où *ungeuntum cineris* veut dire du savon.

Enfin Tertullien, en parlant des Germains (3), écrit d'eux : *cinerarios peregrinæ proceritatis.*

Théodore Priscien fait mention du savon gaulois (4) en ces termes: *Gallico sapone caput lavabis*: « tu
« te laveras la tête avec du savon gaulois. »

Martial (5) qualifie ce même savon d'écume batavique :

(1) M. C. A. F. Frémion, dans son Valère Maxime; Paris 1827. I, 137.

(2) XXVIII, I au lieu de XXVIII, 51, dans l'édition de Hardouin, 12 dans celle de Franzius.

(3) *Lib.* 2 *ad uxorem chap.* 8.

(4) Livre I chap. 3 *de crementis capillorum.*

(5) Livre 8, epigr. 33.

Et mutat latias spuma batava comas.

« et l'écume batave change la couleur des cheveux « du Latium. »

On sait combien les usages du savon sont étendus dans la vie civile : dans la médecine, on le regarde comme un détersif et comme un apéritif puissant.

XCIX. Saunie, en latin Saunium, en grec Saunion, espèce de coutelas gaulois dont la lame était beaucoup plus large que celle d'une épée romaine. C'était une sorte de javelot. Voici la phrase où Diodore de Sicile en fait mention, lorsqu'il parle des armes gauloises (1) : Τὰ μὲν γὰρ ξίφη τῶν παρ' ἑτέροις σαυνίων εἰσὶν οὐκ ἐλάττω, τὰ δὲ σαυνία τὰς ἀκμίας ἔχει τῶν ξιφῶν μείζω. « Leurs javelots ne sont guère moins « grands que nos épées ; mais ils sont bien plus poin« tus. Entre ces javelots, les uns sont droits et les « autres ont différens contours, en sorte que dans le « même coup, non-seulement ils coupent les chairs, « mais aussi ils les hachent ; et qu'enfin on ne les « retire du corps qu'en augmentant considérablement « la plaie. »

Le traducteur latin de Diodore a cru devoir introduire ici dans sa langue le mot *saunium* et le traducteur français *saunie ;* mais ces deux mots ne se trouvent point dans nos vocabulaires, et ne doivent pas y être. Il s'agit ici d'un javelot, c'est-à-dire d'une espèce de petite pique qui s'élançait sans le secours de l'arc, par la seule force du bras.

(1) *Diodori Siculi Biblioth.* V, 30.

C. Scobies, sureau; ce mot nous est fourni par Dioscorides (1), comme employé par les Gaulois.

CI. Selago, plante sacrée pour les Gaulois, dont le nom nous est donné par Pline. Ce naturaliste, après avoir parlé de la sabine, espèce de genévrier qui croît naturellement sur les montagnes des parties méridionales de l'Europe (2), s'exprime ainsi: *similis herbæ huic sabinæ selago est appellata, etc.* « La « plante nommée *selago* est semblable à la sabine. On « la cueille sans l'entremise du fer, et l'on se sert à « cet effet de la main droite passée par l'ouverture « gauche de la tunique, comme si l'on voulait faire « un larcin. Il faut être vêtu de blanc, avoir les piés « nus, bien lavés, et avoir fait, avant de la cueillir, « des libations de pain et de vin. On l'emporte dans « une serviette neuve. Les Druides gaulois préten- « daient qu'il fallait toujours avoir de cette plante « contre les accidens qui pouvaient arriver, et qu'en « la brûlant, son parfum était bon pour les maladies « des ieux (3). » On croit que c'est une espèce de bruyère.

CII. Sena, nom d'une île dont parle Pomponius Méla en ces termes: « L'île de Séna, placée dans la « mer britannique, vis-à-vis la côte des Osismiens, « est renommée par un oracle gaulois, dont les prê- « tresses, consacrées par une virginité perpétuelle,

(1) *Lib.* II, c. 170.

(2) Nouveau cours complet d'agriculture; Paris 1809. VI, 349, art. Genévrier.

(3) *Naturalis historiæ liber XXIV, cap.* 12.

« sont, dit-on, au nombre de neuf. Elles sont ap-
« pelées Barrigènes, et on leur attribue le pouvoir
« singulier de déchaîner les vents et les tempêtes par
« le moyen de quelques mots magiques, de se méta-
« morphoser en tels animaux que bon leur semble,
« de guérir des maux regardés partout ailleurs comme
« incurables, de connaître et de prédire l'avenir,
« faveur néanmoins qu'elles réservent exclusivement
« à ceux qui viennent tout exprès dans leur île pour
« les consulter (1). »

La situation de cette île se rapporte évidemment, ainsi que l'assure le savant géographe d'Anville (2), à l'île de Sein, nommée par pure ignorance îles des Saints dans quelques anciennes cartes, et qui n'est séparée d'une pointe de la Bretagne, dans le diocèse et l'arrondissement de Quimper-Corentin, département du Finistère, que par un canal d'environ 4000 toises, ou 7800 mètres. Fréret a cru (3) que le nom de l'île de Sein, en bas Breton, est *enes-sizun*. Mais, à en juger par les titres, le nom de *sizun* ne tombe point sur l'île de Sein, étant propre à un canton du continent, qui forme la pointe avancée en face de cette île. On compte aujourd'hui 350 habitans dans l'île de Sein.

Cette île est située à 50 lieues de l'embouchure de la Loire. Il est donc tout naturel qu'on l'ait distinguée de celle dont parle Strabon en ces termes : « Dans

(1) Pomponius Méla, III, 6.

(2) Notice de la Gaule, pages 595 et 596.

(3) Mémoires de l'académie des Inscriptions, tome 24, page 405.

« l'océan, en face de l'embouchure de la Loire, et non « loin de la côte, il existe, dit-on, une île habitée par « des femmes de la nation des Namnètes. Ces femmes « sont des bacchantes; leur culte consiste dans des « initiations et des cérémonies étranges, parmi les-« quelles elles cherchent à rendre propice le dieu « Bacchus (*Dionusos*). Il n'est permis à aucun homme « de mettre le pié dans l'île; ce sont elles qui traver-« sent la mer quand elles veulent avoir commerce avec « les hommes, qui s'en retournent ensuite. Elles ont la « coutume de défaire une fois par an, en un jour, le « toit de leur temple, et de le reconstruire le même « jour avant le coucher du soleil, avec les matériaux « que chacune d'elles apporte. Si par malheur quel-« qu'une les laisse tomber, ses compagnes la mettent en « pièces, et promènent ses membres déchirés autour « du temple, en jetant des cris de joie qui ne finissent « qu'avec l'accès de leur rage. On ajoute qu'il y en a « toujours quelqu'une à qui ce malheur arrive (1). »

Les deux récits ont quelque analogie; mais leur différence est assez grande. Le texte de Strabon appelle ces femmes τῶν Σαμνιτῶν γυναῖκας. C'est Tyrwhitt qui a cru devoir changer Σαμνιτῶν en Ναμνιτῶν, et sa correction a été adoptée par les traducteurs français de Strabon et par le dernier éditeur de Leipsick (2). Mais ne pourrait-on pas lire Σενιτῶν pour mettre Strabon d'accord avec Pomponius Méla? La traduction française de Strabon ne fait aucune mention du

(1) Strabon, livre IV, chap. 4, p. 198 de l'édition de Casaubon.

(2) Strabo. *Lipsiæ* 1798. II, 62.

passage de Pomponius Méla, et ne donne aucun nom moderne pour l'île de Strabon.

CIII. Serracum, nom par lequel saint Jérôme désigne une espèce de coche ou voiture publique gauloise, dont lui seul fait mention en ces termes : *De toto orbe reducantur filii Israel nequaquàm assumptis alis, sed Serraco Gallico, covinisque bellicis et equis Cappadociæ, atque Hispaniæ, rhedis Italiæ* (1).

CIV. Soldurii. Jules César parlant d'Adcantuannus, général en chef des Sotiates, dit que ce général avait avec lui six cens hommes dévoués à sa personne, de ceux qu'ils appelaient Solduriens. « Telle « est, » ajoute-t-il, « la condition de ces braves : ils « jouissent de tous les biens de la vie avec ceux aux- « quels ils se sont consacrés par les liens de l'amitié. « Si leur chef périt de mort violente, ils n'hésitent « pas à partager son sort ou à se tuer eux-mêmes ; « et, de mémoire d'homme, il n'est pas arrivé qu'au- « cun de ceux qui s'étaient dévoués à la fortune d'un « chef, refusât de mourir après lui (2). »

D'habiles publicistes ont combattu avec raison l'opinion vulgaire qui cherchait à rattacher à cette institution l'origine du régime féodal. On peut voir à ce sujet les excellens documens fournis par M. Guizot dans ses Essais sur l'Histoire de France.

On place différemment le pays qu'habitaient les Sotiates, parce qu'il y a plusieurs lieux en Gascogne

(1) Hicronymus *in Esaiam*, *l. XVIII*, *cap. LXVI.*

(2) *De Bello Gallico.* III, 22.

qui portent le nom de Sots : nom qui peut avoir quelque analogie avec celui des Sotiates. Selon l'opinion la plus commune, ces peuples habitaient la partie du diocèse d'Auch qui est limitrophe du Bazadois, c'est-à-dire ce qui compose l'arrondissement de Lectoure, dans le département du Gers. On pourrait aussi l'entendre de ceux du Conserans, parce qu'en effet le lieu qu'on appelle Vic de Soz, dans le comté de Foix et sur les limites du Toulousain et du Conserans vers l'Espagne, peut, ou avoir tiré son nom de ces peuples Sotiates, ou le leur avoir donné (1). Si cela était, il faudrait placer les Sotiates dans l'arrondissement de Foix, au département de l'Ariège.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas ici des Gaulois, mais des Celtibères. Valère Maxime a soin de faire cette distinction d'une manière peu flatteuse pour les premiers. « La philosophie des Gaulois, » dit-il, « enseigne l'avarice et l'usure ; celle des Cimbres et des « Celtibères respire l'activité et le courage. Ils tressaillaient d'allégresse dans les combats, espérant y « sortir de la vie avec gloire et félicité. Étaient-ils « malades, ils se désolaient comme des gens condamnés à une mort honteuse et misérable. Les Celtibères regardaient aussi comme un opprobre de « survivre, dans une bataille, à celui qu'ils avaient « promis de défendre au péril de leur vie. Admirons « les nobles sentimens de ces deux peuples et dans « leur dévouement au salut de la patrie, et dans leur « constante fidélité envers leurs amis (2). »

(1) Histoire générale du Languedoc. I, 85.
(2) Valère-Maxime. II, 6, n°. 11.

C'était un usage en Espagne que le général fût entouré d'un certain nombre de guerriers, qui se dévouaient à mourir avec lui, s'il venait à être tué. Les Espagnols donnaient à ce dévouement le nom de libation (1). Ces sortes de dévouemens n'étaient particuliers ni à eux, ni aux Celtibères; on les trouve pratiqués dans les Indes, dans l'île de Ceilan, dans le royaume de Tunquin; et ces dévoués étaient appelés les fidèles du roi en ce monde et en l'autre (2).

Les autres généraux avaient peu de ces écuyers ou compagnons d'armes qui se consacrassent à mourir avec eux; Sertorius était suivi de plusieurs milliers de soldats qui avaient pour lui ce généreux dévouement. Un jour que son armée fut mise en déroute près d'une ville d'Espagne, les soldats espagnols, quoique poursuivis de près par les ennemis, oubliant le soin de leur propre conservation, ne pensèrent qu'à sauver Sertorius, et l'enlevant sur leurs épaules, ils se le passèrent de l'un à l'autre jusqu'aux murailles de la ville, et ne songèrent à se sauver eux-mêmes que lorsqu'il fut en sûreté (3).

Cet inviolable attachement fut conservé à Sertorius après sa mort par les habitans de Calagurris, aujourd'hui Calahorra, sur l'Èbre, dans la vieille Castille. Assiégés par Cnéus Pompée, ils voulaient, en fesant échouer ses efforts, montrer une fidélité invincible aux mânes de Sertorius, qui venait d'être

(1) Plutarque, vie de Sertorius, c. 16.

(2) Note de Ricard sur Plutarque.

(3) Plutarque, vie de Sertorius, chap. 16.

assassiné. Comme il n'existait plus dans la ville d'autres êtres qui pussent leur servir de nourriture, ils en vinrent à cet excès d'horreur de manger leurs femmes et leurs enfans; et afin de pouvoir alimenter plus long-tems ses entrailles de ses entrailles mêmes, cette jeunesse n'hésita pas à saler les restes malheureux de ces cadavres (1). Mais elle se dévora ensuite elle-même, comme le prouve l'épitaphe de ces Ibères qui se sacrifièrent après la mort de Sertorius, pour se soustraire à la douleur de lui survivre :

Hic multæ quæ se manibus
Q. Sertorii turmæ, et terræ
Mortalium omnium parenti
Devovere, dùm eo sublato,
Superesse tæderet, et fortiter
Pugnando invicem cecidere,
Morte ad præsens optatâ jacent.
Valete posteri (2).

C'est sans doute à cet événement que Strabon fait allusion, lorsqu'il dit qu'il est ordinaire aux Espagnols de se dévouer pour ceux dont ils épousent la cause, à tel point qu'ils se soustraient par une mort volontaire au déplaisir de leur survivre : Ἰβηρικὸν δὲ καὶ τὸ ἐν ἔθει παρατίθεσθαι τοξικὸν, ὃ... καὶ τὸ κατασπένδειν αὐτοὺς, οἷς ἐὰν προσθῶνται· ὥστε ἀποθνήσκειν αὐτοὺς ὑπὲρ ἑαυτῶν (3).

Athénée parle aussi du dévouement des Solduriens, qu'il appelle Σιλοδοῦροι (4).

(1) Valère-Maxime. VII, 6, n°. 3.
(2) Annales de Catalogne.
(3) Strabon, livre III, p. 165.
(4) *Deipnos. Lib.* VI, p. 249.

CV. SPARUS, espèce de dard, défini par Isidore de Séville (1) : *Sparus est telum rusticum à spargendo dictum.* Cicéron emploie ce mot dans son plaidoyer pour Milon (2) : *Scutorum, gladiorum, frenorum, sparorum, pilorumque etiàm multitudo deprehendi posse indicabatur.* « On parlait d'un amas « de boucliers, d'épées, de harnais, de dards, de « javelots. » Salluste adopte aussi cette expression (3) lorsqu'il dit, en parlant des troupes rassemblées par Catilina : *Ex omni copiâ circiter pars quarta erat militaribus armis instructa; ceteri, ut quemque casus armaverat; sparos aut lanceas, alii præacutas sudes portabant.* « Le quart de ses troupes seulement « était armé d'une manière convenable à des soldats : « le reste s'était muni de ce qu'il avait trouvé sous « sa main, les uns de dards ou de lances, les autres « de pieux aiguisés. » Virgile n'a pas jugé ce mot indigne de la poésie, et parlant d'un chasseur, il dit :

Agrestisque manus armat sparus (4).

Delille paraphrase ainsi ce commencement de vers :

Et de son bras velu la sauvage vigueur
S'arme d'un bois grossier courbé dans sa longueur.

C'est une traduction du commentateur Servius, qui définit le *sparus, telum rusticum in modum pedis,*

(1) *Origin.* L. XVI, c. VI.
(2) C. 24.
(3) *Sallustii Catilina.* C. 56.
(4) *Æneidos* XI, 682.

et comme le croit Robert Étienne, *recurvum*. Nonnius altère le genre de ce mot en disant : SPARA ; *minimi generis jacula, a spargendo dicta.*

CVI. SUIBITES, nom donné au lierre par les Gaulois selon Dioscorides (1) : Οἱ δὲ ἕδερα Γάλλοι σουβίτης.

Le lierre, en latin et en grec *hedera*, est un arbrisseau d'Europe, qui forme avec trois autres espèces un genre dans la pentandrie monoginie et dans la famille des caprifoliacées, et qui, après avoir rampé quelques années sur terre, s'élève contre la tige des arbres, contre les rochers, les murailles, et s'y attache par le moyen d'une immense quantité de vrilles radiciformes, rameuses, qui sortent de ces branches uniquement du côté où cela est nécessaire. Il a des feuilles alternes, longuement pétiolées, coriaces, luisantes, d'un vert noir, et persistantes, les unes ovales entières, les autres plus ou moins trilobées. Ses fleurs sont verdâtres, disposées en ombelles globuleuses à l'extrémité des rameaux, et ses fruits noirs.

Cet arbrisseau croît dans les bois et autres lieux ombragés. Il se plaît principalement à l'exposition du nord et dans les terrains un peu humides ; ses fleurs se développent au milieu de l'été, et ses fruits ne mûrissent qu'après l'hiver suivant.

Quelquefois le lierre perd son appui et devient un petit arbre. On en a vu qui avaient un diamètre de plus d'un demi-pié ou de 16 centimètres. Son bois est tendre et poreux. On peut, dans quelques cas, le substituer au liège. Autrefois il était employé à faire

(1) L. II, c. 171.

des vases à boire, qu'on supposait avoir la vertu d'empêcher l'ivresse et l'action des poisons. Aujourd'hui on ne s'en sert, principalement de celui des racines, que pour recevoir l'émeri imprégné d'huile avec lequel on veut polir les métaux.

Dans les pays chauds, le lierre donne naturellement ou par incision une résine qu'on appelle mal à propos *gomme de lierre*, et qu'on emploie en médecine comme résolutive et astringente. Elle a une saveur âcre et aromatique, et lorsqu'on la brûle, elle répand une odeur des plus suaves. On l'emploie aussi pour fabriquer des vernis.

En France on fait un grand usage des feuilles de lierre pour appliquer sur les cautères et les tenir frais. Il est tel pié de cet arbre, aux environs de Paris, qui rapporte plus à son propriétaire qu'un arpent de blé. On s'en sert encore en décoction pour déterger les vieux ulcères, et faire mourir les poux.

Les fruits ont un goût acidule, et purgent violemment par haut et par bas. On en fait peu d'usage.

Il en est de même des racines qui passent, comme la résine et les feuilles, pour détersives et résolutives.

On peut tirer un grand parti du lierre dans les jardins paysagers, soit pour couvrir le sol des massifs, ordinairement nu, d'une verdure perpétuelle, soit pour décorer les rochers, les masures, cacher les murs, etc. Il est bon aussi d'en garnir le tronc de quelques arbres. Une fois planté, il ne faut plus s'en occuper; car il n'aime point à être tourmenté par la

serpette. Il se multiplie très-facilement de graines semées sur place aussitôt qu'elles sont mûres, de drageons que l'on va arracher dans les bois, ou de marcottes. Ces dernières prennent racine dans la même année.

La facilité d'avoir ce plant fait qu'on ne cultive dans les pépinières que des variétés, telles que le *lierre à fruit jaune*, ou *lierre de Bacchus*, qui croît en Grèce, le *lierre stérile*, le *lierre à feuilles panachées de blanc ou de jaune*. On les multiplie de marcottes, ou on les greffe sur le lierre commun. Les deux dernières font un brillant effet lorsqu'on sait les placer convenablement.

On croit communément que le lierre épuise les arbres sur lesquels il grimpe; mais c'est une erreur. Il ne vit pas à leurs dépens, puisque ses vrilles n'entrent pas dans leur écorce, et qu'il périt lorsqu'on l'isole de la terre en le coupant par le pié. S'il fait fréquemment mourir les arbres, c'est qu'en les entourant de ses rameaux qui se soudent les uns aux autres en se greffant les uns sur les autres, il empêche ces arbres de grossir, et les étouffe, si l'on peut employer ce terme.

Dans beaucoup de campagnes, on plante ou l'on sème du lierre au pié des murs pour les soutenir. Cette pratique produit en effet le résultat désiré, tant que les piés ne sont pas arrivés à une certaine grosseur; mais presque toujours elle amène en définitif la chute de ces murs (1).

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris 1809. Article Lierre.

T.

CVII. Taram ou Taran, tonnerre.

CVIII. Taramis ou Taranis, divinité qui préside au tonnerre. Lucain est le seul qui nous en parle lorsqu'il dit aux Gaulois : « Vous respirez en liberté, « peuples qui répandez le sang humain sur les autels « de Teutatès, de Taranis et d'Hésus, divinités plus « cruelles que la Diane de Tauride. »

Et Taranis scyticæ non mitior ara Dianæ (1).

Il est difficile de conclure quelque chose de positif sur Taranis d'après un seul passage. On a cru que Taranis était Jupiter qui lançait le tonnerre, parce que *Taran* dans l'Armorique et dans la province de Galles signifie *tonner* ou *tonnerre;* les Grecs ont aussi des mots qui semblent avoir la même origine, comme ταραχὴ trouble, émotion, tumulte, et tous les dérivés de ταράττειν troubler. Il reste aussi plusieurs mots dans notre langue où *taran* s'est conservé, comme *tarabat*, qui est le nom que donnent quelques ordres religieux à un instrument qu'ils font jouer la nuit pour éveiller les moines; *tarabuster*, qui signifie être sans cesse aux oreilles de quelqu'un, l'importuner et l'incommoder; *tarare*, mot imaginé pour représenter le son de la trompette. On lit même *taratantariæ* pour signifier des trompettes, dans une relation latine composée en Bretagne (2).

(1) *M. Annæi Lucani* I, 448.
(2) Histoire de Bretagne, tome 2, p. 1611.

Il semble donc que Taranis était véritablement le dieu qui lançait le tonnerre, à moins que cette idée de tonnerre attachée à Taranis ne vînt du son, du bruit, du tintamarre que fesaient les Gaulois en frappant sur un taureau d'airain (1), comme c'était leur usage en certaines occasions. Mais dom Martin ne donne cette étimologie que comme une conjecture.

J'en hazarderai ici une autre, fondée sur ce que *Bellovacum* située sur la *Tara*, aujourd'hui le Thérain, ruisseau qui passe dans cette ville, a pu donner ce nom de Taranis à la divinité qui y était révérée: cette ville, selon Jacques de Guyse, ayant été la capitale d'une grande contrée sous le nom de Belgis la gauloise (2), a pu aussi rendre cette dénomination de la divinité assez célèbre pour que Lucain l'ait connue. Au reste le nom d'Ésus est sur les bas-reliefs qui se trouvent dans l'église cathédrale de Paris, ainsi qu'on le verra plus bas à l'article *Viscum*; mais on n'y lit point le nom de Taranis, non plus que celui de Teutatès.

CIX. Taxea, mot gaulois qui signifiait du lard, selon Isidore (3). On dit que cette expression a été employée comme gauloise par Lucius Afranius, poète comique latin qui vivait cent ans avant l'ère chrétienne. Il ne reste de lui que plusieurs fragmens recueillis par Maittaire dans son *Corpus poetarum*,

(1) La religion des Gaulois, Paris, 1727. I, 282.
(2) Histoire de Hainaut. I, 369.
(3) *Origin.* L. xx, c. 11.

Londres, 1713, in-folio, et dans la *Collectio Pisaurensis*. On trouve dans le *Chorus poetarum classicorum* (1) six vers d'Afranius. De ces six vers le premier, dans Maittaire (2) appartient à la comédie intitulée *Auguribus;* le second à celle intitulée *Brundusinis;* le troisième et le quatrième à la *Sella;* le cinquième à la *Suspecta;* le sixième ne se trouve point dans Maittaire, où cependant les fragmens de Lucius Afranius occupent quatre pages in-folio, et donnent 266 vers. Je n'y ai vu en aucun endroit le mot *Taxea*, que Facciolati attribue cependant à Lucius Afranius.

CX. TECTOSAGES (VOLCÆ), les Volsques Tectosages sont les peuples de l'ancienne Viennoise à l'occident; c'est ce qui depuis a été appelé le haut Languedoc, et comprenait les diocèses de Toulouse, de Montauban, de Lavaur, de Rodez, de Pamiers et de Mirepoix, auxquels on peut ajouter le diocèse de Carcassonne, et même, selon Ptolémée, celui de Narbonne. Ce sont aujourd'hui les départemens de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Arriège et de l'Aude. C'est d'eux que Jules César parle en ces termes (3) :

Fuit antea tempus, quùm Germanos Galli virtute superarent, ultrò bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima sunt,

(1) *Lugduni* 1616. p. 3170.

(2) Tome II, p. 1510.

(3) *De Bello Gallico*, VI, 24.

Germaniæ loca circùm Hercyniam silvam (quam Eratostheni et quibusdam Græcis famâ notam esse video, quam illi Orcyniam appellant), VOLCÆ TECTOSAGES *occupaverunt, atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem: nunc quoque in eâdem inopiâ, egestate, patientiâ, quâ Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur.* « Il fut un tems où les Gaulois sur-« passaient les Germains en valeur, portaient la « guerre chez eux, et envoyaient au-delà du Rhin « des colonies, pour soulager leur territoire d'un ex-« cédant de population. C'est ainsi que les Volsques-« Tectosages vinrent se fixer dans les contrées les « plus fertiles de la Germanie, près de la forêt Her-« cinie, qui paraît avoir été connue d'Ératosthènes et « de quelques autres Grecs, sous le nom d'Orcinie (1). « Cette nation s'y est maintenue jusqu'à ce jour, et « jouit d'une grande réputation de justice et de valeur. « Aujourd'hui encore ses habitans vivent dans la « même pauvreté, la même indigence, la même fru-« galité que les Germains : ils ont (2) le même genre « de vie et le même costume. »

Cette expédition des Volsques-Tectosages dans la forêt Hercinie ou la forêt Charbonnière de Jacques de Guyse est évidemment la même que celle dont

(1) Aristote la nomme Arcinie.

(2) La traduction française de M. Artaud. Paris 1828, I, 331, dit : Ils ont adopté *leur* genre de vie et *leur* costume. Le latin ne dit pas cela.

parle Tite-Live en ces termes (1) : *Prisco Tarquinio Romæ regnante, Celtarum, quæ pars Galliæ tertia est, penès Bituriges, summa imperii fuit. Ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit, virtute fortunâque quàm suâ tùm publicâ præpollens, quòd in imperio ejus Gallia adeò frugum hominumque fertilis fuit, ut abundans multitudo vix regi videretur posse. Hic magno natu ipse jàm exonerare prægravante turbâ regnum cupiens, Bellovesum ac Sigovesum sororis filios impigros juvenes missurum se esse in quas Dii dedissent auguriis sedes, ostendit : quantùm ipsi vellent numerum hominum, excirent, ne qua gens arcere advenientes posset. Tùm Sigoveso sortibus dati Hercinii saltus.* « Du tems que « Tarquin-l'Ancien régnait à Rome, les Celtes, qui « font la troisième partie des Gaulois, reconnaissaient « la suprématie des Bituriges. C'était dans cette na- « tion que la Celtique prenait ses rois. Le monarque « qui était alors sur le trône, Ambigat, avait tout « l'ascendant que peuvent donner à un souverain, et « ses qualités personelles, et la prospérité de son « pays. Sous son règne, la Gaule, naturellement très- « fertile, accrut tellement sa population, qu'il deve- « nait difficile de gouverner cette multitude immense. « Le monarque, déjà avancé en âge, désirait soulager « ses États de cette excessive population qui les sur- « chargeait. Il annonça que ses neveux, Bellovèse et « Sigovèse, jeunes princes remplis de valeur, iraient « chercher de nouvelles contrées, celles qui leur se-

(1) *T. Livii liber V, cap.* 34.

« raient désignées par les augures; qu'ils seraient les « maîtres d'emmener avec eux tel nombre de ses « sujets qui voudraient les suivre, afin que rien ne « pût s'opposer à leur établissement dans les pays où « ils arriveraient. Les sorts assignèrent à Sigovèse la « forêt Hercinie. Bellovèse, un peu mieux traité par « les dieux, eut sa route marquée pour l'Italie. »

Nous devons à Jules César la description de la forêt Hercinie où furent s'établir les Tectosages fesant partie des Bituriges sous la conduite de Sigovèse. « La « largeur de cette forêt Hercinie, » dit notre conquérant (1), « est de neuf longues journées de marche, « et ne peut être déterminée autrement, nos mesures « itinéraires n'étant point connues des Germains. « Cette forêt commence aux frontières des Helvétiens, « des Némètes et des Rauraques, » c'est-à-dire de la Suisse, des habitans de Spire, et de ceux de Bâle. « Elle s'étend le long du Danube jusqu'au pays des « Daces et des Anartes, » aujourd'hui des Valaques et des Transsilvains. « De là elle tourne sur la gau- « che, en s'éloignant du fleuve, et par sa vaste éten- « due borde le territoire de plusieurs peuples. Il n'est « point de Germain qui, après soixante jours de « marche, puisse dire où elle finit, ni savoir où elle « commence. On assure qu'elle renferme plusieurs es- « pèces d'animaux sauvages qu'on ne voit point ail- « leurs. » On voit que cette forêt s'étendait jusqu'à la forêt Noire; elle allait encore plus loin du côté du Levant, elle se prolongeait dans la Pologne et dans

(1) *De Bello Gallico.* VI, 25.

la Hongrie. On y comprenait toutes les forêts de la Germanie. Malte-Brun croit que la forêt Hercinienne, telle que la concevaient les Latins, n'était autre chose qu'une chaîne de montagnes boisées qui se ramifiaient dans l'intérieur de l'Allemagne. Voyez-en la description dans le Pline de M. de Grandsagne. Paris 1829. III, 325.

L'époque de cette expédition de Sigovèse est déterminée un peu vaguement par Tite-Live dans le passage que je viens de citer, sous le règne de Tarquin-l'Ancien, qui occupa le trône trente-huit ans, de l'an 614 à l'an 576 avant l'ère chrétienne (1). Mais ce même Tite-Live dit plus haut que ce fut deux cens ans avant le siège de Clusium et la prise de Rome, que les Gaulois passèrent les Alpes pour entrer en Italie (2), événement qui eut lieu l'an 387 avant notre ère (3); la date de cette invasion doit donc être placée sous l'année 587, comprise au nombre de celles pendant lesquelles régna Tarquin.

Tacite parle aussi de cette invasion des Gaulois dans la Germanie, en ces termes (4): « Jules César, dont « l'autorité est si imposante, dit que les Gaulois fu- « rent jadis plus puissans que les Germains; on peut « en conclure que des Gaulois ont autrefois passé en

(1) Chronologie placée à la fin de l'Histoire Romaine de Rollin, continuée par Crévier. Paris, 1771, t. XVI, p. 421. Tableau chronologique des événemens rapportés par Tacite. Paris, 1827, p. 159.

(2) *Titi Livii Histor. lib.* 5, *cap.* 33. Recueil des Historiens des Gaules, par dom Bouquet. Paris, 1738; tome premier, page 321.

(3) Tabl. chron. des évén. rapp. par Tacite, p. 129.

(4) *De Moribus Germanorum. cap.* 28.

« Germanie. Un fleuve n'était qu'un bien faible ob-
« stacle pour empêcher quelqu'une des nations gau-
« loises, dès qu'elle avait accru ses forces, d'aller en-
« vahir et occuper des pays qui semblaient être du
« domaine commun et qu'aucune puissance ne s'était
« appropriés. Ainsi se sont établis, entre la forêt Her-
« cinie, le Rhin et le Mein, les Helvétiens, et plus
« loin deux peuples sortis de la Gaule. Le nom de
« Boïens se conserve encore dans celui de Bohême,
« qui rappelle le souvenir de cette ancienne émigra-
« tion, quoique ce pays ait depuis changé d'habitans. »

Il ne faut point confondre l'émigration que rappelle Tite-Live avec celle dont parle ici Tacite, qui ne remonte pas aussi haut. La première avait été faite par les Volsques Tectosages et vers le nord de la forêt Hercinie. La seconde fut faite par les Boïens et au midi de la forêt. Les Boïens étaient originaires de la Gaule transalpine. J'ai placé leur émigration (1) vers l'an 453 avant notre ère, 134 ans après celle des Volsques Tectosages. C'est Tite-Live qui distingue ces deux émigrations (2). Lorsque les Boïens étaient dans les Gaules, ils étaient placés, comme nous le dit Pline (3), entre les Carnutes et les Sénones. Strabon (4) ne parle des Boïens que comme existans dans la Gaule cisalpine, d'où ils passèrent dans la forêt

(1) Tableau hist. et géograph. du monde. Paris, 1810. IV, 93. Voyez ce que j'y dis des *Boii* dont je rapporte les diverses émigrations.

(2) V, 35.

(3) Livre IV, chap. 18.

(4) Livre IV, p. 206 de l'édition de Casaubon.

Hercinie. Ce serait donc une grande erreur de vouloir que les copistes aient substitué le nom des Tectosages à celui des Boïens dans le texte de Jules César (1).

Le Pline de M. de Grandsagne place les *Boii* entre les Carnutes et les Sénones, dans le département de l'Allier (2), les *Bituriges Cubi*, dans les départemens de l'Indre et du Cher, et la partie ouest du département de l'Allier (3), et les *Volcæ Tectosagi* dans les départemens de l'Aude et de la Haute-Garonne (4). Il donne conséquemment aux Tectosages beaucoup moins d'étendue que nous ne leur avons donné d'après Guillaume Marcel. Nous reviendrons sur cette question dans la suite.

CXI. TEUTATÈS est regardé communément comme le nom que les Gaulois donnaient à Mercure. Bochart croit que ce mot est phénicien (5). César a cru que Teutatès était le Mercure des Grecs et des Romains. C'est du moins ce qui semble résulter de la comparaison de son texte avec celui de Lucain. Il dit en effet que, suivant les Gaulois, Mercure est le plus grand des dieux, et qu'ils s'imaginent que les dieux se plaisent au sacrifice des hommes; Lucain (art. LXXI) dit que ces peuples versent le sang humain sur les autels de Teutatès ou Theutatès et d'Hésus. On en

(1) On trouve cette opinion dans la Germanie traduite par C.-L.-F. Panckoucke. Paris, 1824, p. 145.

(2) III, 347.

(3) *Id.* p. 348.

(4) *Id.* p. 349.

(5) Voyez son *Phaleg*.

conclut naturellement que Mercure est Teutatès, d'autant plus que le Mercure des Latins est l'Hermès des Grecs et le Thoth des Égiptiens. Or Thoth ressemble beaucoup à Theutatès. Mais, selon dom Martin (1), Teutatès est un nom purement celtique, signifiant père du peuple. En effet, dit-il, *teut* signifie peuple, et *tat* père. τευ, en grec, sans accent, se dit pour τινὸς dans un sens indéterminé, et signifie *cujuscumque*, de chacun; τάτα, selon lui, veut dire *pater*, père: les Grecs ont dit aussi τέττα, *pater*, père. τέττα était chez eux un terme de bienveillance, de respect, en parlant à une personne plus âgée que soi; mais c'était un adverbe et non un substantif. Le mot *tata* s'est conservé dans notre langue, et Martial (2) s'en sert comme d'un terme qu'employaient les enfans en caressant leur père; en parlant de la vieille Afra, il dit:

Mammas atque tatas habet Afra; sed ipsa tatarum
Dici et mammarum maxima mamma potest.

« Afra, qui peut elle-même passer pour la plus « vieille maman de tous les papas et de toutes les ma- « mans, a ses papas et ses mamans. »

Le mot *tata* se trouve avoir le même sens dans trois inscriptions rapportées par Scaliger dans ses notes sur Ausone (3). Cette opinion de dom Martin n'est donc pas absolument dépourvue de fondement, quoique l'autre soit bien plus vraisemblable.

(1) La religion des Gaulois. Paris, 1727. I, 326.
(2) *Lib.* I, épig. 101.
(3) *Lib.* I, *cap.* 29.

Il paraît certain que Teutatès est le même que Thaut, le législateur des Égiptiens qui avaient donné un asile aux Hébreux enfans de Jacob, et chez lesquels Moïse avait puisé sa science. Ce même peuple avait transmis le culte d'Isis, même chez les Suèves, comme nous l'apprenons de Tacite (1), qui ajoute que la figure de vaisseau sous laquelle ils adorent cette déesse, annonce que ce culte leur a été porté par mer. Nous retrouvons le nom d'Isis dans celui de Paris, et le vaisseau dans ses armes : nous ne devons donc pas être surpris de reconnaître chez les Celtes l'ancien culte des Égiptiens et leur dieu Thaut ou Theutatès. L'identité de ces deux divinités est reconnue tout récemment par M. Bowles (2) dans une dissertation où il prouve que le culte du Toth égiptien a été introduit chez les Celtes, les Gaulois et les Bretons par les anciens colons phéniciens ; que le grand temple d'Abury dans le Wiltshire, était dédié à ce culte ; et que, sous le nom de Taut ou Teutatès, un grand nombre d'autels étaient érigés dans différentes parties du pays, en l'honneur du dieu des Égiptiens. On sait que le Wiltshire est dans la partie méridionale de l'Angleterre, et que sa capitale est Salisbury.

CXII. THYREI, boucliers ouvragés, ou plus exactement écus, propres à la nation gauloise ; ils étaient longs et proportionnés à la taille des soldats : c'est ce que nous apprend Diodore de Sicile (3) : ὅπλοις δὲ

(1) Mœurs des Germains, chap. 9. Voyez la préface du tome III, p. IV.

(2) *Hermes Britannicus*, par W.-L. Bowles. Londres, 1828.

(3) *Biblioth. hist.* V, 30.

χρῶνται θυρεοῖς μὲν ἀνδρομήκεσι, πεποικιλμένοις ἰδιοτρόπως. « Leurs armes sont des boucliers aussi hauts qu'un « homme, et qui ont chacun une distinction particu- « lière. » On voit que dès-lors, il y avait des espèces d'armoiries propres à chaque guerrier. Le mot grec θυρεὸς désigne un bouclier plus long que large. Il a été employé en latin par Lucain (1); mais on peut le traduire en cette langue par *scutum*, qui était long et qu'il ne faut pas confondre avec le *clypeus* qui était rond. En effet Tite-Live (2), en parlant des centuries formées par le roi Servius, dit que la première classe, composée de quatre-vingts centuries, était armée de boucliers de cuivre, tandis que la seconde classe, formée de vingt centuries, portait l'écu au lieu de bouclier. *Primæ classi dicit imperatum esse clypeum cum galeâ, ocreis, loricâ; secundam scuta pro clypeo, et præter loricam omnia eadem.* Le bouclier, nommé *clypeus*, était rond et petit; l'écu (*thyreus*), plus grand, avait quatre piés de hauteur sur deux et demi de large. Il était plus nécessaire à ceux de la seconde classe, qui n'avaient point de cuirasse. Dans la suite, lorsque l'État solda les troupes, l'écu fut donné à tous (3).

Denis d'Halicarnasse rapporte l'institution de Servius Tullius, comme Tite-Live (4): ἀντὶ τῶν ἀσπίδων ἀνέδωκε θυρέους. Au lieu de boucliers presque ronds,

(1) *De Bello Civili*, l. I.
(2) I, 43.
(3) Tite-Live, VIII, 8.
(4) *Antiq. rom.* IV, p. 221, chap. V.

dit-il, il en donna d'autres à la seconde classe, qui étaient plus longs que larges. L'ἀσπὶς des Grecs était presque rond, et conséquemment répondait au *clypeus* des Latins; le θυρεὸς ou *scutum* était plus long que large, à peu près comme une porte carrée ou oblongue, et c'est de là qu'il a pris son nom ἀπὸ τῆς θύρας. La matière du *clypeus* n'était point celle du *scutum* : celle-là était l'airain, comme on l'a vu dans le passage de Tite-Live (1). C'est ce que dit aussi Virgile (2):

Ardentes clypeos atque æra micantia cerno.

L'écu était de plusieurs planches de bois jointes ensemble et couvertes de peaux, selon Polibe. On n'employait pas indifféremment toute sorte de bois pour faire ces boucliers qu'on appelait *scuta*, mais seulement un bois mou et aquatique, comme le tremble, le peuplier, le saule, etc., parce que cette espèce de bois se resserrant toujours, quelque coup qu'on lui donne, était plus en état de résister aux armes offensives sans jamais se fendre. C'est Pline (3) qui nous apprend cette particularité. Ces écus qui étaient fort longs, empêchaient les soldats de porter une épée ou sabre à leur côté gauche, et c'est pour cela qu'ils mettaient une dague à leur côté droit, au rapport de

(1) I, 43, et XLV.

(2) *Æneid.* II, 734.

(3) Livre XVI, chap. 40: Pline a puisé cette observation dans Théophraste *Hist. Plant.* chap. 4

Polibe. Cette dague était fort courte, autrement il aurait été trop difficile de la tirer du fourreau.

Il y avait encore une autre espèce de boucliers, nommés *ancilia* à cause de leur forme. Ces boucliers sacrés appartenaient aux prêtres romains appelés Saliens (1) dont j'ai prouvé que l'origine était gauloise (2). Ils ne formaient pas un rond parfait ni un demi-rond, comme le bouclier ordinaire (πελτη); leur contour était tortueux; ses extrémités reculées, se rejoignant par le haut dans leur épaisseur, formaient une de ces figures courbes et échancrées, que les Grecs appelaient *ancylon* (3).

CXIII. Toles, nom que les Gaulois donnaient à certaine tumeur ou plutôt inflammation qui vient au palais près du gosier : *Toles gallicâ linguâ dicunt: quas vulgò per diminutionem tusillas vocant, quæ in faucibus turgescere solent* (4); c'est ce que nous appelons les amigdales. On trouve le mot *toles* dans Festus, et le mot *tonsilla* dans Cicéron, pour signifier les amigdales ou glandes situées à l'entrée de la gorge.

CXIV. Tomentum signifie bourre dans Varron. Martial (5) appelle *tomentum circense* un matelas de jonc ou de paille d'aveine:

Et Salius læto portans ancilia collo.

(1) Lucanus, I, 603.

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe. Paris, 1811. I, 311.

(3) Plutarque, Vie de Numa, chap. 13, dans l'édition de Hutten, et 17 dans la traduction de Ricard.

(4) *Isidori Orig. lib.* XI, c. 1.

(5) Épigramm. XIV, 158.

Tomentum circense.
Tomentum concisa palus circense vocatur :
Hæc pro Lingonico stramina pauper emit.

« Ces joncs coupés s'appellent matelas du cirque : « le pauvre achète ces chaumes pour remplacer la « bourre de Langres. »

J'ai dit à l'article *culcita* que ce mot signifiait proprement le sac ou la toile, tandis que *tomentum* était ce que l'on y mettait, paille, plume, laine, ou bourre. Voyez cet article (XLV).

U.

CXV. Ura, herbe que les Grecs appelaient Σατύριον (1) ou κονόσορχις. Dioscorides en fait mention, et dit qu'elle excite à l'amour. C'est la racine de l'orchis, que l'on emploie pour faire du *salep*. Les Français la nomment *satyrion*.

L'orchis est un genre de plante de la ginandrie diandrie et de la famille des orchidées, qui renferme plus de cent espèces, dont beaucoup appartiennent à l'Europe et sont très-remarquables par l'élégance ou la belle couleur de leurs fleurs, et par leur abondance en certains lieus. Leurs racines sont charnues, et ou globuleuses ou palmées; leurs tiges simples, anguleuses et glabres; leurs feuilles alternes, sessiles, engaînantes par la base; leurs fleurs disposées en long épi terminal. Elles sont vivaces, mais dans un mode particulier, c'est-à-dire que chaque année la racine

(1) Apulcius, *de Virtut. Herb.*

qui a porté la fleur périt, mais qu'il en naît une autre à côté l'année suivante; de sorte qu'au bout de douze à quinze ans une de ces racines est à un pié (3 décimètres) de distance du lieu où a germé la graine dont elle provient. Il paraît par des observations positives, que des milliers de graines fournies par un seul pié, souvent il n'en lève pas une seule. Aussi, quoique nombreuses, ne sont-elles pas abondantes. Toutes les tentatives qu'on a faites pour les soumettre à la culture ont été sans succès durable. Elles ne vivent jamais plus de deux ans dans les parterres, quelques soins qu'on ait apportés à leur transplantation. Ce n'est que dans les gazons des jardins paysagers que l'on peut espérer de les conserver, en les y transportant avec leur motte, et les y abandonnant complètement à elles-mêmes: là elles seront comme dans leur sol natal, et feront jouir les promeneurs de la beauté de leurs épis de fleurs, et certaines espèces, de leur bonne odeur pendant le printems ou l'été, époque de leur floraison.

Ce n'est pas seulement comme plantes agréables que l'on doit considérer les orchis, c'est encore comme plantes utiles. La bulbe de la plupart des espèces peut se manger. C'est avec ces bulbes que les Turcs préparent le *salep*, cette matière cornée que l'on réduit facilement en farine sous le pilon, et que l'on ordonne si souvent aux personnes dont l'estomac est délabré par suite de maladies, ou dont les forces sont épuisées par l'effet des jouissances de l'amour. Olivier rapporte que l'on emploie, aux environs de Constantinople,

les espèces les plus communes des environs de Paris, c'est-à-dire probablement les orchis *piramidale*, *mâle* et *bouffon;* mais qu'il y a une telle différence entre leurs qualités, qu'il y a du salep double du prix d'un autre.

Les Turcs arrachent les bulbes des orchis dans le tems qu'elles entrent en fleur. Ils en ôtent l'écorce et les lavent dans l'eau froide. Ensuite ils les font cuire; mais ils les enfilent pour les faire sécher à l'air. Elles deviennent demi-transparentes, très-dures, et se conservent autant qu'on veut, si on les tient dans un lieu sec.

L'eau dans laquelle on fait cuire les bulbes d'orchis, donne par l'évaporation un extrait d'une odeur agréable, semblable à celle du mélilot.

Réduit en poudre et bouilli dans de l'eau, du bouillon ou du lait, le salep forme une espèce de gelée très en rapport avec celle que produisent le sagou et la fécule de pomme de terre. Aussi peut-on indifféremment lui substituer ces deux dernières substances. On lui donne le goût qui lui manque, par des aromates, du sucre et d'autres ingrédiens.

Jamais on ne pourra regarder en France les orchis comme un moyen général de nourriture, comme un supplément efficace dans les momens de disette; mais il est surprenant que l'on aille chercher loin, que l'on paye cher le salep, lorsque l'on peut s'en procurer à si peu de frais, et que des familles pauvres laissent perdre ce précieux moyen de subsistance, que souvent elles ont en grande abondance autour

de leur demeure. Il y a beaucoup d'endroits où les plantes sont assez communes pour qu'un enfant puisse récolter en peu d'heures une provision suffisante à la nourriture de sa famille pendant une semaine. Il est vrai, d'après ce qui a été dit plus haut, que cette ressource diminuerait nécessairement par l'usage; mais pourquoi n'en pas profiter lorsqu'on le peut (1)?

CXVI. Uri, mot gaulois qui signifie taureaux sauvages; c'est Macrobe qui nous l'apprend (2). « Virgile, » dit-il, « à l'exemple des Anciens, n'a pas « toujours dédaigné les mots étrangers. Ainsi dans ce « vers :

Silvestres uri assiduè...

« Souvent les bûffles des forêts, etc.; *Urus* est un « mot gaulois qui signifie des bœufs sauvages. » Uri enim *Gallica vox est quâ feri boves significantur*. Ce mot signifie encore aujourd'hui en Allemagne, nourri dans les forêts, et l'on y dit *ur-han*, un bœuf sauvage.

Le mot *uri*, dont le nominatif est *urus*, se trouve deux fois dans les Géorgiques de Virgile, d'abord dans le vers qui vient d'être cité

Silvestres uri assiduè capreæque sequaces (3),

traduit par l'abbé Delille :

Que la génisse avide et les chevreaux gloutons.

(1) Nouveau cours d'Agriculture. Paris, 1809. IX, 259, art. Orchis.

(2) Saturnales, livre VI, chap. 4.

(3) Géorg., II, 374.

Le même mot s'y trouve une seconde fois dans ces vers :

Tempore non alio dicunt regionibus illis
Quæsitas ad sacra boves Junonis, et uris
Imparibus ductos alta ad donaria currus (1).

Il s'agit d'une épizootie, pendant laquelle, ainsi que traduit le poëte français,

Pour apaiser les Dieux, on dit que ces contrées
Préparaient à Junon des offrandes sacrées :
Pour les conduire au temple on chercha des taureaux ;
A peine on put trouver deux buffles inégaux.

Il semblerait par ces deux passages que les *uri* ne sont que des taureaux ordinaires. Cependant Jules César, en parlant des Germains, et des animaux qui sont particuliers à ces peuples, s'exprime ainsi sur l'*urus* (2) :

« Une troisième espèce est l'*urus*, dont la grandeur « est un peu moindre que celle de l'éléphant : sa cou« leur et ses formes sont celles de nos taureaux. La « force et la vitesse de ces animaux sont prodigieuses. « Rien de ce qu'ils aperçoivent, hommes ou bêtes, ne « peut leur échapper. On les tue en les prenant dans « des fosses préparées avec soin. Ce genre de chasse « est pour les jeunes gens un exercice qui les endurcit « à la fatigue. Ceux qui ont tué le plus de ces animaux « en apportent les cornes en public, et reçoivent de « grands éloges. On ne peut les apprivoiser, même

(1) Géorg., III, 532.
(2) *De Bello Gallico*, VI, 28.

« dans le jeune âge. La grandeur, la forme et l'espèce « de leurs cornes, diffèrent beaucoup de celles de nos « bœufs. Elles sont avidement recherchées; les Ger- « mains les garnissent d'argent sur les bords, et en « font des coupes pour les festins solennels. »

Virgile, en employant les mots étrangers, comme le dit Macrobe, n'en a peut-être pas bien connu la valeur, puisqu'il suppose un attelage d'*uri*, tandis que Jules César nous assure qu'on ne pouvait apprivoiser ces animaux. La plupart des naturalistes pensent que l'*urus* est l'animal encore appelé *urochs* ou *auer-ochs* par les Allemands.

L'*urus* ou l'*aurochs* est le même animal que notre taureau commun dans son état naturel et sauvage. Ceci peut se prouver, dit M. de Buffon qui a étudié particulièrement cette matière (1), d'abord par la comparaison de la figure et de l'habitude entière du corps de l'aurochs, qui est absolument semblable à celle de notre taureau domestique; l'aurochs est seulement plus grand et plus fort, comme tout animal qui jouit de sa liberté l'emportera toujours par la grandeur et la force sur ceux qui depuis long-temps sont réduits à l'esclavage. L'aurochs se trouve encore dans quelques provinces du nord. On a quelquefois enlevé de jeunes aurochs à leur mère; et les ayant élevés, ils ont produit avec les taureaux et vaches domestiques : ainsi l'on ne peut douter qu'ils ne soient de la même espèce.

(1) OEuvres complètes de Buffon, mises en ordre par Lacépède. Paris, 1818. VII, 269.

CXVII. Usibon ou Eugubin, herbe ou plante que les Grecs appelaient *chamédaphné*, χαμαιδάφνη Γάλλοι οὐσούβιμ (1). M. Planche, dans son dictionnaire grec (2), traduit ce mot par lauréole mâle ou pervenche. Il vient de χαμαί, à terre, et de δάφνη, laurier; c'est une sorte de laurier rampant.

La pervenche, en latin *vinca*, est un genre de plante de la pentandrie monoginie, et de la famille des apocinées, qui renferme six espèces, dont trois sont cultivées dans les jardins, et dont deux se trouvent abondamment dans nos bois; c'est vraisemblablement des deux suivantes qu'il est ici question.

La grande pervenche, ou la *vinca major* de Linnée, a les racines fibreuses, traçantes; les tiges grêles, rampantes, noueuses, vertes; les florifères relevées d'un à deux piés (3 à 6 décimètres); les feuilles opposées, pétiolées, ovales, entières, luisantes; les fleurs grandes, d'un beau bleu, axillaires, et portées sur de courts pédoncules. Elle croît dans les bois, mais n'est pas très-commune. C'est une très-belle plante, et par ses fleurs et par ses feuilles toujours vertes et fort abondantes.

La petite pervenche, qui est la *vinca minor* de Linnée, diffère peu de la précédente; mais elle a toutes ses parties plus petites: les feuilles sont à peine pédonculées, moins ovales, et les fleurs longuement pédonculées. Elle se trouve très-fréquemment dans les mêmes lieux. Elle est moins belle, mais peut être plus agréable.

(1) Dioscorides. Voyez Apul. *De virtutib. herb.*
(2) Paris, 1817.

Ces deux plantes sont cultivées dans les jardins paysagers, où elles produisent de très-bons effets. La première, contre les murs, les rochers, les fabriques, à l'exposition du nord, ou à l'ombre des arbres; la seconde, sous les massifs dont elle garnit le sol de ses feuilles toujours vertes. Leurs tiges prennent racine à chacun de leurs nœuds, de sorte qu'un seul pié couvre en peu d'années des espaces considérables. On les multiplie exclusivement par ces tiges enracinées; car il est extrêmement rare qu'elles portent des graines : ce n'est que lorsqu'elles sont mises dans un terrain très-maigre et très-sec, ou dans un très-petit pot, que l'on peut parvenir à leur en faire produire. Le déchirement des vieux piés doit se faire en automne, et il faut choisir un tems pluvieux pour assurer la réussite de la nouvelle plantation.

On a fait produire plusieurs variétés aux pervenches, soit dans leurs feuilles, qui se sont panachées, soit dans leurs fleurs, qui sont devenues blanches ou doubles. Ces dernières sont moins agréables que les simples.

La médecine regarde les pervenches, surtout la petite, comme vulnéraires, astringentes et fébrifuges. Leur saveur est amère (1).

V.

CXVIII. Vargus ou Bargus, un voleur, un bandit, dans le langage des Francs : *Vargorum, hoc*

(1) Nouveau cours complet d'agriculture. Paris, 1809, X, 1.

enim nomine indigenas, ou plutôt *indigenæ* (car Vossius croit qu'il faut lire de la sorte) *latrunculos nuncupant* : pour accorder ce mot avec ce qui se trouve dans le titre LVIII de la loi salique, §. V. *si quis corpus jàm sepultum effoderit, Wargus sit, hoc est expulsus de eodem pago*; et dans la loi ripuaire, titre LXXXVII, §. VIII. *Wargus sit, hoc est, expulsus.* Il semblerait par ces derniers passages, que *vargus* ou *wargus* ne signifie pas voleur, mais banni.

CXIX. Vasso, nom que les Gaulois donnaient à un temple fameux dans le pays des Auvergnats : lorsque les empereurs Valérien et Gallien suscitèrent une furieuse persécution contre les chrétiens, dit Grégoire de Tours (1), c'est-à-dire l'an 257 et l'an 258 de notre ère (2), Chrocus, roi des Allemands, se jeta sur les Gaules avec une puissante armée, et y fit de grands dégâts; on dit qu'il était plein d'arrogance, et qu'ayant commis beaucoup d'injustices par le conseil de sa mère, il fit une irruption dans toutes les provinces des Gaules avec son armée, et ruina toutes les anciennes maisons. Étant venu dans le pays des Auvergnats, il mit le feu à un temple que les Galates appelaient Wasso en langue gauloise, et le détruisit de fond en comble. Ce temple avait été bâti d'une merveilleuse structure, ayant un double mur; celui qui était au dedans était construit de très-petites pierres; celui qui était au dehors était en quartiers de pierres de taille

(1) Histoire des Français, livre I, chap. 30.

(2) Histoire des empereurs, par Tillemont. Paris, 1691. III, 417 et suiv.

et avait trente piés d'épaisseur. Le mur intérieur était diversifié en marbre, et formait un ouvrage en mosaïque de plusieurs couleurs. Le pavé du temple était de marbre, et sa couverture de plomb.

Ce passage très-curieux de Grégoire de Tours mérite d'être rapporté en entier. Le voici : *Crocus cunctas ædes, quæ antiquitùs fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit: veniens verò Arvernos, delubrum illud quod gallicâ linguâ vasso Galatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit. Miro enim opere factum fuit atque firmatum, cujus paries duplex erat, ab intùs enim de minuto lapide, à foris verò quadris sculptis fabricatum fuit. Habuit enim paries ille crassitudinem pedum triginta, intrinsecùs verò marmore ac musaico variatum erat. Pavimentum quoque ædis marmore factum, desuper verò plumbo tectum.*

M. Legrand d'Aussi, qui rapporte ce passage, ajoute que rien n'indique aujourd'hui où existait ce temple. M. Legrand se trompe. On voit encore entre Clermont et Chamalières, dans un lieu nommé les *Salles*, une partie des murs de ce temple. On devait y monter par des degrés qui ont été détruits.

Pline le naturaliste nous dit (1) que, de son tems, les Gaulois s'étudièrent à marquer leur attachement à Mercure (le même que Teutatès, ainsi qu'on l'a vu à cet article), en lui érigeant une statue colossale dans la cité des Arvernes, que l'on croit être Clermont en Auvergne, aujourd'hui capitale du départe-

(1) Hist. nat. liv. XXXIV, c. 7. C'est le chap. 18 dans l'édition de Franzius.

ment du Puy-de-Dôme. L'ouvrier s'appelait Zénodore; il employa dix ans à faire cette statue qui était d'airain et d'un goût admirable. Quatre mille sesterces (735 fr. 20 c. suivant le calcul de M. Letronne (1)) furent le prix de son travail; la beauté et l'excellence de cet ouvrage acquirent à Zénodore une si grande réputation, que Néron l'appela à Rome pour travailler au colosse qui porta depuis le nom de cet empereur.

Il est vraisemblable que le temple pour lequel était destinée cette belle statue, devait être celui que Crocus a détruit. En effet, le rapport évident qui se trouve entre la magnificence du temple et l'excellence de la statue, ne permet guère de douter que l'un de ces riches monumens n'ait été fait pour répondre à la beauté de l'autre : ce qui fait soupçonner que ce temple était consacré à Mercure (2) ou Teutatès.

Selon ce sentiment, les Auvergnats auraient appelé mercure *Vasso*, ou du moins le nom de *vasso* aurait été un nom topique de ce dieu; car il est constant que le dieu Mercure était révéré en Auvergne par l'inscription que rapporte Gruter (3) :

Mercurio Arverno
Vicini. V. V.....
....
....

(1) OEuvres de Rollin. Paris, 1825. Éclaircissemens, page 19. Le père Hardouin trouvant avec raison cette somme trop faible pour un travail de dix ans, croit qu'il faut lire 400 fois cent mille sesterces, ou 40,000,000 sesterces, ce qui ferait 7,352,000 francs de notre monnaie. Il me semble que ce serait aussi beaucoup trop.

(2) La religion des Gaulois. Paris, 1727. I, 373 et 374.

(3) P. 53. n. 11.

Ce monument qui a été trouvé en Allemagne y avait peut-être été transporté par Crocus ou quelqu'un de ses généraux.

Savaron, historien né à Clermont vers 1550, a cru que Vasso était le dieu Mars (1); mais cette opinion, fondée sur de simples étimologies plus que conjecturales, ne peut lutter contre la précédente (2).

Grégoire de Tours dit que Crocus fut fait prisonnier dans la ville d'Arles, où il reçut les supplices qu'il avait bien mérités, et finit ainsi sa vie par le glaive, après avoir persécuté cruellement les saints de Dieu (3). En effet Marius, qu'Aimoin (4) dit avoir vaincu et tué Crocus (5), est mort à la fin de l'an 267, selon Tillemont, c'est-à-dire dix ans après l'époque fixée pour l'invasion du roi des Allemands. Ces deux dates sont d'accord ensemble. Un exploit aussi brillant que celui de Marius, fut sans doute ce qui lui mérita dix ans après le titre d'empereur quoiqu'il fût d'une naissance obscure, de laquelle il fesait gloire. Or sa nomination à l'empire n'est pas douteuse et n'a été motivée d'aucune autre manière.

Cependant la date donnée par Grégoire de Tours a été révoquée en doute par Tillemont (6) et par dom Vaissette (7), parce qu'il y a eu au commencement

(1) Les Origines de Clermont. Clermont, 1607.

(2) La relig. des Gaulois. I, 502.

(3) L'Histoire des Français. I, 32.

(4) Histoire des Français, livre III, chap. 1.

(5) Histoire des Empereurs, par Crevier. Paris, 1827. VIII, 159.

(6) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, 1701. IV, 651.

(7) Histoire de Languedoc, tome I, page 638.

du cinquième siècle, vers l'an 407, un Crocus, roi des Vandales, que l'on croit le même que le roi des Allemands. Mais ces deux auteurs regardent cette confusion comme probable, quoiqu'ils ne l'admettent pas, et semblent n'avoir pas assez examiné la question. Le sentiment que je préfère ici est celui qu'a suivi Casaubon dans ses notes sur Trébellius Pollion(1), ainsi que du Bosquet, dans son Histoire de l'Église gallicane (2); Adrien de Valois(3), et Buchérius, dans son Histoire Belgique (4).

CXX. Vergobret, souverain magistrat chez les Éduens, qui avait droit de vie et de mort, et qui était élu tous les ans. *Vergobretum appellant Hedui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem* (5). C'était Liscus qui était revêtu de cette charge lors de l'arrivée de César, sous le consulat de Marcus Valérius Messala Niger, et de Marcus Pupius Piso Carbonianus (6), c'est-à-dire l'an 61 avant notre ère. La capitale des Éduens était *Bibracte*, depuis *Augustodunum* ou Autun. C'était alors le canton le plus puissant des Gaules. Le mot *vergobret* s'écrit, dit-on, en langue celtique ou plutôt galloise, *feargo-breith*, homme qui rend des jugemens. Pendant long-tems, à Autun, le premier magistrat était appelé *vierg* ou *verg* (7).

(1) P. 206, 2. c.
(2) L. 3, c. 39, p. 139.
(3) *Gesta Francorum*, l. I, p. 1.
(4) L. VI, c. 11, p. 207.
(5) Cæsar, *De Bello Gallico*, liv. I, chap. xvi.
(6) *Id.* chap. ii.
(7) Mémoires de Jules-César, trad. par M. Artaud. Paris, 1828. I, p. 81. Note du traducteur.

CXXI. VERNEMETIS est le nom d'un grand temple connu seulement par ces vers du poète Vénantius Fortunatus :

Nomine vernemetis voluit vocitare vetustas,
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert (1)

CXXII. VISCUM, Gui.

Le chêne, dont les branches et les feuilles servaient aux sacrifices de nos anciens druides, avait quelque chose de grand et de mistérieux, non-seulement parmi les Gaulois, mais encore parmi les autres nations idolâtres, qui croyaient que les premiers hommes s'étaient nourris de chair humaine pendant le règne de Saturne, et que Jupiter avait changé cette cruelle nourriture en celle du gland (2); qu'ainsi le genre humain lui devait sa conservation : c'est pour cela qu'ils lui consacrèrent le chêne, lui donnant le titre de père des Dieux et des hommes (3).

« Les Dieux de nos ancêtres les instruisirent à calmer leur faim par des alimens plus doux que le gland des forêts. »

His vita magistris
Desuevit quernâ pellere glande famem.

En effet, le premier pain dont on se soit nourri dans certains pays, comme en Arcadie, a été fait de

(1) *Fortunat.* l. I, c. IX.

(2) *Ab humanis carnibus ad glandes convertit.* Diodor. Sicul., lib. II. Tibulle dit que le gland fut notre première nourriture.

(3) Histoire de la monarchie française, par Marcel. Paris, 1826, I, 46.

glands. Plutarque nommait les Arcadiens mangeurs de glands (1), citant pour cette dénomination un ancien oracle d'Apollon, rendu à cette occasion, ainsi que le rapporte Hérodote (2) de la manière suivante:

Les Lacédémoniens habitant un pays fertile et très-peuplé, leur république, récemment organisée par le sage Lycurgue, ne tarda pas à s'accroître et à devenir florissante. Ennuyés du repos et se croyant supérieurs aux Arcadiens, ils consultèrent l'oracle de Delphes sur la conquête de l'Arcadie. La Pythie ré-« pondit : « Tu me demandes l'Arcadie; ta demande « est excessive, je la refuse : l'Arcadie a des guerriers « nourris de gland, qui repousseront ton attaque. »

Notre gland ordinaire est un fruit trop amer et trop peu substantiel pour avoir jamais pu fournir à l'homme un aliment convenable. L'espèce dont il s'agit ici approche beaucoup de nos châtaignes pour le goût; il en croît et l'on en mange encore de pareils dans les parties méridionales de l'Europe. Les montagnards de l'Espagne, dit Strabon (3), se nourrissent de glands les deux tiers de l'année; après avoir fait sécher ce fruit, ils le concassent, le font moudre, et en fabriquent du pain qui peut se conserver longtems.

Encore aujourd'hui, on sert en Espagne de ces sortes de glands sur toutes les tables; on les mange

(1) Vie de Coriolan, chap. 11. Ce gland est produit par le chêne appelé *Quercus Ballota*.

(2) L. I, 66.

(3) Livre III, p. 155.

rôtis comme des marrons (1). Léon l'Africain (2) dit que non loin de Mahmora, au royaume de Fez, il y a une forêt dont les arbres, très-élevés, portent des glands oblongs, assez ressemblans aux prunes de Damas, dont le goût approche de celui de la châtaigne, mais qui lui est de beaucoup supérieur. En Vestphalie, dans la guerre de 1756, on a fait du pain avec du gland de chêne pareil au nôtre. On commençait par le préparer : pour cet effet, on le fesait griller et on enlevait l'écorce ; ou bien on se contentait de le faire bouillir pour détacher cette écorce. On le fesait ensuite sécher, pour le réduire en farine. Cette préparation l'adoucit, en lui ôtant une certaine âpreté amère qui déplaît (3).

Plutarque doit donc en être cru lorsqu'il dit (4): « Le chêne est le plus fertile des arbres sauvages, et « le plus fort des arbres francs. Les premiers hommes « y trouvaient leur nourriture dans le gland et leur « boisson dans le miel. Enfin, en leur donnant le gui « dont on fait la glu, si utile pour la chasse, il four- « nissait leur table de différentes espèces d'animaux. »

Les Arcadiens passaient pour un des plus anciens peuples autochthones ou indigènes; comme ils habitaient un pays montueux et sauvage, ils furent plus long-tems que les autres peuples de la Grèce privés des bienfaits de l'agriculture, et réduits à vivre de

(1) M. Larcher, dans ses notes sur Hérodote, livre I, note 181.

(2) Joan. Leonis Africani, *Africæ descript.*, *lib. III*, *fol.* 101, *in aversâ parte*.

(3) Voyez l'Encyclopédie, art. *Gland*.

(4) Vie de Coriolan, chap. 2.

gland. Le miel dont Plutarque dit que le chêne fournissait la boisson aux hommes, n'est pas une production de cet arbre; mais les abeilles vont souvent se loger dans les creux qui s'y forment, et y déposer leur miel. Le gui est de même une excroissance parasite qui vient sur le chêne : on sait le respect que les anciens Gaulois avaient pour cette plante. C'est à Pline que nous devons le souvenir de cette tradition; voici ce qu'il en dit (1):

« Il y a trois sortes de gui (*viscum*) : celui qui croît « sur l'*abies* ou le sapin et le *larix*, et qui est appelé « *stélis* dans l'île d'Eubée; et celui que les Arcadiens « appellent *hyphéar;* enfin le gui qui croît sur le *quer-* « *cus*, sur le roure, sur le poirier sauvage, et sur le « térébinthe. La plupart des auteurs disent qu'il ne « vient sur aucun autre arbre. Celui qu'on appelle « *adasphéar* croît abondamment sur le *quercus*. Dans « tous les arbres, si l'on en excepte le *quercus* et l'*ilex*, « le *stélis* et l'*hyphéar* sont différens du gui propre- « ment dit, en ce que les grains et les feuilles des deux « premiers ont une mauvaise odeur, au lieu que ceux « des deux derniers sont amers et gluans. L'*hyphéar* « vaut mieux pour engraisser les moutons. Son pre- « mier effet est de purger des mauvaises humeurs : en- « suite il engraisse ceux qui ont eu assez de force pour « soutenir la purgation; mais on prétend qu'il fait « mourir ceux qui ont quelque partie gâtée au dedans. « Cette purgation se donne en été, et pendant quarante « jours. Il existe, à l'égard des guis, une autre diffé-

(1) Livre XVI, chap 44.

« rence : c'est que le gui des arbres qui perdent leurs « feuilles en hiver, perd aussi les siennes : au con- « traire, le gui des arbres qui conservent les leurs, « conserve aussi des feuilles. Au reste nul gui ne vient « d'avoir été semé, à moins que sa graine n'ait passé « auparavant par le ventre des oiseaux, surtout des « pigeons ramiers et des grives; car telle est la nature « de cette plante, qu'elle ne peut croître, à moins que « sa graine n'ait mûri dans le ventre des oiseaux. Le « gui n'a pas plus d'une coudée (44 centimètres) de « hauteur; il est toujours vert et fort branchu. Le gui « mâle porte du fruit; mais sa femelle est stérile : et « quelquefois le mâle lui-même n'en porte point.

« La glu se fait avec des grains de gui cueillis au « tems de la moisson, avant d'être mûrs; car s'il sur- « vient des pluies, ils deviennent à la vérité plus gros, « mais ne sont pas si bons pour faire de la glu. Après « donc qu'on les a cueillis, on les met sécher; et quand « ils sont bien secs, on les pile, puis on les laisse pour- « rir dans l'eau pendant douze jours ou environ : sur « quoi j'observerai que c'est la seule chose au monde « qui devienne meilleure en se pourrissant. Ensuite « on les bat de nouveau avec le pilon, mais dans une « eau courante, afin d'en ôter la peau, et qu'il ne « reste que la chair intérieure, qui pour lors est « gluante et visqueuse. Voilà comment se fait cette glu « qui sert à prendre les oiseaux : on la mêle avec de « l'huile quand on veut s'en servir.

« Je ne dois pas oublier ici ce qui fait l'admiration « des Gaules. Les druides, qui sont les prêtres et les

« philosophes des Gaulois, ne pensent pas qu'il y ait
« rien de plus sacré que le gui et que l'arbre sur
« lequel il croît, pourvu que ce soit le chêne-rouré.
« Aussi choisissent-ils pour leurs sacrifices des forêts
« de roures, et ils ne sacrifient jamais sans avoir des
« feuilles de cet arbre; en sorte qu'il semblerait que
« c'est de son nom grec *drus*, qu'ils ont été appelés
« druides (1). Quand donc ils trouvent du gui sur
« un roure, ce qui est extrêmement rare, ils le re-
« gardent comme un présent du ciel, et comme une
« preuve que cet arbre est le choix spécial de la Divi-
« nité. C'est pourquoi ils cueillent le gui avec une
« grande dévotion, et avec de grandes cérémonies:
« ils choisissent surtout pour cet acte le sixième jour
« de la lune, parce qu'alors cet astre est déjà dans la
« force de son ascendant, sans toutefois être parvenu
« à son moyen terme, qui est équivoque. Car il faut
« savoir que les Gaulois règlent par la lune le com-
« mencement de leurs mois, de leurs années et de
« leurs siècles; et que ceux-ci ne sont que de trente
« ans. Le nom qu'ils donnent au gui dans leur langue
« signifie remède universel ou panacée. Lorsque les
« choses nécessaires pour le sacrifice et le festin sacrés
« sont prêtes sous le chêne, ils y amènent deux tau-
« reaux blancs qui n'ont jamais été sous le joug, et
« que l'on attache alors par les cornes pour la pre-
« mière fois. Le prêtre, vêtu d'une robe blanche et
« armé d'une serpe d'or, monte sur l'arbre et coupe

(1) Voyez ce qui a été dit sur cette étimologie à l'article XLIX, p. 4 de ce volume.

« le gui, qui est reçu en bas dans une casaque blanche « (*sago candido*). Ensuite ils immolent les victimes, « et prient Dieu de vouloir bien leur rendre utile et « profitable le présent qu'il leur a fait. Ils croient que « ce gui donne la fécondité à tous les animaux sté- « riles auxquels ils en font prendre, et que c'est un « antidote contre toute sorte de poison; tant la su- « perstition, le plus souvent, a d'empire sur l'esprit « des peuples, pour leur faire respecter les choses les « plus frivoles! »

Le mot *Deus*, par lequel Pline désigne Dieu dans ce passage, et qui était celui qu'employaient les Latins, ressemble au *Zeus* des Grecs et à l'Hésus ou *Hæsus* des Gaulois (*art.* LXXI). Dom Martin (1) en conclut que l'être appelé ici par Pline du nom indéfini de Dieu est Hésus ou Ésus, puisque *Ésus* et *Deus* sont deux termes conversibles l'un dans l'autre, hipothèse qui s'accorde encore mieux avec le grec *Zeus*.

Ce Dieu dont parle Pline fesait choix du chêne pour y faire croître le gui; le chêne même, indépendamment du gui, était aussi sacré que le gui, quoiqu'à leur égard le gui fût ce qu'il y avait de plus sacré au monde, en quelque genre que ce pût être (2). C'est pour cela que les Druides choisissaient exprès les bois de chênes pour y faire leur séjour; qu'ils ne fesaient aucun acte de religion sans qu'il y entrât des feuilles de chêne; enfin, qu'ils étaient persuadés que

(1) La Religion des Gaulois. Paris, 1727, I, 258.

(2) *Nihil habent Druidæ... visca et arbore in quâ gignatur, si modo sit robur, sacratius.* Pline.

tout ce qui naissait et croissait sur le chêne était envoyé du ciel. On ne peut guère douter, après cela, qu'Ésus ne fût le Dieu que les Gaulois honoraient dans le chêne; si donc l'on s'en rapporte à eux, Ésus opérait dans le chêne, et dans le gui qui naissait sur cet arbre, toutes les merveilles qu'il leur plaisait d'inventer.

Mais pourquoi aller chercher si loin ce que nous avons si près de nous? Qu'on jette les ieux sur la face de la cathédrale de Paris, qui représente Ésus (1); elle est une image mistérieuse, mais sensible, de la description que Pline fait de la cérémonie du gui de chêne. Ésus est ici auprès du chêne, sur lequel il a fait naître le gui, qu'il a fait descendre du ciel; il le coupe lui-même, le distribue, et y attache le degré de bonheur dont il veut favoriser ceux entre lesquels doit tomber cette plante salutaire.

CXXIII. Vitrum, dans Vitruve, est employé comme signifiant le pastel. Voyez *Glastrum* (art. LXIV).

CXXIV. Volcæ, nom latin des Volces, qui ont eu une grande puissance dans la Celtique. Deux peuples auxquels ce nom était commun, l'un distingué par le surnom d'*Arecomici*, l'autre par celui de *Tectosages*, occupaient tout l'intervalle qu'il y a du Rhône à la Garonne dans cette contrée, qui fut depuis appelée la province Narbonnaise. J'ai parlé plus haut des *Tectosages* (art. CX). Je n'ai donc plus ici qu'à m'occuper des *Arecomici*. On voit que les *Volcæ* composaient l'ancienne province connue sous le nom de

(1) On la trouvera gravée ici avec le plus grand soin.

Languedoc. Les *Tectosages* étaient les habitans du haut Languedoc, et les *Arecomici* ceux du bas.

Les *Volcæ Arecomici* étaient voisins du Rhône, et s'étendaient le long de la mer dans ce que l'on nommait, avant la révolution de 1789, le bas Languedoc. Lorsque Annibal, l'an 218 avant notre ère, traversa la partie méridionale de la Gaule, pour passer en Italie, les *Arecomici* n'étant point bornés par le Rhône, possédaient des terres au-delà de cette rivière. C'est d'eux qu'il faut entendre ce que dit Tite-Live sous le nom de *Volcæ*, qu'ils étaient établis sur l'une et l'autre rive du Rhône : *In Volcarum pervenerat agrum* (*Annibal*), *gentis validæ*, *colunt enim utramque ripam Rhodani* (1). Alors apparemment un peuple de moindre considération, les Cavares (2), alliés aux Marseillais Phocéens, ne possédaient pas la rive droite du Rhône, comme cela est arrivé depuis sous le gouvernement des Papes.

La chaîne du mont *Cébenna* séparait les *Arecomici* dans les terres, d'avec les *Ruteni* et les *Gabali*. Il est beaucoup plus difficile de savoir à quoi s'en tenir sur les limites du côté des Tectosages. Selon Strabon, livre IV, page 186, Narbonne était le port des *Arecomici*. Autrefois Narbonne était sur l'Aude (*Atax*), et l'étang de la Rubine lui formait un très-bon port. Le cours du fleuve ayant été détourné depuis, la mer

(1) Tite-Live, XXI, 26.

(2) D'Anville, nomme ici les *Anatilii* peuple plus méridional et plus moderne. *Aëria*, rendue célèbre par le passage d'Annibal, est donnée aux Cavares par Strabon.

s'est retirée, et Narbonne a perdu l'importance qu'elle avait au siècle de Strabon (1).

Ptolémée donne une telle extension aux Tectosages, que non-seulement Narbonne, mais encore Béziers, et Cesséro sur l'Araur, appartiennent aux Tectosages. D'Anville pense qu'en ceci il faut distinguer les tems. Avant que les Romains eussent fait de Narbonne la capitale de leur première province conquise dans la Gaule, cette ville pouvait être des *Arecomici* plutôt que des Tectosages, comme on doit l'inférer de Strabon. Mais, élevée à cette dignité, Narbonne a dû se trouver indépendante du corps politique de l'un comme de l'autre des deux peuples *Volcæ*, et prendre un territoire distinct et séparé. Il existe un indice non équivoque de ce territoire dans une position de *Fines*, entre Carcassonne et Toulouse. Mais comme il ne se distingue point par un nom de peuple qui lui soit propre, Ptolémée, qui n'est point arrêté par cette distinction, adjuge plutôt Narbonne et quelques autres villes aux Tectosages qui se présentent les premiers dans l'ordre de sa description, qu'aux *Arecomici* qui les suivent, et dont le district paraît ainsi réduit à celui de la capitale, ou de *Nemausus* en particulier, et n'être point celui de la nation en général. Quand on considère en même tems que les limites du territoire de Narbonne, en s'avançant vers Toulouse, selon cette opinion de *Fines* dont je viens de parler, ne sont point vraisemblablement ceux des Tectosages, qui se trouveraient ainsi extrêmement resserrés; on

(1) Note de M. Gossellin dans la traduction française de Strabon.

est persuadé qu'une ligne de division entre les *Arecomici* et les *Tectosages* serait téméraire et trop hasardée sur une carte (1).

On peut seulement dire que les *Arecomici* étaient à 44 degrés de latitude, et 22 degrés de longitude, comptés de l'île de Fer, c'est-à-dire à 2 degrés de longitude de Paris (2).

Nîmes, en latin *Nemausus*, et en grec Νέμαυσος, était, selon Strabon (3), la capitale des *Arecomici*. Quoique bien inférieure à Narbonne pour le commerce, ajoute-t-il, et pour le nombre des étrangers que ce commerce attire, Nîmes surpasse cette dernière ville par une nombreuse population de citoyens (4); car elle possède vingt-quatre bourgs, tous bien peuplés et habités par la même nation : ils lui paient des contributions, et d'ailleurs ils jouissent du droit des villes latines; en sorte que ceux des habitans de Nîmes qui parviennent à la questure ou à l'édilité sont censés Romains : c'est pourquoi ce peuple n'est pas non plus soumis aux gouverneurs envoyés de Rome. C'est encore Strabon qui nous apprend tous ces détails.

La capitale des *Arecomici*, qui est située à 44 degrés de latitude et 23 degrés de longitude de l'île de Fer,

(1) Notice de l'ancienne Gaule, par d'Anville. Paris, 1760, p. 717 et 718, art. *Volcæ arecomici*.

(2) *Id.* p. 716.

(3) Livre IV, p. 186.

(4) Et non par les avantages du gouvernement, comme ont traduit d'Amyot et Brequigny. Voyez la note de la traduction française de Strabon. Paris, 1809, II, 30.

ou 3 de Paris (1), porte aujourd'hui le nom de Nîmes. Elle était sur la grande route qui conduisait en Espagne, et que Strabon (2) dit être incommode en hiver, comme étant fangeuse et inondée par les rivières; ce que les historiens de Languedoc (3) entendent de la ville même de Nîmes, plutôt que de la route. Cependant le texte de Strabon ne laisse aucun doute à cet égard.

« La ville de Nîmes, » dit-il, « est située sur la route « qui conduit de l'Ibérie (l'Espagne) en Italie; route « assez belle en été, mais qui devient très-mauvaise « pendant l'hiver et le printems, à cause du débordement des fleuves, et de la boue qui en résulte. On « passe ces fleuves sur des bacs ou sur des ponts de « pierre ou de bois. Les inondations qui embarrassent « et qui dégradent les chemins proviennent des torrens qui se précipitent des Alpes, quelquefois jusque vers l'été, après la fonte des neiges. »

Nîmes est une ville très-ancienne, et M. Sabbathier, de Castres, écrivait, l'an 1783, qu'on pouvait lui trouver environ trois mille quatre cents ans de durée depuis sa première fondation, dont il ajoute que l'on fesait honneur à Némausus, fils d'Hercules de Libie, vers l'an 1715 avant notre ère (4).

Je serais tenté de croire que les Volces sont les

(1) Notice de l'ancienne Gaule, par d'Anville. Paris, 1760, p. 476, art. *Némausus*.

(2) Livre IV, p. 187.

(3) Tome I, p 58.

(4) Voyez le tableau histor. et géograph. du monde. Paris, [illegible], IV, 232. J'y entre dans quelques détails sur ce sujet.

mêmes que les Volsques, qui dès le règne d'Ancus Martius (1), l'an 624 avant notre ère, occupaient une partie de la campagne de Rome depuis Pasiano, le cap d'Anzio, Vellétri, et une petite partie de la terre de Labour. Il est naturel qu'ayant leur port à Narbonne, ils aient voulu en avoir un en Italie, et celui d'Antium leur convenait parfaitement. Dans Tite-Live (I, 53), Sextus, fils de Tarquin-le-Superbe, parle des Volsques comme d'une nation chez laquelle il peut trouver un asile contre les fureurs de son père.

CXXV. Volemum, est un mot dont se servaient les Gaulois pour exprimer ce qui était bon et grand. *Quidam autem volemum Gallicâ linguâ bonum et magnum intelligunt* (2).

Z.

CXXVI. Zuthos en grec, en latin Zuthum, boisson faite avec de l'orge, n'était en usage que dans les provinces où les fruits étaient les plus rares. C'est Osiris qui la donna aux peuples dont le terroir ne convenait point à la vigne. Diodore de Sicile, qui nous apprend cette particularité, fait mention du *zuthos* en trois endroits différens, comme on a pu le voir à l'article *Cervisia* (art. XXXIX). Il avait

(1) Dionysii Halic. *Antiquit. roman. lib. III*, p. 529, dans l'édition de Leipsick, 1774.

(2) Isid. *l. XVII*, *Origin. c. v*.

peut-être puisé ce fait dans Hérodote qui, en décrivant l'Égipte où il avait été, dit (1):

« Parmi les Égiptiens que j'ai connus, ceux qui « habitent aux environs de cette partie de l'Égipte « où l'on sème des grains, sont sans contredit les « plus habiles, et ceux qui, de tous les hommes, cul-« tivent le plus leur mémoire. Voici quel est leur ré-« gime : ils se purgent tous les mois pendant trois « jours consécutifs; ils ont grand soin d'entretenir « leur santé par des vomitifs et des lavemens, per-« suadés que toutes nos maladies viennent des alimens « que nous prenons : d'ailleurs, après les Libiens, « il n'y a point d'hommes si sains, et d'un meilleur « tempérament que les Égiptiens. Je crois qu'il faut « attribuer cet avantage aux saisons, qui ne varient « jamais dans ce pays; car ce sont les variations dans « l'air, et surtout celles des saisons qui occasionnent « les maladies. Leur pain s'appelle *callestis :* ils le « font avec de l'épeautre. Comme ils n'ont point de « vignes dans leur pays, ils boivent un vin fait avec « de l'orge. » οἴνῳ δ' ἐκ κριθέων πεποιημένῳ διαχρέωνται.

Comme le vin était rare en Égipte, du moins dans la partie destinée à la culture du blé, on y avait suppléé par une boisson que l'on fesait avec de l'orge, et que l'on peut appeler, par cette raison, de la bierre. Le houblon étant inconnu dans ce pays, les Égiptiens y ajoutaient du chervi et du lupin, qui lui donnaient de l'amertume, de même que la racine d'une plante

(1) Livre II, ch. 77.

qui venait d'Assirie, que Saumaise (1) croit être le *gingidion*. C'est Columelle qui nous fait connaître ce mélange par ces vers (2):

> *Jàm siser, Assyrioque venit quæ semine radix*
> *Sectaque præbetur madido satiata lupino;*
> *Ut Pelusiaci proritet pocula zythi.*

« Semez le chervi et cette racine produite par une « graine d'Assirie que l'on sert coupée par morceaux, « avec des lupins détrempés, pour exciter à boire la « bierre de Pélusium. »

Au reste Strabon ne dit pas, comme le prétend M. de Pauw (3), que la manière de brasser la bierre variait beaucoup en Égipte, mais qu'elle y était préparée d'une manière particulière, et il ajoute: « C'est « une boisson commune à beaucoup de peuples, et « chacun la fait par des procédés différens (4). »

Ce vin d'orge, ou bierre, dit M. Larcher, s'appelait en grec, en un seul mot, βρύτος, comme nous l'apprend Athénée (5), qui rapporte un vers de *Triptolème* de Sophocles, tragédie actuellement perdue, où ce mot se trouve employé. Mais Athénée ajoute qu'Hellanicus distinguait le βρύτος fait avec des racines, du vin d'orge que buvaient les Thraces. Ainsi

(1) *Salmas. Exercit. ad Solinum, cap.* LIII, p. 820, *quem et confer de homonymis Hyles Iatricæ, cap.* XVII.

(2) *Columellæ, lib. X; de cultu hortorum*, vers 114.

(3) Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois, tome I, sect. III, p. 149.

(4) Strabon, liv. XVII, p. 824.

(5) *Deipnos. lib. X, cap.* XIV, p. 447. B.

M. Larcher semble n'avoir pas lu tout le chapitre d'Athénée qu'il cite.

Diodore de Sicile (1), ainsi qu'on l'a vu à l'article *Cervisia* (art. XXXIX), nous apprend aussi que les Égiptiens fesaient avec de l'orge une boisson qu'ils appelaient *zuthos*, qui était peu inférieure au vin par son odeur agréable. Eschile avait fait la même remarque dans la tragédie intitulée les *Supliantes* (2), ainsi qu'Hécatée de Milet (3), tous deux antérieurs à Hérodote.

Les Grecs, qui buvaient d'excellent vin, reprochaient aux Égiptiens, dans le passage d'Eschile, d'être des buveurs d'orge. Le héraut des fils d'Egiptus dit au roi des Pélasges à Argos : « Vous voulez la guerre? « la force et la victoire seront pour les hommes. » Le roi lui répond : « Tu en trouveras ici, des hommes, « et que n'abreuve point un vin fait avec de l'orge. »

Εὑρήσετ' οὐ πίνοντας ἐκ κριθῶν μέθυ.

Si donc les Gaulois apprirent d'un peuple étranger l'usage de la bierre, ce ne fut pas des Grecs, mais des Égiptiens. C'est ce qui résulte encore de la dénomination de vin d'orge donnée à la bierre par Eschile et par Hérodote, tandis que les Égiptiens la désignaient par le seul mot de *zuthos*. Mais il faut lire en entier le chapitre d'Athénée cité plus haut, si l'on veut étudier à fond cette matière.

(1) Livre I, § 34.

(2) Vers 958, dans l'avant-dernière scène.

(3) Athénée, *lib. X*, *cap.* XIV, p. 447, B. dans l'édition de Casaubon, et ch. 67 dans celle de Schweighæuser.

CONCLUSION DU CHAPITRE IV.

CXXVII. Parvenus à la fin du glossaire d'anciens mots celtiques, nous observerons que la plupart de ces mots ne se trouvent plus dans nos langages modernes, ni même dans nos patois. Nous en conclurons que la difficulté de retrouver le premier idiôme des Gaulois et des Celtes est aujourd'hui si grande qu'il serait bien inutile de le tenter. Si l'on veut encore mieux s'en convaincre, on jettera un coup d'œil sur la table suivante qui nous est fournie par le savant Alsacien Schœpflin (1), en 1751.

CHAPITRE V.

CXXVIII. Table des mots patois alsaciens, qui n'ont rien de commun avec le latin, ni avec l'allemand.

Patois alsacien.	*Latin.*	*Français.*
Ailombrate	Hirundo	Hirondelle.
Aiquiaisse (2)	Pica	Pie.
Aitschégéon	Blatta	Teigne.
Baibaine	Cucurbita	Citrouille.
Baichatte	Puella	Fille.
Bâne	Cœcus	Aveugle.
Baniquiait	Strabo	Louche.
Bat	Bufo	Crapaud.
Beuné	Fons	Fontaine.

(1) *Alsatia illustrata. Colmariæ*, 1751, p. 97.

(2) La pie s'appelle aussi en vieux françois agasse ou agace. Voyez ce dernier mot dans le Dictionnaire de Ménage.

Patois alsacien.	*Latin.*	*Français.*
Biasson	Pirum silvestre	Poire sauvage.
Boërre	Anas	Canard.
Breuya	Fraus in ludo	Tricherie au jeu.
Câle	Calantica	Bonnet de femme.
Chiasai	Animo linqui	S'évanouir.
Chioëchai	Flare	Souffler.
Chyelle	Debilis	Faible.
Coincoërre	Scarabeus stridulus	Hanneton.
Combe	Vallis	Vallée.

On observera que ce mot de combe est très-usité en Provence, pour signifier vallée: on l'emploie aussi avec cette acception en Franche-Comté et même dans l'ancienne province connue sous le nom d'Ile-de-France. Isidore de Séville, et après lui Ménage, disent qu'il signifie vallée (1).

Creuchon	Furfur	Son.
Dscherainne	Gallina	Poule.
Dschendi	Magus	Sorcier.
Éplüe	Scintilla	Étincelle.
Éqyeupai	Spuere	Cracher.
Éqysse	Sipha	Seringue.
Fuate	Pinus	Pin.
Geainyai	Mentiri	Mentir.
Goëné	Tunica fœminea	Jupe de femme.
Grélon	Ruga	Ride.
Gruate	Fecur	Foie.
Kervoigié	Sutor	Cordonnier.
Lavon	Tabula lignea	Planche.
Mésé	Leprosus	Lépreux.
Nonnai	Merendare	Goûter.
Qyaisse	Lebes ou sertago	Poêle.
Qyeudre	Corylus	Coudrier ou noisetier.
Qyeuniat	Spurius	Bâtard.

(1) Dictionnaire étymologique. Paris, 1694, art. *Combe*.

Patois alsacien.	*Latin.*	*Français.*
Qyeutschi..........	Hortus	Jardin.
Raigaitsche	Tenax	Tenace.
Sevré..............	Frons...............	Front.
Taychiate..........	Passulus	Loquet.
Tésion.............	Cimex	Punaise.
Tráee..............	Bilix................	Coutis.
Voeteusse..........	Favilla	Cendre chaude.

CHAPITRE VI.

Traductions diverses de l'oraison dominicale, usitées en France à diverses époques.

CXXIX. Si l'on veut se convaincre encore mieux de la multiplicité des langues employées autrefois dans ce que nous appelons la France, qu'on lise l'oraison dominicale dans les sept idiômes qui suivent : nous les diviserons en huit phrases pour que l'on puisse les comparer plus facilement.

1° EN FRANÇAIS.

1. Notre père, qui êtes aux cieux,
2. Que votre nom soit sanctifié ;
3. Que votre règne arrive ;
4. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
5. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
6. Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs

7. Et ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Au lieu de finir comme nous le fesons, Schœpflin ajoute après : délivrez-nous du mal, ce qu'on lit dans l'évangile de saint Matthieu :

8. Parce que le royaume, la puissance et la gloire vous appartiennent dans les siècles. Ainsi soit-il.

2° EN LATIN.

1. *Pater noster, qui es in cœlis,*
2. *Sanctificetur nomen tuum;*
3. *Adveniat regnum tuum;*
4. *Fiat voluntas tua in terrâ et* (1) *in cœlo.*
5. *Da nobis hodiè panem nostrum quotidianum* (2).
6. *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.*
7. *Et ne nos inducas in tentationem : sed libera nos à malo. Amen.*
8. Schœpflin après *à malo* écrit, ainsi que cela se trouve dans l'évangile de saint Matthieu : *Quià tuum est regnum, et potentia et gloria, in secula. Amen.*

Cette prière est à très peu près la même que dans l'évangile de saint Matthieu, VI, 9 et suivans; elle est un peu abrégée dans l'évangile de saint Luc, XI,

(1) Au lieu de *et*, Schœpflin écrit *quemadmodum*. Saint Matthieu dit en effet (VI, 10) *sicut in cœlo et in terrâ.*

(2) Au lieu de *quotidianum*, saint Matthieu dit (VI, 11) *supersubstantialem.*

2 et suivans, mais l'addition de Schœpflin n'est littéralement dans aucun de ces deux évangiles.

3° EN GREC.

La traduction ou le texte grec que je donne ici, est puisé dans la Poliglotte de Walton (1), et dans l'évangile de saint Matthieu. J'ai cru devoir l'écrire aussi en lettres romaines, afin qu'il soit plus facile d'en comparer les mots à ceux des autres versions. Je remplacerai l'esprit rude du grec par une *h*.

1. Πάτερ ἡμειῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς,
   Pater hêmeión ho en tois ouranois,
2. ἁγιασθήτω τὸ ὄνομά σου.
   agiasthêtó to onoma sou.
3. Ἐλθέτω ἡ βασιλεία σου.
   Elthetó hê basileia sou :
4. γεννηθήτω τὸ θέλημά σου, ὡς ἐν οὐρανῷ, καὶ ἐπὶ τῆς γῆς.
   gennêthêtó to thelêma sou, ós en ouranó, kai epi tês gês.
5. Τὸν ἄρτον ἡμειῶν τὸν ἐπιούσιον δὸς ἡμῖν σήμερον.
   Ton arton hêmeión ton epiousion dos hêmin sêmeron.
6. Καὶ ἄφης ἡμῖν τὰ ὀφειλήματα ἡμειῶν,
   Kaì aphês hêmin ta opheilêmata hêmeión,

(1) *Bibliorum sacrorum tomus quintus*, p. 24.

ὡς καὶ ἡμεῖς ἀφίεμεν τοῖς ὀφειλέταις ἡ-
ôs kai hémeis aphiemen tois opheiletais hé-
μειῶν.
meiôn.

7. Καὶ μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς ἐν πειρασμὸν,
Kai mê eisenenkês hêmas en peirasmon,
ἀλλὰ ῥύσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ πονηροῦ.
alla rhusai hêmas apo tou ponérou.

8. Ὅτι σοῦ ἐστὶν ἡ βασιλεία, καὶ ἡ δύναμις,
Hoti sou estin hê basileia, kai hê dunamis,
καὶ ἡ δόξα, εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν.
kai hê doxa, eis tous aiônas. Amén.

4° EN CELTIQUE-ARMORIQUE.

Ce celtique-armorique de Schœpflin est sans doute le bas-breton.

1. *Hon tad pehudy sou en efaou.*
2. *Da hanou bezet sanctifiet.*
3. *Devet aornomp da rovantelaez.*
4. *Da eol bezet graet en dovar, evalmaz eon en cuf.*
5. *Ro dimp hyzion hon bara pemdeziec.*
6. *Pardon dimp hon pechedou, evalma pardonomp da nep pegant ezomp offanczet.*
7. *Ha nas dilaes-quet a hanomp en temptation; hoguen hon diliur dyouz drouc.*
8. *Rac dit ez aparchant an rovantelaez an gloar, hac an galhout da byz avyquen. Amen.*

5° EN BRETON-CAMBRIQUE.

Le breton-cambrique de Schœpflin est le langage du pays de Galles.

1. *Ein tad yr hwn wyt yn y nefoedd.*
2. *Sancteiddier dy enw.*
3. *Deled dy deyrnas.*
4. *Gwneler dy ewyllys, magis yn y nef, felly ar y ddaearhesydd.*
5. *Dyro i ni heddyw ein bara beunyddiol.*
6. *A maddeu i ni ein dyledion, fel y maddewn ninnau i'n dyledwir.*
7. *Ac nac arwain ni i brofedigaeth, aithr gwared ni rhag drwg.*
8. *Canys eiddot ti yw'r deyrnas, a'r nerth, a'r gogoniant, yn oes oesoedd. Amen.*

6° EN CANTABRE OU EN GASCON.

Ce langage est celui que nous nommons le béarnais, ou plutôt le basque.

1. *Guure aita cervetan çarena erabil bedi,*
2. *Sainduqui çure icena.*
3. *Ethor bedi çure erresuma :*
4. *Eguin bedi çure borondatea cervan beçala lurrean ere.*
5. *Igucu egun gure eguneco oguia.*
6. *Eta barkha detçagutçu gure çorrac, gue gure gana çordun direnei barkharœn derauztegun beçala :*

7. *Eta ezgaitçatçula utz tentamendutan erorcera ;*

8. *Aitcitic beguira gaitçatçu gaitcetic. Halabiz.*

7° THÉOTISQUE DU NEUVIÈME SIÈCLE.

Le théotisque de Schœpflin est ce que nous appelons aussi le teutonique ou le tudesque, le langage que parlaient les Teutons ou les Allemands du neuvième siècle.

1. *Fater unser thu in himilon bist,*
2. *Giwihit si namo thin.*
3. *Quæme richi thin.*
4. *Werdhe willeo thin, sama so in himile endi in erthu.*
5. *Broot unseraz emezzigan gib uns hiutu.*
6. *Endi farlaz uns sculdhi unsero, samo so wir farlazzan scolem unserem.*
7. *Endi ni giladi unsih in costunga.*
8. *Auh arlosi unsih fona ubile.*

8° SAXON.

1. *Thu vre fader, the eart on heofenum,*
2. *Si thin noman gehalgod.*
3. *Cune thin rike.*
4. *Si thin willa on eorthan swa on hoefenum* (1).
5. *Syle vs to dag urne dægwanlican hlaf.*

(1) Je crois qu'il faut lire ici *heofenum* pour *cœlis* comme au verset 1.

6. *And forgif vs vre gylter, swa we forgifath tham the with vs agylthat.*

7. *And ne læd thu na vs on Kastnunge.*

8. *Ac alys vs fram yfele. Si hil swa* (1).

La simple lecture de ces huit idiomes fait voir combien il serait absurde de vouloir les réduire à trois (2). Il n'y a presque pas de province en France qui ne pût fournir son patois souvent inintelligible pour la province voisine. J'ai déjà observé (Art. VIII), que pour former une langue, il fallait une grande nation civilisée, et que c'était une absurdité de chercher une langue primitive chez un peuple encore sauvage.

Au reste, les oraisons dominicales qui viennent d'être rapportées sont des prières chrétiennes dont la forme a dû être influencée par la langue latine. Il n'est pas douteux que les mots ne passent souvent d'une langue dans une autre : l'art de distinguer ces transmissions mérite de nous occuper ici.

CHAPITRE VII.

Des Étimologies (3).

CXXX. L'*Étimologie* signifie l'origine d'un mot;

(1) *Alsatia illustrata. Colmariæ*, 1751, p. 98.

(2) C'est le sistème de M. Amédée Thierry dans son Histoire des Gaulois. Paris, 1828, t. I, p. 12 et suivantes.

(3) Cet article est tiré de l'Encyclopédie. Paris 1756, tom. VI,

le mot dont vient un autre mot s'appelle *primitif*, et celui qui vient du primitif se nomme *dérivé*. On donne quelquefois au primitif même le nom d'étimologie : ainsi l'on dit que *pater* est l'étimologie de *père*.

Les mots, dans nos langues européennes (1), n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire ce n'est pas même en vertu d'une convention formelle et fixée invariablement entre les hommes, que certains sons réveillent dans nos esprits certaines idées. Cette liaison est l'effet d'une habitude formée dans l'enfance à force d'entendre répéter les mêmes sons dans des circonstances à peu près semblables : elle s'établit dans l'esprit des peuples, sans qu'ils y pensent ; elle peut s'effacer par l'effet d'une autre habitude qui se formera aussi sourdement et par les mêmes moyens. Les circonstances dont la répétition a déterminé dans l'esprit de chaque individu le sens d'un mot, ne sont jamais exactement les mêmes pour deux hommes ; elles sont encore plus différentes pour deux générations. Ainsi, à considérer une langue indépendamment de ses rapports avec les autres langues, elle a dans elle-même un principe de variation. La prononciation s'altère en passant des pères aux

p. 98 et suivantes, copié sans aucun changement dans l'Encyclopédie méthodique. Paris, 1784. Dictionnaire de grammaire et de littérature, t. II, p. 20, art. *Étymologie*. J'y ai fait quelques additions et corrections que j'indiquerai ; et j'ai appliqué les principes à des exemples afin de mieux éclaircir la matière.

(1) J'ajoute cette restriction pour ne pas comprendre dans cette assertion la langue chinoise, à laquelle elle ne convient pas.

enfans; les acceptions des termes se multiplient, se remplacent les unes les autres; de nouvelles idées viennent accroître les richesses de l'esprit humain; il faut détourner la signification primitive des mots par des métaphores, la fixer à certains points de vue particuliers par des inflexions grammaticales; réunir plusieurs mots anciens pour exprimer de nouvelles combinaisons d'idées. Ces sortes de mots n'entrent pas toujours dans l'usage ordinaire. Pour les comprendre, il est nécessaire de les analiser, de remonter des composés ou dérivés aux mots simples ou radicaux, et des acceptions métaphoriques au sens primitif. Les Grecs qui ne connaissaient guère que leur langage, et dont la langue, par l'abondance de ses inflexions grammaticales, et par sa facilité à composer des mots, se prêtait à tous les besoins de leur génie, se livrèrent de bonne heure à ce genre de recherches, et lui donnèrent le nom d'*étimologie*, c'est-à-dire, connaissance du vrai sens des mots : car ἔτυμον τῆς λήξεως signifie le vrai sens d'un mot, d'ἔτυμος vrai.

Lorsque les Latins étudièrent leur langue, à l'exemple des Grecs, ils s'aperçurent qu'ils la devaient presque tout entière à ceux-ci, ou plutôt que les deux langues étant dérivées du phénicien avaient nécessairement des racines analogues (1). Le travail ne se borna plus à analiser les mots d'une seule langue, à remonter du dérivé à la racine; on apprit à

(1) J'ajoute *ou plutôt* etc., qui m'a paru nécessaire pour lier ici les idées.

chercher les origines de sa langue dans des langues plus anciennes, à décomposer non plus les mots, mais les langues; on les vit se succéder et se mêler comme les peuples qui les parlent. Les recherches s'étendirent dans un champ immense; mais quoiqu'elles devinssent souvent indifférentes pour la connaissance du vrai sens des mots, on garda l'ancien nom d'étimologie. Aujourd'hui les savans donnent ce nom à toutes les recherches sur l'origine des mots; et c'est en ce sens qu'il sera employé dans cet article et les suivans.

L'histoire nous a transmis quelques étimologies, comme celles des noms des villes ou des lieus auxquels les fondateurs ou les navigateurs ont donné, soit leur propre nom, soit quelque autre nom relatif aux circonstances de la fondation ou de la découverte. A la réserve du petit nombre d'étimologies de ce genre, qu'on peut regarder comme certaines, et dont la certitude purement testimoniale ne dépend pas des règles de l'art étimologique, l'origine d'un mot est en général un fait à deviner, un fait ignoré, auquel on ne peut arriver que par des conjectures, en partant de quelques faits connus. Le mot est donné; il faut chercher dans l'immense variété des langues les différens mots dont il peut tirer son origine. La ressemblance du son, l'analogie du sens, l'histoire des peuples qui ont successivement occupé la même contrée, ou qui y ont entretenu un grand commerce, sont les premières lueurs qu'on suit : on trouve enfin un mot assez semblable à celui dont on cherche l'étimo-

logie. Ce n'est encore qu'une supposition qui peut être vraie ou fausse. Pour s'assurer de la vérité, on examine plus attentivement cette ressemblance; on suit les altérations graduelles qui ont conduit successivement du primitif au dérivé; on pèse le plus ou le moins de facilité du changement de certaines lettres en d'autres; on discute les rapports entre les conceptions de l'esprit et les analogies délicates qui ont pu guider les hommes dans l'application d'un même son à des idées très-différentes; on compare le mot à toutes les circonstances de l'énigme : souvent il ne soutient pas cette épreuve, et l'on en cherche un autre quelquefois (et c'est la pierre de touche des étimologies comme de toutes les vérités de fait), toutes les circonstances s'accordent parfaitement avec la supposition qu'on a faite; l'accord de chacune en particulier forme une probabilité; cette probabilité augmente dans une progression rapide, à mesure qu'il s'y joint de nouvelles vraisemblances; et bientôt, par l'appui mutuel que celles-ci se prêtent, la supposition n'en est plus une, et acquiert la certitude d'un fait. La force de chaque vraisemblance en particulier, et leur réunion sont donc l'unique principe de la certitude des étimologies, comme de tout autre fait, et le fondement de la distinction entre les étimologies possibles, probables et certaines. Il suit de là que l'art étimologique est, comme tout art conjectural, composé de deux parties : l'art de former des conjectures ou des suppositions, et l'art de les vérifier; ou, en d'autres termes, l'invention et la critique. Les sources

de la première, les règles de la seconde, sont la division naturelle de cet article; car je n'y comprendrai point les recherches que l'on peut faire sur les causes primitives de l'institution des mots, sur l'origine et les progrès du langage, sur les rapports des mots avec l'organe qui les prononce, et les idées qu'ils expriment. La connaissance philosophique des langues est une science très-vaste, une mine riche de vérités nouvelles et intéressantes. Les étimologies ne sont que des faits particuliers sur lesquels elle appuie quelquefois des principes généraux. Ceux-ci, à la vérité, rendent à leur tour la recherche des étimologies plus facile et plus sûre; mais si nous disions ici tout ce qui peut fournir aux étimologistes des conjectures ou des moyens de les vérifier, il faudrait traiter de toutes les sciences. Je me contenterai d'expliquer ce que c'est que la grammaire.

§ I. DE LA GRAMMAIRE.

CXXXI. La *Grammaire* est la science de la parole prononcée ou écrite. Ce mot vient du grec Γράμμα, en latin *littera*; aussi les latins l'appellent quelquefois *litteratura* (1). La parole est une sorte de tableau dont la pensée est l'original; elle doit en être une fidèle imitation, autant que cette fidélité peut se trouver dans la représentation sensible d'une chose purement spirituelle. La logique, par le secours de

(1) Ce mot est employé par Cicéron dans son Dialogue *de Partitione*, n. 7. Il n'y signifie autre chose que l'écriture.

l'abstraction, vient à bout d'analiser en quelque sorte la pensée, tout indivisible qu'elle est, en considérant séparément les idées différentes qui la composent, et la relation que l'esprit aperçoit entr'elles. C'est cette analise qui est l'objet immédiat de la parole; et c'est pour cela que l'art d'analiser la pensée est le premier fondement de l'art de parler, ou en d'autres termes, qu'une saine logique est le fondement de la *grammaire.*

En effet, quels que soient les termes qu'il plaise aux différens peuples de la terre d'employer, de quelque manière qu'ils les modifient, quelque disposition qu'ils leur donnent, ces nations diverses auront toujours à rendre des perceptions, des jugemens, des raisonnemens; il leur faudra des mots pour exprimer les sujets, les modifications et les corrélations de leurs idées; elles auront à rendre sensibles les différens points de vue sous lesquels elles auront envisagé toutes ces choses; souvent le besoin les obligera d'employer des termes appellatifs et généraux, même pour exprimer des individus; et conséquemment ils ne pourront se passer des mots déterminatifs pour restreindre la signification trop vague des premiers. Dans toutes les langues on trouvera des propositions qui auront leurs sujets et leurs attributs; des termes dont le sens incomplet exigera un complément, un régime; en un mot, toutes les langues assujétiront indispensablement leur marche aux lois de l'analise logique de la pensée; et ces lois sont invariablement les mêmes partout et dans tous les tems, parce que la

nature et la manière de procéder de l'esprit humain sont essentiellement immuables. Sans cette uniformité et cette immuabilité absolues, il ne pourrait y avoir aucune communication entre les hommes de différens siècles ou de différens lieus, pas même entre deux individus quelconques, parce qu'il n'y aurait pas une règle commune pour comparer leurs procédés respectifs.

Il doit donc y avoir des principes fondamentaux, communs à toutes les langues, dont la vérité indestructible est antérieure à toutes les conventions arbitraires ou fortuites qui ont donné naissance aux différens idiomes que le genre humain a créés.

On sent bien qu'aucun mot ne peut être le tipe essentiel d'aucune idée; il n'en devient le signe que par une convention tacite, mais libre; on aurait pu lui donner un sens tout contraire. Il y a une égale liberté sur le choix des moyens que l'on peut employer pour exprimer la corrélation des mots dans l'ordre de l'énonciation, et celles de leurs idées, dans l'ordre analitique de la pensée. Mais les conventions une fois adoptées, c'est une obligation indispensable de les suivre dans tous les cas pareils; et il n'est plus permis de s'en départir, que pour se conformer à quelque autre convention également authentique, qui déroge aux premières dans quelque point particulier, ou qui les abroge entièrement. De là vient la possibilité et l'existence des différentes langues qui ont été, qui sont, et qui seront parlées sur la terre.

La grammaire admet donc deux sortes de prin-

cipes. Les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel; ils tiennent à la nature de la pensée même; ils en suivent l'analise; ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hipothétique et dépendante des conventions libres et muables; celles-ci ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptées librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les prescrire. Les premiers constituent la *grammaire générale*, les autres sont l'objet de diverses *grammaires particulières*.

La *grammaire générale* est donc la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues.

Une *grammaire particulière* est l'art d'appliquer aux principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La grammaire *générale* est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une grammaire *particulière* est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière aux principes généraux de la parole. La science grammaticale est antérieure à toutes les langues, parce que ses principes sont d'une vérité éternelle, et qu'ils ne supposent que la possibilité des langues : l'art grammatical, au contraire, est postérieur aux langues, parce que les usages des langues doivent exister avant qu'on les

rapporte artificiellement aux principes généraux. Malgré cette distinction de la science grammaticale et de l'art grammatical, nous ne prétendons pas insinuer que l'on doive ou que l'on puisse même en séparer l'étude. L'art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'est éclairé et dirigé par les lumières de la spéculation; la science ne peut donner aucune consistance à la théorie, si elle n'observe les usages combinés et les pratiques différentes, pour s'élever par degrés jusqu'à la généralisation des principes. Mais il n'en est pas moins raisonnable de distinguer l'un de l'autre; d'assigner à l'un et à l'autre son objet propre, de prescrire leurs bornes respectives, et de déterminer leurs différences (1).

Après avoir ainsi bien défini la grammaire, rentrons dans notre sujet en nous occupant des étimologies d'après le plan que nous avons tracé.

§ II. SOURCES DES ÉTIMOLOGIES.

CXXXII. En matière d'étimologie, comme en toute autre matière, l'invention n'a point de règles bien déterminées. Dans les recherches où les objets se présentent à nous, où il ne faut que regarder et voir, dans celles aussi que l'on peut soumettre à la rigueur des démonstrations, il est possible de prescrire à l'esprit une marche invariable qui le mène sûrement à la vérité; mais toutes les fois qu'on ne s'en tient pas à observer simplement ou à déduire des

(1) Encyclopédie, art. *Grammaire*.

conséquences de principes connus, il faut deviner; c'est-à-dire qu'il faut, dans le champ immense des suppositions possibles, en saisir une au hazard, puis une seconde, et plusieurs successivement, jusqu'à ce que l'on ait rencontré l'unique vraie. C'est ce qui serait impossible, si la gradation qui se trouve dans la liaison de tous les êtres, et la loi de continuité généralement observée dans la nature, n'établissaient entre certains faits, et un certain ordre d'autres faits propres à leur servir de causes, une espèce de voisinage qui diminue beaucoup l'embarras du choix, en présentant à l'esprit une étendue moins vague, et en le ramenant d'abord du possible au vraisemblable; l'analogie lui trace des routes où il marche d'un pas plus sûr : des causes déjà connues indiquent des causes semblables pour des effets semblables. Ainsi une mémoire vaste et remplie, autant qu'il est possible, de toutes les connaissances relatives à l'objet dont on s'occupe; un esprit exercé à observer dans tous les changemens qui le frappent l'enchaînement des effets et des causes, et à en tirer des analogies; surtout l'habitude de se livrer à la méditation, ou, pour mieux dire peut-être, à cette rêverie nonchalante dans laquelle l'ame semble renoncer au droit d'appeler ses pensées, pour les voir en quelque sorte passer toutes devant elle, et pour contempler, dans cette confusion apparente, une foule de tableaux et d'assemblages inattendus, produits par la fluctuation rapide des idées, que des liens aussi imperceptibles que multipliés amènent à la suite les unes des autres :

voilà, non les règles de l'invention, mais les dispositions nécessaires à quiconque veut inventer, dans quelque genre que ce soit, et nous n'avons plus ici qu'à en faire l'application aux recherches étimologiques, en indiquant les rapports les plus frappans, et les principales analogies qui peuvent servir de fondement à des conjectures vraisemblables.

Première source des étimologies. La langue elle-même.

CXXXIII. Il est naturel de ne pas chercher d'abord loin de soi ce que l'on peut trouver sous sa main. L'examen attentif du mot même dont on cherche l'étimologie, et de tout ce qu'il emprunte, si j'ose ainsi parler, de l'analogie propre de sa langue, est donc le premier pas à faire; si c'est un dérivé, il faut le rappeler à sa racine, en le dépouillant de cet appareil de terminaisons et d'inflexions grammaticales qui le déguisent; si c'est un composé, il faut en séparer les différentes parties : ainsi la connaissance profonde de la langue dont on veut éclaircir les origines, de sa grammaire, de son analogie, est le préliminaire le plus indispensable pour cette étude. Une connaissance très-médiocre du français fera voir qu'emprisonner vient de prison; empoisonner, de poison; enfermer, de fermer. Ces dérivations sont purement françaises; mais les mots prison, poison et fermer ont une origine plus compliquée, comme on va le voir pour le mot poison.

Seconde source des étimologies. Altérations de notre langue.

CXXXIV. Souvent le résultat de la décomposition se termine à des mots absolument hors d'usage ; il ne faut pas perdre pour cela l'espérance de les éclaircir, sans recourir à une langue étrangère : la langue même dont on s'occupe s'est altérée avec le tems ; l'étude des révolutions qu'elle a essuyées fera voir dans les monumens des siècles passés, ces mêmes mots, dont l'usage s'est perdu, et dont on a conservé les dérivés ; la lecture des anciennes chartes et des vieux glossaires en découvrira beaucoup ; les dialectes ou patois usités dans les différentes provinces, qui n'ont pas subi autant de variations que la langue polie, ou qui du moins n'ont pas subi les mêmes, en contiennent aussi un grand nombre : c'est là qu'il faut chercher. Par exemple, le mot *empoisonner* vient évidemment de *poison*. Mais ce mot poison, si nous en croyons Ménage (1), vient du latin *potione* ablatif de *potio*, auquel nos dictionnaires latins donnent trois significations, savoir 1° le boire ou l'action de boire ; 2° une potion, un breuvage médicinal ; et 3° un poison (2). Examinons ces trois assertions dont les deux dernières paraissent plus que douteuses.

(1) Dictionnaire étymologique. Paris, 1694, p. 589, art. *Poison*.

(2) Le Dictionnaire italien de Torcellini ne fait pas cette faute, et dit *potio*, *potionis* ; Bevanda, *pozione*, *actus bibendi et ipsa vis quæ bibitur* en citant les deux passages du plaidoyer pour Cluentius, qui seront rapportés plus bas.

Le premier de ces sens est donné par Cicéron (1) : *Quùm cibo et potione fames sitisque depulsa est :* « Lorsqu'on a chassé la faim par le boire et le man-« ger. » Cicéron l'emploie encore lorsqu'il dit (2) : *demus scutellam dulciculæ potionis :* « Présentons-« lui quelque boisson un peu douce. » Enfin il ne lui donne pas un autre sens, lorsqu'il dit (3) : *tenuissimo victu, id est contemtissimis escis et potionibus.* « De la nourriture la plus légère, c'est-à-dire de « ce qu'il y a de plus vil en mets et en boissons. » On voit que l'acception du mot *potio* employée par Cicéron en ces trois endroits, est constante. Jamais il ne lui donne la signification de poison. Ce qui le prouvera mieux encore est son plaidoyer pour Cluentius où il est continuellement question de poison. Le mot *potio* n'y signifie que l'action de boire. L'orateur y dit (chap. 10) : *Quùm ipse poculum dedisset, subitò illa in mediâ potione exclamavit, se maximo cum dolore mori.* « Lorsqu'il lui eut présenté de sa main « une coupe, avant de l'avoir entièrement vidée, « cette femme s'écria qu'elle mourait dans des douleurs « affreuses ; » plus bas (chap. 14), il dit : *Primâ potione mulierem sustulit.* « Le premier breuvage « mit la femme au tombeau. » C'est ainsi que *potio* désigne seulement l'action de boire, pendant qu'à tout instant le poison est désigné constamment dans ce discours par le mot *venenum.*

(1) *De Finibus bonorum et malorum*, chap. XI dans l'édition de Le Clerc.

(2) *Tusc. quæst. lib. III*, chap. XIX.

(3) *De Finib. bon. et mal.*, chap. XXVIII.

De plus les Latins n'ont pas dérivé du mot *potio* le mot *impotionare*. On lit dans Suétone le mot *potionatus* (1) : en parlant de Caligula, il dit : *creditur potionatus à Cæsoniâ uxore, amatorio quidem medicamento, sed quod in furorem verterit.* « On « croit que Césonie lui avait fait boire un philtre « amoureux qui le rendit furieux. » Il est clair que le mot *potionare* ne veut pas dire empoisonné dans ce passage, et qu'il dérive du mot *potio* pris dans le même sens que Cicéron.

Aussi poison, dans nos anciens livres français, ne signifie que potion ou breuvage, et ne se prend qu'en bonne part. On lit dans Perceforest : « Puis leur firent « boire *poisons*, qu'elles sceurent que bonnes leur « estoient, etc., et lui donnèrent à boire d'unes *poi-* « *sons* tant souveraine, qu'il n'est nul tant soit tour- « menté, ne travellis, qu'il ne soit incontinent frais « et nouveaux, ne que aucunement sente blechure, « ne playe qu'ils ayet. »

On voit que le sens attribué au mot poison n'est venu que tard et qu'il est particulier à notre langue. Les Latins l'appelaient *venenum* dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. C'est de ce dernier mot que nous sont venus *venin*, *vénéneux*, *envenimer*.

Les Grecs usaient du mot φάρμακον en bonne ou en mauvaise part. Ce mot signifiait chez eux un poison et une potion ; il désignait aussi un remède. Aujourd'hui nous appelons pharmacien, celui qui compose et qui vend les remèdes.

(1) Vie de Caligula, chap. L.

De *potio*, les Espagnols ont fait *ponçona*, et de ce dernier mot *empoçonar* qui ressemble bien au mot empoisonner, en sorte que Ménage a cru pouvoir l'en dériver.

Le sens du mot empoisonner est donc une altération de notre ancien langage; mais il nous vient peut-être d'une langue étrangère.

Troisième source des étimologies. Altérations de l'ortographe.

CXXXV. 3° QUELQUEFOIS les changemens arrivés dans la prononciation, effacent dans le dérivé presque tous les vestiges de sa racine; l'étude de l'ancien langage et des dialectes, fournira aussi des exemples des variations les plus communes de la prononciation; et ces exemples autorisent à supposer des variations pareilles dans d'autres cas; l'ortographe qui se conserve lorsque la prononciation change, devient un témoin assez sûr de l'ancien état de la langue, et indique aux étimologistes la filiation des mots, lorsque la prononciation la leur déguise.

Le mot *connaître*, par exemple, s'écrivait autrefois *cognoistre*, qui dérive évidemment du mot latin *cognoscere* dont le sens est le même.

L'origine du mot *Clovis* qui désigne plusieurs rois de la première race, doit être cherchée dans la langue des Francs, et l'on aura de la peine à la reconnaître dans les noms de Loys et de Louis qui lui correspondent pour un grand nombre de rois de la seconde et

de la troisième race. A Venise, on disait *Aloisio*, dans le reste de l'Italie, *Luigi;* en latin, *Ludovicus;* en teuton, *Hlodvech;* en latin teutonique, *Chlodoveus.*

Quatrième source des étimologies. Variations dans le sens des mots.

CXXXVI. 4° Le problème devient plus compliqué, lorsque les variations dans le sens concourent avec les changemens de la prononciation. Toutes sortes de tropes et de métaphores détournent la signification des mots; le sens figuré fait oublier peu à peu le sens propre, et devient quelquefois à son tour le fondement d'une nouvelle figure; en sorte qu'à la longue, le mot ne conserve plus aucun rapport avec sa première signification. Pour retrouver la trace de ces changemens, entés les uns sur les autres, il faut connaître les fondemens les plus ordinaires des tropes et des métaphores; il faut étudier les différens points de vue sous lesquels les hommes ont envisagé les divers objets, les rapports, les analogies entre les idées, qui rendent les figures plus naturelles ou plus justes : en général, l'exemple du présent est ce qui peut le mieux diriger nos conjectures sur le passé; les métaphores que produisent à chaque instant sous nos ieux les enfans, les gens grossiers, et même les gens d'esprit, ont dû se présenter à nos pères; car le besoin donne de l'esprit à tout le monde : or une grande partie de ces méta-

phores, devenues habituelles dans nos langues, dérivent du besoin où les hommes se sont trouvés de faire connaître les idées intellectuelles et morales, en se servant des noms des objets sensibles ; c'est par cette raison, et parce que la nécessité n'est pas délicate, que le peu de justesse des métaphores n'autorise pas toujours à les rejeter des conjectures étimologiques. Il y a des exemples de ces sens détournés, très-bizarres en apparence, et qui sont indubitables.

Nous avons vu, par exemple (art. CXXXIV), que le mot poison dérivé d'un mot latin qui signifie potion ou breuvage, n'est employé aujourd'hui que pour désigner un aliment qui donne la mort. Je citerai encore le mot *propre*, en latin *proprius*, qui signifie dans les deux langues le rapport d'un être avec un autre auquel il appartient exclusivement. Cette dérivation étant évidente, il semble qu'elle devrait fixer invariablement le sens du mot propre. Point du tout. Nous traduisons aussi par ce mot le latin *mundus*, c'est-à-dire net, qui n'est pas sale, et nous ne disons jamais monde en ce sens, comme l'étimologie latine semblerait l'exiger ; mais nous admettons cette dernière dérivation pour le négatif immonde qui signifie impur, sale. On voit quelle est la bizarrerie de ces étimologies, et c'est celle de beaucoup d'autres mots de notre langue.

Cinquième source des étimologies. Langues étrangères.

CXXXVII. 5° Il n'y a aucune langue, dans l'état

actuel des choses, qui ne soit formée du mélange ou de l'altération de langues plus anciennes, dans lesquelles on doit retrouver une grande partie des racines de la langue nouvelle. Lorsqu'on a poussé aussi loin qu'il est possible, sans sortir de celle-ci, la décomposition et la filiation des mots, c'est à ces langues étrangères qu'il faut recourir. Lorsqu'on sait les principales langues des peuples voisins, ou qui ont occupé quelquefois le même pays, on n'a pas de peine à découvrir quelles sont celles d'où dérive immédiatement une langue donnée, parce qu'il est impossible qu'il ne s'y trouve une très-grande quantité de mots communs à celle-ci, et si peu déguisés, que la dérivation n'en peut être contestée. C'est ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'être versé dans l'art étimologique, pour savoir que le français et les autres langues modernes du midi de l'Europe se sont formées par la corruption du latin mêlé avec le langage des nations qui ont détruit l'empire romain; cette connaissance grossière, où mène la connaissance purement historique des invasions successives du pays par différens peuples, indique suffisamment aux étimologistes dans quelles langues ils doivent chercher les origines de celle qu'ils étudient.

On voit par ces principes incontestables combien de travaux sont nécessaires pour arriver à la connaissance des étimologies. L'étude des langués parlées par les peuples voisins, les connaissances historiques nécessaires pour découvrir les différentes invasions qui ont pu altérer notre langage, exigent un tems considé-

cable. Il n'est pas très-difficile d'étudier les langues grecque et latine; une foule d'ouvrages de différens auteurs, des grammaires et des dictionnaires nous en donnent les moyens; mais les langues seulement parlées qui varient d'un village à l'autre, où pourrons-nous en acquérir la connaissance? Pallas a compté deux cens langues en Europe; il serait facile d'en trouver davantage, surtout en remontant aux tems antérieurs. Car le français d'aujourd'hui, par exemple, diffère totalement de celui qu'on parlait il y a cinq cens ans.

Sixième source des étimologies. Langues corrompues ou patois.

CXXXVIII. 6° Lorsque les mots d'une langue moderne doivent être puisés dans une langue ancienne, par exemple lorsqu'on veut tirer les mots français du latin, il est très-bon d'étudier ces deux langues, non-seulement dans leur pureté et dans les ouvrages des bons auteurs, mais encore dans les tours les plus corrompus, dans le langage du plus bas peuple et des provinces. Les personnes élevées avec soin et instruites de la pureté du langage, s'attachent ordinairement à parler chaque langue sans la mêler avec d'autres : c'est le peuple grossier qui a le plus contribué à la formation des nouveaux langages; c'est lui qui, ne parlant que pour le besoin de se faire entendre, néglige toutes les lois de l'analogie, ne se refuse à l'usage d'aucun mot, sous prétexte que ce mot est étranger, dès que l'habitude le lui a rendu fami-

lier; c'est de lui que le nouvel habitant est forcé, par les nécessités de la vie et du commerce, d'adopter un plus grand nombre de mots; enfin c'est toujours par le bas peuple que commence ce langage mitoyen, qui s'établit nécessairement entre deux nations rapprochées par un commerce quelconque; parceque de part et d'autre, personne ne voulant se donner la peine d'apprendre une langue étrangère, chacun de son côté en adopte un peu, et cède un peu de la sienne.

C'est surtout dans les réunions nombreuses, et spécialement dans les armées, que les mots passent ainsi d'une langue à l'autre. Ainsi les ingénieurs ont puisé chez les Italiens le mot *parapet* par lequel on désigne une élévation au-dessus du rempart, un mur d'appui sur un pont, une terrasse, un quai. Ce mot vient évidemment de l'italien *parapetto*, qui défend la poitrine : *detto così*, dit le dictionnaire de la Crusca, *perche sù la sponda s'appoggia il petto*. C'est donc mal à propos que plusieurs disent *parapel*, qui se trouve dans le prologue du troisième livre de Rabelais. La nouvelle édition de cet auteur (1) écrit *parapectes*, et en conclut que le mot français vient immédiatement du latin *pectus*; mais la locution *parapetto* est tout-à-fait italienne.

Septième source des étimologies. Diverses inflexions des langues.

CXXXIX. 7° Lorsque d'une langue primitive, plu-

(1) Paris, 1823. IV, 188.

sieurs se sont formées à la fois en différens pays, l'étude de ces diverses langues dérivées, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées; la comparaison de la manière différente dont elles ont altéré les mêmes inflexions ou les mêmes sons de la langue mère en se les rendant propres, celle des directions opposées, si j'ose ainsi parler, suivant lesquelles elles ont détourné le sens des mêmes expressions; la suite de cette comparaison dans tout le cours de leur progrès et dans leurs différentes époques, serviront beaucoup à donner des vues pour les origines de chacune d'entre elles : ainsi l'italien et le gascon, qui viennent du latin, comme le français, présentent souvent le mot intermédiaire entre un mot français et un mot latin, dont le passage eût paru trop brusque et trop peu vraisemblable, si l'on eût voulu tirer immédiatement l'un de l'autre, soit que le mot ne soit effectivement devenu français que parce qu'il a été emprunté de l'italien ou du gascon, ce qui est très-fréquent, soit qu'autrefois ces trois langues aient été moins différentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. C'est ainsi que l'on a vu dans l'article précédent le mot *parapet* ne pas venir de *parapecte* ni du latin *pectus*, mais de l'italien *parapetto* où la terminaison *petto*, qui en italien signifie poitrine, vient évidemment du latin *pectus*.

La terminaison *atio* assez fréquente en latin, devient en français *ation* ou *aison*, et cette dernière inflexion nous est peut-être venue de l'italien. Ainsi nous avons tiré directement du latin nation pour

natio, natation pour *natatio*, tandis qu'oraison semble venir de l'italien *orazione* qui vient du latin *oratio*. Ration est dérivé directement du latin *ratio*, tandis que raison s'est dérivé de l'italien *razione* qui vient du latin *ratio* pris dans un autre sens. Nous distinguons ainsi deux désignations confondues dans un seul mot latin. Les Romains exprimaient de la même manière cette faculté de juger, qui distingue l'homme de la brute, et cette mesure déterminée par une règle ou une proportion convenables. Nous au contraire, en variant le sens de ce mot *ratio* par deux inflexions différentes, nous sommes parvenus à éviter la confusion de deux idées distinctes.

Huitième source des étimologies. Diversité des langues employées dans un même pays.

CXL. 8° Quand plusieurs langues ont été parlées dans le même pays et dans le même tems, les traductions réciproques de l'une à l'autre fournissent aux étimologistes une foule de conjectures précieuses; ainsi pendant que notre langue et les autres langues modernes se formaient, tous les actes étaient écrits en latin; et dans ceux qui ont été conservés, le mot latin nous indique très-souvent l'origine du mot français, que les altérations successives de la prononciation nous auraient dérobée : c'est cette voie qui nous a appris que métier vient de *ministerium;* marguillier de *matricularius*, etc. En effet les Italiens ont fait de *ministerium* leur mot *mestiere*, duquel nous avons dérivé métier; et les marguilliers s'écrivaient

autrefois *maregliers*. Un arrêt du parlement de Paris mentionné dans les *libertez* de l'Église Gallicane (1), porte : « L'arrest des *maregliers*, qui est pour cause « d'offrandes. » Dans une transaction entre les chanoines de Saint-Benoist de Paris, et les Marguilliers Lays, et le curé de la même Église, qui est de 1453, il y a *marcliers*, mot qui se rapproche encore mieux que *maregliers* du latin *matricularii*. Cujas sur le premier titre du livre cinquième des sentences du jurisconsulte Paulus, s'exprime ainsi :

Idemque aliàs obtinuit in Galliâ, in eo qui pro foribus Ecclesiæ (hi sunt qui nunc MARGUILLIERS *appellantur) pretio dato : idque hæc vetus formula à matriculariis collecti infantis et distracti indicat:* Nos, in Dei nomine, *matricularii* sancti Martini, dùm manè ad ostia ipsius Ecclesiæ observanda convenissemus, ibi infantulum sanguinolentum invenimus, et per triduum an quisquam eum suum esse diceret, perquisivimus. Nullo invento, Gaio nutriendum dedimus, ut eum in suo servitio, juxtà legis ordinem, retineat, pro quo pretium accepimus solidorum x.

Sur ces mots *nos quoque in Dei nomine* matricularii *sancti illiûs*, du chapitre XI des anciennes formules selon la loi romaine, Bignon dit : *Matriculam, pro Indice albo, seu notitiâ, accipi notum est. Præter innumeras Imperatorum constitutiones quæ eo vocabulo utuntur, Vegetius de Re militari, lib. 2, cap.* 5. Punctis milites inscripti, et matriculis inserti jurare solent (2).

(1) Tome 2, p. 996.

(2) « On imprime sur la peau de chacun des soldats une marque

Eodem sensu, matriculæ ecclesiarum, *in Testamento beati, Remigii, dicuntur Catalogi pauperum, qui ab unâquâque ecclesiâ stipendia recipere soliti erant.* Pauperibus duodecim in matriculâ positis, antè fores Ecclesiæ expectantibus stipem, duo solidi undè se reficiant inferantur. *In Testamento Sonnatii, Remensis episcopi apud Flodoardum, lib. II, cap.* 5. Ad matriculam Remensis ecclesiæ, nonnulla contulit donaria. Cæteris quoque matriculis, vel congregationibus, diversa delegavit munera. *Quem morem apertissimè describit Hincmarus epist. VII, cap.* 30. Episcopi de matriculariis per singulas Ecclesias, juxtà facultatem et possibilitatem loci curam adhibeant, ne Presbyteri pro locis matriculæ xenia accipiant, ne suos parentes sanos et robustos in eâdem matriculâ collocent, nec opera ab ipsis matriculariis exigant, non de matriculariis bubulcos et porcarios faciant, sed pauperes ac debiles, et de eâdem villâ de quâ decimam accipiunt, matricularios faciant. *Quo loci* matricularii *dicuntur qui in matriculâ inscripti sunt; ut etiàm apud Gregorium Turonensem lib. VII, cap.* 29. Nonnulli matriculariorum, et reliquorum pauperum, pro scelere commisso tectum cellulæ conantur evertere. *Sed in hoc capite, et alibi passim, qui in singulis Ecclesiis matriculæ pauperum curam agebant, et eorum stipendia dispensa-*

» légère, on les inscrit sur une matricule ou rôle commun à chaque légion, et l'on exige d'eux un serment militaire. » Ce passage de Végice est curieux, et la note de Bongars, dans la traduction qu'il a faite de cet auteur (Paris, 1772.) mérite d'être lue avec attention.

bant, matricularii *appellantur hodiè* MARGUILLIERS, *rerum Ecclesiæ administratores*. Matricularios *porrò custodes Ecclesiarum Vandalbertus Diaconus interpretatur, vidit hanc formulam Cujacius, ejusque partem exscribit ad sententias Pauli, lib.* 5.

J'ai cru tous ces détails nécessaires pour bien faire connaître l'origine des marguilliers et de leur nom. Le dictionnaire de Ménage est rempli de ces sortes d'étimologies, et le glossaire de Ducange en est une source inépuisable. Ces mêmes traductions ont l'avantage de nous procurer des exemples constatés d'altérations considérables dans la prononciation des mots, et de différences singulières entre le dérivé et le primitif, qui sont surtout très-fréquentes dans les noms des saints; ces exemples peuvent autoriser à former des conjectures auxquelles, sans eux, on n'aurait osé se livrer. Fréret a fait usage de ces traductions d'une langue à une autre, dans sa dissertation sur le mot *dunum*, où, pour prouver que cette terminaison celtique signifie une ville et non pas une montagne, il allègue que les Bretons du pays de Galles ont traduit ce mot dans le nom de plusieurs villes, par le mot *caër*, et les Saxons par le mot *burgh*, qui signifient incontestablement ville : il cite en particulier la ville de *Dumbarton*, en gallois *Caërbriton;* et celle d'Édimbourg, appelée par les anciens Bretons *Duneden*, et par les Gallois d'aujourd'hui *Caer-eden*. Mais cette observation ne paraît pas assez concluante pour détruire celles dont je me suis servi à l'article *Dun* ou *Dunum* (art. LI). J'y ai

prouvé que ce mot signifiait éminence, et comme il n'est qu'accessoire dans les noms de ville, les Gallois ont pu facilement y substituer un autre accessoire dans un tems où peut-être la ville était descendue de l'éminence dans la plaine, comme cela est arrivé très-souvent. Au reste nous reviendrons sur ce sujet dans la suite.

Neuvième source des étimologies. Emprunts faits aux langues anciennes et modernes, pour les arts et les sciences.

CXLI. 9° Indépendamment de ce que chaque langue tient de celles qui ont concouru à sa première formation, il n'en est aucune qui n'acquière journellement des mots nouveaux, qu'elle emprunte de ses voisines et de tous les peuples avec lesquels elle a quelque commerce; c'est surtout lorsqu'une nation reçoit d'une autre quelque connaissance ou quelque art nouveau, qu'elle en adopte en même tems les termes; le nom de *boussole* nous est venu des Italiens avec l'usage de cet instrument. On sait que la boussole est un cadran de mer, appelé en latin *pixis nautica*. Il vient du mot italien *buxola* qui signifie boîte faite avec la racine du buis. En effet le buis, en latin, se dit *buxum* ou *buxus*, d'où sont venus *buxolus*, *buxola*, *bussola* et enfin BOUSSOLE. Les Italiens disent *bossolo* au masculin. C'est une boîte balancée sur quatre pivots, dans laquelle il y a une aiguille frottée d'aimant, que soutient une rose de carton divisée en trente-deux vents. L'aiguille

par son mouvement vers le nord, marque la direction du vaisseau par l'angle que cette direction fait avec elle. Le père Labbe, dans la seconde partie de ses *Étymologies des mots françois*, au mot *bourse*, veut que *boussole* ait été dit par corruption pour *boursole*; comme qui dirait petite bourse ou coffre pour mettre l'aiguille aimantée (1). Mais cette étimologie n'a aucun fondement solide, et la première que j'ai donnée est universellement admise.

Un grand nombre de termes de l'art de la verrerie sont italiens, parce que cet art nous est venu de Venise. La minéralogie est pleine de mots allemans. Les Grecs ayant été les premiers inventeurs des arts et des sciences, dans nos tems historiques, et le reste de l'Europe les ayant reçus d'eux, c'est à cette cause que l'on doit rapporter l'usage général parmi toutes les nations européennes, de donner des noms grecs à presque tous les objets scientifiques. Nous l'avons déjà vu (art. CXXXI) pour le nom de la grammaire; il en est de même de ceux de l'astronomie, de la philosophie, de la chimie, de la phisique, de la métaphisique et de la plupart des sciences. Un étimologiste doit donc encore connaître cette source, et diriger ses conjectures d'après toutes ces observations, et d'après l'histoire de chaque art en particulier.

(1) Dictionnaire étymologique. Paris, 1694, p. 122, article Boussole.

Dixième source des étimologies. Langues perdues.

CXLII. 10° Tous les peuples de la terre se sont mêlés en tant de manières différentes, et le mélange des langues est une suite si nécessaire du mélange des peuples, qu'il est impossible de limiter le champ ouvert aux conjectures des étimologistes. Par exemple, on voudra, du petit nombre de langues dont une langue s'est formée immédiatement, remonter à des langues plus anciennes; souvent même quelques-unes de ces langues se sont totalement perdues; le celtique et le gallois, dont notre langue française a pris plusieurs racines, sont dans ce cas : on en rassemblera les vestiges épars dans le basque, l'irlandais, le gallois moderne, le bas-breton, dans les anciens noms des lieux de la Gaule, etc., etc. Le saxon, le gothique et les différens dialectes anciens et modernes de la langue germanique, nous rendront en partie la langue des Francs. On examinera soigneusement ce qui s'est conservé de la langue des premiers maîtres du pays, dans quelques cantons particuliers, comme la Basse-Bretagne, la Biscaie, l'Épire, dont l'âpreté du sol et la bravoure des habitans ont écarté les conquérans postérieurs. L'histoire indiquera les invasions faites dans les tems les plus reculés, les colonies établies sur les côtes par des étrangers, les différentes nations que le commerce ou la nécessité de chercher un asile a conduites successivement dans une contrée. On sait que le commerce des Phéniciens s'est étendu sur toutes

les côtes de la Méditerranée, dans un tems où les autres peuples étaient encore barbares; qu'ils y ont établi un très-grand nombre de colonies; que Carthage, une de ces colonies, a dominé sur une partie de l'Afrique, et s'est soumis presque toute l'Espagne méridionale; qu'enfin les Phéniciens ont enseigné l'art de l'écriture aux Grecs, aux Étrusques, aux Romains et aux Gaulois. On peut donc chercher dans le phénicien et dans l'hébreu qui en est un dialecte, un grand nombre de mots grecs, latins, espagnols, celtiques, etc. On pourra, par la même raison, supposer que les Phocéens, établis à Marseille, ont porté dans la Gaule méridionale plusieurs mots grecs que l'on y retrouve effectivement. Au défaut même de l'histoire, on peut quelquefois fonder des suppositions sur les mélanges de peuples plus anciens que l'histoire même. Les courses connues des Goths et des autres nations septentrionales d'un bout de l'Europe à l'autre; celles des Gaulois et des Cimmériens dans des siècles plus éloignés; celles des Scithes en Asie, donnent droit de soupçonner des migrations semblables, dont les dates trop reculées seront restées inconnues, parce qu'il n'y avait point alors de nations policées pour en conserver la mémoire, et par conséquent le mélange de toutes les nations de l'Europe et de leurs langues, qui a dû en résulter. Ce soupçon, tout vague qu'il est, peut être confirmé par des étimologies qui en supposeront la réalité, si d'ailleurs elles portent avec elles un caractère marqué de vraisemblance; et dès-lors on sera autorisé à re-

courir encore à des suppositions semblables, pour trouver d'autres étimologies. Ἀμέλγειν, traire le lait, composé de l'ἀ privatif et de la racine inusité μὲλ, lait; *mulgeo* et *mulceo* en latin, où le premier de ces mots signifie je trais, et le second j'amollis, j'adoucis, se rapportent manifestement à la racine *milk* ou *mulk*, qui signifie lait dans toutes les langues du Nord; cependant cette racine n'existe seule ni en grec ni en latin. Nos dictionnaires latins donnent une fausse origine au mot *mulceo* en le dérivant du grec μαλκέω, qui veut dire être transi de froid.

Le mot *styern* suédois; *star*, anglais; ἀστὴρ grec; *stella*, latin, ne sont-ils pas évidemment la même racine, ainsi que le mot μήνη, la lune, et μὴν, mois, d'où *mensis* en latin; ainsi que les mots *moon*, anglais; *mann*, danois; *mond*, allemand? Des étimologies si bien vérifiées, indiquent des rapports étonnans entre les langues polies des Grecs et des Romains, et les langues grossières des peuples du Nord. On devra donc se prêter, quoique avec réserve, aux étimologies d'ailleurs probables qui seront fondées sur ces mélanges anciens des nations et de leurs langages.

Onzième source des étimologies. Origine du langage.

CXLIII. 11° La connaissance générale des langues dont on peut tirer du secours pour éclaircir les origines d'une langue donnée, montre plutôt aux étimologistes l'espace où ils peuvent étendre leurs conjectures, qu'elle ne peut servir à les diriger; il faut

que ceux-ci tirent de l'examen du mot même dont ils cherchent l'origine, des circonstances ou des analogies sur lesquelles ils puissent s'appuyer. Le sens est le premier guide qui se présente : la connaissance détaillée de la chose exprimée par le mot, et de ses circonstances principales, peut ouvrir des vues. Par exemple, si c'est un lieu ; sa situation sur une montagne ou dans une vallée; si c'est une rivière, sa rapidité, sa profondeur; une couleur, le nom des objets les plus communs, les plus visibles auxquels elle appartient; si c'est une qualité, une notion abstraite, un être, en un mot, qui ne tombe pas sous les sens, il faudra étudier la manière dont les hommes sont parvenus à s'en former l'idée, et quels sont les objets sensibles dont ils ont pu se servir pour faire naître la même idée dans l'esprit des autres hommes, par voie de comparaison ou autrement. La théorie philosophique de l'origine du langage et de ses progrès, des causes de l'imposition primitive des noms, est la lumière la plus sûre que l'on puisse consulter; elle montre autant de sources aux étimologistes, qu'elle établit de résultats généraux, et qu'elle décrit de pas de l'esprit humain dans l'invention des langues. Si l'on voulait entrer ici dans les détails, chaque objet fournirait des indications particulières qui dépendent de sa nature, de celui de nos sens par lequel il a été connu, de la manière dont il a frappé les hommes, et de ses rapports avec les autres objets, soit réels, soit imaginaires. J'en donnerai les principes les plus généraux après avoir épuisé tout ce qui-concerne les

sources des étimologies : les détails de l'application ne peuvent être bien connus qu'après un examen attentif de chaque objet en particulier. L'exemple des étimologies déjà découvertes, et l'analogie qui en résulte, sont le secours le plus général dont on puisse s'aider dans cette sorte de conjectures, comme dans toutes les autres, et j'en ai déjà parlé. Ce sera encore une chose très-utile de se supposer soi-même à la place de ceux qui ont eu à donner des noms aux objets; pourvu qu'on se mette bien à leur place, et qu'on oublie de bonne foi tout ce qu'ils ne devaient pas savoir, on connaîtra par soi-même, avec la difficulté, toutes les ressources et les adresses du besoin : pour la vaincre, on formera des conjectures vraisemblables sur les idées qu'ont voulu exprimer les premiers nomenclateurs, et l'on cherchera dans les langues anciennes les mots qui répondent à ces idées.

Douzième source des étimologies : analogie des sons.

CXLIV. 12° Je ne sais si, en matière de conjectures étimologiques, les analogies fondées sur la signification des mots, sont préférables à celles qui ne sont tirées que du son même. Le son paraît appartenir directement à la substance même du mot : mais la vérité est que l'un sans l'autre n'est rien, et qu'ainsi l'un et l'autre rapport doivent être perpétuellement combinés dans toutes nos recherehes. Quoi qu'il en soit, non-seulement la ressemblance des sons, mais encore des rapports plus ou moins éloignés, servent

à guider les étimologistes du dérivé à son primitif. Dans ce genre, rien peut-être ne doit borner les inductions, et tout peut servir de fondement, depuis la ressemblance totale, qui, lorsqu'elle concourt avec le sens, établit l'identité des racines, jusqu'aux ressemblances les plus légères; on peut ajouter, jusqu'au caractère particulier de certaines différences. Les sons se distinguent en *voyelles* et en *consonnes*, et les voyelles sont *brèves* ou *longues*. La ressemblance dans les sons suffit pour supposer des étimologies, sans aucun égard à la quantité, qui varie souvent dans la même langue d'une génération à l'autre, ou d'une ville à une ville voisine : il serait superflu d'en citer des exemples. Lors même que les sons ne sont pas entièrement les mêmes, si les consonnes se ressemblent, on n'aura pas beaucoup d'égard à la différence des voyelles; effectivement, l'expérience nous prouve qu'elles sont beaucoup plus sujètes à varier que les consonnes : ainsi les Anglais, en écrivant *grâce* comme nous, prononcent *grêce.* Les Grecs modernes prononcent *ita* et *epsilon,* ce que les anciens prononçaient *êta* et *upsilon :* ce que les Latins prononçaient *ou*, nous le prononçons *u*. Les anciens Grecs eux-mêmes lorsqu'ils traduisaient la langue latine dans leur propre langue, variaient sur la valeur de la lettre *u* des Latins. En effet Plutarque écrit les noms des rois Romulus et Numa, *Rômulos* ou *Rômylos,* et *Nouma,* représentant dans ces deux mots la lettre latine *u,* correspondante à notre *ou*, de trois manières différentes; savoir par la voïelle *u*, de la-

quelle on a fait en français *y;* par la voïelle *o* et par la diphtongue *ou*.

On ne s'arrête pas même lorsqu'il y a quelque différence entre les consonnes, pourvu qu'il reste entre elles quelque analogie, et que les consonnes correspondantes dans le dérivé et dans le primitif, se forment par des mouvemens semblables des organes; en sorte que la prononciation, en devenant plus forte ou plus faible, puisse changer aisément l'une et l'autre. D'après les observations faites sur les changemens habituels de certaines consonnes en d'autres, les grammairiens les ont rangées par classes relatives aux différens organes qui servent à les former : ainsi le *p*, le *b* et l'*m* sont rangées dans la classe des lettres *labiales*, parce qu'on les prononce avec les lèvres. On pourra voir au mot *lettres* dans l'Enciclopédie, quelques considérations sur le rapport des lettres avec les organes.

Toutes les fois donc que le changement ne se fait que d'une consonne à une autre consonne, l'altération du dérivé n'est point encore assez grande pour faire méconnaître le primitif. On étend même ce principe plus loin; car il suffit que le changement d'une consonne en une autre soit prouvé par un grand nombre d'exemples, pour qu'on se permette de le supposer; et véritablement on a toujours droit d'établir une supposition dont les faits prouvent la possibilité.

Treizième source des étimologies. Retranchement des lettres gutturales.

CXLV. 13° En même tems que la facilité qu'ont les lettres à se transformer les unes dans les autres, donne aux étimologistes une liberté illimitée de conjecturer, sans égard à la quantité prosodique des sillabes, au son des voyelles, et presque sans égard aux consonnes même, il est cependant vrai que toutes ces choses, sans en excepter la quantité, servent quelquefois à indiquer des conjectures heureuses. Je prendrai pour exemple la quantité, parce que qui prouve le plus, prouve le moins ; une sillabe longue autorise souvent à supposer la contraction de deux voyelles, et même le retranchement d'une consonne intermédiaire. Je cherche l'étimologie de *pinus,* mot latin qui signifie pin; et comme la première sillabe de *pinus* est longue, je suis porté à croire qu'elle est formée des deux premières du mot *picinus*, poisseux, employé par Pline, et dérivé de *pix*, poix. Ce nom de *pix* a dû être d'abord celui du pin, que l'on a sans doute voulu définir par la principale de ses productions. Il est significatif et propre à désigner l'action de la poix. On a voulu distinguer ensuite l'arbre de son fruit, en l'appelant *picinus*, et par contraction *pinus*.

On sait que l'*x*, le *c*, le *g*, toutes lettres *gutturales*, se retranchent souvent en latin, lorsqu'elles sont placées entre deux voyelles; et qu'alors les deux sillabes sont confondues en une seule qui reste longue : *maxilla*, mâchoire; *axilla*, aisselle; *vexillum*,

drapeau; *texela*, tissu; sont ainsi devenus *mala, ala, velum, tela.*

Quatorzième source des étimologies: substitution des lettres.

CXLVI. 14° Ce n'est pas que ces sillabes contractées et réduites à une seule sillabe longue, ne puissent, en passant dans une autre langue, ou même par le seul laps de tems, devenir brèves; aussi ces sortes d'inductions sur la quantité des sillabes, sur l'identité des voyelles, sur l'analogie des consonnes, ne peuvent guère être d'usage que lorsqu'il s'agit d'une dérivation immédiate. Lorsque les degrés de filiation se multiplient, les degrés d'altération se multiplient aussi à un tel point, que le mot n'est souvent plus reconnaissable. En vain prétendrait-on expliquer les transformations de lettres en d'autres lettres très-éloignées. Il n'y a qu'à supposer un plus grand nombre d'altérations intermédiaires; et deux lettres qui ne pouvaient être substituées immédiatement l'une à l'autre, se rapprocheront par le moyen d'une troisième. Qu'y a-t-il de plus éloigné qu'un *b* et une *s*? Cependant le *b* a souvent pris la place de l'*s* consonne ou du *digamma* éolique. Le *digamma* éolique, dans un très-grand nombre de mots adoptés par les Latins, a été substitué à l'esprit rude des Grecs, qui n'est autre chose que notre *h*, témoin ἕσπερος, *vesper*, l'étoile du soir; et même quelquefois à l'esprit doux, comme dans ἦρ, *ver*, le printems; etc. de son côté, l'*s* a été substituée dans beaucoup d'autres mots latins à l'esprit rude des

Grecs; ὑπὲρ, *super*, sur; *sex*, ἕξ six; ὗς, *sus*, cochon, etc. La même aspiration a donc pu se changer indifféremment en *b* et en *s*. Qu'on jette les ieux sur le vocabulaire hagiologique de l'abbé Chastelain, imprimé en tête du Dictionnaire de Ménage, et l'on se convaincra par les prodigieux changemens qu'ont subis les noms des saints depuis un petit nombre de siècles, qu'il n'y a aucune étimologie, quelque bizarre qu'elle paraisse, qu'on ne puisse justifier par des exemples avérés; et que par cette voie on peut, au moyen des variations intermédiaires multipliées à volonté, démontrer la possibilité du changement d'un son quelconque en tout autre son donné. J'en ai rapporté un exemple pour le nom de Louis (art. CXXXV).

Ces variations se trouvent aussi dans les noms qui sont d'un usage très-fréquent, tels que celui de jour. En effet il y a peu de dérivations aussi étonnantes au premier coup d'œil, que celle de jour tiré du latin *dies;* et il y en a peu d'aussi certaines. En effet ce nom vient de l'italien *dgiorno,* et les Italiens ont souvent changé le *d* des Latins en *g,* comme on le voit dans *oggi,* venant de *hodie,* aujourd'hui; *moggio,* venant de *modius,* muid; et *raggio,* venant de *radius*, rayon.

CONCLUSION.

CXLVII. Voilà donc quatorze sources différentes pour les étimologies; on pourra juger par ce nombre de la facilité que l'on a d'en créer et de forger des sistèmes entièrement puisés dans notre imagination,

surtout si l'on néglige l'étude de l'histoire. On observera de plus que la variété des métaphores, entées les unes sur les autres, a produit des bizarreries peut-être plus grandes, et propres à justifier par conséquent des étimologies aussi éloignées par rapport au son. Il faut donc avouer que tout a pu se changer en tout, et qu'on n'a droit de regarder aucune supposition étimologique comme absolument impossible. Mais que faut-il conclure de là? Qu'on peut se livrer avec tant de savans hommes à l'arbitraire des conjectures, et bâtir, sur des fondemens aussi ruineux, de vastes sistèmes d'érudition; ou bien qu'on doit regarder l'étude des étimologies comme un jeu puéril, bon seulement pour amuser les enfans? Il faut prendre un juste milieu. Il est bien vrai qu'à mesure qu'on suit l'origine des mots, en remontant de degré en degré, les altérations se multiplient, soit dans la prononciation, soit dans les sons, parce que, excepté les seules inflexions grammaticales, chaque passage est une altération dans l'un et dans l'autre; par conséquent, la liberté de conjecturer s'étend en même raison. Mais cette liberté qu'est-elle, sinon l'effet d'une incertitude qui augmente toujours? Cela doit-il empêcher qu'on ne puisse discuter de plus près les dérivations les plus immédiates, et même quelques autres étimologies qui compensent, par l'accumulation d'un plus grand nombre de probabilités, la distance plus grande entre le primitif et le dérivé, et le peu de ressemblance entre l'un et l'autre, soit dans le sens, soit dans la prononciation? Il faut donc, non

pas renoncer à rien savoir en ce genre, mais seulement se résoudre à beaucoup ignorer. Il faut, puisqu'il y a des étimologies certaines, d'autres simplement probables, et quelques-unes évidemment fausses, étudier les caractères qui distinguent les unes des autres, pour apprendre, sinon à ne se tromper jamais, du moins à se tromper rarement. Dans cette vue, je proposerai quelques règles de critique, d'après lesquelles on pourra vérifier ses propres conjectures et celles des autres. Cette vérification est la seconde partie et le complément de l'art étimologique. Je la ferai précéder de quelques observations sur les principes généraux de l'origine des langues.

§ III. Principes de l'origine des langues.

CXLVIII. Une langue est l'ensemble des termes propres à une nation pour exprimer ses pensées par l'organe de la voix.

Distinction entre la langue, le patois, l'idiôme et le langage.

CXLIX. Si une langue est parlée par une nation composée de plusieurs peuples égaux et indépendans les uns des autres, tels qu'étaient anciennement les Grecs et tels que sont aujourd'hui les Italiens et les Allemands, avec l'usage général des mêmes mots et de la même sintaxe, chaque peuple peut avoir des usages particuliers sur la prononciation et sur les terminaisons des mêmes mots : ces usages subal-

ternes, également légitimes, constituent les dialectes de la langue nationale. Si, comme les Romains autrefois, et comme les Français aujourd'hui, la nation est une par rapport au gouvernement, il ne peut y avoir dans sa manière de parler, qu'un usage légitime; tout autre qui s'en écarte dans la prononciation, dans les terminaisons, dans la sintaxe, ou en quelque façon que ce puisse être, ne fait ni une langue à part, ni un dialecte de la langue nationale; c'est un *patois* abandonné à la populace des provinces, et chaque province a le sien.

Si, dans la totalité des usages de la voix, propres à une nation, on ne considère que l'expression de la communication des pensées, d'après les vues de l'esprit les plus universelles et les plus communes à tous les hommes; le nom de *langue* exprime parfaitement cette idée générale. Mais si l'on prétend encore envisager les vues particulières à cette nation, et les tours singuliers qu'elles occasionnent nécessairement dans son élocution, le terme d'*idiôme* est alors celui qui convient le mieux à l'expression de cette idée moins générale et plus restreinte.

La différence que l'on vient d'assigner entre *langue* et *idiôme*, est encore bien plus considérable entre *langue* et *langage*, quoique ces deux mots paraissent plus rapprochés par l'identité de leur origine. C'est le matériel des mots, et leur ensemble, qui déterminent une langue; elle n'a rapport qu'aux idées, aux conceptions, à l'intelligence de ceux qui la parlent. Le langage paraît avoir plus de rapport au ca-

ractère de celui qui parle, à ses vues, à ses intérêts; c'est l'objet du discours qui détermine le langage; chacun a le sien selon son caractère et ses passions (1). Ainsi la même nation, avec la même *langue*, peut, dans des tems différens, tenir divers langages, si elle a changé de mœurs, de vues, d'intérêts; deux nations au contraire, avec différentes langues, peuvent tenir le même langage, si elles ont les mêmes vues, les mêmes intérêts, les mêmes mœurs : c'est que les mœurs nationales tiennent aux passions nationales, et que les unes demeurent stables ou changent comme les autres. Il en est des hommes comme des nations : on dit le langage des ieux, du geste, parce que les ieux et les gestes sont destinés par la nature à suivre les mouvemens qu'impriment les passions, et conséquemment à les exprimer avec d'autant plus d'énergie, que la correspondance est plus grande entre le signe et la chose signifiée.

Après avoir ainsi déterminé le véritable sens du mot langue par la définition la plus exacte qu'il ait été possible d'en donner, et par l'exposition précise des différences qui le distinguent des mots qui lui sont sinonimes ou subordonnés, je passe aux principes généraux de l'origine des langues.

Principes généraux de l'origine des langues.

CL. Quelques-uns ont pensé que les premiers hommes, nés muets par le fait, vécurent quelque tems

(1) Origine des connaissances humaines, par l'abbé de Condillac. IIe partie; 1re section; chap. xv.

comme les bêtes dans les cavernes et dans les forêts, isolés, sans liaison entre eux, ne prononçant que des sons vagues et confus, jusqu'à ce que réunis par la crainte des bêtes féroces, par la voix pressante du besoin, et par la nécessité de se prêter des secours mutuels, ils arrivèrent par degrés à articuler plus distinctement leurs sons, à les prendre, en vertu d'une convention unanime, pour signes de leurs idées ou des choses mêmes qui en étaient les objets, et enfin, à se former une langue. Cette opinion est celle qu'ont admise les anciens auteurs grecs et spécialement celui qui nous a laissé la première histoire que nous connaissions écrite en cette langue. C'est d'après lui que nous allons parler.

Expérience d'un roi d'Égipte sur l'origine des langues.

CLI. Voici l'anecdote curieuse que nous a transmise Hérodote (1) au sujet de l'origine des langues.

« Avant le règne de Psammitikhos », qui gouverna l'Égipte avec onze autres rois l'an 704 avant notre ère, et seul de l'an 689 à l'an 650 (2), « les Égip-« tiens se regardaient comme le premier de tous les « peuples par l'antiquité; mais depuis ce roi, qui « voulut approfondir quelle était réellement la race « d'hommes la plus ancienne, les Phrigiens furent « reconnus pour l'être, et les Égiptiens ne vinrent

(1) Livre II, § 2 de son Histoire.

(2) Table chronologique d'Hérodote, par M. Larcher. Paris, 1802, p. 74.

« plus qu'après eux. Voici comment ce roi, peu sa-
« tisfait des recherches qu'il avait faites sur cette
« question, et qui ne lui avaient rien fourni de po-
« sitif, parvint à la résoudre : il fit remettre deux
« enfans nouveau-nés, pris au hazard, entre les
« mains d'un berger chargé de les élever au milieu de
« ses troupeaux, avec injonction de ne jamais proférer
« devant eux une seule parole, et de les laisser cons-
« tamment seuls dans une habitation séparée. Il de-
« vait leur amener des chèvres à de certains inter-
« valles, les faire téter, et ne plus s'en occuper en-
« suite. Psammitikhos, en prescrivant ces diverses
« précautions, se proposait de connaître, lorsque le
« tems des vagissemens du premier âge serait passé,
« dans quel langage ces enfans commenceraient à
« s'exprimer.

« Les choses s'étant exécutées comme il l'avait
« ordonné, il arriva qu'après deux années écoulées,
« au moment où le berger, qui s'était conformé exac-
« tement aux instructions qu'il avait reçues, ouvrait
« la porte et se préparait à entrer, les deux enfans,
« tendant les mains vers lui, se mirent à crier en-
« semble : *Bécos*. Le berger n'y fit pas d'abord beau-
« coup d'attention ; mais en réitérant ses visites et ses
« observations, il reconnut que les enfans répétaient
« toujours le même mot, et en instruisit le roi, qui
« ordonna de les amener en sa présence. Psammi-
« tikhos, ayant ouï de leur bouche le mot *Bécos*, fit
« rechercher si cette expression avait un sens dans
« la langue de quelque peuple, et apprit que les

« Phrigiens s'en servaient pour dire du pain. Les « Égiptiens, après avoir pesé les conséquences de « cette expérience, consentirent depuis à regarder « les Phrigiens comme issus d'une race plus an« cienne que la leur.

« C'est de cette manière que le fait m'a été rapporté « par les prêtres de Vulcain à Memphis. Les Grecs « racontent sur le même sujet beaucoup d'absurdités; « entre autres que Psammitikhos avait donné les en« fans à nourrir à des femmes auxquelles il avait « fait couper la langue. »

Ces enfans prononcèrent, suivant toutes les apparences, le mot *bec*, qui est le cri des chèvres qu'ils tâchaient d'imiter, comme l'observe très-bien le scholiaste d'Apollonios de Rhodes (1), *os* étant une terminaison particulière à la langue grecque. Il est évident qu'ils nommaient cet animal βήκη par une onomotapée ou imitation de son cri, et ce cri ne ressemblait peut-être que par hazard au *bek* (pain) des Phrigiens.

C'est au récit d'Hérodote que fait allusion Clément d'Alexandrie lorsqu'il dit (2) : « Les chèvres ne prou« vent-elles pas l'ancienneté des Phrigiens? » En effet on sait qu'après la prise de Troie qui n'était antérieure que de quatre siècles au règne de Psammitikhos, les Phrigiens firent un grand nombre d'émigrations qui les avaient rendus célèbres et qui avaient fait connaître l'ancienneté de leur histoire

(1) *Scholiast. Apòllonii Rhodii ad versum* 262, *lib.* 10, p. 204.

(2) *Clementis Alexandrini cohortatio ad gentes*, p. 6, lig. 29.

liée à celle des Assiriens chez lesquels Pline (*Hist. nat.*, VIII, 56) dit que l'usage des lettres était éternel.

La preuve que les deux enfans donnèrent de cette antiquité était sans doute bien équivoque. Mais elle était fondée sur ce que l'on croyait autrefois qu'il y avait de certains noms dictés par la nature. « Les « premiers dialectes, » dit encore Clément d'Alexandrie (1), « ceux qui ont donné naissance aux autres, « sont barbares; la nature les leur a dictés. » Il est en effet possible que les Phrigiens, peuple pasteur, aient puisé dans le cri des chèvres et des brebis, le nom de leur aliment le plus ordinaire.

Platon, discourant dans le Cratylos (2), sur la conformité des premiers noms avec la nature, en apporte pour raison que les Grecs en avaient reçu plusieurs de quelques peuples barbares; et que les barbares sont plus anciens qu'eux. Ils convenaient qu'ils devaient l'art de l'écriture aux Phéniciens; peut-être avaient-ils aussi puisé dans leur langue quelques expressions. Or il paraît que la langue des Phéniciens était originaire de Babilone comme celle des Phrigiens. Il faut, pour former une langue, un grand empire et une grande capitale.

Mais les Égiptiens, malgré la décision de leur prince, ne renoncèrent pas à leurs prétentions d'ancienneté, et ils firent bien. Leurs traditions historiques remontaient bien plus haut que celles des Phrigiens. Diodore de Sicile, mieux instruit de leurs

(1) *Clement. Alex. Stromatum lib.* I, p. 405, lig. 18.

(2) Édition de Serranus, tome I, page 425, E.

opinions qu'Hérodote, indique ainsi d'après eux l'origine du monde et celle du langage dans sa Bibliothèque universelle qu'il commence ainsi:

Opinion des Anciens sur l'origine du monde et celle du langage.

CLII. Il y a, dit cet historien (1), deux opinions différentes sur l'origine des hommes parmi les phisiciens (le texte dit les phisiologues ou interprètes de la nature) et les historiens les plus fameux. Les uns croyant le monde éternel et incorruptible, prétendent que le genre humain a toujours été, et qu'il est impossible de remonter au premier homme. Les autres donnent un commencement et une fin à toutes choses, soumettant les hommes à la même loi, et expliquent ainsi la formation de leur espèce (2).

Toute la nature, selon ces derniers (3), ayant été dans le chaos et la confusion, le ciel et la terre mêlés ensemble ne fesaient qu'une masse informe : mais les corps s'étant séparés peu à peu les uns des autres, le monde parut enfin dans l'ordre où nous le voyons. L'air demeura dans une agitation continuelle. Sa partie la plus vive et la plus légère s'éleva au plus

(1) Livre I, chap. 6, dans l'édition de Wesseling, et chap. 2, dans la traduction de Terrasson.

(2) Voyez dans les OEuvres morales de Plutarque, traduites par Ricard; Paris, 1790, tome XII, le Traité intitulé : Opinions des Philosophes. Plutarque les appelle aussi *Phisiciens*.

(3) Diodore de Sicile donne ici le sistème d'Épicure, expliqué au chap. 4 du Traité dont je viens de parler.

haut lieu de l'univers, et devint un feu pur et sans mélange. Le soleil et les astres formés de ce nouvel élément furent emportés par le mouvement perpétuel de la sphère du feu. La matière terrestre demeura encore quelque tems mêlée avec l'humide par la pesanteur de l'une et de l'autre. Mais ce globe particulier roulant sans cesse sur lui-même, se partagea par le moyen de cette agitation, en eau et en terre; de telle sorte pourtant, que la terre demeura molle et fangeuse. Les rayons du soleil donnant sur elle en cet état, causèrent différentes fermentations en sa superficie. Il se forma dans les endroits les plus humides, des excroissances couvertes d'une membrane déliée, ainsi qu'on le voit encore arriver dans les lieus marécageux, lorsqu'un soleil ardent succède immédiatement à un air frais. Ces premiers germes reçurent leur nourriture des vapeurs grossières qui couvrent la terre pendant la nuit, et se fortifièrent insensiblement par la chaleur du jour. Étant arrivés enfin à leur point de maturité, et s'étant dégagés des membranes qui les enveloppaient, ils parurent sous la forme de toutes sortes d'animaux. Ceux en qui la chaleur dominait, s'élevèrent dans les airs; ce sont les oiseaux. Ceux qui participaient davantage de la terre, comme les hommes, les animaux à quatre piés, et les reptiles, demeurèrent sur sa surface; et ceux dont la substance était plus aqueuse, c'est-à-dire les poissons, cherchèrent dans les eaux le séjour qui leur était propre. Peu de tems après, la terre s'étant entièrement desséchée, ou par l'ardeur du

soleil, ou par les vents, devint incapable de produire des animaux parfaits, et les espèces déjà produites ne s'entretinrent plus que par voie de génération. Euripides, disciple du philosophe (le texte dit *phisicien*) Anaxagoras (natif de Clazomène), paraît avoir adopté sur l'origine des êtres le sentiment que nous venons d'exposer (1); car il parle ainsi dans sa Ménalippe (tragédie aujourd'hui perdue):

> Tout était confondu; mais le seul mouvement
> Ayant du noir chaos tiré chaque élément,
> Tout prit forme; bientôt la nature féconde
> Peupla d'êtres vivans le ciel, la terre et l'onde,
> Fit sortir de son sein les ornemens divers,
> Et donna l'homme enfin pour maître à l'univers (2).

Au reste, si quelqu'un révoque en doute la propriété que ces phisiciens donnent à la terre d'avoir produit tout ce qui a vie, on lui alléguera pour exemple ce que la nature fait encore aujourd'hui dans la Thébaïde d'Égipte. Car lorsque les eaux du Nil se sont retirées après l'inondation ordinaire, et que le soleil,

(1) Si cela est, ce sistème a été puisé dans Euripides par Épicure. Car Euripides est né l'an 480 avant notre ère, et Épicure l'an 341, c'est-à-dire 139 ans après lui. Mais si Euripides a cru que les êtres animés étaient sortis du cahos, il n'a pas révoqué en doute que l'intervention de Dieu ne fût nécessaire puisqu'il dit ailleurs:

> Ces globes dont l'éclat pare le firmament,
> Annoncent aux mortels un être intelligent.

(PLUTARQUE, *Opinions des Philosophes*, *liv. I, chap. 6.*)

Le poète latin Manilius a très-bien développé cet argument d'Euripides, livre I, de son poëme sur l'Astronomie, vers 463 et suivans.

(2) Diodore de Sicile, livre I, chap. 7, dans Wesseling, et 2 dans Terrasson.

échauffant la terre, cause de la pourriture en divers endroits, on en voit éclore une infinité de rats. Ainsi, disent nos phisiciens, la terre s'étant desséchée par l'attouchement de l'air qui l'environne et qui a subi divers changemens, doit avoir produit, au commencement du monde, différentes espèces d'animaux (1).

Les hommes nés de cette manière menaient d'abord une vie sauvage. Chacun allait de son côté manger sans apprêt dans les champs, les fruits et les herbes qui y naissent sans culture. Mais étant souvent attaqués par les bêtes féroces, ils sentirent bientôt qu'ils avaient besoin d'un secours mutuel; et s'étant ainsi rassemblés par la crainte, ils s'accoutumèrent les uns avec les autres. Ils n'avaient eu auparavant qu'une voix confuse et inarticulée; mais en prononçant différens sons à mesure qu'ils se montraient divers objets, ils formèrent enfin une langue propre à exprimer toutes choses. Ces petites troupes, ramassées au hazard en divers lieux, et sans communication les unes avec les autres, ont été l'origine des nations différentes, et ont donné lieu à la diversité des langues. Cependant les hommes n'ayant alors aucun usage des commodités de la vie, ni même d'une nourriture convenable, demeuraient sans habitation, sans feu, sans provisions; et les hivers les fesaient périr presque tous par le froid ou par la faim. Mais ensuite s'étant

(1) *Id.* Chap. 2 dans Terrasson. Wesseling rejette tout cet alinéa dans une note, le croyant interpolé. Mais je n'en vois pas la raison, cette génération des rats étant répétée plus bas au chap. 10 de Wesseling et 5 de Terrasson. Je reviendrai sur ce sujet dans l'article suivant.

creusé des antres pour leurs retraites, ayant trouvé le moyen d'allumer du feu, et ayant remarqué les fruits qui pouvaient se garder, ils parvinrent enfin jusqu'aux arts qui contribuent aujourd'hui, non seulement à l'entretien de la vie, mais encore à l'agrément de la société. C'est ainsi que le besoin a été le maître de l'homme, et qu'il lui a montré à se servir de l'intelligence, de la langue et des mains que la nature lui a données préférablement à tous les autres animaux (1).

De la production des animaux par le limon.

CLIII. Pomponius Méla donne de plus grands détails que Diodore de Sicile sur la fécondité du Nil. « Les eaux de ce fleuve, » dit-il (2), « sont naturelle-« ment si fécondes et si nutritives, qu'outre qu'elles « produisent une abondante quantité de poissons et « même des animaux d'une grosseur prodigieuse, tels « que les hippopotames et les crocodiles, elles ani-« ment jusqu'à la terre et en forment des êtres vivans. « La preuve en est qu'à la suite des inondations, et « lorsque le fleuve est rentré dans son lit, on trouve « çà et là, dans les campagnes encore fraîches et li-« moneuses, certains animaux qui ne sont pas entiè-« rement formés, et qui, commençant à peine de

(1) Diodore de Sicile, chap. 8 dans Wesseling, et 3 dans Terrasson.

(2) Livre I, chap. 9 ligne 25, dans l'édition d'Isaac Vossius qui donne à cette occasion une note où il en parle assez au long. Il croit à cette génération, que Wesseling nie p. 13, note 83 de son Diodore de Sicile, éd. in-folio.

« vivre, laissent apercevoir, dans leur organisation
« incomplète, une certaine portion de terre inanimée
« fesant corps avec la partie vivante. »

Plutarque, Élien, parlent aussi de la fécondité du Nil. Ovide, après avoir raconté comment, après le déluge, Deucalion et Pirrha rendirent l'existence au genre humain en jetant derrière eux des pierres qui furent changées en hommes, ajoute (1):

« D'elle-même, la terre enfanta sous diverses formes
« les autres animaux. Lorsque le soleil eut échauffé le
« limon qui couvrait la terre, lorsque ses feux eurent
« mis en fermentation la fange des marais, les semences
« fécondes des êtres, nourries dans un sol vivifiant
« comme dans le sein de leur mère, se développèrent
« insensiblement, et chacun de ces êtres revêtit sa
« forme particulière. Ainsi, lorsque le Nil aux sept
« bouches (2) a quitté les champs qu'il fertilise en
« les inondant, et qu'il a resserré ses flots dans ses
« anciens rivages, le limon par lui déposé, desséché
« par les feux de l'astre du jour, produit de nombreux
« animaux que le laboureur trouve dans ses sillons:
« ce sont des êtres imparfaits qui commencent d'é-
« clore, dont la plupart sont privés de plusieurs or-
« ganes de la vie; et souvent dans le même corps
« une partie est animée et l'autre est encore une terre
« grossière. L'humide et le chaud, tempérés l'un par

(1) Métamorphoses, livre I, vers 415.

(2) *Id.*, vers 422.

> *Sic ubi deseruit madidos septemfluus agros*
> *Nilus, etc.*

« l'autre, sont la source de la fécondité, et la cause « productrice de tous les êtres. Quoique le feu com« batte l'onde, tout est engendré par la vapeur hu« mide; et l'union des deux élémens contraires est le « principe de la génération.

« Ainsi, quand la terre, converte de l'épais limon « que laissa le déluge, eut été profondément péné« trée par les feux du soleil, elle produisit d'innom« brables espèces d'animaux; les uns reparaissant « sous leurs antiques traits, les autres avec des formes « inconnues jusqu'alors. »

Avicenne, dans son livre des Cataclismes ou Déluges, prétend qu'une nouvelle race d'hommes naquit, après les immenses inondations du globe, de la semence des cadavres humains. Porphire dit que, suivant l'opinion des Égiptiens, la terre, échauffée par les rayons du soleil, peut enfanter divers animaux (1).

Critique de l'opinion des Anciens sur la formation des langues.

CLIV. Il était naturel que ceux qui ne se croyaient pas obligés de faire intervenir la Divinité dans la formation de l'homme, ne jugeassent pas non plus qu'il y eût rien de surnaturel dans la formation des langues. L'opinion de Diodore de Sicile sur la manière dont les hommes avaient eux-mêmes créé leur langage

(1) Note de M. Villenave sur sa traduction des Métamorphoses d'Ovide. Paris, 1825. I, 117 et 118.

(*art*. CLII), est aussi celle de Vitruve comme on a vu qu'elle était celle de Platon. Elle a paru probable à Richard Simon (1) qui l'a adoptée avec d'autant plus de confiance qu'il a cité en sa faveur saint Grégoire de Nysse (2). Il aurait pu citer Clément d'Alexandrie dont j'ai rapporté le passage. Quant à Grégoire de Nysse, le père Thomassin prétend que loin de défendre ce sentiment, le saint Docteur le combat au contraire dans l'endroit même que l'on allègue; et plusieurs autres passages de ce saint Père prouvent évidemment qu'il avait sur cet objet des pensées bien différentes, et que Richard Simon l'entendait mal.

« A juger seulement par la nature des choses, » dit Warburton (3), « et indépendamment de la révélation, qui est un guide plus sûr, on serait disposé à admettre l'opinion de Diodore de Sicile et « de Vitruve. » Cette manière de penser sur la question présente semble moins hardie et plus circonspecte que la première. Mais aux ieux des théologiens rigoureux, Diodore et Vitruve étaient peut-être encore moins répréhensibles que l'auteur anglais. Diodore et Vitruve n'étaient guidés que par les lumières de la raison et par une tradition confuse. S'il leur échappait quelque fait important, il était naturel qu'ils n'en aperçussent pas les conséquences (4). Croyant

(1) Histoire critique du Vieux Testament. Livre I, chap. xiv et xv; et livre III; chap. xxi.

(2) *Contrà Eunomium*, xii.

(3) Essai sur les hiéroglyphes, c. 1, p. 48, à la note.

(4) Encyclopédie, art. Langues.

le monde plus ancien que nous le disons aujourd'hui, ils ne se refusaient pas à donner aux premiers hommes le tems nécessaire pour acquérir par leurs propres forces les connaissances les plus compliquées.

Il n'en est plus ainsi pour ceux qui puisent les principes de toutes leurs croyances dans les livres de Moïse. Un prélat anglais ne prétendait sans doute pas les attaquer. Or il est difficile de concevoir comment on peut admettre la révélation avec le degré de soumission qu'elle a droit d'exiger, et prétendre cependant que la nature des choses indique des principes opposés. La raison et la révélation sont, pour ainsi dire, deux canaux divers qui nous transmettent les eaux d'une même source, et qui ne diffèrent que par la manière de nous les présenter : le canal de la révélation nous met plus près de la source, et nous en offre une émanation plus plure; celui de la raison nous en tient plus éloignés, nous expose davantage aux mélanges hétérogènes; mais ces mélanges sont toujours discernables, et la décomposition en est toujours possible. D'où il suit que les lumières véritables de la raison ne peuvent jamais être opposées à celles de la révélation, et que l'une, par conséquent, ne doit pas prononcer autrement que l'autre sur l'origine des langues. La révélation doit servir en quelque sorte de pierre de touche à la raison, et ce n'est que lorsque l'une et l'autre parviennent au même but, qu'elles ne laissent aucun doute dans l'esprit (1). Telle est du moins la manière de voir de nos théo-

(1) Encyclopédie, art. Langues.

logiens, et en cela ils paraissent d'accord avec leurs principes.

C'est donc, suivant eux, s'exposer à contredire, sans pudeur et sans succès, le témoignage le plus authentique qui ait été rendu à la vérité par l'auteur même de toute vérité, que d'imaginer ou d'admettre des hipothèses contraires à quelques faits connus par la révélation pour parvenir à rendre raison des faits naturels; et nonobstant les lumières et l'autorité de quantité d'écrivains, qui ont cru bien faire en admettant la supposition de l'homme sauvage, pour expliquer l'origine et le développement successif du langage, les théologiens pensent que de toutes les hipothèses c'est la moins soutenable (1). Cependant nous connaissons encore aujourd'hui des nations sauvages qui ont des langages informes qu'elles ont perfectionnés peu à peu par leurs communications avec des nations civilisées. Ces langages informes ne donnent-ils pas l'idée d'une langue primitive par laquelle l'homme a pu commencer?

Opinion de Jean-Jacques Rousseau sur l'origine des langues.

CLV. Jean-Jacques Rousseau, dans son *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, première partie (2), a pris pour base de ses recherches cette supposition un peu humiliante de

(1) Encyclopédie, art. Langues.

(2) T. 1, p. 241, dans l'édition de Déterville. Paris, 1817.

l'homme né sauvage et sans autre liaison avec les individus même de son espèce, que celle qu'il avait avec les brutes, une simple co-habitation dans les mêmes forêts. Quel parti a-t-il tiré de cette hipothèse un peu hazardée, pour expliquer le fait de l'origine des langues? Il y a trouvé les difficultés les plus grandes, et il est contraint à la fin de les trouver insolubles.

« La première qui se présente, » dit-il, « est d'i-
« maginer comment les *langues* peuvent devenir né-
« cessaires; car les hommes n'ayant nulle correspon-
« dance entr'eux, ni aucun besoin d'en avoir, on ne
« conçoit ni la nécessité de cette invention, ni sa
« possibilité, si elle ne fut pas indispensable. Je dirais
« bien, comme beaucoup d'autres, que les langues
« sont nées dans le commerce domestique des pères,
« des mères et des enfans; mais, outre que cela ne
« résoudrait point les objections, ce serait commettre
« la faute de ceux qui, raisonnant sur l'état de na-
« ture, y transportent des idées prises dans la so-
« ciété, voient toujours la famille rassemblée dans
« une même habitation, et ses membres gardant en-
« tr'eux une union aussi intime et aussi permanente
« que parmi nous, où tant d'intérêts communs les
« réunissent; au lieu que dans cet état primitif,
« chacun se logeait au hazard, et souvent pour une
« seule nuit; les mâles et les femelles s'unissaient for-
« tuitement, selon la rencontre, l'occasion et le désir,
« sans que la parole fût un interprète fort nécessaire
« des choses qu'ils avaient à se dire. Ils se quittaient
« avec la même facilité. La mère alaitait d'abord ses

« enfans pour son propre besoin; puis l'habitude
« les lui ayant rendu chers, elle les nourrissait en-
« suite pour le leur. Sitôt qu'ils avaient la force
« de chercher leur pâture, ils ne tardaient pas à
« quitter la mère elle-même: et comme il n'y avait
« presque point d'autre moyen de se retrouver que
« de ne pas se perdre de vue, ils en étaient bientôt
« au point de ne se pas même reconnaître les uns les
« autres. Remarquez encore que l'enfant ayant tous
« ses besoins à expliquer, et par conséquent plus de
« choses à dire à la mère, que la mère à l'enfant, c'est
« lui qui doit faire les plus grands frais de l'invention,
« et que la langue qu'il emploie doit être en grande
« partie son propre ouvrage; ce qui multiplie autant
« les langues qu'il y a d'individus pour les parler, à
« quoi contribue encore la vie errante et vagabonde,
« qui ne laisse à aucun idiôme le tems de prendre de
« la consistance: car de dire que la mère dicte à
« l'enfant les mots dont il devra se servir pour lui
« demander telle ou telle chose, cela montre bien
« comment on enseigne des langues déjà formées;
« mais cela n'apprend point comment elles se forment.

« Supposons cette première difficulté vaincue,
« franchissons pour un moment l'espace immense qui
« doit se trouver entre le pur état de nature et le
« besoin des langues, et cherchons, en les supposant
« nécessaires, comment elles purent commencer à
« s'établir. Nouvelle difficulté, pire encore que la
« précédente; car si les hommes ont eu besoin de la
« parole pour apprendre à penser, ils ont eu besoin

« encore de savoir penser pour trouver l'art de la pa-
« role : et quand on comprendrait comment les sons
« de la voix ont été pris pour interprètes con-
« ventionels de nos idées, il resterait toujours à
« savoir quels ont pu être les interprètes même de
« cette convention pour les idées qui, n'ayant point
« un objet sensible, ne pouvaient s'indiquer ni par le
« geste, ni par la voix; de sorte qu'à peine peut-on
« former des conjectures supportables sur la naissance
« de cet art de communiquer ses pensées et d'établir
« un commerce entre les esprits : art sublime, qui est
« déjà si loin de son origine, mais que le philosophe
« voit encore à une si prodigieuse distance de sa per-
« fection, qu'il n'y a point d'homme assez hardi pour
« assurer qu'il y arriverait jamais, quand les révolu-
« tions que le tems amène nécessairement seraient
« suspendues en sa faveur, que les préjugés sorti-
« raient des Académies ou se tairaient devant elles,
« et qu'elles pourraient s'occuper de cet objet épineux
« pendant des siècles entiers sans interruption.

« Le premier langage de l'homme, le langage le
« plus universel, le plus énergique, et le seul dont il
« eût besoin avant qu'il fallût persuader des hommes
« assemblés, est le cri de la nature. Comme ce cri
« n'était arraché que par une sorte d'instinct dans les
« occasions pressantes, pour implorer du secours
« dans les grands dangers ou du soulagement dans
« les maux violens, il n'était pas d'un grand usage
« dans le cours ordinaire de la vie où règnent des
« sentimens plus modérés. Quand les idées des

« hommes commencèrent à s'étendre et à se multiplier,
« et qu'il s'établit entr'eux une communication plus
« étroite, ils cherchèrent des signes plus nombreux
« et un langage plus étendu ; ils multiplièrent les in-
« flexions de la voix, et y joignirent les gestes, qui,
« par leur nature, sont plus expressifs, et dont le sens
« dépend moins d'une détermination antérieure. Ils
« exprimaient donc les objets visibles et mobiles par
« des gestes, et ceux qui frappent l'ouïe par des sons
« imitatifs : mais comme le geste n'indique guère que
« les objets présens ou faciles à décrire, et les actions
« visibles ; qu'il n'est pas d'un usage universel, puisque
« l'obscurité ou l'interposition d'un corps le rendent
« inutile, et qu'il exige l'attention plutôt qu'il ne
« l'excite ; on s'avisa enfin de lui substituer les arti-
« culations de la voix, qui, sans avoir le même rap-
« port avec certaines idées, sont plus propres à les
« représenter toutes comme signes institués ; substi-
« tution qui ne put se faire que d'un commun consen-
« tement et d'une manière assez difficile à pratiquer
« pour des hommes dont les organes grossiers n'a-
« vaient encore aucun exercice, et plus difficile en-
« core à concevoir en elle-même, puisque cet accord
« unanime dut être motivé, et que la parole semble
« avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la
« parole.

« On doit juger que les premiers mots dont les
« hommes firent usage eurent dans leur esprit une
« signification beaucoup plus étendue que n'ont ceux
« qu'on emploie dans les langues déjà formées, et

« qu'ignorant la division du discours en ses parties « constitutives, ils donnèrent d'abord à chaque mot « le sens d'une proposition entière. Quand ils com- « mencèrent à distinguer le sujet d'avec l'attribut, et « le verbe d'avec le nom, ce qui ne fut pas un mé- « diocre effort de génie, les substantifs ne furent « d'abord qu'autant de noms propres, le présent de « l'infinitif fut le seul tems des verbes; et, à l'égard « des adjectifs, la notion ne s'en dut développer que « fort difficilement, parceque tout adjectif est un mot « abstrait, et que les abstractions sont des opérations « pénibles et peu naturelles.

« Chaque objet reçut d'abord un nom particulier, « sans égard aux genres et aux espèces, que ces « premiers instituteurs n'étaient pas en état de distin- « guer; et tous les individus se présentèrent isolés à « leur esprit comme ils le sont dans le tableau de la « nature. Si un chêne s'appelait A, un autre chêne « s'appelait B; car la première idée que l'on tire de « deux choses, c'est qu'elles ne sont pas la même; et « il faut souvent beaucoup de tems pour observer ce « qu'elles ont de commun : de sorte que plus les con- « naissances étaient bornées, et plus le dictionnaire « devint étendu. L'embarras de toute cette nomen- « clature ne put être levé facilement : car, pour ranger « les êtres sous des dénominations communes et gé- « nériques, il en fallait connaître les propriétés et les « différences; il fallait des observations et des défini- « tions, c'est-à-dire de l'histoire naturelle et de la

« métaphisique, beaucoup plus que les hommes de ce
« tems-là n'en pouvaient avoir.

« D'ailleurs, les idées générales ne peuvent s'intro-
« duire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, et l'enten-
« dement ne les saisit que par des propositions. C'est
« une des raisons pourquoi les animaux ne sauraient
« se former de telles idées, ni jamais acquérir la per-
« fectibilité qui en dépend. Quand un singe va sans
« hésiter d'une noix à l'autre, pense-t-on qu'il ait
« l'idée générale de cette sorte de fruit, et qu'il com-
« pare son archétipe à ces deux individus? non, sans
« doute; mais la vue de l'une de ces noix rappelle à
« sa mémoire les sensations qu'il a reçues de l'autre;
« et ses ieux, modifiés d'une certaine manière, an-
« noncent à son goût la modification qu'il va recevoir.
« Toute idée générale est purement intellectuelle;
« pour peu que l'imagination s'en mêle, l'idée devient
« aussitôt particulière. Essayez de vous tracer l'image
« d'un arbre en général, jamais vous n'en viendrez à
« bout; malgrez vous il faudra le voir petit ou grand,
« rare ou touffu, clair ou foncé; et s'il dépendait de
« vous de n'y voir que ce qui se trouve en tout arbre,
« cette image ne ressemblerait plus à un arbre. Les
« êtres purement abstraits se voient de même, ou ne
« se conçoivent que par le discours. La définition
« seule du triangle vous en donne la véritable idée:
« sitôt que vous en figurez un dans votre esprit, c'est
« un tel triangle et non pas un autre, et vous ne
« pouvez éviter d'en rendre les lignes sensibles ou le

« plan coloré. Il faut donc énoncer des propositions,
« il faut donc parler pour avoir des idées générales :
« car, sitôt que l'imagination s'arrête, l'esprit ne
« marche plus qu'à l'aide du discours. Si donc les pre-
« miers inventeurs n'ont pu donner des noms qu'aux
« idées qu'ils avaient déjà, il s'ensuit que les premiers
« substantifs n'ont jamais pu être que des noms
« propres.

« Mais lorsque, par des moyens que je ne conçois
« pas, nos nouveaux grammairiens commencèrent à
« étendre leurs idées et à généraliser leurs mots,
« l'ignorance des inventeurs dut assujétir cette mé-
« thode à des bornes fort étroites; et, comme ils
« avaient d'abord trop multiplié les noms des indi-
« vidus, faute de connaître les genres et les espèces;
« ils firent ensuite trop peu d'espèces et de genres,
« faute d'avoir considéré les êtres par toutes leurs
« différences. Pour pousser les divisions assez loin,
« il eût fallu plus d'expérience et de lumières qu'ils
« n'en pouvaient avoir, et plus de recherches et de
« travail qu'ils n'y en voulaient employer. Or, si,
« même aujourd'hui, l'on découvre chaque jour de
« nouvelles espèces qui avaient échappé jusqu'ici à
« toutes nos observations, qu'on pense combien il
« dut s'en dérober à des hommes qui ne jugeaient des
« choses que sur le premier aspect. Quant aux classes
« primitives et aux notions les plus générales, il est
« superflu d'ajouter qu'elles durent leur échapper
« encore. Comment, par exemple, auraient-ils ima-
« giné ou entendu les mots de *matière*, d'*esprit*, de

« *substance*, de *mode*, de *figure*, de *mouvement*, « puisque nos philosophes qui s'en servent depuis si « long-tems, ont bien de la peine à les entendre eux-« mêmes, et que, les idées qui s'attachent à ces mots « étant purement métaphisiques, ils n'en trouvaient « aucun modèle dans la nature? »

Suite des idées de Jean-Jacques Rousseau sur l'origine des langues, et leur réfutation.

CLVI. Après s'être étendu, comme on vient de le voir, sur les premiers obstacles qui s'opposent à l'institution conventionelle des langues, Jean-Jacques Rousseau se fait un terme de comparaison de l'invention des seuls substantifs phisiques, qui font la partie de la langue la plus facile à trouver, pour juger le chemin qui lui reste à faire jusqu'au terme où elle pourra exprimer toutes les pensées des hommes, prendre une forme constante, être parlée en public, et influer sur la société : il invite le lecteur à réfléchir sur ce qu'il a fallu de tems et de connaissances pour trouver les nombres qui supposent les méditations philosophiques les plus profondes et l'abstraction la plus métaphisique, la plus pénible et la moins naturelle; les autres mots abstraits, les aoristes et tous les tems des verbes, les particules, la sintaxe; lier les propositions, les raisonnemens, et former toute la logique du discours : après quoi, voici comme il conclut (1): « Quant à moi, effrayé des difficultés qui se

(1) P. 249 dans l'édition de Déterville.

« multiplient, et convaincu de l'impossibilité presque « démontrée que les langues aient pu naître et s'éta- « blir par des moyens purement humains, je laisse à « qui voudra l'entreprendre la discussion de ce diffi- « cile problème : lequel a été le plus nécessaire de la « société déjà liée à l'institution des langues, ou des « langues déjà inventées à l'établissement de la so- « ciété ? »

Il était difficile d'exposer plus nettement la difficulté de déduire l'origine des langues de l'hipothèse de l'homme supposé sauvage dans les premiers jours du monde ; et pour faire sentir cette difficulté, il a paru important de ne rien perdre des raisonnemens d'un philosophe qui adopte cette hipothèse pour y fonder l'inégalité des conditions, et qui, malgré la pénétration et la subtilité qu'on lui connaît, n'a pu tirer de ce principe chimérique tout l'avantage qu'il s'en était promis, ni peut-être même celui qu'il croit en avoir tiré.

En effet le philosophe de Genève a bien senti que l'inégalité des conditions était une suite nécessaire de l'établissement de la société ; que l'établissement de la société et l'institution du langage se supposaient respectivement, puisqu'il regarde comme un problème difficile de discuter lequel des deux a été pour l'autre d'une nécessité antécédente plus considérable. Que ne fesait-il encore quelques pas ? Ayant vu d'une manière démonstrative que les langues ne peuvent tenir à l'hipothèse de l'homme né sauvage, ni s'être établies par des moyens purement humains, que ne con-

cluait-il la même chose de la société? Que n'abandonnait-il entièrement son hipothèse, comme aussi incapable d'expliquer l'un que l'autre? D'ailleurs, la supposition d'un fait que nous savons, par le témoignage de nos livres saints, n'avoir point existé, loin d'être admissible comme principe explicatif de faits réels, ne doit être regardée que comme une fiction dangereuse.

Mais suivons le simple raisonnement. Une langue est, sans contredit, la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix; et cette expression est le véhicule de la communication des pensées. Ainsi toute langue suppose une société préexistante, qui, comme société, aura eu besoin de cette communication, et qui, par des actes déjà réitérés, aura fondé les usages propres à constituer le corps de la langue. D'autre part, une société formée par les moyens humains que nous pouvons connaître, présuppose un moyen de communication pour fixer d'abord les devoirs respectifs des associés, et ensuite pour les mettre en état de les exiger les uns des autres. Que suit-il de là? Que si l'on s'obstine à vouloir fonder la première société par des voies humaines, il faut admettre l'éternité du monde et des générations humaines et renoncer par conséquent à une première societé et à une première langue proprement dites : sentiment qui implique contradiction. Car si les hommes commencent par exister sans parler, il est bien difficile de comprendre comment ils parleront. Quand on sait quelques langues, on pourra

facilement en inventer une autre : mais si l'on n'en sait aucune, on ne parviendra guère à en former une, à moins qu'on n'entende parler quelqu'un. L'organe de la parole est un instrument qui demeure oisif et inutile, s'il n'est mis en jeu par les impressions de l'ouïe; personne n'ignore que c'est la surdité originelle qui tient dans l'inaction la bouche des muets de naissance; et l'on sait par plus d'une expérience bien constatée, que des hommes élevés par accident, loin du commerce de leurs semblables et dans le silence des forêts, n'y avaient appris à prononcer aucun son articulé, qu'ils imitaient seulement les cris naturels des animaux avec lesquels ils s'étaient trouvés en liaison; et que, transplantés dans notre société, ils avaient eu bien de la peine à imiter le langage qu'ils entendaient, et ne l'avaient jamais fait que très-imparfaitement (1).

Observations sur l'expérience de Psammitikhos.

CLVII. On n'avait peut-être pas encore fait assez de réflexions du tems de Psammitikhos, de Platon, de Diodore de Sicile et de Clément d'Alexandrie, sur l'homme et sur sa nature. En le suivant depuis sa naissance jusqu'à la première lueur de raison qu'il fait apercevoir, il semble que la faculté de parler n'est point un don de la nature, mais un talent acquis comme tous les autres. En effet si l'on ne prenait pas autant de peine qu'il en faut avec les enfans que l'on veut instruire, ils n'apprendraient jamais à articuler. Le sauvage

(1) Voyez les notes de Jean-Jacques Rousseau.

trouvé dans les bois d'Hanovre, sous George Ier, roi d'Angleterre, ne put jamais apprendre à parler. Cet art s'oublie comme tous les autres arts. Selkirk, cet Écossais délaissé dans une île déserte, n'oublia pas seulement sa langue, mais eut encore beaucoup de peine à l'apprendre de nouveau, lorsqu'il se vit dans le sein de sa patrie. Il y a même dans toutes les langues des lettres que l'on ne prononcera jamais bien, si l'on n'y a point été exercé dans sa jeunesse. Tel était le *théta* des Grecs, que les Anglais prononcent si aisément aujourd'hui, et qui est l'écueil des autres nations; tel est le *ch* des Allemands et des Écossais (1); les Romains ne peuvent prononcer notre *u* qui est l'*upsilon* des Grecs; le docteur Pallas, dans son Vocabulaire de deux cents langues, écrit en caractères russes, n'a pu distinguer *pié* de *pieu*, le son *eu* ne pouvant être écrit en russe; etc., etc.

Si Dieu, en créant l'homme, ne lui eût pas donné un langage sistématique, la race humaine aurait pu se perpétuer long-tems sans pouvoir se faire entendre autrement que par signes (2), et par quelques articulations informes. Ainsi ceux qui veulent que les hommes aient formé eux-mêmes le sistème de leurs langues, sont obligés de croire que notre monde est infiniment plus ancien que nous ne le croyons aujourd'hui, et cette opinion était en effet celle de toute l'Antiquité.

Le dessein de découvrir la langue primitive,

(1) Note de Larcher sur Hérodote. Paris 1802. II, 154.

(2) *Id. Ibid.*

tout absurde qu'il est, s'est renouvelé, pour ainsi dire, de nos jours. Dans le quinzième siècle, Jacques IV, roi d'Écosse, fit enfermer dans l'île d'Inchkeith deux enfans avec un muet pour en prendre soin. Lorsqu'ils eurent atteint l'âge mûr, ils parlèrent, dit-on, la langue du Paradis, c'est-à-dire le pur hébreu. Le docteur Henry, qui rapporte ce trait dans le sixième volume de son Histoire d'Angleterre, s'en moque avec raison (1).

Si la conséquence que le roi d'Égipte tira de son observation, en était mal déduite, elle était encore vicieuse par la supposition d'un principe erroné qui consistait à croire qu'il y eût une langue naturelle à l'homme. C'est la pensée de ceux qui, effrayés des difficultés du sistème que l'on vient d'examiner sur l'origine des langues, ont cru ne devoir pas prononcer que la première vint miraculeusement de l'inspiration de Dieu même.

Mais s'il y avait une langue qui tînt à la nature de l'homme, ne serait-elle pas commune à tout le genre humain, sans distinction de tems, de climats, de gouvernemens, de religion, de mœurs, de lumières acquises, de préjugés, ni d'aucune des autres causes qui occasionent les différentes langues? Les muets de naissance, que nous savons ne l'être que faute d'entendre, ne s'aviseraient-ils pas du moins de parler la langue naturelle, vu surtout qu'elle ne serait étouffée chez eux par aucun usage, ni aucun préjugé contraire?

(1) Note de Larcher sur Hérodote. Paris, 1802. II, 152 et 153.

Ce qui est vraiment naturel à l'homme, est immuable comme son essence : aujourd'hui comme dès l'aurore du monde, une pente secrète, mais invincible, met dans son ame un désir constant du bonheur, suggère aux deux sexes ce penchant mutuel qui perpétue l'espèce, fait passer de génération en génération cette aversion pour une entière solitude, qui ne s'éteint jamais dans le cœur même de ceux que la sagesse ou la religion a jetés dans la retraite. Mais revenons à notre objet : le langage naturel de chaque espèce de brute, ne voyons-nous pas qu'il est inaltérable? Depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, on a partout entendu les lions rugir, les taureaux mugir, les chevaux hennir, les ânes braire, les moutons bêler, les chiens aboyer, les loups hurler, les chats miauler, etc. Ces mots mêmes formés dans toutes les langues par onomatopée, sont des témoignages rendus à la distinction du langage de chaque espèce, et à l'incorruptibilité, si on peut le dire, de chaque idiôme spécifique.

On ne peut guère affirmer que le langage des animaux soit propre à peindre le précis analitique de leurs pensées; on ne peut croire qu'il faille leur accorder une raison comparable à la nôtre, comme le pensaient Plutarque (1), Sextus Empiricus, Porphire, et comme l'ont avancé quelques modernes, parmi lesquels on doit surtout citer Isaac Vossius. Ce hardi penseur a poussé l'indécence jusqu'à trouver plus de

(1) Voyez son Traité des animaux de terre et de mer, XIII, 189, dans la traduction de Ricard. Paris, 1791.

raison dans le langage des animaux, *quæ vulgò bruta creduntur*, dit il (1).

La parole nous a été donnée pour exprimer les sentimens intérieurs de notre ame, et les idées que nous avons des objets extérieurs; en sorte que chacune de nos langues fournit des expressions au langage du cœur et à celui de l'esprit. Le langage des animaux paraît n'avoir pour objet que les sensations intérieures, et c'est pour cela qu'il est invariable comme leur manière de sentir, si même l'invariabilité de leur langue n'en est la preuve. C'est la même chose parmi nous : nous ferons entendre partout l'état actuel de notre ame par nos interjections, parce que les sons que la nature nous dicte dans les grands et premiers mouvemens de notre ame, sont les mêmes pour toutes les langues : nos usages à cet égard ne sont point arbitraires, parce qu'ils sont naturels. Il en serait de même du langage analitique de l'esprit; s'il était naturel, il serait immuable et unique (2).

Sistème théologique sur l'origine des langues.

CLVIII. Nous avons vu combien il était difficile d'admettre l'opinion des Anciens en Égipte, en Grèce et à Rome sur la formation de nos langues. Que reste-t-il donc à conclure, pour indiquer une origine raisonnable au langage? l'hipothèse de l'homme sauvage, démentie par l'histoire authentique de la Ge-

(1) *Libro de viribus rythmi.*

(2) Encyclopédie, art. Langues (Origine des).

nèse, ne semble d'ailleurs fournir aucun moyen plausible de former une première langue : la supposer naturelle, est une autre pensée qui paraît inalliable avec les procédés constans et uniformes de la nature : c'est donc Dieu lui-même, disent nos théologiens, qui, non content de donner aux deux premiers individus du genre humain la précieuse faculté de parler, la mit encore aussitôt en plein exercice, en leur inspirant immédiatement le désir et l'art d'imaginer les mots et les tours nécessaires aux besoins de la société naissante. C'est à peu près ce que paraît en dire l'auteur du livre de l'Ecclésiastique, Jésus, fils de Sirach, qui écrivait l'an 171 avant l'ère chrétienne (1), lorsqu'il s'exprime ainsi (2) :

« Dieu a créé l'homme de limon, et l'a fait selon « son image.

« Et il l'a rendu ensuite à la terre, et il l'a revêtu « de force selon sa nature;

« Et il lui a donné un nombre de jours et un tems, « et il lui a assigné l'empire de ce qui est sur la « terre.

« Il a mis sa crainte en toute chair, et il a établi sa « domination sur les bêtes et sur les oiseaux.

« Il a créé de sa substance une aide semblable à « lui; et il leur a donné le conseil, et une langue, et « des ieux, et des oreilles, un cœur; et il les a rem- « plis de la lumière de l'intelligence. » *Consilium et*

(1) Sainte Bible, traduite par M. Genoude. Paris, 1821. Livres sapientiaux. Tome II, p. 15.

(2) XVII, 1 et suiv.

LINGUAM *et oculos et aures, et cor dedit illis excogitandi; et disciplinis intellectûs explevit illos.* Voilà bien exactement tout ce qu'il faut pour justifier l'opinion des théologiens; l'envie de communiquer sa pensée, *consilium;* la faculté de le faire, *linguam;* des ieux pour reconnaître au loin les objets environnans et soumis au domaine de l'homme, afin de les distinguer par leurs noms, *oculos;* des oreilles, afin de s'entendre mutuellement, sans quoi la communication des pensées, et la tradition des usages qui servent à les exprimer, auraient été impossibles, *aures;* l'art d'assujétir les mots aux lois d'une certaine analogie, pour éviter la trop grande multiplication des mots primitifs, et cependant donner à chaque être son signe propre, *cor excogitandi;* enfin, l'intelligence nécessaire pour distinguer et nommer les points de vue abstraits les plus essentiels, pour donner à l'ensemble de l'élocution une forme aussi expressive que chacune des parties du discours peut-être en particulier, et pour retenir le tout, *disciplinæ intellectus.* Cette doctrine se confirme par le texte de la Genèse (1), dont elle est en quelque sorte le développement.

Ce livre nous apprend en effet que ce fut Adam lui-même qui fut le nomenclateur primitif des animaux, et nous le présente comme occupé de ce soin fondamental, par l'avis exprès et sous la direction du Créateur (2). *Formatis igitur, Dominus Deus, de*

(1) Encyclopédie, art. Langues (Origine des).

(2) Genèse, II, 19, 20.

humo cunctis animalibus terræ, et universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea; omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus: appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, et universa volatilia cœli, et omnes bestias terræ. »

« Le Seigneur Dieu, après avoir formé de limon « tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du « ciel, les fit venir devant Adam, afin qu'il vît com- « ment il les nommerait, et que chacun d'eux portât « le nom qu'Adam lui aurait donné. Et Adam donna « leurs noms aux animaux domestiques, aux oiseaux « du ciel, et aux bêtes sauvages. »

Avec un témoignage si respectable et si bien établi de la véritable origine et de la société et du langage, comment se trouve-t-il encore parmi nous, disent toujours les théologiens, des hommes qui osent interpréter l'œuvre de Dieu par les délires de leur imagination, et substituer leurs pensées aux documens que l'Esprit-Saint lui-même nous a fait passer? A moins d'introduire le pirrhonisme historique le plus ridicule et le plus scandaleux tout à la fois, le récit de Moïse a droit de subjuguer la croyance de tout homme raisonnable, plus que tout autre historien (1).

Sans doute si la Genèse était une enciclopédie, si Dieu se fût proposé de nous enseigner l'histoire de la géographie du monde entier dans cet ouvrage, il n'y aurait rien à répliquer à ces assertions tranchantes faites au nom d'une religion sainte que tout nous en-

(1) Encyclopédie, art. Langues (Origine des).

gage à respecter. Mais c'est ce qui n'est nullement vraisemblable. Dieu parlait aux Juifs leur langage. Il ne prétendait pas leur donner l'histoire des antipodes, ni même celle de la Chine. Les Chinois ont aussi leurs annales qu'ils étudient avec d'autant plus de soin qu'ils ne sont pas comme nous obligés de recourir à des peuples étrangers et à des langues étrangères. C'est dans leurs propres monumens qu'ils s'instruisent, et ils seraient bien surpris s'ils croyaient que nous voulons leur enseigner leur propre histoire. On peut donc soutenir que Moïse n'a parlé que d'un déluge partiel après lequel s'est conservée la nation dont il rapporte la généalogie. Mais prenant les formes poétiques des premiers historiens, il a transformé cette régénération d'une société en création du genre humain, ces souvenirs de l'homme qui a le courage d'entreprendre le rétablissement des anciennes institutions, en conversations avec la Divinité à laquelle ce régénérateur s'associe par ses bienfaits. La description que donne la Genèse du Paradis terrestre est courte, et le changement des noms portés par les quatre fleuves qu'elle désigne, la rend ambiguë. Plusieurs savans ont fait de grandes recherches pour déterminer sa situation, et n'ont pu s'accorder. Les critiques disputent encore tous les jours sur les paroles du texte hébreu; et rien ne prouve mieux la difficulté de cette matière, que la diversité des sentimens qu'elle a fait naître (1).

(1) Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature, par M. l'abbé d'Artigny. Paris, 1750, III, 51. L'ouvrage le plus

Philon et Origènes prétendaient que le jardin d'Éden n'avait jamais existé et que ce n'était qu'une allégorie (1). Une lecture attentive de la Genèse suffit pour s'en convaincre. Il faut lire le passage d'Origènes dans le texte même, ou du moins la version latine (2).

Philon était le Platon des Juifs; il s'était familiarisé avec les explications allégoriques et métaphoriques des Égiptiens, étant lui-même natif d'Alexandrie, et il naquit dans le beau siècle d'Auguste.

Origènes, né dans la même ville à la fin du second siècle de notre ère, a publié une édition du Pentateuque à six colonnes, connue sous le nom de Hexaples. On regarde son Apologie du Christianisme comme la plus achevée et la mieux écrite que nous ayons dans l'antiquité.

Ces deux témoignages sont certainement très-respectables, et le second surtout prouve qu'on peut être excellent chrétien et habile théologien sans admettre le sistème exposé dans cet article, ou du moins le principe sur lequel il est fondé. Car les Chinois admettent aussi un premier homme et une première femme, mais à une époque beaucoup plus reculée que ne le fait la Genèse, et alors rien n'empêche que le tems nécessaire pour la formation d'une

savant et le mieux raisonné qui m'ait paru composé sur ce sujet, est celui du père Hardouin, traduit du latin en français par Des Roches. La Haye, 1730, in-12. Il y soutient que le paradis terrestre est le pays de Chanaan.

(1) *Id. Ibidem.*

(2) Édition du père de Larue. Paris, 1733. I, 175.

langue se soit écoulé. Mais craignons de nous égarer dans la solution d'un problème si difficile à résoudre (voyez ci-après l'*art.* CLXXXIII) et revenons aux étimologies qui sont le principal objet dont nous devons nous occuper ici. Nous avons promis de proposer quelques règles de critique d'après lesquelles on pourra vérifier ses propres conjectures et celles des autres. Cette vérification est la seconde partie et le complément de l'art étimologique.

§ IV. PRINCIPES DE CRITIQUE POUR APPRÉCIER LA CERTITUDE DES ÉTIMOLOGIES.

CLIX. La marche de la critique est l'inverse, à quelques égards, de celle de l'invention : entièrement occupée de créer, de multiplier les sistèmes et les hipothèses, celle-ci abandonne l'esprit à tout son essor, et lui ouvre la sphère immense des possibles ; celle-là, au contraire, ne paraît s'étudier qu'à détruire, à écarter successivement la plus grande partie des suppositions et des possibilités ; à rétrécir la carrière, à fermer presque toutes les routes, et à les réduire, autant qu'il se peut, au point unique de la certitude et de la vérité. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille séparer, dans le cours de nos recherches, ces deux opérations, comme on les trouve séparées ici, pour ranger les idées sous un ordre plus facile : malgré leur opposition apparente, elles doivent toujours marcher ensemble dans l'exercice de la méditation : et bien loin que la critique, en modérant sans cesse l'essor de l'esprit, diminue sa fécondité, elle l'empêche au

contraire d'user ses forces, et de perdre un tems utile à poursuivre des chimères : elle rapproche continuellement les suppositions des faits; elle analise les exemples, pour réduire les possibilités et les analogies trop générales qu'on en tire, à des inductions particulières et resserrées dans de justes bornes : elle balance les probabilités et les rapports éloignés, par des probabilités plus grandes et des rapports plus prochains. Quand elle ne peut opposer les uns aux autres, elle les apprécie; où la raison de nier lui manque, elle établit la raison de douter. Enfin elle se rend très-difficile sur les caractères du vrai; au risque de le rejeter quelquefois, pour ne pas risquer d'admettre le faux avec lui. Le fondement de toute la critique est un principe bien simple, que toute vérité s'accorde avec tout ce qui est vrai; et que réciproquement ce qui s'accorde avec toutes les vérités, est vrai : de là il suit qu'une hipothèse imaginée pour expliquer un effet, en est la véritable cause, lorsqu'elle explique toutes les circonstances de l'effet, dans quelque détail qu'on analise ces circonstances, et qu'on développe les corollaires de l'hipothèse. On sent aisément que l'esprit humain ne pouvant connaître qu'une très-petite partie de la chaîne qui lie tous les êtres, ne voyant de chaque effet qu'un petit nombre de circonstances frappantes, et ne pouvant suivre une hipothèse que dans ses conséquences les moins éloignées, le principe ne peut jamais recevoir cette application complète et universelle qui nous donnerait une certitude du même genre que

celle des mathématiques. Le hazard a pu tellement combiner un certain nombre de circonstances d'un effet, qu'elles correspondent parfaitement avec la supposition d'une cause qui ne sera pourtant pas la vraie. Ainsi l'accord d'un certain nombre de circonstances produit une probabilité toujours contre-balancée par la possibilité du contraire, dans un certain rapport; et l'objet de la critique est de fixer ce rapport. Il est vrai que l'augmentation du nombre des circonstances augmente la probabilité de la cause supposée, et diminue la probabilité du hazard contraire dans une progression tellement rapide, qu'il ne faut pas beaucoup de termes pour mettre l'esprit dans un repos aussi parfait que le pourrait faire la certitude mathématique elle-même. Cela posé, voyons ce que fait le Critique sur une conjecture ou une hipothèse donnée.

D'abord il la compare avec le fait considéré, autant qu'il est possible, dans toutes ses circonstances, et dans ses rapports avec d'autres faits. S'il se trouve une seule circonstance incompatible avec l'hipothèse, comme il arrive le plus souvent, l'examen est fini : si au contraire, la supposition répond à toutes les circonstances, il faut peser celles-ci en particulier, discuter le plus ou le moins de facilité avec laquelle chacune se prêterait à la supposition d'autres causes; estimer chacune des vraisemblances qui en résultent, et les compter pour en former la probabilité totale. La recherche des étimologies a, comme toutes les autres, ses règles de critique particulières, relatives

à l'objet dont elle s'occupe, et fondées sur sa nature. Plus on étudie chaque matière, plus on voit que certaines classes d'effets se prêtent plus ou moins à certaines classes de causes ; il s'établit des observations générales, d'après lesquelles on exclut tout d'un coup certaines suppositions, et l'on donne plus ou moins de valeur à certaines probabilités. Ces observations et ces règles peuvent sans doute se multiplier à l'infini ; il y en aurait même de particulières à chaque langue et à chaque ordre de mots ; il serait impossible de les renfermer toutes dans ce paragraphe, et je me contenterai de quelques principes d'une application générale, qui pourront mettre sur la voie : le bon sens, la connaissance de l'histoire et des langues, indiqueront assez les différentes règles relatives à chaque langue en particulier.

Première règle : *Il faut éviter les suppositions multipliées.*

CLX. 1° Il faut rejeter toute étimologie qu'on ne rend vraisemblable qu'à force de suppositions multipliées. Toute supposition renferme un degré d'incertitude, un risque quelconque ; et la multiplicité de ces risques détruit toute assurance raisonnable. Si donc on propose une étimologie dans laquelle le primitif soit tellement éloigné du dérivé, soit pour le sens, soit pour le son, qu'il faille supposer entre l'un et l'autre plusieurs changemens intermédiaires, la vérification la plus sûre qu'on en puisse faire sera l'examen de chacun de ces changemens. L'étimologie est bonne si la chaîne de ces altérations est une suite de

faits connus directement, ou prouvés par des inductions vraisemblables; elle est mauvaise, si l'intervalle n'est rempli que par un tissu de suppositions gratuites. Ainsi, quoique jour soit aussi éloigné de *dies* dans la prononciation, qu'*alfana* l'est d'*equus*, l'une de ces étimologies est ridicule, et l'autre est certaine. Quelle en est la différence? Il n'y a entre jour et *dies* que l'italien *giorno*, que les Italiens prononcent *dgiorno*, et le latin *diurnus;* tous mots connus et usités; au lieu que *fanacus*, *anacus*, *aquus*, pour dire cheval, n'ont jamais existé que dans l'imagination de Ménage. Cet auteur est un exemple frappant des absurdités dans lesquelles on tombe en adoptant sans choix ce que suggère la malheureuse facilité de supposer tout ce qui est possible : car il est très-vrai qu'il ne fait aucune supposition dont la possibilité ne soit justifiée par des exemples. Mais on vient de prouver qu'en multipliant à volonté les altérations intermédiaires, soit dans le son, soit dans la signification, il est aisé de dériver un mot quelconque de tout autre mot donné : c'est le moyen d'expliquer tout, et dès lors de ne rien expliquer; c'est aussi le moyen de justifier tous les mépris de l'ignorance (1), qui oppose souvent aux étimologistes, sans beaucoup de raison, l'épigramme célèbre du chevalier de Cailly :

> *Alfana* vient d'*equus* sans doute;
> Mais il faut convenir aussi
> Qu'en venant de là jusqu'ici
> Il a bien changé sur la route (2).

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Biographie Universelle. Art. Cailly.

Au reste Ménage était le premier à plaisanter de cette étimologie, et lui-même rapporte l'épigramme au mot *haquenée*. Malgré les défauts de son *Dictionnaire étymologique*, la dernière édition publiée par Jault, Paris 1750, en deux volumes in-folio, enrichie des étimologies de Huet, Le Duchat, etc., et augmentée du Trésor des recherches gauloises et françaises de Borel, est aujourd'hui l'ouvrage le plus complet que nous ayons en ce genre : trois ou quatre essais, publiés depuis avec plus de critique ou d'érudition, n'ont pas été terminés (1).

Seconde règle : Suppositions à rejeter.

CLXI. 2° Il y a des suppositions qu'il faut rejeter, parce qu'elles n'expliquent rien ; il y en a d'autres qu'on doit rejeter, parce qu'elles expliquent trop. Une étimologie tirée d'une langue étrangère n'est pas admissible, si elle rend raison d'une terminaison propre à la langue du mot que l'on veut éclaircir ; toutes les vraisemblances dont on voudrait l'appuyer ne prouveraient rien, parce qu'elles prouveraient trop : ainsi, avant de chercher l'origine d'un mot dans une langue étrangère, il faut l'avoir décomposé, l'avoir dépouillé de toutes ses inflexions grammaticales, et réduit à ses élémens les plus simples. Rien n'est plus ingénieux que la conjecture de Bochart sur le nom d'*Insula Britannica*, qu'il dérive de l'hébreu *Barat-anac*, pays de l'étain, et qu'il suppose avoir été donné à cette île par les marchands phéniciens ou

(1) Biogr. Univ. art. Ménage, rédigé par M. Foisset aîné.

carthaginois qui allaient y chercher ce métal. Notre règle détruit cette étimologie : *Britannicus* est un adjectif dérivé, où la grammaire latine ne connaît de radical qne le mot *britan* (1). Il paraît que les Phéniciens découvrirent d'abord les îles *Cassitérides* dont le nom signifie l'étain en grec. C'est le nom que les Grecs ont donné aux îles de Scilly, ou Sorlingues, situées près de Cornouailles (2). L'île de la Grande-Bretagne portait alors le nom d'Albion, et la Petite-Bretagne, province de France, s'appelait Armorique.

L'étimologie de Bochart (3) est donc fausse. Il en est de même de la terminaison celtique *magum*, que Bochart fait encore venir de l'hébreu *molum* (4), sans considérer que la terminaison *um* ou *us* (car *magus* est aussi commun que *magum*), est évidemment une addition faite par les Latins pour décliner la racine celtique *mag*. La plupart des étimologistes hébraïsans ont été plus sujets que les autres à cette faute. Buchanan ne la fait point et dit (5) que la terminaison *magus*, qui appartient aux Gaulois, indique une origine gauloise dans les villes qui le portent, et signifie domicile, ville, ou édifice (6).

On doit avouer que la faute commise en ces deux occasions par Bochart est souvent difficile à éviter,

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Histoire d'Angleterre par Rapin de Thoyras. La Haye 1749. I, 4.

(3) Traité des colonies des Phéniciens, p 720.

(4) Id. livre I, chap. 42.

(5) Histoire d'Écosse, livre 2.

(6) Dictionnaire étymologique de Ménage. Art. Magus.

surtout lorsqu'il s'agit de ces langues dont l'analogie est fort compliquée et riche en inflexions grammaticales. Tel est le grec, où les augmens et les terminaisons déguisent quelquefois entièrement la racine. Qui reconnaîtrait, par exemple, dans le mot ἡμμένος, le verbe ἅπτω, dont il est cependant le participe très-régulier? S'il y avait un mot hébreu *hemmen* qui signifiât comme ἡμμένος, arrangé ou joint, il faudrait rejeter cette origine pour s'en tenir à la dérivation grammaticale. On a dû appuyer sur cette espèce d'écueil, pour faire sentir ce que l'on doit penser de ceux qui écrivent des volumes d'étimologies, et qui ne connaissent les langues que par un coup d'œil rapide jeté sur quelques dictionaires (1).

Troisième règle : Exclusion des étimologies qui ne sont que possibles.

CLXII. 3° Une étimologie probable exclut celles qui ne sont que possibles. Par cette raison, c'est une règle de critique presque sans exception, que toute étimologie étrangère doit être écartée, lorsque la décomposition du mot dans sa propre langue répond exactement à l'idée qu'il exprime. Ainsi parabole signifie en français une allégorie, une similitude qui enveloppe une vérité importante, et ce mot vient du grec *paraballō* qui signifie je compare, je mets en parallèle. De même paralogisme désigne en français un faux raisonnement et vient évidemment du grec où

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

παραλογισμὸς a le même sens et vient de παραλογίζομαι, qui signifie faire un faux raisonnement, tromper par un faux calcul.

On trouvera facilement d'autres exemples semblables; mais celui qui, guidé par l'analogie des mots de ce genre, chercherait dans la préposition grecque παρὰ l'origine de *parasol* et *parapluie*, se rendrait ridicule (1).

J'observerai à cette occasion que l'ancienne Enciclopédie écrit παρά, et la nouvelle, classée par ordre de matières, copie exactement cette faute. Il en est ainsi en d'autres occasions; et je pourrais même citer des erreurs qui n'appartiennent qu'à l'Enciclopédie par ordre de matières, telles que le nom de la ville de *Dumbarton*, écrit exactement dans l'ancienne Enciclopédie, page 100, et *Dumbartum* dans la nouvelle, page 23. Mais d'un autre côté la nouvelle Enciclopédie a l'avantage d'être en général beaucoup plus complète que l'ancienne.

Quatrième règle : Une étimologie doit rarement être puisée dans deux langues.

CLXIII. 4° Les étimologies grecques de *parasol* et de *parapluie* devraient encore être rebutées par une autre règle presque toujours sûre, quoiqu'elle ne soit pas entièrement générale, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant : c'est qu'un mot n'est jamais composé de deux langues différentes, à moins que le mot étranger ne soit naturalisé par un long usage

(1) Encyclopédie. Art Étymologie.

avant la composition; en sorte que ce mot n'ait besoin que d'être prononcé pour être entendu. Ceux même qui composent arbitrairement des mots scientifiques, s'assujétissent à cette règle, guidés par la seule analogie; si ce n'est lorsqu'ils joignent à beaucoup de pédanterie beaucoup d'ignorance : ce qui arrive quelquefois. C'est pour cela que notre règle a quelques exceptions.

Afin de la faire mieux comprendre, nous citerons l'exemple du mot parasol par lequel on désigne un petit pavillon portatif qui garantit du soleil. Ce mot, d'après notre règle, ne peut venir du mot grec παρὰ, parceque le mot *sol* n'est pas grec. Lorsque l'on a voulu faire entrer en composition le mot παρὰ avec le soleil, qui, en grec, se dit ἥλιος, on a dit *parélie* (1), mot par lequel on désigne l'image du soleil réfléchi dans une nuée, et qui vient de παρὰ (*para*), à côté, et de ἥλιος (*hêlios*), soleil (2).

Le mot parasol vient évidemment de l'italien *parasole*. Ménage, mort en 1692, disait qu'il n'était pas ancien (3). Ce sont vraisemblablement les Italiens qui ont porté en France les parasols, et les parapluies. Ce dernier mot a été imaginé à l'imitation de celui de parasol. Mais au lieu de dire *parapioggia* avec les Italiens, nous avons dit parapluie, plus intelligible pour nous.

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Je tire cette explication du Recueil de mots dérivés de la langue grecque, par D. Levade. Lausanne, 1804. p. 90.

(3) Dictionnaire étymologique. Art. Parasol.

C'est encore de l'italien *parapetto*, qui défend la poitrine, qu'est dérivé le mot parapet qui signifie une élévation au-dessus du rempart, ou le mur d'appui sur une terrasse, sur un pont, ou sur un quai. On le prend au figuré quand on dit que l'homme courageux s'appuie sur les obstacles comme sur un parapet, pour les franchir (1).

Cinquième règle : Il ne faut s'arrêter qu'à des suppositions appuyées d'un grand nombre d'inductions.

CLXIV. 5° Ce sera une très-bonne loi à s'imposer, si l'on veut s'épargner bien des conjectures frivoles, de ne s'arrêter qu'à des suppositions appuyées sur un certain nombre d'inductions, qui leur donnent déjà un commencement de probabilité, et les tirent de la classe trop étendue des simples possibles. Ainsi, quoiqu'il soit vrai en général que toutes les nations et toutes les langues se soient mêlées en mille manières, et dans des tems inconnus, on ne doit pas se prêter volontiers à faire venir de l'hébreu ou de l'arabe le nom d'un village des environs de Paris. La distance des tems et des lieux est toujours une raison de douter; et il est sage de ne franchir cet intervalle qu'en s'aidant de quelques connaissances positives et historiques des anciennes migrations des peuples, de leurs conquêtes, du commerce qu'ils ont entretenu les uns chez les autres; et au défaut de ces connaissances, il

(1) Dictionnaire Universel, par Boiste. Paris 1829. Art. Parapet.

faut au moins s'appuyer sur des étimologies déjà connues assez certaines, et en assez grand nombre pour établir un mélange des deux langues. D'après ces principes, il n'y a aucune difficulté à remonter du français au latin, du tudesque au celtique, du latin au grec. On admettra même plus aisément une étimologie orientale d'un mot espagnol que d'un mot français, parce que l'on sait que les Phéniciens, et surtout les Carthaginois, ont eu beaucoup d'établissemens en Espagne; qu'après la prise de Jérusalem, sous Vespasien, un grand nombre de Juifs furent transportés en Lusitanie, et que, depuis, toute cette contrée a été possédée par les Arabes (1).

Ainsi nous savons que les chiffres nous viennent des Arabes, et nous ne serons pas surpris d'apprendre que notre mot *almanach* par lequel nous désignons un livret qui nous enseigne le calcul des tems par le cours des astres, est dérivé de la langue arabe où *al* signifie le; et *manach,* supputer.

Scaliger (2) semble faire ici la faute indiquée dans l'article précédent. Il veut puiser cette étimologie dans deux langues. Au lieu de prendre le mot *manach* dans la langue arabe comme nous venons de le faire, il affirme qu'il faut le chercher dans la langue grecque, où selon lui, μαναχὸς indique le cercle lunaire; en effet, *manacus*, dans Vitruve (3), est le cercle qui représente la ligne écliptique, divisée en douze parties

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Notes sur le *culex* de Virgile.

(3) Livre IX.

pour les douze signes, par le moyen duquel on reconnaît l'accroissement des ombres chaque mois (1). Cette signification conviendrait peut-être mieux à nos almanachs que celle de l'arabe *manach*. Elle paraît dérivée du grec où les Doriens écrivaient μὰν pour μὴν qui signifie mois. Mais je n'ai trouvé μανακὸς dans aucun dictionnaire grec. Ainsi l'étimologie de Scaliger peut être contestée (2).

Il la fortifie cependant par trois exemples du même genre. Le premier est celui du mot *almageste* par lequel nous désignons, d'après les Arabes, un livre de Ptolémée, intitulé composition astronomique, et qui renferme un recueil très-ancien d'observations astronomiques. On croit que ce mot vient de l'arabe *al* (le, par excellence) et du grec *magos* (mage) (3). Scaliger préfère de dériver la seconde partie du mot almageste, du grec μεγίστη πραγματεία très-grand travail d'esprit (4). Mais *mégisté* n'est pas *mageste*, et il semble que l'analogie des sons se trouve mieux dans l'autre dérivation.

Le second exemple est celui du mot alchimie, science, philosophie hermétique, art chimérique de la transmutation des métaux, dont on a formé aussi le nom d'alchimiste pour désigner celui qui s'occupe de

(1) Dictionnaire latin-français, par Fr. Noel. Paris, 1810. Art. Manacus.

(2) Elle l'a été par Saumaise. Voyez le Dictionnaire étymologique de Ménage art. Almanac, et les Commentaires de Saumaise sur Solin.

(3) Dictionnaire de Boiste. Art. Almageste.

(4) Dictionnaire étymologique de Ménage. Art. Almanac.

cet art. Ce mot paraît dérivé de l'article arabe *al* (la, par excellence) et du grec *chêméia*, chimie (1), écrit en grec par un *êta* qui se prononce *i*. Ici tout paraît exact, et cette étimologie ne peut guère être contestée.

Le troisième exemple est celui du mot alambic, vaisseau pour distiller, dérivé encore de l'article arabe *al* et du grec *ambix*, vase (2). On trouve en effet ἄμϐιξ employé en ce sens par Dioscorides (3), livre v, et dans Athénée, livre xi. Ménage a donc tort d'écrire alembic. Cette étimologie est admise par Vossius et par Casaubon, ce qui ne paraît laisser aucun doute.

Un assez grand nombre d'inductions prouve donc l'étimologie mélangée d'arabe et de grec, et l'on sentira facilement l'importance de cette application de notre cinquième règle.

Sixième règle : Il faut connaître les migrations des peuples.

CLXV. 6° Nous venons de voir comment le séjour des Arabes en Espagne nous a porté des mots dérivés de leur langue du moins en partie. On puisera dans cette connaissance détaillée des migrations des peuples d'excellentes règles de critique pour juger des étimologies tirées de leurs langues, et en apprécier la vrai-

(1) Dictionnaire de Boiste. Art. Alchimie.

(2) Id. Art. Alambic.

(3) Dictionnaire étymologique de Ménage. Art. Almanac, et avec plus de détail à l'article Alembic.

semblance: quelques-unes seront fondées sur le local des établissemens du peuple ancien. Par exemple, les étimologies phéniciennes des noms de lieu seront plus recevables, s'il s'agit d'une côte ou d'une ville maritime, que si cette ville était située dans l'intérieur des terres; une étimologie arabe conviendra dans les plaines et les parties méridionales de l'Espagne; on préfèrera pour des lieus voisins des Pirénées, des étimologies latines ou basques (1). Je prendrai pour exemple l'un de nos plus grands fleuves.

Le Rhône (on écrivait autrefois *Rhosne*) s'appelait en latin *Rhodanus*. C'est l'un des quatre principaux fleuves de la France. On a dit que son nom était purement gaulois (2). Un Bas-Bretôn observe que ce nom vient de ce qu'il nomme la langue celtique, où il trouve le mot *rhôdan* qui signifie tourner comme une roue (3). Ce mot manque à la vérité dans le dictionnaire cependant très-volumineux de Bullet. On y trouve seulement sa racine *rhòd*, avec la signification de roue (4), et cela suffit pour un étimologiste, d'autant plus que le Dictionnaire français-celtique publié par Rostrenen, traduit aussi le nom français roue, par le mot *rod* (5). Il paraît que ce son

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Encyclopédie. Neufchastel 1765. t. XIV, p. 260. Art. Rhône, par le chevalier de Jaucourt.

(3) Dissertation sur les Brigantes. 1761, p. 76.

(4) Mémoires sur la langue celtique, par Bullet. Besançon 1754. t. III, p. 211.

(5) Dictionnaire françois-celtique. Rennes 1732. p. 831. Art. Roue.

vers la fin du cinquième siècle, et Pécais est peu éloigné de Marseille. Il est à six lieues de Nîmes et autant d'Arles.

Quelques commentateurs ont cru qu'il est ici question de la ville de Roses, dans l'Espagne Tarraconaise, et aujourd'hui dans la Catalogne, *Rhoda* ou *Rhodæ* des Latins, *Rhodope* de Strabon, et *Rhodipolis* de Ptolémée. Mais quel rapport cette ville étrangère à la Gaule peut-elle avoir avec un lieu situé à l'embouchure du Rhône?

Le traducteur moderne de Pline (1) trouve probable que la ville ici mentionnée est la Ῥόη de Strabon, jointe par lui à la ville d'Agde, Ἀγαθὴ (2) dans les anciennes éditions. Ce traducteur appuie cette mauvaise conjecture par laquelle il confond *Rhoda* avec *Agatha* contre le texte de Pline, sur le témoignage de Casaubon qui dit précisément le contraire. Cet habile commentateur corrige Rhodê et Agatha, et sa correction est adoptée dans la traduction française du géographe grec. Pline distingue en effet ces deux villes, et Strabon lui-même (3) nomme plus bas la ville d'Agatha sans addition. Il dit cette ville fondée par les Marseillais et située sur le Rauraris, c'est-à-dire l'Hérault, où elle est encore aujourd'hui. Strabon se trompe seulement en disant que Rhodê a aussi été fondée par les Marseillais, tandis que Pline dit qu'elle a été bâtie par les Rhodiens, ainsi que

(1) Paris, Panckoucke. 1829. III, 125.

(2) Strabon, éd. de Casaubon, p. 180. livre IV.

(3) Id. p. 182.

l'indique son nom. Marcien d'Héraclée distingue aussi la ville d'Agde de celle de Rhodanusia que Sidonius Apollinaris a cru être Lion (1). D'autres l'ont placée à Saint-Gilles d'après une inscription supposée (2). C'est évidemment une erreur. Saint-Gilles est beaucoup plus loin de la mer que Pécais, dont elle est à quatre lieues et demie au nord-est, c'est-à-dire à plus de six lieues de la mer.

Quel qu'ait été le lieu où ils s'arrêtèrent et où ils fondèrent leur ville de Rhôda, il paraît que ce furent eux qui, après avoir donné leur nom à cette nouvelle ville, l'imposèrent aussi au fleuve sur lequel ils la bâtirent. Telle est la véritable étimologie du nom grec *Rhodanos* duquel dérive évidemment le latin *Rhodanus;* et Pline qui nous l'a conservée, a mieux connu la Gaule que le Grec Strabon, et mérite plus de confiance que les modernes qui ont voulu puiser ce nom dans des langues qu'ils ne connaissaient que bien imparfaitement. Ainsi l'on peut regarder comme de simples allusions, ingénieuses si l'on veut, mais faites après coup, ces étimologies que Munster dans sa Cosmographie, et le savant Bochart dans son Phaleg (3), sont allés chercher, l'un dans le verbe latin *rodo,* je ronge, et l'autre dans l'ancienne langue celtique, ou dans la phénicienne, d'où l'on assure

(1) Voyez la note d'Étienne de Byzance, dans l'édition d'Amsterdam, 1678. p. 572.

(2) Histoire générale du Languedoc, par deux religieux Bénédictins. Paris 1730, I, 60. Voyez la note 46 de cet ouvrage, à la fin du volume.

(3) Livre III, chap. 6.

que la première avait tiré son origine (1), apparemment dans le sistème des théologiens sur l'origine des langues (*art.* CLVIII). C'est le seul fondement que l'on puisse trouver à cette assertion. Nous ne connaissons pas assez bien l'histoire de ces tems reculés pour savoir si la langue phénicienne ne détruisit pas au contraire la langue celtique ou pélasgique dans la Grèce. Car Prométhée, dans Eschile (2), se vante « d'avoir découvert pour les Grecs la plus « belle des sciences, celle des nombres ; d'avoir formé « l'assemblage des lettres, et d'avoir fixé la mémoire, « mère des muses, ame de la vie. »

La colonie des Rhodiens est postérieure de plusieurs siècles aux inventions de Prométhée. Le père de Colonia la place vers l'an 492 avant l'ère chrétienne (3), mais il n'en donne aucune preuve, et la conquête des Rhodiens doit naturellement être placée avant celle des Phocéens, c'est-à-dire lorsque Homère florissait, pendant les vingt-trois ans qu'ils dominèrent sur la mer (4). C'est ce que nous apprend Diodore de Sicile cité par le Sincelle, et c'est ainsi que la connaissance des migrations des peuples vient

(1) Histoire littéraire de la ville de Lyon. Lyon 1728, t. I, p. 15.

(2) Tragédie de Prométhée Enchaîné, acte III, scène I. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans mon Discours sur la nécessité d'un nouveau sistème de calcul.

(3) J'ai discuté cette époque d'après lui dans les Antiquités de Vaucluse. Paris 1808. p. 25.

(4) *Georgii Syncelli chronographia*. Parisiis 1650, p. 180. Voyez le Tableau historique et géographique du monde. Paris 1810. IV. 215.

fortifier ici le témoignage de Pline et constater son étimologie.

Septième règle : Il faut connaître l'époque du mélange des peuples.

CLXVI. 7° La date du mélange des deux peuples, comme on vient de le voir, et du tems où les langues anciennes ont été remplacées par de nouvelles, ne sera pas moins utile; on ne tirera point d'une racine celtique le nom d'une ville bâtie, ou d'un art inventé sous les rois Francs (1).

La Celtique et la Gaule formaient un pays tellement étendu, qu'il est difficile de croire qu'elles aient jamais été réunies en corps de nation dans les tems qui ont précédé l'arrivée des Rhodiens. Nous avons vu en effet dans l'histoire de Jacques de Guyse que les Belges formaient un corps de nation particulier. Il y avait donc des rois Celtes et Gaulois, mais non des souverains de tous les Celtes ni de tous les Gaulois. Il n'y avait pas conséquemment une langue véritablement celtique; mais il pouvait y avoir un langage distingué en divers dialectes, de la même manière qu'aujourd'hui où l'Italie est subdivisée en plusieurs gouvernemens, on distingue le piémontais du vénitien, le vénitien du toscan, le toscan du romain et du napolitain, quoique la langue italienne, dans ces différentes modifications, conserve un caractère particulier qui empêche qu'elle puisse être confondue, par exemple, avec le français ou l'allemand.

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

Si donc nous parvenons jamais à former un bon vocabulaire celtique, il y faudra distinguer avec attention la peuplade à laquelle chaque mot appartient; et lorsque l'on retrouvera un mot dans le bas-breton, le bourguignon et le provençal, on pourra dire qu'il fait partie de la langue générale. Sans cela, il sera nécessaire de particulariser l'ancienne expression que l'on aura retrouvée, et de ne point se hâter de dire que tel mot est ou n'est pas celtique, mais surtout qu'il ne l'est pas; car nous ne devons point nous flatter de découvrir un vocabulaire complet et entier.

Il est donc important d'étudier chaque ancienne peuplade en particulier; et si la civilisation nous est venue par les Grecs que nous ne pouvons guère nier être le peuple de l'Europe qui a eu le premier une littérature et une véritable histoire, il est clair que les peuples méridionaux de la France, plus voisins de la mer Méditerranée où se trouve la Grèce, mieux situés pour profiter des avantages du commerce, furent aussi les premiers civilisés. Les Saliens et les Cavares, dont les premiers habitaient Aix, Marseille et Arles, les seconds Avignon, Cavaillon et Orange, méritent donc d'être étudiés avec attention, même par ceux qui s'occupent de l'histoire de France en général.

L'ancien nom des Saliens, est *Salues*, chez les Grecs, *Salyes* ou *Salluvii* chez les Latins. Leur nom vient du sel et des salaisons qui remontent à la plus haute antiquité (1). Ils donnèrent évidemment leur

(1) Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe, Paris 1811. I, 255 et suivantes.

nom à *Massàlia*, habitation Salienne, à l'ancienne ville de Marseille. En effet dans notre patois provençal, le mot *mas* signifie habitation, et comme il conserve ce sens, dit-on, dans le langage bas-breton, à l'extrémité de la Gaule, on peut croire que ce mot appartient véritablement à l'ancienne langue celtique.

Lorsque les Phocéens vinrent s'emparer de Marseille l'an 600 avant l'ère chrétienne, deux siècles après les Rhodiens, ils voulurent aussi fonder leurs colonies, et les distinguèrent par la terminaison *iôn*, parce qu'ils étaient ioniens, pendant que les Rhodiens étaient doriens. C'est par cette raison qu'ils fondèrent chez les Cavares quatre villes appelées *Arausiôn*, *Cabelliôn*, *Acousiôn* et *Aouéniôn*, c'est-à-dire Orange, Cavaillon, Cairanne et Avignon, auxquelles on peut ajouter *Ouasiôn*, Vaison dans le pays des Voconces, *Ouindaliôn*, Bédarrides, dans celui des Cavares, et *Douriôn* sur les bords de la Durance (1). C'est ainsi que l'époque des migrations des Rhodiens et des Phocéens suffit pour nous faire conaître l'origine des noms de sept villes différentes.

Huitième règle : L'altération du mot primitif s'augmente par le nombre des dérivés.

CLXVII. 8° On pourra encore comparer la date du mélange des peuples à la quantité d'altérations que le primitif aura dû souffrir pour produire le dé-

(1) Voyez les Antiquités de Vaucluse. Paris 1808. p. 17 et suivantes.

rivé; car les mots, toutes choses d'ailleurs égales, ont éprouvé une altération d'autant plus grande, qu'ils ont été transmis par un plus grand nombre de générations, et surtout que les langues ont essuyé plus de révolutions dans cet intervalle. Un mot oriental qui aura passé dans l'espagnol par l'arabe, sera bien moins éloigné de sa racine que celui qui sera venu des anciens Carthaginois (1). Dans chacune de nos langues modernes, le fond est latin, la forme souvent barbare; un grand nombre de mots ont été importés dans la langue par les conquérans; mais un nombre infiniment plus grand appartenait au peuple vaincu. La grammaire fut aussi la conséquence de concessions réciproques; plus compliquée que chez les nations purement teutoniques, plus simple que chez les Grecs et les Romains, elle n'a, dans aucune des langues du midi, conservé les cas dans les noms; mais choisissant entre les terminaisons diverses du mot latin, elle a fait le mot nouveau avec le nominatif en italien, avec l'accusatif en espagnol, avec une contraction qui s'éloigne de tous deux en français. Cette règle doit surtout s'entendre du pluriel. Voici quelques exemples de ces contractions :

Oculi, en latin; *occhi*, italien, *ojos*, espagnol; *oilhos*, portugais; *hueths*, provençal; *ieux* (œils), français.

Cœli, latin; *cieli*, italien; *cielos*, espagnol; *ceos*, portugais; *ceus*, provençal; *cieux*, français.

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

Gaudium, latin; *godimento*, *gioia*, italien; *gozo*, espagnol; *gozo*, portugais; *gaug*, provençal; *joie*, français.

Dans la grammaire qui précède son *Choix des poésies originales des Troubadours*, M. Raynouard, montre que, dans leur langue, les noms furent formés des substantifs latins, en retranchant toutes les désinences caractéristiques qui désignaient les cas, parce que les Barbares, ignorant les déclinaisons et les règles de la grammaire, ne savaient plus comment les employer. Le plus souvent, c'était de l'accusatif qu'ils retranchaient la désinence. *Abbatem* devient *abbat*; *infantem*, *infant*; *florem*, *flor*. Les exemples de cette contraction méthodique qu'il a recueillis se présentent en foule long-tems avant l'an 1000, et comme cette première modification du latin est en même tems la plus naturelle et la plus méthodique, il en conclut non-seulement que la langue romane des troubadours naquit avant toutes les autres, mais qu'elle commença par être uniforme chez tous les peuples qui abandonnaient l'usage du latin; que ce n'est que long-tems après qu'elle se partagea en dialectes, et que toutes les autres langues du midi se sont formées immédiatement de celle-là (1).

Neuvième règle : Le mélange des langues est proportionné à la nature et à la durée des conquêtes.

CLXVIII. 9° La nature de la migration, la forme,

(1) De la littérature du midi de l'Europe, par Sismondi. Paris 1809 I, 15 et 16.

la proportion et la durée du mélange qui en a résulté, peuvent aussi rendre probables ou improbables plusieurs conjectures; une conquête aura apporté bien plus de mots dans un pays, lorsqu'elle aura été accompagnée de transplantations d'habitans; une possession durable, plus qu'une conquête passagère; plus, lorsque le conquérant aura donné ses lois aux vaincus, que lorsqu'il les a laissés vivre selon leurs usages; une conquête en général, plus qu'un simple commerce. C'est en partie à ces causes combinées avec les révolutions postérieures, qu'il faut attribuer les différentes proportions dans le mélange du latin avec les langues qu'on parle dans les différentes contrées soumises autrefois aux Romains; proportions d'après lesquelles les étimologies tirées de cette langue auront, tout le reste égal, plus ou moins de probabilité. Dans ce mélange, certaines classes d'objets garderont les noms que leur donne le conquérant; d'autres, celui de la langue des vaincus; et tout cela dépendra de la forme du gouvernement, de la distribution, de l'autorité et de la dépendance entre les deux peuples; des idées qui doivent être plus ou moins familières aux uns ou aux autres, suivant leur état et les mœurs que leur donne cet état (1).

Dixième règle : Le mélange des langues vient aussi de la communauté des habitudes.

CLXIX. 10° Lorsqu'il n'y a eu entre deux peuples qu'une simple liaison sans qu'ils se soient mélangés,

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

les mots qui passent d'une langue dans l'autre sont le plus ordinairement relatifs à l'objet de cette liaison. La religion chrétienne a étendu la connaissance du latin dans toutes les parties de l'Europe où les armes des Romains n'avaient pu pénétrer. Un peuple adopte plus volontiers un mot nouveau avec une idée nouvelle, qu'il n'abandonne les noms des objets anciens auxquels il est accoutumé. Une étimologie latine d'un mot polonais ou irlandais recevra donc un nouveau dégré de probabilité, si ce mot est relatif au culte, aux mistères et aux autres objets de la religion. Par la même raison, s'il y a quelques mots auxquels on doive se permettre d'assigner une origine phénicienne ou hébraïque, ce sont les noms de certains objets relatifs aux premiers arts et au commerce. Il n'est pas étonnant que ces peuples qui, les premiers, ont commercé sur toutes les côtes de la Méditerranée, et qui ont fondé un grand nombre de colonies dans toutes les îles de la Grèce, y aient porté les noms de choses ignorées des peuples sauvages chez lesquels ils trafiquaient, et surtout les termes de commerce. Il y aura même quelques-uns de ces mots que le commerce aura fait passer des Grecs à tous les Européens, et de ceux-ci à toutes les autres nations. Tel est le mot *sac*, qui signifie proprement en hébreu une étoffe grossière, propre à emballer les marchandises. De tous les mots qui ne dérivent pas immédiatement de la nature, c'est peut-être le plus universellement répandu dans toutes les langues. Notre mot arrhes, *arrhabou*, est encore purement hébreu,

et nous est venu par la même voie. Les termes de commerce parmi nous sont portugais, hollandais, anglais, etc., suivant la date de chaque branche de commerce et le lieu de son origine (1).

Nous sommes obligés de prendre les origines phéniciennes dans la langue hébraïque, parce que le peu de monumens phéniciens qui sont parvenus jusqu'à nous n'ont pu être expliqués que par le moyen de l'hébreu.

Onzième règle : La comparaison des langues se fait par celle des nations.

CLXX. 11° On peut en généralisant l'observation que nous avons faite dans l'article précédent sur les Phéniciens, établir un nouveau moyen d'estimer la vraisemblance des suppositions étimologiques, fondée sur le mélange des nations et de leurs langages, c'est d'examiner quelle était au tems du mélange la proportion des idées des deux peuples, les objets qui leur étaient familiers, leur manière de vivre, leurs arts, et le degré de connaissances auquel ils étaient parvenus. Dans les progrès généraux de l'esprit humain, toutes les nations partent du même point, marchent au même but, suivent à peu près la même route, mais d'un pas très-inégal. On trouvera prouvé à l'article *Langues* dans l'Enciclopédie, que les langues, dans tous les tems, sont à peu près la mesure des idées actuelles du peuple qui les parle; et

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

sans entrer dans un grand détail, il est aisé de sentir qu'on n'invente des noms qu'à mesure qu'on a des idées à exprimer. Lorsque des peuples inégalement avancés dans leurs progrès se mêlent, cette inégalité influe à plusieurs titres sur la langue nouvelle qui se forme du mélange. La langue du peuple policé, plus riche, fournit au mélange, dans une plus grande proportion, et le teint, pour ainsi dire, plus fortement de sa couleur : elle peut seule donner les noms de toutes les idées qui manquaient au peuple sauvage. Enfin, l'avantage que les lumières de l'esprit donnent au peuple policé, le dédain qu'elles lui inspirent pour tout ce qu'il pourrait emprunter des barbares, changent encore la proportion du mélange en faveur de la langue policée, et contrebalancent souvent toutes les autres circonstances favorables à la langue barbare ; celle même de la disproportion du nombre entre les anciens et les nouveaux habitans. S'il n'y a qu'un des deux peuples qui sache écrire, cela seul donne à sa langue le plus prodigieux avantage, parce que rien ne fixe mieux que l'écriture les impressions dans la mémoire.

Pour appliquer cette considération générale, il faut la détailler ; il faut comparer les nations aux nations sous les différens points de vue que nous offre leur histoire, apprécier les nuances de la politesse et de la barbarie. La barbarie des Gaulois n'était pas la même que celle des Germains, et celle-ci n'était pas la barbarie des sauvages d'Amérique : la politesse des anciens Tiriens, des Grecs, des Européens modernes, forme

une gradation aussi sensible; les Mexicains, barbares en comparaison des Espagnols (je ne parle que par rapport aux lumières de l'esprit), étaient policés par rapport aux Caraïbes. Or, l'inégalité d'influence des deux peuples dans le mélange des langues n'est pas toujours relative à l'inégalité réelle des progrès, au nombre des pas de l'esprit humain, et à la durée des siècles interposés entre un progrès et un autre progrès; parce que l'utilité des découvertes, et surtout leur effet imprévu sur les mœurs, les idées, la manière de vivre, la constitution des nations et la balance de leurs forces, n'est en rien proportionnée à la difficulté de ces découvertes, à la profondeur qu'il faut percer pour arriver à la mine, et au tems nécessaire pour y parvenir : qu'on en juge par la poudre à canon et l'imprimerie. Il faut donc suivre la comparaison des nations par un détail plus grand encore, y faire entrer la connaissance de leurs arts respectifs, des progrès de leur éloquence, de leur philosophie, etc.; voir quelle sorte d'idées elles ont pu se prêter les unes aux autres, diriger et apprécier ses conjectures d'après toutes ces connaissances, et en former autant de règles de critique particulière (1).

Douzième règle : Il faut distinguer les mots français latinisés des mots véritablement latins.

CLXXI. 12° On veut quelquefois donner à un mot d'une langue moderne, comme le français,

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

une origine tirée d'une langue ancienne, comme le latin, qui, pendant que la nouvelle se formait, était parlée et écrite dans le même pays en qualité de langue savante. Or, il faut bien se garder de prendre pour des mots latins les mots nouveaux auxquels on ajoutait des terminaisons de cette langue, soit qu'il n'y eût véritablement aucun mot latin correspondant, soit plutôt que ce mot fût ignoré des écrivains du tems. Faute d'avoir fait cette légère attention, si nous en croyons M. Turgot, Ménage a dérivé marcassin de *marcassinus;* et il a perpétuellement assigné pour origine à des mots français de prétendus mots latins, inconnus lorsque la langue latine était vivante, et qui ne sont que ces mêmes mots français latinisés par des ignorans: ce qui, en fait d'étimolologie, est un cercle vicieux (1).

Le marcassin est un jeune sanglier qui n'a pas encore de défenses. On donne aussi ce nom aux jeunes cochons dans quelques cantons (2). Ménage prétend que comme nous avons appelé un baudet du nom de Martin, nous avons appelé autrefois un sanglier du nom de Marc, en latin *Marcus*, d'où il dérive *marcassus* et *marcassinus* (3). En effet nous avons souvent donné des noms d'hommes aux animaux. Non-seulement l'âne a été désigné par celui de *Martin;* mais le merle par celui de petit *Sanson* ou *Sansonnet;* la pie, *Margot;* le corbeau, *Colas;* le geai,

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Nouveau cours complet d'Agriculture. Paris 1809. VIII, 191.

(3) Dictionnaire étymologique. Paris 1694. Art. Marcassin.

Richard; le singe, *Robert;* l'écureuil, petit *Foulque* ou *Fouquet;* la chèvre, *Guionne*, et en Basse-Normandie, *Jeanne*; le perroquet, *Perrot*, diminutif de Pierre (1). Mais on ne voit pas que le sanglier ait jamais été appelé Marc, et Ménage n'en cite aucun exemple. Saint Marc est désigné par le lion, dans la vision d'Ézéchiel.

Treizième règle: Le nom d'une chose doit se rapporter à sa qualité. Nouvelles observations sur le mot DUNUM.

CLXXII. 13° Comme l'examen attentif de la chose dont on veut expliquer le nom, de ses qualités, soit absolues, soit relatives, est une des plus riches sources de l'invention, il est aussi un des moyens les plus sûrs pour juger certaines étimologies. Comment fera-t-on venir le nom d'une ville, d'un mot qui signifie pont, s'il n'y a point de rivière? Fréret a employé ce moyen avec beaucoup de confiance dans sa dissertation sur l'étimologie de la terminaison celtique *dunum*, où il réfute l'opinion commune qui fait venir cette terminaison d'un prétendu mot celtique et tudesque, que l'on veut, dit-il, qui signifie montagne. Il produit une longue énumération des lieus dont le nom ancien se terminait ainsi : Tours s'appelait autrefois *Cæsarodunum;* Leyde, *Lugdunum Batavorum.* Tours et Leyde, observe-t-il, sont situés dans des plaines. Plusieurs lieus, dit-il encore, se sont appelés *Uxellodunum*, et *Uxel* signifiait aussi

(1) Dictionnaire étymologique. Paris, 1694. Art. Perroquet.

une montagne; ce serait un pléonasme. Le mot de *Noviodunum*, aussi très-commun, se trouve désigner des lieux qui sont situés dans des vallées : ce serait une contradiction (1).

J'ai exposé plus haut (*art.* LI) l'opinion commune avec de grands détails. J'ai fait voir que l'explication était fondée sur une étimologie puisée dans un traité curieux attribué à Plutarque, et qui cite en cette occasion un auteur ancien appelé Clitophon. Cette autorité m'a semblé très-grave, d'autant plus qu'elle explique le mot *Lugdunum*, c'est-à-dire le nom de la ville de Lion qui, dans l'origine, paraît avoir été bâtie sur le rocher de Pierre-Encise. Discutons successivement les exemples donnés par Fréret en y comprenant ceux que j'ai rapportés plus haut (*art.* CXI), et les disposant par ordre alfabétique.

Cæsarodunum est son premier exemple. C'était la ville de Tours (2). Or M. de La Sauyagère place le gisement de cette ville où lui-même était né, sur les hauteurs de Luynes (3); M. Dufour, autre Tourangeau, dit que ce savant s'est trompé, et que Luynes n'était qu'une *Mansio*. Plus bas, ce même M. Dufour distingue Tours, ville gauloise, *Cæsarodunum*, et ville romaine *Cæsarodunum Turonum*. La ville gauloise était située dans les rochers et sur les hauteurs de Saint-Simphorien et de ses environs :

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) P. 20 de ce volume.

(3) Dictionnaire du département d'Indre et Loire par Dufour. Tours 1812. p. 5.

quoique l'histoire ne nous indique pas l'époque de sa ruine, on peut cependant être fondé à la dater de la ligue commandée par Vercingétorix (1). La ville romaine se trouvait sur le bord opposé de la Loire (2).

Ainsi la cité gauloise qui est la première, était située sur des hauteurs, ce qui justifie la terminaison celtique *dunum*: dont il est fort inutile d'aller chercher le sens dans le bas-breton comme l'a fait La Tour d'Auvergne (3), qui dit que dans la langue celtique, *dun* n'exprime point une élévation, mais *down* ou *dufu*, c'est ainsi qu'il écrit, un lieu profond ou enfoncé (4). C'est précisément ce qui prouve que la terminaison *dunum* n'est pas prise dans le bas-breton appelé ici langue celtique, mais dans l'ancienne langue véritablement celtique, ainsi que l'a dit Clitophon.

Quant à *Uxellodunum*, nous avons prouvé (*art.* LI, p. 12) que c'est le *pueck* d'Issolu, défendu de tous côtés par des rochers escarpés, où l'on ne peut monter qu'en grimpant, comme le dit César. Rien ne ressemble moins à un lieu profond ou enfoncé.

Noviodunum ou *Noviomagus*, aujourd'hui Noyon dans le département de l'Oise, arrondissement de Compiègne, est située sur une pente douce qui fait face au midi, sur la petite rivière de Verse, qui à un quart de lieue de là se jette dans l'Oise (5).

(1) Cæsar, *de Bello Gallico*, l. VII, c. 15.
(2) Dictionnaire par Dufour. p. 13.
(3) Origines gauloises, p. 288.
(4) Voyez Du Cange, gloss. au mot *dunum*, éd. de 1773.
(5) Dictionnaire des Gaules et de la France, par l'abbé Expilly. 1768. V, 266.

Cette pente douce suffit pour justifier la terminaison *dunum*. J'en ai parlé ci-dessus, page 19.

J'y ai parlé aussi, page 18, de *Noviodunum Æduorum*, aujourd'hui Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre. Cette ville est située fort avantageusement, *sur le penchant d'une colline*, à la rive droite de la Loire (1).

Au même endroit, j'ai fait mention de *Noviodunum Biturigum* qui est Neuvy-sur-Baranjon ou Nouan-le-Fuzelier, dont la position ne m'est pas connue.

Enfin j'ai parlé à la page 19 de *Noviodunum Suessionum* qui est Soissons, chef-lieu du département de l'Aisne. Elle est située sur la rivière d'Aisne, dans un vallon agréable et fertile (2). C'est sans doute sur la partie élevée de ce vallon que la ville a été bâtie primitivement selon l'usage des Celtes.

Lugdunum Batavorum, dont Ptolémée fait mention comme d'une ville déjà célèbre de son tems, et que l'Itinéraire d'Antonin donne pour capitale à la Germanie, en l'appelant *Lugdunum ad Rhenum caput Germaniæ*, est en effet située dans une plaine et entourée de tous côtés de canaux, de prairies et de jardins. Son enceinte renferme cinquante îles. Mais elle a sur le bord du Rhin, un château qui était autrefois une forteresse construite sur une élévation de terres rapportées. Cette espèce de colline a au bas

(1) Dictionnaire des Gaules et de la France, par l'abbé Expilly, 1768, p. 165.

(2) Géographie de Mentelle. Paris 1803 VI, 268.

trois cens toises de circonférence, et cent quarante à son sommet. Ce château communément appelé le *Burght*, n'est qu'une seule enceinte de pierres sans maisons. Il est bordé en dehors de plusieurs arbres fruitiers. La figure de l'enceinte est ronde. On y monte par un escalier d'environ cinquante marches; sa muraille est fort épaisse et a en dedans vingt-et-un piés de hauteur. Il y a tout à l'entour une galerie voûtée, au-dessus de laquelle on a une très-belle vue qui s'étend sur la ville et la campagne. Dans le voisinage du château, on voit une pierre fameuse par son ancienneté qui approche de celle du château. On la nomme la pierre *bleue* (1). La colline sur laquelle est construit le château, paraît avoir donné le nom de *Lugdunum* à l'ancienne enceinte auprès de laquelle a été bâtie la ville qui a conservé le même nom.

J'ai parlé plus haut (2) de *Vellaunodunum*, dont je n'ai pas fixé la situation actuelle. MM. Le Tors, Maillard et l'abbé Le Beuf ont eu divers sentimens sur la position de cette ancienne ville. Voyez le catalogue de leurs écrits dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne. Quant à *dunum*, ces trois auteurs n'y trouvent aucune difficulté, et disent qu'il signifie *collis* ou *oppidum in colle* (3). Deux savans, dom Toussaint Duplessis, bénédictin, et l'abbé Le Beuf, se sont exercés sur ce mot celtique. Le recueil de leurs dis-

(1) Le grand Dictionnaire géographique, par La Martinière. Paris 1768. III, 8vo. Art. Leyde.

(2) Art. LI, p. 20 de ce volume.

(3) Mélanges historiques et philologiques par Michault. Paris 1754. II, 236

sertations critiques a été imprimé à Paris (1). *Au* ou *aug*, veut dire *pré*. *Aven* ou *aun*, car nos ancêtres étaient grands mangeurs de voyelles, c'est *prairie*, et quelquefois *marécageux*: de là le nom de *Aulnes* ou *Aunes*, dont Virgile dit :

> *Fluminibus salices, crassisque paludibus Alni*
> *Nascuntur.* Georg. II, 110.

« L'aune (aime) un marais dormant, le saule une « onde pure. »

Ce mot latin vient de la langue des Celtes : *velk*, *vallis irrigua et fertilis*. Ainsi *Vellaunodunum* est une ville située sur une colline élevée au milieu d'une plaine fertile et arrosée, *in colle imminente regioni irriguæ et pratensi* (2).

Voyez aussi sur ce sujet La Martinière qui cite Du Chêne et Vigenère (3).

Avant de terminer cet article, je donnerai ici la liste alfabétique de toutes les villes dont j'ai parlé et dont les noms latins finissent par *dunum*. Je citerai la page pour ceux dont j'ai fait mention précédemment, et une étoile désignera ceux dont je me suis occupé ici.

Augustodunum. 12.
Cæsarodunum. 20. *.
Castellodunum. 18.
Dumbarton. 264.

(1) Chez J. B. de L'Espine, 1736. in-12.
(2) Mélanges par Michault. II, 236 et 237.
(3) Le grand Dictionnaire. Art. *Vellauno dunum*.

Dunedeп. 264.
Juliodunum. 20.
Lugdunum. 11.
Lugdunum Batavorum. *.
Melodunum. 18.
Noviodunum ou Noviomagus. 19. *.
Noviodunum Æduorum. 18. *.
Noviodunum Biturigum. 18. *.
Noviodunum Suessionum. 19. *.
Segodunum. 20.
Uxellodunum. 13. *.
Vellaunodunum. 20. *.
Virodunum. 18.

Quatorzième règle : Attention qu'il faut donner à la justesse des métaphores.

CLXXIII. 14° On a vu dans l'article précédent l'attention qu'il fallait faire à la signification des mots employés dans la formation des étimologies. C'est cet examen attentif de la chose, qui peut seul éclairer sur les rapports et les analogies que les hommes ont dû saisir entre les différentes idées, sur la justesse des métaphores et des tropes, par lesquels on a fait servir les noms anciens à désigner les objets nouveaux. Il faut l'avouer; c'est peut-être par cet endroit que l'art étimologique est le plus susceptible d'incertitude. Très-souvent le défaut de justesse et d'analogie ne donne pas droit de rejeter les étimologies fondées sur des métaphores : C'est ce que nous avons dit plus haut (*art.* CXXXVI) en traitant de

l'invention. Il y en a surtout deux raisons : l'une est le versement d'un mot, si j'ose ainsi parler, d'une idée principale sur l'accessoire ; la nouvelle extension de ce mot à d'autres idées, uniquement fondée sur le sens accessoire, sans égard au primitif, comme quand on dit un cheval *ferré d'argent ;* et les nouvelles métaphores entées sur ce nouveau sens ; puis les unes sur les autres, au point de présenter un sens entièrement contradictoire avec le sens propre. L'autre raison qui a introduit dans les langues des métaphores peu justes, est l'embarras où les hommes se sont trouvés pour nommer certains objets qui ne frappaient en rien le sens de l'ouïe, et qui n'avaient avec les autres objets de la nature que des rapports très-éloignés. La nécessité est leur excuse. Quant à la première de ces deux espèces de métaphores si éloignées du sens primitif, j'ai déjà donné la seule règle de critique sur laquelle on puisse compter ; c'est de ne les admettre que dans le seul cas où tous les changemens intermédiaires sont connus : elle resserre nos jugemens dans des limites un peu étroites ; mais il faut bien les resserrer dans les limites de la certitude. Pour ce qui regarde les métaphores produites par la nécessité, cette nécessité même procurera un secours pour les vérifier : en effet, plus elle a été réelle et pressante, plus elle s'est fait sentir à tous les hommes, plus elle a marqué toutes les langues de la même empreinte. Le rapprochement des tours semblables dans plusieurs langues très-différentes devient alors une preuve que cette façon détournée d'envi-

sager l'objet était aussi nécessaire pour pouvoir lui donner un nom, qu'elle semble bizarre au premier coup d'œil.

Voici un exemple assez singulier, qui justifiera notre règle. Rien ne paraît d'abord plus étonnant que de voir le nom de *pupilla*, pupille, orpheline, fille en minorité, donné aussi à la prunelle de l'œil (1). Le premier sens a été dérivé de l'autre. Cette étimologie devient indubitable par le rapprochement du grec Κόρη, qui a aussi ces deux sens, et de l'hébreu *bath-gnaïn*, la prunelle, et, mot à mot, « la fille de l'œil. »

A plus forte raison ce rapprochement est-il utile pour donner un plus grand degré de probabilité aux étimologies fondées sur des métaphores moins éloignées. La tendresse maternelle est peut-être le premier sentiment que les hommes aient eu à exprimer; et l'expression en semble indiquée par le mot de *mama* ou *ama*, le plus ancien mot de toutes les langues. Il ne serait pas étonnant que le mot latin *amare* en tirât son origine. Ce sentiment devient plus vraisemblable, quand on voit en hébreu le même mot *amma*, mère, former le verbe *amam, amavit*, il aima; et il est presque porté jusqu'à l'évidence, quand on voit dans la même langue *rekhem*, *uterus* le

(1) M. Turgot paraît se tromper en disant que *pupilla* est le diminutif de *pupa* qui, selon lui, signifie prunelle de l'œil. *Pupa* n'a jamais eu ce sens. Martial lui fait signifier petite fille; Varron et le grammairien Nonius Marcellus lui donnent le sens que nous attribuons au mot poupée. Cicéron *de Nat. Deor.* II, 57 dit *pupula* pour *pupilla*, pupille.

sein, former le verbe *rukham, vehementer amavit* (1), il a aimé avec ardeur.

Quinzième règle : Le primitif s'altère dans le dérivé.

CLXXIV. 15° L'altération supposée dans les sons forme seule une grande partie de l'art étimologique, et mérite aussi quelques considérations particulières. J'ai déjà dit (*art.* CLXVII) que l'altération du dérivé augmentait à mesure que le tems l'éloignait du primitif, et j'ai ajouté, « toutes choses d'ailleurs égales, » parce que la quantité de cette altération dépend aussi du cours que ce mot a dans le public. Il s'use, pour ainsi dire, en passant dans un plus grand nombre de bouches, surtout dans la bouche du peuple; et la rapidité de cette circulation équivaut à une plus longue durée. Les noms des saints et les noms de batême les plus communs en sont un exemple. Les mots qui reviennent le plus souvent dans les langues, tels que les verbes *être, faire, vouloir, aller*, et tous ceux qui servent à lier les autres mots dans le discours, sont sujets à de plus grandes altérations; ce sont ceux qui ont le plus besoin d'être fixés par la langue écrite. Le mot *inclinaison* dans notre langue, et le mot *inclination*, viennent tous deux du latin *inclinatio;* mais le premier, qui a gardé le sens phisique, est plus ancien dans la langue; il a passé par la bouche des arpenteurs, des marins, etc. le mot *in-*

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie. J'ajoute la traduction des mots latins.

clination nous est venu par les philosophes scolastiques, et a souffert moins d'altération (1). On a vu plus haut (*art.* CXLII) l'exemple du mot latin *ratio* qui a formé de même les mots raison et ration, mais par une cause qui semble différente.

Celle qui vient d'être exposée exige que l'on sache quel est celui des deux dérivés qui a été employé avant l'autre. On doit donc se prêter plus ou moins à l'altération supposée d'un mot, suivant qu'il est plus ancien dans la langue, que la langue était plus ou moins formée, était surtout ou n'était pas fixée par l'écriture lorsqu'il y a été introduit; enfin, suivant qu'il exprime des idées d'un usage plus ou moins familier, plus ou moins populaire (2). Par exemple le mot *riding coat* qui en anglais signifie un habit de cheval, des mots *riding* allant à cheval et *coat* just'au corps, a changé de forme et de sens en français où nous appelons redingote un vêtement long et large (3), que l'on porte en marchant.

Seizième règle : L'euphonie adoucit les noms qui passent d'une langue dans l'autre.

CLXXV. 16°. L'exemple que je viens de citer dans l'article précédent est frappant. C'est par le même principe que le tems et la fréquence de l'usage d'un mot se compensent mutuellement pour l'altérer dans

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Id. *ibidem*.

(3) Dictionnaire anglais-français de Boyer et Dictionnaire français de Boiste.

le même dégré. C'est principalement la pente générale que tous les mots ont à s'adoucir ou à s'abréger, qui les altère ; et la cause de cette pente est la commodité de l'organe qui les prononce. Cette cause agit sur tous les hommes; elle agit d'une manière insensible, et d'autant plus que le mot est plus répété. Son action continue, et la marche des altérations qu'elle a produites, a dû être, et a été observée. Une fois connue, elle devient une pierre de touche sûre pour juger d'une foule de conjectures étimologiques; les mots adoucis ou abrégés par l'euphonie ne retournent pas plus à leur première prononciation que les eaux ne remontent vers leur source. Au lieu d'*optinere*, l'euphonie a fait prononcer aux Latins *obtinere;* mais jamais à la prononciation d'*optare*, on n'a substitué celle d'*obtare*. Ainsi dans notre langue, ce qui se prononçait *oi* comme dans *exploits* tend de jour en jour à se prononcer comme *è* dans *succès;* mais une étimologie où l'on ferait passer un mot de cette dernière prononciation à la première ne serait pas recevable (1). On peut cependant citer un fait qui est en quelque sorte un exemple contraire.

Le mot latin *cognoscere* a été d'abord traduit et imité en français par le mot *congnoistre*, que l'on a ensuite écrit *connoître*, et enfin *connaître*. Les Latins avaient dérivé de *cognoscere* le mot *cognitio* pour désigner l'idée, ou la notion d'un être quelconque. Nous avons remplacé ce mot par celui de *connais-*

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

sance qui a la même signification. Mais les sectaseurs de la philosophie de Kent viennent d'adopter les mots *cognition* pour exprimer la faculté de connaître, et *cognitif* pour énoncer que l'on est capable de connaître (1). Le mot latin *cognitio* est donc revenu dans notre langue pour y prendre une signification qu'il n'a pas en latin.

Dix-septième règle : Il faut comparer les diverses suppositions.

CLXXVI. 17° C'est ainsi qu'après avoir donné une règle qui paraît s'étendre à tous les cas, si de ce point de vue général on veut descendre dans les détails, et considérer dans tous les langages les différentes suites d'altérations, que l'euphonie produisait en même tems, et en quelque sorte parallèlement les unes aux autres dans toutes les contrées de la terre; si l'on veut fixer aussi les ieux sur les différentes époques de ces changemens, on sera surpris de leur irrégularité apparente. On verra que chaque langue, et dans chaque langue chaque dialecte, chaque peuple, chaque siècle, changent constamment certaines lettres en d'autres lettres, et se refusent à d'autres changemens aussi constamment usités chez leurs voisins. On conclura qu'à cet égard il n'existe aucune règle générale. Plusieurs savans, et particulièrement ceux qui ont fait leur étude des langues orientales, ont, il est vrai, posé pour principe que les lettres distinguées dans la grammaire hébraïque, et rangées

(1) Dictionnaire de Boiste. Art. Cognitif et Cognition.

par classes sous le titre de lettres des mêmes organes, se changent réciproquement entre elles, et peuvent être substituées indifféremment les unes aux autres dans la même classe; ils ont affirmé la même chose des voyelles, et en ont disposé arbitrairement, sans doute parce que le changement des voyelles est plus fréquent dans toutes les langues que celui des consonnes, mais peut-être aussi parce qu'en hébreu les voyelles ne sont point écrites. Toutes ces observations ne sont qu'un sistème, une conclusion générale de quelques faits particuliers, démentie par d'autres faits en plus grand nombre. Quelque variable que soit le son des voyelles, leurs changemens sont aussi constans dans le même tems et dans le même lieu, que ceux des consonnes. Les Grecs ont changé le son de l'*é* (1) et de l'*u* en *i*; les Anglais donnent, suivant des règles constantes, à notre *a* l'ancien son de l'*hêta* des Grecs. C'est ainsi que le nom de *Shakspeare* se prononce *Shêkspire.* Les voyelles font, comme les consonnes, partie de la prononciation dans toutes les langues; et dans aucune langue la prononciation n'est arbitraire, parce qu'en tous lieux on parle pour être entendu.

Les Italiens, sans égard aux divisions de l'alfabet hébreu, qui met l'*iod* au rang des lettres du palais, et l'*l* au rang des lettres de la langue, changent l'*l* précédé d'une consonne en ï tréma, ou mouillé faible,

(1) L'ancienne Encyclopédie dit l'*n* pour l'*é*, et l'Encyclopédie méthodique le répète aveuglément; mais il s'agit ici des voyelles, et conséquemment de l'*é* ou de l'*êta*, prononcé en *ita* par les Grecs modernes.

qui se prononce comme l'*iod* des Hébreux ; c'est ainsi qu'ils ont changé le *platea* des Latins en *piazza*, et notre mot *blanc* en *bianco*. Les Portugais, dans les mêmes circonstances, changent constamment cet *l* en *r ;* pour *blanc*, ils disent *branco*. Les Français ont changé ce mouillé faible ou *i* en consonne des Latins, en notre *j* consonne, et les Espagnols en une aspiration gutturale.

Ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations multipliées à l'infini, dont les causes nous échappent ; étudions-en seulement la succession comme on étudie les faits historiques. Leur variété connue, fixée à certaines langues, ramenée à certaines dates, suivant l'ordre des lieux et des tems, deviendra une suite de pièges tendus à des suppositions trop vagues, et fondées sur la simple possibilité d'un changement quelconque. On comparera ces suppositions au lieu et au tems, et l'on n'écoutera point celui qui, pour justifier dans une étimologie italienne un changement de l'*l* latin précédé d'une consonne, en *r*, allèguera l'exemple des Portugais et l'affinité de ces deux sons. La multitude des règles de critique que l'on peut former sur ce plan, et d'après les détails que fournira l'étude des grammaires, des dialectes et des révolutions de chaque langue, est le plus sûr moyen pour donner à l'art étimologique toute la solidité dont il est susceptible ; parce qu'en général la meilleure méthode pour assurer les résultats de tout art conjectural, c'est d'éprouver toutes ses suppositions en les rapprochant sans cesse d'un

ordre certain de faits très-nombreux et très-variés (1).

Dix-huitième règle : Toutes les altérations des mots ne doivent pas être attribuées à l'euphonie.

CLXXVII. 18° Tous les changemens que souffre la prononciation, ne viennent pas de l'euphonie. Lorsqu'un mot, pour être transmis de génération en génération, passe d'un homme à l'autre, il faut qu'il soit entendu avant d'être répété; et s'il est mal entendu, il sera mal répété. Voilà deux organes et deux sources d'altération. On ne peut guère décider que la différence entre ces deux sortes d'altérations puisse être facilement aperçue. Cela dépend de savoir à quel point la sensibilité de notre oreille est aidée par l'habitude où nous sommes de former certains sons, et de nous fixer à ceux que la disposition de nos organes rend plus faciles (2). Quoi qu'il en soit, j'insèrerai ici une réflexion qui, dans le cas où cette différence pourrait être aperçue, servirait à distinguer un mot venu d'une langue ancienne ou étrangère, d'avec un mot qui n'aurait subi que ces changemens insensibles que souffre une langue d'une génération à l'autre, et par le seul progrès des tems. Dans ce dernier cas, c'est l'euphonie seule qui cause toutes les altérations. Un enfant naît au milieu de sa

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) On trouvera dans l'Encyclopédie un long article sur l'oreille, et un autre assez étendu sur l'ouïe : mais cette question n'y est point examinée.

famille, et de gens qui savent leur langue. Il est forcé de s'étudier à parler comme eux. S'il entend, s'il répète mal, il ne sera point compris, ou bien on lui fera connaître son erreur, et à la longue il se corrigera. C'est au contraire l'erreur de l'oreille qui domine et qui altère le plus la prononciation, lorsqu'une nation adopte un mot qui lui est étranger, et lorsque deux peuples différens confondent leurs langages en se mêlant. Celui qui ayant entendu un mot étranger, le répète mal, ne trouve point, dans ceux qui l'écoutent, de contradicteur légitime, et il n'a aucune raison pour se corriger (1).

Dix-neuvième règle : Les étimologies ne sont que des probabilités multipliées.

CLXXVIII. 19° Il résulte de tout ce qui a été dit dans le cours de ce chapitre, qu'une étimologie est une supposition; qu'elle ne reçoit un caractère de vérité et de certitude que de sa comparaison avec les faits connus; du nombre des circonstances de ces faits qu'elle explique; des probabilités qui en naissent, et que la critique apprécie. Toute circonstance expliquée, tout rapport entre le dérivé et le primitif supposé, produit une probabilité; aucun n'est exclus: la probabilité augmente avec le nombre des rapports, et parvient rapidement à la certitude. Le sens, le son, les consonnes, les voyelles, la quantité, se prêtent une force réciproque. Tous les rapports ne

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

donnent pas une égale probabilité. Une étimologie qui donnerait la définition exacte d'un mot, l'emporterait sur celle qui n'aurait avec lui qu'un rapport métaphorique. Des rapports supposés d'après des exemples, cèdent à des rapports fondés sur des faits connus; les exemples indéterminés, aux exemples pris des mêmes langues et des mêmes siècles. Plus on remonte de degrés dans la filiation des étimologies, plus le primitif est loin du dérivé; plus toutes les ressemblances s'altèrent, plus les rapports deviennent vagues et se réduisent à de simples possibilités; si les suppositions sont multipliées, chacune est une source d'incertitude: Il faut donc se faire une loi de ne s'en permettre qu'une à la fois, et par conséquent de ne remonter de chaque mot qu'à son étimologie immédiate; ou bien il faut qu'une suite de faits incontestables remplisse l'intervalle entre l'un et l'autre, et dispense de toute supposition. Il est bon en général de ne se permettre que des suppositions déjà rendues vraisemblables par quelques inductions. On doit vérifier par l'histoire des conquêtes et des migrations des peuples, du commerce, des arts, de l'esprit humain en général, et du progrès de chaque nation en particulier, les étimologies qu'on établit sur les mélanges des peuples et des langues; par des exemples connus, celles que l'on tire des changemens du sens, au moyen des métaphores; par la connaissance historique et grammaticale de la prononciation de chaque langue et de ses révolutions, celles que l'on fonde sur les altérations

de la prononciation; comparer toutes les étimologies supposées, soit avec la chose nommée, sa nature, ses rapports et son analogie avec les différens êtres, soit avec la chronologie des altérations successives, et l'ordre invariable des progrès de l'euphonie; rejeter enfin toute étimologie contredite par un seul fait, et n'admettre comme certaines que celles qui seront appuyées sur un grand nombre de probabilités ré unies.'

CONCLUSION.

Vingtième règle : Il faut douter.

CLXXIX. 20° Je finis ce tableau en raccourci de tout l'art étimologique par la plus générale de toutes les règles, qui les renferme toutes; celle de douter beaucoup. On n'a point à craindre que ce doute conduise à une incertitude universelle; il y a, même dans le genre étimologique, des choses évidentes à leur manière, des dérivations si naturelles, qui portent un air de vérité si frappant, que peu de gens s'y refusent. A l'égard de celles qui n'ont pas ces caractères, ne vaut-il pas beaucoup mieux s'arrêter endeçà des bornes de la certitude, que d'aller au-delà? Le grand objet de l'art étimologique n'est pas de rendre raison de l'origine de tous les mots sans exception, et j'ose dire que ce serait un but assez frivole. Cet art est principalement recommandable en ce qu'il fournit à la philosophie des matériaux et des observations pour élever le grand édifice de la théorie

générale des langues; or, pour cela, il importe bien plus d'employer des observations certaines, que d'en accumuler un grand nombre. J'ajoute qu'il serait aussi impossible qu'inutile de connaître l'étimologie de tous les mots : nous avons vu combien l'incertitude augmente dès qu'on est parvenu à la troisième ou quatrième étimologie, combien on est obligé d'entasser de suppositions, combien les probabilités deviennent vagues; que serait-ce si l'on voulait remonter au-delà? et combien cependant ne serions-nous pas loin encore de la première imposition des noms? Qu'on réfléchisse à la multitude des hazards qui ont souvent présidé à cette imposition; combien de noms tirés de circonstances étrangères à la chose, qui n'ont duré qu'un instant, et dont il n'est resté aucun vestige! En voici un exemple : Un prince s'étonnait en traversant les salles du Palais de Justice, de la quantité des marchands qu'il voyait. « Ce qu'il y a de plus « singulier, » lui dit quelqu'un de sa suite, « c'est que « l'on ne peut rien demander à ces gens-là, qu'ils ne « vous le fournissent sur-le-champ, la chose n'eût-« elle jamais existé. » Le prince rit; on le pria d'en faire l'essai : il s'approcha d'une boutique, et dit : « Madame, vendez-vous des..... des *falbalas?* » La marchande, sans demander l'explication d'un mot qu'elle entendait pour la première fois, lui dit : « Oui, « Monseigneur; » et lui montrant des pretintailles et des garnitures de robe de femmes, « voilà ce que « vous demandez; c'est cela même qu'on appelle des « *falbalas*. » Ce mot fut répété, et fit fortune.

Combien de mots doivent leur origine à des circonstances aussi légères et aussi propres à mettre en défaut toute la sagacité des étimologistes? Concluons de tout ce qui vient d'être dit, qu'il y a des étimologies certaines, qu'il y en a de probables, et qu'on peut toujours éviter l'erreur, pourvu qu'on se résolve à beaucoup ignorer.

Avant de terminer ce long chapitre, il me reste à y insérer quelques réflexions sur l'utilité des recherches étimologiques, pour les disculper du reproche de frivolité qu'on leur fait souvent.

§ V. Utilité de l'art étimologique.

CLXXX. Depuis que l'on connaît l'enchaînement général qui unit toutes les vérités; depuis que la philosophie ou plutôt la raison, par ses progrès, a fait dans les sciences ce qu'avaient fait autrefois les conquêtes des Romains parmi les nations; qu'elle a réuni toutes les parties du monde littéraire, et renversé les barrières qui divisaient les gens de lettres en autant de petites républiques étrangères les unes aux autres, que leurs études avaient d'objets différens: il est difficile de croire qu'aucune sorte de recherches ait grand besoin d'apologie : quoi qu'il en soit, le développement des principaux usages de l'étude étimologique ne peut être inutile ni déplacé à la suite des règles que nous venons d'établir.

L'application la plus immédiate (1) de l'art étimo-

(1) La première édition de l'Encyclopédie, p. 107 et l'Encyclo-

logique, est la recherche des origines d'une langue en particulier : le résultat de ce travail, poussé aussi loin qu'il peut l'être sans tomber dans des conjectures trop arbitraires, est une partie essentielle de l'analise d'une langue, c'est-à-dire de la connaissance du sistème de cette langue, de ses élémens radicaux, de la combinaison dont ils sont susceptibles, etc. Le fruit de cette analise est la facilité de comparer les langues entre elles sous toutes sortes de rapports, grammatical, philosophique, historique, etc. Voyez dans l'ancienne *Encyclopédie*, au mot *Langue*, les deux articles *Analyse* et *Composition des Langues* (1). On sent aisément combien ces préliminaires sont indispensables pour saisir en grand et sous son vrai point de vue la théorie générale de la parole, et la marche de l'esprit humain dans la formation et les progrès du langage; théorie qui, comme toute autre, a besoin, pour n'être pas un roman, d'être continuellement rapprochée des faits. Cette théorie est la source d'où découlent les règles de cette grammaire générale qui gouverne toutes les langues, à laquelle toutes les nations s'assujétissent en croyant ne suivre que les caprices de l'usage, et dont enfin les grammaires de toutes nos langues ne sont que des applications partielles et incomplètes. Voyez ce que j'ai dit plus haut sur la grammaire (*art.* CXXXI).

pédie par ordre des matières, son écho fidèle pour l'article Étymologie, écrivent *médiate*; j'ai cru que c'était une faute d'impression.

(1) Voyez plus haut les articles CXLVIII, CXLIX et CL.

L'histoire philosophique de l'esprit humain en général, et des idées des hommes, dont les langues sont à la fois l'expression et la mesure, est encore un fruit précieux de cette théorie. Tout l'article *Langues* dans l'*Encyclopédie*, auquel j'ai renvoyé plusieurs fois, est un développement de cette vérité. J'y ai déjà puisé trois longs articles que je viens de citer. J'y ajouterai seulement ici un exemple des services que l'étude des langues et des mots, considérée sous ce point de vue, peut rendre à la saine philosophie, en détruisant des erreurs invétérées.

1. *Vérité dérivée de l'étude étimologique sur l'origine de nos connaissances.*

CLXXXI. On sait combien de sistèmes ont été fabriqués sur la nature et l'origine de nos connaissances; l'entêtement avec lequel on a soutenu que toutes nos idées étaient innées, et la multitude innombrable de ces êtres imaginaires dont nos scolastiques avaient rempli l'univers, en prêtant une réalité à toutes les abstractions de leur esprit; virtualités, formalités, degrés métaphisiques, entités, quiddités, etc., etc. Rien, je parle d'après Locke et Condillac, n'est plus propre à en détromper, qu'un examen suivi de la manière dont les hommes sont parvenus à donner des noms à ces sortes d'idées abstraites ou spirituelles, et même à se donner de nouvelles idées par le moyen de ces noms. On les voit partir des premières images des objets qui frappent

les sens, et s'élever par degrés jusqu'aux idées des êtres invisibles et aux abstractions les plus générales; on voit les échelons sur lesquels ils se sont appuyés; les métaphores et les analogies qui les ont aidés, surtout les combinaisons qu'ils ont faites de signes déjà inventés, et l'artifice de ce calcul des mots, par lequel ils ont formé, composé, analisé toutes sortes d'abstractions inaccessibles aux sens et à l'imagination, précisément comme les nombres exprimés par plusieurs chiffres sur lesquels cependant le calculateur s'exerce avec facilité. Or, de quel usage n'est pas dans ces recherches délicates l'art étimologique, l'art de suivre les expressions dans tous leurs passages d'une signification à l'autre, et de découvrir la liaison secrète des idées, qui a facilité ce passage? On me dira que la saine métaphisique et l'observation assidue des opérations de notre esprit doivent suffire pour convaincre tout homme sans préjugé, que les idées, même des êtres spirituels, viennent toutes des sens: On aura raison (1); mais l'expérience nous prouve le contraire. On revient aujourd'hui au dogme des idées innées. Condillac est accusé de matérialisme pour avoir soutenu l'opinion opposée. Il est donc utile et même nécessaire de faire voir clairement combien il est indubitable que nous avons senti avant de réfléchir.

Cette vérité à présent contestée n'est-elle pas mise en quelque sorte sous les ieux d'une manière bien plus frappante, et n'acquiert-elle pas toute l'évidence

(1) Encyclopédie. Art Étymologie.

d'un point de fait, par l'étimologie si connue des mots *spiritus*, *animus*, *πνεῦμα*, *rouakh*, etc., pensées, délibération, intelligence, etc. ?

Il serait superflu de s'étendre ici sur les étimologies de ce genre, que l'on pourrait accumuler; mais je crois qu'il est très-utile (1) que l'on s'en occupe un peu d'après ce point de vue; en effet l'esprit humain, en se repliant ainsi sur lui-même pour étudier sa marche, ne peut-il pas retrouver dans les tours singuliers que les premiers hommes ont imaginés pour expliquer des idées nouvelles, en partant des objets connus, bien des rapports de toute espèce que la nécessité, toujours ingénieuse, avait saisis, et que la paresse avait depuis oubliés? N'y peut-il pas voir souvent la gradation qu'il a suivie dans le passage d'une idée à une autre, dans l'invention de quelques arts? et par là cette étude ne devient-elle pas une branche intéressante de la métaphisique expérimentale? Si ces détails sur les langues et les mots, dont l'art étimologique s'occupe, sont des grains de sable, il est précieux de les ramasser, puisque ce sont des grains de sable que l'esprit humain a jetés dans sa route, et qui peuvent seuls nous indiquer la trace de ses pas (2). Indépendamment de ces vües curieuses et philosophiques, l'étude dont il est ici question, peut devenir d'une application usuelle,

(1) Au lieu d'*utile*, le texte des deux Encyclopédies écrit *difficile*, qui m'a paru n'avoir pas de sens.

(2) M. Turgot, ou plutôt les éditeurs de l'Encyclopédie renvoient encore ici à l'article Origine des langues. J'ai refait cet article au § 3 de ce chapitre.

et prêter à la logique des secours pour appuyer nos raisonnemens sur des fondemens solides. Locke, et après lui l'abbé de Condillac, ont montré que le langage est véritablement une espèce de calcul, dont la grammaire, et même la logique en grande partie ne sont que les règles; mais ce calcul est bien plus compliqué que celui des nombres, sujet à bien plus d'erreurs et de difficultés. Une des principales est l'espèce d'impossibilité où les hommes se trouvent de fixer exactement le sens des signes auxquels ils n'ont appris à lier des idées, que par une habitude formée dans l'enfance, à force d'entendre répéter les mêmes sons, dans des circonstances semblables, mais qui ne le sont jamais entièrement; en sorte que ni deux hommes, ni peut-être le même homme, dans des tems différens, n'attachent précisément au même mot la même idée; les métaphores multipliées par le besoin et par une espèce de luxe d'imagination, qui s'est aussi dans ce genre créé de faux besoins, ont compliqué de plus en plus les détours de ce labirinthe immense, où l'homme introduit, si j'ose ainsi parler, avant que ses ieux fussent ouverts, méconnaît sa route à chaque pas. Cependant tout l'artifice de ce calcul ingénieux, dont Aristote nous a donné les règles, tout l'art du sillogisme est fondé sur l'usage des mots dans le même sens; l'emploi d'un même mot dans deux sens différens, fait de tout raisonnement un sophisme, et ce genre de sophisme, peut-être le plus commun de tous, est une des sources les plus ordinaires de nos erreurs (1).

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

2. *Nécessité des définitions, et défauts que l'on doit y éviter.*

CLXXXII. Le moyen le plus sûr, ou plutôt le seul de nous détromper, et peut-être de parvenir un jour à ne rien affirmer de faux, serait de n'employer dans nos inductions aucun terme dont le sens ne fût exactement connu et défini. Je ne prétends assurément pas que l'on ne puisse donner une bonne définition d'un mot sans connaître son étimologie; mais du moins est-il certain qu'il faut connaître avec précision la marche et l'embranchement de ses diverses acceptions. Qu'on me permette quelques réflexions à ce sujet.

On reconnaît deux défauts régnans dans la plupart des définitions que nous donnent les meilleurs ouvrages philosophiques; j'en pourrais citer des exemples tirés des auteurs les plus estimés et les plus estimables, sans sortir même de l'Enciclopédie qui les a signalés. Le premier consiste à donner pour la définition d'un mot l'énonciation d'une seule de ses acceptions particulières : l'autre défaut est celui de ces définitions dans lesquelles, pour vouloir y comprendre toutes les acceptions du mot, il arrive qu'on n'y comprend dans le fait aucun des caractères qui distinguent la chose de toute autre, et par conséquent, on ne définit rien.

Le premier défaut est très-commun, surtout quand il s'agit de ces mots qui expriment les idées abstraites les plus familières, et dont les acceptions se multi-

plient d'autant plus par l'usage fréquent de la conversation, qu'ils ne répondent à aucun objet phisique et déterminé qui puisse ramener constamment l'esprit à un sens précis. Il n'est pas étonnant que l'on s'arrête à celle de ces acceptions dont on est le plus frappé dans l'instant où l'on écrit, ou bien la plus favorable au sistème qu'on a entrepris de prouver. Accoutumé, par exemple, à entendre louer l'imagination comme la qualité la plus brillante du génie; saisi d'admiration pour la nouveauté, la grandeur, la multitude et la correspondance des ressorts dont sera composée la machine d'un beau poëme, un homme dira : « J'appelle *imagination* cet esprit inventeur qui sait créer, « disposer, faire mouvoir les parties et l'ensemble « d'un grand tout. » Il n'est pas douteux que si, dans toute la suite de ses raisonnemens, l'auteur n'emploie jamais dans un autre sens le mot imagination, ce qui est rare, on n'aura rien à lui reprocher contre l'exactitude de ses conclusions; mais qu'on y prenne garde, un philosophe n'est point autorisé à définir arbitrairement les mots : il parle à des hommes pour les instruire; il doit leur parler dans leur propre langue, et s'assujétir à des conventions déjà faites, dont il n'est que le témoin, et non le juge. Une définition doit donc fixer le sens que les hommes ont attaché à une expression, et non lui en donner un nouveau. En effet, un autre jouira aussi du droit de borner la définition du même mot, à des acceptions toutes différentes de celles auxquelles le premier s'était fixé : dans la vue de ramener davantage ce mot

à son origine, il croira y réussir, en l'appliquant au talent de présenter toutes ses idées sous des images sensibles, d'entasser les métaphores et les comparaisons; un troisième appellera imagination cette mémoire vive des sensations, cette représentation fidèle des objets absens, qui nous les rend avec force, qui nous tient lieu de leur réalité, quelquefois même avec avantage, parce qu'elle rassemble, sous un seul point de vue, tous les charmes que la nature ne nous présente que successivement. Ces derniers pourront encore très-bien raisonner, en s'attachant constamment au sens qu'ils auront choisi : mais il est évident que tous trois parleront une langue différente, et qu'aucun des trois n'aura fixé toutes les idées qu'excite le mot imagination dans l'esprit des Français qui l'entendent, mais seulement l'idée momentanée qu'il a plu à chacun d'eux d'y attacher.

Le second défaut est né du désir d'éviter le premier: quelques auteurs ont bien senti qu'une définition arbitraire ne répondait pas au problème proposé, et qu'il fallait chercher le sens que les hommes attachent à un mot, dans les différentes occasions où ils l'emploient. Or, pour y parvenir, voici le procédé que l'on a suivi le plus communément. On a rassemblé toutes les phrases où l'on s'est rappelé d'avoir vu le mot que l'on voulait définir; on en a tiré les différens sens dont il était susceptible, et l'on a tâché d'en faire une énumération exacte; on a cherché ensuite à exprimer, avec le plus de précision qu'on a pu, ce qu'il y a de commun dans toutes ces accep-

tions différentes, que l'usage donne au même mot : c'est ce que l'on a nommé le sens le plus général du mot ; et sans penser que le mot n'a jamais eu ni pu avoir dans aucune occasion ce prétendu sens, on a cru en avoir donné la signification exacte. Je ne citerai point ici plusieurs définitions où se trouve ce défaut ; je serais obligé de justifier ma critique, et cela serait peut-être long. Un homme d'esprit, même en suivant une méthode propre à l'égarer, ne s'égare jamais que jusqu'à un certain point : l'habitude de la justesse le ramène toujours à certaines vérités capitales de la matière ; l'erreur n'est pas complète, et devient plus difficile à développer ; les auteurs que j'aurais à citer sont dans ce cas ; il vaut mieux, pour rendre plus sensible le défaut de leur méthode, le porter à l'extrême ; et c'est ce que je vais faire dans l'exemple suivant (1).

3. *Définitions diverses du mot* ESPRIT, *et conséquences des défauts qui s'y trouvent.*

CLXXXIII. Qu'on se représente la foule des acceptions du mot *esprit*, depuis son sens primitif *spiritus*, haleine, jusqu'à ceux qu'on lui donne dans la chimie, dans la littérature, dans la jurisprudence, *esprits acides*, *esprit de Montaigne*, *Esprit des Lois etc.* ; qu'on essaie d'extraire de toutes ces acceptions une idée qui soit commune à toutes : on verra s'évanouir tous les caractères qui distinguent l'esprit,

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

dans quelque sens qu'on le prenne, de toute autre chose; il ne restera pas même l'idée vague de *subtilité;* car ce mot n'a aucun sens lorsqu'il s'agit d'une substance immatérielle, et il n'a jamais été appliqué à l'esprit dans le sens de *talent*, que d'une manière métaphorique. Mais quand on pourrait dire que l'esprit, dans le sens le plus général, est une chose subtile, avec combien d'êtres cette qualification ne lui serait-elle pas commune? et serait-ce là une définition qui doit convenir au défini, et ne convenir qu'à lui?

Je sais bien que les disparates de cette multitude d'acceptions différentes sont un peu plus grandes, à prendre le mot dans toute l'étendue que lui donnent les deux langues latine et française; mais on m'avouera que si le latin fût resté langue vivante, rien n'aurait empêché que le mot *spiritus* n'eût reçu tous les sens que nous donnons aujourd'hui au mot *esprit*. J'ai voulu rapprocher les deux extrémités de la chaîne, pour rendre le contraste plus frappant : il le serait moins si nous n'en considérions qu'une partie; mais il serait toujours réel. A se renfermer même dans la langue française seule, la multitude et l'incompatibilité des acceptions du mot *esprit* sont telles, que personne, je crois, n'a été tenté de les comprendre ainsi toutes dans une nouvelle définition, et de définir l'esprit en général. Mais le vice de cette méthode n'est pas moins réel, lorsqu'il n'est pas assez sensible pour empêcher qu'on ne la suive : à mesure que le nombre et la diversité des acceptions diminue,

l'absurdité s'affaiblit; et quand elle disparaît, il reste encore l'erreur. J'ose dire que presque toutes les définitions où l'on annonce que l'on va définir les choses dans le sens le plus général, ont ce défaut, et ne définissent véritablement rien; parce que leurs auteurs, en voulant renfermer toutes les acceptions du mot, ont entrepris une chose impossible : je veux dire, de rassembler sous une seule idée générale des idées très-différentes entre elles, et qu'un même mot n'a jamais pu désigner que successivement, cessant en quelque sorte d'être le même mot.

Ce n'est point ici le lieu de fixer les cas où cette méthode est nécessaire, et ceux où l'on pourrait s'en passer, ni de développer l'usage dont elle pourrait être, pour comparer les mots entre eux (1).

On trouverait des moyens d'éviter les deux défauts ordinaires aux définitions (*art.* CLXXXII), dans l'étude historique de la génération des termes, et de leurs révolutions : il faudrait observer la manière dont les hommes ont successivement augmenté, resserré, modifié, changé totalement les idées qu'ils ont attachées à chaque mot; le sens propre de la racine primitive, autant qu'il est possible d'y remonter; les métaphores qui lui ont succédé; les nouvelles métaphores entées souvent sur ces premières, sans aucun rapport au sens primitif. On dirait : « Tel mot, dans « un tems, a reçu cette signification; la génération « suivante y a ajouté cet autre sens; les hommes l'ont

(1) Ici M. Turgot renvoie aux articles *Mots* et *Synonymes*, dans l'Encyclopédie.

« ensuite employé à désigner telle idée; ils ont été « conduits par analogie; cette signification est le sens « propre; cette autre est un sens détourné, mais « néanmoins en usage. » On distinguerait dans cette généalogie d'idées un certain nombre d'époques : *spiritus*, souffle; esprit, principe de vie; esprit, substance pensante; esprit, talent de penser; etc. Chacune de ces époques donnerait lieu à une définition particulière; on aurait du moins toujours une idée précise de ce que l'on doit définir; on n'embrasserait point à la fois tous les sens d'un mot; et en même tems, on n'en exclurait arbitrairement aucun; on exposerait tous ceux qui sont reçus; et sans se faire le législateur du langage, on lui donnerait toute la netteté dont il est susceptible; dont nous avons besoin pour raisonner juste (1).

4. *Application de la même méthode à d'autres exemples. Utilité des étimologies pour faire connaître les différens ordres d'idées.*

CLXXXIV. Sans doute la méthode que je viens de tracer est souvent mise en usage, surtout lorsque l'incompatibilité des sens d'un même mot est trop frappante; mais pour l'appliquer dans tous les cas, et avec toute la finesse dont il est susceptible, on ne pourra guère se dispenser de consulter les mêmes analogies qui servent de guides dans les recherches étimologiques. Quoi qu'il en soit, je crois qu'elle

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

doit être générale, et que le secours des étimologies y est utile dans tous les cas.

Au reste, ce secours devient d'une nécessité absolue, lorsqu'il faut connaître exactement, non pas le sens qu'un mot a dû ou doit avoir, mais celui qu'il a eu dans l'esprit de tel auteur, dans tel tems, dans tel siècle. Ceux qui observent la marche de l'esprit humain dans l'histoire des anciennes opinions, et plus encore ceux qui, comme les théologiens, sont obligés d'appuyer des dogmes respectables sur les expressions des livres révélés, ou sur les textes des auteurs témoins de la doctrine de leur siècle, doivent marcher sans cesse le flambeau de l'étimologie à la main, s'ils ne veulent pas tomber dans mille erreurs. Si l'on part de nos idées actuelles sur la matière et ses trois dimensions; si l'on oublie que le mot qui répond à celui de matière, *materia*, ὕλη, signifiait proprement du bois, et par métaphore, dans le sens philosophique, les matériaux dont une chose est faite, ce fonds d'être qui subsiste parmi les changemens continuels des formes, en un mot ce que nous appelons aujourd'hui substance, on sera souvent porté mal à propos à charger les anciens philosophes d'avoir nié la spiritualité de l'ame, c'est-à-dire, d'avoir mal répondu à une question que beaucoup d'entre eux ne se sont jamais faite. Presque toutes les expressions philosophiques ont changé de signification; et toutes les fois qu'il faut établir une vérité sur le témoignage d'un auteur, il est indispensable de commencer par examiner la force de ses expressions,

non dans l'esprit de nos contemporains et dans le nôtre, mais dans le sien et dans celui des hommes de son siècle. Cet examen, fondé si souvent sur la connaissance des étimologies, fait une des parties les plus essentielles de la critique : on pourra lire sur ce sujet l'Art critique du célèbre Leclerc : ce savant homme a recueilli dans cet ouvrage plusieurs exemples d'erreurs très-importantes; et il donne en même tems des règles pour les éviter (1).

L'habile métaphisicien Locke a aussi tellement senti combien l'examen des mots était nécessaire pour parvenir à la connaissance de l'esprit humain, qu'il n'a pas craint d'y employer une partie considérable de son Traité de l'Entendement. Indépendamment de ce qu'il en a dit dans cet ouvrage auquel le lecteur peut avoir recours, il est constant que cette matière considérée avec des vues métaphisiques devient une partie essentielle de l'histoire de l'esprit humain.

Elle nous indique comment les hommes doués de la faculté de se servir des sons comme des signes de leurs conceptions intérieures, sont parvenus par des considérations naturelles et primitives à appliquer certains sons à certains objets :

Comment après avoir établi un premier ordre d'idées simples, étant venus à considérer un objet d'une manière réfléchie, relative et combinée avec un autre objet, ils ont établi un second ordre d'idées et un second ordre de sens qui conserve avec le premier la même corrélation qu'ont entre eux le premier et le second ordre d'idées :

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

Comment de ce second ordre est né un troisième ordre pareillement proportionel et corrélatif d'idées plus compliquées et de sons plus composés; de ce troisième un quatrième, et ainsi de suite :

Comment les hommes variant à l'infini ces idées à mesure que leurs mœurs se poliçaient, et que leurs esprits s'exerçaient, ont trouvé le secret d'exprimer par un seul mot une quantité de circonstances de leurs idées, c'est-à-dire par ce que nous appelons des noms, pronoms, verbes, adverbes, déclinaisons, conjugaisons, etc., en variant ou augmentant un peu le son radical du mot :

Comment ces terminaisons une fois établies pour un mot ont servi de règle pour les autres dans la même langue, et d'exemples dans d'autres langues, ce qui a donné naissance aux grammaires :

Comment on est venu à bout d'exprimer par le son, non-seulement les objets réels, mais même la négation de ces objets, en joignant par la dérivation une idée positive à l'absence de la chose dont cette idée est le sujet :

Comment pour remédier à l'inconvénient de la multiplicité des sons, qui en aurait trop embarrassé l'usage, on a inventé les termes généraux qui comprennent sous un même signe une multitude d'êtres particuliers : comment ces termes sont devenus d'un usage encore plus fréquent que tous les autres; et comment l'esprit humain dans les dérivations a tantôt conclu du général au particulier, et tantôt du particulier au général : tantôt on a tiré les noms gé-

néraux des qualités, de celui de certaines substances où elles dominaient, et plus souvent les noms des substances de celui des qualités qu'on y apercevait.

En effet les qualités sensibles des corps, telles que leur couleur, leur figure, leur étendue, sont ce qui a d'abord frappé les hommes, plus promtement même, en quelque façon, que la substance simple qui en est le sujet. C'est ce que l'on aperçoit dès que l'on commence à faire usage de ses sens et à jouir de la faculté de concevoir. Les termes qui expriment ces qualités sont néanmoins de ceux que nous regardons comme destinés à n'exprimer que des accidens; ce sont des adjectifs. Mais dans l'ordre primitif de nos connaissances, ils ont la priorité sur les substantifs, ils servent à former le concept, et ensuite la définition de chaque objet particulier. Il est donc très-naturel de penser que ces adjectifs ont souvent servi de racines aux noms d'une infinité d'objets particuliers; soit que ce nom se trouve tiré d'une des principales qualités extérieures de l'objet, également frappante pour tout le monde; soit, comme il arrive souvent, que le premier qui a donné le nom à la chose, ait été par hazard frappé d'abord de quelque particularité singulière, qui n'aurait peut-être pas tant affecté d'autres personnes. Car rien ne montre mieux la marche de l'esprit de l'homme dans la suite de ses idées que la suite exacte de certaines dérivations; et alors on est étonné de voir la bizarrerie de la route qu'il a souvent prise; et de quelle manière la moindre circonstance superficielle des qualités extérieures d'un objet a suffi pour

le faire ranger dans la classe où il se trouve (1).

5. *Les mots sont le fondement de la science. Leur examen donne le moyen d'apprécier les opinions. Exemple tiré de l'astrologie.*

CLXXXV. Quoique les mots ne soient en eux-mêmes que les signes dont on est convenu pour s'entendre, ils ne sont devenus que trop souvent les fondemens de la science. A la vérité cela ne devrait pas être; mais comme l'imposition des noms a souvent été faite sur des rapports arbitraires, et en conséquence des divers points de vue sous lesquels on a considéré les objets, la route s'est ouverte sur la trace de ces rapports; elle a tourné de ce côté la direction ainsi que l'enchaînement des idées subséquentes : on a frayé le chemin où il était ouvert : on l'a étendu dans la même ligne. Les esprits des hommes se sont formés sur les idées de leurs prédécesseurs. C'est ainsi que peu à peu s'est construit l'édifice entier de chaque opinion générale. Car les hommes ne font que porter de nouveaux matériaux qu'ils ajoutent aux constructions déjà commencées : rarement en font-ils de nouvelles, et ce n'est même la plupart du tems que sur les vieilles ruines d'un ancien édifice.

Nos opinions générales n'embrassent d'ailleurs que des idées générales; et celles-ci n'étant composées que des idées particulières, sont relatives à l'échelle con-

(1) Traité de la formation méchanique des langues. Paris 1765. I, 42 et suiv.

tinue des objets particuliers, et des noms qu'on leur a souvent donnés d'une manière très-imparfaite en ne considérant qu'une petite partie de l'objet (1).

Ainsi pour retrouver le fondement d'une opinion, pour découvrir la base de tous les accessoires dont on l'a grossie; pour connaître la liaison qu'ont entre elles les diverses parties de la machine, pour suivre le plan sur lequel elle est construite, et sentir combien le pivot sur lequel elle porte est faible, il ne faut quelquefois que remonter à la source des expressions qu'une science ou qu'une croyance met en usage; ou que démêler toutes les ramifications d'une même racine, en considérant combien de matières hétérogènes elles ont élevées avec elles en s'écartant de leur tronc.

Y eut-il jamais d'art plus faux, plus insensé, plus dénué de liaison dans sa pratique, plus généralement reçu en même tems, et plus impérieux sur la conduite des hommes, ainsi qu'on l'a vu dans la fondation de la ville de Bavai, telle que la rapporte Jacques de Guyse, que celui de l'astrologie judiciaire? Comment a-t-il pu s'établir une première fois, et subsister encore parmi des peuples qui ne sont pas imbécilles? Comment n'a-t-on pas vu qu'il n'y a pas la moindre relation entre les préceptes de cette prétendue science et leurs résultats? On n'a pour le savoir qu'à rechercher l'origine et la signification des premiers noms donnés aux astres, des riches épithètes attribuées à la lumière admirable de ces beaux objets : on n'a qu'à réfléchir à l'idée de puissance naturellement jointe à

(1) Id. p. 48 et 49.

de telles expressions qu'on avait employées comme les plus belles; à l'affinité de dérivation entre les termes qui expriment le respect et ceux qui expriment le pouvoir; au culte des astres établi en conséquence; à l'identité des titres donnés aux rois et aux astres; identité de mots qui a fait naître l'opinion connue de l'ancien Orient: que les rois devenaient des astres; c'est-à-dire que les ames des grands souverains allaient, après leur séparation d'avec le corps, habiter, animer,[1] régir les étoiles; d'où elles continuaient à gouverner le monde comme auparavant, et à y envoyer des influences dont elles disposaient. Ces influences ne peuvent manquer d'avoir les qualités conformes à la signification du terme arbitraire employé pour nommer l'astre; tristes si elles viennent du vieillard Saturne, meurtrier de ses propres enfans, sanglantes si elles partent du guerrier Mars. Les principes chimériques de cette science sont-ils fondés sur autre chose que sur les noms que certaines allusions ont jadis fait donner aux étoiles? On se figura que ces noms exprimaient leurs fonctions et spécifiaient leurs influences. Le moment le plus décisif à choisir pour que les influences pussent déterminer la destinée générale d'un homme, parut être celui de sa naisssance: et le moment le plus marqué du pouvoir de l'étoile, celui où elle monte sur l'horizon. Ainsi l'homme né à l'instant où le lion se lève, devait être courageux. Le scorpion mal-fesant ne pouvait donner que des inclinations pareilles; au lieu que la balance était le présage d'un esprit d'ordre et d'équité.

On rafina davantage sur l'art en combinant l'ascension de l'étoile avec celle du soleil et des planètes; au moyen de quoi l'on parvenait à rendre un peu mieux raison de la grande différence qui se trouve entre les destinées; article fort intéressant pour les astrologues. Comme les astres décidaient des inclinations et de la fortune générale d'un homme au moment de sa naissance, l'aspect du ciel pouvait aussi avoir son influence sur chaque action particulière de la vie, et marquer l'instant essentiel où il était à propos de l'entreprendre. On attend encore aujourd'hui cet instant en Asie; on le combine avec le plus grand scrupule. C'est un usage commun et reçu dans les actions ordinaires de la vie, dès qu'on y attache quelque importance. La profession d'astrologue demande beaucoup d'appareil, d'exactitude et de calculs : tellement qu'on est parvenu à joindre à cet art ridicule un travail réel et une apparence de savoir qui n'a fait que lui donner plus de relief. A quoi servirait de s'étendre sur de telles absurdités où les mots seuls n'ayant qu'un rapport absolument faux aux choses qu'ils désignent, ou pour mieux dire n'y en ayant aucun, n'ont pas laissé que d'établir une science reçue, qui s'est long-tems attiré partout un respect aveugle? L'Europe infatuée de ce préjugé pendant tant de siècles, n'en est entièrement guérie que depuis peu; mais les Persans, peuple spirituel et policé, sont aussi crédules que jamais sur ce point. Un des meilleurs moyens de faire revenir à la vérité ceux qui y croient, serait de leur montrer l'origine des mots,

dont celle de leur croyance n'est qu'une suite. (1).

6. *Usage de l'art étimologique pour l'histoire ancienne, et d'abord pour la mithologie.*

CLXXXVI. Je n'ai point encore parlé de l'usage le plus ordinaire que les savans aient fait jusqu'ici de l'art étimologique, et des grandes lumières qu'ils ont cru en tirer pour l'éclaircissement de l'histoire ancienne. Je ne me laisserai point emporter à leur enthousiasme; j'inviterai même ceux qui pourraient y être plus portés que moi, à lire la Démonstration évangélique de M. Huet; l'explication de la mithologie par Lavaur; les longs commentaires que l'évêque Cumberland et le célèbre Fourmont ont donnés sur le fragment de Sankhoniaton; l'Histoire du Ciel de M. Pluche, les ouvrages du père Pezron sur les Celtes, l'Atlantide de Rudbeck, la Théogonie d'Hésiode, commentée par le docte abbé Bergier (2), etc. Il sera très-curieux de comparer les diverses explications que ces auteurs ont données de la mithologie et de l'histoire des anciens héros. L'un voit tous les patriarches de l'Ancien Testament, et leur histoire suivie, où l'autre ne voit que des héros suédois ou celtes; un troisième des leçons d'astronomie et de labourage, etc. Tous présentent des sistèmes assez bien liés, à peu près également vraisemblables; et tous ont la même

(1) *Id.* p. 49-54.
(2) J'ajoute cette Théogonie aux exemples cités par M Turgot.

chose à expliquer. On sentira probablement, avant d'avoir fini cette lecture, combien il est frivole de prétendre établir des faits sur des étimologies purement arbitraires, et dont la certitude serait évaluée très favorablement en la réduisant à de simples possibilités. Ajoutons qu'on y verra en même tems que si ces auteurs s'étaient astreints à la sévérité des règles que nous avons données (*art.* CLX et suivans), ils se seraient épargné bien des volumes. Après cet acte d'impartialité, j'ai droit d'appuyer sur l'utilité dont peuvent être les étimologies pour l'éclaircissement de l'ancienne histoire et de la fable. Avant l'invention de l'écriture, et depuis, dans les pays qui sont restés barbares, les traces des révolutions s'effacent en peu de tems; et il n'en reste d'autres vestiges que les noms imposés aux montagnes, aux rivières, etc., par les anciens habitans du pays, et qui se sont conservés dans la langue des conquérans. Les mélanges des langues servent à indiquer les mélanges des peuples (*art.* CLXVIII), leurs courses, leurs transplantations, leurs navigations, les colonies qu'ils ont portées dans des climats éloignés. En matière de conjectures, il n'y a point de cercle vicieux, parce que la force des probabilités consiste dans leur concert; toutes donnent et reçoivent mutuellement : ainsi les étimologies confirment les étimologies : par la même raison, celles-ci empruntent et répandent une lumière réciproque sur l'origine et la migration des arts, dont les nations ont souvent adopté les termes avec les manœuvres qu'ils expriment. La décomposition des langues mo-

dernes peut encore nous rendre, jusqu'à un certain point, des langues perdues, et nous guider dans l'interprétation d'anciens monumens, que leur obscurité, sans cela, nous rendrait entièrement inutiles. Ces faibles lueurs sont précieuses, surtout lorsqu'elles sont seules, mais il faut l'avouer : si elles peuvent servir à indiquer certains événemens à grande masse; comme les migrations et les mélanges de quelques peuples, elles sont trop vagues pour servir à établir aucun fait circonstancié.

En général, des conjectures sur des noms paraissent un fondement bien faible pour asseoir quelque assertion positive; et si je voulais faire usage de l'étimologie pour éclaircir les anciennes fables et le commencement de l'histoire des nations, ce serait bien moins pour élever que pour détruire : loin de chercher à identifier, à force de suppositions, les dieux des différens peuples, pour les ramener, ou à l'histoire corrompue, ou à des sistèmes raisonnés d'idolâtrie, soit astronomique, soit allégorique, la diversité des noms des dieux de Virgile et d'Homère, quoique les personages soient calqués les uns sur les autres, me ferait penser que la plus grande partie de ces dieux latins n'avait dans l'origine rien de commun avec les dieux Grecs; que tous les peuples assignaient aux divers effets qui frappaient leurs sens, des êtres pour les produire et y présider; qu'on partageait entre ces êtres fantastiques l'empire de la nature, arbitrairement, comme on partageait l'année entre plusieurs mois; qu'on leur donnait des noms relatifs à leurs

fonctions, et tirés de la langue du pays, parce qu'on n'en avait pas d'autres; que, par cette raison, le dieu qui présidait à la navigation s'appelait *Neptunus*, comme la déesse qui présidait aux fruits s'appelait *Pomona;* que chaque peuple fesait ses dieux à part et pour son usage, comme son calendrier; que si dans la suite on a cru pouvoir traduire les noms de ces dieux les uns par les autres, comme ceux des mois, et identifier le *Neptune* des Latins avec le *Poseidón* des Grecs, cela vient de la persuasion où chacun était de la réalité des siens, et de la facilité avec laquelle on se prêtait à cette croyance réciproque, par l'espèce de courtoisie que la superstition d'un peuple avait, en ce tems-là, pour celle d'un autre : enfin j'attribuerais en partie à ces traductions et à ces confusions de dieux, l'accumulation d'une foule d'aventures contradictoires sur la tête d'une seule divinité; ce qui a dû compliquer de plus en plus la mithologie jusqu'à ce que les poètes l'aient fixée dans des tems postérieurs (1).

7. *Usage des étimologies pour l'intelligence des premiers tems de l'histoire ancienne.*

CLXXXVII. Nous venons d'expliquer la mithologie avec le secours de l'art étimologique. A l'égard des premiers tems de l'histoire ancienne, j'examinerais les connaissances que les différentes nations prétendent avoir sur l'origine du monde; j'étudierais le

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

sens des noms qu'elles donnent dans leurs récits aux premiers hommes, et à ceux dont elles remplissent les générations; dans le fragment de Sankhoniatôn (1), je verrais, après l'air ténébreux et le chaos l'esprit produire l'amour; puis naître successivement les êtres intelligens, les astres, les hommes immortels; et enfin, d'un certain vent de la nuit *Aeon* et *Protogonos*, c'est-à-dire, mot pour mot, le tems (que l'on représente cependant ici comme un homme), et le premier homme; ensuite plusieurs générations, qui désignent autant d'époques des inventions successives des premiers arts. Les noms donnés aux chefs de ces générations sont ordinairement relatifs à ces arts, le chasseur, le pêcheur, le bâtisseur; et tous ont inventé les arts dont ils portent le nom. A travers toute la confusion de ce fragment, Sankhoniatôn semble n'avoir fait que compiler d'anciennes traditions qu'il n'a pas toujours comprises : mais dans quelque source qu'il ait puisé, peut-on jamais reconnaître dans son récit des faits historiques? Ces noms, dont le sens est toujours assujetti à l'ordre sistématique de l'invention des arts, ou identique avec la chose même qu'on raconte, comme celui de *Protogonos*, présente sensiblement le caractère d'un homme qui dit ce que lui ou d'autres ont imaginé et cru vraisemblable, et répugnent à celui d'un témoin qui rend compte de ce

(1) M. Turgot dit *le prétendu Sankhoniatôn*; mais j'ai démontré l'authenticité de ce fragment dans le premier volume de la Vie d'Aristarque de Samos, d'où je vais extraire mes principales preuves.

qu'il a vu ou de ce qu'il a entendu dire à d'autres témoins. Les noms répondent aux caractères dans la comédie et non dans la société; on peut juger par là ce qu'ont pu penser des auteurs qui ont préféré ces traditions informes, à la narration simple et circonstanciée de la Genèse (1).

Cependant si l'on fait attention que ce fragment nous a été transmis par un évêque chrétien, Eusèbe de Césarée, qui ne le révoque nullement en doute, on le croira plus digne de notre confiance. C'est Eusèbe qui, dans sa Préparation évangélique (2), nous a donné un long extrait de l'ancien historien de Phénicie, appelé Sankhoniatôn. Il dit que cet auteur écrivait avant la guerre de Troie et passait pour avoir été très-exact dans ses recherches. Sankhoniatôn avait écrit dans sa langue naturelle, c'est-à-dire en phénicien; mais son ouvrage avait été traduit en grec par Philon de Biblos, que l'on ne doit pas confondre avec Philon le juif, dont les écrits sont venus jusqu'à nous. Philon avait distribué en neuf livres la traduction qu'il avait faite de Sankhoniatôn. Il y avait ajouté quelques préfaces dont Eusèbe donne même des extraits. Philon disait entre autres choses : « Que Sankhoniatôn, homme fort savant et de grande expérience, souhaitant extrêmement de connaître les « histoires de tous les peuples, avait fait une perquisition exacte des écrits de Taaut, persuadé que comme

(1) Encyclopédie. Art. Étymologie.

(2) Livre I, chap. 9 de l'édition grecque et latine.

« inventeur des lettres et de l'écriture, Taaut était le « premier des historiens. »

Sankhoniatôn avait donc, suivant le témoignage de son traducteur, posé les fondemens de son histoire sur les écrits de ce chef de savans, appelé par les égiptiens Thoüth, nom que les Grecs ont rendu par celui d'Hermès, et les Latins par celui de Mercure (1). Cet extrait de Sankhoniatôn est certainement un des plus curieux monumens de l'antiquité.

Taaut ou Hermès qui avait écrit avant lui avait été doué d'un talent extraordinaire pour tout ce qui peut contribuer au bonheur de la société humaine. Il forma le premier une langue exacte et réglée, des dialectes grossiers et incertains dont on se servait. Il imposa des noms à une infinité de choses d'usage qui n'en avaient point. Il inventa les premiers caractères, et régla jusqu'à l'harmonie des mots et des phrases. Il institua plusieurs pratiques concernant les sacrifices et les autres parties du culte des dieux, et il donna aux hommes les premiers principes du cours des astres. Il leur proposa ensuite, pour divertissement, la lutte et la danse, et leur fit concevoir quelle force et même quelle grace le corps humain peut acquérir par ces exercices. Il imagina la lire dans laquelle il mit trois cordes pour faire allusion aux trois saisons qui partageaient alors l'année; car, ajoute Diodore de Sicile (2), qui nous fournit tous ces détails, ces trois cordes rendent trois sons, le grave,

(1) Eusèbe, *ibidem*, p. 32.

(2) Livre I, § 16 dans l'édition de Wesseling.

l'aigu et le moyen. Le grave répond à l'hiver, le moyen au printems, l'aigu à l'été. C'est lui qui apprit l'interprétation ou l'élocution des Grecs qui, pour cette raison, l'ont appelé Hermès ou interprète; il a été le confident d'Osiris qui lui communiquait tous ses secrets, et qui fesait un grand cas de ses conseils. Enfin c'est lui qui, selon les Égiptiens, a planté l'olivier que les Grecs croyaient devoir à leur Athéné, la Minerve des Latins.

Plus bas (1) le même historien répète qu'Hermès a été l'inventeur de toutes les sciences et de tous les arts. En reconnaissance de ces bienfaits, les Égiptiens donnèrent son nom au premier mois de l'année. Mais ce nom n'était pas Hermès, dont nous avons vu que l'étimologie était grecque; c'était Thoth.

Les inventions que Diodore de Sicile (2), Platon (3), Plutarque et Cicéron, attribuent à Hermès, durent le rendre fort célèbre (4). Il n'est pas étonnant qu'on le retrouve sous le nom de Teutatès (*art* CXI) chez les Germains qui l'ont fait père de Mannus, à qui ils rapportent leur origine. C'est donc par une mauvaise étimologie que cette tradition a été expliquée (5), lorsqu'on a dit qu'elle ne voulait dire autre chose, sinon que Dieu créa l'homme. C'est le mot *Gott* qui signifie Dieu en allemand et non *Theut*.

(1) *Id.* chap. 43.

(2) Livre I, chap. 15, 16 et 43 dans l'édition de Wesseling.

(3) Dans son *Phileb.* et dans son *Phed.*

(4) Voyez un long article sur lui dans ma Bibliographie alfabétique. Paris 1822.

(5) Encyclopédie. Art. Étymologie.

Thoth fut le père des hommes par ses bienfaits, et la Genèse n'était pas connue par les Germains lorsqu'ils adoptèrent la tradition que Theut était le père de Mannus. Au reste le Mannus dont les Allemands prétendent descendre et avoir pris le nom, n'était pas fils de Theut, mais du dieu Tuiscon (1). « Les Germains, » dit Tacite (2), « célèbrent par des chants antiques, qui leur servent d'histoire et d'annales, un dieu nommé Tuiston, issu de la Terre, et son fils Mann; ils les considèrent comme origine et fondateurs de leur nation. » Le manuscrit de Zurich, le texte de Kappius, et l'édition de Rhagius portent *Tuisconem*: la première édition de Jean de Spire et plusieurs autres écrivent *Tuistonem*. Il paraît que c'est de Tuiston qu'est venu le nom des Teutons. On ne peut guère douter que ce nom n'ait été commun à toutes les nations germaniques, qui prétendaient descendre d'un dieu *Teuto* et qui encore dans leur langue si peu changée, s'appellent *Teutshe*, nom qui n'est que l'adjectif du substantif *Teut*, dont le pluriel ancien est *Teution*: ce nom est identique avec celui de *Theotisci* du moyen âge (3).

8. *Usages des étimologies pour expliquer les noms des villes.*

CLXXXVIII. Les anciens expliquaient presque

(1) *Dictionarium historicum. authore Carolo Stephano. Recensuit Nicolaus LLoydius. Oxonn* 1671. Art. *Mannus.*

(2) *Germania*, *cap.* 2.

(3) Géographie de Mentelle et Malte-Brun, tome I, p. 238.

toujours les noms des villes par le nom de leur fondateur; mais cette façon de nommer les villes est-elle réellement bien commune? et beaucoup de villes ont-elles un fondateur? n'est-il pas arrivé quelquefois que l'on a imaginé le fondateur et son nom d'après le nom de la ville, pour remplir le vide que l'histoire laisse toujours dans les premiers tems d'un peuple? l'étimologie peut, dans certaines occasions, éclaircir ce doute. Les historiens grecs attribuent la fondation de Ninive à Ninus; et l'histoire de ce prince, ainsi que de sa femme Sémiramis, est assez bien circonstanciée. Cependant Ninive, en hébreu, langue presque absolument la même que le caldéen, *Nineveh*, est le participe passif du verbe *navah*, habiter; et suivant cette étimologie, ce nom signifiait habitation : il aurait été assez naturel pour une ville, surtout dans les premiers tems, où les peuples, bornés à leur territoire, ne donnaient guère un nom à la ville, que pour la distinguer de la campagne. Si cette étimologie est vraie, tant que ce mot a été entendu, c'est-à-dire jusqu'au tems de la domination persane, on n'a pas été lui chercher d'autre origine, et l'histoire de Ninus n'aura été imaginée que postérieurement à cette époque. Les historiens grecs qui nous l'ont racontée, n'ont écrit effectivement que long-tems après; et le soupçon que nous avons formé s'accorde d'ailleurs très-bien avec les livres sacrés qui donnent Assur pour fondateur à la ville de Ninive (1), si toutefois on peut entendre d'Assur le

(1) Encyclopédie. Art Étymologie.

passage de la Genèse qui parle de la fondation de cette ville. On a révoqué en doute l'existence de cet Assur (1). Il n'est cependant guère permis d'hésiter sur ce point si l'on s'en rapporte aux autorités les plus graves.

Assur, nommé de même *Assur* en latin, et Ἀσσοὺρ en grec (2), est le nom d'un des fils de Sem (3). Il y en a qui le regardent comme le fondateur de l'empire d'Assirie, auquel il donna son nom. D'autres sont d'un sentiment contraire. L'abbé Sabbathier croit avec l'abbé Sévin, que l'on doit la préférence à l'opinion des premiers : et comme d'habiles critiques ont réfuté avec succès l'opinion des seconds, il suffira d'observer que les Septante, la Vulgate et les interprètes juifs et chrétiens rapportent tous au second des enfans de Sem l'origine de l'empire des Assiriens. Cela n'est pas étonnant, puisque les historiens sacrés et profanes sont également d'accord sur ce point (4).

Nous voyons en effet que le nom d'Assur a subsisté pendant plusieurs siècles dans le pays où Ninus se retira après sa défaite; témoin Dion Cassius et Strabon, qui, l'un et l'autre, font mention de l'As-

(1) Nouveau dictionnaire historique, par Chaudon et Delandine. Lyon 1804. Tables chronologiques, p. 24.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. tome III, page 343 et suivantes.

(3) Genèse X, 22.

(4) Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, par Sabbathier. Châlons-sur-Marne. 1768. tome V, pages 39 et 40, Art. Assur.

sirie (1). Strabon place Ninive dans un canton particulier qu'il nomme Aturie. Mais selon Dion Cassius, ce mot est sinonime d'Assurie que nous prononçons Assirie, et il n'en diffère que parce qu'il est écrit d'après la prononciation barbare (2); ce qui montre que le nom d'Assirie était resté proprement au pays de Ninive. L'ancienne Assirie proprement dite était le Kourd-Istan moderne. Mais le lieu de Nina ou Ninia où se trouvent les restes de Ninive est sur le Tigre, vis-à-vis de Mossoul. (3).

Le terme d'Aturie ne diffère de celui d'Assirie que par un changement de lettre très-reconnaissable. Xiphilin, avant nous, l'avait observé en abrégeant Dion Cassius qu'il copiait, et ces sortes de minuties n'échappent pas même aux moins éclairés. Au reste, je ne dois pas oublier que la remarque de Strabon cadre parfaitement avec les témoignages de Pline et d'Ammien Marcellin. Ces auteurs nous apprennent que le pays qui, de leur tems, s'appelait Adiabène, avait autrefois porté le nom d'Assirie (4). Mais Strabon ne fait de l'Adiabène qu'une partie de l'Assirie (5). Il n'entendait par là qu'une partie du pays au-dessous des montagnes de l'Arménie, et au nord de Ninive, sur les deux rives du Tigre. D'autres auteurs ont pris ce mot dans un sens plus étendu, pour le pays

(1) Strabon, livre XVI, p. 36.
(2) Dion Cassius. XVIII § 26.
(3) Note de Gosselin sur la traduction française de Strabon.
(4) Dictionnaire de Sabbathier. V, 40.
(5) Strabon, livre XVI, p. 736.

au nord des deux Zab, d'où le nom d'Adiabène paraît dérivé (1) : c'est en ce sens que l'Adiabène a pu être considérée comme la même chose que l'Assirie propre (2).

Les anciens paraissent donc avoir eu raison de regarder Assur comme le premier fondateur de ce vaste empire. C'est le sentiment de Flavius Joseph, que plusieurs auteurs ont suivi, et qui lui est commun avec Ératosthènes, comme le paraît insinuer un fragment de cet auteur qui nous a été conservé par Eustathe (3).

Ninive peut donc avoir été bâtie par Assur comme le dit formellement la Genèse (4), et son nom ne serait pas alors celui de son premier fondateur. Il est certain qu'en général le nom d'une ville a, dans la langue qu'on y parle, un sens naturel et vraisemblable. On est en droit de suspecter l'existence du prince qu'on prétend lui avoir donné son nom, surtout si cette existence n'est connue que par des auteurs qui n'ont jamais su la langue du pays.

On voit assez jusqu'où et comment on peut faire usage des étimologies, pour éclaircir les antiquités de l'histoire (5). Mais les témoignages historiques doivent être préférés à toutes les conjectures, et ce serait en vain qu'un Américain voudrait nous per-

(1) Ammien Marcellin. XXIII, § 6.

(2) Note de M. Le Tronne sur le passage de Strabon, XVI, 744.

(3) Dictionnaire de Sabbathier, V, 40.

(4) X, 11.

(5) Encyclopédie. Art. Étymologie.

suader que les mots *Amérique* et *Pensilvanie* ont été puisés dans sa langue, pendant que nous savons bien positivement que le premier vient d'Améric Vespuce, et le second de Guillaume Penn, joint au latin *sylva*.

9. *Utilité des étimologies pour recouvrer en partie les anciennes langues perdues ; manière d'y parvenir.*

CLXXXIX. A ne considérer l'art étimologique qu'en ce qu'il a de grammatical, il est certain qu'outre son usage le plus commun qui est de faire la généalogie des mots, il peut en avoir un autre beaucoup plus curieux; ce serait de recouvrer en partie les anciennes langues, en décomposant les langues modernes. Voici la méthode proposée pour y parvenir. Que l'on ôte du français, par exemple, tout le grec et le latin qu'y ont apportés les Marseillais et les Romains; que l'on ôte du résidu, tout le saxon ou le theuton qu'y ont apporté les Francs; que l'on ôte de ce second résidu tout ce que l'on reconnaîtra par la comparaison des langues d'Orient venir des colonies phéniciennes; il est presque certain que le restant sera le pur celtique des anciens Gaulois. Par de semblables opérations, on aurait le cambrique ou *cimraèc* en Angleterre; le cantabre (1) en Espagne; l'osque, le sabin, l'ombrien en Italie; l'illirien en Esclavonie, le runique en Scandinavie. La confusion

(1) La Cantabrie contient la Biscaie, la Navarre, une partie de l'Asturie et le Guispuscoa.

que le mélange des peuples a mise entre leurs langues n'empêche pas d'en pouvoir démêler l'origine et le fond, en séparant l'alliage qui les déguise. Il faudrait choisir, en fesant ce travail, le langage de la campagne dans chaque royaume, où l'ancienne langue s'est le mieux conservée; telles que la Bretagne, le pays de Galles, la Biscaie. Peut-être tirerait-on d'assez grands secours de l'irlandais (1). J'ai publié ailleurs l'alfabet de cette langue, qui prouve sa haute antiquité (2).

Je citerai encore un exemple de la même méthode, que l'on pourrait employer pour expliquer les monumens qui nous restent de la langue punique. L'île de Malte, au rapport de Diodore de Sicile (3), est originairement une colonie de Phéniciens qui, commerçant jusque dans l'océan occidental ou le grand océan, y établirent un entrepôt, parce qu'elle est située en pleine mer à moitié chemin de Tir à Gades, aujourd'hui Cadix, et que l'on y trouve de bons ports.

Ce récit de Diodore est confirmé par l'étimologie du nom des traités de ce canton de la mer : *Malit* en phénicien signifie *refugium*, refuge; *Gaulos*, dans la même langue, veut dire *rotunda*, ronde; enfin *Lampas* ou *Lampedusa* vient de *Lapid*, qui en phénicien est *lampas*, flambeau. Le géographe Scilax rapporte en effet qu'il y avait dans cette dernière île

(1) Traité de la formation méchanique des langues. Paris 1765. I, 94 et 95.
(2) Tableau historique et géographique du monde. Paris 1810. I, 202.
(3) Livre V, chap. 12 dans l'éd. de Wesseling.

deux grandes tours qui probablement servaient de phares (1). Le langage de l'île de Malte, selon Jean Quintin dans la description qu'il nous a donnée de cette île, est fort mêlé d'africain. « J'ai vu à Malte « en 1533, » dit-il (2), « certaines colonnes de pierre « sur lesquelles sont gravées des lettres puniques avec « des espèces de points; leur figure approche assez « de l'hébreu, et il est si vrai que l'idiôme maltais « participe du phénicien, que les insulaires entendent, « prononcent fort bien, et ont dans leur langue quel- « ques-uns des mêmes termes que l'on trouve dans la « scène de Plaute, dans Avicenne et dans l'Évangile, « entre autres ceux-ci de l'Évangile *Eloï*, *epphta*, « *kumi*. On sait que les mots de cette espèce ne s'é- « crivent pas facilement en caractères latins, et ne « sont bien prononcés que par ceux à qui la langue « est naturelle. »

Si les restes du vieux langage que l'on retrouve à Malte viennent véritablement de la colonie phénicienne, comme l'a cru Quintin, il serait fort à désirer qu'un homme habile dans les langues d'Orient s'y transportât pour rechercher les vestiges du phénicien et du punique. Mais il ne faudrait pas qu'il bornât ses courses à ce seul endroit. Peut-être les découvertes seraient-elles plus assurées dans deux autres îles de

(1) Voyez Bochart, Chanaan, I, 26; et Soldani, *della lingua punica usata da Maltesi*.

(2) Joh. Quintinus Heduus, *Insulæ Melite descriptio* Lugduni, 1536. in-4°. On a inséré cet ouvrage dans le *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ* publié par Grævius et Burmann en 1725.

la Méditerranée, la Sardaigne et la Corse. Il est constant, à la vérité, par le rapport de tous les voyageurs, que le langage vulgaire de Malte est à demi mêlé d'oriental : mais les Arabes et les Sarrasins se sont rendus maîtres de cette île l'an 870 de notre ère ; ils n'ont été chassés de ce beau séjour que deux cent vingt ans après, c'est-à-dire l'an 1090 de notre ère. C'est peut-être à raison de cette longue occupation que les Maltais entendent si bien les termes d'Avicenne. Il est à craindre que l'oriental qui se trouve mêlé dans leur langue ne vienne au moins autant de ces derniers que des Tiriens ou des Carthaginois (1) qui à la vérité y sont demeurés plus long-tems. En effet M. Louis de Boisgelin, dans son Histoire de Malte, composée en anglais, traduite et imprimée à Paris en 1809, dit que les Phéniciens abordèrent à Malte vers l'an 1519 avant notre ère, et n'en furent chassés par les Grecs que l'an 736 avant notre ère. Ils y ont donc séjourné, selon lui, 783 ans. Est-il surprenant que dans un aussi long espace de tems, ils y aient laissé des traces nombreuses de leur existence ?

Il est fâcheux que leur langue soit encore si peu connue. Pour travailler avec succès sur cette matière, il faudrait séparer tous les mots maltais qui peuvent venir des racines grecques ou latines par les langues modernes d'Europe : puis séparer tous les termes qui sont purement arabes et ne laisser que ceux qui, ne se trouvant point dans l'arabe, auraient un rapport

(1) Traité de la formation méchanique des langues. I, 96-98.

analogique pour la figure, le son ou la signification, avec les langues d'Orient, surtout avec le samaritain et le caldéen. Alors on pourrait assurer que ces mots sont vraiment phéniciens. Mais comme ils seraient sans doute difficiles à démêler d'avec les termes de la langue arabe qui n'est elle-même qu'un dialecte assez semblable au phénicien, on travaillerait avec succès à vérifier ce qui est punique, en observant avec soin les langues sarde et corse moins mélangées que celle de Malte. Les peuples de ces deux îles, surtout de la Corse, sont véritablement le reste des anciens sauvages de l'Europe. Nul pouvoir n'a pu les assujétir parfaitement: nul gouvernement, les policer. Les grandes puissances Carthaginoise et Romaine auxquelles ils ont été soumis, n'ont pas autrefois mieux réussi à cet égard que leurs maîtres modernes. Les contrées intérieures de l'île de Corse ne sont pas fréquentées par les étrangers; les Sarrasins l'ont possédée trop peu de tems pour que leur langue y ait pu faire de grands progrès. Avant les Carthaginois, on n'y avait vu d'autres étrangers qu'une colonie de Phocéens et une autre d'Étrusques. Ainsi la langue des Corses peut être considérée comme une des moins mélangées parmi celles où l'on peut faire des recherches. Leur idiôme doit être composé 1° de l'ancienne langue barbare des insulaires autochtones; 2° de quelque teinture de Phocéen d'Asie et d'Étrusque; 3° de punique; 4° de grec, de latin, et de l'italien qui y domine. Mais comme la langue barbare des insulaires était sans doute aussi pauvre que le sont d'ordinaire les

langues des sauvages, et que c'est seulement par le moyen des Carthaginois, dont les établissemens dans la Sardaigne et la Corse furent grands et durables, que les naturels du pays commencèrent à acquérir un plus grand nombre d'idées et de connaissances, et conséquemment de mots, il est probable que la langue corse doit abonder en termes puniques, et qu'ils doivent être moins difficiles a démêler et à comparer, que nulle part ailleurs (1).

La langue phénicienne qui nous a occupé beaucoup dans cet article, mérite quelques détails que je placerai ici. C'est de cette langue que viennent toutes les nôtres, et il est important de la connaître.

10. *Sur la langue phénicienne.*

CXC. On convient assez généralement que nous devons aux Phéniciens l'écriture alfabétique qu'ils ont transmise aux Grecs, de qui nous la tenons, si toutefois les Romains et nous ne la tenons pas aussi directement des Phéniciens. Dans tous les cas, c'est toujours aux Phéniciens qu'il faut remonter, et c'est une justice que Lucain rend à ce peuple, lorsqu'il s'exprime ainsi (2) :

> C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole, et de parler aux ieux,
> Et par les traits divers de figures tracées
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

(1) Traité de la formation méchanique des langues. I, 98-100.

(2) Pharsale, livre IV, vers 220 et 221, traduction de Brébeuf. Paris, 1659. p. 85.

Inakhos avait porté d'Égipte à Argos la sublime découverte de l'art de l'écriture. Mais c'était peut-être l'écriture hiérogliphique inventée en Égipte très-anciennement par Hermès (1), tandis que les Phéniciens avaient un alfabet long-tems auparavant.

En effet selon Épigènes, auteur que Pline dit doué d'un grand mérite (2), on trouvait chez les Babiloniens des observations astronomiques remontant à sept cent vingt mille ans, gravées sur des briques cuites. Bérose et Critodème, qui, toujours selon Pline, donnaient le moins de durée à ces observations, les fesaient remonter à quatre cent quatre-vingt-dix mille ans : d'où le savant naturaliste romain conclut que les lettres étaient de toute antiquité. Cette conclusion prouve qu'Épigènes, Bérose, Critodème et Pline ont cru qu'il s'agissait ici de véritables années et non de jours comme l'ont prétendu quelques modernes. Elle fortifie le raisonnement que j'ai fait plus haut (art. CLVIII), et l'appuie sur une base historique.

Plutarque (3) assure comme Pline que les lettres de Cadmus étaient au nombre de seize, auxquelles Palamèdes en ajouta quatre et Simonides quatre autres. Il ajoute que Cadmus donna à l'*alpha* le premier rang parmi les lettres, parce qu'*alpha* en phénicien signifie bœuf, animal qu'il croyait, non le

(1) Plutarque. Symposiaques. IX, 3.

(2) Hist. Nat. VII, 14.

(3) Symposiaques. IX, 3.

second ou le troisième, comme fait Hésiode (1), mais le premier des ustensiles nécessaires à l'homme.

Des huit lettres ajoutées à l'alfabet de Cadmus, Palamèdes en inventa quatre à la guerre de Troie vers l'an 1188 avant notre ère (2) et 330 ans environ après l'arrivée de Cadmus, savoir le Ξ et les trois aspirées Θ, Φ, Χ, quoique quelques-uns attribuent le Θ et le Χ à Épicharme de Cos (3), ainsi que nous l'apprend Aristote. Ce poète vivait à la Cour de Hiéron Ier, roi de Sicile, 470 ans avant notre ère (4). Il était donc postérieur à celui dont nous allons parler.

Simonides, de Céos, qu'Eusèbe fait vivre sous la soixante-et-unième olimpiade, l'an 536 avant notre ère, près de 650 ans après la guerre de Troie, inventa les quatre autres lettres, qui sont Η, Ω, Ζ et Ψ. Elles complétèreut les vingt-quatre lettres de l'alfabet grec. Son Η a la signification d'une voyelle longue, qu'elle a conservée. Ainsi fut porté à sept le nombre des signes destinés à exprimer les voyelles de la langue grecque (5).

Tacite répète à peu près la même chose que Pline (6). Nous rapportons ici ce passage, à cause de son importance :

(1) Dans son poëme des ouvrages et des jours, où ce poète dit qu'il faut d'abord une maison, une femme et un bœuf propre au labourage.

(2) Chronologie de Tacite. p. 210.

(3) Histoire de la littérature grecque, par Schœll. I, 87.

(4) *Id.* II, 83.

(5) *Id.* I, 87 et 88.

(6) Annales, XI, 14.

« Ce fut d'abord avec des figures d'animaux que « les Égiptiens exprimèrent la pensée : tels sont leurs « plus anciens monumens historiques, et ces monu-« mens existent encore gravés sur des pierres. Ils se « prétendent aussi inventeurs des lettres. Ils disent « que c'est de leur pays qu'elles furent portées dans la « Grèce par les Phéniciens, qui, navigateurs plus ha-« biles, obtinrent la gloire d'avoir découvert ce qu'on « leur avait enseigné. En effet, la tradition générale « est que Cadmus, arrivé sur une flotte de Phéniciens, « enseigna, le premier, cet art aux peuples de la « Grèce, encore barbares. Ce fut, selon quelques-« uns, l'Athénien Cécrops, ou le Thébain Linus, ou, « au siège de Troie, l'Argien Palamèdes, qui inven-« tèrent les formes des seize lettres ; d'autres, princi-« palement Simonides, ne tardèrent pas à créer le « reste de l'alfabet. En Italie, les Étrusques les re-« çurent du Corinthien Démarate; les Aborigènes, de « l'Arcadien Évandre; et l'on voit que la forme des « lettres latines est la même que les Grecs avaient « d'abord adoptée. Au reste nous n'eûmes d'abord que « quelques lettres; les autres sont venues ensuite. »

Ce passage rappelle celui de Pline le naturaliste que j'ai cité plusieurs fois dans cet article, et que j'ai rapporté dans un autre ouvrage avec d'assez longs commentaires (1). Tacite n'en donne ici qu'un extrait; il supprime ce qui regarde les Assiriens, que Pline, qui connaissait bien mieux l'antiquité que cet historien, reconnaît comme ayant employé de tout tems l'écri-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe. VII, 12.

ture alfabétique, tandis que les Égiptiens se servaient de l'écriture hiérogliphique inventée par Hermès ou Mercure. Il veut que les Phéniciens n'aient eu que la gloire de transmettre ce que les Égiptiens leur avaient enseigné. Mais il convient que c'était seulement une prétention des Égiptiens. Or les Phéniciens peuvent être regardés comme Assiriens, ainsi que nous allons le voir.

11. *Sur les Phéniciens.*

CXCI. Les Phéniciens, dit Hérodote (1) d'après l'opinion des Perses qu'il croit les plus savans dans l'histoire de leur pays, vinrent par terre des bords de la Mer Rouge sur les côtes de la mer Méditerranée (2). Strabon, qui avait d'abord rapporté ce sentiment sans y ajouter foi (3), convient vers la fin de son ouvrage (4) que les Sidoniens de la mer Méditerranée sont une colonie des habitans du golfe Persique. Il est conforme aux anciennes traditions et à la marche des peuples asiatiques qui se sont portés vers l'occident, que des habitans de la mer Érithrée et du golfe Persique soient venus s'établir sur les rivages de la Méditerranée. Il existait encore, du tems d'Alexandre, dans le golfe Persique, une ville nommée *Sidodona* (5), qui était située près du cap Gherd

(1) Dans son Histoire, I, 1.
(2) Voyez la note de M. Larcher sur ce passage.
(3) Livre I, p. 42.
(4) Livre XVI, p. 784.
(5) Arriani *Histor. Indic. cap.* 37.

d'aujourd'hui. Il y avait dans le même golfe, l'île de *Tir* et celle d'*Aradus*, dont les noms ont aussi été transportés sur les côtes de la Phénicie (1). Dans la belle carte qui a été gravée pour la seconde édition de l'Examen critique des Historiens d'Alexandre par M. de Sainte-Croix (2), on trouvera sur la rive gauche du golfe Persique et vers son embouchure dans la mer Érithrée une ville de *Sidodona*, et plus haut sur la rive droite les îles de *Tylos* et d'*Arados*.

Quinte-Curce se trompe quand il dit que Sidon et Tir eurent le même fondateur, Agénor (3), à moins qu'il ne s'agisse ici d'un autre Agénor que de celui qui était père de Cadmus. Tir fut bâtie, selon Justin (4), long-tems après Sidon dont elle est appelée la fille. Dès les tems les plus reculés, disent les partisans de Justin, Sidon était déjà une ville remarquable, avant qu'on eût pensé à construire dans une île la nouvelle Tir, appelée néanmoins la mère des plus anciennes villes, à cause du grand nombre de ses colonies (5).

En effet il est question de Sidon dans la Genèse (6) où il est dit qu'au nombre de ses fils Chanaan eut

(1) Note de M. Gosselin sur Strabon, dans la trad. franç. de Strabon. I, 94.

(2) Paris 1804.

(3) Quinte-Curce, livre IV, c. 4.

(4) Justini *Historia*, lib. XVIII, cap. 3.

(5) Examen crit. des historiens d'Alexandre. Paris 1804. p. 277 et 278.

(6) Chap. X, verset 15 et suiv.

Sidon et que de lui descendirent les Héthéens, les Jébuséens, les Amorrhéens, les Gergéséens, les Hévéens, les Aracéens, les Sinéens, les Aradiens, les Tsémuriens et les Amathiens, en sorte que les familles des Cananéens s'étendirent, et que l'enceinte de leur pays était fermée d'un côté par les villes de Sidon, de Gérara et de Gaza; et de l'autre par celles de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, et de Séboïm jusqu'à Lésa. Plus bas (1) Jacob, dans son testament, annonce que Zabulon habitera le rivage où abordent les navires, et s'étendra jusqu'à Sidon. En effet nous apprenons par le livre de Josué (2) que lorsque Jabin, roi d'Asor, voulut attaquer Israël, il envoya des députés à plusieurs rois et entre autres vers les Cananéens en orient et en occident, vers les Amorrhéens, les Héthéens, les Phérézéens et les Jébuséens qui habitaient les montagnes; et vers les Hévéens qui habitaient sous l'Hermon, en la terre de Maspha. Josué les vainquit tous; il les poursuivit jusqu'à la *grande Sidon* (3), de manière qu'il n'en resta pas un seul.

Mais il est question de Tir en même tems que de Sidon dans ce même livre de Josué où lorsqu'il est question du partage fait entre les tribus, celle des enfans d'Aser a un lot qui s'étend jusqu'à la grande Sidon (4) et jusqu'à la forte ville de Tir (5). Ces deux

(1) Chap. XLIX, verset 13.
(2) Chap. XI, vers. 1 et suiv.
(3) *Id.* verset 8.
(4) *Id.* ch. XIX, verset 28.
(5) *Id.* verset 29.

villes existaient donc dès-lors, c'est-à-dire dès l'an 1605 avant notre ère, si l'on adopte le calcul de l'Art de vérifier les dates. Il n'est ainsi nullement prouvé par la Genèse que Sidon fût plus ancienne que Tir qui existait déjà à une époque si reculée.

Quant au nom de Phéniciens ou rouges, que portaient les habitans de ces lieux, il leur venait de la couleur rouge des terres et des rochers qui bordent une partie du golfe arabique et des côtes méridionales de l'Arabie; couleur que l'on retrouve jusque dans les montagnes de l'île d'Ormuz. Cette espèce de phénomène avait fait donner à toutes les mers comprises entre les côtes orientales de l'Afrique et de l'Inde, le nom de mer Rouge, que les Grecs exprimèrent par le mot *Érithrée*, et il se communiqua à plusieurs des peuples qui en occupaient les bords (1).

Il paraît que les habitans du golfe Persique s'établirent d'abord dans la partie la plus méridionale de l'Arabie heureuse, où ils furent appelés Homérites, nom qui en arabe, dit-on, signifie la même chose que phénicien en grec. Ils fixèrent leur demeure sur les bords de la mer à laquelle ils communiquèrent leur nom. Cette nation s'étant accrue, peupla les côtes de proche en proche, et l'on voit près de Hippos, port du golfe d'Ailath ou Ælana, *abalitès* selon Pline (2), *arahitès* selon Étienne de Bizance (3), une

(1) Note de M. Gosselin sur Strabon dans la traduction française de Strabon. I, 14.

(2) VI, 29.

(3) Ce dernier nom est celui que préfère M. Brué dans la seconde carte de son atlas, intitulée : Monde connu des anciens.

ville nommée *Phœnicum Oppidum*, ville des Phéniciens. Les Grecs l'avaient ainsi appelée par la même raison qui les avait engagés à donner le nom de Phéniciens aux Homérites transportés sur les bords de la mer Méditerranée. De cette ville aux côtes de Phénicie, il y a deux ou trois cens lieues, distance qui ne choque en aucune manière la vraisemblance, surtout si, comme le dit Denis le Périégète (1), les Phéniciens essayèrent les premiers de traverser la mer sur des vaisseaux. Les Espagnols, dans l'Amérique méridionale, les Anglais dans l'Amérique septentrionale, ont eu bien plus de chemin à faire pour établir leurs colonies.

La Phénicie que les auteurs profanes confondent avec le pays des Philistins, en est distinguée par les écrivains sacrés, qui donnent pour limites à la première de ces deux contrées le mont Carmel au midi, qui la sépare de la seconde; le mont Liban au nord; la Méditerranée au couchant, et une chaîne de montagnes au levant. L'origine des Philistins et des Phéniciens est encore plus différente que leur position. Ceux-ci, comme nous venons de le voir, étaient Cananéens, et ceux-là descendaient de Mesraïm, frère de Canaan. Sidon, fils aîné de ce dernier, fonda sur la Méditerranée la ville de son nom qui fut longtems la métropole de la Cilicie (2). Quant à Tir, la Genèse ne parle point de sa fondation bien plus ancienne que les tems dont elle nous donne l'histoire,

(1) *Orbis descriptio*, vers 905.

(2) L'Art de vérif. les dates. Chronologie des rois de Tyr.

et antérieure au déluge d'Ogigès. C'est ce que nous apprenons d'Hérodote qui dit (1) : « Je me transportai « à Tir, en Phénicie ; j'y vis un temple superbe de « l'Hercules Tirien ; les prêtres me dirent que ce « temple était aussi ancien que la ville, et qu'il y « avait 2300 ans que cette ville était bâtie. »

Les voyages d'Hérodote sont à peu près de l'an 460 avant notre ère. Donc la fondation de Tir est, selon l'opinion des Tiriens eux-mêmes attestée par l'historien grec, de l'an 2760 avant notre ère (2), c'est-à-dire environ cinq siècles avant le déluge d'Ogigès, et cette assertion n'étonnera pas ceux qui admettent que l'histoire d'Égipte commence cinq mille ans avant notre ère (3).

12. *Nouvelles observations sur la langue phénicienne.*

CXCII. On s'est servi d'un passage d'Isaïe pour prouver que la langue phénicienne était parfaitement conforme au langage des Hébreux (4) ; en effet ce prophète dit (5) qu'il y avait de son tems cinq villes d'Égipte, dont l'une était Héliopolis, qui parlaient la langue de Canaan, et qui juraient par le nom de

(1) Livre II, § 44.

(2) Chronologie d'Hérodote par M. Larcher. p. 129 dans l'édition de 1802.

(3) Voyez dans le Journal des savans pour le mois de septembre 1823, p. 558, le discours prononcé par M. Saint-Martin.

(4) Nouveau journal asiatique. I, 17.

(5) Au chapitre XIX, verset 18, et non au chapitre XVIII, verset 19.

Jéhovah. Ce passage a donné lieu à beaucoup de discussions et d'interprétations différentes, et l'on en a même disputé l'authenticité (1). Rosenmüller l'explique en disant que la langue cananéenne était la langue hébraïque, et que ce nom de cananéenne lui venait soit de ce qu'elle était la même que celle des Phéniciens ou Cananéens, anciens habitans du pays, restés alors à Tir ou à Sidon, soit plus simplement de ce qu'elle était la langue des descendans d'Abraham qui habitaient la terre de Canaan. Ce dernier sens paraît assez naturel, et il est difficile de tirer quelque conclusion d'un passage aussi obscur. D'ailleurs le fait n'aurait rapport qu'au tems d'Isaïe qui vivait sous le règne d'Ézéchias, c'est-à-dire vers l'an 712 avant notre ère (2), plus de huit siècles après Cadmus. Les Juifs de la tribu de Juda chassés de Jérusalem par les Israélites, les Iduméens et les Philistins (3), se réfugièrent peut-être dans les cinq villes d'Égipte désignées par Isaïe, et l'on parla alors dans ces cinq villes la langue de Canaan, comme on y fit les sermens sous le nom sacré de Jéhovah.

M. Sarchi, dans sa nouvelle grammaire hébraïque (4), convient que la langue primitive avait subi diverses

(1) Voyez *Jesajæ vaticinia* avec les Commentaires de Rosenmüller. *Volumen secundum*, *editio secunda*. *Lipsiæ* 1818. p. 36.

(2) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne. II, 39. La Biographie Universelle, Art. Isaïe, le fait prophétiser dès l'an 759.

(3) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne. Histoire des rois de Juda.

(4) Paris 1828, préface, p. 7.

altérations, et s'était partagée en plusieurs dialectes dès les tems les plus voisins de Phaleg, sous lequel on place la confusion des langues, c'est-à-dire vers l'an 2777 avant notre ère, suivant le calcul de l'Art de vérifier les dates (1). En effet la Genèse dit que, lors de leur dernière entrevue, Jacob et Laban ayant élevé un monument, qu'ils appelèrent monceau du témoignage, c'est-à-dire une pierre gravée, Laban lui donna un nom caldéen, et Jacob un nom hébreu. Rosenmüller en conclut aussi (2) qu'alors on parlait en Mésopotamie une autre langue que dans le pays de Canaan. Or; la séparation de Jacob et de Laban est placée (3) sous l'an 2109 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire 668 ans après la confusion des langues, et près de 1400 ans avant Isaïe. Nous pouvons juger par les altérations successives de nos langues modernes, de celles qu'a dû subir le phénicien dans un aussi long intervalle.

Isidore, évêque de Séville, né à Carthagène vers l'an 570 de notre ère, nous donne une tradition intermédiaire entre Pline et nos grammairiens grecs. Dans son Traité des origines (4), il dit aussi que Cadmus, fils d'Agénor, apporta le premier de Phénicie en Grèce, non pas seize, mais dix-sept lettres grecques, savoir A, B, Γ, Δ, E, Z, I, K, Λ, M, N, O, Π, P, Σ, T, Φ. Lors de la guerre de Troie, continue-t-il, Palamèdes

(1) Avant l'ère chrétienne. Chronologie de l'Histoire Sainte.

(2) *Pentateuchus, volumen primum. editio tertia. Lipsiæ* 1821. p. 497.

(3) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrét. I. 350.

(4) Livre I, chap. 3. Voyez la traduction de ce chapitre dans mon nouveau sistême de Bibliographie Alfabétique, p. 134.

leur ajouta ces trois H, X, Ω. Après lui, Simonides le Milésien ajouta de même les trois autres : Ξ, Θ, Ψ. Pithagore, de Samos, forma le premier la lettre Υ, ce qui fait en tout les vingt-quatre lettres dont se compose l'alfabet grec. Isidore ajoute que les Phéniciens portèrent les lettres de la mer Rouge en Sirie où ils bâtirent la ville de Sidon. *Phéniciens*, dit-il encore, désigne en grec et en latin une couleur d'un rouge éclatant. C'est pour cela, selon lui, que les titres de ce qu'il nomme les livres et de ce que nous appellerions aujourd'hui les manuscrits, sont écrits en cette couleur, parce que les lettres ont commencé chez eux.

L'antiquité de la langue phénicienne n'était donc point contestée par les Grecs, et ne peut l'être par nous. Quant à la forme des lettres, n'ayant point imprimé d'ouvrage phénicien, nous ne l'avons pas fixée. Nous connaissons l'alfabet hébreu, composé de vingt-deux lettres, qui sont toutes des consonnes à l'exception de la première. Celle-ci est la voyelle א, *a*, comme dans l'alfabet grec. Mais en hébreu l'*aleph* n'a point de son particulier; les voyelles de l'alfabet hébreu n'ont commencé à être indiquées par des points que vers la fin du cinquième siècle, époque à laquelle il paraît que l'on inventa cinq voyelles longues, cinq brèves, et quatre très-brèves qui furent désignées par des points (1). L'*aleph* prend le son de la voyelle qui est dessous; ce n'est qu'une aspiration presque insensible : à peine a-t-il un autre son que celui de la

(1) Nouvelle méthode hébraïque. p. 5.

voyelle dont il est accompagné (1). M. de Sacy observe que c'est un avantage, en ce que la prononciation est ainsi mieux notée, l'organe vocal étant obligé d'aspirer avant d'émettre le son d'une voyelle isolée.

L'ordre des lettres de l'alfabet hébreu est d'une haute antiquité, comme le prouvent plusieurs psaumes acrostiches, ainsi que les quatre premiers chapitres des lamentations de Jérémie et le premier chapitre des Proverbes (2). Les Arabes, qui ont aujourd'hui un autre ordre alfabétique, ont conservé l'ordre hébraïque dans la valeur numérique de leurs lettres (3).

On voit que le caractère de l'alfabet hébraïque est tout différent de celui de l'alfabet grec qui énonce toutes les voyelles. La prononciation des Grecs est claire et sonore; elle n'est point gutturale comme celle des Arabes et des Juifs. Si donc les Phéniciens ont enseigné leur alfabet aux Grecs, les lettres phéniciennes doivent ressembler aux lettres grecques et non aux hébraïques.

13. *Travaux des savans sur la langue phénicienne.*

CXCIII. On lit dans une comédie de Plaute un assez long passage en langue punique. Le colonel Valençay, Irlandais, a découvert ou cru découvrir que les fragmens puniques sont littéralement irlandais. Il a traduit le passage suivant : *Handone silli hanum be-*

(1) Grammaire de Sarchi, p. 4. Nouvelle méthode hébraïque. Paris 1708. p. 4.

(2) Grammaire hébraïque de Sarchi. Paris 1828, p. 2.

(3) Je dois cette observation à M. de Sacy.

num silli in mustine, par ces mots : quand Vénus accorde une faveur, elle est presque toujours accompagnée de quelque désagrément (1).

Suivant l'opinion regardée comme la plus probable, il est question dans ce fragment d'un « grand esprit des divinités, et de leur providence (2). » Mais l'interprétation de Bochart est toute différente, comme l'observe M. Münter. Les diverses traductions tentées jusqu'ici d'un texte à peu près impossible à rétablir, sont loin d'atteindre un haut degré de probabilité, même celles de M. Bellermann. Les dix premières lignes publiées en 1815 par l'abbé Mai, dans les fragmens inédits de Plaute, offrent des leçons totalement neuves, et qui rendent nécessaire un nouveau travail (3).

On pourrait consulter, pour le faire, Agius de Soldanis, auteur d'un ouvrage intitulé : *della lingua punica, presentamente usata da Maltesi. In Roma*, 1750 in-8°.

L'abbé Barthélemy, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (4), donne ses réflexions sur quelques monumens phéniciens et sur les alfabets qui en résultent. Il admet en principe que l'alfabet phénicien n'est qu'une forme de l'alfabet hébreu, ou de l'alfabet samaritain. Il examine les monumens qu'il a

(1) Journal général de la littérature étrangère, février 1829, p. 57.

(2) Bellermann. *Pœnul. act.* V, v. 4, p. 26.

(3) Religions de l'antiquité, trad. de l'allemand. Paris 1829. II, 249.

(4) Paris 1764. XXX, 405.

sous les ieux, avec une grande sagacité, et en déduit trois alfabets (1) qui ne sont pas complets, puisque sur les vingt-deux lettres hébraïques, il en manque deux. Sur les vingt qu'il donne, on assure (2) qu'il y en a une de fautive. Il a pris un *schin* pour un *hé*, et s'est ainsi trouvé réduit à proposer des conjectures peu vraisemblables, en sorte que la gloire de découvrir la véritable interprétation dont il s'était occupé, a, dit-on, été réservée au chanoine Pérez Bayer.

Francisco Pérez Bayer, savant espagnol, chanoine dignitaire de l'église de Valence, a composé une dissertation sur l'alfabet et la langue des Phéniciens et de leurs colonies. Il y cherche à prouver que le langage phénicien était un dialecte de la langue hébraïque, surtout celui de Sidon et de la colonie *Leptis*. Pomponius Méla (3) distingue dans l'Afrique proprement dite deux villes du nom de Leptis: l'une appelée aujourd'hui *Lenta*, c'est la petite Leptis, indiquée dans la table de Peutinger sous le nom de *Lepteminus*: elle était située sur le bord de la mer, et avait plus d'un mille de tour; l'autre, aujourd'hui *Lebida* au sud-est de Tripoli. Pline la nomme *Leptis altera quæ vocatur magna* (4), et dit ainsi que c'était la grande Leptis. Elle fut bâtie par des Phéniciens selon d'Anville (5). Strabon (6) et Ptolémée (7) la

(1) *Id.* p. 427.

(2) Nouveau Journal asiatique. Paris 1828. p 22.

(3) Livre I, chap. 7

(4) *Hist. Natur. lib.* V, *cap.* 4.

(5) Géogr. anc. Abrégée. tome III, pages 71 et 72.

(6) Livre XVII, p. 835, mal cotée 834 dans la traduction française.

(7) Livre IV, chap. 3.

confondent mal à propos avec *Neopolis*, dont la situation est bien différente selon le père Hardouin.

Le chanoine Pérez rend compte de la controverse entre MM. Barthélemy et Swinthon, sur l'alfabet des Phéniciens ; il examine plusieurs médailles et monnaies du tems des colonies phéniciennes dans la Sicile, à Malte, Casterra, Carthage, en Numidie et en Mauritanie ; ce qui le conduit à parler des médailles espagnoles, bartalo et bético-phéniciennes. En parlant de cet ouvrage de Bayer, dans les *Éphémérides de Rome*, on dit que « son auteur s'est montré le pre- « mier dans ce genre de littérature. »

En 1781, il publia : *Francisci Perezii Bayerii, archidiaconi Valentini Sc. hispa. infantium Caroli III regis filiorum institutoris primarii de nummis hebreo-samaritanis. Valentiæ edetanorum ; ex officinâ Benedicti Monfortis.*

Dans cet ouvrage, Bayer voulant frayer la route pour l'intelligence des monnaies très-anciennes de l'Espagne, réputées inconnues, parce que personne ne s'était cru assez instruit pour en aborder l'explication, jusqu'à ce que don Louis Vélasquez eût publié son *Essai*, et convaincu que pour bien expliquer les monumens anciens hispano-grecs et hispano-phéniciens, surtout ces derniers, il fallait s'occuper auparavant des médailles *hébraïco-samaritaines*, sujet qui n'avait encore été traité, ni par les rabbins, ni par les écrivains modernes, songea à réunir sur cette matière tous les monumens qu'il pourrait trouver. Ce ne fut pas sans peine, et après bien des années

de travail et de recherches, qu'il parvînt à se procurer trente-une médailles, dont il dut douze hébraïco-samaritaines à M. Savorgniani, qui, avec une rare générosité, lui en fit cadeau, sans consentir à accepter d'autres monumens qu'on lui offrit en échange.

Cet ouvrage fut accueilli par les savans antiquaires de l'Europe avec une faveur extraordinaire. « Qui ne « te louerait pas, » dit M. Woide dans sa réponse, « homme respectable, dont l'érudition consommée est « jointe à tant de douceur et de modestie, que tu « veux t'instruire à l'école de ceux que tu peux enri- « chir des trésors de ton érudition? » M. Barthélemy lui écrivit dans des termes aussi flatteurs (1).

14. *Colonnes des enfans de Seth.*

CXCIV. Nous apprenons de Suidas et de Flavius Joseph qu'il a existé des monumens anté-diluviens. Voici d'abord ce que dit l'historien juif dans son ouvrage sur les antiquités de sa nation (2).

« Lorsque après sa première éducation, Seth fut « parvenu à cet âge où l'on est capable de connaître « le bien, il se donna tout entier à la vertu; et comme « il vécut toujours en homme de bien, il laissa des « enfans qui imitèrent sa conduite. Ils furent tous « vertueux; et comme il ne leur arriva aucun acci- « dent, et qu'ils furent toujours unis entre eux, ils « menèrent jusqu'à leur mort une vie fort heureuse.

(1) L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon. Paris 1827. IV, 368 et 369.

(2) Livre I, chap. 2.

« On leur doit la première connaissance des choses
« célestes, et de l'ordre qu'elles observent. Adam avait
« prédit que le monde périrait deux fois: l'une par
« un déluge d'eau, et l'autre par la violence du
« feu.

« Les descendans de Seth, dans la crainte que leurs
« découvertes ne fussent pas connues, et qu'elles ne
« périssent avant de venir à la connaissance des
« hommes, élevèrent deux colonnes, une de briques
« et l'autre de pierre, sur lesquelles ils les gravèrent;
« afin que si la colonne de briques était détruite par
« le déluge d'eau, celle de pierre y résistant, on pût
« lire ce qui y était gravé, et apprendre qu'on en
« avait élevé une autre de briques. La colonne de
« pierre subsiste encore aujourd'hui dans le pays de
« Siriade. »

Voilà ce qu'a écrit Flavius Joseph, mort l'an 95 de notre ère (1). Croire tout sans preuves, c'est l'effet d'une stupide simplicité; nier tout sans raison, c'est celui d'une orgueilleuse présomption. Que les enfans de Seth aient élevé des colonnes, et qu'ils aient gravé quelque chose sur ces colonnes, le fait est extraordinaire ; et l'autorité de Joseph n'est pas assez grande pour nous obliger à le croire. Mais elle l'est assez pour nous empêcher de pouvoir le rejeter avec raison comme une fable, sans en apporter des preuves. La différence qui est entre l'historien juif et les historiens profanes, sur ceux qui firent ériger ces co-

(1) Biographie Universelle. Art. Joseph.

lonnes, et sur le tems auquel elles furent érigées, mérite d'être discutée (1).

Les écrivains profanes ont eu la tradition des grands événemens que rapporte l'Écriture sainte, mais une tradition vague, confuse, et qu'ils ont souvent altérée pour l'appliquer à quelques princes de leur nation ou à quelques traits de leur histoire. L'Écriture ne dit rien à la vérité de ces colonnes; mais la mémoire pouvait s'en être conservée chez les Juifs par tradition, ou même dans quelques-uns de leurs anciens auteurs, dont les ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. De quelque manière qu'elle se soit conservée, comme Philon rapporte le même fait, on a lieu de présumer que c'était le sentiment général de la nation, que les enfans de Seth avaient élevé des colonnes. Ce que M. Simon (2) prétend que « les Juifs hellénistes voulurent faire voir par ces « prétendues colonnes des enfans de Seth, que l'in-« vention des arts, surtout de l'astronomie, venait de « leurs ancêtres et non des Égiptiens, » est une de ces conjectures que ce savant avançait, dit-on, avec d'autant plus de confiance, qu'elles étaient moins soutenables. Les Juifs pouvaient-ils prétendre avoir eu, avant le déluge, des ancêtres différens de ceux des Égiptiens? Noë, suivant eux, n'était-il pas le père commun de l'une et de l'autre nation (3)? Il est vrai

(1) Remarque du Père Gillet sur ce passage de Joseph, p. 136 de sa traduction. Paris 1756.

(2) Bibliothèque critique, tome II, p. 341.

(3) Remarque du Père Gillet, p. 136 et 137.

qu'il n'est pas prouvé que les Juifs crussent à l'universalité du déluge. Lorsqu'ils disaient toute la terre, ils ne parlaient que de la Judée. Cette observation appartient à M. Genoude qui ayant traduit toute la Bible, en connaissait bien le langage (1). Il en donne pour preuve ce passage du prophète Isaïe : « Voici le « tems que le Seigneur fera un désert de toute la « terre; il la dépouillera, il en dispersera les habi- « tans. » Il est même probable que Flavius Joseph qui vient de parler ne crût pas lui-même à un déluge universel. La manière dont il s'exprime au commencement de son histoire le donne à penser, et il ne conteste en aucun endroit les anciennes dinasties d'Égipte rapportées par Manéthon. Il cite toujours avec une grande confiance le témoignage de ce prêtre égiptien. Le raisonnement par lequel M. Simon a été combattu porte donc à faux, et Flavius Joseph peut avoir ici attribué aux enfans de Seth les inventions d'Hermès.

Aussi convient-on que les découvertes astronomiques de ces enfans ont tout l'air d'une fable quoiqu'on n'ait aucune preuve de leur fausseté; mais le père Gillet qui fait cet aveu, ne regarde pas du même œil ce qu'affirme Joseph, qu'Adam avait prédit que le monde périrait par un double déluge. « Car, » ajoute-t-il, « ne trouvant aucune raison de juger fa- « buleux ce qu'il dit de ces colonnes en général, c'est « une conséquence qu'il ait eu un pressentiment d'un

(1) Sainte Bible. Isaïe. Paris. 1821, p. 149. chap. XXIV, verset 1.

« déluge d'eau et de feu. Comme la lumière naturelle « ne pouvait pressentir rien de semblable, ce pres- « sentiment était nécessairement l'effet d'une révéla- « tion, soit que Dieu l'ait adressée à Adam, soit qu'il « l'ait adressée à Seth ou à ses enfans (1). »

Ceux qui ont pensé comme Origènes (*art.* CLVIII) que le commencement de la Genèse n'était qu'une belle allégorie, y ont sans doute vu les deux déluges prévus par Adam: le déluge d'eau par lequel débute ce livre, et le déluge de feu figuré par le glaive flamboyant du chérubin qui chasse Adam et Ève du jardin de délices (2).

15. *Colonnes de Thoth ou Hermès.*

CXCV. On désignait par le nom d'*Hermée* des espèces de colonnes chargées d'inscriptions, ou destinées à fixer les limites d'un territoire (3). Il était bien naturel de donner à ces monumens le nom de l'inventeur de toutes les sciences, de tous les arts, et spécialement des premiers caractères de l'écriture (*article* CLXXXVII). J'ai déjà observé que Sanchoniathôn avait puisé dans les écrits d'Hermès dont le véritable nom est Thoth, les fondemens de son histoire. C'est ce que fit aussi Manéthon, ainsi que nous l'apprend George le Sincelle qui après avoir cité sur le

(1) Nouvelle traduction de l'historien Joseph. Paris 1756. I, 137.

(2) Genèse, III, 24.

(3) Platon, dialogue d'Hipparque. Voyez ma note sur la traduction française de ce dialogue.

déluge les historiens Alexandre Polyhistor, Abydène et Apollonios, ajoute : « Il nous reste à citer sur ce « fait Manéthon le Sébennyte, qui, au tems de Pto- « lémée Philadelphe, était prêtre dans un temple pro- « fane des Égyptiens. Manéthon lui-même avoue avoir « puisé ce qu'il en dit dans ce qu'avait écrit Thoth « ou le premier Hermès, en caractères sacrés et en « langue aussi sacrée sur des colonnes placées dans « la terre sacrée connue sous le nom de Sériadique (1). »

On voit que les écrivains profanes, ainsi que le dit Ammien Marcellin (2), ont eu quelque pressentiment d'un déluge, et que pour conserver la mémoire de leurs cérémonies religieuses, ils les firent graver sur des colonnes qu'ils élevèrent dans la Siriade. C'est, à quelque différence près, la même chose que Joseph raconte des enfans de Seth. Cependant on veut que cette crainte d'un déluge qui fit perdre la mémoire des cérémonies religieuses, et qui, pour la conserver, obligea de les graver sur des colonnes, n'ait aucun rapport avec ce que raconte Joseph. Ce fut, selon Manéthon qui nous a transmis ce fait, Thoth, le premier Mercure, qui fit élever ces colonnes, et ce prince est bien antérieur (3) au déluge de Noé. On a conjecturé qu'il était arrivé aux auteurs profanes re-

(1) *Georgii Syncelli Chronographia. Parisiis 1652 p. 40.*

(2) *Lib. XXII. Quos, ut fertur, periti rituum vetustorum adventare diluvium præscii, metuentesque ne ceremoniarum obliteraretur memoria, penitus operosis digestos fodinis per tota diversa struxerunt, et excisis parietibus volucrum ferarumque genera multa scripserunt.*

(3) Gillet le dit postérieur ; mais il se trompe évidemment.

lativement à ces colonnes ce que l'on croit leur être arrivé à l'égard de plusieurs événemens rapportés dans l'Écriture Sainte. Ils en ont eu, dit-on, quelque connaissance confuse, et l'ont altérée en voulant rapporter l'érection de ces colonnes à un de leurs rois. Quand Manéthon dit qu'on avait gravé sur des colonnes que la crainte du déluge fesait élever, quelque chose dont on voulait conserver la mémoire, c'est la tradition des Égiptiens; mais lorsqu'il ajoute que ce fut le premier Thoth qui les fit ériger et qui y fit graver les mistères religieux, on peut croire que l'historien n'a fait que hazarder une conjecture propre à faire voir l'antiquité prétendue de sa nation. Ce sont des circonstances qui, aux ieux du père Gillet, peuvent être fausses sans que leur fausseté altère la vérité (1) qu'il reconnaît conséquemment. Mais des reproches qui n'ont point été faits à Manéthon par Joseph plus intéressé à les adresser pour défendre l'honneur de sa nation, peuvent-ils être hazardés par des modernes qui n'ont pas même l'avantage d'avoir conservé l'ouvrage de Manéthon et qui ne peuvent le bien connaître?

Aussi d'autres modernes ont tiré une conclusion bien différente de ce que Joseph ne se concilie pas avec Manéthon ni sur le nom de ceux qui firent élever les colonnes, ni sur ce qui y était gravé, ni enfin sur le tems auquel cet événement a eu lieu. Par une attaque opposée, ils observent la conformité qui est entre les deux historiens sur le pays où les colonnes

(1) Nouvelle traduction, I, 137.

furent placées, et ils en infèrent que le passage de Joseph n'est qu'un plagiat déguisé. Les partisans de l'historien juif répondent que ce n'est nullement sa manière. Il tire, il est vrai, autant qu'il le peut, parti de ce que les auteurs profanes ont écrit sur l'objet qui l'intéresse; mais c'est toujours en les citant et en rapportant ordinairement leurs propres termes. Il peut n'en avoir quelquefois pas bien pris le sens; mais il paraît toujours en avoir rapporté exactement les textes. S'il eût eu en vue ce que Manéthon disait de ces colonnes, il en eût, selon toutes les apparences, parlé comme il fait d'Hérodote et de Strabon; après avoir rapporté ce que dit cet auteur des colonnes qu'il attribue au premier Thoth, il eût observé que ce n'était pas cet Égiptien, mais les enfans de Seth qui les avaient érigées. Loin d'avoir mis Manéthon à contribution lorsqu'il composait le premier livre de ses Antiquités juives, il semble au contraire avoir ignoré que cet historien eût parlé des colonnes érigées par la crainte d'un déluge, ou ne pas s'en souvenir. Car il paraît trop attentif à extraire des auteurs profanes tout ce qui peut de près ou de loin justifier ce qu'il rapporte, ou illustrer sa nation, pour n'avoir pas rapporté ce passage de Manéthon s'il le connaissait, ou s'il s'en souvenait.

16. *De la terre Sériadique.*

CXCVI. Ceux des savans à qui ce que Flavius Joseph raconte des colonnes des enfans de Seth, n'a

paru entaché d'aucune apparence de fausseté, ont voulu découvrir la terre sériadique ou de Siriade dans laquelle il dit qu'elles furent placées. Quelques-uns ont cru les trouver en Galgala (1) ou Galgal, lieu célèbre au couchant du Jourdain, environ à une lieue de ce fleuve, et à une pareille distance de Jéricho. Ce fut là que les Israélites campèrent assez long-tems après leur passage du Jourdain. Ce nom lui fut donné à l'occasion de la circoncision que le peuple reçut en cet endroit (2). Nous reviendrons bientôt sur l'opinion qui y place la Siriade de Flavius Joseph.

On a cité Appien pour lui faire dire qu'Alexandre, à son retour de l'Inde, visitait les marais pour faire arroser la terre siriade par l'Euphrates. Or, ajoute-t-on, ne serait-ce point celle où Joseph place les colonnes de Seth? L'Euphrates est un des fleuves qui arrosaient le paradis terrestre; Adam et ses descendans jusqu'au déluge, purent ne pas s'en éloigner beaucoup après qu'ils furent exclus de ce lieu de délices (3). Mais si c'est de ce même événement que parle Appien à la fin du second livre de son histoire des guerres civiles des Romains (4), comme il y a bien de l'apparence, la conjecture tombe, quelque vraisemblable qu'elle puisse paraître. Car il appelle l'endroit où était alors, Ασσυρίδα γῆν; et pour déterminer la meil-

(1) Note du père Gillet sur sa traduction de Joseph. Paris 1756. I. 138.

(2) Dictionnaire de la Bible par Dom Calmet. Genève 1730. II, 473.

(3) Note du père Gillet sur sa traduction de Joseph. I, 138.

(4) II, 153.

leure leçon entre deux manuscrits, Schweighæuser, se servant de ce passage, a rejeté d'après Musgrave, celle que présentent quelques éditions de l'histoire des guerres de Sirie (1), ἐπὶ χρεία τοῦ τὸν Εὐφράτην τὴν Συρίδα γῆν ἀρδονεῶν.

Voici le passage entier qui ne laisse aucun doute à ce sujet dans l'histoire des guerres civiles : « peu de « tems après être entré à Babilone, il s'embarqua « sur l'Euphrates pour se rendre au canal de Palla- « cotta, qui reçoit les eaux de ce fleuve, et les dis- « tribuant dans des étangs ou dans des marais, em- « pêche que ces eaux ne se répandent dans les plaines « de la Sirie et ne la submergent. Il avait, dit-on, « l'intention de retenir les eaux de ce canal par des « digues, et c'était là l'objet de son voyage. »

Gronovius parle de ce canal dans une dissertation *De fossâ ex Euphrate*, qu'il a placée à la fin de son édition d'Arrien sur l'expédition d'Alexandre. Strabon en parle aussi (2). Le lecteur qui voudra se faire une idée bien juste de ce canal, de sa situation par rapport à Babilone et à l'Euphrates, peut consulter la petite carte géographique qui se trouve dans le troisième volume du *Voyage de Néarque*, de Vincent, traduit par Billecocq (3). La *Suite au Voyage de Néarque* (4) renferme des détails précis sur ce canal,

(1) Page 199 de l'ancienne édition, et 620, chap. 56, de celle de Schweighæuser. *Lipsiæ* 1789.

(2) Livre XVI, p. 741 et suivantes.

(3) Page 220.

(4) Page 242 et suivantes.

nommé *Pallacopas*, et non *Pallacotta*, que porte le grec d'Appien. Ces détails prouvent que le canal était destiné à conduire les eaux de l'Euphrates dans le lac nommé aujourd'hui *Meschid-Ali*, et à féconder les terres des campagnes voisines de Babilone. Il faut donc qu'Appien se soit trompé au sujet de son Pallacotta, ou que son texte soit corrompu, puisqu'il dit que ce canal n'avait été creusé que pour empêcher les eaux de l'Euphrates de se répandre dans les plaines qui le bordaient. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est ce qu'il dit de l'intention d'Alexandre, qui voulait faire réparer ce canal, parce que, dans le projet qu'il avait de rendre à Babilone son ancienne splendeur, il fallait en même tems rendre au canal de Pallacopas ses anciennes fonctions, qui étaient d'augmenter le produit des terres par le bienfait de l'irrigation (1). Appien n'a donc rien dit dans ce passage de la terre sériadique.

M. Simon, qui renvoie au pays des chimères ce que l'historien Joseph raconte des colonnes de Seth, prétend que l'ignorance où l'on est de la terre où Joseph dit qu'elles furent érigées est une preuve que le fait est aussi fabuleux que la terre où l'on suppose qu'il est arrivé, est inconnue. On inférerait d'un pareil raisonnement que ce que dit l'Écriture-Sainte, que les vaisseaux de Salomon lui rapportaient une grande quantité d'or de la terre d'Ophir, n'est qu'une fable; car, malgré les grandes recherches que divers savans

(1) Note de J.-J. Combes-Dounous sur sa trad. d'Appien. Paris 1808. I, 554.

ont faites pour découvrir où était Ophir, on n'a rien encore pu établir de certain sur sa position (1).

Le savant Huet, évêque d'Avranches, prétend avoir fait voir que les colonnes dont parle Joseph, étaient plutôt des tables astronomiques, gravées par les anciens Cananéens sur ces colonnes. Il est vrai que l'illustre savant en parle dans l'ouvrage auquel il renvoie (2), mais sans aucune preuve. Il y avoue s'être bien tourmenté autrefois pour découvrir ce que c'était que cette Siriade ou Sériadique, et pour y trouver ces colonnes; mais que M. Vossius avait été plus heureux que lui, et avait montré que Joseph appelle *Syriade* le lieu qui est appelé *Sehirah* dans le livre des Juges (3); que c'étaient des tables astronomiques, gravées sur ces colonnes par les anciens Cananéens. On lit en effet dans cet endroit qu'Aod, après avoir tué Églon, roi de Moab, qui opprimait les Israélites, s'en alla à Sehirah, ou Seïrath, qui était vraisemblablement vers Béthel ou Galgal, près d'un lieu où il y avait des idoles ou des images, *Pesilim* ou *phesilim, sculpturæ. Pertransivit locum idolorum, undè reversus fuerat, venitque in Seïrath.* Il y a quelque apparence, dit dom Calmet (4), que ces gravures ou ces inscriptions qui étaient à Seïrath sont celles que Joseph a voulu désigner, lorsqu'il a dit qu'il y

(1) Note du père Gillet sur sa traduction de Joseph, I, 138.

(2) Dissertation sur le Paradis terrestre, page 26, Huetiana, page 386.

(3) III, 26.

(4) Dictionnaire de la Bible. Genève 1730. IV, 151.

avait dans la *Syriade* des colonnes d'inscriptions qui y étaient dès avant le déluge, et qui avaient été faites par les enfans de Seth. Cette conjecture est proposée et suivie par plusieurs savans, comme Vossius, Huet, et M. de Valois (1).

Cependant le père Gillet se récrie sur cette explication. « Certes, » dit-il (2), « c'est moins un bonheur « qu'une chose bien triste de se faire une illusion « aussi sensible, et se flatter d'une découverte aussi « peu vraisemblable que celle dont M. Huet fait hon- « neur à Vossius. 1° On n'a aucune preuve que (*phe- « silime*) *phesilim*, signifie colonnes, encore moins « tables astronomiques. 2° Quelque soit l'endroit où « se rendit Aod après avoir tué le roi Églon, il était « dans la terre de Canaan, et Joseph n'a jamais ap- « pelé ce pays la terre de Syriade. »

Le mot *phesilim* n'est pas rendu en latin par colonne, mais par *sculpturæ* ou par *idola*. En effet, dans la nouvelle méthode hébraïque par Collombat (3), sa racine signifie *grave, taille*, et le mot veut dire *idole*. Il peut donc servir à désigner les inscriptions dont parle Joseph, et le nom de Seirath donné par le livre des Juges ressemble assez à celui de Σιριάδα employé par Joseph. Eustathe d'Antioche a lu dans son texte Σηιριὰδ. C'est sur cette autorité que se fondent Isaac Vossius (4) et Marsham (5) pour établir l'opi-

(1) Voyez le commentaire de Dom Calmet sur la Genèse, ch. VI, verset 13.

(2) Note sur Joseph. p. 139.

(3) Paris 1708, p. 244.

(4) De LXX Interpr. p. 271.

(5) In Canone chron. p. 39.

nion (1) adoptée par Huet et Dom Calmet qui me paraît la meilleure.

17. *Passage de Suidas sur les découvertes de Seth.*

CXCVII. On lit dans Suidas un passage où cet écrivain raconte à peu près la même chose que Joseph sur les découvertes de Seth. Il s'exprime ainsi (2): Seth est le nom d'un fils d'Adam sur « lequel on a « dit (3): les enfans de Dieu s'approchèrent des « filles des hommes, c'est-à-dire des filles de Caïn. Car « les hommes de ce siècle appelaient Seth Dieu (θεὸς), « parce qu'il avait inventé les lettres hébraïques et « les noms des étoiles : ils admiraient de plus l'ex-« trême ferveur de sa piété; ce fut aussi par cette « raison qu'il fut le premier appelé du nom de Dieu, « de la même manière que le Seigneur dit à Moïse (4): « — Voilà que je t'ai établi le Dieu de Pharaon. De « même, en parlant des hommes distingués par leur « vertu et par leur esprit, c'est-à-dire en parlant des « juges, il a dit : — Tu ne mépriseras pas les dieux et « tu ne maudiras pas les princes de ton peuple (5). « C'est donc avec raison que les fils de Seth, d'Hénos

(1) *Flavii Josephi Opera*, édit. d'Havercamp. 1726, I, 12.

(2) Art. Σὴθ, III, 305.

(3) Genèse VI, 4.

(4) Exode, VII, 1.

(5) Voyez sur tout ce passage de Suidas Théodoret sur la Genèse, *quœst. XLVII*. S. Paul, épître à Timothée VI, 2, dit qu'il ne faut pas mépriser ses maîtres : et il dit encore dans les Actes des Apôtres XXIII, 5 : Vous ne maudirez point le chef de votre peuple.

« et d'Énoch sont appelés par Simmaque, fils de Dieu « et fils des dieux. Ce sont eux qui vaincus par leurs « passions s'approchèrent des filles de Caïn. C'est de « cet incestueux mélange que naquirent les géans. Ils « étaient robustes et d'une taille élevée, parce qu'ils « descendaient du juste Seth; mais ils étaient mé« chans et scélérats, parce qu'ils venaient de Caïn, « qui était injuste et impie. »

On voit par ce passage, que Suidas est d'accord avec Joseph sur les découvertes de Seth, et sur ses inscriptions. C'est donc avec justice qu'Alting (1) a cité ces deux écrivains pour prouver qu'il y avait des monumens antédiluviens.

Le récit de Joseph est confirmé par Manéthon, cité par Eusèbe et le Sincelle (2), qui dit que le second Thoth, roi d'Égipte, surnommé Trismégiste, traduisit ou plutôt transcrivit en lettres communes ce que le premier Thot avait autrefois fait graver en caractères hiérogliphiques sur des colonnes qu'il avait fait placer dans la Siriade. On a dit que Joseph n'avait fait que puiser ce fait dans Manéthon; mais il pouvait avoir tiré d'une autre source l'événement qu'il rapporte. M. Valois, dans ses notes sur Ammien Marcellin (3), dont j'ai rapporté le passage (*art.* CXCV), conjecture qu'au lieu de *Syriadicê ghê* qu'on lit dans Manéthon, il faut lire *Syringicê*, de même que dans Ammien Marcellin. Ce dernier historien assure que

(1) Page 15. art. *Monumenta antediluviana.*

(2) Ἐν Συριαδικῇ γῇ.

(3) Livre XXII, chap. 15.

les Anciens prévoyant un déluge futur, et craignant que la connaissance des cérémonies ne vînt à se perdre, creusèrent des lieux souterrains nommés *Syringas* avec beaucoup de travail, en différens endroits, et gravèrent sur les rochers de ces cavernes, diverses figures d'animaux, qu'ils nommèrent lettres hiérogliphiques. Pausanias (1), dit qu'il y avait des *syringes* ou creux souterrains à Thèbes d'Égipte, de l'autre côté du Nil, assez près de cette statue de Memnon, qui rendait un son harmonieux au lever du soleil.

On voit que ces syringes n'ont aucun rapport aux colonnes de Seïrath dont parle Joseph, et ce que j'ai dit prouve évidemment que l'écriture a été connue avant le déluge. Il peut donc exister des monumens écrits antédiluviens. Il paraît que les caractères de ces monumens sont phéniciens.

18. *Nouvelles observations sur la langue phénicienne.*

CXCVIII. Il faudrait voir l'ouvrage de Pérez Bayer pour connaître le tems auquel ont été frappées les trente et une médailles qu'il a examinées. Lui-même d'ailleurs, ne les donne que pour hébraïco-samaritaines, et non pour phéniciennes. Il ne prétend parler de l'alfabet phénicien que dans la dissertation publiée précédemment (*art.* CXCIII), que l'on ne peut guère en juger par l'extrait que j'en ai donné. Elle se rapporte cependant davantage à une inscription

(1) Livre I, p. 78.

bien antérieure à toutes les médailles dont il parle dans son second ouvrage.

L'inscription phénicienne découverte par don Joseph Galéa ayant précédé l'invention des points, qui n'eut lieu qu'au cinquième siècle de notre ère, (*art.* CXCII), donne une grande latitude pour son interprétation à ceux qui voudront l'expliquer par la langue hébraïque. On peut discuter la valeur des lettres, puisque l'alfabet n'est pas le même que l'alfabet hébreu, et ensuite, la valeur des mots que le nombre des points ajoutés arbitrairement aux lettres rendra fort différente. Il n'est donc pas surprenant que les savans ne se pressent pas d'émettre une opinion sur le sens, et même sur l'authenticité de cette inscription. Au premier abord, l'ordre des colonnes qui la composent, en boustrophédon vertical, qui est sans exemple, peut la rendre suspecte : mais c'est précisément un des argumens par lesquels M. Grongnet, qui m'a envoyé cette inscription de Malte, croit pouvoir prouver la haute antiquité de son monument. On doit inviter les savans à s'en occuper. Le grand nombre des inscriptions phéniciennes déjà trouvées à Malte, doit les y engager, et l'inscription latine jointe à celle-ci la distingue de toutes les autres. Elle est en effet très-remarquable. Je crois devoir placer ici quelques détails sur sa découverte.

Après l'impression des œuvres de Tacite, pour laquelle j'avais composé une chronologie romaine établie sur des principes nouveaux, je reçus la nouvelle d'une découverte importante, qui venait d'être faite

à Malte. Celui qui me la fit connaître est M. l'architecte-ingénieur George Grongnet, que j'avais connu à Rome où il avait dessiné, en 1813, les gravures jointes à un discours dans lequel je rendais compte de mon opinion sur les murs ciclopéens (1). Chargé par l'Académie d'archéologie dont j'étais membre, d'examiner cette question, je prouvai que ces murs étaient véritablement phéniciens, que le nom de saturniens leur appartient en Italie, et qu'on peut les appeler ciclopéens en ce sens, que les murs et les ciclopes sont contemporains; et qu'il faut remonter au-delà des époques historiques, pour trouver les uns et les autres dans un état florissant.

C'est ce que confirme la découverte faite à Malte au mois de mai 1826. En creusant un puits dans sa maison de campagne, située dans l'endroit le plus élevé de l'île, don Joseph Galéa, prêtre maltais, que j'avais aussi connu à Rome, a découvert une pierre gravée en caractères phéniciens, qui démontrent en quelque sorte que cette île appartenait à l'ancienne Atlantide, submergée dès le tems du fameux déluge d'Ogigès (2). Cette pierre a été transportée à Paris, chez moi, où elle est encore, et j'en ai fait lithographier l'inscription avec la plus grande exactitude. Outre les caractères phéniciens dont M. l'ingénieur m'a envoyé une explication, on lit au côté droit de

(1) Discours sur les murs saturnicns ou cyclopéens. Rome, 1813.

(2) J'en ai donné la preuve dans le neuvième volume de mes Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe, tome IX, page 270. Ce volume porte le titre particulier de : *Histoire et théorie du déluge d'Ogigès*. Paris 1809.

cette pierre; c'est-à-dire sur son épaisseur latérale de seize centimètres, en caractères romains antiques, qui sont du tems de la seconde guerre punique, ce qui suit :

T. SEMPRON. COS. HOC. MAGNI. ATHLANTIS. ET. SUBMERSAE. ATHLANTIDIS. RELIQUIOM. VEDIT. EIDEMQ. SERVARI. COERAVIT. AN. UR. DXXXVI. OLYMP. CXL. AN. III.

« Le consul Tiberius Sempronius a vu ce reste du « grand Athlas, et de l'Athlantide submergée, et il a « eu soin que ce reste fût conservé, l'an de Rome « 536, an 3 de l'olympiade 140. »

Or, nous savons par Tite-Live (1) que l'an 218 avant notre ère, le consul Tiberius Sempronius Longus prit l'île de Malte, qui appartenait aux Carthaginois; Diodore de Sicile (2) nous apprend qu'elle était une colonie des Phéniciens.

L'an 3 de l'olimpiade 140 a commencé le 2 juillet de l'an 218 avant notre ère, et fini le 19 juillet de l'an 217 (3). Ainsi c'est dans ses six premiers mois qu'a eu lieu la prise de l'île de Malte, l'an 536 de Rome.

L'inscription latine est donc parfaitement conforme à l'histoire et à la chronologie. Quant à l'inscription phénicienne, j'observerai ici que dès l'an 1819, on a trouvé à Cirène, en Afrique, une autre inscription bilingue en phénicien et en grec. Je l'ai fait aussi

(1) XXI, 51.

(2) Biblioth. hist. V, 12 dans l'édition de Wesseling.

(3) L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne. Paris 1819; III, 210.

lithographier. Elle a déjà été publiée à Halle, en 1825, par le savant Gésénius qui a essayé d'en donner l'explication. Mais son interprétation est évidemment défectueuse. M. Hamaker, qui a reproduit ma lithographie dans son ouvrage sur la langue phénicienne (1), a fait voir combien la traduction de Gésénius est défectueuse, et en a donné une autre beaucoup meilleure, mais qui peut encore être perfectionnée. Je crois celle que m'a donnée M. le baron Silvestre de Sacy plus exacte. Les caractères de l'inscription étant les mêmes que ceux de la pierre athlantique, peuvent servir à faire comprendre celle-ci. Mais puisque l'on a eu tant de peine à parvenir à une explication satisfesante de l'inscription bilingue, on peut juger par là de l'extrême difficulté que doivent trouver les savans à comprendre une inscription bien plus longue et infiniment plus difficile à expliquer.

19. *Utilité de la science des étimologies.*

CXCIX. Après cette digression, un peu longue, je reviens au sujet de ce paragraphe, qui est l'utilité de la science des étimologies. J'ai fait voir jusqu'où et comment on pouvait en faire usage pour éclaircir les obscurités de l'histoire et même pour recouvrer une langue perdue, afin d'expliquer nos anciens monumens.

Si, malgré ce qui vient d'être dit pour montrer l'utilité de cette étude, quelqu'un la méprisait encore,

(1) *Miscellanea Phœnicia. Lugduni Batavorum.* 1828 p. 108.

on pourrait lui citer l'exemple des Leclerc, des Leibnitz et de l'illustre Fréret, un des savans qui ont su le mieux appliquer la philosophie à l'érudition. J'exhorte aussi à lire les mémoires de M. Falconet sur les étimologies de la langue française (1), et surtout les deux mémoires que M. le président de Brosses a lus à la même Académie, sur les étimologies; titre trop modeste, puisqu'il s'y agit principalement des grands objets de la théorie générale des langues, et des raisons suffisantes de l'art de la parole. Il avait bien voulu les communiquer à M. Turgot, qui a composé l'article ÉTYMOLOGIE dans l'*Enciclopédie* (2). Mais on fera bien de lire l'ouvrage même du président de Brosses, imprimé sous le titre de *Traité de la Formation mécanique des Langues* ouvrage plein de sagacité et d'idées philosophiques sur l'origine et les principes du langage.

Je conclurai cet article en disant avec Quintilien: *Ne quis igitur tàm parva fastidiat elementa..... Quià interiora velut sacri hujus adeuntibus apparebit multa rerum subtilitas, quæ non modò acuere ingenia, sed exerçere altissimam quoque eruditionem possit.* « Que personne donc ne méprise des détails « aussi minutieux, sous prétexte qu'ils présentent de « trop grandes subtilités à ceux qui veulent s'intro- « duire dans l'intérieur de cette espèce de sanctuaire; « parce que non-seulement ils sont propres à exercer,

(1) Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres t. XX.

(2) Encyclopédie. Art. Étymologie.

« l'esprit, mais que l'on peut même y développer
« l'érudition la plus profonde. »

Je ne crois donc pas superflu de placer ici une bibliographie des livres composés sur l'origine et la formation des langues.

CHAPITRE VIII.

Traités sur l'origine et la formation des langues.

§. I. EN LANGUE FRANÇAISE.

CC. Trésor de l'Histoire des Langues de cest univers; contenant les origines, beautés, perfections, décadences, mutations, changemens, conuersions et ruines des langues hébraïque, chananéenne, samaritaine, chaldaïque, syriaque, égyptienne, punyque, arabique, sarrasine, turquesque, persane, tartaresque, africaine, moresque, éthiopienne, nubienne, abyssine, grecque, arménienne, seruiane, esclauonne, georgiane, jacobite, cophtite, hetrurienne, latine, italienne, cathalane, hespagnole, alemande, bohemienne, hongroise, polonoise, prussienne, poméranienne, lituanienne, vualachienne, liuonienne, russienne, moschouitique, gothique, nortmande, francique, finnonienne, lapponienne, botnienne, biarmienne, angloise, indienne orientale, chinoise, japonoise, javienne, indienne occidentale, guineane nonuelle, indienne des Terres-Neuues, etc.; les langues des animaux et oiseaux. Par M. Claude Duret,

Bourbonnois, président à Moulins. — Imprimé à Cologny par Mathieu Berjon, et se vend chez Jean Gesselin, rue Saint-Jacques, à l'Aigle-d'Or, et en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers, 1613, avec privilège du roy, *in-4°*.

Cette faute d'impression guineanc *nonuelle* pour *nouuelle* est dans le texte. J'ai un exemplaire de cette édition dans ma bibliothèque.

Id., Yverdon, 1619, *même format*.

Cet ouvrage n'a eu qu'une seule édition, et les exemplaires ne diffèrent que par le frontispice. Il ne parut que trois ans après la mort de l'auteur, arrivée le 17 septembre 1611, et ce fut Florimonde Berger ou Bergier, son épouse, qui en remit elle-même le manuscrit à Pyrame de Candolle pour l'imprimer. Claude Feydeau en fit la préface, qui n'est autre chose qu'un panégirique de Duret. Le frontispice annonce l'histoire de cinquante-cinq langues; et dans ce nombre ne sont pas comprises les langues des animaux et des oiseaux. L'ouvrage est divisé en 89 chapitres. L'auteur traite d'abord de l'origine des langues, et la fixe au miracle de la tour de Babel; il parle ensuite de l'hébreu, du grec et du latin; ce qu'il dit des langues modernes de l'Europe est très-superficiel. Le chapitre de la langue française est le plus court de tout le volume; mais Duret y annônce le projet d'en écrire à part. On trouve dans cet ouvrage des choses très-singulières: par exemple, au chapitre 87, l'auteur dit que les Hébreux écrivent de droite à gauche, pour imiter le mouvement du premier ciel; les Grecs

et les peuples modernes, de gauche à droite, en suivant le mouvement du second ciel; et les Indiens de haut en bas, parce que la nature a donné aux hommes la tête haute et les piés bas. Dans un autre chapitre, intitulé: « Des premiers Livres du Monde, » il parle d'un volume composé par l'ange Raziel, gardien d'Adam, que les juifs du Levant possédaient encore de son tems. Le chapitre relatif aux langues des animaux ne remplit pas son titre; mais l'auteur y raconte, comme une chose certaine, que, sous le règne de Henri II, on voyait à la Cour un perroquet qui récitait distinctement plusieurs psaumes en français. Ces exemples suffisent pour prouver que Duret manquait entièrement de critique, et que Reiske n'avait pas tort de qualifier l'ouvrage de rapsodie; mais qu'au travers de contes ridicules, on ne saurait nier en même tems qu'il n'y ait des choses vraiment curieuses et beaucoup de savoir (1).

CCI. Harmonie étymologique des langues, où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïcque par Estienne Guichart. Paris, 1606, *in*-8° de près de mille pages.

Id., *ibidem*, 1610, 1618 ou 1619, *même format*.

Ces deux éditions sont également recherchées. L'ouvrage est curieux, et prouve une érudition peu commune. L'auteur convient que les langues modernes sont formées du grec et du latin, auxquels on doit

(1) Biographie Universelle. Paris 1814. t. XII. art. Duret, par M. Weiss. J'ai rectifié d'après mon exemplaire, quelques inexactitudes.

recourir pour connaître les étimologies; mais, partant du principe que l'hébreu est la plus ancienne de toutes les langues, il en conclut que le grec et le latin en sont dérivés, et, par conséquent, que c'est dans l'hébreu qu'on trouve la racine primordiale de tous les mots mis en usage (1). Long-tems avant la composition de cet ouvrage, Isidore, évêque de Séville, avait dit que les lettres latines et grecques tiraient leur origine des lettres hébraïques (2); mais c'est en ajoutant que les Phéniciens avaient les premiers trouvé l'usage des lettres grecques, en sorte que l'auteur ne distingue nullement les Phéniciens des Hébreux qu'il regarde comme le même peuple. Il dit que les lettres des Hébreux furent employées d'abord par Moïse pour écrire la loi; et que celles des Siriens et des Caldéens avaient été adoptées par Abraham. Mais il observe que ces dernières s'accordent avec les hébraïques par le nombre, par le son, et n'en diffèrent que par l'écriture. Toute l'antiquité a rendu hommage à l'ancienneté de l'écriture égiptienne (*art.* CXC). Au reste, le savant père Thomassin a adopté le sistème de Guichard, sur lequel, dit Goujet, il a même enchéri. « Je consens, » ajoute Goujet « que « l'hébreu ait donné naissance à la plupart des lan- « gues; mais il a passé par bien des bouches avant de « venir jusqu'à nous, et il s'agit de l'origine immé- « diate que Guichard n'indique pas. Son ouvrage est « donc d'une très-médiocre utilité. »

(1) Biographie Universelle. Paris 1817. t. XIX. p. 68. art. Guichard.

(2) Nouveau sistême de Bibliographie alfabétique. p. 133 et 134.

CCII. Traité des Langues, et en particulier de la Langue française, par J. Frain du Tremblay. Paris, 1703, *in*-12.

Id., Amsterdam, 1709, *in*-12 (1).

Ce livre est utile, quoique peu profond (2).

CCIII. Théorie nouvelle de la parole et des langues, (par Claude-Saintin Le Blanc, avocat). Paris, Mérigot, 1750. *in*-12.

Quelques-uns, dit alors le Journal des savans (3), attribuent à l'abbé Girard, la *Théorie des langues*, excellent livre qui vient d'être publié par M. Le Blanc, que l'on dit avoir hérité des papiers du défunt, et non de ses lumières (4). L'abbé Girard, mort le 4 février 1748, avait publié, l'année précédente 1747, une grammaire française, qu'il avait intitulée : « La « parole réduite en méthode conformément aux lois « de l'usage (5). » On voit que la Théorie des langues est la généralisation de ce sistème.

CCIV. La Mécanique des Langues, ou l'Art de les enseigner, par Pluche. Paris, 1751, *in*-12.

Cet ouvrage a été traduit en latin par l'auteur. (Voyez ci-après, l'art. CCLII). Après avoir traité successivement de l'origine et de la formation des langues, l'abbé Pluche cherche à démontrer que, sans trop s'écarter du mode d'enseignement adopté dans

(1) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820. t. IV, p. 181.

(2) Biographie Universelle, Paris 1816. t. XV, p. 424.

(3) Édition de Hollande, novembre 1750, p. 223.

(4) Dictionnaire des ouvrages anonymes, par M. Barbier. Paris 1824. III, 321.

(5) Biographie Universelle. Paris 1816. XVII, 451.

les collèges, il est possible d'obtenir plus de progrès des élèves, en les familiarisant davantage avec les bons auteurs par l'explication et la traduction. Cet ouvrage, qui a été critiqué par Maltor, professeur d'humanités au collège de Beauvais (1), offre des idées saines, des rapprochemens ingénieux, et ne s'écarte pas beaucoup du sistème de Dumarsais, si bien développé par Radonvilliers (2). Voyez ci-après l'article CCLVI.

CCV. Élémens primitifs des langues, découverts par les comparaisons des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français, par l'abbé Bergier. Paris, Brocas, 1764, *in*-12 (3).

Cet ouvrage a commencé la réputation du théologien célèbre qui l'a composé.

CCVI. Traité de la formation méchanique des langues, et des principes physiques de l'étymologie, par le président de Brosses. Paris, Saillant, 1765. 2 *vol. in*-12.

Cet ouvrage a été réimprimé en l'an IX (1801). Il est plus estimé des étrangers que des Français. On y trouve beaucoup de recherches neuves et profondes, des hipothèses et des aperçus ingénieux; mais il n'est pas exemt de cet esprit de sistème qui semble s'attacher à tous ceux qui cherchent l'origine des choses, et qui s'occupent de la science étimologique. Le pré-

(1) Voyez le Mercure de février 1753.

(2) Biographie Universelle. Paris 1823. XXXV, 91.

(3) Manuel du libraire, par Brunet. t. IV, p. 182.

sident de Brosses avait préparé une nouvelle édition de cet ouvrage augmenté d'un volume (1).

CCVII. Essai sur l'origine et l'antiquité des langues (par J. B. Perrin). Londres, Vaillant, 1767, *in*-12 (2).

CCVIII. Bibliothèque grammaticale abrégée, ou nouveaux mémoires sur la parole et sur l'écriture, par Changeux. Paris, 1773. *Petit in*-8°.

Ce recueil est composé de neuf mémoires relatifs à la grammaire générale, aux méthodes de grammaire philosophique, ou langue universelle, etc. On y trouve des idées justes, mais trop peu développées. Le huitième, sur la *logomancie*, ou art de connaître les hommes par leurs discours, et le neuvième sur la prosodie, sont assez curieux (3).

CCIX. Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues (par l'abbé Copineau). Paris, Ruault, 1774. *in*-8° (4).

CCX. Dissertation sur les différens moyens dont les hommes se sont servis pour exprimer leurs idées, par Maupertuis, *in*-8°. (5).

CCXI. Réflexions philosophiques sur l'origine des langues, et la signification des mots, par M. de Maupertuis, *in*-12 (6), et *in*-4°.

(1) Biographie Universelle. Paris 1812. t. VI, p. 34.

(2) Dict. des ouvrages anonymes par M. Barbier, Paris 1822. I, 439.

(3) Biographie Universelle. Paris 1813. VIII, 41.

(4) Dict. des ouvr. anon. I, 440.

(5) Bibliothèque de Lyon. t. I, p. 181.

(6) Manuel du libraire, par Brunet. t. IV, p. 182.

Ces réflexions sont souvent exprimées en langage algébrique.

CCXII. Réflexions philosophiques sur l'ouvrage de M. de Maupertuis, de l'origine des langues, par M. Turgot *in*-8° (1).

Turgot était encore sur les bancs de la Sorbonne, quand il composa cette réfutation qui a été conservée dans le second volume de ses œuvres (2).

CCXIII. Essai sur l'origine des langues, par J. J. Rousseau. *in*-4°.

On a vu plus haut, à l'article CCV, quelle était l'opinion de cet auteur éloquent.

CCXIV. De l'homme intellectuel et moral, ou de la nature du langage en général, par Rivarol, *in*-8°.

On a du même auteur : de l'Universalité de la langue française. Berlin, 1784, *in*-8°.

Ce discours qui partagea le prix proposé par l'Académie de Berlin, en 1784, valut à Rivarol de nombreux éloges, l'estime de Buffon, et les remerciemens du Grand Frédéric. La chancellerie de Berlin mit cet ouvrage à côté de ceux de Voltaire, dans une lettre officielle signée du roi. Toutes les Académies auraient été heureuses de le couronner; mais il est peut-être plus piquant et plus juste que ce soit un corps étranger qui ait fait rendre un si éclatant hommage à la langue de notre patrie (3).

(1) Biblioth. de Lyon. I, 181.

(2) Biographie Universelle. Paris 1820. t. XXVII, p. 536 art. Maupertuis.

(3) Biographie Universelle. Paris, 1824. XXXVIII, 142.

CCXV. Réflexions sur la nature, l'origine et les principes des langues anciennes et modernes, par l'abbé Arnaud. *in*-8°.

CCXVI. Discours sur les langues, par l'abbé Arnaud. *in*-8° (1).

CCXVII. Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes, ou prospectus de l'ouvrage intitulé : La Langue primitive conservée, par Le Brigant. Paris, 1787, *in*-4°.

Ce prospectus, qui forme à lui seul un volume assez curieux, fixa, lorsqu'il parut, l'attention générale. Le Brigant fait dériver toutes les langues du celtique. Pour appuyer son opinion par des exemples, il extrait plusieurs passages de la Genèse, notamment celui-ci, qui a été donné pour modèle du sublime : « Dieu dit : « Que la lumière se fasse; et la lumière se fit. » Il présente successivement cette phrase dans les langues hébraïque, caldéenne, siriaque, arabe, persane, grecque, latine, française, et la compare à la même phrase traduite en celtique. Il prétend établir, dans des chapitres séparés, les rapports existans entre la langue celtique et le chinois, le sanscrit, le galibi ou langue des Caraïbes, et l'idiôme de l'île de Taïti. Mais ses étimologies sont, pour la plupart, forcées, et son sistème devient absurde par l'extension qu'il lui donne. Gébelin et la Tour d'Auvergne furent ses élèves : il voyait partout du celtique. Gébelin, et le chevalier d'Oraison imaginèrent un jour de lui dire que d'un des ports de France était arrivé à Paris un

(1) Bibliothèque de Lyon. I, 181.

jeune insulaire de l'Océanique, et que personne ne pouvait comprendre son langage. On convint de le faire voir à Le Brigant. Ce jeune insulaire n'était qu'un Parisien à qui l'on avait enseigné quelques mots forgés par Gébelin, et qui n'appartenaient à aucune langue. Au jour fixé, devant une société nombreuse, le jeune homme s'adressant à Le Brigant, prononça les mots convenus, et Le Brigant disait à l'assemblée : « Il me dit : Bonjour, comment vous portez-vous? » Tandis qu'il continuait de l'écouter et de le traduire sans aucune hésitation, l'assemblée partit d'un éclat de rire. Le Brigant fut instruit du tour qu'on lui jouait, et s'écria avec emphase : « Mes« sieurs, sachez qu'il n'y a, et qu'il ne peut y avoir « dans l'univers un mot qui ne soit celtique; » et dès lors il fit graver un cachet dont il se servit pour sa correspondance, et qui portait pour inscription : *celticâ negatâ, negatur orbis* (1). « Celui qui nie la « langue celtique, nie l'existence du monde. »

CCXVIII. Observations sur un ouvrage de M. Jamgrane, jurisconsulte anglais, ayant pour titre: De l'Origine des sociétés et du langage. Paris, 1788.

Ces observations sont encore de M. Le Brigant (2).

CCXIX. La Clef des langues, ou Observations sur l'origine et la formation des principales langues qu'on parle et qu'on écrit en Europe, par Ch. Denina. Berlin, 1804 et 1805. 3 *vol. in*-8° (3).

(1) Biographie Universelle. Paris 1812. t. V, p. 598.

(2) *Id.* p. 599.

(3) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820. t. IV, p. 182.

Des dissertations que l'auteur avait lues à l'Académie de Berlin, et qui étaient imprimées dans les mémoires de cette société, 1783—86, ont été refondues dans cet ouvrage (1).

CCXX. Fragment sur les causes de la parole, par Du Marsais. *in*-8° (2).

Cet opuscule a été réimprimé à la fin du troisième volume des œuvres de Dumarsais, imprimées en 1797, et n'y occupe que 26 pages. Les exemples y sont puisés dans la langue française et dans la langue latine.

CCXXI. Essai analytique sur le langage et l'entendement, l'écriture et la lecture, par A. Suremain Missery. Paris, 1801, *in*-8°.

CCXXII. Recherches philosophiques sur le langage des sons articulés, par G. Dépérat. — Réflexions sur les divers sistèmes de versification, par le même. — Du Principe de l'harmonie des langues, de leur influence sur le chant, et sur la déclamation, par le même. Paris, 1803-1806. 3 parties en un vol. *in*-4°.

CCXXIII. Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples, ouvrage accompagné de planches soignées et très-étendues, précédé d'un coup d'œil rapide sur l'histoire du monde, entre l'époque de la création et l'ère de Nabonassar, et de quelques idées sur la formation de la première de toutes les écritures, qui exista avant le déluge, et qui fut hiéroglyphique, par M. de Pa-

(1) Biographie Universelle. Paris 1814. t. XI, p. 77.
(2) Bibliothèque de Lyon. t. I, p. 181.

ravey, membre du corps royal du génie des Ponts-et-Chaussées, de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, et l'un des fondateurs de la Société Asiatique de France. Paris, Treuttel et Wurtz, libraires, — Dondey-Dupré, —Merlin, 1826. 144 *p. in-8° avec sept planches.*

Ce volume, dédié par l'auteur à M. le duc de Doudeauville sous la date de Paris, le 6 septembre 1826, contient une introduction où l'auteur, confondant toutes les nations anciennes en une seule, veut que la Genèse nous donne l'histoire de la Chine et celle de l'Égipte, ainsi que celle de l'Assirie et de la Perse. Il ne reconnaît aussi que pour une seule écriture les hiérogliphes et l'écriture alfabétique. Il retrouve la langue hébraïque dans celle des Bas-Bretons. En un mot il aime mieux imaginer l'histoire, que l'étudier. Dans son ouvrage, il ne s'occupe qu'à développer ce qu'il y a dans son introduction. Il veut que les caractères des Chinois soient les *quipos* des Mexicains et l'écriture des briques de Babilone. On doit lui reconnaître une très-grande érudition, et une vaste lecture; mais tout cela n'a malheureusement été employé que pour son sistème, en sorte qu'il serait fort difficile de le suivre dans ce chaos. Ses planches sont bien gravées, mais dans le même esprit. L'ouvrage dont il va être question, avait développé long-tems auparavant à peu près les mêmes idées. Il peut être regardé comme ayant fourni les principes de celui-ci.

Traité sur l'origine et la formation des langues, par M. Court de Gébelin.

CCXXIV. J'ai cru devoir faire un article à part pour les ouvrages de M. Court de Gébelin qui s'est occupé plus particulièrement de ce sujet.

Ce fut à l'âge de quarante-huit ans, après avoir long-tems analisé les connaissances humaines, et discuté tous les objets qui devaient entrer dans la composition de son grand ouvrage, intitulé LE MONDE PRIMITIF, analisé et comparé avec le monde moderne, que Court de Gébelin se détermina à en publier le plan détaillé. Ce prospectus a pour titre :

Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le monde primitif, etc. Paris, 1772, *in*-4°.

Jamais projet aussi vaste n'avait été tenté par un seul homme. Aussi d'Alembert demanda s'il y avait quarante hommes pour exécuter un tel plan, et les rédacteurs du *Journal des savans* doutèrent qu'une société des plus savans hommes de toutes les nations, qui sauraient toutes les langues, qui auraient sous les ieux tous les monumens, pût y réussir.

CCXXV. Cet ouvrage parut successivement, de 1773 à 1784, à Paris, en 9 volumes *in*-4°, avec des planches, sous ce titre :

Le Mécanisme de la parole, l'existence d'une langue primitive, l'origine, la filiation des langues, la recherche des étimologies, d'après l'idée fonda-

mentale que la langue primitive ne fut pas arbitraire, qu'elle se composa d'un certain nombre de sons et d'intonations naturelles qui se retrouvent dans les idiômes de tous les peuples, et qui ont chez tous le même sens, dans les divers mots qu'ils ont créés suivant leurs besoins; les principes de l'écriture hiérogliphique et de l'écriture alfabétique, l'explication, par le moyen de cette clé, de tous les mistères allégoriques de l'antiquité, et la chronologie qui lie les tems historiques aux tems fabuleux; tels sont les nombreux objets dont l'exposition et la discussion devaient composer cet immense ouvrage. L'analise suivante fera voir comment l'auteur a réalisé ces espérances (1). Elle suffira pour donner l'idée de la diversité et de l'immensité des recherches de l'auteur.

CCXXVI. Premier volume, connu sous le nom d'ALLÉGORIES ORIENTALES.

Gébelin y fait voir comment il veut traiter la mithologie qu'il regarde comme une allégorie suivie. Prenant pour texte le fragment de Sankhoniathôn, conservé par Eusèbe, il cherche à prouver que Saturne qui dévore ses enfans représente l'inventeur de l'agriculture; Mercure, avec son caducée, celui de l'astronomie et du calendrier; Hercules, les travaux des champs répartis suivant les douze signes du zodiaque, emblème des douze travaux de ce héros. Pour ramener l'antiquité à son sistème, Gébelin n'a pas toujours interprété fidèlement Sankhoniathôn, dont

(1) Biographie Universelle. Paris 1813. t. X, p. 106 et 107. art. Court.

il altère même quelquefois le texte. Ce sistème, au surplus, se rapproche de celui de Blackwell; mais il est moins ingénieux (1).

Le titre de ce premier volume est:

Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne; considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduit ce génie; précédé du plan général des diverses parties qui composeront ce monde primitif; avec des figures en taille-douce, par M. Court de Gébelin, de la société économique de Berne, et de l'Académie royale de la Rochelle. A Paris, chez l'auteur, rue Poupée, maison de M. Boucher, secrétaire du roi. Boudet, imprimeur-libraire,—Valleyre l'aîné, imprimeur-libraire. Veuve Duchesne, libraire,—Saugrain, libraire,—Ruault, libraire,—1773, avec approbation et privilège du roi, *in*-4°.

L'ouvrage est dédié à M. le duc de La Vrillière, ministre et secrétaire d'État. Le plan contient 174 pages, et avait déjà été publié séparément (*art.* CCXX); le texte en contient 278; le tout est de l'imprimerie de Valleyre aîné. L'impression est correcte, et les gravures fort bien faites. J'ai lu avec soin l'article de Mercure ou Thot que l'auteur confond entre eux et avec Hermès. Dans les 47 pages in-quarto dont il est composé, il n'est pas seulement question des ouvrages attribués à Hermès par Clément d'Alexandrie, de ceux qui ont été publiés sous son nom, ni de l'himne d'Homère en l'honneur de cette divinité

(1) Biogr. Univ. p. 108.

grecque. Le sistème allégorique auquel l'auteur s'attache exclusivement, se prête à tout. Mais les témoignages historiques doivent aussi être étudiés et appréciés. Il faut connaître l'histoire ancienne quand on veut découvrir le monde primitif, et l'auteur ne paraît pas en avoir eu seulement l'idée.

CCXXVII. Second volume. Grammaire universelle.

Suivant Gébelin, la parole est née avec l'homme; elle lui a été donnée par la nature : ainsi les règles qui en dirigent l'usage ne sont point arbitraires; ce ne sont que des modifications de principes immuables. De cette grammaire générale ou universelle, devaient découler les grammaires comparatives des différentes langues, et il prend pour exemple les grammaires chinoise et latine.

CCXXVIII. Troisième volume. Histoire naturelle de la parole, ou Origine du langage et de l'écriture.

Tout mot a eu sa raison prise dans la nature. C'est sur cette base que Gébelin fonde l'art étimologique. Suivant lui, les voyelles représentent les sensations, et les consonnes les idées. Passant de là à l'écriture, il pense qu'elle a d'abord été hiérogliphique, mais qu'ensuite les peuples commerçans en ont tiré l'alfabet, en sorte que chacune des lettres qui le composent représente un objet pris dans la nature.

CCXXIX. Quatrième volume. Histoire du calendrier :

Il partage cette histoire en trois parties : civile, religieuse et allégorique, suivant la méthode employée dans le premier volume.

CCXXX. Cinquième volume. Dictionnaire étymologique de la langue française, précédé d'un discours préliminaire contenant un précis de l'histoire de cette langue.

CCXXXI. Sixième et septième volumes. Dictionnaire étymologique de la langue latine.

Cette partie de l'ouvrage de Gébelin est une de celles où les écarts de son imagination sont le plus à découvert. Rien de plus arbitraire, et quelquefois de plus ridicule, que les étimologies qu'il propose, défaut inévitable de tout rechercheur de langue primitive.

CCXXXII. Huitième volume. Le monde primitif considéré dans divers objets concernant l'histoire, le blason, les monnaies, les jeux, les voyages des Phéniciens autour du monde, les langues américaines, ou dissertations mêlées.

C'est une espèce de *miscellanea* composé de huit pièces, dans lequel Gébelin présente le fruit de ses recherches et souvent de ses rêveries. Un des morceaux les plus saillans est l'histoire de Nabuchodonosor. Dans le cinquième, il veut prouver que le jeu des tarots nous est venu des Égiptiens, dont il représente le calendrier. Dans le septième, il réunit plusieurs critiques que l'on avait faites de son ouvrage, entre autres la LETTRE DE FRÈRE PAUL, HERMITE, par Gudin de La Brunellerie, qui parut dans le *Mercure* de janvier 1780 (1). Il y insère aussi les réponses

(1) On la trouvera ci-après à l'article CCXXXVIII, avec la réponse insérée dans le Mercure.

que ses amis firent paraître, soit dans le *Mercure*, soit dans le *Journal des Savants*. Ce volume est terminé par l'analise d'un ouvrage publié en Italie, intitulé : Les Devoirs. C'est un résumé de la doctrine des économistes. Toutes ces différentes parties sont rattachées à son plan général par un discours préliminaire, dans lequel, après avoir fait une récapitulation rapide de tout ce qu'il a déjà exécuté, il indique ce qui lui reste à faire : on y voit qu'il n'était encore parvenu qu'au tiers de son entreprise, et que trente volumes ne suffiraient pas pour l'achever dans les proportions du plan.

CCXXXIII. Neuvième volume. Dictionnaire étymologique de la langue grecque.

Les mots y sont expliqués en français, au lieu que jusque-là, dans tous les autres Dictionaires, ils l'étaient toujours en latin. L'ouvrage de Gébelin, très-peu lu aujourd'hui, ne conserve plus guère de partisans que parmi les amateurs de sistèmes et de rêveries ; il en résulte qu'une longue étude et un travail opiniâtre ne suffisent pas toujours pour réussir dans la carrière de l'érudition, et qu'une fois embarqué dans le vague des conjectures, on parvient rarement à connaître la vérité (1).

CCXXXIV. Sentant lui-même combien des discussions, souvent prolixes, devaient fatiguer ses lecteurs, Gébelin fit un abrégé des second et troisième volumes de son grand ouvrage, sous le titre suivant :

(1) Biographie Universelle. Paris 1813. t. X, p. 108 et 109. art. Court.

Histoire naturelle de la Parole, ou Précis de l'origine du Langage et de la Grammaire universelle, extrait du Monde Primitif par Court de Gébelin. Paris, 1776, in-8°. Une nouvelle édition de cet ouvrage a été imprimée avec un discours préliminaire et des notes, par le comte Lanjuinais. Paris, 1816, in-8°.

CCXXXV. Gébelin ne s'en tint point à cet abrégé. Il en publia un autre, abrégé des volumes 6 et 7 de son grand ouvrage, intitulé:

Dictionnaire étymologique et raisonné des racines latines, à l'usage des jeunes gens. Paris, in-8°. (1).

CCXXXVI. On a publié une

Analyse des ouvrages de J.-J. Rousseau et de Court de Gébelin, par un solitaire. Genève, 1785, in-8°.

Et un

Examen des systèmes de J.-J. Rousseau et de M. Court de Gébelin. *Ibidem*, 1786, in-8°.

L'abbé Legros, prévôt de Saint-Louis du Louvre, et abbé de Saint-Acheul, est l'auteur de ces deux ouvrages. Il cherche à y prouver, par une logique serrée et pressante, que ces sistèmes mènent à l'incrédulité et à l'athéisme (2).

CCXXXVII. Cette critique n'empêcha point qu'en 1787 on ait voulu faire une seconde édition du grand ouvrage de Court de Gébelin. Mais on

(1) Biog. Univ. p. 108.

(2) Biog. Univ. *ibid.* p. 109, et tome XXIII, art. Legros.

n'en a publié que les trois premiers volumes (1).

CCXXXVIII. La plaisanterie de M. Gudin sur les sistèmes de Court de Gébelin et de Dupuis qui ont encore quelques partisans, n'ayant été imprimée que dans le Mercure et dans le grand ouvrage de Gébelin lui-même, et cet estimable auteur étant perdu pour ses amis qui le regrettent, j'ai cru devoir l'insérer ici tout entière. Je me replacerai quelques instans par ce moyen auprès d'un écrivain dans la conversation duquel je puisais d'utiles instructions. J'avais eu le projet de la publier du vivant de sa veuve qui m'avait permis de lui faire ce larcin. J'ai perdu depuis plusieurs années cette respectable dame et j'ai regretté de n'avoir pu de son vivant rendre cet hommage aux lumières de M. Gudin, à l'excellence de son esprit et à la bonté de son cœur.

Lettre au rédacteur du Mercure (Imprimée dans le Mercure du 29 janvier 1780, p. 196 et suivantes.)

Monsieur,

M. Court de Gébelin et M. Dupuis (2) sont deux savans distingués par leur sagacité et leur savoir immense; j'estime leur érudition, j'aime leurs personnes, et je respecte infiniment les mœurs pures qu'exige une vie consacrée à des études aussi constantes que laborieuses : ainsi ce n'est point d'eux qu'il est question dans cette lettre, mais d'un de leurs disciples. Il m'a dit des choses si étonnantes, que j'en suis encore tout pénétré, et que depuis l'entretien que j'ai eu avec lui, je suis resté sous le charme de l'enthousiasme.

(1) Bibliothèque de Lyon. t. I, p. 180.

(2) Dans son Traité de l'origine des cultes, où il explique la mithologie par l'astronomie.

Il m'a fait connaître l'origine de tous les peuples et de tous les usages : il m'a démontré qu'aucun des personages de l'antiquité n'avait existé ; qu'aucun des faits transmis par l'histoire n'était arrivé ; que tous les livres des Anciens n'étaient que des recueils d'énigmes ; que tous les événemens qu'ils ont rapportés n'étaient que des allégories ; que *Cécrops* signifie œil rond de la terre ; ce qui prouve que ce roi athénien n'a jamais existé, que ce n'est qu'un emblème du soleil : que le roi *Ménès*, en Égipte, le roi *Minos*, en Crète, le roi *Mon*, en Phrigie, le roi *Mannus*, en Germanie, sont tous des personages allégoriques, parce que, dans une langue qu'on n'a jamais parlée dans aucun de ces pays-là, le mot de *man* veut dire flambeau : ce qui démontre que tous ces rois ne sont autres que le soleil même. J'ai voulu d'abord alléguer qu'en Germanie, en Angleterre, et dans tout le Nord, *man* signifie homme, et non flambeau ; que de là *Nor-man*, homme du Nord : il m'a répondu que Janus était le soleil ; qu'il avait épousé *Carmenta*, mot dérivé, non de *Carmen*, comme on l'avait cru, mais de *carna*, qui vient de *car*, cornu, et de *men*, flambeau ; qu'il était clair que le mariage de *Janus* avec flambeau cornu, n'était autre chose que le mariage du soleil avec la lune.

Je lui dis que je trouvais l'étimologie aussi vraie que le mariage : frappé de ma conception, il ajouta qu'Énée était encore le soleil, tout aussi-bien qu'Hercules ; que ses douze travaux étaient les douze signes du zodiaque. En vain, monsieur, j'ai voulu faire quelques objections ; l'étendue de son savoir m'a fait taire, et la profondeur de son jugement a confondu le mien.

Plein de ces grandes idées, admirant ce travail prodigieux, méditant sans relâche sur ce sistème, j'en ai senti toute l'importance, j'ai même fait quelques réflexions qui viennent à l'appui de ces grandes découvertes, et qui achèvent d'en démontrer la vérité, au point de ne pas laisser le moindre doute à l'incrédulité la plus décidée.

Permettez-moi de vous en faire part; je ne remonterai pas bien haut.

Toute l'histoire du dix-huitième siècle est évidemment une allégorie; l'antiquité même n'en fournit point de plus sublime.

Pour la pénétrer, attachons-nous à la véritable signification des mots, et nous connaîtrons bientôt la finesse du génie des savans qui ont composé cette allégorie sous le nom d'histoire, et qui ont désigné tous les phénomènes de la nature sous des emblèmes héroïques : car les savans de ce tems-là voulaient cacher aux peuples la sublimité de leur doctrine, afin de le mieux éclairer et de se rendre plus utiles.

Ils nous disent que la plupart des rois de l'Europe descendaient de la maison de Bourbon, de celle d'Autriche ou de celle de Holstein. Pour peu qu'on soit instruit des langues de ce siècle, on est frappé de la ressemblance de ces noms avec des objets terrestres, et l'on voit bientôt ce qu'ils signifient.

La plus célèbre de ces maisons, celle dont la domination est la plus étendue en Europe et dans tout le Globe, est, disent-ils, celle de Bourbon : mais ce n'est point là un nom d'hommes, un nom de famille; c'est un nom allégorique qui enseigne que les plus grands rois de la Terre, comme le reste des humains, sont formés de limon, de fange, d'argile détrempée avec un peu d'eau. Car, dans l'ancienne langue des Francs, c'est ce que signifie le vieux mot dont on a fait depuis *Bourbon*. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver une allégorie plus morale et plus conforme à la nature de l'homme. Aussi les savans de ce tems-là avaient-ils eu le bon sens d'affirmer que tel était le nom de la famille la plus ancienne et la plus nombreuse des rois de l'Europe, du Mexique, du Pérou, d'une partie de l'Afrique, des Indes et des îles de l'Asie.

Je vous démontrerai avec la même évidence que les rois des îles de l'ouest, vulgairement nommées îles britan-

niques, ne sont point issus originairement de la maison d'*Est* (1). Ce n'est qu'une allégorie par laquelle on montre à ces fiers insulaires, sans blesser leur orgueil, qu'ils tirent leur origine de l'*est*, du continent placé à l'est de leurs îles; et cette allégorie était d'autant plus nécessaire, que ces insulaires, enfans très-ingrats, n'ont jamais pu souffrir les peuples dont ils descendent.

La maison qu'on appelle *Autriche*, ou plutôt *Austria*, s'étendait, disent-ils, de la mer Noire à l'Océan; mais elle avait régné en Espagne, en Italie, en Sicile; elle avait pensé anéantir la maison de *Bourbon*. Voilà encore une allégorie bien frappante : *au* n'est qu'un article, une préposition qui marque le lieu ou le tems; *à* telle époque, *à* tel endroit, *au* jour, *au* pays. *Stria* vient plus évidemment encore du mot latin *striare*, strier, faire des raies, fendre, séparer, éparpiller. *Austria*, Autriche, signifie donc : au tems de l'éparpillage, de la séparation. Toute la rivalité de cette maison, toutes ses guerres avec la maison de *Bourbon*, ne signifient rien, si ce n'est qu'après que les hommes furent sortis de la fange dont ils étaient formés, ils se répandirent, ils s'éparpillèrent dans toute l'Europe, et qu'ils foulèrent aux piés ce limon dont ils étaient formés.

Les railleurs ont beau contester; quand on trouve tant de faits qui viennent à l'appui les uns des autres, surtout lorsqu'ils se suivent ainsi, et que l'allégorie est juste dans toutes ses parties, il faut finir par se rendre à l'évidence, et par céder à la foule des preuves dont on se sent accabler.

Ce qui achève de porter ce que j'avance jusqu'à la démonstration, c'est la place que les savans ont assignée à la maison de *Holstein*.

Il ne faut pas être bien instruit pour savoir que *hol* vient de *houle*, et que *stein* dérive ou de *stare* en latin, ou de

(1) On sait que les princes de la maison de Brunswick, actuellement régnante en Angleterre, descendent de la maison d'Este, dont le nom s'écrivait Est en France, lorsque M. Gudin vivait.

stand en anglais, qui se traduisent par arrêter, demeurer; ou qu'il vient de *strand,* rivage, ou même de *stein*, pierre, en allemand. *Holstein* signifie donc : houles de la mer, arrêtez-vous; comme *solstice* signifie : soleil, arrête-toi. Aussi, les savans nous disent-ils que cette maison régnait vers le nord, dans cet endroit où une invasion de l'Océan avait formé la mer Baltique, les golfes de Finlande et de Bothnie, et peut-être les lacs d'Onéga et de Ladoga. Vous voyez bien que dans le dix-huitième siècle, les savans cachaient sous des emblèmes historiques tous les phénomènes de la nature.

Ils avaient aussi l'usage de désigner les talens et les révolutions par des emblèmes. Veulent-ils faire entendre que la terre fleurit par une bonne administration, ils disent que le ministre de la maison de *Bourbon* s'appelait *Fleuri:* veulent-ils désigner l'attention que l'on doit apporter à *choisir* un ministre dans des tems difficiles, ils disent que ce ministre se nommait *Choiseul.*

Les fables se répandent comme l'eau sur la terre; ils ont appelé leur fabuliste *La Fontaine.* Le génie du théâtre tragique a été représenté sous l'emblème d'un oiseau qui parle lentement; ils l'ont nommé *Corneille.* Le goût ne vole point, il germe; il fleurit quand on le cultive; ils ont marqué ces qualités sous le nom de *Racine.* Le mot de *liesse* ou de *lierre*, indique la joie : le génie de la comédie sera donc *Molière.* Une grande révolution s'opère-t-elle dans les idées, ils l'attribuent à *Newton,* c'est-à-dire nouveau ton, nouvelle manière de s'énoncer. C'est ainsi que le tems où toutes les idées étaient brouillées, où on les développait mal, où les erreurs philosophiques combattaient les erreurs populaires, avait été désigné par un emblème très-juste, et s'était appelé *Descartes.*

Pour montrer qu'un général doit être le boulevard de sa nation, ils vous assurent que leur plus grand général s'appelait *Rocher*, *Saxum*, *Saxe.* Voilà comme l'histoire du

dix-huitième siècle n'est évidemment qu'une allégorie pour tout homme qui connaît les langues et qui pénètre la véritable signification des mots.

Ce ne sont pas quelques faits isolés, c'est l'histoire entière qui le prouve : plus on approfondira cette matière, plus on sera convaincu. La religion, la prédication réforment les mœurs et ouvrent le ciel ; c'est le père *Neuville* et le père *Élisée* qui prêchent : vous voyez bien que ces gens-là n'ont jamais existé. C'est ainsi que l'on nous prouve que *Romulus*, en Italie, dérive du mot grec Ῥώμη, *robur*, force, et que *Numa* vient de Νόμος, *lex*, loi, qu'ils ne sont que des mots allégoriques, et qu'ils ont trop de rapport avec les vertus que l'on attribue à ces deux rois pour qu'ils soient effectivement leurs noms. C'est avec un tel argument que je vous démontre qu'*Aristote*, qui vient du grec Ἄριστοι, *optimus*, très-bon, n'est qu'un personnage idéal ; car quel homme s'est jamais appelé *très-bon ?*

Une preuve encore plus frappante que toutes celles que je vous ai données, c'est la sublime allégorie du roi et des douze pairs de France. Ils représentent plus évidemment le soleil et les douze signes du zodiaque, que la fable d'Hercules accomplissant ses douze travaux, ou que celle d'Énée passant de Phrigie à Carthage, en Sicile, aux bords du Tibre. On trouve les six caractères du soleil dans Énée : on nous prouve que la sillabe *her* veut dire soleil ; mais dans le nom de *Louis*, je trouve à la fois le nom et le caractère de cet astre. Lisez ce nom à rebours, en supprimant la troisième et la quatrième lettre, vous trouverez *sol* : c'est bien le nom latin dont nous avons fait soleil.

Non-seulement, Monsieur, dans ce nom de Louis, il y a ce grand caractère ; mais on y trouve aussi le mot de *lois*, parce que le soleil, qui dispense au monde les jours et les saisons, semble être le législateur de l'univers. Ce n'est donc point le hazard qui a rassemblé toutes ces grandes idées dans un mot

qu'on nous donne pour un nom d'hommes, et qui est l'emblème du père de la nature.

Les douze pairs sont les douze signes du zodiaque : la preuve en est qu'il y en a six laïques et militaires, représentant les signes d'hiver, pendant lesquels la nature cesse d'être productive et animée. Peut-on voir rien de plus juste? et que sont, auprès de ces allégories, celles d'*œil rond* et de *flambeau cornu*?

Vous savez, monsieur, qu'un savant du siècle passé avait donné aux douze signes du zodiaque le nom des douze apôtres, et à la constellation d'Andromède, le nom de la vierge Marie. Tout son planisphère était tiré de la légende. Cette idée pieuse a été rejetée par toutes les académies de l'Europe, et n'en est pas moins bonne.

Ce mot de douze a toujours désigné les signes du zodiaque : les Francs ont toujours été fort attachés à cette idée. Ils ont dit aussi que leur *Louis*, leur soleil, avait ses douze *parlemens*, où il fesait inscrire tout ce qui émanait de lui : mais vous sentez bien l'allégorie : la lumière qui émane du soleil se répand dans les douze signes du zodiaque.

Cela est si vrai, cet emblème est si juste qu'après avoir désigné le soleil et les douze mois de l'année par le roi et les douze pairs ou parlemens, on a désigné les jours du mois par trente et un grands gouvernemens militaires, et les sept jours de la semaine par sept petits gouvernemens. Il est vrai que l'on a fait, depuis quelque tems, un trente-deuxième gouvernement de la Lorraine, comme on ajoute un jour à une année bissextile; mais cela ne prouve que mieux la justesse de l'allégorie : le hazard ne rassemble point tant de choses.

Que serait-ce, monsieur, si au lieu de me borner à ces allégories frappantes, je voulais m'armer de toutes les ressources de la grammaire; décomposer les mots, les réduire à la valeur des sillabes primitives? je vous démontrerais que *Paris* n'a jamais existé; cette ville prétendue est l'emblème de ce que doit être la capitale d'un grand empire.

Paris vient évidemment du latin *par*, et du grec πῦρ, qui n'ont point du tout la même signification; mais c'est en cela que l'allégorie est admirable! le premier signifie égal, et le second veut dire feu: ce qui fait entendre clairement qu'une capitale doit être comme un feu toujours égal, qui, situé au centre de l'État, en éclaire et en échauffe toutes les parties.

C'est ainsi, Monsieur, que *Bordeaux* ne signifie que le bord des eaux; comme *Rochefort*, *La Rochelle*, *le Hâvre*, *Calais*, caler, couler bas, sont des noms allégoriques. Ici, Monsieur, il s'offre à ma vue un horizon si vaste, une foule de preuves si prodigieuse, qu'il m'est impossible de les indiquer dans une seule lettre.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer la mienne dans votre journal, parce que je suis bien aise d'apprendre à l'univers que c'est moi qui ai découvert toutes ces belles choses, après avoir étudié profondément les écrits des savans ci-dessus nommés, et de leurs admirables disciples.

Je ne doute pas que si ces messieurs eussent poussé leurs recherches historiques jusqu'au dix-huitième siècle, ils n'eussent trouvé tout ce que j'ai découvert, et beaucoup d'autres choses encore: mais enfin, comme c'est moi qui, le premier, en ai conçu l'idée, je suis bien aise que votre journal atteste la date du jour où m'est venue une pensée si lumineuse et si incontestablement vraie.

Je suis bien aise encore, Monsieur, que la postérité apprenne, pour l'intérêt de notre gloire, que le même siècle qui a produit L'ESPRIT DES LOIS, l'HISTOIRE GÉNÉRALE, l'HISTOIRE NATURELLE, l'ÉMILE et l'ENCYCLOPÉDIE, a produit l'interprétation de toutes les énigmes de l'antiquité.

Je ne dois pas non plus laisser ignorer à l'univers, que j'ai pénétré dans une seule matinée toutes les allégories que renferme cette lettre, et même, un grand nombre d'autres, afin qu'on soit bien convaincu que quand j'aurai médité cette idée féconde pendant vingt ou trente années; que j'aurai dépouillé toutes les grammaires des langues du nord, et les

mots celtiques ou bas-bretons, arrachés par Bullet, en 1754, à l'oubli total où cette langue était tombée depuis vingt siècles; que j'aurai épuisé ce que M. Anquetil et quelques savans Anglais nous ont appris du *Hanscrit* et du *Pehlvi*, et que j'aurai comparé ce que j'en sais avec ce que je sais de la langue chinoise et de la langue tartare, et avec les figures hiérogliphiques des Piramides d'Égypte, et avec les lettres de l'alfabet palmirénien, que nous devons aux travaux de M. l'abbé Barthélemi, je serai en état de jeter du jour sur cet important sujet, de composer douze ou quinze volumes *in-folio*, et surtout que je serai parvenu à croire moi-même tout ce que j'aurai imaginé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un très-profond respect, Votre très-humble etc.

LE FRÈRE PAUL, *ermite de Paris*.

P. S. N'allez pas croire, Monsieur, que ce nom n'est qu'une allégorie, et que je n'ai jamais existé, parce que le mot grec παύλα (repos) est plus convenable à la tranquillité d'un ermite, qu'à l'activité d'un apôtre : je puis vous certifier que j'existe très-réellement.

O rêves des savans, ô chimères profondes!

Comme dit notre grand et immortel Voltaire, homme véritablement docte, dont la vaste imagination n'égara jamais le jugement. Les érudits se trompent quelquefois; il n'est pas trop bien de s'en moquer; il n'est pas donné à tout le monde de s'égarer comme eux; et moi qui parle ici, je serais bien fier si j'avais la science des hommes dont j'ai amplifié le sistème.

CCXXXIX. Le compliment par lequel M. Gudin terminait sa critique, ne devait pas fermer la bouche aux partisans de M. Court de Gébelin et de M. Du-

puis. L'un d'eux lui répondit ainsi dans le Mercure du 26 février 1780 (1).

Lettre de Frère Pacôme, ermite de la forêt de Sénar, à Frère Paul, ermite de Paris, en réponse à celle qu'il a fait insérer dans le Mercure *de samedi,* 20 *janvier dernier, relativement à l'ouvrage intitulé :* LE MONDE PRIMITIF.

Frère Paul,

Je n'aime pas trop les malices; mais j'approuve la gaîté. On peut être tout à la fois censeur, ermite et jovial. Je suis ermite comme un autre, et je sais me dérider à propos. Il n'en est pas ainsi de ces hommes tristement laborieux, qui osent fouiller la mine de nos connaissances, remonter jusqu'à leur source, déblayer les ruines de l'antiquité, interroger des monumens presque toujours muets, expliquer leur vrai langage, interpréter jusqu'à leur silence, juger de ce qui n'est plus par ce qui est, en un mot, contraindre, en quelque sorte, la main du tems de rétablir ce qu'elle avait pris soin d'effacer; ces gens-là, dis-je, ne sont pas plus enclins à rire que le Sigismond de LA VIE EST UN SONGE (2). Hé bien! direz-vous, rions pour eux, et même à leurs dépens. Soit. Diogènes s'amusait à rouler son tonneau, tandis que d'autres citoyens poussaient péniblement la brouette pour relever les murs d'Athènes.

Mais, à travers tant de gaîté, je cherche aussi quelque lueur de raison. Il ne suffit pas de fronder un livre, uniquement, parce qu'il est du format *in-quarto*, ou même *in-folio*, il faut aussi démontrer qu'il n'est pas utile; et s'il a réussi, comme *le Monde primitif*, par exemple, malgré l'é-

(1) P. 151 et suivantes.

(2) Tragi-comédie italienne tirée de l'espagnol de Calderon ; traduite de l'italien par Gueulette. Paris, 1717, in-12.

tendue qu'il a déjà, et celle qu'il promet d'avoir encore, c'est une preuve nouvelle de ce qu'il vaut : c'était une épreuve de plus à subir, un obstacle de plus à surmonter. Croyez-vous, Frère Paul, qu'une diatribe de douze pages puisse ébranler ce vaste édifice littéraire? Serait-il bien vrai que vous préférassiez la lettre à l'esprit de la fable? Croyez-vous que Saturne ait mangé ses enfans, et que la bonne Rhéa soit parvenue à lui faire croire que des pierres, bien ou mal assaisonnées, étaient encore un mets de la même espèce? Croyez-vous que Jupiter se soit fait taureau pour enlever Europe, cigne pour tromper Léda, monnaie pour séduire Danaé? Croyez-vous que pour repeupler le monde, Deucalion et Pyrrha n'eussent pu imaginer d'autre moyen que de jeter des caillôux par-dessus leur épaule? Croyez-vous que Persée ait emprunté les talonières de Mercure pour délivrer Andromède? que Bellérophon ait usé du même expédient, ou d'un autre d'égale force, pour combattre la Chimère? Croyez-vous qu'Hercules se soit montré si obéissant envers Euristhée, qu'il pouvait traiter comme Cacus? Croyez-vous qu'il ait nettoyé les étables d'Augias, réuni l'Océan à la Méditerranée, attaqué une nation entière pour conquérir une ceinture?... Ah! Frère Paul .... Frère Paul! .... croirez-vous à ces prodiges-là?

Ce n'est pas tout : voyez de combien d'horreurs, aussi incroyables que dégoûtantes, l'ouvrage de M. Court de Gébelin débarrasse l'histoire primitive! Voyez disparaître la ridicule et monstrueuse aventure de Pasiphaé, le hideux minotaure, le tribut scandaleux que Minos exigeait en faveur de ce monstre. Ne soyez plus étonné si l'on vous parle d'un Cécrops à deux têtes, d'un Cerbère à trois, d'un Janus à deux faces, d'un Romulus, fils de Mars, allaité par une louve, et qui tue son frère pour une plaisanterie d'écolier, après quoi rien ne lui manque pour devenir un Dieu, etc., etc., etc. Le mot est placé au bout de l'énigme; et M. Court de Gébelin est l'Œdipe qui a trouvé ce mot. Tout s'éclaircit, tout se simplifie

par sa méthode; elle ramène tout à l'ordre naturel; et il y aurait, sans doute, un peu d'humeur à trouver mauvais qu'on nous y ramenât. Après tout, je vois d'où vient votre erreur : vous avouez ne connaître le sistème de l'auteur du MONDE PRIMITIF, que sur le rapport d'un de ses disciples; c'est dans l'ouvrage même qu'il faut l'étudier. Vous y verrez que l'étimologie n'est point la base de ce sistème : elle n'y figure qu'à titre d'accessoire et par surabondance, comme les hors-d'œuvre dans un festin.

De plus, l'auteur du MONDE PRIMITIF n'emploie aucune de celles que vous lui attribuez dans votre lettre. Il ne dit nulle part que Janus, ou le soleil, épousa flambeau cornu, etc. Vous glissez sur les étimologies dont l'identité est palpable, et dont la découverte n'est due qu'à lui; vous lui en prêtez de ridicules : cette rubrique n'est pas neuve, et paraîtra toujours commode à la critique. Mais qu'en peut-il résulter? qu'on trouve spécialement dans l'ouvrage censuré, le ridicule que le censeur a jugé à propos d'y mettre.

J'avouerai pourtant que j'aime votre parodie; elle est plaisante; mais ce n'est pas la première fois que l'on a parodié plaisamment un bon ouvrage. On ne révoquera jamais en doute l'existence de la maison de Bourbon; ses fastes n'offrent rien qui passe les limites de toute vraisemblance. On y verrait plus d'un héros de cette race illustre commander à la victoire; un autre, obligé de conquérir son royaume, pardonner à tous ceux qu'il a soumis; un Louis XIV fesant prendre à la nation qu'il gouverne un essor envié, admiré de toutes les autres, sans pouvoir être imité par aucune; enfin Louis XVI, à peine dans son cinquième lustre, réparant les fautes, les malheurs, les abus de deux longs règnes, et préparant, avec autant de fermeté que de sagesse, la gloire et le bonheur du sien. Tout cela est grand, tout cela est sublime, je l'avoue; mais aucun de ces faits ne sort de la classe des possibilités. Si, au contraire, on attribuait au connétable de Bourbon, qui eut l'ame et le génie de César,

ou au Grand Condé, qui eut l'audace et l'impétuosité d'Alexandre, les impraticables travaux dont la Fable gratifie Hercules; si l'on ajoutait qu'Henri IV, à l'exemple de Thésée, descendit aux enfers pour en arracher Sulli et caresser Proserpine; si l'on disait enfin que Louis XIV, nouveau Licaon, dévorait ceux auxquels il donnait l'hospitalité, et payait mal Apollon et Neptune, qui travaillaient aux murs de son parc pour gagner de quoi vivre : avouez-le, Frère Paul, il faudrait chercher un autre sens à ce récit, ou risquer, en l'adoptant, de n'avoir pas soi-même le sens commun.

Je vois que vous regrettez la Fable : je la regrette quelquefois aussi; mais nous sommes nés sous le règne tardif de la raison; il faut écrire et parler son langage. Vous le parlez si bien quand vous frondez nos travers! peut-être vaut-il mieux, en bon ermite, cultiver et manger ses racines. Laissez M. Court de Gébelin défricher les déserts de l'empire savant; les fruits utiles que son travail fait éclore, se trouvâssent-ils mêlés de quelques plantes hétérogènes, peu nous importe; c'est toujours autant de conquis sur la nature brute. Je n'ai point l'honneur d'être disciple de ce profond écrivain; mais je respecte ses lumières, son courage, sa constance, et son extrême sagacité. Je ne suis qu'un simple ermite comme vous, encore moins savant que vous, encore moins curieux de le paraître, et je vous quitte pour reprendre ma bêche et mon râteau.

Je suis, avec toute la cordialité qu'inspire le renoncement aux vanités humaines, très-cher frère et confrère Paul, votre, etc.

FRÈRE PACÔME, *Ermite de la forêt de Sénar.*

OBSERVATIONS.

Il est clair que le pauvre frère Pacôme dont je ne rapporte ici la réponse que pour faire voir la fai-

blesse de ses argumens, met plus d'humeur que de raison dans sa lettre. Sans doute il y a des ouvrages allégoriques : nous connaissons le conte du Tonneau où Jonathan Swift, le Rabelais de l'Angleterre, déclare la guerre à la religion catholique, au luthéranisme et au calvinisme, en désignant le pape sous le nom de Pierre, Luther sous celui de Martin, et Calvin sous celui de Jean. Nous avons d'autres plaisanteries de ce genre, dont l'Histoire nous apprend l'objet. Mais vouloir trouver un sistème d'astronomie dans Roland le Furieux et même dans l'Évangile, serait le comble du ridicule; vouloir que des nations dont nous ne savons ni l'histoire ni la langue, nous aient transmis le recueil de leurs sciences par le récit imparfait des actions de leurs premiers rois ou de leurs anciens héros, c'est dénaturer le peu de faits que nous présente l'histoire primitive, afin d'en créer une purement imaginaire. On reconnaîtra facilement qu'un peuple qui n'a point eu l'art de transmettre clairement à la postérité le récit des événemens qui l'ont occupé, a pu bien moins encore créer d'ingénieuses allégories destinées à instruire péniblement ses descendans de ce qu'il était plus simple de leur enseigner sans mistère. Mais on comprend que ceux qui ont à déchiffrer des hiéroglipbes, y parviennent plus facilement en y lisant des sentences ou des maximes générales, qu'en y découvrant des faits et des noms qui appartiennent à un langage et à une histoire que nous ignorons. Ne nous lassons pas de lire les ouvrages des Anciens si nous voulons les con-

naître; c'est là seulement que nous pouvons apprendre ce qui les concerne, et l'imagination doit réserver ses efforts pour la poésie et pour les arts où s'offre à elle une vaste carrière. Nous n'avons une phisique en Europe que depuis que nous avons appris à observer; nous n'aurons de même une histoire ancienne qu'en recueillant et en étudiant les monumens de l'Antiquité.

Traités sur l'origine et la formation des langues, traduits des langues étrangères.

CCXL. Recherches sur la diversité des langues et des religions dans les principales parties du monde, par Brerewood, traduites de l'anglais par Jean de La Montagne. Paris, 1640, *in*-4° (1).

CCXLI. *Id*. Paris, 1662, *in*-8°. Cet ouvrage savant, curieux, estimé, a été souvent réimprimé en anglais. (Voyez l'article CCLIX) et traduit en latin (Voyez les articles CCXLVII et CCXLVIII). (2).

CCXLII. Considérations sur la première formation des langues, et les différens génies des langues orientales et composées, par Adam Smith; traduit de l'anglais par M. Boulard. Paris, 1796, *in*-8°.

M. Antoine-Marie-Henri Boulard, traducteur de cet ouvrage, était né en 1754. Il fut long-tems notaire, puis maire du dixième arrondissement de Paris, et ensuite membre du corps législatif. Dans les der-

(1) Manuel du libraire, par Brunet. Paris, 1820. t. IV, p. 181.

(2) Biographie Universelle, t. V, p. 545. Art. Brerewood.

nières années de sa vie, il ne s'est occupé que de littérature (1). Il est mort en 1827.

CCXLIII. Essai sur la première formation des langues, par Adam Smith, traduit de l'anglais par M. J. Manget. Genève, 1809, *in*-12.

C'est la traduction du même ouvrage. J. L. Manget, né à Genève vers 1780, vint à Paris en 1810, et fut nommé inspecteur de la librairie. Il concourut à la rédaction de quelques journaux, et notamment du *Publiciste* (2).

CCXLIV. Dissertation sur l'influence réciproque du langage sur les opinions et des opinions sur le langage, par J. D. (Jean-David) Michaëlis; (traduite de l'allemand en français par Mérian et Prémontval), Brême, 1762, *in*-4° *de* 208 *pages*.

Cette dissertation, incontestablement une des plus remarquables productions de la plume de Michaëlis, n'offre pas, à la vérité, une théorie bien profonde de l'action et de la réaction mutuelles des signes sur la pensée, en tant qu'elle devait être fondée sur l'analise même de nos facultés, et sur l'origine du langage; mais elle est si riche en exemples qui jettent un jour inattendu sur des problèmes d'anthropologie psicologique et historique, qu'elle présente aux amis de la philosophie, comme à ceux de l'histoire de l'esprit humain et de ses erreurs, une des lectures les plus piquantes et les plus instructives que la littérature

(1) Biographie nouvelle des contemporains Paris, 1821. III 357.

(2) *Id.* XII, 351.

du dernier siècle puisse leur fournir. L'influence des opinions d'un peuple sur son langage, et l'influence avantageuse du langage sur les opinions, y sont montrées plutôt qu'expliquées par des faits admirablement choisis. La partie, à la fois la plus solide et la plus brillante du mémoire, développe les influences nuisibles exercées sur les opinions par la pauvreté des langues; par leur abondance vicieuse; par les équivoques; par des idées accessoires et de faux jugemens que la nature de l'expression rend inséparables de l'idée principale, ou très-difficiles à en détacher; par des étimologies et des expressions qui couvrent des erreurs ou causent des méprises; enfin par un attachement opiniâtre pour certaines beautés arbitraires. De ces sources d'influences nuisibles du langage, le lecteur voit avec surprise, et avec admiration pour la sagacité et l'immense variété des connaissances de l'auteur, découler les erreurs les plus graves, funestes aux mœurs, à la religion, au bien-être des peuples; il voit ressortir des exemples cités l'explication de nombreux préjugés populaires ou philosophiques, et de phénomènes historiques ou littéraires d'un grand intérêt. Le cadre est si bien tracé, la discussion si lumineuse et si féconde en applications utiles, que le lecteur le moins habitué à cette espèce de recherches, place involontairement dans ce cadre, et rattache aux réflexions de détail, une foule d'exemples analogues, même les plus hautes méditations des dernières écoles de métaphisiciens, où les termes de *voir par intuition*, *se présenter*, *agir*,

saisir, *etc.*, employés dans les matières les plus abstraites, trahissent, par leur nature métaphorique, l'origine équivoque et l'autorité précaire des conceptions en apparence les plus intellectuelles et les plus voisines de l'activité primitive de l'être doué de liberté et de raison (1). Voyez sur l'édition originale l'article CCLVI.

§. II. EN LANGUE LATINE.

CCXLV. *Rabanus Maurus*, *de inventione linguarum ab hebræâ usquè ad theotiscam, et notis antiquis* (2).

Cet opuscule de Raban Maur, évêque de Maïence, mort le 4 février 856, a été inséré par Goldast, dans le tome II des *Rerum Alemanicarum scriptores*, avec les alfabets hébreux, grecs, latins, scithes et tudesques, recueillis par Raban (3).

CCXLVI. *Th. Bibliandri de ratione communi omnium linguarum et litterarum commentarius. Tiguri*, 1548. *in*-4°.

Cet ouvrage de Théodore Bibliander, dont le véritable nom était Buchman, est très-rare. On voit qu'il a été imprimé à Zurich. L'auteur cherche à y prouver qu'il y a de l'analogie entre toutes les langues et toutes les lettres des langues en usage dans le monde (4).

(1) Biographie Universelle. Paris, 1821. XXVIII, 532. Art. de M. Stapfer.

(2) Bibliothèque de Lyon, tome I, p. 180.

(3) Biogr. Univ. Paris, 1823. XXXVI, 467.

(4) Biographie universelle. t. IV, p. 463. Art. Bibliander.

CCXLVII. *Scrutinium religionum et linguarum.* 1650. *in*-16.

CCXLVIII. *Id.* 1679, *in*-12.

C'est la traduction latine des Recherches sur la diversité des langues et des religions dans les principales parties du monde, écrites en anglais par Brerewood. Le traducteur latin a retranché dix chapitres et les deux savantes préfaces de l'éditeur (1). La traduction française (*art.* CCXL et CCXLI) est plus complète. On trouvera ci-après l'original, (*art.* CCLX).

CCXLIX. *Exercitationes de linguâ primævâ ejusque appendicibus.* Utrecht, 1694, *in*-4°.

Ce livre d'Étienne Morin, savant orientaliste protestant, est curieux et recherché. L'auteur prétend que la langue hébraïque a été inspirée à Adam par Dieu lui-même ainsi que je l'ai expliqué plus haut (*art.* CLVIII); mais les preuves dont il cherche à appuyer cette opinion singulière, ne sont rien moins que satisfesantes (2).

CCL. *Nonnulla de linguarum divisione Babylonicæ turris ædificatione dispellente; auct. Scydelio. Annæberg.* 1720. *in*-4° (3).

CCLI. *Synopsis universæ philosophiæ in quâ, miranda unitas et harmonia linguarum totiûs orbis occulta, et literarum, syllaburum, vocumque natura ac recessibus eruitur, cum mappis geographico-po-*

(1) Biographie universelle. t. V, p. 545. Art. Brerewood.

(2) *Id.* Art. Morin.

(3) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820. t. IV, p. 181.

lyglottis, auctore God. Henselio. Norimbergæ 1741. petit *in*-8° (1).

CCLII. *De Linguarum artificio et doctrinâ.* Paris, 1751, *in*-12.

C'est la traduction faite par l'abbé Pluche de son ouvrage publié en français la même année par le même auteur (*art.* CCIV), sous le titre de : la Mécanique des langues.

§. 3. EN LANGUE ALLEMANDE.

CCLIII. Traité de la langue et de la poésie allemande, etc. par Daniel-George Morhof (en allemand). Kiel, 1682, *in*-8°.

CCLIV. *Id.* Lubeck, 1702, même format.

CCLV. *Id. ibidem.* 1718, même format.

Cet ouvrage, curieux et savant, est divisé en trois parties; dans la première, l'auteur cherche à établir que l'allemand est plus ancien que le grec et le latin; mais les preuves dont il appuie cette opinion, partagée par plusieurs de ses compatriotes, sont loin d'être satisfesantes. Dans la seconde, il traite de l'origine de la poésie allemande, et de ses progrès depuis les premiers siècles; la troisième contient les règles de la versification. On trouve ensuite les poésies allemandes de Morhof, qui sont assez médiocres.

CCLVI. Dissertation sur l'influence réciproque du langage sur les opinions, et des opinions sur le langage, par J. D. Michaëlis, en français et en allemand. Berlin, 1760, *in*-4°.

(1) Catalogue des livres de M. Boulard. Paris 1829. II, 3.

Cet ouvrage a été imprimé en français. Voyez l'article CCXLIV.

CCLVII. Le Traité de la formation mécanique des langues, par le président de Brosses (*art.* CCIV), a été traduit en allemand, Leipzig, 1777, *in*-8°. (1).

CCLVIII. *Uber den unsprung, etc.* Essai sur l'origine et les affinités des différentes langues de l'Europe, par J. C. Arndt, publié par J. L. Klüber, en allemand. Francfort, 1818, *in*-8°.

L'ouvrage est terminé par un aperçu comparatif en deux cents langues (2). La Biographie des Contemporains (3) dit qu'Ernest-Maurice Arndt, philosophe allemand, a publié à Rostock, en 1805, un Aperçu général sur les langues, considérées sous un rapport historique. Il ne paraît pas qu'il soit ici question du même auteur, ni du même ouvrage.

CCLIX. Christophe de Schmidt a traduit en allemand l'ouvrage de lord Monboddo sur l'Origine des langues, 2 vol. *in*-8° de 1784 à 1786. Mais sa traduction ne contient que la moitié du texte. Encore est-elle abrégée dans les deux dernières parties. Voyez ci-après l'article CCLXV.

§. 4. EN ANGLAIS.

CCLX. *Enquiries touching the diversity of languages and religion, through the chief parts of the world.* 1614, *in*-4° (4), c'est-à-dire : Recherches sur

(1) Biographie universelle. t. VI, p. 34. Art. Brosses.
(2) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820. t. IV, p. 182.
(3) Paris 1820. I, 280.
(4) *A new bibliographical Dictionary. London* 1798. III, 69.

la diversité des langues et des religions dans les principales parties du monde, en anglais. Londres, 1614, in-4°.

Cet ouvrage d'Édouard Brerewood, savant mathématicien et antiquaire anglais, fut publié par Robert Brerewood, neveu de l'auteur, qui y joignit une longue préface. Il a été traduit en latin (*art.* CCXLVII et CCXLVIII), et en français (*art.* CCXL et CCXLI). On l'a souvent réimprimé en anglais (1).

CCLXI. *A Dissertation on the origin of languages, and on the different genius of those vhich are original and compounded.* Cette dissertation fut publiée par l'auteur en 1759 à la suite de sa *Theory of moral sentiments* (2).

Cette Dissertation ou Considération sur la première formation des langues, en anglais, par Adam Smith, a eu deux traductions françaises. Voyez les articles CCXLII et CCXLIII.

CCLXII. *The origin and progress of letters, by William Massey. London* 1763, *in*-8°.

Cet ouvrage est cité par Edmund Fry, page XXVII de la préface, qui y a puisé des matériaux pour sa *Pantographia.*

CCLXIII. *Remains of Japhet, being historical enquiries into the affinity and origin of the european languages, by Parsons. London*, 1767, *in*-4°. C'est-à-dire : Vestiges de Japhet, ou Recherches histori-

(1) Biographie universelle. t. V, p. 545 et 546. Art. Brerewood.
(2) *A new bibliographical Dictionary. London* 1798. XIV, 45.

ques sur l'affinité et l'origine des langues européennes, 1767, *in*-4°.

Cet ouvrage savant de Jacques Parsons, médecin et antiquaire anglais, suppose beaucoup de recherches; mais l'auteur accorde trop de confiance à des traditions fabuleuses et à des monumens douteux. Il croit reconnaître dans les habitans des îles Britanniques les descendans en ligne directe de Gomer et de Magog, plus de deux mille ans avant Jésus-Christ, avec les vestiges de leur langue primitive (1).

CCLXIV. *W. Milford's inquiry in to the principles of harmony in language. London* 1774, *in*-8°. Voyez ci-après l'article CCLXX.

CCLXV. *Of the origin and progress of language* (*by James Burnett lord Monboddo*); *second edition. Edinburgh*, 1774-92. 6 vol. *in*-8°.

Jacques Burnett, lord Monboddo, écrivain écossais, naquit en 1714, à Monboddo, dans le comté de Kinkardine, résidence de sa famille, qui descendait des anciens Burnett de Leys. Il fit ses études au collège d'Aberdeen, et étudia le droit à l'université de Groningue. Il revint, en 1738, dans sa patrie, et commença de plaider au barreau écossais. Il y obtint une clientelle très-considérable, et se distingua par plusieurs plaidoiries, entre autres dans la cause de la famille Douglas, qui fit beaucoup de bruit, et qu'il gagna complètement. La rébellion qui éclata en Écosse, en 1745, l'ayant déterminé à se retirer à Londres, et le goût des lettres balançant en lui celui

(1) Biographie universelle. Paris 1823 XXXIII, 31.

de son état, il rechercha la connaissance des écrivains fameux du tems. Celui qui influa le plus sur l'esprit de Monboddo, fut Harris dont il devint l'ami et partagea l'enthousiasme pour le génie des anciens Grecs. Son esprit méditatif s'appliqua vivement à l'étude de la littérature, des arts et des lettres des Anciens, surtout des Grecs. Plus il s'enfonça dans cette étude, plus son ame, concentrée dans ses affections, y trouva de sujets d'admiration, et plus il conçut de mépris pour les petitesses qui trop souvent occupent toute l'attention des modernes. Il se fit un projet d'histoire du savoir humain, en commençant par celle de notre langage; et à force de rattacher à sa vaste esquisse tous les faits que lui offrait l'histoire générale, il vint à créer un sistème, grand et étonnant par sa conception, mais faux et paradoxal dans sa base. Les Grecs furent pour lui l'idéal des peuples; et pour les élever encore plus haut, il abaissa devant eux les modernes, au point de leur refuser même la faculté d'égaler en force phisique et en longévité les anciens habitans de la Grèce, et de ne les représenter que comme une race abâtardie successivement depuis l'antiquité. S'il n'avait développé que ce paradoxe, Monboddo se serait rendu ridicule, et aurait été oublié; mais les méditations que lui fit faire le génie des Grecs, le conduisirent à de grandes idées sur l'origine des langues; et c'est ce beau travail dont il est ici question, qui a illustré son nom. Il ne faut pas en juger par les clameurs que cet ouvrage excita parmi les littérateurs anglais, que l'auteur avait trop peu

ménagés pour qu'il pût en espérer de la modération: d'ailleurs son enthousiasme pour les Anciens, l'avait rendu injuste envers les modernes. Son mépris pour les idées rétrécies du vulgaire des écrivains lui avait même inspiré des préventions contre des hommes tels que Neuton et Locke. L'ouvrage de Monboddo a fait peu de sensation en France, où l'on en voit à peine des exemplaires; mais il a trouvé un appréciateur et même un admirateur en Allemagne. Herder, qui avait aussi approfondi l'histoire des facultés intellectuelles de l'homme, a exprimé sur l'ouvrage de l'écrivain anglais, dans le discours préliminaire de la traduction allemande, une opinion motivée, dont voici la substance. Le premier mérite de Monboddo est, selon Herder, son jugement profond et solide, exprimé dans un langage mâle et nerveux; on voit que, nourri dans l'antiquité, il dédaigne le clinquant des modernes. Quelquefois sa philosophie tombe dans les subtilités d'Aristote; mais en général elle est élevée, éclairée, et profonde: il ne s'attache pas d'ailleurs uniquement au même maître; il suit aussi Platon et les Pithagoriciens, et les commente même avec succès en quelques endroits. Cet esprit, vraiment philosophique, règne surtout dans la première partie de son ouvrage. Les recherches sur l'origine et les progrès du langage sont extrêmement ingénieuses: ce n'est pas de la grammaire spéculative; c'est l'histoire philosophique de l'homme même. Herder, qui assure avoir lu à peu près tout ce qui a été écrit sur cette matière, et qui s'en est occupé

lui-même dans ses ouvrages, avoue que Monboddo mérite la palme. Home rassemble beaucoup de faits, et envisage le genre humain sous bien des rapports: mais ses principes sont vacillans; et la partie de son ouvrage à laquelle il a donné le plus d'importance, en est précisément la plus faible, tandis que Monboddo a presque épuisé son sujet, et qu'il n'y a qu'à suivre la route frayée par un écrivain aussi judicieux, pour développer la nature de l'homme dans ses divers états. La comparaison qu'il fait des langues, est encore un coup de maître: rien de plus ingénieux que l'idée de comparer les langues de peuples arrivés à des degrés divers de la civilisation. Pour continuer ce travail, on pourra mettre en parallèle les langues des peuples barbares, mieux observées depuis Monboddo; et, par cet examen des langues, on arrivera enfin à composer la philosophie de l'esprit humain. Mais il faut dire aussi, et Herder l'avoue, quoiqu'avec ménagement, que l'auteur de l'ouvrage sur l'origine des langues a été conduit à des idées bizarres et même absurdes. Tirant parti de quelques récits fabuleux des Anciens sur de prétendus peuples dépourvus de toute sensibilité, et comptant sur les assertions hazardées de quelques voyageurs, qui ont pris de gros singes pour des hommes sauvages, Monboddo s'appuie de ces témoignages fragiles, pour placer sur le dernier échelon des êtres humains, des peuples qui, selon lui, n'ont point de langage, et pour tirer de là cette conclusion, que la faculté des langues est, non pas naturelle, mais acquise à force de tra-

vail et de raisonnement. Monboddo insinue que c'est dans les contrées regardées comme le berceau du genre humain, c'est-à-dire en Asie, que la première invention du langage a eu lieu, ainsi que l'emploi des autres facultés humaines : cependant, pour ne pas trop s'écarter de son peuple favori, les Grecs, il attribue aux Égiptiens l'honneur d'avoir enseigné le langage aux peuples de l'Europe. Les Égiptiens ont, selon lui, possédé le véritable savoir humain ; et il cherche à démontrer comment les événemens ont produit la décadence de ce savoir. Après avoir recherché l'origine et examiné le génie des langues, l'auteur développe, dans les derniers volumes, leurs progrès chez les peuples les plus civilisés, surtout chez les Grecs et les Romains ; il passe en revue tous les genres de stile dans lesquels ils se sont exercés ; il analise et juge les chefs-d'œuvre produits dans chaque genre ; il les compare aux chefs-d'œuvre modernes, surtout à ceux de l'Angleterre. Mais il ne se contente pas d'examiner la forme des ouvrages classiques ; il en approfondit encore le sujet. Ses jugemens ne sont pas exprimés d'une manière aussi concise et aussi nerveuse que le dit Herder. Monboddo est au contraire un peu verbeux, et son stile manque d'éclat ; mais il y a dans ces analises des vues très-judicieuses et une grande érudition. A l'occasion du stile didactique, il est amené à s'occuper de la philosophie des anciens ; et là, il va jusqu'à prétendre que les modernes n'ont point traité de la véritable philosophie ; que le sistème de Neuton, par

les attributions qu'il accorde à la matière, détruit l'idée de la Divinité ; qu'aucun moderne ne définit le mouvement, ni ne distingue Dieu d'avec la nature, ni la nature d'avec l'homme. Monboddo assure que ce n'est qu'après avoir étudié Aristote et Platon, qu'il a été en état de faire ces distinctions. Il accorde un si grand avantage à ces deux philosophes, qu'il les recommande, même pour l'explication des mistères de la religion chrétienne, qui, selon lui, s'y trouvent développés tous, sans en excepter l'incarnation. Monboddo est en général très-pieux ; il fait observer que ce qui distingue éminemment les historiens classiques, et ce qui manque un peu aux modernes, c'est la piété, ou la foi en un régulateur suprême de toutes choses (1). Son ouvrage n'a pas été traduit en entier dans d'autres idiômes. Voyez ci-dessus l'article CCLIX.

CCLXVI. Dans un ouvrage plus volumineux encore, auquel Monboddo consacra le reste de sa vie, et dont la publication n'a été terminée qu'après sa mort, dans l'*Ancient Metaphysics, or the science of the universals*, Édimbourg, 1779-1799, 6 vol. in-4°, il renchérit encore, s'il est possible, sur les opinions sistématiques et paradoxales qu'il avait exposées avec tant de savoir, dans son premier ouvrage. Il se propose particulièrement, dans le second, de développer la philosophie d'Aristote, et de réfuter Neuton et Locke. Il y expose habilement les sis-

(1) Biographie universelle. Paris 1821. XXIX, 340-342. Art. Monboddo, par M. Depping.

tèmes des philosophes anciens, et, sous ce rapport, son ouvrage est utile; il est fâcheux que cet exposé soit entremêlé de ses paradoxes, qui prouvent, entre autres choses, une crédulité surprenante dans un homme aussi instruit : il y regarde l'orang-outang comme un être humain abâtardi; il admet l'existence des sirènes et d'autres prétendus animaux participant des qualités de l'espèce humaine (1).

CCLXVII. ΕΠΕΑ ΠΤΕΡΟΕΝΤΑ, *or The diversions of Parley, by Horne-Tooke.* 1786. in-8°.

Ce n'était qu'un premier volume, qui fut réimprimé douze ans après.

CCLXVIII. *Id.* 1798, in-4°.

CCLXIX. Le second volume parut en 1805, à Londres, aussi in-4°.

Cet ouvrage, rédigé en forme de dialogue, est un des plus importans que l'on ait publiés de nos jours sur la grammaire générale ou philosophique, et il mérite une analise un peu détaillée.

Le trait caractéristique des ΕΠΕΑ ΠΤΕΡΟΕΝΤΑ (substances ailées, emblème de la parole), c'est qu'au lieu de vouloir tout expliquer par des abstractions sistématiques, qui jamais n'ont pu servir de première base à un langage naissant, l'auteur épie la nature de la parole dans la marche progressive des besoins de l'homme. Voilà pourquoi il n'admet au fond que deux espèces de mots : l'une qui, dans tous les idiomes, tous les âges de l'état social, est indispensable à la plus simple communication de nos pensées; elle

(1) *Id.* p. 342.

ne comprend que le *nom* et le *verbe*. L'autre espèce, quelque nécessaire qu'elle paraisse actuellement, ne l'est pourtant devenue que plus tard, par le seul désir d'une grande rapidité dans nos communications. Comme il ne s'agissait alors que d'abréger, et non pas d'exprimer de nouvelles idées, en créant d'autres signes radicaux, on a seulement dû chercher quelques termes qui fussent propres à remplacer d'une manière moins compliquée ou moins pénible, certaines combinaisons de mots primitifs : c'est par conséquent dans ceux-ci même qu'on a successivement choisi le substitut le plus commode, en raccourcissant l'une ou l'autre de leurs parties constituantes. Les grammairiens n'ont pas pu rechercher jusque dans leurs premières sources, la plupart de ces formations tardives, bornées à la simplification des moyens transmis depuis long-tems : trop souvent ils ne leur ont attribué d'autre origine que notre tendance philosophique à généraliser les idées, et l'apparente impossibilité d'y parvenir sans des signes exclusivement consacrés à un pareil usage. Cette erreur trouve son excuse, d'abord dans la contraction progressive et la corruption finale des mots primitifs, ainsi que de leur assemblage; ensuite dans les transpositions qu'ils ont subies en passant d'une phrase à l'autre. Aussi l'auteur a-t-il choisi pour frontispice de son livre le dieu de l'éloquence, Hermès, qui s'attache des ailes; emblème par lequel il indique ces heureuses sincopes de mots qui, long-tems après, ne présentant plus que des relations

abstraites, sous les dénominations vagues de particules, ou de mots indéclinables, ont été taxées d'obscurité dans leur sens absolu; à quoi fait allusion l'épigraphe : *Dùm brevis esse laboro, obscurus fio,* « Pendant que je m'efforce d'abréger, je deviens « obscur. »

D'après Horne-Tooke, quiconque y mettrait assez de persévérance, pourrait exprimer toutes ses idées en mots de la première classe, quoique souvent avec de fort longs détours, et toujours avec beaucoup de peine, puisque les anciennes routes lui sont devenues étrangères, à proportion qu'il a fréquenté des sentiers plus directs; tandis que les enfans et les étrangers non lettrés suivent naturellement cette marche lente des premiers tems. Dans ce même sistème, il ne restera plus de mot dépourvu d'un sens complet, ou ne fournissant qu'une signification purement relative; plus de mot enfin, dont la nature serait versatile, au point d'appartenir avec un sens différent, tantôt à l'une et tantôt à l'autre de ces parties d'oraison, auxquelles les grammairiens se plaisent à fixer des limites, sans en trouver toujours d'invariables. Par exemple, que le monosillabe *that*, d'après sa position dans la phrase, passe pour article, pronom ou conjonction, jamais il n'aura que le même et seul sens primitif que les Anglo-Saxons y avaient attaché, et qui se retrouve encore dans l'allemand *das*. Il n'en est pas autrement de tout mot que dans une langue quelconque on nommera alternativement adverbe, préposition ou conjonction. Aussi les mots empruntés

à la classe primitive, insensiblement plus ou moins tronqués et peut-être accouplés, pour en former des termes abrégeans, ne sauraient être précisément les mêmes chez tous les peuples, soit pour l'origine, soit pour le nombre. De là cette fluctuation dans la manière de les compter, de les classer et de les expliquer. Mais, demandera-t-on, où ce réformateur a-t-il puisé ses preuves? D'abord il n'en peut exister que d'un genre historique; ensuite ce n'est point à une étimologie aventureuse, mais à la sagacité d'un œil philosophique, qu'il appartient de les rassembler; aussi celles de l'auteur ne doivent être jugées que dans leur filiation et dans leur ensemble. Peu importe même que celui-ci ait été également heureux dans chacune de ses dérivations, pourvu que nous ne puissions plus nous tromper sur la véritable route à suivre. Il semblerait en effet que celle du langage a été parcourue dans les deux sens contraires; car si, dans le cercle étroit de sons élémentaires que l'instinct phisique a fournis à l'homme, son instinct rationel sut construire un nombre suffisant de monosillabes radicaux, et s'il parvint à modifier ceux-ci, à les combiner en polisillabes, en propositions simples et complexes; il ne s'en est pas moins vû contraint, depuis, à mutiler, à décomposer successivement une partie de son propre ouvrage, pour en faire servir encore les ruines à une jouissance mieux entendue de la masse entière. Au reste notre ingénieux grammairien a tellement abusé de la forme du dialogue, il y a mêlé tant de politique nationale et

de satire personelle, que son ouvrage se prête bien moins à la traduction qu'à un résumé analitique. En attendant qu'un esprit impartial veuille se charger de ce travail, on observera seulement ici que la méthode historique paraît plus simple et plus franche que l'ancienne méthode des raisonnemens abstraits, qui, à force de vouloir, dans toutes les relations possibles, substituer quelque idée générale à chaque mot indéclinable, finit par se perdre dans des subdivisions trop multipliées et trop délicates (1).

CCLXX. *W. Milford's inquiry in to the principles of harmony in language. London*, 1804, in-8° (2).

C'est la seconde édition de l'ouvrage dont il a été fait mention ci-dessus (*art.* CCLXIV). On voit que l'objet de ce livre est la recherche des principes de l'harmonie du langage. Son sujet ne le rendait guère susceptible d'être traduit.

§ 5.—EN ITALIEN.

CCLXXI. *Soprà la lingua primitiva, lezione academica, da Tanzini. Roma*, 1742, in-8°.

CCLXXII. *Origine, formazione, mecanismo ed armonia degl' idiomi, opera di D. L. Hervas. Cesena.* 1785, in-4° (3).

(1) Biographie universelle. Paris 1817. t. XX. Art. Horne-Took.

(2) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820. p. 182. Il écrit mal *Mitford*. Voyez la Biographie des contemporains, par M. Arnault.

(3) Manuel du libraire, par Brunet. Paris 1820, t. IV, p. 182.

FIN DE L'INTRODUCTION.

DISCOURS

SUR LA PREMIÈRE PARTIE

DES ANNALES DE HAINAUT.

§ I. — FONDATION DE LA VILLE DE TRÈVES.

(L'an 2019 avant notre ère.)

CCLXXIII. Le fait le plus ancien que rapporte Jacques de Guyse est la fondation de la ville de Trèves, bâtie, selon lui, par les Caldéens alors souverains de la Phénicie et de toute l'Asie mineure, environ treize cents ans avant la ville de Rome. Le savant dom Calmet (1) dit qu'encore de son tems on lisait sur les murs de l'Hôtel-de-Ville de Trèves, un vers fameux, le dernier (2) de ceux que rapporte le jésuite Brower à qui nous devons deux volumes in-folio sur les antiquités de cette ville (3).

Antè Romam Treviris stetit annis mille trecentis (4).

On sait que Ninus fut le premier qui porta la guerre

(1) Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine. Nancy, 1728. I, 16.

(2) Les premiers sont incomplets et beaucoup mieux donnés par Jacques de Guyse ; comme on le verra ci-après.

(3) L'édition de Liège 1671 est la seconde et la meilleure. Il cite d'autres auteurs plus anciens.

(4) Ce vers est attribué à Godefroi de Viterbe par Kyriander (*Annal. Treverorum Augustæ*. Part. I, page 21). Mais quelle

au dehors pour étendre sa domination, du moins dans les tems postérieurs au déluge d'Ogigès. Avant lui, dit un ancien historien (1), les princes s'attachaient plus à défendre qu'à reculer les limites de leur empire : chacun en bornait l'étendue aux frontières de la patrie. Ce roi d'Assirie, guidé par une ambition jusque-là inconnue, porta la première atteinte à cet usage antique, et pour ainsi dire héréditaire. Le premier, il entra en ennemi sur les terres de ses voisins, et soumit, jusqu'aux confins de la Libie, des nations encore inhabiles à se défendre. Il employa cinquante ans de sa vie à subjuguer l'Asie entière, partant du midi de la mer Érithrée, qui, ainsi que nous l'apprend Pomponius Méla (2), comprenait les deux golfes Persique et Arabique : il affermit son vaste pouvoir par une longue domination : maître des pays voisins, il ajouta leurs forces aux siennes, pour subjuguer les autres peuples ; et fesant de chaque victoire l'instrument d'une victoire nouvelle, il soumit l'Orient tout entier. Il s'avança jus-

preuve en donne-t-il ? Godefroi de Viterbe a dédié son ouvrage à Urbain III élu pape le 21 novembre 1185, et mort le 19 octobre 1187. Aussi la chronique de cet historien finit en 1186. On ne peut lui refuser beaucoup de bonne foi, de la franchise et une érudition très-vaste pour le tems où il a vécu. Il avait employé quarante ans à voyager dans les différentes parties de l'Europe, pour recueillir les matériaux dont il avait besoin, et rédigea une Chronique universelle, en vingt parties, qui commence à Adam. Pourquoi aurait-il inventé un fait qui fesait remonter la civilisation de Trèves avant celle de Rome, lui qui était Italien ? Voyez l'article Godefroi dans la Biographie universelle.

(1) *Justini histor. lib. I, cap.* 1.

(2) III, 8.

qu'à la partie la plus septentrionale de l'Europe ; il dévasta et soumit les bords du Pont-Euxin (1); il enseigna, dans le cours de ses victoires, à la barbarie des Scithes encore paisible, innocente et endormie (2), dit l'historien espagnol Paul Orose, à déployer toutes ses rigueurs; il apprit à ces peuples le secret de leurs forces; il les accoutuma à se nourrir, non du lait des troupeaux, mais du sang des hommes, et enfin à vaincre. Avec le secours de ces braves et belliqueux auxiliaires, Ninus vainquit en dernier lieu Oxiartès, roi de la Bactriane (3), que Justin (4) confond mal à propos avec le législateur Zoroastre, inventeur de la magie, qui s'était livré le premier à l'étude approfondie des principes de l'univers et de la révolution des astres. Jacques de Guyse, se conformant au récit de Justin, dit que Ninus tua Zoroastre, roi des Bracmanes. Mais l'ancien Zoroastre vivait plus de six mille ans avant notre ère selon Aristote, Eudoxe, Pline, Plutarque et d'autres auteurs (5). Son existence remonte donc à quatre mille ans avant Oxiartès. Elle est antérieure de plusieurs siècles au déluge d'Ogigès.

Jusque-là notre auteur est assez d'accord avec les anciens historiens qui ont parlé de l'empire d'Assirie ;

(1) Diodore de Sicile. I, p. 53-58, dans l'édition in-folio de Wesseling ; et livre II, 1, et suivans, en ayant égard aux livres et aux chapitres.

(2) Dit Paul Orose, I, 14, copié par Jacques de Guyse.

(3) Diodore de Sicile, II, 6.

(4) I, 1.

(5) J'ai donné sa vie dans mes Principes des Sciences Mathématiques. Paris 1811, p. 341.

mais voici ce que nous apprenons de lui relativement à la ville de Trèves.

On sait que Ninus, dans un âge assez avancé, avait épousé Sémiramis (1) qui lui survécut, et dont il eut un fils appelé Ninias. Mais ce que les historiens grecs et latins ne nous disent pas, c'est qu'il laissa un fils d'une première femme, reine des Caldéens. Le trône appartenait à ce fils, qui s'appelait Trébéca. L'ambitieuse Sémiramis voulut l'épouser. Le jeune prince s'y refusa; il montra même de l'horreur pour cette union incestueuse. La reine, excitée par le désir de régner, et tourmentée aussi par son coupable amour, le persécuta avec tant d'acharnement, qu'elle l'obligea d'abandonner sa patrie et son trône.

Errant et proscrit, en vain chercha-t-il au loin et long-tems un lieu propre à fonder un établissement qui le mît à l'abri des poursuites d'une amante devenue sa cruelle ennemie. Fatigué de ses pénibles et dangereuses courses, il prit le parti de consulter le sort sur l'asile que lui réservaient les destins: c'est ainsi que les malheureux interrogeaient alors la divinité dont ils sollicitaient les bienfaits, devenus leur seule ressource. Le sort lui assigna l'Europe, qui, selon Jacques de Guyse, est la troisième partie du monde. Quelques-uns même, ajoute-t-il, la regardent comme la seconde, prétendant que l'Afrique seule ne forme pas une partie du monde, mais une dépendance de l'Europe. On voit que notre auteur, à l'exemple de l'Espagnol Paul Orose (2) qu'il copie

(1) Diodore de Sicile, II, 6.

(2) I, 2.

encore ici, réclamant une espèce de supériorité sur l'Afrique, n'ose contester celle de l'Asie. Cependant l'Égipte qui a laissé de bien plus anciens monumens que l'Assirie, méritait bien de n'être pas oubliée.

Après avoir traversé la Méditerranée, qui sépare l'Europe de l'Asie mineure, après avoir parcouru de vastes solitudes et d'épaisses forêts, Trébéca arriva sur les rives de la Moselle; il y trouva une vallée spacieuse, arrosée de rivières, ombragée d'arbres touffus, et environnée de tous côtés par des montagnes. Séduit par la beauté du site, il résolut de s'y fixer, et y fonda une ville qu'il appela de son nom *Trébéris*, et à laquelle nous donnons celui de Trèves. C'est ainsi que les Caldéens, conduits par un fils de Ninus, petit-fils de Bélus, firent leur établissement dans cette nouvelle cité, vers l'an 2019 avant notre ère, en adoptant la chronologie d'Eusèbe pour l'histoire d'Assirie; ce fut donc douze cent soixante-six ans avant la fondation de Rome. Les peuples qui habitèrent la nouvelle ville, ajoute Jacques de Guyse, étaient déjà asiatiques, tirant leur origine de Gomer, fils de Japhet. La blancheur de leur corps leur a mérité le nom de Gaulois (1). Diodore de Sicile (2) prétend que le mot grec *Galatai*, qui, dans cette langue, désigne les Gaulois, vient de Galatès, fils d'Hercule. Mais le mot *gala*, qui, en grec, signifie lait, est regardé par d'autres auteurs comme la véritable origine de ce nom.

(1) J'ai prouvé la justesse de cette étimologie dans le volume précédent, p. 407, à l'article VIII.

(2) V, 24. Wesseling, dans sa note sur ce passage, combat cette étimologie avec assez de force.

§ II. — SUR HÉRO, FILS DE TRÉBÉCA. DISCUSSION SUR L'AUTHENTICITÉ DE LEUR HISTOIRE.

CCLXXIV. Après la mort de Trébéca, Héro, son fils, succéda à sa principauté. Suivant l'usage des Gentils, il fit brûler le corps de son père, auquel il éleva un tombeau sur le mont Jura; ensuite il lui consacra des autels, et voulut que ses sujets l'adorassent comme une divinité, erreur grave, observe avec raison Jacques de Guyse, dont Ninus, aïeul de Héro, avait été l'auteur, en fesant fondre la statue de Bélus, son père, et en voulant qu'il fût adoré comme un Dieu! Héro inscrivit sur une table de marbre les grandes qualités de son père, pour honorer sa mémoire et la transmettre à ses descendans. L'inscription était à peu près conçue en ces termes :

« Sémiramis fut épouse de Ninus : heureuse d'une « si haute alliance, elle posséda de vastes royaumes, « qu'elle agrandit encore par de nouvelles acquisi- « tions. Ne se contentant pas de ce qu'elle possédait, « et trouvant l'univers trop étroit pour elle, elle « chassa son beau-fils Trébéca de l'héritage paternel. « Ce prince, errant et exilé, fonda notre illustre ville, « à laquelle il donna par amour le nom de *Trébéris* « (Trèves); et qui est reconnue aujourd'hui pour ca- « pitale de l'Europe. Moi, Héro, fils de Trébéca, j'ai « fait graver cette inscription en l'honneur de mon « père, qui partage ici des autels avec Jupiter et « Mars, dont les astres bienfesans se réunissent pour « nous assurer la paix. »

Je rapporterai ici ces vers avec quelques variantes que j'ai cru devoir préférer au texte de Jacques de Guyse.

Nini Semiramis, quæ, tanto conjuge felix,
Plurima possedit, sed plura prioribus addit,
Non contenta suis, nec totis finibus orbis,
Expulit à patrio privignum Trebeta regno,
Profugus (1) *insignem nostram qui condidit urbem;*
Treberis (2) *huic nomen dans ob factoris amorem,*
Quæ caput Europæ cognoscitur auctoritate (3).
Filius hujus (4) *Hero patris hæc epigrammata pono,*
Cujus ob inferias (5) *hic cum Jove Mars tenet aras,*
Sidere concordi pax est non dissocianti (6).

VARIANTES.

(1) Plusieurs auteurs ont écrit ainsi. M. Lemaire, dans ses *Poetæ minores*, IV, 556, veut qu'on lise *insignem profugus;* mais alors le vers ne serait pas léonin. Quant à la mesure, on connaît le vers de Virgile :

Italiam fato profugus,

où *profugus* est évidemment un anapeste et non un dactile, en sorte que la prosodie semblerait exiger l'autre leçon.

(2) Le vers rapporté dans l'article précédent dit *Treviris*, en sorte qu'il ne paraît pas appartenir au même poète.

(3) D'autres écrivent *anteritate* ou *antiquitate*.

(4) D'autres écrivent *huic*.

(5) Jacques de Guyse écrit *inferius;* mais le vers ne serait plus léonin.

(6) Jacques de Guyse écrit *dissociati;* il paraît se tromper. J'ai préféré la leçon de M. Lemaire.

OBSERVATIONS.

On a prétendu que cette origine de Trèves était une fable, et la raison qu'on en donne, c'est qu'Ausone n'en parle pas dans son *Ordo nobilium urbium*, où il fait l'éloge de Trèves en sept vers qui font con-

naître l'ancienne grandeur de cette ville. Mais dans un poëme d'aussi courte haleine, Ausone n'était nullement obligé de parler d'un fait qui aurait exigé quelques développemens. L'opinion adoptée par Jacques de Guyse, l'avait été long-tems avant lui par Marianus Scotus, plus ancien que Godefroi de Viterbe puisqu'il était né l'an 1028. Cet auteur qui avait étudié avec soin la chronologie, et qui a combattu des erreurs accréditées de son tems, n'est nullement méprisable. (Voyez son article dans la *Biographie universelle.*) Il dit, sous l'an du monde 2193 : *Trebata, filius Nini, à Semiramide expulsus de regno, Treverim urbem condidit in Galliâ, antè Romam conditam annis* 1250. Voyez sa chronique, *lib.* I, *ætat.* III, *cap.* XVI, dans le Recueil de Pistorius, *Scriptores rerum germanicarum*, tom. I, p. 478. Qu'avons-nous à opposer à un témoignage aussi ancien? Le fait qu'il rapporte ici a été admis peu de tems après Jacques de Guyse, par le savant Ænéas Sylvius Piccolomini, né en 1405 et devenu pape le 14 août 1458, sous le nom de Pie II. Cet homme célèbre affirme que Trèves est la plus ancienne ville de l'Europe, ayant été bâtie par Trébéta qu'il dit frère de Ninus, roi des Assiriens. Cette différence de relation entre Trébéta ou Trébéca et Ninus, fait voir que sa tradition n'est pas appuyée sur Marianus Scotus, ni sur les vers qui viennent d'être cités, mais sur quelque autre monument historique qui mériterait d'être connu.

On observera que l'inscription de Héro est en vers latins dans notre auteur, comme nous venons de le

voir, et que le stile de ces vers qui sont léonins, n'est nullement barbare; en sorte qu'ils sont bien plus anciens que Jacques de Guyse; dont le récit ne paraît point devoir être méprisé. Sans doute ces vers sont d'un tems postérieur à l'événement, d'un grand nombre de siècles : on ne parlait sûrement pas latin du tems de Héro et de Ninus; mais ils expriment une ancienne tradition vraisemblablement tirée de l'histoire de Trogue Pompée, dont Justin ne nous a donné qu'un extrait fort abrégé.

Jules César parle des Tréviriens comme d'un peuple distinct des Belges; cette nation était amie des Romains, et César, dès le commencement de ses mémoires (1), dit que les Tréviriens lui donnèrent un avis important. Lorsque ensuite la confédération des Belges s'arma contre les Romains (2), les quinze peuples qui la composent, sont tous d'origine germaine: aussi Les Tréviriens n'en font point partie; au contraire ces peuples furent auxiliaires de César contre les Nerviens (3), et envoyèrent à son secours leurs cavaliers dont la valeur était renommée parmi les Gaulois. Ce n'est que lorsqu'ils furent divisés entre eux qu'il fut obligé de les surveiller: ils lui donnèrent quelque inquiétude, qui fut bientôt dissipée (4). On voit par là que, même du tems de César, ils ne fesaient nullement corps avec les Germains, et qu'ils

(1) I, 37.
(2) II, 34.
(3) II, 24.
(4) V, 2, 3 et 4.

avaient conservé quelque reste de l'ancienne civilisation assirienne.

Il est universellement reconnu aujourd'hui que notre civilisation nous vient de l'Asie. C'est en vain qu'on a voulu le nier dans le seizième siècle lorsque le changement de la religion chrétienne introduisit en Allémagne un esprit de critique qui a été trop loin. Béatus Rhénanus, ami d'Érasme, fut le premier qui attaqua la tradition reçue à Trèves (1), et ses doutes ont été accueillis par divers auteurs. Schœpflin lui-même semble les avoir adoptés sans en donner d'autre raison (2) que celle que j'ai combattue. Sans doute si les vers que j'ai rapportés étaient l'unique source de la tradition, au lieu d'en être simplement l'expression, la tradition pourrait être attaquée. Mais on vient de voir qu'il en existe des traces dans les Commentaires de Jules César. M. Fin Magnussen, qui vient de terminer l'édition critique de l'Edda, pense que c'est en Asie qu'il faut chercher l'origine de la cosmogonie et des mithes scandinaves. Il démontre les rapports qui existent entre ces mithes et ceux des peuples de l'Orient, des Grecs, des Romains, des Allemands, et même des Américains (3). Les Phéniciens, qui ont porté l'art d'écrire en Europe, y ont aussi porté, sans doute, les premières notions historiques. C'est encore à eux que nous devons avoir recours pour découvrir les traces de nos antqui tés.

(1) *Rerum germanicarum, libri tres.* Bâle, 1531.

(2) *Alsatia illustrata. Colmariæ* 1751 p. 101.

(3) L'Universel du 12 mars 1829.

Nous allons en trouver un nouvel exemple dans la suite de nos plus anciens souverains jusqu'au siège de Troie.

§ III. — SUR LA CALDÉE ET LES CALDÉENS.

CCLXXV. Les Asiatiques, en nous civilisant, n'ont pas prétendu nous avoir trouvés entièrement sauvages. Ils ont voulu conserver aussi le souvenir de l'existence que nous avions lorsqu'ils sont venus dans notre pays : c'est donc par eux que doivent nous arriver les noms de nos plus anciens souverains. En effet, un ouvrage attribué au Caldéen Bérose est celui qui nous transmet les faits les plus reculés de l'Histoire des Celtes. L'ouvrage est-il supposé? ces faits sont-ils exacts? Ces deux questions méritent d'occuper les Français qui veulent approfondir l'étude des antiquités de notre pays.

J'écris partout ici Caldée et Caldéens, conformément à notre prononciation, à l'exemple de l'historien des mathématiques Montucla et d'autres auteurs, comme le font les Italiens. Le plus grand nombre des Français écrit *Chaldée* et *Chaldéens*, conformément à l'étimologie grecque. Les Grecs écrivaient Χαλδαῖοι. Voyez Étienne de Bizance, qui donne ce nom à un peuple.

En effet, on appelait autrefois la Chaldée, dit fort bien M. Larcher dans son Dictionnaire géographique d'Hérodote, une partie de l'Assirie, la Babilonie, etc. C'est le pays que conquit Ninus venu du

Curdistan, et où il bâtit Ninive dont il fit sa capitale.

Dans la suite, lorsque Sémiramis eut fait construire Babilone et y eut établi le centre de son empire, le nom de Caldée fut restreint au pays situé au sud-est de Babilone, et vers le sud de l'Euphrates. C'est cette Caldée qu'a connue Strabon qui la décrit ainsi (1): « Il existe une tribu de Caldéens (Chal-« dæens) qui habitent un canton de la Babilonie, « voisin des Arabes et de la mer dite des Perses, » c'est-à-dire à peu de distance du Golfe Persique, un peu plus au midi que la ville actuelle de Basra.

Mais Strabon dit au même endroit: « Il y a de « plus dans la Babilonie une habitation particulière « assignée aux philosophes du pays appelés *Chal-« dœens*, qui s'appliquent, principalement à l'astro-« nomie.

« Quelques-uns prétendent connaître aussi la *gé-« nethlialogie* (science des horoscopes); mais les « autres n'approuvent point leur manière de voir. »

C'est de ces philosophes que parle Diodore de Sicile dont le passage m'a paru mériter d'être rapporté ici. C'étaient les prêtres de Babilone; mais leur science venait de Ninive et plus anciennement de Bactres où l'ancien Zoroastre avait inventé la magie, et dont le royaume avait été conquis et détruit par Ninus. Le Grec Diodore de Sicile nous fait connaître les philosophes dont parle Strabon, de la manière suivante (2):

(1) Livre XIV, p. 739.

(2) Biblioth. Hist. II, 29. Dans l'édition de Wesseling, dont la note sur les Caldéens est inexacte.

« Les Caldéens descendent des plus anciennes fa-
« milles de Babilone, et observent un genre de vie
« approchant de celle des prêtres d'Égipte. Car pour
« se rendre plus savans et plus habiles au service des
« Dieux, ils s'appliquent continuellement à la philo-
« sophie, et se sont fait surtout une grande réputa-
« tion en astronomie. Ils étudient avec un grand soin
« l'art de la divination. Ils prédisent l'avenir, et
« croient pouvoir détourner les maux et procurer les
« biens par leurs expiations, par leurs sacrifices, et
« par leurs enchantemens. Ils ont aussi l'expérience
« des augures ou du vol des oiseaux, et sont versés
« dans l'interprétation des songes et des prodiges.
« Outre cela ils consultent les entrailles des vic-
« times, et en tirent des connaissances qui passent
« pour certaines. Au reste, ils s'instruisent dans les
« sciences d'une manière tout autre que ceux
« d'entre les Grecs qui s'y adonnent. Chez les Cal-
« déens, cette philosophie demeure toujours dans la
« même famille; elle passe du père aux enfans, et
« ils se dispensent de toute autre fonction. Ainsi
« n'ayant pour maîtres que leurs parens, la jalousie
« ne fait rien cacher à celui qui enseigne, et le dis-
« ciple apporte toute la docilité nécessaire pour
« s'instruire. De plus, ayant commencé dès le bas
« âge, ils acquièrent une habitude extrême dans ces
« matières, soit par la facilité que l'on a d'apprendre
« dans l'enfance, soit par la longueur du tems qu'ils
« y ont employé. Les Grecs au contraire n'entrent
« pour la plupart dans cette étude que fort tard, ou

« sans disposition naturelle ; et après s'y être appli-
« qués quelque tems, en sont détournés par les divers
« besoins de la vie. Ceux-même qui s'y adonnent
« entièrement, ne le font guère que dans le dessein
« d'y trouver leur subsistance. Ainsi au lieu de s'en
« tenir aux anciens fondemens de cette science, ils
« cherchent à s'attirer des disciples en s'écartant eux-
« mêmes des principes de leurs maîtres. Les étran-
« gers au contraire ne fesant jamais qu'une seule
« chose, s'y rendent infiniment plus habiles. Ils
« évitent d'ailleurs l'inconvénient où tombent les
« Grecs par la recherche des nouveautés qui les fait
« paraître si opposés les uns aux autres, que leurs
« disciples, voyant ces contradictions perpétuelles,
« s'entretiennent dans la défiance à leur égard, et
« n'osent compter sur rien de ce qu'on leur enseigne.
« En effet si l'on examine les principales sectes de la
« philosophie grecque, on les trouvera différentes
« les unes des autres dans les points les plus impor-
« tans. Les Caldéens prétendent que la matière existe
« de toute éternité, et que n'ayant point eu besoin
« de génération, elle n'est pas sujette à corruption.
« Mais ils croient que l'arrangement et l'ordre du
« monde vient d'une intelligence divine, et que tout
« ce que l'on voit dans les cieux et sur la terre, est
« l'effet, non d'un mouvement fortuit ou nécessaire,
« mais de la sagesse ou de la puissance des Dieux. »

§ IV. — DE BÉROSE.

CCLXXVI. Bérose était un prêtre du temple de

Bélus à Babilone, où il était né avant la conquête de la Perse par les Grecs, sous Alexandre surnommé le Grand. Il quitta la Caldée, où il avait été élevé, pour porter l'astronomie dans la Grèce, et s'y acquit une grande réputation : ce fut dans ses ouvrages que Hipparque puisa la date des anciennes observations d'éclipses que l'on trouve rapportées dans l'Almageste de Ptolémée, et dont le calcul astronomique montre l'exactitude.

Le même Bérose publia aussi une histoire caldéenne qui finissait à l'an 267 avant l'ère chrétienne, et qu'il dédia à Antiochus II du nom, l'an 261, c'est-à-dire six ans après; nous en avons quelques fragmens et quelques extraits assez imparfaits. Ce qu'il avait dit de l'ancienne histoire des derniers rois de Babylone, est absolument conforme aux faits rapportés dans les livres sacrés des Juifs, comme Flavius Joseph et les premiers chronologistes chrétiens nous l'assurent; ce qu'il dit des antiquités de cette ville est tellement d'accord avec ces livres, que l'on est forcé de croire qu'il avait consulté les livres des Juifs, ou que les traditions caldéennes ne contenaient rien pour l'histoire des premiers tems, qui ne fût conforme dans l'ensemble des faits aux livres attribués à Moïse, quelque opposition qu'il y eût d'ailleurs entre le sistème religieux des Juifs et celui des Caldéens (1).

Les fragmens qui nous restent de Bérose dans Flavius Joseph ont été réunis par Fabricius avec quel-

(1) Mémoires de littérature, tirés des registres de l'Académie des Inscriptions. Paris 1729. t. VI, p. 178 et 179. Mémoire de Fréret.

ques autres qui ont paru authentiques à ce critique habile, dans le quatorzième volume de sa *Bibliotheca græca*, imprimée à Hambourg en 1728. Ils ont été recueillis plus récemment sous ce titre : *Berosi Chaldæorum historiæ quæ supersunt prolixiori de Berosi vitâ et librorum ejus indole. Auctore D. G. Richter.* In-8°, *Lipsiæ*, 1825. Hartmann.

L'existence de l'auteur, celle de son ouvrage, ne peuvent donc être contestées, elles ne l'ont pas été. Tous nos dictionnaires historiques en parlent depuis celui de Chaudon et Delandine (1) jusqu'à la Biographie universelle, où l'auteur de l'article Bérose (2), plus astronome que savant, veut même, à la vérité après d'autres auteurs plus anciens que lui, mais que j'ai déjà combattus dans un autre ouvrage (3), faire deux Béroses d'un seul.

Sans trop connaître l'ouvrage de Bérose, on attaque cet historien lui-même. On ne sait, dit-on, si la perte de son ouvrage est un grand malheur. En le composant, l'auteur n'avait pas oublié qu'il était Babilonien. C'était alors, ajoute-t-on, la folie de tous les peuples, de vouloir être regardés comme les plus anciens de la terre. On veut qu'il ait fabriqué des antiquités

(1) Nouveau Dictionnaire historique, par Chaudon et Delandine. Lyon 1804. Art. Bérose. M. Delandine du Saint-Esprit, fils de l'associé de Chaudon, prépare une nouvelle édition de ce Dictionnaire.

(2) Biographie universelle. Paris 1811, IV, 335.

(3) M. Delambre, auteur de cet article, a puisé cette opinion dans Montucla que j'ai combattu dans les Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du Globe. VII, 43.

merveilleuses pour sa patrie. Il étaya, nous assure-t-on enfin, ses impostures comme il put (1).

Voilà donc ce malheureux Bérose condamné sans être entendu. Parce qu'il appartenait à une caste qui conservait précieusement les anciens souvenirs et qui s'en fesait gloire, parce que cette nation remontant à Zoroastre qui avait donné des lois aux Bactriens six siècles auparavant, il pouvait parler des monumens de la plus haute antiquité, tandis que les Grecs n'étaient qu'un peuple moderne, nous ne voulons pas suivre l'exemple des Grecs en l'écoutant avec confiance, en nous instruisant avec lui.

Il fallait cependant appuyer ces dénégations d'un raisonnement quelconque, et voici celui qu'on nous fait. Un historien qui se mêlait d'astrologie, ne mérite pas d'être cru. Bérose, ajoute-t-on, était un astrologue (2). Voilà ce que c'est que de parler grec en français sans savoir le grec. Le mot astrologue, selon son étimologie grecque, désigne l'homme qui parle des astres; tous ceux qui autrefois chez les Grecs s'étaient occupés de ces grands corps célestes auxquels nous devons la lumière, la chaleur et en quelque sorte l'existence, étaient pour eux des astrologues. Nous sommes plus habiles, et nous osons mesurer ces corps. Nous avons donc une astronomie qui est la mesure des astres et la connaissance des règles auxquelles leur cours paraît assujetti. Nous prétendons

(1) Nouveau Dictionnaire historique, par Chaudon et Delandine. Lyon, 1804. art. Bérose.

(2) *Id.* ibid.

ainsi avoir des astronomes, et nous avons flétri du nom d'astrologue ceux qui, à l'exemple des Anciens, croient que les astres nous parlent et nous prédisent l'avenir. Les Anciens, qui étaient en cette occasion plus crédules et plus modestes, ne doivent pas être jugés par notre langue, mais par la leur. Il est donc possible que Bérose ait été un astrologue sans être un imposteur.

§ V. — OPINION QUE LES ANCIENS AVAIENT DE BÉROSE.

CCLXXVII. Les Athéniens ont eu meilleure opinion de notre ancien historien et de sa science. Pline (1) dit que la statue de Bérose avait la langue dorée, parce qu'il était le premier qui eût enseigné aux Grecs la science de l'astronomie. Voici ses expressions. *Variarum artium scientiâ innumerabiles enituêre, quos tamen attingi par sit florem hominum libantibus : astrologiâ Berosus, cui ob divinas prædictiones Athenienses publicè in Gymnasio statuam inauratâ linguâ statuêre.* « Le nombre des perso- « nages qui se sont distingués en divers genres de « sciences et d'arts est tellement considérable, que, « selon notre méthode, il suffira que nous effleurions « l'élite d'entre eux. Bérose se distingua dans l'astro- « logie par des prédictions divines ; c'est pourquoi les

(1) *Hist. nat. lib. VII, cap.* 37 et non Plutarque *de Quest. Rom.* comme le dit l'abbé Anselme dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Paris 1729, t. VI, p. 8.

« Athéniens lui élevèrent publiquement, dans le Gim-
« nase, une statue à langue dorée. »

Lorsque Pline vante les prédictions divines de Bérose, il est bien clair qu'il ne leur aurait pas donné ce nom si elles avaient été purement astrologiques, puisqu'il combat ailleurs (1) les prédictions fondées sur l'astrologie, et qu'il ne les admet nullement. Les prédictions de Bérose étaient donc véritablement astronomiques, et c'était sans doute une espèce de table des mouvemens célestes, telle à peu près que nous la voyons dans Ptolémée, qui n'a guère fait que copier les astronomes qui l'avaient précédé. Cette table qui annonçait d'avance la situation du soleil, de la lune et des planètes pour un très-grand nombre d'années, dans un tems où les devins employaient cette situation pour prédire les événemens futurs les plus importans, dut paraître aux Grecs, qui n'avaient rien vu de semblable encore, quelque chose de vraiment miraculeux. Pline se sert donc d'une expression assez juste en appelant divines les prédictions de Bérose.

A la vérité, dès l'an 432 avant notre ère, c'est-à-dire un siècle avant Bérose, Euctémon et Philippe avaient donné aux Athéniens une table des mouvemens du soleil et de la lune, qui fut dressée par Méton, citoyen et originaire d'Athènes (2). Cet astronome mérita ainsi de grands honneurs; mais Bérose, en y ajoutant

(1) *Lib. VII, cap.* 49. J'ai rapporté et commenté ce passage dans les Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe. VII, 37.

(2) Tableau chronologique des événemens rapportés par Tacite. Paris 1827. art. XII et XIII.

des tables des éclipses, ainsi que du mouvement des planètes, surpassa Méton et acquit avec raison plus de gloire.

Dirons-nous que nous connaissons mieux Bérose par les fragmens de ses ouvrages, que ne le connaissaient les Athéniens qui l'avaient vu, entendu et lu? Il me semble que ce serait à nous une grande présomption, et que notre opinion doit être un peu mieux discutée avant d'être hazardée aussi légèrement. Puisque nous ne pouvons guère le juger par nous-mêmes, et qu'il faut nous en rapporter au témoignage des Grecs, examinons en détail ce qui résulte de ce témoignage.

Les Grecs ne connaissaient guère l'histoire des Assiriens que par Hérodote et Ctésias qui se contredisaient; ils ne savaient un peu d'astronomie que par les Égiptiens qui eux-mêmes étaient disciples des Caldéens. Il fallut que Bérose vînt leur enseigner les véritables sources de l'histoire et les faits astronomiques qui en sont la base.

J'ai observé dans l'article précédent que son sistème religieux était celui des Juifs. Or, si l'on veut faire attention que les Juifs étaient un peuple fort obscur à Babilone et à Athènes à l'époque à laquelle écrivait Bérose, et que ce fut de son tems que la traduction de la Bible hébraïque, connue sous le nom de *Version des septante*, fit connaître la tradition juive aux Grecs, l'an 277 avant l'ère chrétienne selon Prideaux d'après l'archevêque Usher (1), on compren-

(1) Histoire des Juifs, par Prideaux. Amsterdam, 1722. III, 43.

dra qu'il n'est nullement probable que Bérose ait copié les Juifs, et qu'il fallait que cet historien eût mérité l'estime générale pour que les écrivains juifs s'autorisassent de leur conformité avec lui.

Bérose est en effet le seul auteur profane qui ait parlé d'un déluge véritablement universel, si l'on prenait ses expressions à la lettre. Il compte dix générations entre le premier homme et ce déluge, ainsi que le fait Moïse; il marque la durée de ces générations en *sares* ou périodes de 223 mois lunaires, semblables au cicle de Méton de dix-neuf ans et demi. Ces *sares*, suivant la signification de leur nom en caldéen (1), marquaient la *restitution* ou le retour des éclipses, c'est-à-dire des conjonctions du soleil et de la lune à peu près au même lieu de l'écliptique. Le nombre des *sares* ou périodes lunaires, attribué par Bérose à ces dix générations, étant évalué en années communes, fait une durée peu différente de celle qui est marquée par Moïse; et le même rapport se trouve entre le reste de son histoire et la chronologie de la Genèse (2), sur laquelle il ne nous est pas permis d'élever le moindre doute; en sorte que par la même raison, celle de Bérose est inattaquable pour nous.

§ VI. — AUTHENTICITÉ DE L'HISTOIRE DE BÉROSE.

CCLXXVIII. Cette histoire de Bérose, comparée

(1) Voyez Suidas, au mot Σαρος.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Paris, 1729. VI, 179.

avec les histoires particulières de Tir et Sidon, desquelles Ménandre d'Éphèse publia une traduction, mit les Grecs en état de juger de la confiance que méritait l'histoire ancienne de Ctésias; et puisqu'après cet examen ils continuèrent de recevoir Ctésias, il ne semble pas que nous soyons en état de rejeter Bérose lui-même, comme on prétend nous y forcer (1). Si les Grecs ont apprécié le témoignage de leurs historiens opposé à Hérodote qu'ils avaient tant estimé jusqu'alors, et cela à cause de sa conformité avec Bérose, quelle estime ne devaient-ils pas avoir pour Bérose lui-même qui, comme Hérodote et Ctésias, ne parlait pas d'un peuple étranger pour lui, mais qui voulait faire connaître aux Grecs l'histoire et les sciences de sa propre nation, regardée alors par les Grecs comme la plus ancienne du monde?

De quel droit mépriserions-nous donc aujourd'hui un historien que les Grecs nos maîtres ont estimé? Sur quelle autorité nous fonderions-nous pour le traiter d'imposteur, nous qui ne connaissons, pour ainsi dire, les Assiriens que par les Grecs, et les Grecs que par les Latins qui ne nous sont connus que bien imparfaitement? Bérose n'est donc point ce que nous appelons un astrologue; il n'est nullement un imposteur.

Citons encore pour le prouver un des premiers défenseurs de la religion chrétienne, Tatien, dont le discours a été composé l'an 168 de notre ère (2), sous

(1) *Id.* p. 179 et 180.

(2) *Tatiani oratio ad Græcos. recensuit Wilhelmus Worth.*

l'empire de Marc-Aurèle, lorsque les disputes de Philon, d'Apion et de Flavius Joseph avaient parfaitement éclairci l'histoire de l'Orient, lorsqu'une longue paix avait permis de former des bibliothèques nombreuses où les matériaux de l'histoire se trouvaient réunis.

Dans cet ouvrage, Tatien s'efforce de prouver que les Grecs sont inférieurs de toute manière aux peuples qu'ils appelaient Barbares, et que les chrétiens ont de plus anciens monumens que les païens. « Supposez, » leur dit-il, « qu'Homère n'a pas vécu postérieurement à la guerre de Troie, mais au tems même « de cette guerre : je vous accorderai même, si vous « le voulez, qu'il a combattu sous Agamemnon, et « qu'il a précédé l'invention des lettres (grecques). « Eh bien ! il est constant que Moïse, dont je vous ai « parlé, est antérieur d'un grand nombre d'années, « non-seulement à la prise d'Ilion, mais encore à la « construction même de cette ville, et aux rois Dar- « danus et Tros. Je me servirai, pour vous en con- « vaincre, du témoignage des Phéniciens et des Égip- « tiens. Allons au fait : celui qui veut persuader, doit « exposer des preuves le plus brièvement possible.

« Bérose donc, natif de Babilone, où il fut prêtre « de Bélus, qui a vécu du tems d'Alexandre, et qui « a écrit l'histoire des Caldéens en trois livres pour « Antiochus, le troisième après Alexandre, y expose « les actions des rois et y fait mention d'un de ces

Oxoniæ, 1700, p. 1 de la préface qui détaille très-bien les preuves de cette opinion.

« princes appelé Nabuchodonosor, qui fit la guerre
« aux Phéniciens et aux Juifs, événement qui se trouve
« rapporté dans nos prophètes, mais long-tems après
« Moïse, puisqu'il n'est arrivé que 70 ans avant l'em-
« pire des Perses. Or, Bérose était certainement un
« témoin très-respectable, ainsi que le prouve l'his-
« toire des Assiriens écrite par Juba, qui avoue ne la
« tenir que de lui, et qui a de même écrit deux livres
« sur les Assiriens. »

Le raisonnement que fait ici Tatien est conforme à notre chronologie : en effet, selon l'Art de vérifier les dates (1), Nabuchodonosor monta sur le trône l'an 605 avant notre ère. Il avait fait la guerre du vivant de son père Nabopolassar; il prit Jérusalem en 606, et Sidon en 585. La ville de Tir ne put lui résister. Cirus prit Babilone l'an 538, 68 ans après la prise de Jérusalem.

Si Bérose a vécu sous le règne d'Alexandre, rien n'empêche de le faire naître l'an 344 avant l'ère chrétienne, vingt ans avant la mort d'Alexandre. Il avait donc soixante-et-dix-sept ans l'an 267, lorsqu'il composa son ouvrage astronomique pour l'instruction d'Antiochus-*Théos* ou le Dieu, qui ne monta sur le trône que cinq ou six ans après, mais dont l'éducation devait être commencée alors. Cette conjecture, à peu près conforme à celle de Jean-Gérard Vossius (2), n'a rien du tout qui ne soit clair et facile à comprendre. L'astronome et l'historien du nom de

(1) Avant l'ère chrétienne. Chronologie des rois de Babylone.

(2) *De Historicis Græcis. Lib. I, cap.* 13.

Bérose ne sont donc qu'un seul personage, très-estimable sous ces deux rapports. Il nous reste à examiner ce que nous devons penser de l'extrait de son histoire, publié par Annius de Viterbe.

§ VII. — SUR L'EXTRAIT DE BÉROSE, PUBLIÉ PAR ANNIUS DE VITERBE.

CCLXXIX. Nous avons suffisamment fait connaître l'historien Bérose si respectable par la classe à laquelle il appartenait (*art.* CCLXXV), mais dont l'ouvrage ne nous est connu que par des fragmens. Annius de Viterbe a publié sous son nom un extrait généalogique et chronologique, regardé communément comme un roman plein de mensonges. Ce bon religieux dominicain, qualifié de fourbe maladroit, avance, nous dit-on, des choses contraires à ce que Bérose avait écrit (1). Mais si nous n'avons pas l'ouvrage, comment jugerons-nous si l'extrait lui est conforme ou opposé? C'est ce qui paraît assez difficile. Fabricius et un auteur plus moderne ont recueilli les fragmens donnés par les Anciens, ainsi que nous l'avons déjà observé (*art.* CCLXXVI); et ces fragmens ne se trouvant point en totalité dans l'ouvrage publié par Annius de Viterbe, on a conclu que cet ouvrage n'est pas celui de Bérose. Mais Annius n'a publié qu'un extrait, et cet extrait, dont les parties sont complètes et bien liées, ne mérite-t-il pas autant de confiance que des lambeaux morcelés, épars chez

(1) Nouveau Dictionnaire historique, par Chaudon et Delandine. Lyon 1804. art. Bérose.

faussaire pour avoir voulu nous faire connaître notre ancienne histoire. Calomnié comme Bérose, il mérite, comme lui, de fixer notre attention. Les détails que je vais donner ne paraîtront donc pas superflus, et peut-être me saura-t-on quelque gré d'avoir fait des recherches qui nous donneront les moyens de le mieux apprécier.

§ VIII. — SUR ANNIUS DE VITERBE ET SES OUVRAGES.

CCLXXX. Selon quelques auteurs, Nani a fait des commentaires sur tous les livres historiques de la Bible, sur les Psaumes, sur les Prophètes et sur les Épîtres de Saint-Paul, lui-même fait mention de quelques-uns de ses ouvrages. Mais les deux premiers qu'il publia et qui lui firent beaucoup d'honneur dans un tems où la destruction de l'empire de Constantin par les sectateurs de Mahomet frappait et agitait tous les esprits, furent son Traité de l'empire des Turcs (1), et celui qu'il intitula : « Des Triomphes que les chré« tiens remporteraient un jour sur les mahométans « et les Sarrazins (2). » Ce dernier ouvrage, dédié au pape Sixte IV, et adressé à tous les rois, aux princes et aux républiques du monde chrétien, n'est qu'un recueil de ses explications ou de ses réflexions sur le livre de l'Apocalipse. Il les avait prêchées dans l'église de Saint-Dominique à Gènes, dans le cours de l'an-

(1) *Tractatus de imperio Turcarum.* C'est un recueil de sermons qu'il prêcha à Gènes en 1471, et qu'il fit imprimer dans le même tems. (Mém. de Niceron. tome XI, p. 3.)

(2) Sixtus Senensis, *Bibl. Sancta, lib. IV*, p. 276, colonne 2.

née 1471. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions (1); on en conservait un manuscrit dans la Bibliothèque de Colbert, qui fait à présent partie de la Bibliothèque du Roi : il est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur fait un précis de tout ce que les interprètes catholiques avaient écrit avant lui sur les quinze premiers chapitres de l'Apocalipse. Dans la seconde, il donne ses propres réflexions, depuis le seizième chapitre jusqu'à la fin du même livre; il entreprend de prouver que le faux prophète Mahomet est le véritable Antechrist, prédit par saint Paul, et dont saint Jean décrit tous les caractères ; car, dit-il, quoique ce faux prophète soit mort, sa secte impie vit encore; elle fait des progrès contre le peuple de Dieu, et elle durera jusqu'à ce que, selon le septième chapitre de Daniel, le règne soit donné par le Très-Haut au peuple des saints, c'est-à-dire aux chrétiens. La troisième et dernière partie de cet ouvrage, n'est qu'une récapitulation abrégée de ce que l'auteur avait déjà publié dans son Traité de l'empire des Turcs (2). On voit que cette explication de l'Apocalipse, toute ridicule qu'elle peut paraître aujourd'hui, est encore bien supérieure à celle du grand Neuton qui prenait le pape pour l'Antechrist.

Le Père Niceron parle d'un troisième ouvrage qui porte le nom d'Annius, mais dont les bibliothécaires

(1) *De futuris Christianorum triumphis in Turcas et Saracenos ad Xystum IV et omnes principes Christianos. Genuæ* 1480, in-4°. *idem. Noribergæ* in-4°. (Mém. de Niceron. *ibid.*)

(2) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par Touron. Paris 1746, t. III, p. 656 et 657.

des Dominicains ne font aucune mention. Il est intitulé : *Ad R. D. P.* (*reverendum dominum Petrum*) *Barotium episcopum Patavinum Questiones duæ super mutuo judaico et civili et divino.* Cet ouvrage est daté de Viterbe, le 8 mai 1492. Il est in-4°; mais le lieu et le nom de l'imprimeur n'y sont point marqués.

Après avoir écrit et prêché dans plusieurs villes d'Italie, Annius passa les quatre ou cinq dernières années de sa vie à Rome, dans l'emploi de maître du Sacré Palais, où, sans discontinuer ses études, il remplissait tous les devoirs de sa charge et de sa profession religieuse. Les éditeurs des Actes des Saints rapportent que ce théologien, arrêté par une griève maladie dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne, ayant entendu parler des grandes vertus et des miracles de la bienheureuse Colombe (1), de Riéti, se recommanda avec ferveur aux prières de cette vierge chrétienne. Sa confiance, ajoutent-ils, ne fut point vaine, puisque le malade, qui depuis long-tems était presque sans mouvement dans son lit, se trouva tout d'un coup si parfaitement guéri, qu'il fut en état le lendemain d'aller se promener sur le pont Saint-Ange, et de reprendre les fonctions de sa charge (2).

On rapporte ce fait au carême de l'an 1498 (3), année dans laquelle le jour de Pâques tombait au

(1) Il ne faut pas la confondre avec sainte Colombe de Sens, morte le 31 décembre 273, ni avec sainte Colombe de Cordoue, morte le 17 septembre 853.

(2) *Acta Sanctorum, ad diem* 20 *maii, in Vitâ B. Columbæ.*

(3) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique; par Touron. Paris, 1746, tome V, p. 658.

15 avril (1). Si cela est vrai, le fait a dû se passer dans les premiers mois de cette année, ce qui le rendrait un peu suspect, parce qu'alors Paul Justiniani était encore maître du Sacré Palais, puisqu'il exerçait les fonctions de cette place à Rome le 29 juillet de cette année (2). Il paraît même certain qu'elle ne fut donnée à Nani qu'en 1499 (3). Mais il est facile de conjecturer que le rédacteur des Actes de la bienheureuse Colombe, de Riéti, a donné d'avance à Nani un titre que ce Dominicain n'a eu que plusieurs mois après. Si donc le miracle fait en sa faveur ne peut être contesté de son tems, comment conciliera-t-on ce bienfait de la Divinité avec le reproche fait à celui qui en a été l'objet? car ce même Nani, que l'on nous donne comme ayant intéressé la Divinité au point d'avoir conservé sa vie par un prodige, nous a été présenté ensuite comme ayant fait usage de son retour miraculeux à la santé pour tromper le monde chrétien par une foule d'écrits supposés. Le Père Niceron ne craint pas d'affirmer (4) qu'il est clair et certain qu'Annius a fabriqué lui-même tous ces écrits.

(1) L'Art de vérifier les dates, par un Bénédictin. Paris, 1783, p. 30.

(2) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par Touron. III, 653.

(3) Altamura, *in Bibliothecâ Dominicanâ*, p. 223, cité par Bayle, Dictionnaire historique et critique. Rotterdam 1720. p. 2041, art. Nannius.

(4) Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres. Paris, 1730. XI, 6.

§ IX. ÉCRITS ANCIENS PUBLIÉS PAR ANNIUS DE VITERBE, ET SA MORT.

CCLXXXI. Il paraît en effet certain que le fait de la guérison de Nani, et celui de la publication de son dernier ouvrage, sont arrivés dans le même tems. J'ai vu à Rome, à la bibliothèque *Angélique*, un exemplaire de la première édition imprimée dans cette ville, au Champ de Flore, sous la date du 10 juillet 1498, par Eucharius Silber, autrement appelé Franck, sous le pontificat d'Alexandre VI, année six. Une seconde date est placée à la fin de tout l'ouvrage, le 3 d'un mois dont le nom est déchiré, mais toujours la même année. La première date se trouve à la fin de la Chronographie étrusque, le treizième des ouvrages contenus dans ce volume, qui en contient dix-sept.

Les premiers ont donc pu être imprimés plus tôt. C'est peut-être ainsi que l'on peut justifier Fabricius, qui date cette première édition de 1497 (1), et Schœpflin qui la fait remonter à l'an 1495 (2).

Une autre édition fut publiée cette même année 1498 à Venise, chez Bernardo Vénéto; mais on n'y mit pas les commentaires de Jean Nani (3), sans doute parce que l'auteur n'avait pas donné son aveu pour cette publication. J'aurais désiré me procurer un exemplaire de celle-ci pour juger si elle est une

(1) *Bibliotheca Græca*, vol. XIV, p. 217.

(2) *Alsatia illustrata. Colmariæ* 1751, p. 99.

(3) Dictionnaire historique et critique, par Bayle. Rotterdam 1720 p. 2041. art. Annius.

contrefaçon de la première. Si elle ne l'est pas, et qu'elle l'ait au contraire précédée, il en résulterait que le religieux Dominicain n'a fait, comme il le dit, que commenter des écrits déjà connus, ce qui prouverait évidemment qu'il n'a point été un faussaire, comme on a osé l'en accuser.

Dans sa préface, que j'ai imprimée ailleurs (1) avec une traduction française, il ne se qualifie point Maître du Sacré Palais, et cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'a eu cette charge qu'en 1499. Elle était considérable, et n'aurait point été donnée à un faussaire ni à un fou. Celui qui en était pourvu avait un appartement fixe au Vatican, et y demeurait toujours. C'était à lui d'examiner, corriger, rejeter ou approuver ce qui devait être imprimé à Rome. Tous les libraires et imprimeurs étaient sous sa juridiction. Il avait rang et entrée dans la Congrégation de l'Index, et séance quand le pape tenait chapelle, immédiatement après le doyen de la Rote. Le pape lui entretenait un carrosse et les domestiques nécessaires. Il recevait du palais une ration très-considérable, tant pour lui que pour ses deux compagnons, qui étaient toujours des docteurs, et pour ses domestiques, qui étaient aussi payés et entretenus aux dépens de Sa Sainteté.

Comme son prédécesseur Justiniani, Annius eut toujours l'estime d'Alexandre VI et l'affection de toute la famille de ce pape. Mais on assure que sa sincérité

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe. Paris 1808, VII, 142.

lui fut nuisible : il ne craignait pas de dire quelquefois à César Borgia, appelé le duc de Valentinois, fils naturel du pape, des vérités qui déplaisaient à ce prince corrompu. Borgia avait épousé, le 10 mai 1499, une fille de Jean d'Albret, roi de Navarre (1). La vérité ne produisait pas le même effet sur la duchesse, qui honorait Annius de sa confiance. Cette vertueuse princesse, au milieu des chagrins que lui donnait son mari, ne trouvait de consolation qu'auprès du respectable et sage dominicain; mais elle-même n'éprouva que trop l'indocilité de son époux. Cet homme, le plus scélérat de son siècle, toujours livré à la perversité de son cœur, n'entendait plus la voix de la religion. Fatigué des indiscrètes leçons de son épouse, il fit tomber son ressentiment sur celui qu'il en croyait l'auteur; et l'on prétend que, pour abréger les jours d'Annius, il le fit empoisonner le 13 novembre 1502(2), âgé de soixante et dix ans.

La colère de son assassin s'éteignit avec la vie de l'infortuné vieillard, dont la mémoire reçut les honneurs qui lui étaient dus. Le corps du Maître du Sacré Palais fut enterré dans l'église de la Minerve, devant la chapelle saint Dominique. La ville de Viterbe, qui le compte parmi ses plus illustres citoyens et ses bienfaiteurs, se fit tant d'honneur d'avoir été sa patrie, que, ne pouvant obtenir ses dépouilles,

(1) Biographie universelle. art. Borgia. V, 179.

(2) Fragmens d'Histoire et de Littérature, p. 194, cités par Touron, III, 658.

elle lui fit dresser une statue dans la Maison-de-Ville (1).

Plus d'un siècle après, en 1618, Viterbe avait conservé le souvenir de son Annius, de qui elle eut soin de faire réparer l'épitaphe, en y mettant une inscription nouvelle (2). Moi-même étant à Rome en 1813, pour avoir pris la défense d'Annius dans un ouvrage imprimé cinq ans auparavant (3), je fus admis avec quelque distinction dans une académie réunie à Viterbe; j'y reçus des remercîmens qui me prouvèrent que mon opinion y était complètement partagée, et que la mémoire d'Annius y est encore aujourd'hui en vénération.

§ X. OUVRAGES SUR L'ANTIQUITÉ, PUBLIÉS PAR ANNIUS DE VITERBE.

CCLXXXII. J'ai prouvé qu'Annius de Viterbe a eu dans sa patrie l'honneur que les Athéniens avaient fait au Babilonien Bérose. Cette justice qui leur avait été rendue de leur vivant, et même après leur mort, ne les a point mis à l'abri des injures de la postérité, tant une réputation intacte est difficile à conserver dans la république un peu anarchique des lettres!

Si le savant Nani n'avait publié d'autres ouvrages que ceux qui avaient paru de lui avant 1498, année où il touchait, pour ainsi dire, à la fin de sa car-

(1) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par Touron. III, 658. Il cite Eccard.

(2) *Id.* ibidem.

(3) Bérose et Annius de Viterbe. Paris 1808.

rière, sa mémoire aurait peut-être été respectée après sa mort, comme sa réputation avait été entière pendant sa vie. Mais ses dix-sept ouvrages d'antiquités, réunis dans un seul volume in-folio, en le rendant plus célèbre, ont nui à sa mémoire. Il a prétendu donner les ouvrages jusqu'alors inconnus d'un grand nombre d'auteurs anciens, en ajoutant des commentaires sur la plupart de ces ouvrages. Il en avait fait aussi sur les vingt-quatre premiers rois d'Espagne et sur l'antiquité de cette monarchie. Cette production n'était pas celle d'une jeunesse inconsidérée, c'était le fruit de soixante-cinq ans consacrés à l'étude et au travail, et des plus profondes recherches; l'ouvrage portait le sceau de la gravité d'un saint religieux distingué par la place la plus honorable de son ordre, occupée par les plus savans personages de cet ordre depuis saint Dominique jusqu'à lui (1).

Voici la notice des ouvrages contenus dans la première édition publiée par Annius. L'in-folio que j'ai vu à Rome à la bibliothèque *Angélique*, est d'une impression assez belle. Les pages n'y sont pas numérotées; elles l'ont été à la main dans cet exemplaire. La table des matières y est écrite aussi à la main avec beaucoup de soin, de la manière suivante :

Io. Annius Viterbien.

Antiquitatum variarum volumina xvii seu libri, quorum materies vide post præfationem.

Sunt autem paucis ista :

(1) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par Touron. III, 658 et 659.

I. *Annius liber de contentis sequentium librorum*, page 3.

II. *Institutiones de œquivocis*, page 167.

III. *Propertii Vertumniana*, page 45.

IV. *Xenophontis œquivoca*, page 24 *à tergo*.

V. *Fabius Pictor, de Aureo seculo*, page 32.

VI. *Myrsilus*, page 13.

VII. *Catonis fragmentum*, page 19.

VIII. *Itinerarii Antonini fragmentum*, page 95, *à tergo*.

IX. *Sempronius, de Italiâ*, page 73.

X. *Archilocus, de temporibus*, page 39.

XI. *Metasthenes*, page 42.

XII. *De Hispaniis*, page 211.

XIII. *De Chronographiâ etruscâ*, page 163.

XIV. *Philonis liber*, page 50.

XV. *Berosi liber*, page 100.

XVI. *Manethonis liber*, page 153, *à tergo*.

XVII. *Anniani liber Quœstionum*, page 190.

Ce fut à l'occasion de ces découvertes et de ce travail, que les plus savans hommes du seizième et du dix-septième siècles s'échauffèrent pour ou contre notre auteur. Persuadés que les véritables ouvrages de ces anciens écrivains ne subsistaient plus, ils ne pouvaient regarder que comme des pièces fausses ou supposées celles que l'on fesait paraître sous leurs noms; et les commentaires d'Annius sur des écrits de cette nature devaient nécessairement tomber dans le même décri. Pinéda, André Schot, Goropius, Louis Vivez, Espagnol, Gaspar Barreiros, Portugais,

le savant Vossius, et plusieurs autres, entre lesquels Melchior Cano ne tient pas le dernier rang, ont entrepris de montrer la fausseté de toutes ces pièces; et ils ont parlé aussi avec mépris de Jean Nani, qu'ils ont appelé un fourbe et un imposteur.

Celui-ci a eu aussi d'illustres défenseurs; Jean Naucler, Jean Driédo, Valère Anselme, Michel Médina, Jean Lucide, Léandre Alberti, Sixte de Sienne, Alfonse Maldonad, Thomas Mazza, Sigonius, Vergara, chanoine de Tolède, et quelques autres écrivains qui n'étaient pas sans réputation, se déclarèrent hautement en faveur d'Annius. Quelques-uns le firent avec beaucoup de chaleur; ils ne prétendirent pas le défendre comme un homme accusé, mais en rétorquant contre ses adversaires tous les reproches qu'on lui fesait; ils les accusèrent à leur tour de mauvaise foi, d'infidélité ou de supercherie. Quelques-uns sans doute avaient pu mériter ce traitement : on ne saurait dire de tous qu'ils n'avaient écrit que pour éclaircir la vérité ou pour la défendre : la passion se montre trop dans leurs écrits (1).

§ XI. EXAMEN DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR ANNIUS DE VITERBE, ET SPÉCIALEMENT DU BÉROSE.

CCLXXXIII. On voit que les ouvrages publiés par Annius de Viterbe ont été l'occasion d'une guerre littéraire, et il est vraisemblable que cette guerre

(1) Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par Touron. Paris 1746. t. III, p. 659.

durera autant qu'il prendra envie à quelque nouvel écrivain de renouveler ou la critique d'Annius, ou l'apologie de ses ouvrages; et la seconde doit paraître moins facile que la première (1). On sait en effet que

La critique est aisée et l'art est difficile (2).

Et si le rôle de critique est plus facile que celui d'auteur, il l'est encore bien plus que celui d'apologiste.

Au reste, il est très-possible que tous ces écrits attribués à d'anciens auteurs soient fabuleux et supposés, sans que notre écrivain ait été lui-même capable de cette supposition. En effet, Léandre Alberti, dont la probité n'est pas moins connue que l'érudition, assure qu'il avait vu autrefois à Viterbe les vieux manuscrits dont Annius avait tiré une partie de ces pièces (3). A la vérité on dit que ce dernier, qui était aussi dominicain, mourut de chagrin, l'an 1552 (4), d'avoir été la dupe de ces ouvrages, et d'avoir gâté sa description de l'Italie en y mêlant les fables dont ils sont remplis (5).

Quant au Bérose, Annius lui-même déclare qu'un dominicain Arménien, appelé George, et non pas le Père Matthias, provincial des dominicains, comme

(1) *Id.* p. 659 et 660.

(2) *Le Glorieux*, comédie de Destouches, acte second, scène 5.

(3) Lean. Alb. *Descript. Ital. ubi de Viterbio*. 115. Voyez les Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe. Paris 1808. VIII, 255.

(4) Biographie universelle. art. Alberti.

(5) Mémoires de Nicéron. Paris 1730. XI, 8.

l'écrit Touron (1), lui avait fait présent du manuscrit de Bérose. Que l'un et l'autre, celui qui fesait le présent et celui qui le recevait, aient été trompés en prenant pour le véritable ouvrage de Bérose une pièce beaucoup moins ancienne, cela se peut, et, dans ce cas, on accuserait Annius de trop de crédulité, sans lui imputer le crime de fourberie (2). Si un religieux, âgé de soixante-cinq ans, déclarant qu'il tient un manuscrit d'un autre religieux qu'il nomme, n'en est pas cru sur sa parole, sous prétexte de quelque apparence de fausseté dans ce que dit le manuscrit, qui pourrons-nous croire à l'avenir? comment convaincra-t-on celui qui entreprendra de nier le fait le plus certain?

Pour prouver en effet la prétendue imposture, un homme sage ne voudra jamais s'appuyer sur deux contes ridicules, l'un hazardé par Antoine Augustin sur un simple oui-dire, et l'autre par Jacob Spon, protestant très-zélé, qui se croyait fort heureux de trouver l'occasion de se moquer d'un moine catholique romain. J'ai réfuté ailleurs ces deux calomnies (3), et je me contenterai de rapporter ici le passage important où Annius lui-même nous instruit de la manière dont lui est parvenu l'extrait de Bérose. Le voici textuellement : *Frater autem Matthias olim provin-*

(1) Histoires des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique. III, 660.

(2) *Id.* ibidem.

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe. VII, 166 et 194.

cialis Armeniæ ordinis nostri, quem existens prior Genuæ illum comi hospitio excepi, et à cujus socio magistro Georgio similiter Armeno, hanc Berosi deflorationem dono habui, etc. (1). « Étant prieur à « Gènes, » en 1471, « je fis un bon accueil à frère « Matthias, ancien provincial de notre ordre en Ar- « ménie; et son compagnon, maître George, Armé- « nien comme lui, me donna cette *défloration* (ou « cet extrait) de Bérose. »

Annius n'a pas laissé ignorer non plus comment il s'est procuré les autres ouvrages qu'il a publiés. Il assure les avoir trouvés à Mantoue lorsqu'il y était avec son patron Paul de Campo Fulgose, cardinal de Saint-Sixte (2); c'est ainsi qu'il le nomme. On l'appelle ordinairement Paul Frégose, Génois, archevêque de Gènes, nommé cardinal-prêtre en 1480 par le pape Sixte IV, du titre de Sainte-Anastasie, puis de celui de Saint-Sixte en 1485, après la mort de Pierre Foscaro, et mort lui-même à Rome le 2 mars 1498 (3). Les ouvrages qu'Annius dit avoir rapportés de Mantoue sont seulement ceux de Philon, de Xénophon, de Sempronius, de Fabius Pictor, l'Itinéraire d'Antonin, Métasthènes ou plutôt Mégasthènes, Archiloque et Mirsile (4). L'Itinéraire d'Antonin est re-

(1) *Berosi Chaldei sacerdotis, etc. tomus prior. Lugduni*, 1555, p. 118. *de Antiquitate Jani patris*; et p. 23, *verso*, dans l'édition de Leipsick, 1659.

(2) Voyez l'épître dédicatoire de ses Questions; elle est à la page 594 de son livre, dans l'édition d'Anvers, 1555, in-8°.

(3) Dict. de Moréri. Paris 1759. art. Cardinal et art. Frégose.

(4) Préface du livre XVII, folio 153 de l'édition de 1515.

connu comme authentique; mais il n'a pas encore été imprimé conformément aux nombreux manuscrits qui en existent à la Bibliothèque Royale. On en prépare une édition qui sera très-supérieure à toutes celles qui ont paru, et qui sera nécessaire pour bien connaître la géographie de cette époque.

Quant au Manéthon, Annius ne dit pas d'où il l'a tiré. Nous ne devons cependant pas croire qu'il l'a supposé. Sa candeur à l'égard des autres doit lui servir de garant par rapport à celui-ci, qui sert de suite au Bérose, et qui paraît venir de la même main. En effet puisque l'extrait de Manéthon est intitulé *Supplément* de Bérose, il est vraisemblable que les deux ouvrages lui sont parvenus ensemble, et qu'il les a reçus tous deux de George, moine Arménien. C'est ce qui ne doit nullement nous surprendre. L'historien d'Arménie, Moïse de Khorène, suit, comme Bérose, les traditions de Ctésias, et paraît avoir consulté le prêtre de Babilone. Il est même possible, ainsi que me l'assure un savant Arménien, que la traduction arménienne de Bérose existe encore dans quelque couvent de sa patrie, comme on y a trouvé récemment celle d'Eusèbe.

Ne méprisons donc pas les traditions recueillies par Bérose et transmises par Annius. Elles ne sont nullement contredites par celles que nous fournit Jacques de Guyse, qui nous donne le moyen de les compléter et d'arriver jusqu'à nos tems historiques par une suite de faits qui en formeront un corps d'histoire complet.

FIN DU TOME V. IIᵉ PARTIE.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Discours sur la première partie des Annales de Hainaut. Introduction. Suite du chapitre IV et du Glossaire d'anciens mots celtiques.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

FAUTE ESSENTIELLE A CORRIGER DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME V.

P. 393, ligne 10. Pompeius, *lisez* : Pomponius.

P. 213, chapitre L.

L'Arioste met la donation de Constantin au nombre des choses fausses ou inutiles qu'Astolfe retrouva dans la lune avec les prières des méchans, les soupirs des amans, les couronnes des souverains oubliés, et les vers composés à la louange des grands hommes.

> Di vari fiori ad un gran monte passa ;
> Ch' ebbe già buono odore, or puzza forte ;
> Questo era il dono, se però dir lece,
> Che Costantino al buon Silvestro fece.
>
> *Orlando Furioso*, canto XXXIV, st. 80.

Malgré cette plaisanterie, il est très-possible que l'empereur Constantin, en embrassant la religion chrétienne, ait donné au pape le palais de Latran, et je crois qu'il serait difficile de prouver le contraire. F.

TABLE

DES NOTES ET OBSERVATIONS

SUR L'HISTOIRE DU HAINAUT.

Ire ET IIe PARTIE DU TOME V^e.

La première partie se compose des pages 342-463 du volume précédent; la seconde est formée par celui-ci tout entier. Les deux volumes composent le tome cinquième. Ces deux parties sont indiquées par les nombres I et II.

A.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

FIN DE LA TABLE.

Ce volume, ainsi que la fin du volume précédent, composant les deux parties dont on vient de lire la table alfabétique, est entièrement l'ouvrage de M. le marquis de Fortia, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le relieur placera l'Hercules gaulois (Ogmios) à la page 72. On trouvera sur cet Hercules une note curieuse dans le tome XXIV, page 378, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. J'avais annoncé à la page 162 que je ferais graver le monument trouvé en 1710, à quinze piés de profondeur, dans l'intérieur de Notre-Dame ou de la cathédrale de Paris. Mais ce monument ayant été donné dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, volume III, page 223, et volume V, page 9; dans le Recueil du P. Montfaucon; et en dernier lieu dans l'ouvrage de dom Martin, intitulé la Religion des Gaulois, tome II, page 44; j'ai cru superflu de le répéter ici. Tout le monde d'ailleurs peut le voir au Musée royal, dont la description a été donnée par M. le comte de Clarac, qui en parle sous les nos 718, 719 et 720, en citant le tome XXIV, page 377, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, où il en est encore fait mention.